SOUS-PEUPLEMENT ET DÉVELOPPEMENT DANS LE SUD-OUEST DE LA CÔTE-D'IVOIRE

CINQ SIÈCLES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Alfred SCHWARTZ

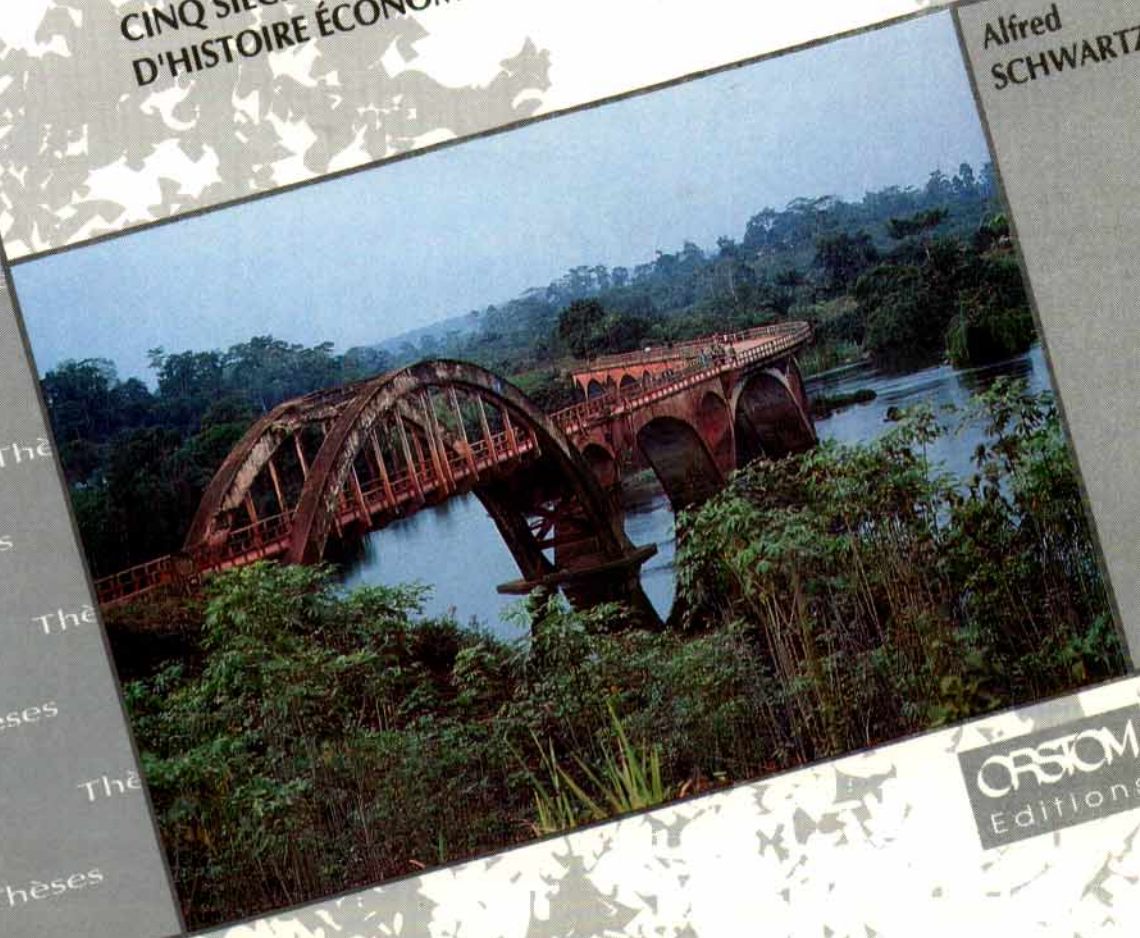

ORSTOM Editions

Alfred
SCHWARTZ

SOUS-PEUPLEMENT ET DÉVELOPPEMENT DANS LE SUD-OUEST DE LA CÔTE-D'IVOIRE

CINQ SIÈCLES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Postface de Gérard Ancey

Editions de l'ORSTOM
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION
Collection **ÉTUDES et THÈSES**
PARIS 1993

Cette publication reprend pour l'essentiel le travail présenté par l'auteur comme thèse de doctorat d'État ès lettres et sciences humaines à l'université Paris V (Sciences humaines - Sorbonne) le 2 juin 1989 sous l'intitulé *Du Sassandra au Cavally, une anthropologie du sous-peuplement. L'opération San Pedro et le développement du Sud-Ouest ivoirien,* devant un jury composé par les professeurs Georges Balandier (université Paris V), Jacques Lombard (université Lille III), Claude-Hélène Perrot (université Paris I), Claude Rivière (université Paris V) et Gilles Sautter (université Paris I).

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» (alinéa 1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ISSN : 0767-2888
ISBN : 2-7099-1117-5

© ORSTOM 1993

NOTES LIMINAIRES

Cadre institutionnel et chronologie de la recherche

Le présent travail fut réalisé dans le cadre de l'ORSTOM, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer jusqu'en 1984, Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération depuis. L'investigation de terrain fut menée, de façon continue, au cours d'une affectation de longue durée en Côte-d'Ivoire, de février 1970 à septembre 1976, puis à travers des missions, au départ de la France ou du Togo, en 1977, 1980 et 1986.

Système de transcription des termes locaux

En ce qui concerne les noms propres - noms d'ethnie, de tribu, de clan, de lieu, de personne... -, nous nous sommes conformé à l'orthographe administrative actuellement en usage en Côte-d'Ivoire.

En ce qui concerne les noms communs, le système de transcription adopté part de celui proposé par l'International African Institute, dont il modifie un certain nombre de signes pour des raisons de commodité de reproduction dactylographique. Voici quels sont les signes utilisés et leur valeur :

ã	:	an	de plan	ny	:	gn	de agneau
e	:	e	de jeu	o	:	o	de pot
é	:	é	de blé	ô	:	o	de bord
è	:	è	de grès	õ	:	on	de son
ẽ	:	in	de pain	s	:	s	de sel
g	:	g	de gare	u	:	ou	de cou
h	:	h	de hop!	ü	:	u	de mur
i	:	i	de pis	w	:	w	de western
j	:	j	de jeu	y	:	y	de lyre
k	:	k, c, qu	de corps	z	:	z, s	de masure

Remerciements

Que tous ceux, innombrables, à qui cette recherche est redevable trouvent ici l'expression de ma plus profonde gratitude!

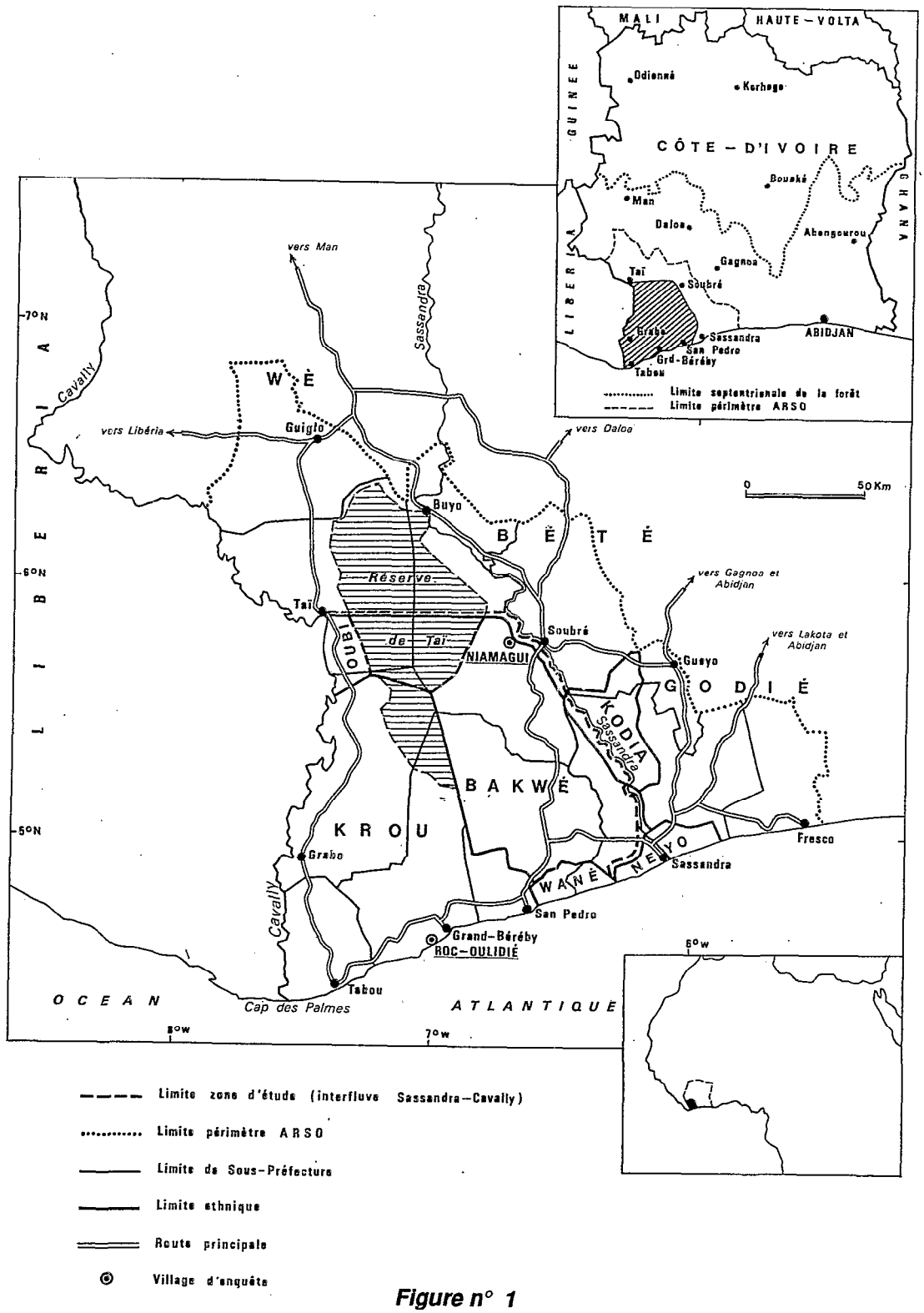

Figure n° 1

L'Interfluve Sassandra-Cavally. Situation.

INTRODUCTION

Le premier contact

Février 1970. C'est par le bac de Soubré, inauguré voilà quinze ans par Pierre Messmer, alors gouverneur de la colonie de Côte-d'Ivoire, que je franchis le Sassandra et pénètre pour la première fois dans cette région du Sud-Ouest qui sera pendant près de sept années mon terrain de recherches. La bourgade de Soubré, où je viens de passer la nuit sous le toit délabré d'un campement à l'abandon, n'est qu'un centre sans importance : pas de rue goudronnée, presque pas de bâtiments en dur. Le poste, créé en 1907 sur le territoire de la tribu bété des Soubouo - qui lui donne son nom -, connaît pourtant, à ses débuts, un embryon de fortune. Édifié sur une hauteur à la limite de navigabilité du fleuve - à moins de deux kilomètres en amont, les chutes de la Nawa constituent une barrière infranchissable -, l'établissement de Soubré est un point d'appui important à la pénétration militaire française vers le nord et l'ouest du pays, un relais logistique précieux à l'intérieur des terres de la lointaine base de Sassandra, une pièce maîtresse du dispositif de "pacification" que met en place le gouverneur Angoulvant. La situation stratégique du poste s'avère à ce point capitale que l'administration coloniale n'hésite pas à l'ériger en 1910 en chef-lieu du cercle du Bas-Sassandra, avec autorité sur le prestigieux poste de Sassandra, relégué au rang de simple chef-lieu de subdivision. La gloire de Soubré ne sera cependant qu'éphémère : dès 1915, Sassandra retrouve le commandement de la circonscription. L'enclavement du poste s'impose en fait comme un obstacle majeur à son développement : ni une liaison fluviale avec la côte, difficile et dangereuse - le Sassandra est jalonné de rapides -, ni, à partir de 1926, une liaison routière, trop longue - elle passe par Gueyo - et trop hasardeuse - il suffit d'une grosse pluie pour que le trafic soit interrompu -, ne parviennent à y remédier de façon satisfaisante. Un demi-siècle de colonisation, puis dix ans d'indépendance nationale, n'apportent que peu de changement à cette situation : en 1970, le centre de Soubré est plus que jamais plongé dans une profonde torpeur.

Le désenclavement de cette région du Moyen-Sassandra apparaît pourtant, dès le début du siècle, comme une préoccupation majeure de l'autorité coloniale. De 1908 à 1910, un officier au tempérament particulièrement fougueux, le capitaine Schiffer, alors administrateur du cercle du Sassandra, conduit avec acharnement les travaux d'ouverture d'une piste destinée à relier le chef-lieu au poste de Soubré par la voie la plus directe, la rive droite du fleuve. Une trouée d'une douzaine de mètres de large et de plus de cent kilomètres de long est taillée dans la forêt dense, de nombreux villages sont déplacés et installés *manu militari* sur le nouvel axe, dont la construction, puis l'entretien, requièrent une main-d'œuvre importante. La jonction entre les deux postes est réalisée dès avant la fin de l'année 1910. Les traces laissées par cette entreprise sont telles qu'en 1970 les cartes existantes, réalisées à partir d'une couverture photographique aérienne de l'IGN de 1956-1957, font apparaître la "piste Schiffer" - appelée aussi "piste militaire" - comme *carrossable,* au même titre que la route qui permet effectivement, depuis 1967, d'assurer la jonction automobile entre Soubré et Sassandra, la "route des crêtes", œuvre des premiers exploitants forestiers de la région, qui reprennent d'ailleurs des passages entiers du tracé de l'ancienne voie. Je n'apprends moi-même que bien plus tard qu'il n'a en réalité jamais existé qu'*une* route carrossable, la "route des crêtes".

Après une centaine de kilomètres d'un parcours à travers une forêt à peine effleurée par l'homme, dont la présence est peu visible dans le paysage, la piste débouche soudain sur une percée impressionnante : la route Sassandra-San Pedro, tout fraîchement ouverte à la circulation. Je m'y engage en direction de Sassandra, dont je suis à moins de 30 kilomètres. Plus question ici de *jouer* avec les accidents du terrain, comme le fait la "route des crêtes", qui évite soigneusement les bas-fonds pour n'emprunter que les lignes de partage des eaux, au prix, il est vrai, de virages et de lacets nombreux. Des obstacles, la règle serait plutôt de *se jouer* : les bas-fonds sont comblés, les collines nivelées ou entaillées, remblais et déblais se succèdent sans interruption et confèrent au tracé un maximum de lignes droites et un minimum de déclivités.

A Sassandra, c'est une ville dynamique que je découvre. L'embouchure du fleuve est un gigantesque parc à bois. La rade ne compte jamais moins de quatre à cinq navires. Le wharf fonctionne à pleine capacité. Une usine d'extraction d'essences à parfum est sur le point d'ouvrir ses portes à l'entrée de la cité : elle traitera à une échelle industrielle la production des plantations d'agrumes - citrons, limes, bergamotes, bigarades - qui se multiplient dans la région. Quelque 10 000 personnes vivent alors à Sassandra. Derrière un optimisme apparent perce cependant déjà une profonde inquiétude. Que deviendra, en effet, l'activité maritime du centre, qui emploie une bonne partie de la population en âge de travailler, quand sera achevé, à moins de 100 kilomètres de là, le moderne port de San Pedro ?

Un peu plus d'une heure de route, un paysage en "demi-oranges" qu'accentue encore davantage la colossale trouée que j'emprunte cette fois-ci en direction de l'ouest, une absence quasi totale d'implantations humaines, sauf sur les derniers kilomètres du parcours que jalonnent quelques campements, et j'arrive à San Pedro. Voici un an et demi que la plus gigantesque opération de développement entreprise à ce jour en Côte-d'Ivoire a démarré. Ce n'est pas sans émotion que j'en fais la découverte. Des trois grandes composantes de l'opération - création d'un port, création d'une ville, mise en valeur d'une région -, c'est à la dernière qu'il est prévu que je m'intéresse tout particulièrement, dans le cadre d'une investigation pluridisciplinaire qu'une équipe de chercheurs de l'ORSTOM a décidé de mener sur l'impact de ce projet. Ma participation doit plus précisément porter sur l'étude des répercussions que la mise en œuvre des nombreuses actions de développement envisagées ne peut manquer d'avoir sur les *sociétés autochtones*. Je viens alors de mettre un point final à une recherche commencée en 1964 sur une population de l'Ouest du pays, les Wè - Guéré et Wobé -, qui appartiennent au même groupe culturel que les populations géographiquement concernées par l'opération San Pedro. Cette recherche, je l'avais conduite dans la perspective d'une approche centrée sur le changement social. En dépit de traditions encore vivaces, cette approche révéla une société en pleine mutation. Rien de comparable à ce qui allait se passer dans l'arrière-pays de San Pedro ne s'était pourtant produit chez les Wè. Qu'allait par conséquent être le changement social dans un contexte de transformations aussi importantes que celui que s'apprêtaient à connaître les populations du Sud-Ouest ? L'entreprise s'avérait humainement et intellectuellement passionnante. Une région entière allait devenir un immense laboratoire de sociologie appliquée, et l'expérimentation y serait permanente.

Si cette continuité à la fois géographique et thématique entre mon ancienne recherche et celle qui s'offrait à moi dans le cadre de l'opération San Pedro fut capitale dans les motivations qui m'amenaient vers ce nouveau terrain, elle ne fut cependant pas décisive. Durant mes quatre années de travail en pays wè, j'avais quelque peu souffert de ce que rien ne s'y fût passé, du moins rien d'apparent, de spectaculaire. Des changements s'opéraient, bien sûr, comme partout ailleurs en zone forestière ivoirienne, mais d'une façon tellement diffuse qu'ils n'étaient guère perceptibles au fil des jours. Dans le Sud-Ouest, cela allait être tout à fait différent. L'ampleur des investissements prévus promettait des retombées rapides, visibles, saisissables immédiatement. Pour un sociologue soucieux d'être en prise directe avec l'"actuel", comme c'était mon cas, d'observer mais aussi, éventuellement, d'intervenir, il s'agissait là d'un terrain privilégié.

L'ambiance qui règne en ce mois de février 1970 dans la cité naissante de San Pedro rejoint en ce sens pleinement ma préoccupation d'action, de mouvement. Elle préfigure ce que sera bientôt celle de l'ensemble du Sud-Ouest. Des dizaines de bulldozers vrombissent tous azimuts, remblayant par-ci, déblayant par-là. Une gigantesque drague est à l'œuvre dans ce qui était, il y a un an encore, l'embouchure de la rivière San Pedro et qui est maintenant en train de se transformer en bassin de port maritime. En moins de dix-huit mois, le minuscule village côtier a vu sa population multipliée par 100, passant de 40 habitants avant le démarrage des travaux à 4 000 début 1969. Du village autochtone ne subsistent d'ailleurs plus que quelques cocotiers. En attendant que la ville sorte de terre, c'est à 6 kilomètres du bord de mer que se développe la première agglomération de San Pedro, celle que le géographe Ph. Haeringer qualifie dès cette époque de *ville-bis,* que les Européens appellent le *Bardo* et ses habitants le *village*, et qui, dans l'esprit de ses promoteurs, n'est qu'une *cité de chantier*, amenée un jour à disparaître. C'est sur les deux grands chantiers de San Pedro - port et ville - que travaillent, en effet, la majorité des actifs de l'agglomération, venus pour la plupart dans le sillage des entreprises qui les emploient.

J'avoue que le côté titanesque de cette création *ex nihilo* me fascine et m'effraie à la fois. Je décide de reprendre la route le soir même. A la tombée de la nuit, j'arrive à Grand-Béréby, à 50 kilomètres à l'ouest de San Pedro. J'en découvre le site admirable le lendemain matin, en même temps que je fais connaissance avec les *Kroumen.* A un mille environ au large de la côte, un navire charge du bois. D'énormes grumes montent le long de son flanc et disparaissent dans les cales. Sur l'eau, des hommes d'une extraordinaire agilité se tiennent en équilibre sur les billes, les détachent des radeaux que les remorqueurs amènent de la berge, les attachent aux câbles des treuils, et dansent avec elles au gré de la houle. D'autres dirigent les opérations depuis le pont. D'autres encore, invisibles, réceptionnent les grumes et les arriment dans les cales. Une étroite coordination règne entre tous. Ces spécialistes de l'embarquement du bois, ce sont les Kroumen. Leur "capitale" : Tabou.

Si une route relie Grand-Béréby à San Pedro depuis un an déjà, la liaison avec Tabou vient d'être inaugurée le jour même. Je suis sans doute l'un des tous premiers usagers de la nouvelle voie, que j'emprunte le lendemain, le 8 février 1970 exactement. Entièrement réalisée par des exploitants forestiers - à part le "dernier" pont, celui sur la Nidia, construit par le service des travaux publics de Tabou -, la route serpente apparemment au

gré de la dispersion géographique des peuplements de sipo ou de makoré, traverse des rivières, escalade des collines, et promet bien des avatars pour la prochaine saison des pluies. Pour l'instant, elle est sans doute la plus pittoresque du Sud-Ouest et, peut-être, de toute la Côte-d'Ivoire : ouverte à un trafic régulier depuis 24 heures seulement, elle n'a pas encore mis en fuite la faune, qui manifeste sa présence à de nombreuses reprises. Comme à l'est de San Pedro, quelques rares implantations humaines seulement jalonnent le parcours. De part et d'autre de la route, la forêt n'en est que plus impressionnante.

A Tabou, c'est un univers à part, presque insolite, que je découvre. Dans cette agglomération de quelque 7 000 habitants, tout gravite autour d'une activité : la *navigation.* C'est ici, en effet, que plusieurs milliers de travailleurs krouman, de "navigateurs", sont recrutés chaque année par des navires européens pour les besoins de leurs opérations de manutention dans les ports et rades du golfe de Guinée. Cette pratique, en usage depuis le XVII[e] siècle sur la côte *krou* de l'actuel Libéria - d'où le nom de *Kroumen* donné aux hommes qui louent ainsi leur force de travail -, apparaît sur le littoral ouest-ivoirien au XIX[e] siècle. Elle se transforme en une véritable institution quand l'administration coloniale, dès le lendemain de sa mise en place, décide de réglementer le recrutement de cette main-d'œuvre. Tabou en devient le point d'embarquement principal. Aussitôt un important courant migratoire se dessine en direction du modeste village autochtone de Kablaké autour duquel se développe le centre. Y affluent tout d'abord les hommes en âge de travailler des villages voisins ; puis, ceux de villages plus éloignés de la côte ou de l'intérieur connaissant déjà l'institution. Mais très vite la navigation ne sera plus le privilège des seuls Kroumen traditionnels : bientôt on y compte des ressortissants de toute la zone forestière de l'Ouest, puis de la savane du Nord-Ouest, puis de toute la Côte-d'Ivoire, et, petit à petit, de pratiquement tous les pays de l'Ouest africain. Entre tous ces hommes, un lien fondamental : leur appartenance à une même communauté professionnelle, la communauté krouman, qui, dans bien des cas, prime celle à l'ethnie d'origine. Entre ces hommes aussi, un même jeu de conventions, dont la logique échappe quelquefois, à première vue, à l'observateur non averti . Ainsi en est-il de la perception du *temps,* qui n'est pas comptabilisé en mois ou en années, mais en "embarquements" : à Tabou, un loyer, par exemple, n'est jamais payé au mois, mais au "voyage", quel que soit l'espacement entre deux embarquements consécutifs...

De Tabou, une route part plein nord, en direction de Grabo, Taï, Guiglo. Elle fut pendant ces dix dernières années le seul moyen d'accéder à cette partie du Sud-Ouest par la voie terrestre. Commencée avant 1939, elle dut à sa position de rocade - elle est parallèle à la frontière libérienne jusqu'à Taï - d'être achevée en pleine guerre, à l'initiative du gouverneur H. Deschamps. Ayant perdu une grande partie de son intérêt stratégique après 1945, elle fut peu à peu délaissée et devint très vite impraticable. C'est un forestier suisse, V. Balet, qui la rouvrit en 1959, au prix d'une réfection quasi totale des innombrables ponts - en moyenne un par kilomètre - qui franchissent les multiples bras et affluents de la rive gauche du Cavally, dont elle suit le cours sur 200 kilomètres. Praticable en saison sèche, elle est encore souvent coupée en saison des pluies. En février, aucun problème pour l'emprunter.

A une dizaine de kilomètres de Tabou, une pancarte à moitié recouverte par la végétation signale le "Domaine de Ouadébo". Il s'agit d'une entreprise de polyculture, aussi bien industrielle que vivrière, mise sur pied par un colon d'origine allemande, qui avait acquis la nationalité française après un passage par la Légion étrangère, qui s'installa dans la région dans les années 1920 et dont l'un des fils poursuit aujourd'hui l'exploitation. Plus au nord, à la hauteur du village d'Olodio, c'est une plantation d'hévéa de plusieurs dizaines d'hectares, abandonnée, qui borde la route. Il s'agit d'un essai tenté par l'IRCA - Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique - en 1942 et demeuré sans suite. Contrairement aux itinéraires que j'ai empruntés jusqu'à présent, celui-ci semble nettement plus peuplé. Les villages ne sont pas très grands, mais espacés régulièrement. Ils ont en outre un cachet exceptionnel, avec leurs immenses cases rondes dont les toits coniques s'élèvent très haut dans le ciel. Parmi eux, celui de Grabo, à une soixantaine de kilomètres de Tabou, retient tout particulièrement l'attention. Établi au pied de l'imposant massif du mont Kopé, dont la cime est auréolée de nuages même en saison sèche, hier poste militaire - sous l'appellation de Fort-Dromard - puis administratif français, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture, ce village a su sauvegarder intégralement son habitat traditionnel - et ce bien avant que l'un de ses fils ne devienne ministre de la Culture de Côte-d'Ivoire.

Au nord de Grabo, les implantations humaines se font à nouveau rares. De part et d'autre de la route, la forêt dense retrouve très largement ses droits. Seuls quelques points de franchissement de rivières importantes sont un peu plus fortement occupés par l'homme. Jusqu'à Taï, tout au long des 150 kilomètres du parcours, c'est le plus souvent une impression de *no man's land* qui se dégage du paysage, impression que dissipent à peine les quelques campements des travailleurs des chantiers forestiers qui jalonnent l'itinéraire, et qui sont facilement discernables des villages autochtones par l'architecture de leurs cases. Et quand apparaissent enfin les premiers bâtiments en dur de la modeste bourgade de Taï, jadis également poste militaire, promue, à l'instar de Grabo, chef-lieu de sous-préfecture au lendemain de l'indépendance, on a presque le sentiment de respirer un air de ville.

Au-delà de Taï, je retrouve un terrain connu, le pays wè. Pour qui vient du sud, le contraste est saisissant. De gros villages se succèdent à présent sans interruption jusqu'à Guiglo. Plantations de café et parcelles fraîchement défrichées pour recevoir les cultures vivrières de l'année ouvrent de vastes brèches dans le paysage. La nature est infiniment plus humanisée, contrôlée, maîtrisée. Le cadre physique n'a pourtant guère changé : au nord comme au sud de Taï, c'est le règne de la même grande forêt, la forêt dense humide.

Mon premier contact avec le Sud-Ouest s'achève sur ce constat de rupture dans l'occupation de l'espace. Ce constat sera déterminant dans la définition du cadre géographique que j'assignerai par la suite à mon terrain d'enquête.

Le choix du terrain

Les limites que j'allais fixer à ce terrain ne seront, en effet, pas évidentes d'entrée de jeu. En décembre 1969, l'organisme mis en place pour "conduire" l'opération San Pedro, l'ARSO - Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest -, retient comme cadre de son intervention un territoire immense. Défini comme la sphère d'influence directe du

futur pôle de développement de San Pedro, ce territoire, que limite à l'ouest, matérialisée par le fleuve Cavally, une frontière de 200 kilomètres avec le Libéria, qui s'ouvre au sud sur 300 kilomètres de façade maritime sur l'océan Atlantique, couvre une superficie de 37 000 km^2 - 11 % du territoire national -, pour une population qui ne compte cependant guère plus de 120 000 individus - 2,5 % de la population ivoirienne -, et englobe, administrativement, pas moins de 11 sous-préfectures : les huit du département de Sassandra - Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby, Tabou, Grabo, Soubré, Buyo, Gueyo -, deux du département de Guiglo - Guiglo, Taï -, une du département de Divo - Fresco.

Mon premier réflexe fut d'envisager une investigation à l'échelle de l'ensemble de la région telle qu'elle venait d'être officiellement définie, la *région du Sud-Ouest.* L'absence quasi totale de documentation de base sur les populations concernées par le projet me dicta la démarche à suivre. Un inventaire ethno-géographique systématique s'imposait comme la première et la plus urgente des tâches : définition des grandes entités ethniques autochtones, détermination des unités sociales fondamentales, localisation des implantations humaines, recueil des données démographiques existantes. Une telle entreprise demandait une approche pluridisciplinaire. J'eus la chance de pouvoir y associer un géographe, Jacques Richard, dont le concours me fut précieux. Ensemble nous sillonnâmes la région, ce dernier répertoriant méthodiquement villages et campements, moi-même recueillant systématiquement les traditions historiques des groupements autochtones, tous deux collectant les données démographiques disponibles au niveau des chefs-lieux de sous-préfecture. Cet inventaire déboucha sur un document de travail proposant une *classification* des populations du Sud-Ouest fondée non plus sur l'arbitraire des découpages de l'époque coloniale, mais sur la définition d'entités sociales réellement homogènes, avec, à l'appui, une *cartographie* des implantations humaines, dont le canevas servira par la suite de base à tous les travaux entrepris dans ce domaine par l'ARSO (1).

A l'issue de cette investigation d'ensemble, je fus mieux à même de porter un jugement critique sur la validité des limites officiellement assignées à la région du Sud-Ouest. Si pour l'économiste le découpage retenu pouvait se justifier, pour le sociologue il était loin de donner satisfaction. L'homogénéité humaine de la région paraissait contestable tant sur le plan ethnique que sur le plan démographique.

Sur le plan *ethnique,* le découpage réalisé ne tenait absolument aucun compte des frontières socio-politiques traditionnelles. Certes, les dix groupements autochtones dont font partie les populations contrôlées par l'ARSO - Wè, Bété, Godié, Krou, Bakwé, Neyo, Oubi, Wané, Kouzié, Kodia - se rattachent tous au même ensemble culturel, l'ensemble *krou.* A l'intérieur de celui-ci, le respect de l'intégrité physique des grandes entités humaines en présence n'avait cependant pas du tout été considéré comme le critère déterminant dans le choix des limites à donner à la région. Du moins là où choix il y avait. Au sud et à l'ouest, ces limites s'imposaient d'elles-mêmes : l'océan Atlantique est une frontière naturelle, le Cavally une frontière politique. Au nord et à l'est par contre, l'arrière-pays de San Pedro s'ouvre sur l'espace national ivoirien : c'est donc là seule-

(1) Cf. J. Richard et A. Schwartz, 1970.

ment que l'aménageur eut à faire un choix. Quelles qu'en fussent les motivations - économiques, mais aussi politiques -, le découpage réalisé constitue une véritable mutilation des espaces ethniques des populations situées sur cette périphérie septentrionale et orientale - Wè au nord, Bété au nord-est, Godié à l'est -, dont des portions de territoire plus ou moins importantes ont été rattachées à la nouvelle région sans que l'on se soucie le moins du monde ni du fondement ni de la portée de telles amputations.

Sur le plan *démographique,* la région du Sud-Ouest ne présentait pas davantage d'unité. Abstraction faite des centres urbains, créés à l'époque coloniale et essentiellement peuplés d'allochtones, deux espaces démographiques traditionnels tout à fait différents s'y juxtaposent : un espace très faiblement occupé par l'homme - densité rurale autochtone à peine supérieure à 1 habitant au km^2 -, correspondant à la zone comprise entre les fleuves Sassandra et Cavally, de l'océan Atlantique au sud au parallèle de Taï au nord ; un espace sensiblement plus peuplé - densité rurale autochtone de l'ordre de 3 habitants au km^2 -, correspondant à la périphérie septentrionale et orientale de la zone précédente, plus précisément à la frange territoriale prélevée sur les espaces wè, bété et godié.

L'inventaire auquel nous venions de procéder révélait en fait, à l'intérieur de la région du Sud-Ouest définie par l'aménageur, l'existence de deux zones très nettement distinctes : une zone centrale, très peu peuplée, composée d'espaces ethniques continus ; une zone périphérique, beaucoup plus peuplée, composée d'espaces ethniques discontinus, difficilement dissociables des entités territoriales traditionnelles dont ils ont été détachés et vers lesquels ils sont concrètement toujours tournés. La première de ces zones est constituée par l'interfluve Sassandra-Cavally jusqu'au parallèle de Taï : elle forme l'arrière-pays direct, immédiat de San Pedro ; la seconde, par les marches orientales et septentrionales de la région : elle ne forme qu'un arrière-pays indirect, lointain.

C'est à l'arrière-pays direct de San Pedro, l'*interfluve Sassandra-Cavally,* qui s'imposait à moi comme le véritable cadre *naturel* de la région du Sud-Ouest, que je décidais dès lors de limiter ma recherche (1); plus précisément, aux groupements humains qui s'en partagent l'espace géographique traditionnel: à l'ouest et au sud les *Krou* - 18 500 -, auxquels se rattachent les *Wané* - 500 -, minuscule groupement "tampon" établi sur la côte entre San Pedro et Monogaga; à l'est et au nord les *Bakwé* - 4 500 -, auxquels se rattachent les Oubi - 800 -, autre groupement "tampon" implanté au sud de Taï (cf. figure 1). Un cinquième groupement aurait pu - ou dû - y être inclus : il s'agit des *Neyo* - 2 600 -, à cheval sur l'embouchure du Sassandra. La situation spécifique de ces derniers exigeait en fait qu'on leur consacrât une étude à part : celle-ci fut entreprise, en février 1972, par un autre sociologue, Eric Jamain.

Ainsi redéfinie, la région qui allait servir de cadre à mon enquête ne comptait plus que quelque 17 300 km^2 sur les 37 000 du périmètre initial, pour une population autochtone qui, à l'aube de l'opération San Pedro, s'élevait à environ 24 500 personnes.

(1) C'est d'ailleurs cette région, le Sud du pays wè en plus, qui avait été retenue par le "Plan de développement de la région sud-ouest" établi en 1968 par le Bureau d'études américain "Development and Resources Corporation" (DRC), auquel le ministère du Plan de Côte-d'Ivoire avait confié l'élaboration du premier projet d'aménagement de l'arrière-pays de San Pedro. Cf. DRC, 1968.

Administrativement, elle s'étendait néanmoins à sept sous-préfectures : quatre étaient couvertes intégralement - San Pedro, Grand-Béréby, Tabou, Grabo -, trois l'étaient partiellement - Sassandra (cantons bakwé et bondoukoua), Soubré (canton bakwé), Taï (canton Taï).

Un dernier choix restait enfin à opérer : il avait trait à la place à accorder dans ma recherche au phénomène urbain. Au moment où fut engagée l'opération San Pedro, deux centres urbains relativement importants existaient dans le Sud-Ouest ivoirien : Sassandra, avec quelque 10 000 habitants, Tabou avec quelque 7 000. Vint s'y ajouter San Pedro, dont la population avait atteint 4 000 habitants dès 1969, et devait dépasser les 30 000 en 1974. Le phénomène ne pouvait par conséquent être ignoré. Ces centres, constitués à plus de 80 % d'immigrants allochtones, n'avaient en fait que des liens faibles avec l'arrière-pays immédiat. Or, c'est essentiellement au niveau des populations de cet arrière-pays que je cherchais à appréhender l'impact de l'opération San Pedro. Je ne m'intéressais donc au phénomène urbain que dans la mesure où ces populations étaient concernées. Je n'en entrepris personnellement aucune investigation systématique. Dans le cadre de l'enquête pluridisciplinaire à laquelle je participais, je laissai par contre pleinement cette tâche d'une part à Ph. Haeringer, qui avait mis en route dès 1969 une étude sur San Pedro et qui se proposait d'en suivre l'évolution, d'autre part à E. Jamain, qui, parallèlement à sa recherche sur les Neyo, devait commencer en 1972 une étude sur Sassandra.

Problématique

Appréhender l'impact de l'opération San Pedro sur les populations autochtones de l'arrière-pays, tel était, rappelons-le, l'objectif général assigné au départ à ma recherche. A l'aube de cette opération, les populations autochtones auxquelles j'avais finalement décidé de limiter mon champ d'observation - celles de l'interfluve Sassandra-Cavally - "occupaient" leur espace à raison d'un peu plus d'1 habitant seulement au km^2. Comment expliquer cette indigence du peuplement ? Telle sera la première grande interrogation autour de laquelle s'articulera mon travail... Pour ces populations autochtones, les actions qui allaient être engagées par l'aménageur dans un contexte démographique que celui-ci identifiera d'entrée de jeu à une *inoccupation* de l'espace - création de réserves forestières, mise en œuvre d'un vaste programme de plantations agro-industrielles, promotion d'une politique d'immigration massive - signifiaient en particulier, sinon dépossession de cet espace, à tout le moins remise en cause profonde de leur rapport à cet espace, partant de leur organisation sociale tout entière. Comment allaient-elles réagir aux multiples manifestations de l'opération de développement ? Telle sera la seconde grande interrogation qui sous-tendra mon investigation...

Mais par-delà ces questionnements de base, il en fut un autre qui constitua un fil conducteur permanent à ma recherche, et qui avait trait à la portée effective de l'opération San Pedro en tant qu'opération précisément de "développement". Tout dépend évidemment dans ce type d'évaluation du sens que l'on attribue à la notion de *développement*. Sans entrer ici dans le débat théorique dont ce concept continue à être largement l'objet, nous admettrons de façon très empirique qu'il y a développement chaque fois que, pour un groupe social donné, il y a transformation dans un sens favorable, équitable

et durable de ses conditions d'existence, c'est-à-dire élévation du niveau de satisfaction de ses besoins fondamentaux - ceux-ci étant bien évidemment à apprécier en fonction de la seule perception que le groupe de référence en a lui-même -, sous réserve toutefois que la transformation ne se fasse au préjudice ni du milieu naturel dans lequel elle intervient, ni de l'identité culturelle des hommes dont elle est censée améliorer le destin (1). Au regard de cette définition, l'opération San Pedro était-elle véritablement une opération de "développement" ?... Un questionnement qui en appelait implicitement un supplémentaire, portant, quant à lui, sur la validité du modèle d'intervention mis en œuvre sous couvert de "développement" à travers l'opération San Pedro, modèle de type lourd, particulièrement onéreux en moyens matériels et humains pour ses promoteurs, particulièrement rigide et contraignant pour ses bénéficiaires. A objectifs identiques, ne pouvait-il y avoir d'alternative à la fois plus économique et plus souple à ce modèle ?...

Méthodologie

A l'instar de l'objectif poursuivi, la méthodologie mise en œuvre dans cette recherche déborde le cadre de l'approche spécifiquement universitaire. Mon investigation essaie, tout d'abord, d'intégrer étroitement recherche fondamentale et recherche appliquée. Si la première peut s'envisager sans la seconde, l'inverse s'avère impossible à quiconque tente de pratiquer une sociologie qui veut réellement avoir prise sur l'action. C'est dans ce sens que je conçois cette intégration. De la recherche fondamentale, j'attends un éclairage sur les mécanismes de fonctionnement de base de la société confrontée à l'opération de développement - ici l'opération San Pedro ; à la recherche appliquée, je pose le problème des conditions d'insertion dans l'opération des différentes communautés concernées, à la lumière précisément de l'enseignement de la recherche fondamentale. Une telle approche est à la fois plus modeste que celle à laquelle recourt la recherche universitaire de type classique, puisqu'elle n'a pas de prétention à la théorie, et plus ambitieuse, puisqu'elle cherche à déboucher sur une sociologie véritablement opérationnelle. Elle se situe en fait à cheval sur la recherche théorique, dont elle utilise l'outillage conceptuel, et la recherche *dite* opérationnelle, l'enquête de "faisabilité", de l'expert de bureau d'études, dont elle emprunte le souci d'efficacité. Mais en même temps elle va beaucoup plus loin que l'une et l'autre de ces recherches. Ce qui est perçu comme "faisable" au stade du projet doit, en effet, pouvoir être remis en cause à tout moment au stade de la réalisation, grâce à un "suivi" permanent de l'opération. C'est ce suivi, sous forme d'études d'"accompagnement", qui confère à l'approche préconisée ici sa véritable originalité, en dégageant l'investigation du statisme dans lequel la maintiennent, faute d'étalement de l'enquête dans le temps, aussi bien l'universitaire que l'expert de bureau d'études, et en lui imposant une orientation constamment dynamique.

---

(1) Une définition qui, par ses dimensions écologique et anthropologique, va indubitablement plus loin que celle proposée par l'approche économique classique, telle que nous la trouvons formulée par exemple, à partir de composantes de base par ailleurs sensiblement identiques, par P. Guillaumont, pour qui le développement c'est "l'ensemble des changements qui permettent une croissance durable, autonome et convenablement répartie entre groupes sociaux et individus", en d'autres termes "l'évolution au cours de laquelle les besoins fondamentaux de l'homme sont progressivement satisfaits" ; cf. P. Guillaumont, 1985, t. I, pp. 45-46 et p. 49.

Concrètement, mon intervention "sur le terrain" se situera à trois niveaux. Le premier se rattache indiscutablement à la recherche dite fondamentale. Sous l'impact de l'opération San Pedro, les sociétés du Sud-Ouest ivoirien allaient connaître des transformations rapides et profondes. Saisir ces sociétés dans leurs normes de fonctionnement traditionnelles m'apparut dès lors comme la tâche la plus urgente. L'inventaire ethno-géographique systématique des populations occupant le périmètre contrôlé par l'ARSO en fut la première étape. A cette enquête exhaustive fit suite une approche en profondeur, dont l'outil principal fut la *monographie villageoise*. Deux communautés autochtones furent retenues pour cette investigation : un village *krou* de la côte, *Roc-Oulidié,* à 6 kilomètres à l'ouest de Grand-Béréby, et dont la population s'élevait en 1970 à 280 personnes; un village *bakwé* de l'intérieur, *Niamagui,* à 10 kilomètres au nord-ouest de Soubré, sur la rive droite du Sassandra, et qui ne comptait alors que 60 habitants (cf. figure 1). C'est à leur niveau que furent recueillis les matériaux qui étaieront ma recherche fondamentale sur les sociétés krou et bakwé. C'est à leur niveau également, et à travers un suivi qui dura près de sept ans, que fut appréhendé le processus de *changement* dans lequel l'opération San Pedro entraînait ces mêmes sociétés. Pour saisir l'évolution qui s'engageait, les villages de Roc-Oulidié et de Niamagui constituaient, en effet, des points d'observation remarquables : le premier, à une cinquantaine de kilomètres seulement du pôle de développement de San Pedro, permettait d'avoir la mesure permanente des retombées des initiatives prises au niveau de ce centre sur l'arrière-pays proche ; le second, aux abords de la principale "entrée" septentrionale de l'interfluve Sassandra-Cavally, permettait d'avoir à tout moment le pouls des populations de l'immense espace forestier de l'arrière-pays plus éloigné, aux prises, depuis le désenclavement de la région, avec un mouvement d'immigration allant en s'accélérant.

Cette recherche de type fondamental sous-tendra à plusieurs reprises une recherche de type appliqué, ce second niveau d'intervention s'inscrivant, bien entendu, constamment dans le prolongement du premier. J'ai ainsi été amené à réaliser des travaux "sur convention", répondant à des demandes précises de l'"aménageur" : en 1970, participation au projet d'aménagement de la "zone" de Fresco (convention avec le ministère de l'Agriculture de Côte-d'Ivoire, en liaison avec un bureau d'études français, la SEDES - Société d'études pour le développement économique et social) ; en 1971, participation au projet d'aménagement de la région de Taï (convention avec le BNETD - Bureau national d'études techniques de développement (ivoirien) -, opérant pour le compte du bureau d'études ouest-allemand Berlin-Consult) ; en 1972, direction scientifique du recensement démographique du Sud-Ouest (convention avec le BNETD) ; en 1974, participation au projet d'aménagement de la région Blolequin-Zoukougbeu, à la lisière nord du périmètre sous contrôle de l'ARSO (convention avec le bureau d'études américain Louis Berger) ; en 1975-1976, réalisation d'une étude sur les problèmes posés par le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à la création d'une usine de pâte à papier dans l'arrière-pays de San Pedro (convention avec le ministère du Plan de Côte-d'Ivoire). S'inscrivent dans ce même contexte de recherche appliquée trois autres opérations auxquelles j'ai apporté ma contribution, à titre officieux et non plus officiel : en 1970, participation au recensement démographique de la zone rurale de la sous-préfecture de San Pedro, en collaboration avec le BNETD ; en 1972, participation au recensement de

la ville de San Pedro, en collaboration avec l'ARSO ; en 1975, participation au recensement national - formation des enquêteurs et contrôle de l'enquête sur le terrain au niveau du Sud-Ouest -, en liaison avec la direction de la statistique. C'est en grande partie grâce à ce genre de travaux, qui mettaient à ma disposition des moyens d'investigation importants, que je pus réaliser un véritable suivi de l'opération San Pedro.

Un troisième niveau d'intervention se situe enfin dans un champ beaucoup moins formel. Il s'agit de l'accès à un type particulier d'information que me permit une intégration de fait aux structures de réflexion de l'ARSO. Cette "collaboration" ne fut pas toujours sans ambiguïté. Si j'admettais volontiers que le développement du Sud-Ouest ne pouvait se concevoir sans un minimum de contraintes pour les populations autochtones, je fus cependant souvent en désaccord, comme nous le verrons ultérieurement, avec la tactique mise en œuvre pour "faire passer" ces contraintes. Un désaccord qui portait donc plus sur la forme que sur le fond, mais dans un domaine où le fond m'apparaissait en définitive beaucoup moins important que la forme - comme le montreront les études de cas. Ma participation à de nombreuses réunions de travail de l'ARSO me permettait non seulement d'avoir une certaine primeur de l'information, mais aussi de voir comment s'élaboraient les décisions. A maintes reprises, cette position d'interlocuteur privilégié m'amena à servir d'intermédiaire entre ceux qui faisaient la décision et ceux qui la subissaient. Ce rôle d'arbitre, que les uns me reconnaissaient pour la connaissance "fondamentale" que j'étais supposé avoir des sociétés du Sud-Ouest, les autres pour la confiance dont je jouissais auprès de l'aménageur, qui ne refusait jamais de prêter une oreille à mon propos, m'entraîna quelquefois totalement en dehors des limites dans lesquelles mon statut de chercheur, observant une opération de l'extérieur, était censé me confiner. Compte tenu cependant du caractère informel et officieux de cette collaboration, mes interventions ne purent jamais être que ponctuelles. Si, sur des points précis, elles permirent de "rectifier le tir", je suis contraint de reconnaître qu'elles n'apportèrent que peu de changement à la manière dont l'aménageur concevait globalement son action.

Au début de la décennie 1970, la pratique de ce type de sociologie n'était pas du goût de tous les chercheurs en sciences sociales. Ainsi, M. Augé, dans un article publié en 1972, la récuse-t-il formellement : "Le rôle du sociologue... n'est pas d'infléchir les conditions du changement, non pas d'orienter les plans de développement mais d'analyser leur impact" (1). A l'"observation participante", on préfère incontestablement le travail scientifique à "libre usage généralisé", constate encore G. Balandier en 1977, qui ne manque pas au demeurant d'attirer l'attention sur le caractère ambigu de cette formule, dans une comparaison de circonstance : "Les sociologues et leurs voisins des autres sciences sociales ressemblent aux Pygmées anciens : ils pratiquent le "commerce à la muette". Leurs produits sont présentés à l'étalage des publications, abandonnés là sans qu'ils sachent précisément qui viendra les prendre et ce qui sera laissé en retour" (2). La pratique d'une sociologie engagée dans l'application ne fait toujours pas l'unanimité dans la décennie 1980, du moins parmi les chercheurs français, qui continuent à s'inter-

(1) M. Augé, 1972, p. 215.
(2) G. Balandier, 1977, pp. 235-236.

roger sur la fonction qui doit être celle des sciences sociales dans la recherche liée au "développement" et à se partager entre deux camps bien distincts : ceux qui acceptent que leur recherche serve d'aide à la décision et conçoivent que leur fonction puisse être d'"intervention", ceux qui refusent que leur recherche serve de "caution" à la décision et ne conçoivent pas que leur fonction puisse être autre que de "connaissance" (1). A la différence en effet des chercheurs anglo-saxons, qui, plus soucieux sans nul doute d'"efficacité opératoire", semblent plus volontiers admettre que les sciences sociales puissent exercer une fonction de "conseil" au développement (2). La pratique qui fut la mienne dans mon approche de l'opération San Pedro, fondée sur un jeu combiné de la réflexion et de l'action, porte en tout cas aujourd'hui un nom : la *recherche-action* (3).

Articulation d'ensemble de la recherche

Les termes clés autour desquels s'articule cette recherche sont donc *sous-peuplement* et *développement*. Le premier terme renvoie à l'indigence du peuplement autochtone de l'interfluve Sassandra-Cavally eu égard aux besoins, considérables, en hommes de l'opération d'aménagement qui doit y être conduite dans la décennie 1970, l'opération San Pedro. Le second terme renvoie à cette opération elle-même, gigantesque entreprise volontariste de développement, avec tout ce que cela signifie pour les sociétés autochtones eu égard au contexte de faible peuplement traditionnel de la région.

L'approche retenue suivra dès lors une logique élémentaire. Dans un chapitre préliminaire, seront exposés les faits démographiques, qui permettront d'établir le constat de sous-peuplement. Dans une première partie, seront ensuite appréhendés les facteurs à même d'apporter des éléments d'explication à cette situation de sous-peuplement. Dans une seconde partie, seront enfin examinées les implications de la mise en œuvre dans cette situation de sous-peuplement de l'opération de développement.

(1) Ce qui est ressorti avec force du "Colloque international sur l'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux pratiques et aux idéologies du développement" qui s'est tenu à Paris du 27 au 29 novembre 1986, colloque organisé à l'initiative du Département H de l'ORSTOM et de l'ER 225 du CNRS. Cf. P. Geschiere, B. Schlemmer *et al.*, 1987.

(2) Position qui est en particulier celle de L. Mair, 1984.

(3) Pour une présentation synthétique de ce type d'approche, cf. N. Stromquist, 1985.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LE PEUPLEMENT AUTOCHTONE DU SUD-OUEST IVOIRIEN A L'AUBE DE L'OPÉRATION SAN PEDRO : LES FAITS DÉMOGRAPHIQUES

"Un pays dépourvu de population
est naturellement pauvre,
quels que soient
les trésors qu'il recèle."
P. Bouys, 1933, p. 112.

En 1970, les sources démographiques disponibles en Afrique sont encore très souvent constituées par les seuls recensements administratifs. G. Sautter en a magistralement montré les limites à partir des exemples du Congo et du Gabon (1). Les grandes enquêtes régionales effectuées en Côte-d'Ivoire de 1962 à 1964 à l'initiative du ministère du Plan ont bien essayé d'introduire dans le recueil des données de population des méthodes plus scientifiques; le Sud-Ouest du pays fut malheureusement laissé à l'écart de cette investigation. Le bureau d'études américain DRC (Development and Resources Corporation, New York), chargé en 1966 par les autorités ivoiriennes de l'élaboration du premier plan de développement de la région du Sud-Ouest, n'apporta pas davantage d'éléments nouveaux dans ce domaine : les experts limitèrent leur approche à de simples "évaluations" (2), faites précisément à partir des recensements administratifs.

Ce sont ces mêmes sources que, par la force des choses, nous utiliserons, J. Richard et moi-même, lors de l'inventaire ethno-géographique du peuplement du Sud-Ouest que nous essaierons d'établir en 1970 (3). Nous savions que leur exploitation ne nous permettrait guère de déboucher sur une véritable analyse démographique. Notre souci était surtout d'introduire un peu plus de clarté dans l'agencement des groupements humains en présence, mais la conclusion de notre travail ne manqua pas d'attirer l'attention des responsables de l'opération San Pedro sur la carence de l'information existante et de les exhorter à entreprendre dans la région qu'ils avaient à charge d'aménager un recensement qui fût davantage qu'un simple dénombrement.

La réponse de l'ARSO ne se fit pas attendre. En décembre de la même année, elle confia au BNETD le recensement de la zone rurale de la sous-préfecture de San Pedro ; et un an plus tard, celui de l'ensemble du Sud-Ouest, après qu'une étude de "factibilité", réalisée en mai 1971 par le bureau d'études ouest-allemand Berlin-Consult dans la sous-préfecture de Taï, en eût confirmé l'utilité. Une entreprise, rappelons-le, aux différentes étapes de laquelle nous fûmes personnellement associé.

---

(1) G. Sautter, 1966, pp. 53-71.
(2) DRC, 1968, Rapport de synthèse, pp. IV-1 à IV-7.
(3) J. Richard et A. Schwartz, 1970.

Ces recensements fournissaient, cette fois-ci, aussi bien à l'aménageur qu'au chercheur, une information démographiquement tout à fait exploitable. Leur étalement dans le temps - ils furent effectués de décembre 1970 à février 1972 - permet, bien sûr, d'émettre des réserves sur la valeur de leur addition. Cette remarque est particulièrement vraie en ce qui concerne la population allochtone, dont les effectifs vont évoluer très rapidement à partir du démarrage de l'opération San Pedro, génératrice d'un important mouvement d'immigration. Elle ne se justifie par contre pas en ce qui concerne le peuplement autochtone, encore très peu affecté à cette époque par les changements en cours. Le bilan qu'en dressent ces enquêtes peut être ainsi considéré comme le reflet fidèle de la situation démographique autochtone du Sud-Ouest non seulement pour l'année 1971, mais aussi pour la période immédiatement antérieure à la mise en route dans la région des grands projets de développement. C'est donc de ce bilan que nous partirons ici pour évoquer le contexte démographique autochtone de l'interfluve Sassandra-Cavally à l'aube de l'opération San Pedro.

Quelques précisions d'ordre méthodologique précéderont cette évocation (1). En 1971, la population *autochtone* de l'interfluve Sassandra-Cavally s'élève globalement à 24 464 personnes. Cet effectif se compose en fait de trois ensembles distincts, que nous ne prendrons pas en compte de la même manière.

Un premier ensemble - le plus facile à définir - est constitué par les autochtones résidant en milieu "urbain", tout *chef-lieu* de sous-préfecture étant systématiquement considéré comme centre "urbain" quelle que soit sa taille : nous les qualifions d'*autochtones urbains*.

Un second ensemble est formé par les autochtones établis en milieu rural, et résidant soit dans leur village de naissance soit dans un village de leur circonscription administrative d'origine : nous les qualifions d'*autochtones ruraux*.

Un troisième ensemble regroupe enfin tous les autochtones ruraux établis hors de leur circonscription administrative d'origine, mais dans un village d'une autre circonscription administrative du Sud-Ouest : nous les qualifions d'"*allochtones-autochtones*", allochtones par rapport à leur sous-préfecture de départ, autochtones par rapport au Sud-Ouest.

Entre ces trois ensembles, l'effectif autochtone total se ventile comme suit :

- autochtones urbains : 3 787, soit 15,5 % ;
- autochtones ruraux : 20 101, soit 82,2 % ;
- "allochtones-autochtones" : 576, soit 2,3 %.

De telles distinctions peuvent paraître quelque peu arbitraires. Quelquefois elles le sont effectivement. En ce qui concerne les autochtones urbains par exemple, il aurait fallu introduire une distinction supplémentaire, pour être tout à fait précis, entre autochtones proprement dits - ceux originaires du village à partir duquel s'est constitué le chef-lieu de sous-préfecture, et qui sont la plupart du temps encore d'authentiques ruraux -, et

(1) Le détail de la méthodologie mise en œuvre par ces recensements a été exposé dans le rapport de synthèse fourni à l'ARSO. Voir A. Schwartz, 1973.

autochtones venus s'y installer au terme d'un véritable mouvement migratoire, et qui vivent le plus souvent de l'activité que leur offre la ville. Le même type de réflexion pourrait s'adresser à la catégorie des allochtones-autochtones. Le critère pris en considération est celui de l'établissement hors de la circonscription administrative d'origine. Si ce genre de migration mène généralement celui qui la pratique assez loin de son village natal, elle peut aussi simplement s'effectuer à l'intérieur d'un espace tribal traditionnel dont l'administration - coloniale ou postcoloniale - aura partagé le territoire entre circonscriptions différentes. Par ailleurs, on ne peut pas non plus ignorer que l'autochtone qui quitte son village pour aller s'installer en ville ou loin de sa circonscription administrative d'origine a un véritable comportement de migrant.

Notre choix résulte en fait de considérations beaucoup plus pragmatiques. Les critères de résidence par rapport auxquels nous définissons nos trois catégories de population autochtone se réfèrent finalement à deux entités de type résolument "moderne" : la sous-préfecture, le chef-lieu de sous-préfecture. Ce sont aujourd'hui les seules entités que l'aménageur accepte de reconnaître, et d'introduire dans son organigramme, la première en tant que cadre logistique potentiel à des actions ponctuelles d'intervention, la seconde en tant que pôle sous-régional virtuel de développement. En faire les unités de base de notre approche démographique répondait donc à des exigences précises.

Ceci explique aussi pourquoi l'évocation du peuplement autochtone du Sud-Ouest par laquelle nous commençons cette étude ne se fera qu'à travers la seule catégorie des *autochtones ruraux*. Dans les bilans que nous avons établis de ce peuplement, sous-préfecture par sous-préfecture, à l'intention de l'ARSO, nous avons, en effet, traité les autochtones urbains - quelle que fût leur origine - sans les dissocier du reste de la population urbaine, et inclus les allochtones-autochtones dans la population allochtone puisque pour la sous-préfecture d'accueil il s'agissait bien d'un apport migratoire. S'il convient, par conséquent, de ne pas oublier que les chiffres de population ici présentés ne concernent que 82,2 % de l'effectif autochtone total, l'information démographique qualitative qu'ils nous fournissent peut, par contre, être considérée comme s'appliquant très largement à l'ensemble des autochtones.

Quels sont ces chiffres ? Comment la population autochtone se distribue-t-elle dans l'espace ? Quelles en sont les caractéristiques socio-démographiques ?

I. LES CHIFFRES DE POPULATION

A. Effectif en 1971

En 1971, la population autochtone rurale de l'interfluve Sassandra-Cavally s'élève donc à 20 101 personnes. Cet effectif se partage entre 4 ethnies (1), 7 circonscriptions administratives, 56 groupements socio-politiques traditionnels et 328 villages (tableau 1 et tableau 2).

Tableau 1

Population autochtone rurale en 1971. Répartition par ethnie et circonscription administrative

Sous-préfecture	Ethnie				Total	
	Krou	Bakwé	Oubi	Wané	Effectif	%
Tabou	7 128				7 128	35,5
Grand-Béréby	4 819				4 819	24,0
San Pedro	571	1703		239	2 513	12,5
Grabo	2 438		15		2 453	12,2
Soubré		2 004			2 004	9,9
Sassandra		445		231	676	3,4
Taï			508		508	2,5
Effectif total	14 956	4152	523	470	20 101	100,0
%	74,4	20,7	2,6	2,3	100,0	

B. Variations de la population dans le temps

Les données dont nous disposons ne nous permettent malheureusement pas d'établir avec précision les variations de cette population dans le temps. Les documents écrits - nombreux - qui font état des relations entre le littoral ouest-ivoirien et l'Europe depuis le début du XVI^{e} siècle sont difficilement exploitables sur le plan démographique. Les indications qu'ils fournissent sont du type "côte peuplée", "côte peu peuplée", "région très peuplée", "villages très peuplés", "petits villages"... Elles nous permettent tout au plus de diviser, très schématiquement, la côte en trois parties : une partie relativement bien peuplée, du Cavally à la Néro ; une partie peu peuplée, de la Néro à la Niéga ; une partie très peuplée, l'embouchure du Sassandra.

Le premier "essai" de recensement des populations de la Côte-d'Ivoire a été tenté par l'administration coloniale française en 1897, quatre ans à peine après son installation (2). Du Sud-Ouest ivoirien, on connaît alors surtout la côte. Quelques reconnaissances ont bien été effectuées dans l'intérieur : elles sont restées généralement limitées aux grandes voies fluviales. L'interfluve Sassandra-Cavally n'en est pas moins considéré pour les besoins de ce recensement comme faisant partie de cette zone de la colonie "où une occu-

(1) Nous discuterons ce concept dans le chapitre II.

(2) F.J. Clozel et R. Villamur, 1902, p. 2.
Les principaux résultats de ce recensement ont été publiés in F.J. Clozel, 1899, pp. 236-240.

Tableau 2

Population autochtone rurale en 1971. Répartition par ethnie, groupements socio-politiques traditionnels et villages.

Ethnie	Groupement	Nombre de villages	Population
KROU		**235**	**14 956**
	Tépo	32	2 613
	Bapo	14	1 702
	Plapo	9	1 273
	Hompo	18	1 175
	Dougbo	24	1 109
	Touyo	18	877
	Dapo	14	778
	Trépo	11	751
	Ourépo	20	668
	Pihè	11	584
	Irépoué	6	524
	Ouropo	7	509
	Yapo	13	380
	Graoro	4	295
	Koussé	7	261
	Haoulo	3	209
	Ply	3	208
	Gbohoué	3	207
	Kapo	4	182
	Gblapo	2	160
	Irépo	4	145
	Ourouboué	3	142
	Gninémou	2	119
	Henan	1	43
	Mahon	2	42

.../...

.../...

Ethnie	Groupement	Nombre de villages	Population
BAKWÉ		**77**	**4 152**
	Touagui	9	620
	Dohagui	2	142
	Gninagbi	10	483
	Méagui	3	241
	Oupoyo	1	220
	Kpéhiri	1	208
	Mahon	6	180
	Dagagui	3	179
	Gabioagui	5,5	175
	Nièpi	2	168
	Galéa	1	168
	Ouabli	2	163
	Gniti	4	159
	Téki	3	127
	Krohon	1	116
	Touhi	3,5	112
	Dépoué	6	108
	Tagbayou	4	107
	Gnagbé	2	103
	Profa	2	82
	Guiré	1	80
	Gaouli	1	78
	Youwlagui	1	57
	Gnasro	2	52
	Koussé-Tèhi	1	24
OUBI		**7**	**523**
	Yowa	2,5	239
	Houbé	2,5	186
	Glé	1	31
	Gninihé	0,5	44
	Hyé	0,5	23
WANE		**9**	**470**
	Ouyo	5	239
	Bondoukoua	4	231
Total général		**328**	**20 101**

pation assez ancienne permet de donner, à défaut d'un recensement absolument régulier, des chiffres exacts" (1). Les chiffres avancés pour les quatre cercles dont relève la région sont les suivants :

- cercle du Cavally 27 000 habitants
- cercle de Béréby 55 000 habitants
- cercle du San Pedro 6 085 habitants
- cercle du Sassandra 140 500 habitants

soit un effectif total de près de 230 000 individus (2)! Effectif que le gouverneur Clozel classe à l'époque globalement sous l'étiquette de Kroumen, "ces peuplades... en possession de fournir la majeure partie de la main-d'œuvre employée dans la colonie, ainsi que celle embarquée à bord de la plupart des paquebots qui desservent la côte occidentale d'Afrique" (3). Même en défalquant de cet effectif la totalité de la population du cercle du Sassandra, qui déborde largement sur la rive gauche du fleuve - une rive gauche bien plus peuplée que la rive droite -, le chiffre de population obtenu pour les trois autres cercles - soit quelque 88 000 individus - est encore hautement fantaisiste.

Un second recensement de la Côte-d'Ivoire a été effectué en 1901 (4). L'opération poursuivait cette fois-ci un but précis : établir la liste des personnes redevables de l'impôt de capitation ("tout indigène, homme, femme et enfant, de plus de 10 ans"), institué par un arrêté local en date du 14 mai de la même année. Un tel objectif excluait en principe toute approximation dans le recueil de l'information démographique de base. Deux zones de dénombrement furent, là encore, distinguées : "les régions où il a été possible de procéder à des recensements plus ou moins réguliers, et celles encore inoccupées ou même inexplorées, pour lesquelles nous ne pouvons procéder qu'à des évaluations forcément imparfaites" (5). L'interfluve Sassandra-Cavally fut, comme en 1897, classé dans la première zone. Pour les deux cercles qui se partagent alors la région (les cercles de Béréby et du San Pedro ayant été absorbés entre-temps par celui du Cavally), les chiffres du nouveau recensement sont les suivants :

- cercle du Cavally 45 000
- cercle de Sassandra 16 080

ce qui en ramène la population totale à quelque 61 000 individus (5). Même en défalquant, là encore, la population du cercle de Sassandra (qui est passée en 4 ans de 140 500 habitants à 16 080!), le chiffre de 45 000 nous paraît toujours excessif.

---

(1) F.J. Clozel, 1899, p. 236. Deux autres "catégories" démographiques étant alors constituées, la première, par une zone "qui a été reconnue et sur laquelle nous possédons des renseignements suffisamment nombreux pour arriver à des évaluations serrant de fort près la vérité" ; la seconde, par "une zone à peine explorée, dont on a dû estimer la population en raisonnant par analogie avec les régions similaires que nous connaissons, et en tenant compte de la configuration générale du sol, de la nature de la végétation, forêts ou savanes, qui influent sur la densité, le groupement et la manière de vivre des habitants d'un pays" (*ibid.*, pp. 236-237).

(2) *Ibid.*, p. 237.

(3) *Ibid.*, p. 240.

(4) F.J. Clozel et R. Villamur, 1902, p. 2.

(5) *Ibid.*, p. 3.

Une fois l'impôt de capitation institué, l'obligation de tenir à jour la liste des contribuables fait du recensement administratif une opération quasi permanente. Une opération qui permettra progressivement aussi de cerner de plus près la réalité démographique. Le recensement de la population du cercle du Bas-Cavally effectué en 1911 est à ce titre exemplaire. Il nous fournit incontestablement l'image la plus juste de ce qu'était réellement l'état de la population du Sud-Ouest ivoirien au début de l'époque coloniale. En 1911 - nous le verrons plus loin -, tout l'interfluve Sassandra-Cavally est reconnu. Des foyers de résistance existent certes encore dans le Nord-Est - en pays bakwé - et le Nord-Ouest - en pays oubi-yowa - de la région. Mais, dans l'ensemble, l'administration coloniale commence à avoir la situation bien en main. En particulier dans le cercle du Bas-Cavally, où n'hésite pas à s'implanter, dès le début du siècle, une poignée de colons européens confiants en l'ordre existant. Les conditions sont donc remplies pour un recensement enfin fiable. Ce sera le cas de celui de 1911, dont les résultats démentent, du même coup, totalement les chiffres avancés par les premiers dénombrements : le territoire qui constitue à l'époque le cercle du Bas-Cavally et qui est en gros le même que celui couvert en 1897 par les cercles du Cavally, de Béréby et du San Pedro, en 1901 par le cercle du Cavally, ne compte en fait que *15 449* ressortissants (1). Nous sommes en effet loin des quelque 88 000 personnes "recensées" en 1897, des 45 000 de 1901...

Un autre mérite du recensement de 1911 est de nous donner une ventilation de la population du cercle du Bas-Cavally par "tribu" (tableau 3), unité qui correspond à ce que nous entendons dans la terminologie du recensement de 1971 par groupement sociopolitique traditionnel. C'est cette information qui va nous permettre de mesurer quelle a réellement été l'évolution de l'effectif démographique de la région entre 1911 et 1971. Nous n'avons malheureusement pas réussi à identifier avec certitude la totalité des "tribus" dont fait état le recensement de 1911. Nous ne retiendrons donc pour appréhender la variation de leur chiffre de population au cours de cette période de 60 ans que celles dont l'identification ne pose aucun problème d'une part, pour lesquelles la comparaison entre les chiffres de 1911 et de 1971 ne peut prêter, pour une raison ou une autre, à contestation d'autre part (2).

(1) J. Crudeli, 1914, pp. 110-111.

(2) C'est ainsi que nous avons, par exemple, éliminé la "tribu" des Plapo, dont l'identification elle-même ne pose aucun problème mais dont une partie des effectifs est aujourd'hui incluse dans la population de la ville de Tabou, notre approche ne concernant ici que la seule population rurale.

Tableau 3

État numérique de la population du cercle du Bas-Cavally par secteur et par "tribu" en 1911

Secteur et "tribu"	Effectif
Secteur de Tabou	**5 663**
Plapos	1 609
Bapos	1 598
Irépos	297
Dapos	480
Tépos	807
Ouompos	872
Ancien secteur de Béréby (rattaché à Tabou)	**3 706**
Bakoués	268
Aoulos	588
Enas	53
Iriboués	503
Nénès	382
Nidios	105
Ourépos	776
Touyos	1 031
Secteur de Grabo	**3 099**
Inémous	188
Irépos	72
Iricatapos	21
Kapos	210
Ouropos	558
Tépos	2 050
Ancien secteur de Patokla (rattaché à Grabo)	**556**
Doubouious	156
Trépos	400
Secteur de San Pedro	**2 425**
Babas	81
Bidous	94
Digboués	284
Gaoulis	73
Gripoués	226
Ouyos	379
San Pedro	267
Tahou	757
Yaboués	164
Yons	77
Krémouyés	23
Total	**15 449**

Source : J. Crudeli, 1914, pp. 110-111.

Voici, pour neuf "tribus" - toutes krou - répondant à ces critères, quelle a été cette évolution :

Tableau. 4 -
Evolution de l'effectif de neuf "tribus" krou entre 1911 et 1971

"Tribu"	Effectif en 1911	Effectif en 1971	Différence (en + ou en -)
Tépo	2 857	2 613	-244
Bapo	1 598	1 702	+104
Touyo	1 031	877	-154
Hompo	872	1 175	+303
Ourépo	776	668	-108
Ouropo	558	509	-49
Irépoué (Iriboués)	503	524	+21
Dapo	480	778	+298
Kapo	210	182	-28
Total	8 885	9 028	+143

soit un accroissement global de population de 1,6 % en 60 ans.

Les quelques chiffres intermédiaires dont nous disposons pour le même cercle, devenu entre-temps cercle de Tabou, confirment que, sur le plan démographique, la partie occidentale de l'interfluve Sassandra-Cavally, peuplée principalement de Krou, a bien stagné au cours de la période coloniale. En 1930, la population autochtone rurale du cercle est évaluée à quelque 16 000 habitants (1); en 1935, à moins de 15 000 (2); en 1956, à environ 15 500 (3)...

La documentation existante ne nous permet malheureusement pas de nous faire une idée aussi correcte de l'évolution démographique de la partie orientale de la région, peuplée essentiellement de Bakwé. Notre information de départ est ici constituée par les effectifs de contribuables qu'auraient comptés, au début des années 1920, les cantons bakwé de Sassandra et de Soubré : respectivement 1 000 et 1 300 (4), ce qui pourrait avoir correspondu à une population de base de 1 460 et 1 900 personnes (5). Ces chiffres auraient évolué comme suit :

(1) P. Bouys, 1933, p. 78 (pour la population totale) et p. 90 (pour la population de la ville de Tabou).
(2) Archives de Tabou.
(3) *Ibid.*
(4) J. Chartier, 1925, p. 124.
(5) Calcul fait sur la base de la structure par âge de la population bakwé telle qu'elle ressort du recensement de 1971 (31,5 % de moins de 10 ans, 68,5 % de plus de 10 ans).

Tableau 5

Évolution de la population des cantons bakwé de Sassandra et de Soubré de 1922 à 1971.

Année	Canton bakwé de Sassandra	Canton bakwé de Soubré	Total	Sources
#1922	1 460	1 900	3 360	J. Chartier, 1925
1937	1 410	1 479	2 889	Recensement adm.
1946	1 493	1 549	3 042	"
1951	1 206	1 358	2 564	"
1964	1 241	1 771	3 012	"
1971	991 (1)	2 004	2 995	Recensement ORSTOM-BNETD

Une évolution qui correspondrait, là encore, à une incontestable stagnation démographique, voire , si la base est exacte, à une régression.

L'examen des chiffres de population et de leur évolution dans le temps débouche sur un double constat : avec 20 101 individus pour un espace de 17 312 km^2, les quatre ensembles humains qui occupent la région, agrégats d'une multitude d'unités socio-politiques traditionnelles de très petite taille, constituent un effectif démographique numériquement peu important ; cet effectif est pratiquement stagnant depuis le début du siècle.

II. LA RÉPARTITION DES HABITANTS DANS L'ESPACE

A. Localisation de la population

1. Localisation de la population en 1971

La carte de localisation des villages établie à l'issue du recensement de 1971-1972 (figure 2) fait très clairement apparaître que la répartition dans l'espace de la population autochtone rurale de l'interfluve Sassandra-Cavally se fait selon deux grands types de semis : un semis *linéaire,* qui s'ordonne selon les lignes privilégiées que constituent les repères géographiques - rivières, côte - d'une part, les repères historiques - voies de pénétration mises en place au début de l'époque coloniale - d'autre part; un semis éclaté, qui s'appuie sur les lignes précédentes dont il est, dans les zones les plus peuplées, le prolongement "en brousse". Cette répartition est la suivante (tableau 6) :

(1) Compte non tenu de la réforme administrative de 1969, qui ampute le canton bakwé de Sassandra d'une partie de son territoire au profit de la sous-préfecture nouvellement créée de San Pedro. Pour permettre la comparaison, c'est donc toujours à l'ancien canton que se rapporte ce chiffre, le nouveau canton bakwé de Sassandra ne comptant en fait plus que 445 ressortissants en 1971.

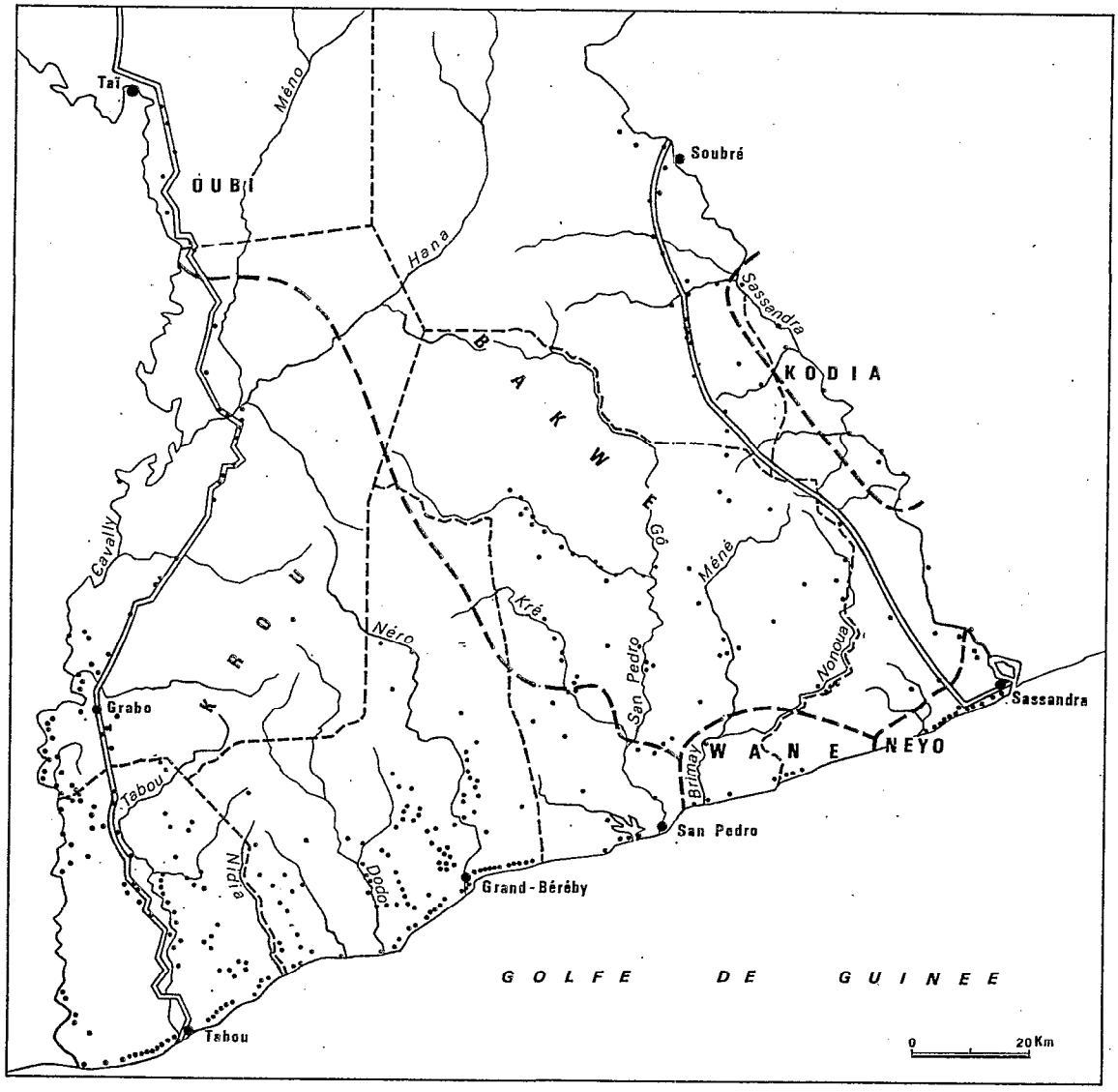

***Figure n° 2** : Localisation des villages autochtones en 1971.*

Tableau 6 : Population autochtone rurale en 1971. Modes de localisation et types de semis.

Mode de localisation et type de semis	Villages		Population	
	Nombre	%	Effectif	%
Semis linéaire	**212**	**64,6**	**13 918**	**69,3**
sur les rivières	103	31,4	5 523	27,5
sur la côte	61	18,6	5 006	24,9
sur les axes coloniaux	48	14,6	3 389	16,9
Semis éclaté ("en brousse")	**116**	**35,4**	**6 183**	**30,7**
Total	328	100,0	20 101	100,0

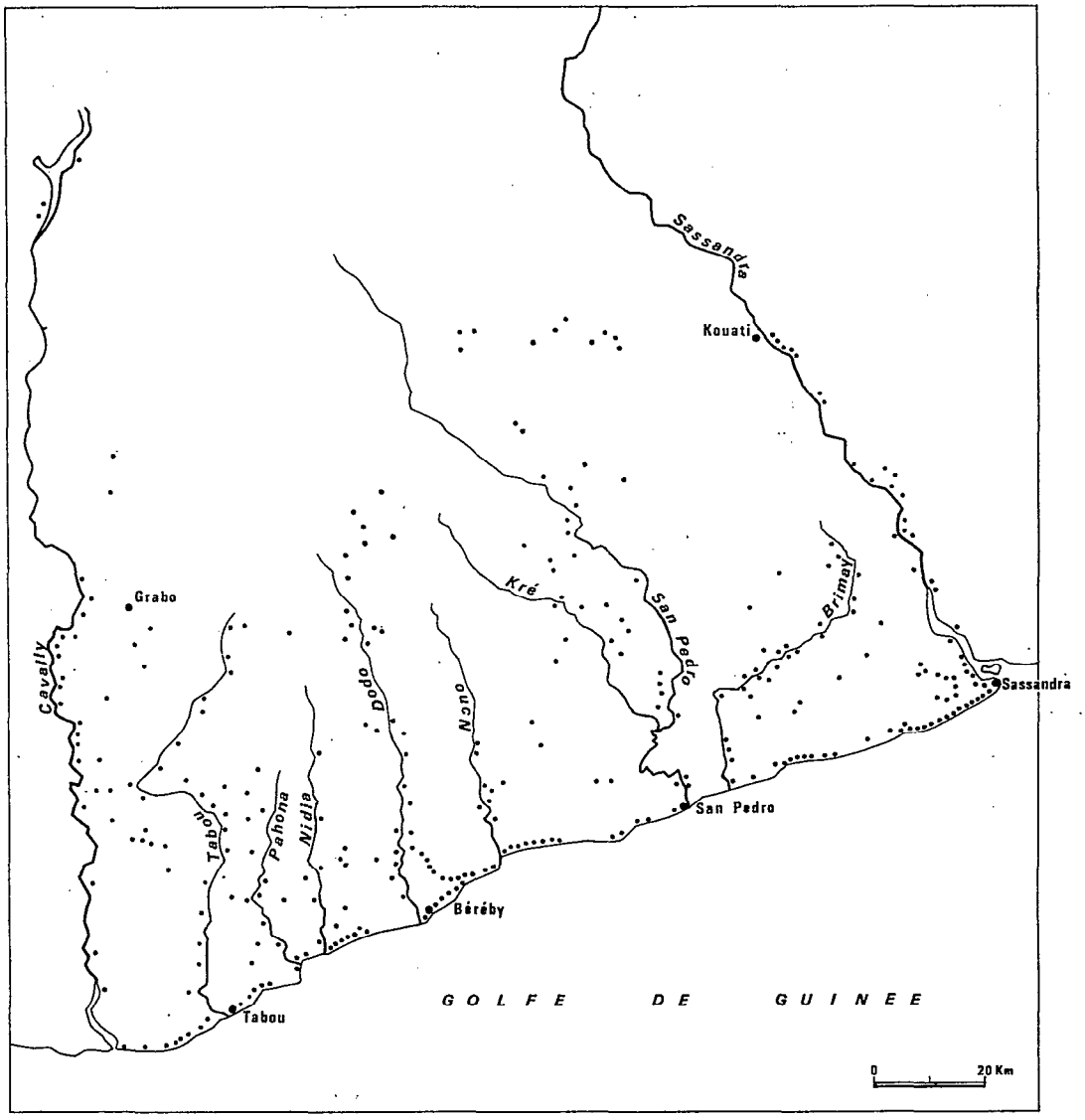

D'après levé au 1/150 000e effectué par H. POBEGUIN

Figure n° 3 : *Localisation des implantations humaines en 1895.*

De ce tableau, il ressort que la distribution linéaire, que G. Sautter considère comme "l'apanage des contrées particulièrement mal peuplées"(1), est le mode de répartition dans l'espace de plus des deux tiers (69,3%) des habitants. Les rivières, sur les berges desquelles sont établis 27,5% de la population, constituent les lignes de prédilection de ce type de semis; dans l'épaisse forêt tropicale qui couvre la région, elles tracent - même si elles ne sont pas toujours navigables - des ouvertures naturelles favorables à la circu-

(1) G. Sautter, 1966, p. 103.

lation des hommes. Le bord de mer, qu'occupent 24,9 % de la population, est une autre ligne recherchée d'implantation; l'histoire de la mise en place du peuplement montrera que le contrôle du littoral a été, jusqu'à la conquête française, l'enjeu de luttes sanglantes entre ses occupants successifs. Les voies de pénétration coloniale (axe Tabou-Taï, axe Sassandra-Soubré), le long desquelles sont fixés 16,9 % de la population, sous-tendent par contre un peuplement linéaire d'origine largement coercitive; là où la population fait défaut pour en assurer la construction et l'entretien, l'administration n'hésite pas en effet à procéder à des déplacements entiers de villages.

2. Variations de la localisation de la population dans le temps

C'est de la comparaison entre la carte de localisation des villages en 1971 (figure 2) et un levé des implantations humaines au 1/150 000e effectué en 1895 - deux ans seulement après la création de la colonie de Côte-d'Ivoire - par l'administrateur H. Pobéguin (figure 3) que nous partirons pour tenter de saisir ce qu'ont - éventuellement - été les variations de la localisation de la population du Sud-Ouest ivoirien de la mise en place de l'appareil colonial à l'opération San Pedro. Réalisée en grande partie sur renseignements, la carte de 1895 ne donne certes pas une localisation très rigoureuse des implantations humaines de la région. Leur positionnement par rapport aux grands repères géographiques que sont la côte et les rivières ne semble cependant pas devoir être mis en doute. La carte de H. Pobéguin est malheureusement laconique en ce qui concerne la partie la plus septentrionale de notre zone d'étude.

L'examen comparatif de ces deux cartes montre qu'en trois quarts de siècle le semis du peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally n'a que très peu varié. En 1971, nous venons de le voir, sur 328 villages recensés, 103 sont localisés sur une rivière, 61 sur la côte, 116 "en brousse", 48 seulement sur les voies de pénétration mises en place au début de l'époque coloniale. En 1895, sur 265 implantations humaines répertoriées par H. Pobéguin, 103 étaient déjà localisées sur une rivière, 60 l'étaient sur la côte, 102 "en brousse". Sur l'une et l'autre cartes, les grands types de distribution du peuplement - linéaire le long des rivières et de la côte, éclaté "en brousse" - sont donc *grosso modo* identiques. Seuls les déplacements coercitifs de villages organisés par l'administration au début du siècle ont en fait quelque peu modifié le semis ancien, opérant une ponction sur les implantations humaines situées soit sur les rivières, soit "en brousse".

L'image que les cartes de localisation de la population nous fournissent du semis du peuplement autochtone rural de l'interfluve Sassandra-Cavally en 1971 se présente en définitive comme le reflet remarquablement fidèle de ce que fut ce semis à l'aube de la pénétration française. Même en admettant que la totalité des villages implantés sur les axes coloniaux aient connu - coercitivement ou volontairement - un changement de localisation, il apparaît en effet que la quasi-totalité des autres - 85,4 %, regroupant 83,1 % de la population - n'ont pratiquement pas bougé. La mise en place, à partir de 1959, d'un embryon de réseau routier moderne, à l'initiative en particulier des exploitants forestiers, en a désenclavé plus de la moitié avant le démarrage de l'opération San Pedro (en 1971, il ne reste que 40,9 % de villages inaccessibles par la route). Ce désenclavement s'est cependant fait sans déplacement notoire de populations, les routes ayant en l'occurrence été amenées au-devant des villages - comme le stipulaient généralement les cahiers des

charges des forestiers -, et non l'inverse. Une telle pérennité dans la localisation des implantations humaines traduit incontestablement un fort attachement aux sites occupés par les aïeux. Attachement qui explique en particulier pourquoi de nombreux villages restent, en 1971, sciemment à quelques kilomètres seulement d'une route, alors qu'ils auraient *a priori* tout à gagner à s'installer sur ses bords.

B. Densité

Avec une population de 20 101 individus pour un territoire de 17 312 km², l'interfluve Sassandra-Cavally a en 1971 une densité autochtone rurale de 1,16 habitant au km². Un tel chiffre, qui exprime une densité moyenne, au demeurant fort basse, n'a évidemment qu'une signification toute relative. Seul l'établissement d'une carte de densité sur la base d'une *petite unité de calcul* est en fait à même de rendre compte valablement des variations du rapport population/espace à l'intérieur du territoire de référence.

1. L'établissement d'une carte de densité : problèmes de méthode

Une carte de densité n'est pas un document neutre. Suivant le type de représentation graphique adopté, l'image qu'elle donne du rapport population/espace n'est pas la même. Une carte de densité brute traduit ce rapport de façon globale, sans nuances ; elle présente notamment l'inconvénient d'accorder des densités nulles à des zones qui, pour être inhabitées, n'en font pas moins partie d'un espace contrôlé par les habitants d'une zone contiguë. Une carte de densité pondérée donne de la répartition des habitants une image beaucoup plus fine, qui exprime en particulier de façon bien plus juste le taux réel d'occupation de l'espace. C'est à travers ce second type de représentation que nous nous proposons de montrer ce qu'est réellement le rapport population/espace dans le cas de l'interfluve Sassandra-Cavally.

La méthode suivie pour établir cette carte de densité pondérée s'inspire directement de celle mise au point en 1956 par P. Gourou pour l'élaboration de la carte des densités de population du delta central du Niger, et reprise par la suite par de nombreux géographes, entre autres par G. Sautter pour la réalisation de la carte de densité de la population rurale au Congo et au Gabon (1). Première étape de l'opération : le choix d'une plage de référence ; en l'absence d'un découpage administratif satisfaisant, la plage utilisée est la trame géométrique, définie ici par un carroyage ayant pour unité de base un carré de 5 km de côté, donc de 25 km² de surface. Seconde étape de notre démarche: la confection, sur la base de la trame retenue, d'une carte des densités rurales brutes ; tâche possible grâce aux informations fournies par le recensement de 1971-1972 à la fois sur la localisation des villages et sur leur population. Troisième étape : l'exécution, à partir de la carte des densités brutes, de la carte des densités pondérées (figure 4) ; la réalisation de ce document final est un long exercice d'arithmétique, destiné à établir une "pondération... grossièrement proportionnelle à la distance" (2), la densité pondérée de la population d'un carré de la carte s'obtenant en effet en calculant la moyenne des valeurs de densité brute du carré considéré et des huit carrés contigus affectés des coefficients de proximité suivants : 4 pour le carré central, 2 pour les quatre carrés inférieur, latéraux et supérieur, 1 pour les quatre carrés diagonaux.

(1) Pour l'exposé de cette méthode, cf. G. Sautter, 1966, pp. 90-91.
(2) *Ibid.*, p.91.

2. Classement statistique des densités et arrangements dans l'espace

Si nous classons les densités ainsi obtenues par ordre croissant et que nous rapportons à chaque tranche de densité les surfaces correspondantes, nous obtenons le tableau suivant :

Tableau 7

Répartition des surfaces selon la densité de la population autochtone rurale en 1971

Habitants au km²	Surfaces occupées par les densités croissantes	
	en km²	en %
0	5 962	34,4
Moins de 0,5	1 575	9,1
de 0,5 à 1	2 187,5	12,6
de 1 à 2	2 775	16,0
de 2 à 3	1 275	7,4
de 3 à 5	1 637,5	9,5
de 5 à 10	937,5	5,4
de 10 à 15	462,5	2,7
plus de 15	500	2,9
Total	17 312	100,0

Le classement ainsi réalisé permet de distinguer quatre grands types d'arrangements dans l'espace :

- des zones entièrement *vides d'hommes* (la partie centre-nord de la région, quelques espaces plus ponctuels au milieu de zones habitées); au total, 34,4 % de l'interfluve;
- des zones de *faible densité relative* - moins de 3 habitants au km² - (la périphérie immédiate des zones inhabitées, mais aussi toute la corne sud-est de la région); au total, 45,1 % de l'interfluve;
- des zones de *moyenne densité relative* - de 3 à 15 habitants au km² - (la série de taches articulées sur la distribution linéaire du peuplement induite par les repères géographiques ou historiques que sont les rivières, le bord de mer, les voies de pénétration coloniale); au total, 17,6 % de l'interfluve;
- des zones de *forte densité relative* - plus de 15 habitants au km² - (l'embouchure du Sassandra, les portions de côte de part et d'autre de Grand-Béréby et de Tabou, l'embouchure du Cavally, la portion de cours du Cavally immédiatement au sud-ouest de Grabo, à la limite nord de navigabilité de ce fleuve); au total, 2,9 % seulement de l'interfluve.

Si nous admettons avec G. Sautter qu'une densité de 3 habitants au km² est un seuil "où commencent réellement à se manifester les possibilités d'action humaine et de transformation du paysage" (1), force nous est de constater qu'en 1971 l'interfluve Sassandra-Cavally est encore pour 79,5 % de sa superficie peuplée *en deça* de ce seuil.

(1) G. Sautter, 1966, p. 98.

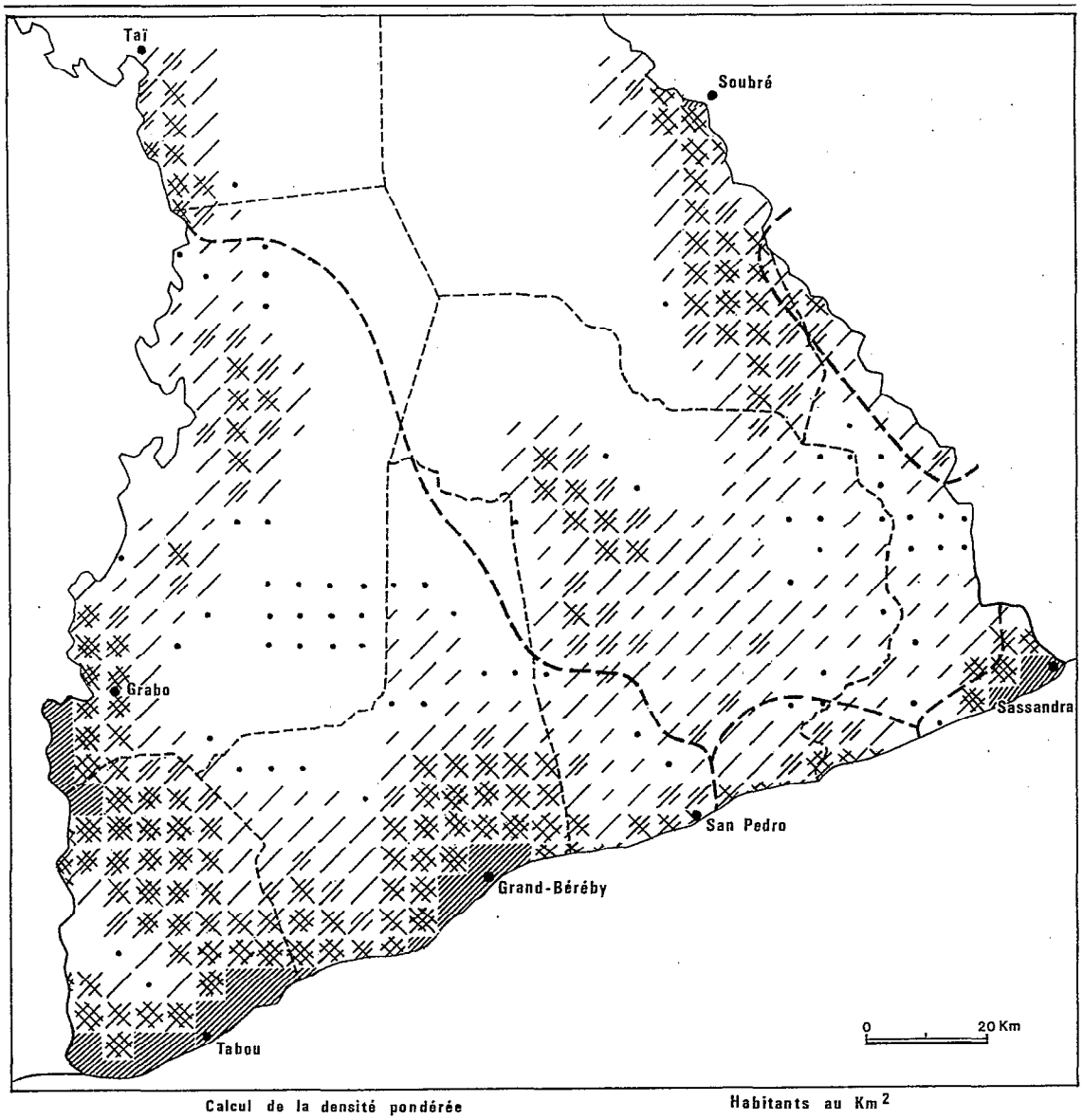

Calcul de la densité pondérée

La densité pondérée est obtenue en faisant pour chaque carré la moyenne des valeurs de densité brute du carré considéré et de celle des carrés contigus, affectés des coéfficients de proximité suivants :

1	2	1
2	4	2
1	2	1

Habitants au Km²

0
0,5
1
2
3
5
10
15

Limite de circonscription administrative
Limite ethnique

Figure n° 4

Densité de la population autochtone rurale en 1971 par carrés pondérés (carte à trame géométrique).

C. Modes de projection dans l'espace et niveaux de densité

Une troisième façon d'appréhender la répartition de la population dans l'espace nous amène enfin à examiner ce que sont les unités socio-spatiales à travers lesquelles les habitants de l'interfluve Sassandra-Cavally se projettent concrètement sur le territoire qu'ils occupent, et quel impact les conditions historiques de leur mise en place ont pu avoir sur les niveaux de densité. Ces unités sont au nombre de trois : le groupement socio-politique traditionnel, le village, le campement.

1. Le groupement socio-politique traditionnel

Le groupement socio-politique traditionnel s'identifie tantôt au groupement d'alliance, entité issue de la fédération de clans ou de lignages ayant décidé, à un moment ou un autre de leur histoire, de "marcher ensemble", le plus souvent pour la simple pratique de l'échange matrimonial, tantôt au clan ou au lignage, groupe de parenté dont tous les membres se réfèrent, en ligne agnatique, à un même ancêtre.

Si le groupement socio-politique traditionnel ne constitue plus, de nos jours, qu'un simple cadre de référence, l'agencement des villages qui le composent traduit une stratégie ancienne d'occupation de l'espace certaine, dont la finalité était essentiellement liée au contrôle d'une portion de façade maritime pour les groupements côtiers, des voies d'accès - principalement fluviales - à cette façade pour les groupements de l'intérieur. L'histoire de la mise en place du peuplement nous apprendra que l'accès à la mer était un objectif particulièrement convoité et explique les relatifs "entassements" de populations que l'on peut notamment observer aux embouchures des rivières ; l'espace occupé n'étant pas forcément en rapport dans ces cas-là avec l'effectif démographique des groupements ayant réussi leur percée sur le littoral.

L'ethnie krou compte 25 de ces groupements, dont 13 contrôlent une portion de côte. L'ethnie bakwé en compte 24, tous établis à l'intérieur. Les 2 groupements wané occupent le littoral à l'est de San Pedro, tandis que les 5 groupements oubi commandent, au nord-ouest de l'interfluve, le couloir entre l'actuelle réserve de Taï et le Cavally.

La taille de ces groupements est par ailleurs très irrégulière (tableau 8). Elle est en fait étroitement fonction des conditions historiques qui ont présidé à la mise en place des ensembles humains qui constituent le peuplement actuel de la région. Conditions qui expliquent en particulier pourquoi cette unité ne recouvre pas la même réalité d'ouest en est : presque toujours groupement d'alliance, issu d'une fédération de clans ou de lignages, à l'ouest, où l'installation des populations krou est plus ancienne et a eu le temps de se structurer, elle se confond le plus souvent avec le clan ou le lignage à l'est, l'implantation des populations bakwé apparaissant comme beaucoup plus récente, et leur structuration en entités plus vastes n'ayant pas eu le temps de se faire, ou n'ayant pas été ressentie comme une nécessité par des groupements très lâchement répartis dans leur espace ; et pourquoi, en corollaire, les densités sont sensiblement plus élevées dans la partie occidentale de l'interfluve que dans la partie orientale.

Tableau 8
Population autochtone rurale en 1971. Taille du groupement socio-politique traditionnel par ethnie.

Ethnie	Nombre de groupements	Population	Taille moyenne
Krou	25	14 956	598
Bakwé	24	4 152	173
Oubi	5	523	105
Wané	2	470	235
Ensemble	56	20 101	359

2. Le village

Le village, communauté socio-juridique formée par les occupants d'un même terroir, est, dans le Sud-Ouest ivoirien, une réalité fort complexe. Dans le cas le plus simple, il s'identifie au clan ou au lignage. Il peut cependant correspondre également soit à un segment de clan ou de lignage, soit à un regroupement de plusieurs segments de clan ou de lignage, soit à un regroupement de clans ou de lignages, soit à toute autre sorte de combinaison entre ces différentes unités. Il est, dans tous les cas, le produit d'une histoire.

Si la taille du village, simple composante du groupement socio-politique traditionnel, n'a en soi aucun impact sur le niveau global de densité de l'espace occupé par celui-ci, elle détermine néanmoins à l'échelle locale des densités différentielles révélatrices de la stratégie de contrôle spatial déployée par le groupement lors de sa mise en place. Elle varie en effet de 5 habitants pour le plus petit (Tabaoré, village krou-haoulo) à 388 pour le plus gros (Olodio, village krou-tépo), est *grosso modo décroissante* d'ouest en est et *croissante* du sud au nord (à l'instar de ce qui a été observé pour le groupement), tout en affichant une valeur moyenne relativement homogène d'une ethnie à l'autre (tableau 9).

Tableau 9
Population autochtone rurale en 1971. Taille du village par ethnie.

Ethnie	Nombre de villages	Population	Taille moyenne
Krou	235	14 956	63,6
Bakwé	77	4 152	53,9
Oubi	7	523	74,7
Wané	9	470	52,2
Total	328	20 101	61,3

3. Le campement

Le campement, en tant qu'unité de résidence permanente et non que simple écart de culture, est un phénomène récent dans le Sud-Ouest ivoirien. Il apparaît avec la mise en place, au lendemain de l'indépendance, d'un réseau routier moderne et se multiplie au rythme de l'extension de celui-ci. Antenne du village à un point stratégique du terroir, il est une façon pour la population autochtone de marquer ses droits sur un espace dont elle tient à ne pas perdre le contrôle, en particulier depuis que les voies de communication nouvellement créées attirent dans la région un nombre de plus en plus grand d'allochtones. Ce type de campement ne se situe en effet jamais en pleine nature, mais toujours au bord d'une route ou d'une piste et, de préférence, à un carrefour, c'est-à-dire là où il peut le plus efficacement remplir sa fonction.

2 508 personnes, soit 12,5 % de la population autochtone rurale de la région, se partagent ainsi, en 1971, entre 276 campements (tableau 10). Le groupe social qui se projette dans l'espace à travers ce type d'unité de résidence correspond généralement à la famille mono- ou polygynique, ce qui en explique la taille réduite. Le phénomène n'en constitue pas moins, à l'aube de l'opération San Pedro, un facteur de desserrement des densités.

Tableau 10

Population autochtone rurale en 1971. Répartition et taille des campements par ethnie.

Ethnie	Campements			Population totale (2)	Rapport (1)/(2) en %
	Nombre	Population (1)	Taille moyenne		
Krou	153	1 348	8,8	14 956	9,0
Bakwé	99	957	9,7	4 152	23,0
Oubi	9	133	14,8	523	25,4
Wané	15	70	4,7	470	14,9
Total	276	2 508	9,1	20 101	12,5

L'examen de la répartition des habitants dans l'espace montre que le Sud-Ouest ivoirien est très inégalement peuplé : la distribution de la population se fait largement selon un semis de type linéaire, dont les fils directeurs sont les rivières, le bord de mer, les axes de pénétration coloniale; autour d'un immense espace inhabité, ce semis sous-tend des arrangements de densités variables, mais toutes particulièrement basses ; des densités dont les niveaux ne sont par ailleurs pas étrangers aux conditions historiques qui ont présidé à la projection dans l'espace des unités sociales sur lesquelles s'articule aujourd'hui le peuplement de la région.

III. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

A. Caractéristiques de structure

1. Structure par sexe et par âge

Pour que les données afférentes à la structure par sexe et par âge soient sociologiquement significatives, nous avons rattaché à la population autochtone toutes les femmes allochtones mariées à des autochtones et, inversement, en avons retranché toutes les femmes autochtones mariées à des allochtones - cas se produisant assez fréquemment le long de la frontière libérienne; ce qui explique pourquoi le chiffre global de population pris en considération pour cette investigation (20 186) est supérieur au chiffre global réel de la population autochtone (20 101).

La structure par sexe et par âge de la population autochtone rurale de l'interfluve Sassandra-Cavally (tableau 11) est celle d'une population affectée par une forte *émigration,* en particulier au niveau de la population active masculine. Si, grâce aux retours de migration en fin de vie active, le rapport de masculinité global approche de 100, il n'est que de 75 entre 20 et 50 ans. La pyramide des âges (figure 5) traduit les incidences de ces mouvements. Si nous répartissons l'ensemble de la population en trois grands groupes d'âge (0-14 ans, 15-59 ans, 60 ans et plus), la structure en est la suivante :

- 41,7 % de l'effectif ont moins de 15 ans; la base de la pyramide est incontestablement celle d'une population jeune; cette base est néanmoins sensiblement plus étroite que celle de la pyramide nationale, dont l'effectif des moins de 15 ans s'établit, au recensement de 1975, à 47,1 % (1);
- 50,9 % de l'effectif ont entre 15 et 60 ans; dans ce pourcentage, qui est théoriquement celui de la population active, les femmes n'entrent cependant que pour 23,6 %, l'étranglement de la pyramide étant tout particulièrement accusé au niveau des tranches d'âge masculines de 20 à 40 ans; l'excédent que l'on note au niveau des tranches d'âge féminines de 30 à 45 ans par rapport à celles de 20 à 30 ans montre que beaucoup de femmes suivent leur mari en migration, accompagnées d'une partie au moins des enfants du ménage;
- 6,4 % de l'effectif enfin ont 60 ans et plus, ce qui est nettement supérieur aux 4,0 % que représente, au recensement de 1975, ce groupe d'âge à l'échelle nationale (1).

(1) Direction de la statistique de Côte-d'Ivoire, 1978, p. 4.

Tableau 11

Population autochtone rurale en 1971. Structure par sexe et par âge.

Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Total		Rapport de masculinité
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
0 - 4	1 640	8,1	1 527	7,6	3 167	15,7	107
5 - 9	1 815	9,0	1 597	7,9	3 412	16,9	114
10 - 14	1 107	5,5	735	3,6	1 842	9,1	151
15 - 19	753	3,7	731	3,6	1 484	7,3	103
20 - 24	503	2,5	708	3,5	1 211	6,0	71
25 - 29	440	2,2	655	3,2	1 095	5,4	67
30 - 34	500	2,5	796	3,9	1 296	6,4	63
35 - 39	573	2,8	724	3,6	1 297	6,4	79
40 - 44	638	3,2	745	3,7	1 383	6,9	86
45 - 49	529	2,6	576	2,9	1 105	5,5	92
50 - 54	505	2,5	488	2,4	993	4,9	103
55 - 59	320	1,6	305	1,5	625	3,1	105
60 - 64	307	1,5	283	1,4	590	2,9	108
65 - 69	195	1,0	114	0,6	309	1,6	171
70 et +	217	1,1	160	0,8	377	1,9	136
Total	10 042	49,8	10 144	50,2	20 186	100,0	99

2. Structure professionnelle

Seule l'activité de la population masculine sera prise en considération dans cette approche, les femmes n'ayant que rarement une activité autre qu'agricole, activité à laquelle elles participent toutes à des degrés et dans des conditions sensiblement identiques.

La population autochtone rurale masculine en âge de travailler (15 ans et plus, sans limite d'âge supérieure) s'élève, pour l'ensemble de l'interfluve Sassandra-Cavally, à 5 490 personnes. Ces actifs théoriques se ventilent entre 579 (10,5 %) inactifs - dont 474 (8,6 %) scolaires -, et 4 911 (89,5 %) actifs réels (tableau 12). Parmi ceux-ci :

- 52,8 % ont une activité exclusivement agricole, 47,2 % une activité principale non agricole, cumulée pour 42,0 % avec une activité agricole; 94,8 % se livrent donc, à titre principal ou à titre secondaire, à une activité agricole, 5,2 % seulement à une activité exclusivement non agricole;
- 40,7% pratiquent le métier de "navigateur", de "Krouman", activité que la population masculine du littoral ouest-ivoirien exerce en gros depuis le milieu du XIX^{e} siècle, et qui consiste pour elle, rappelons-le, à s'engager temporairement, comme main-d'œuvre d'appoint, sur les navires de commerce européens amenés à opérer, jadis sur toute la côte du golfe de Guinée, aujourd'hui sur les seules côtes ivoirienne et gabonaise (les autres pays du littoral, dans un souci de protection de la main-d'œuvre nationale, ayant progressivement interdit au lendemain des indépendances l'emploi de Kroumen sur leurs territoires); activité qui tient une place d'autant plus importante dans la vie économique de la région que, si nous rapportons le nombre de ceux qui la pratiquent (2 000) à celui (3 183) des actifs des tranches d'âge les plus directement

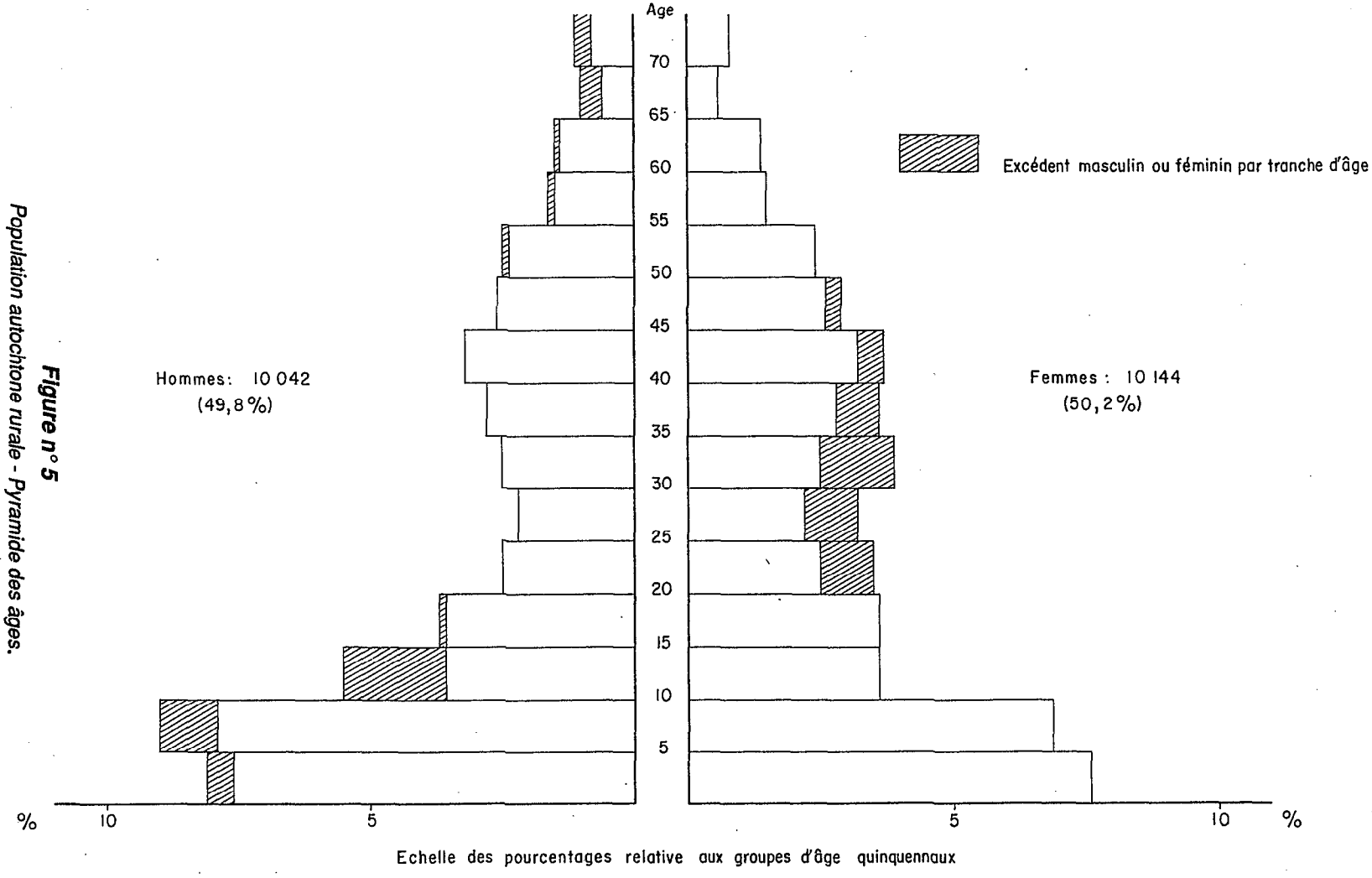

Figure n° 5

Population autochtone rurale - Pyramide des âges.

concernées (20-50 ans, la limite d'âge inférieure pour l'obtention d'une carte de navigateur étant de 18 ans, la sortie du métier se faisant vers 50 ans), c'est en définitive près des deux tiers (62,8 %) de la population masculine la plus active qui y sont impliqués;

- 2,1 % seulement des actifs par contre sont employés dans l'industrie forestière, pourtant abondamment présente dans la région;
- 1,9 % sont salariés de l'administration, ce qui est peu;
- 2,5 % se partagent entre diverses autres activités de production ou de service.

Une structure professionnelle en définitive fortement marquée par l'activité de "navigation", une activité qui ne peut se pratiquer qu'à travers une migration de travail temporaire, et qui constitue de ce fait pour le travailleur une incitation permanente à s'établir là où l'accès à celle-ci lui est le plus facile - les centres "maritimes" du littoral -, c'est-à-dire à *émigrer.*

Tableau 12

Actifs autochtones ruraux en 1971. Répartition par type d'activité et sous-préfecture

Actifs par sous-préfecture / Type d'activité	Taï	Grabo	Tabou	Grand-Béréby	San Pedro	Sassandra	Soubré	Total Nombre	Total %
- Activité agricole à l'exclusion de toute autre activité	**46**	**257**	**924**	**436**	**365**	**144**	**420**	**2 592**	**52,8**
- Autre activité	**88**	**330**	**802**	**751**	**261**	**48**	**39**	**2 319**	**47,2**
. Navigation	70	287	658	658	248	48	31	2 000	40,7
. Industrie forestière	9	2	29	52	6		4	102	2,1
. Administration	4	20	58	12				94	1,9
. Commerce et transports		7	20	7				34	0,7
. Artisanat de production		9	9	9				27	0,6
. Artisanat de service	2	2	11	7				22	0,4
. Pêche	3	2	4	2				11	0,2
. Divers et indéterminé		1	13	4	7		4	29	0,6
dont	**(88)**	**(330)**	**(802)**	**(751)**	**(261)**	**(48)**	**(39)**	**(2 319)**	**(47,2)**
. Activité non agricole exclusivement	(10)	(22)	(119)	(80)	(13)	(3)	(8)	(255)	(5,2)
. Activité agricole à titre secondaire en plus	(78)	(308)	(683)	(671)	(248)	(45)	(31)	(2 064)	(42,0)
Total actifs	134	587	1 726	1 187	626	192	459	4 911	100,0

3. Structure familiale et matrimoniale

La structure familiale et matrimoniale sera abordée ici en fonction de deux critères : l'appartenance ethnique, l'âge. En ce qui concerne l'appartenance ethnique, nous opérerons cependant, par souci de simplification, un regroupement entre les Krou et les Wané d'une part, entre les Bakwé et les Oubi d'autre part, sur la base des liens historiques étroits qui existent entre les ethnies ainsi regroupées. En ce qui concerne l'âge, une distinction sera faite, *au niveau des hommes,* entre les 15-24 ans, assimilés dans la société traditionnelle aux jeunes, en principe célibataires, et les 25 ans et plus, constituant les adultes, c'est-à-dire ceux qui sont d'âge à être mariés; *au niveau des femmes,* entre les 15-49 ans, femmes en âge de procréer, et les 50 ans et plus, femmes ménopausées et ayant de ce fait un statut particulier.

a) Structure du "ménage"

La structure du "ménage" nous éclaire moins sur les mécanismes démographiques qui régissent l'évolution de la population autochtone rurale qu'elle n'en traduit les effets. Que nous appréhendions le ménage sous l'angle de la *famille mono-* ou *polygynique* - le nombre de ménages correspondant alors au nombre d'hommes mariés, tout "isolé" étant systématiquement rattaché à une cellule familiale - ou en tant qu'*unité budgétaire autonome* - le chef de ménage pouvant alors être aussi bien de sexe masculin que de sexe féminin, marié que veuf, célibataire ou divorcé - , l'unité de référence est toujours de petite dimension : elle comprend 5,8 membres en moyenne dans le premier cas, 5,1 seulement dans le second (tableau 13).

Tableau 13

Population autochtone rurale en 1971. Structure du ménage.

Ensemble ethnique	Effectif démographique	Type de ménage			
		"Famille mono- ou polygynique"		"Unité budgétaire autonome"	
		Nombre d'unités	Taille moyenne	Nombre d'unités	Taille moyenne
Krou-Wané	15 511	2 686	5,8	3 076	5,0
Bakwé-Oubi	4 675	774	6,0	864	5,4
Total	**20 186**	**3 460**	**5,8**	**3 940**	**5,1**

b) Statut matrimonial des hommes et femmes de 15 ans et plus

L'examen du *statut matrimonial des hommes* (tableau 14) révèle que si la proportion d'hommes non mariés (célibataires, divorcés, veufs) que comptent l'un et l'autre ensembles ethniques est parfaitement conforme au schéma traditionnel entre 15 et 24 ans - 90,3 % chez les Krou-Wané, 93,8 % chez les Bakwé-Oubi -, elle l'est par contre beaucoup moins au-delà de 25 ans - 20,3 % chez les Krou-Wané, 23,9 % chez les Bakwé-Oubi -, âge à partir duquel une telle situation n'était jadis que tout à fait exceptionnelle.

Tableau 14

Population autochtone rurale en 1971. Statut matrimonial des hommes de 15 ans et plus.

Appartenance ethnique et tranche d'âge	Effectif global	Statut matrimonial			
		Non marié		Marié	
		Effectif	%	Effectif	%
Krou-Wané	**4 190**	**1 504**	**35,9**	**2 686**	**64,1**
15-24 ans	936	845	90,3	91	9,7
25 ans et plus	3 254	659	20,3	2 595	79,7
Bakwé-Oubi	**1 300**	**526**	**40,5**	**774**	**59,5**
15-24 ans	308	289	93,8	19	6,2
25 ans et plus	992	237	23,9	755	76,1
Ensemble	**5 490**	**2 030**	**37,0**	**3 460**	**63,0**
15-24 ans	1 244	1 134	91,2	110	8,8
25 ans et plus	4 246	896	21,1	3 350	78,9

L'examen du *statut matrimonial des femmes* (tableau 15) aboutit au même type de conclusion en ce qui concerne les femmes en âge de procréer, qui comptent une proportion de femmes non mariées (célibataires, divorcées, veuves) anormalement élevée - 23,0 % chez les Krou-Wané, 29,9 % chez les Bakwé-Oubi, 24,7 % pour l'ensemble de la population, soit 1 femme sur 4 - : situation absolument inconcevable dans la société traditionnelle, où tout concourait à faire "produire" *toutes* les femmes au maximum de leurs capacités physiologiques. La proportion de femmes de plus de 50 ans "seules" - 43,5 % chez les Krou-Wané, 57,1 % chez les Bakwé-Oubi - renvoie par contre à un schéma classique, selon lequel la femme ménopausée retourne volontiers dans son lignage d'origine après le décès de son mari.

Tableau 15

Population autochtone rurale en 1971. Statut matrimonial des femmes de 15 ans et plus.

Appartenance ethnique et tranche d'âge	Effectif global	Statut matrimonial			
		Non marié		Marié	
		Effectif	%	Effectif	%
Krou-Wané	**4 695**	**1 295**	**27,6**	**3 400**	**72,4**
15-49 ans	3 641	836	23,0	2 805	77,0
50 ans et plus	1 054	459	43,5	595	56,5
Bakwé-Oubi	**1 516**	**531**	**35,0**	**985**	**65,0**
15-49 ans	1 229	367	29,9	862	70,1
49 ans et plus	287	164	57,1	123	42,9
Ensemble	**6 211**	**1 826**	**29,4**	**4 385**	**70,6**
15-49 ans	4 870	1 203	24,7	3 667	75,3
49 ans et plus	1 341	623	46,5	718	53,5

c) Monogynie et polygynie

Un passage trop rapide du mariage polygynique de type traditionnel au mariage monogynique de type moderne ne serait-il pas à l'origine de l'importante proportion de femmes en âge de procréer "seules" ? Le contact étroit que la société autochtone du Sud-Ouest ivoirien entretient de longue date, par le biais de l'institution krouman, avec le monde européen aurait pu, en effet, imprimer à la polygynie une évolution différente de celle qui a été la sienne ailleurs dans le pays. Il n'en a en fait rien été, puisque l'indice de polygynie (nombre d'épouses pour 100 hommes mariés) enregistré en 1971 pour l'ensemble de l'interfluve Sassandra-Cavally -131,8 (tableau 16) - n'est guère très différent de celui enregistré en 1975 pour l'ensemble du milieu rural ivoirien - 130,8 (1).

Tableau 16

Population autochtone rurale en 1971. Monogynie et polygynie.

Ensemble ethnique / Ménage à	Krou-Wané		Bakwé-Oubi		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 femme	1 900	71,9	566	74,9	2 466	72,6
2 femmes	635	24,0	163	21,6	798	23,5
3 femmes	91	3,5	20	2,6	111	3,3
4 femmes et +	16	0,6	7	0,9	23	0,6
Total ménages	**2 642**	**100,0**	**756**	**100,0**	**3 398***	**100,0**
Total épouses	3 496		982		4 478	
Indice de polygynie	132,3		129,9		131,8	

* Ce chiffre ne correspond pas à celui des *hommes mariés* du tableau 14 (3 460), certains hommes mariés vivant en fait seuls, leurs femmes étant ailleurs.

B. Caractéristiques de mouvement

Les données de mouvement dont nous faisons état ici ont été recueillies en trois temps : au cours du recensement démographique de 1971-1972 lui-même furent consignés, en un premier temps, tous les absents durables de sexe masculin, âgés de 15 ans et plus, considérés comme *émigrés* - ou du moins, quand ils n'avaient pas quitté le Sud-Ouest, comme affectés par l'*exode rural* ; au cours d'une enquête complémentaire réalisée, jour pour jour, un an - ou deux ans - après le premier passage (2) auprès d'un échantillon de 3 886 personnes, réparties sur 42 villages (1/5^{e} en gros de la population autochtone rurale), furent enregistrés, en un second temps, d'une part les *naissances* et les *décès*, d'autre part les *départs* et les *retours* de migrants survenus depuis l'opération

(1) Direction de la statistique de Côte-d'Ivoire, 1978, p. 39.

(2) Un an pour les sous-préfectures de Grabo, Tabou et Grand-Béréby, où le recensement avait été fait en 1972 ; deux ans pour les sous-préfectures de San Pedro, Sassandra et Soubré, où le recensement avait été fait fin 1970, début 1971.

de recensement ; au cours d'une enquête rétrospective, effectuée auprès d'un échantillon de 94 femmes de 15 ans et plus du village krou de Roc-Oulidié, furent recueillies, en un troisième temps, à travers la reconstitution systématique de l'*histoire génésique* des femmes en âge de procréer, ou ayant déjà procréé, un certain nombre d'informations nous permettant une approche plus fine à la fois de la *fécondité* et de la *mortalité infantile* (1).

1. Les mouvements naturels

a) Natalité

L'examen des *taux* révèle d'entrée de jeu un niveau global de fécondité plutôt médiocre :

- le *taux de natalité* (rapport des naissances vivantes de l'année à la population correspondante), de 36,3 ‰, se situe très en dessous de la moyenne nationale ivoirienne, évaluée à 45,5 ‰ (2) ; si le taux observé chez les Bakwé - 45,8 ‰ - est conforme à cette moyenne, celui relevé chez les Krou - 33,7 ‰ - est par contre particulièrement bas (tableau 17);

Tableau 17

Population autochtone rurale en 1971. Taux de natalité.

Ethnie	Naissances vivantes sur une année	Population de l'échantillon	Taux pour 1 000
Krou	103	3 057	33,7
Bakwé	38	829	45,8
Total	141	3 886	36,3

- le *taux de fécondité* (rapport des naissances vivantes de l'année à la population féminine de 15 à 49 ans), de 148 ‰, est lui aussi très en dessous de la moyenne nationale, évaluée à 200 ‰ (3) ; ce taux est bas non seulement chez les Krou -140 ‰ -, mais aussi chez les Bakwé - 174 ‰ (tableau 18);

Tableau 18

Population autochtone rurale en 1971. Taux de fécondité.

Ethnie	Naissances vivantes sur une année	Population féminine de 15 à 49 ans	Taux pour 1 000
Krou	103	736	140
Bakwé	38	219	174
Total	141	955	148

(1) Les résultats de cette dernière enquête ont fait l'objet d'une analyse détaillée dans une communication au xv^{e} colloque du Comité de la recherche sur la famille de l'Association internationale de sociologie, qui s'est tenu à Lomé en janvier 1976 ; voir A. Schwartz, 1978.

(2) Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 1979, p. 106.

(3) Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, 1981, p. 188.

- le taux *de fécondité par âge* est enfin inférieur au taux national ivoirien pour toutes les tranches d'âge, à l'exception de la tranche des femmes de 15 à 20 ans; la chute de fécondité qui apparaît au-delà de 30 ans est par ailleurs plus forte chez les femmes krou que chez les femmes bakwé (tableau 19).

Tableau 19

Population autochtone rurale en 1971. Taux de fécondité par âge.

Taux pour 1 000 Âge de la mère	Populations krou et bakwé en 1973			Côte-d'Ivoire 1962-1964 (1)
	Krou	Bakwé	Ensemble	
15-19 ans	195	289	218	192
20-24	243	267	248	289
25-29	253	231	248	264
30-34	147	167	151	226
35-39	83	143	96	158
40-44	42	61	46	102
45-49		37	9	44
Total	140	174	148	?

Dans des sociétés où n'existe aucune pratique anti-conceptionnelle, de tels taux posent problème. Comment expliquer un aussi faible niveau de fécondité ?

Une voie à explorer en priorité nous a semblé devoir être celle du rapport entre *fécondité* et *nuptialité* : l'importance notée ci-dessus de l'effectif des femmes en âge de procréer non mariées n'aurait-elle pas en effet une incidence décisive sur le niveau global de fécondité dans la mesure où ces femmes se tiendraient à l'écart de l'œuvre de procréation ? Si nous comparons la fécondité de ce groupe de femmes - fécondité illégitime - à celle des femmes mariées - fécondité légitime -, nous nous apercevons que la première prise globalement est même légèrement supérieure à la seconde (tableau 20)...

Tableau 20

Population autochtone rurale en 1971. Fécondité légitime et fécondité illégitime

Ethnie	Femmes en âge de procréer						
	Total échantillon	Mariées			"Seules"		
		Nombre	Naissances légitimes	Taux de féc. lég. (p.1000)	Nombre	Naissances illégitimes	Taux de féc. illég. (p.1000)
Krou	735	566	77	**136**	169	26	**154**
Bakwé	219	154	29	**188**	65	9	**138**
Total	954	720	106	**147**	234	35	**150**

(1) Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, 1981, p. 188.

Une seconde voie d'investigation nous a amené à examiner l'impact sur la fécondité des accidents génésiques - mortalité fœtale, mortinatalité -, en d'autres termes à appréhender la fécondité non plus sous l'angle des seules naissances vivantes mais sous celui du rapport entre *conceptions* et *naissances vivantes*. L'histoire génésique des femmes krou de Roc-Oulidié montre que cet impact, sans être inexistant, n'est en fait pas très important : pour mettre au monde 403 enfants vivants, il aura fallu aux 84 procréatrices de notre échantillon 447 grossesses, dont 9 gémellaires; les accidents génésiques n'ont donc privé la communauté que de 53 naissances potentielles - 34 par mortalité fœtale (33 fausses-couches, 1 avortement volontaire), 19 par mortinatalité -, ce qui correspond à une réduction des naissances vivantes de 11,4 %.

L'explication majeure du faible niveau de fécondité nous est en fait fournie par une troisième voie de recherche : l'incidence de la *stérilité*. L'histoire génésique des femmes du village krou de Roc-Oulidié nous apprend en effet que la stérilité est bel et bien une réalité dans le Sud-Ouest ivoirien : sur 90 femmes ayant - ou ayant eu - une activité sexuelle régulière, 6 ont déclaré n'être jamais tombées enceintes, 14 n'avoir plus eu de grossesse après une fausse couche ou après avoir mis au monde un enfant mort-né. Si les cas de stérilité primaire sont peu nombreux (6,7 %), les cas de stérilité secondaire, consécutive à un accident génésique, apparaissent par contre comme particulièrement importants (15,6 %).

b) Mortalité

Le taux de mortalité (rapport des décès de l'année à la population correspondante) observé au niveau de l'ensemble de la population autochtone rurale du Sud-Ouest ivoirien - 17 ‰ - (tableau 21) est globalement inférieur au taux moyen national - 20,6 ‰ selon les évaluations pour la même période (1). L'examen de la répartition des décès selon l'âge et le sexe montre que la mortalité infantile (mortalité avant 1 an) intervient pour 20,6% dans la mortalité générale, la mortalité de 1 à 5 ans pour 26,5 %, la mortalité entre 5 et 40 ans pour 10,3 %, la mortalité au-delà de 40 ans pour 42,6 %. Le taux de mortalité infantile - 171 ‰ chez les Krou (d'après l'enquête sur l'histoire génésique des femmes de Roc-Oulidié), 184 ‰ chez les Bakwé (d'après l'enquête à passages répétés) - est par ailleurs conforme aux taux existant en Afrique tropicale -180 ‰ en moyenne (2).

Tableau 21

Population autochtone rurale en 1971. Taux de mortalité.

Ethnie	Décès de l'année	Population correspondante	Taux pour 1 000
Krou	45	3 057	14,7
Bakwé	23	829	27,7
Total	68	3 886	17,5

(1) Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 1979, p. 109.
(2) INSEE-INED, 1967.

c) Accroissement naturel

Avec un taux de natalité de 36,3 ‰ et un taux de mortalité de 17,5 ‰, le taux d'accroissement naturel de la population autochtone rurale du Sud-Ouest ivoirien s'établit à 1,88 % par an (tableau 22). Ce taux est très inférieur au taux moyen national, évalué à 2,49 % (1).

Tableau 22

Population autochtone rurale en 1971. Taux d'accroissement naturel.

Ethnie	Taux de natalité effective (pour 1 000)	Taux de mortalité (pour 1 000)	Taux d'accroissement naturel (pour 1 00)
Krou	33,7	14,7	1,90
Bakwé	45,8	27,7	1,81
Total	36,3	17,5	1,88

Avec un tel taux, les perspectives d'accroissement naturel de cette population s'annoncent donc plutôt modestes (tableau 23).

Tableau 23

Population autochtone rurale en 1971. Perspectives d'accroissement naturel.

Ensemble ethnique	Population en 1971	Taux d'accroissement naturel (en %)	Horizons		
			1980	1990	2000
Krou-Wané	15 426	1,90	18 273	20 076	26 625
Bakwé-Oubi	4 672	1,81	5 485	6 557	7 837
Total	20 101	1,88	23 758	26 633	34 462

2. Les mouvements migratoires

2 009 actifs masculins autochtones de 15 ans et plus nés dans la zone rurale de l'interfluve Sassandra-Cavally ont été recensés en 1971 comme établis soit à l'extérieur de la région, soit dans l'un de ses centres urbains ou semi-urbains.

a) Âge et situation familiale des actifs autochtones non-résidants

26,2 % des actifs autochtones non-résidants ont moins de 25 ans, 73,7 % moins de 40 ans : les départs affectent donc essentiellement les tranches d'âge actives les plus jeunes. 10,8 % ont cependant plus de 50 ans, ce qui signifie qu'une partie au moins des départs sont *définitifs*. Les partants ne sont pas pour autant tous des hommes seuls, sans charge de famille : 49,8 % des actifs non-résidants sont mariés (tableau 24).

(1) Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 1979, pp. 106-109.

Tableau 24
Actifs masculins autochtones non-résidants en 1971.
Structure par âge et situation familiale (Taï exclu).

Situation familiale / Tranches d'âge	Marié		Célibataire, veuf ou divorcé		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
15-19	9	0,5	166	8,7	175	9,2
20-24	68	3,6	257	13,4	325	17,0
25-29	179	9,4	207	10,9	386	20,3
30-34	176	9,3	104	5,5	280	14,8
35-39	164	8,6	72	3,8	236	12,4
40-44	112	5,9	56	3,0	168	8,9
45-49	87	4,6	37	2,0	124	6,6
50-54	74	3,9	26	1,4	100	5,3
55-59	28	1,5	13	0,7	41	2,2
60-64	31	1,6	8	0,4	39	2,0
65-69	11	0,6	7	0,4	18	1,0
70 et +	6	0,3			6	0,3
Total	945	49,8	953	50,2	1 898	100,0

b) Destination

35,5 % des partants en fait ne quittent pas le Sud-Ouest, puisqu'ils sont captés par ses centres urbains et semi-urbains ; cet *exode rural* se fait, par ordre d'importance, en direction de Tabou (13,4 %), principal point de recrutement des Kroumen, Sassandra (7,2 %), San Pedro, Grand-Béréby, Soubré, Taï et Grabo. L'*émigration* proprement dite concerne donc 64,7 % des partants; leur destination : Abidjan (45,5 %), le reste de la Côte-d'Ivoire (12,6 %), l'étranger (6,6 %) (figure 6).

c) Activité

Les 1 789 actifs dont nous avons pu établir l'occupation se répartissent comme suit:

- 29,0 % exercent un métier en rapport avec l'activité maritime ;
- 29,0 % sont salariés du secteur public;
- 12,5 % opèrent dans l'artisanat de production et de service ;
- 11,8 % travaillent dans le commerce et les transports ;
- 6,5 % sont salariés dans l'industrie forestière ;
- 2,4 % sont agriculteurs ou pêcheurs ;
- 8,8 % sont sans emploi.

d) Rapport actifs autochtones non-résidants/actifs autochtones résidants

La ponction qu'exercent enfin ces départs sur les forces vives de la région s'élève globalement à 26,3 %. Celle-ci est tout particulièrement élevée pour les tranches d'âge les plus jeunes - 39,8 % pour les 20-24 ans, 47,5 % pour les 25-29 ans, 1 actif sur 2, 3 étant établi pour l'ensemble de ces deux tranches d'âge à l'extérieur (tableau 25).

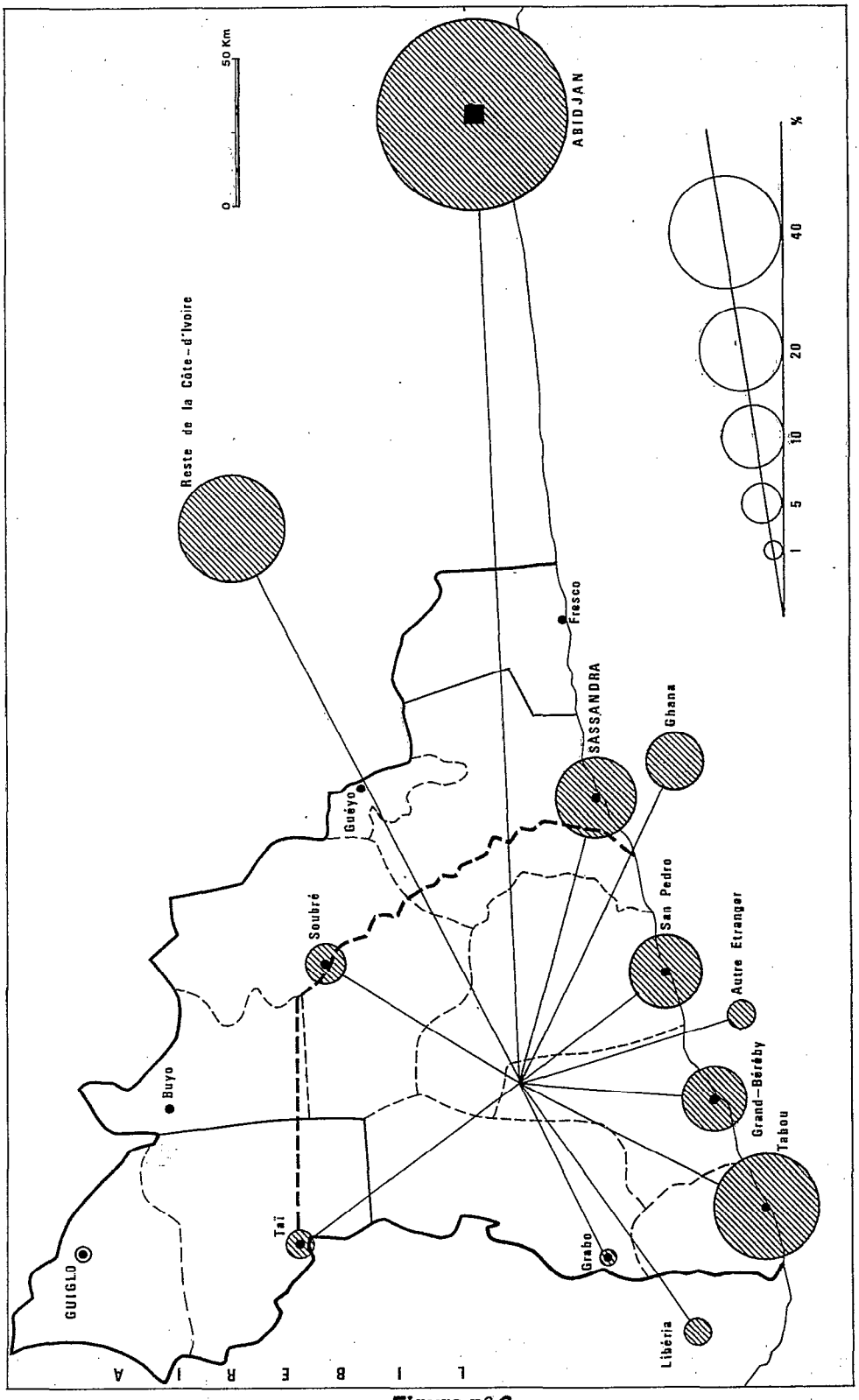

Figure n° 6

Mouvements migratoires. Destination des partants.

Tableau 25
Ponction exercée par les actifs masculins autochtones non-résidants par tranche d'âge en 1971 (Taï exclu).

Tranches d'âge	Actifs autochtones résidants	Actifs autochtones non-résidants	Total actifs	Ponction exercée par non-résidants (en %)
15-19	735	175	910	19,2
20-24	492	325	817	39,8
25-29	427	386	813	47,5
30-34	480	280	760	36,8
35-39	554	236	790	29,9
40-44	627	168	795	21,1
45-49	515	124	639	19,4
50-54	486	100	586	17,1
55-59	314	41	355	11,5
60-64	296	39	335	11,6
65-69	191	18	209	8,6
70 et +	206	6	212	2,8
Ensemble	5 323	1 898	7 221	**26,3**

En l'absence de données nous permettant de traduire cette ponction en nombre total de départs par an, il ne nous est pas possible d'établir avec précision ce que représente, à l'aube de l'opération San Pedro, le solde annuel entre gain d'effectifs par accroissement naturel et perte par exode rural ou émigration. L'examen de l'évolution des chiffres de population auquel nous avons procédé ci-dessus, et qui a révélé qu'entre 1911 et 1971 pour les Krou (tableau 4), entre 1922 et 1971 pour les Bakwé (tableau 5), les effectifs de l'une et de l'autre ethnies ont quasiment stagné, fait clairement ressortir en tout cas que depuis un demi-siècle au moins - sans doute davantage - ce solde est *nul*.

Qu'en sera-t-il avec la mise en œuvre de l'opération San Pedro ? L'enquête à passages répétés réalisée en 1973, au cours de laquelle ont été appréhendés, rappelons-le, les mouvements à la fois naturels et migratoires survenus depuis le recensement de 1971-1972, montre que si, pendant la période de référence, les départs en migration se sont poursuivis, ceux-ci ont cependant été en grande partie compensés par les *retours de migration* - 41 départs d'actifs masculins pour 36 retours -, retours dont l'opération San Pedro semble avoir sérieusement amorcé le flux. Si, d'une part, les tendances de cette enquête se confirment, si, d'autre part, comme cela est à supposer, la ponction exercée par les mouvements migratoires est amenée à être de moins en moins importante, les multiples actions ponctuelles de développement entreprises dans la zone rurale elle-même devant en toute logique détourner progressivement à leur profit un nombre de plus en plus élevé de candidats au départ, la population autochtone rurale de l'interfluve Sassandra-Cavally pourrait enfin se remettre à croître à un rythme, sinon égal, du moins voisin de son taux d'accroissement naturel.

A l'aube de l'opération San Pedro, les caractéristiques tant de structure que de mouvement de la population autochtone rurale du Sud-Ouest ivoirien sont en définitive profondément affectées par l'amputation sans cesse renouvelée que subit, en gros depuis le début du siècle, cette population d'une fraction importante de ses forces les plus vives ; amputation qui assure tout au plus la reproduction du potentiel démographique, mais n'en permet pas l'accroissement. Si la ponction exercée par l'exode rural et l'émigration fournit incontestablement l'explication décisive à cette stagnation des effectifs, le faible niveau de fécondité des femmes ne contribue par ailleurs guère à améliorer la situation.

CONCLUSION : UN CONSTAT DE SOUS-PEUPLEMENT

L'analyse des faits démographiques laisse clairement apparaître que, à l'aube de l'opération San Pedro, avec un effectif de 20 101 autochtones ruraux pour un territoire de 17 312 km^2, dont 34,4 % inhabités et seulement 20,5 % occupés par au moins 3 habitants au km^2, le Sud-Ouest ivoirien est 1) peu peuplé, 2) inégalement peuplé, 3) affecté de mécanismes qui lui permettent tout juste de renouveler sa population mais non de l'accroître. La région doit-elle pour autant être considérée comme sous-peuplée ?

Pour G. Sautter, il y a "état de sous-peuplement rural" lorsqu'"une large portion de surface (est) non pas mal, mais entièrement inutilisée, sous quelque forme que ce soit" (1). Pour O. Dollfus, "le sous-peuplement apparaît lorsqu'une société se trouve hors d'état de fonctionner selon ses normes par suite d'une diminution de la population qui provoque une baisse du niveau de vie pour ceux qui restent" (2).

Au regard de ces définitions de géographes, et en mettant en relation le faible niveau de peuplement de la région avec l'organisation sociale des populations autochtones, et en particulier avec leur mode de production traditionnel, le Sud-Ouest ivoirien ne nous semble pas en effet pouvoir être vraiment qualifié de sous-peuplé. Ce mode de production n'ignore certes pas l'agriculture, mais il est fondamentalement celui de chasseurs-cueilleurs, qui ont besoin de beaucoup d'espace pour exercer leur activité et ne peuvent en assurer la reproduction, partant celle de leur organisation sociale tout entière, qu'en deça d'un certain seuil démographique. Considéré par rapport à l'activité cynégétique, le vaste *no man's land* qui couvre toute la partie centrale de la moitié nord de l'interfluve apparaît ainsi comme un immense territoire de chasse, parcouru en permanence par les populations établies sur ses marches, bref comme un "espace de vie" à part entière, indissociable de l'espace habité dont il est le prolongement naturel et indispensable au fonctionnement "normal" des sociétés concernées. Un espace qui n'est donc pas sous-peuplé puisque réellement "utilisé", au sens précisément très large ("sous quelque forme que ce soit") que G. Sautter donne implicitement à cette notion dans sa définition. Un espace qui, s'il était amené à supporter une charge démographique plus importante, n'assurerait indubitablement plus le même niveau de vie aux populations qui en tirent leur subsistance et ne soustendrait du même coup plus le même modèle d'organisation sociale.

(1) G. Sautter, 1966, p. 7.
(2) O. Dollfus, 1970, p. 65.

Si nous rapportons par contre la faible densité du peuplement autochtone de la région aux besoins - considérables - en hommes qu'implique la mise en œuvre d'une opération de développement de l'envergure de celle initiée par l'ARSO - le seuil de densité minimum estimé indispensable à la réussite de l'opération sera fixé à 15 habitants au km^2 -, le Sud-Ouest ivoirien, avec une densité autochtone rurale globale de 1,16 habitant seulement au km^2, apparaît incontestablement comme sous-peuplé.

PREMIÈRE PARTIE

UNE ÉTIOLOGIE DU SOUS-PEUPLEMENT

Après en avoir établi le constat, c'est sur les fondements du sous-peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally que nous nous interrogerons dans la première partie de ce travail. Comment expliquer la faiblesse numérique de la population ? Pour répondre à cette question, nous examinerons systématiquement ce qui dans le milieu naturel, les conditions de mise en place du peuplement, l'histoire des relations entre le Sud-Ouest ivoirien et l'Europe, l'organisation sociale, a pu influer - ou influe encore - sur la situation démographique de la région.

CHAPITRE I

LE MILIEU NATUREL

"La tentation est grande d'expliquer la faible population de la plupart des contrées chaudes et pluvieuses par l'insalubrité et par la faiblesse des récoltes liées à la pauvreté des sols."
P. Gourou, 1971, p. 21.

Notre première interrogation portera sur le milieu naturel : l'environnement à la fois physique - géo-oro-hydrographie, climat, sols - et biotique - végétation, faune, "paysage épidémiologique" - qui sous-tend le cadre matériel de l'existence quotidienne de l'habitant du Sud-Ouest ivoirien est-il à même d'expliquer le faible niveau de peuplement de la région ?

Si le milieu physique n'offre aucune originalité marquée par rapport à ce qu'il est ailleurs en Côte-d'Ivoire, il convient d'entrée de jeu de souligner que le milieu biotique - du moins dans deux de ses composantes, la flore et la faune - est d'une très grande spécificité. Pour comprendre cette spécificité, il faut savoir que le massif forestier éburnéo-libérien dont l'interfluve Sassandra-Cavally forme le cœur a été séparé du massif éburnéo-ghanéen au cours du Pléistocène (début de l'ère quaternaire), à la suite d'un assèchement climatique (dont la savane du V baoulé demeure un vestige) qui coupa provisoirement en deux le bloc guinéen qu'ils constituaient ensemble. Cette séparation a été suffisamment longue pour permettre la formation dans l'un et l'autre de ces massifs d'espèces végétales et animales qui leur sont propres, et dont celles spécifiques au massif éburnéo-libérien sont d'une exceptionnelle richesse dans le milieu peu anthropisé qu'est resté le Sud-Ouest ivoirien.

I. MILIEU PHYSIQUE

A. Géologie. Relief. Hydrographie

Sur le plan *géologique,* le Sud-Ouest ivoirien fait partie du socle épi-éburnéen, résultat de la granitisation et du métamorphisme d'un socle plus ancien, le socle épi-libérien, dont il reste quelques vestiges. Les granites constituent l'essentiel de la région. Les roches métamorphiques - schistes, arkoses, phyllades, quartzites, gneiss, amphibolites -, percées par ailleurs de quelques intrusions granitiques et basiques, découpent ce socle en compartiments orientés SW-NE, orientation qui est celle de l'axe du géosynclinal éburnéen. Seuls quelques lambeaux de dépôts sédimentaires (continental terminal) subsistent sur une étroite frange littorale entre Monogaga et Sassandra.

Sur le plan *orographique,* la région revêt la forme d'une pénéplaine ondulée, s'inclinant graduellement d'une altitude moyenne de 200 mètres à la latitude de Taï vers le niveau de la mer. Quatre grands types d'unités de relief peuvent cependant y être distingués : des plaines intérieures, des bas plateaux côtiers, des plaines littorales, des hauteurs (figure 7).

Les *plaines intérieures* occupent la majeure partie de l'interfluve Sassandra-Cavally. Il s'agit d'un enchevêtrement de plateaux mal élaborés et de plaines proprement dites, s'organisant "autour d'un chevelu hydrologique mal hiérarchisé" (1), formant un "paysage difficile à appréhender, sans grandes lignes directrices" (2). Sur roches granitiques - cas le plus fréquent -, ces plaines ont l'allure de croupes convexes, dont la taille est fonction de celle des interfluves : larges au nord, où le réseau hydrographique est relativement lâche, elles deviennent, au fur et à mesure que le réseau hydrographique se densifie, de plus en plus étriquées vers le sud, où elles déterminent un relief en "demi-oranges" - succession de mamelons étroits et de bas-fonds mal drainés -, si frappant à la faveur de l'ouverture des grands axes routiers dans l'arrière-pays immédiat de San Pedro. Sur schistes, elles forment un relief plus tranché, plus vallonné, beaucoup mieux drainé par le réseau hydrographique.

Le long de la côte, ces plaines intérieures se transforment soit en *bas plateaux,* là où le socle cristallin arrive jusqu'au bord de la mer - c'est-à-dire dans la majeure partie de l'interfluve Sassandra-Cavally -, soit en *plaines littorales.* Les bas plateaux sont ici des plaines intérieures de très faible altitude qu'une côte surélevée empêche de se terminer en plaines littorales ; ils constituent de ce fait plutôt des "bassins intérieurs mal drainés, marécageux, où le réseau hydrographique est hésitant" (3). Les plaines littorales sont des basses terres qui parviennent à la mer ; elles constituent d'"étroites langues insinuées entre des collines cristallines le long des cours d'eau" (4), s'élargissant en arrière des sables littoraux qui barrent plus ou moins les embouchures, ce qui favorise la création de bas-fonds marécageux, voire de petites lagunes. Bas plateaux et plaines littorales débouchent sur une côte

(1) J.C. Filleron, Y. Monnier, in ORSTOM-IGT, 1979, Planche A1.
(2) G. Rougerie, cité in J.M. Avenard, 1971, p. 24.
(3) Ph. Léna, 1979, p. 26.
(4) G. Rougerie, cité in J.M. Avenard, 1971, p. 25.

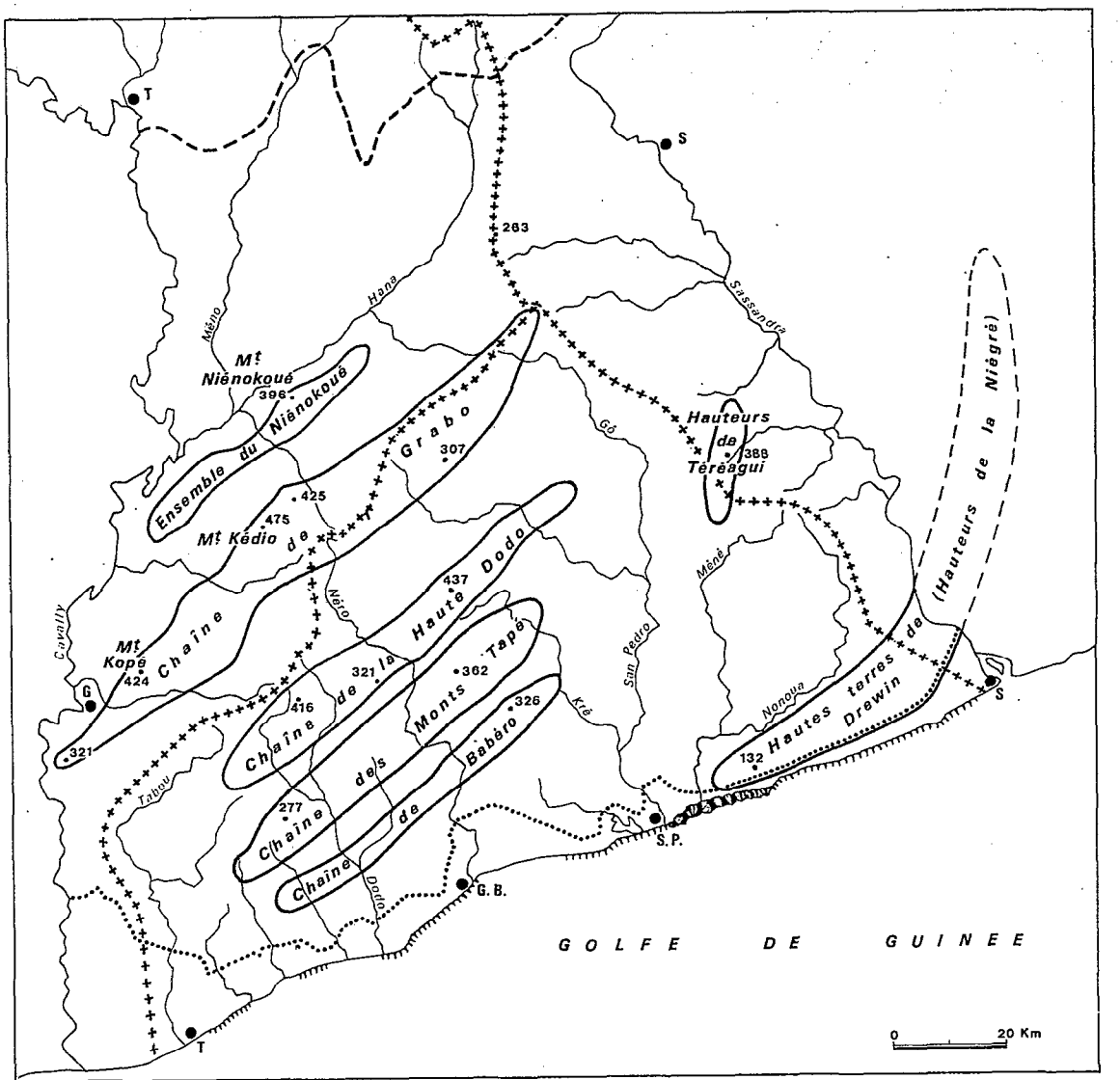

Sources : Ph. LENA, 1979, p. 21 — F. HINSCHBERGER, Atlas de Côte-d'Ivoire, commentaire planche A1.

- Limite nord de la zone des plaines intérieures
- Limite nord de la zone des bas plateaux côtiers et des plaines littorales
- Limite de bassin versant
- Section de côte élevée
- Section de côte basse
- Falaises vives

Figure n° 7

Oro-hydrographie.

"en dents de scie", dont le tracé "est dû à une série de failles en échelons qui (la) découpent... en sept secteurs séparés par des décrochements" (1) ; décrochements qui donnent lieu à des anses, dont les plus marquées sont celles de Monogaga et de Grand-Béréby.

Une série de *hauteurs* viennent rompre, au sud-ouest mais aussi au centre-est et au sud-est de la région, la grande monotonie de ce paysage de plaines et de bas plateaux. Il s'agit de petits massifs orientés SW-NE, disposés dans l'espace en alignements parallèles. S'appuyant sur les travaux des géologues A. Papon et R. Lemarchand (2), le géographe Ph. Léna (3) en distingue sept principaux, qui du nord au sud sont les suivants :

- l'ensemble du Niénokoué, inselberg granitique de 396 m d'altitude ;
- la chaîne de Grabo, la plus étendue des lignes de collines du Sud-Ouest, dont plusieurs sommets ont une altitude supérieure à 400 m ; parmi eux, le mont Kédio, point culminant de la région, qui domine à 475 m ;
- la chaîne de la Haute-Dodo, dont quelques sommets dépassent également 400 m ;
- le massif des monts Tapé, qui présente une altitude moyenne inférieure aux ensembles précédents mais dont un grand nombre de sommets sont néanmoins supérieurs à 300 m ;
- la petite chaîne de Babéro, dont deux sommets seulement dépassent 300 m ;
- les hauteurs de Téréagui, alignées sur une vingtaine de kilomètres du nord au sud à égale distance de Soubré et de Sassandra, qui sont probablement le prolongement vers le nord-est de la chaîne de Babéro ou du massif des monts Tapé ; leur sommet culmine à 388 m ;
- les "hautes terres de Drewin" (4), ligne de buttes qui occupe l'arrière-pays immédiat de la côte entre Monogaga et Sassandra, dont le point le plus élevé est à 132 m, et qui ne constitue en fait que l'aile occidentale d'un alignement plus important, les hauteurs de la Niégré, dont l'aile orientale se trouve sur la rive gauche du Sassandra.

Sur le plan *hydrographique* enfin, le Sud-Ouest ivoirien est drainé par un réseau de cours d'eau particulièrement dense. Trois bassins versants principaux peuvent y être isolés : le bassin du Cavally, le bassin du Sassandra, un bassin regroupant l'ensemble des fleuves côtiers qui prennent leur source au sud de la ligne de partage des eaux constituée par la chaîne de Grabo.

Le *Cavally* prend sa source en Guinée, au nord du mont Nimba. A la latitude de Taï, il a atteint les deux tiers de son cours. Au sud de cette localité, son bassin couvre, en rive ivoirienne, pas moins de 6 800 km^2, grâce en grande partie à l'apport d'un affluent de taille, la Hana, elle-même grossie par une rivière importante, la Méno. De Taï à Tiboto (à quelques kilomètres au sud de Grabo), son cours est coupé de rapides ; de Tiboto à la mer, sur le tiers méridional de la région, il est par contre parfaitement navigable.

(1) F. Hinschberger, in ORSTOM-IGT, 1979, Planche A1.
(2) A. Papon et R. Lemarchand, 1973, pp. 3-4.
(3) Ph. Léna, 1979, pp. 23-26.
(4) Appellation donnée à l'arrière-pays de la côte entre Monogaga et Sassandra par le service hydrographique de la Marine, in 1965, p. 74.

Le *Sassandra* prend également sa source en Guinée, dans la région de Beyla. A la latitude de Soubré, il est aux trois-quarts de son cours. En rive droite au sud de cette localité, son bassin, drainé par de très petits affluents, ne s'étend que sur 2 600 km^2. Coupé de rapides jusqu'à l'embouchure, son cours n'est navigable qu'en pirogue.

Les *fleuves côtiers* - Tabou, Dodo, Néro, San Pedro, Brimay, pour ne citer que les plus importants - se partagent un bassin de quelque 8 000 km^2. Ils sont, eux aussi, sur la quasi-totalité de leur cours, jalonnés de rapides.

Le système oro-hydrographique, fortement marqué par le substratum géologique, dont la résistance différentielle des roches à l'érosion détermine à la fois le façonnement du modelé, largement ondulé, et le profil en long des cours d'eau, ponctués de rapides, est en définitive à l'origine d'un découpage de la région en espaces morcelés et fortement cloisonnés. Un tel découpage n'est très favorable ni à l'implantation des hommes ni encore moins - et ceci nous semble capital - à leur circulation. Si le relief n'accuse pas des dénivellations importantes, l'exiguïté des surfaces planes, propices à l'activité agricole, n'autorise guère de fortes concentrations de populations ; de plus, l'orientation SW-NE des principales lignes de hauteurs fait de celles-ci de véritables barrières, qui, sur les deux tiers occidentaux de l'interfluve, ne facilitent pas la pénétration longitudinale. Si le chevelu hydrographique est d'une exceptionnelle densité, l'eau, présente partout, est plus souvent un obstacle qu'un atout à l'implantation humaine. "L'absence d'un organisme de drainage hiérarchisé" fait que "ces eaux semblent avoir des difficultés à se frayer un chemin, se rassemblant dans des zones marécageuses et déprimées à certaines saisons de l'année, ou empruntant une grande densité de thalwegs à sec la plupart du temps" (1). Non seulement les grandes rivières traversent ainsi la région "en étrangères" (1), mais de surcroît, coupées de rapides, elles ne favorisent pas la circulation des hommes.

B. Climat

Le climat du Sud-Ouest ivoirien - climat de mousson dont les mécanismes ont été décrits par Michel Eldin (2) - se caractérise globalement par :

- une température élevée toute l'année - près de 26° en moyenne -, ne variant que peu d'un mois à l'autre - moins de 3,5° d'amplitude thermique ;
- une insolation faible - 1 800 heures environ à Grabo et à Soubré, 2 300 heures à Sassandra, point le plus ensoleillé de la région -, du fait d'une forte nébulosité et de brouillards fréquents, avec une amplitude annuelle par contre forte ;
- des précipitations abondantes, qui décroissent cependant rapidement d'ouest en est - plus de 2 300 mm à Grabo, à peine 1 600 mm à Sassandra -, du fait d'une orientation de la côte perpendiculaire à la direction des vents dominants (SW-NE) à l'ouest du cap des Palmes, parallèle à l'est ; précipitations dont la répartition annuelle détermine quatre saisons - deux humides et deux sèches ;

(1) J.M. Avenard, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, p. 24.
(2) M. Eldin, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, pp. 77-87.

- une humidité relative de l'air élevée - 85,1 % de moyenne annuelle à Tabou, 89,1 % à Sassandra -, avec une amplitude annuelle ne dépassant pas 5 %.

Les variations numériques de ces éléments, en particulier celle, importante, des précipitations (figure 8, a et b), introduisent en fait des différences climatiques sensibles d'un secteur géographique à l'autre de la région. Pour rendre compte de ces différences, M. Eldin propose de recourir à un paramètre qui intègre l'ensemble des variables climatiques d'une part, qui se trouve étroitement associé à la vie végétale d'autre part - un paramètre de nature donc à influer sur les potentialités agricoles du milieu, partant sur le peuplement -, le *déficit hydrique climatique cumulé* (1). Une telle approche permet de distinguer dans le Sud-Ouest ivoirien trois grandes zones climatiques, correspondant à trois grandes zones de végétation (figure 8 c et d) :

- autour du pôle pluviométrique de Grabo, une zone à déficit hydrique cumulé inférieur à 150 mm, avec une grande saison sèche d'une durée de un à trois mois, domaine des espèces les plus hygrophiles de la forêt dense humide sempervirente ;
- couvrant la majeure partie de l'interfluve, une zone à déficit hydrique cumulé compris entre 150 et 250 mm, avec une grande saison sèche d'une durée de trois à quatre mois, domaine des espèces moins hygrophiles de la même forêt dense humide sempervirente ;
- le long de la côte, une zone à déficit hydrique cumulé compris entre 250 et environ 400 mm, avec une grande saison sèche d'une durée de quatre à cinq mois, dont les effets sont cependant tempérés par l'humidité de l'air maritime, domaine des espèces du secteur littoral (2).

Si l'on admet que la sécheresse est le facteur limitant majeur de l'activité agricole, et que plus un milieu est sec, plus il est répulsif, la faiblesse du déficit hydrique cumulé observé dans le Sud-Ouest ivoirien - moins de 250 mm sur la majeure partie de l'interfluve, ce qui est insignifiant, de 250 à 400 mm sur la frange littorale, ce qui est peu -, garante d'une végétation abondante et variée, rend cette région incontestablement propice à une gamme étendue de cultures, partant à l'implantation humaine. Le climat n'y constitue donc en aucun cas un obstacle au peuplement.

---

(1) Le déficit hydrique climatique (D), qui est le "résultat d'un bilan entre une certaine demande climatique en eau traduite par l'évapotranspiration potentielle (ETP) et une certaine offre traduite par la pluviométrie (P)" - D = ETP - P -, permet notamment de définir la *sécheresse climatique*. Une période est en effet considérée comme sèche si l'évapotranspiration potentielle est supérieure à la pluviométrie (ETP > P, soit D > 0), comme pluvieuse si l'évapotranspiration potentielle est inférieure ou égale à la pluviométrie (ETP ≤ P, soit D ≤ O) ; la *saison sèche* étant elle-même définie comme "la suite des périodes *consécutives* présentant un déficit hydrique climatique", et le *déficit hydrique climatique cumulé* comme l'addition des déficits hydriques mensuels sur la durée de la grande saison sèche. Cf. M. Eldin, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, p. 92.

(2) M. Eldin, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, pp. 102-104.

a) Précipitations annuelles

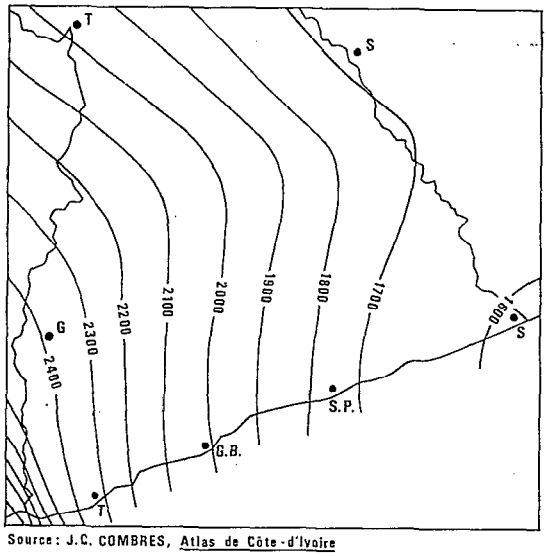

Source : J.C. COMBRES, Atlas de Côte-d'Ivoire

b) Précipitations mensuelles

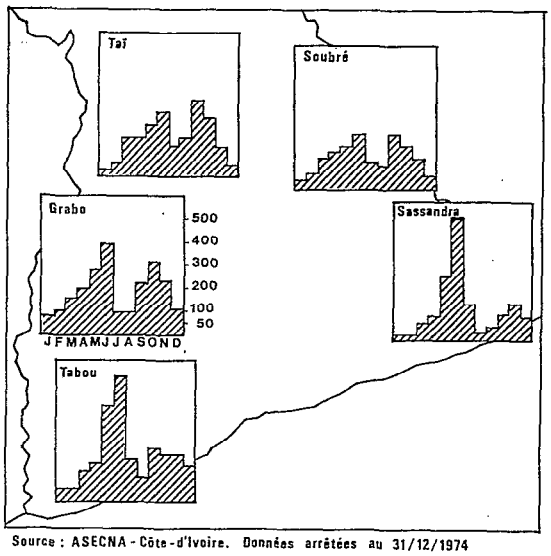

Source : ASECNA - Côte-d'Ivoire. Données arrêtées au 31/12/1974

c) Déficits hydriques cumulés

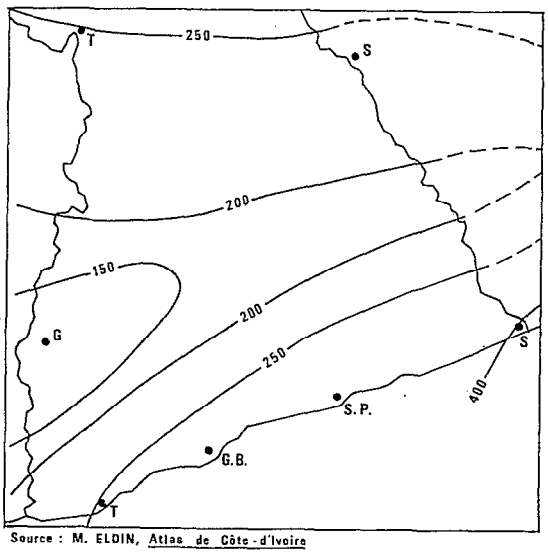

Source : M. ELDIN, Atlas de Côte-d'Ivoire

d) Durée de la saison sèche

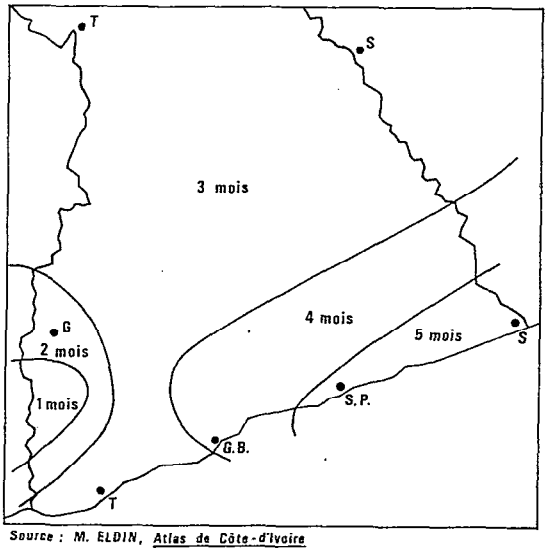

Source : M. ELDIN, Atlas de Côte-d'Ivoire

Figure n° 8
Éléments du climat.

C. Sols

En fonction de leur fertilité, donc de l'impact qu'ils sont à même d'avoir sur le peuplement, les sols du Sud-Ouest ivoirien peuvent être classés en quatre grandes catégories (figure 9) (1) :

1. les sols à propriétés physiques bonnes

- sols ferrallitiques moyennement désaturés remaniés modaux avec recouvrement issus de granite de la région de Soubré ;
- sols ferrallitiques fortement désaturés remaniés modaux avec recouvrement issus de schistes et de granite des arrière-pays de Tabou et de Grand-Béréby ;
- sols ferrallitiques typiques moyennement désaturés faiblement rajeunis issus de roches basiques des chaînes de Grabo, des monts Tapé, de Babéro et des hautes terres de Drewin, sols excellents là où les contraintes de modelé ne sont pas trop fortes ;

2. les sols à propriétés physiques moyennes

- sols ferrallitiques fortement désaturés remaniés modaux issus de schistes et de granite des plaines intérieures du Nord, de l'Est et du Sud de l'interfluve ;

3. les sols à propriétés physiques médiocres

- sols ferrallitiques fortement désaturés remaniés faiblement rajeunis issus de granite des hauteurs du Centre-Ouest, de l'ensemble du Niénokoué au nord à la chaîne de la Haute-Dodo au sud ;
- sols ferrallitiques fortement désaturés appauvris (remaniés, modaux ou indurés) issus de sables tertiaires de la frange la plus orientale du littoral, de Monogaga au Sassandra ;

4. les sols à propriétés physiques mauvaises

- sols podzoliques de la moitié occidentale du littoral, de Grand-Béréby au Cavally.

N'ont pas été inclus dans cette classification les sols hydromorphes, présents le long des rivières, dont la caractéristique commune est d'être riches en eau - ce qui les rend *a priori* favorables à la riziculture -, mais dont les autres propriétés physiques en font des sols tantôt bons (sols sur alluvions des terrasses fluviatiles), tantôt moyens (sols sur alluvions à hydromorphie permanente de profondeur), tantôt franchement répulsifs (sols de bas-fonds à hydromorphie totale) (2).

Si nous défalquons de la superficie totale de notre zone d'étude - 17 312 km^2 - les surfaces occupées par les sols à première vue de peu d'attrait pour l'homme - sols répertoriés ci-dessus comme mauvais, médiocres, voire bons mais à trop fortes contraintes de modelé, soit quelque 2 870 km^2 -, il apparaît que *plus des 4/5es de la région* - 14 442 km^2, soit 83,5 % -, sont en définitive couverts de sols de fertilité moyenne (67,1 %) ou bonne (16,4 %), c'est-à-dire tout à fait favorables à l'activité agricole. Pas plus que le climat, les sols ne constituent donc un obstacle au peuplement.

(1) A. Perraud, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, pp. 380-382.
(2) Cf. G. Riou, 1961.

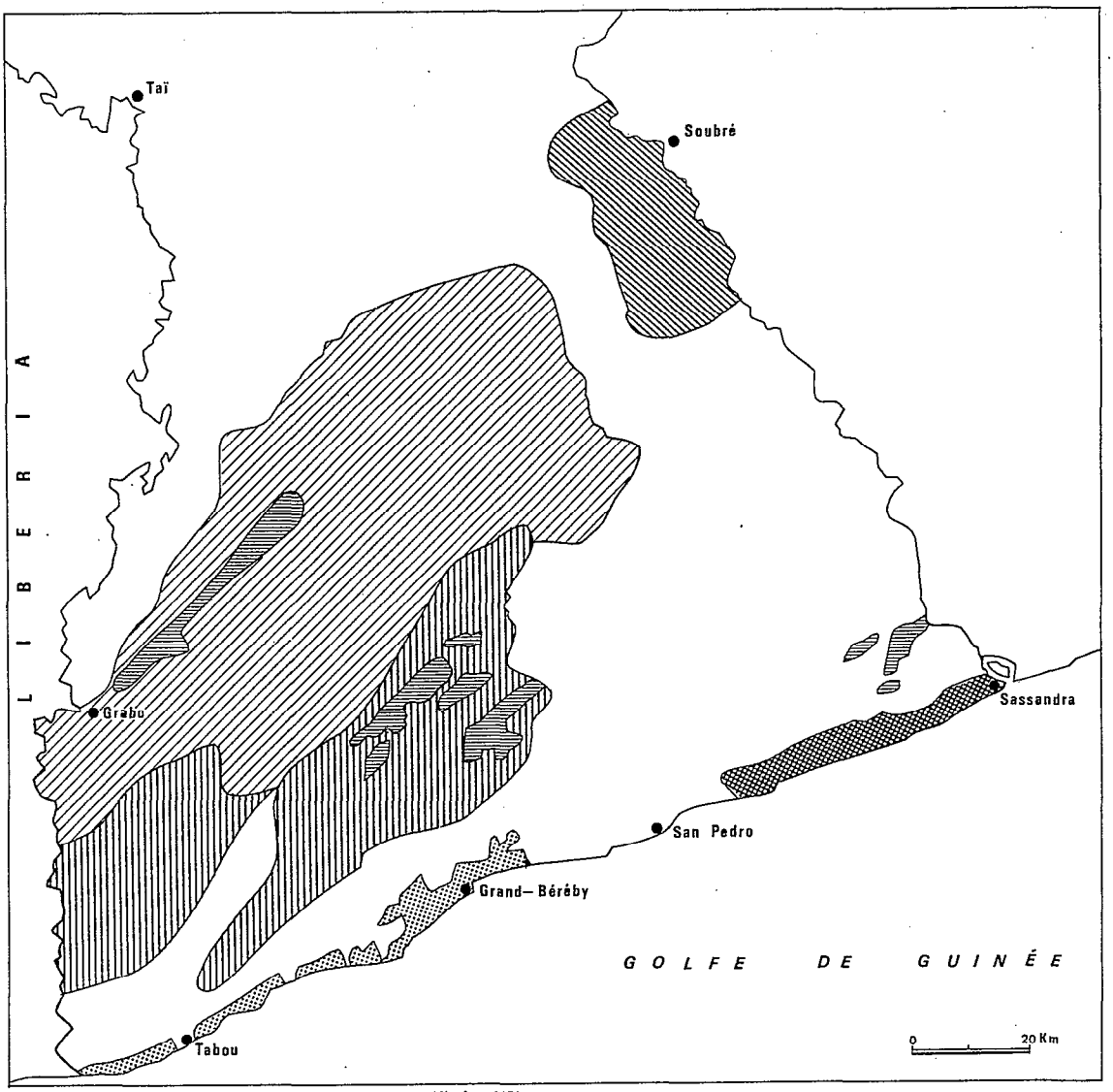

Source : A. PERRAUD, in Le milieu naturel de la Côte-d'Ivoire. 1971

- Sols ferrallitiques moyennement désaturés remaniés modaux avec recouvrement issus de granite
- Sols ferrallitiques fortement désaturés remaniés modaux avec recouvrement issus de schistes et de granite
- Sols ferrallitiques typiques moyennement désaturés faiblement rajeunis issus de roches basiques
- Sols ferrallitiques fortement désaturés remaniés modaux issus de schistes et de granite
- Sols ferrallitiques fortement desaturés remaniés faiblement rajeünis issus de granite
- Sols ferrallitiques fortement desaturés appauvris (remaniés, modaux ou indurés) issus de sables tertiaires
- Sols podzoliques

Figure n° 9
Esquisse pédologique.

II. MILIEU BIOTIQUE

A. Végétation

La luxuriance de la végétation est sans doute la caractéristique du milieu naturel qui frappe le plus l'observateur lors de son premier contact avec le Sud-Ouest ivoirien. Cette végétation est, pour la quasi-totalité de la région, celle du secteur ombrophile du domaine guinéen, pour une étroite frange côtière, celle du secteur littoral (1).

Le *secteur ombrophile* a pour climax dominant la *forêt dense humide sempervirente.* Une forêt qui évoque l'image d'Épinal de la grande sylve équatoriale, avec ses espèces disposées en strates - strate supérieure, émergeant entre 30 et 50 m, strate arborée moyenne, atteignant de 10 à 30 m, strate arborée inférieure, strate arbustive, strate herbacée, strate humifuse -, souvent couvertes de lianes, d'épiphytes et d'épiphylles, et dont certaines prennent appui sur de pittoresques racines-échasses ou d'impressionnants contreforts.

Pour le botaniste, cette forêt est cependant loin d'être floristiquement homogène (figure 10).

Les conditions climatiques et édaphiques y développent, tout d'abord, deux grands groupements : la forêt à *Eremospatha macrocarpa* et *Diospyros manii,* type floristique fondamental de la région, dont les espèces, présentes sur l'ensemble de l'interfluve, sont cependant plus abondantes dans la moitié orientale, où elles ne sont mêlées aux espèces propres d'aucun autre groupement; la forêt à *Diospyros spp.* et *Mapania spp.,* type floristique dont les espèces, liées à "l'existence de sols à forte capacité de rétention en eau" (2) - sols de préférence issus de roches métamorphiques -, couvrent en gros toute la moitié occidentale de l'interfluve, à pluviosité élevée, ainsi qu'une petite zone schisteuse au nord de San Pedro.

L'action de l'homme est, en second lieu, à l'origine de l'émergence, à l'intérieur de l'un et l'autre de ces groupements, d'une formation végétale d'un type original, se développant sur sols hydromorphes, la *brousse à Marantacées.* Cette formation a une "physionomie très spéciale (...). C'est un fourré très dense et impénétrable de tiges de Marantacées s'élevant jusqu'à 2,50 m environ. Le recouvrement au sol est maximum ; sous cette végétation il ne pousse rien (...). Les arbustes sont rares, de même que les grands arbres" (3). Pour J.L. Guillaumet, l'origine anthropique de ce groupement végétal semble indiscutable. Les étapes de sa constitution seraient les suivantes : défrichement de la forêt pour les besoins de l'agriculture, abandon des champs, envahissement de la zone anciennement cultivée par les Marantacées, qui très rapidement couvrent le sol d'un écran d'une densité telle qu"il devient pratiquement impossible aux espèces ligneuses de germer et de croître", partant à la forêt climacique de se reconstituer (4). Les brousses à Marantacées sont de ce fait des indices intéressants d'occupation ancienne de l'espace.

---

(1) J.L. Guillaumet, 1967 ; J.L. Guillaumet et E. Adjanohoun, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, pp. 168-169.
(2) J.L. Guillaumet et E. Adjanohoun, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, p. 171.
(3) J.L. Guillaumet, 1967, p. 103.
(4) *Ibid.*, pp. 104-105.

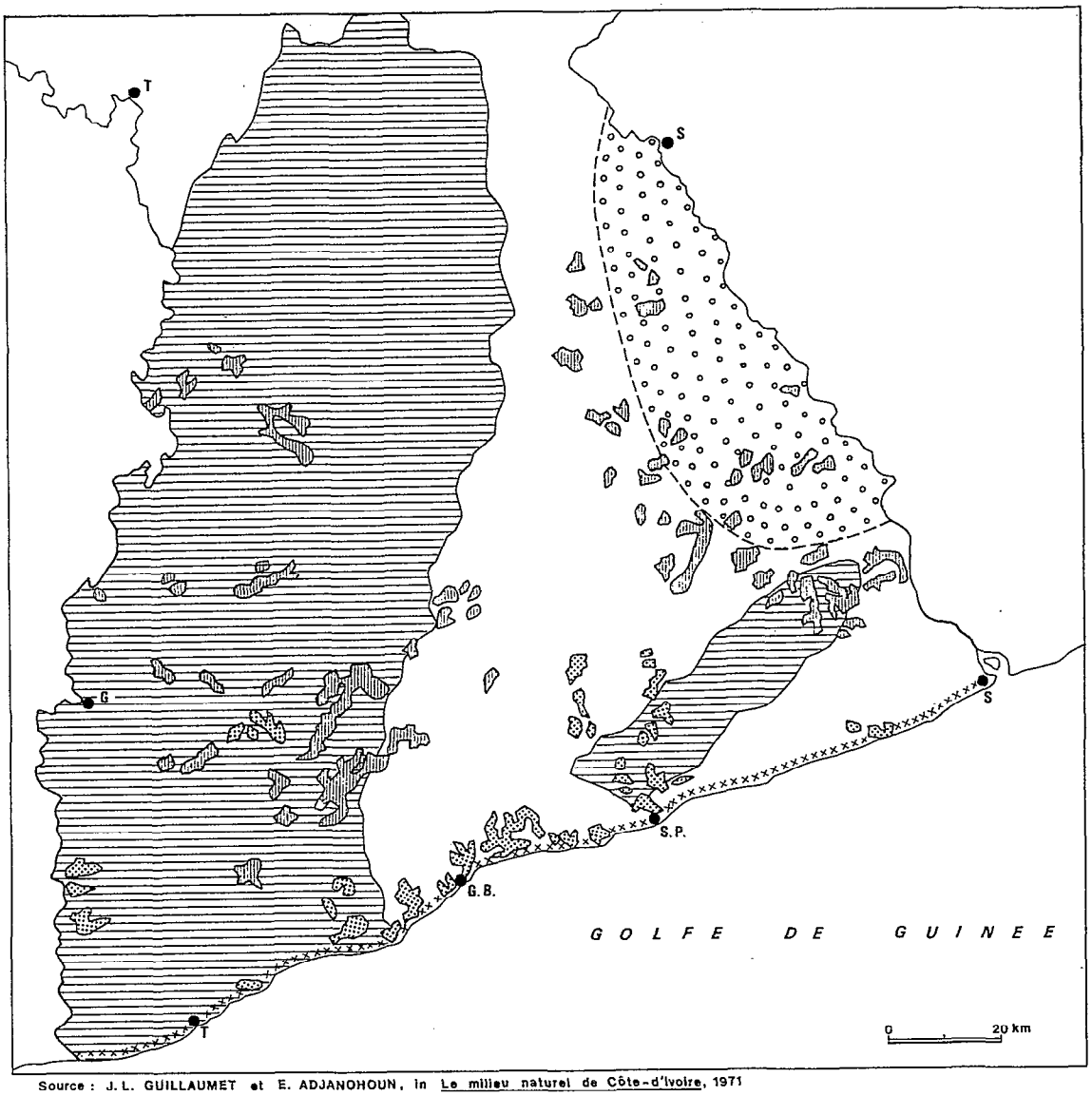

Source : J. L. GUILLAUMET et E. ADJANOHOUN, in Le milieu naturel de Côte-d'Ivoire, 1971

Forêt à Erémospatha macrocarpa et Diospyros manii

Forêt à Diospyros spp. et Mapania spp.

Brousse à Marantacées

Forêt marécageuse

Forêt de transition

Groupements végétaux propres au secteur littoral

Figure n° 10
Végétation.

La faible affirmation du réseau hydrographique a, en troisième lieu, donné naissance à d'importantes étendues de *forêts marécageuses,* en particulier dans la partie méridionale de l'interfluve, à proximité de l'embouchure des fleuves côtiers.

La proximité du secteur mésophile, qui atteint la rive gauche du Sassandra à la latitude de Soubré, explique, en quatrième lieu, la présence dans la forêt sempervirente de la partie la plus orientale de l'interfluve d'espèces semi-décidues, qui en font une *forêt de transition.*

Le *secteur littoral* n'a pas de climax dominant, mais un ensemble de climax édaphiques, correspondant à une grande complexité de formations végétales. Se juxtaposent ainsi sur la frange côtière : la forêt littorale, le fourré littoral, les groupements herbacés littoraux, les savanes littorales, les espèces sur rochers littoraux, la mangrove...(1).

Particularité floristique commune à l'ensemble de ces groupements : la présence d'espèces endémiques, dites "sassandriennes" (2), exclusives du massif éburnéo-libérien - J.L. Guillaumet en a recensé pas moins de 118 -, qui confèrent au Sud-Ouest ivoirien une grande originalité sur le plan botanique (3).

La forêt dense humide n'est certes pas un univers attractif pour l'homme : la circulation y est difficile, l'activité agricole y demande un investissement en travail considérable. Elle ne constitue pas pour autant un handicap insurmontable au peuplement. Dans des conditions de milieu végétal sensiblement identiques, le Sud-Est de la Côte-d'Ivoire supporte en effet des densités qui sont presque partout supérieures à 10 habitants au km^2 (4). L'immigration massive qu'enregistrent, depuis la mise en œuvre de l'opération San Pedro, les zones les moins peuplées de l'interfluve Sassandra-Cavally lui-même, montre par ailleurs très éloquemment (cf. plus loin) que la forêt n'est pas un obstacle en soi à l'implantation humaine, en dépit des moyens techniques rudimentaires dont disposent les migrants pour venir à bout de l'épais couvert climacique. La forêt du Sud-Ouest ivoirien est en fait plus impénétrable parce que faiblement peuplée que faiblement peuplée parce qu'impénétrable.

B. Faune

Des inventaires effectués récemment par plusieurs missions scientifiques internationales, dans le cadre d'études préliminaires à un projet d'aménagement touristique du "parc national de Taï" - vaste zone vide d'hommes au cœur de l'interfluve Sassandra-Cavally, érigée en "parc refuge" par l'administration coloniale dès 1926, en "parc national" par décret du président de la République de Côte-d'Ivoire en 1972 -, il ressort que, tout comme son intérêt botanique, "l'intérêt zoologique de la forêt du Sud-Ouest

(1) J.L. Guillaumet et E. Adjanohoun, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, pp. 209-212.
(2) La terminologie est de G. Mangenot, 1955.
(3) J.L. Guillaumet et A. Adjanohoun, in J.M. Avenard *et al.*, 1971, pp. 174-175.
(4) Cf. J.P. Duchemin, in ORSTOM-IGT, 1979, Planche B1a.

ivoirien est exceptionnel" (1). Y ont été recensées, en effet, pas moins de 52 espèces de grands mammifères, 52 espèces d'oiseaux et 17 espèces de grands reptiles (2), dont un certain nombre endémiques au massif forestier éburnéo-libérien.

Parmi les représentants les plus remarquables de cette faune, énumérons :

- l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), dont l'abondance, nous le verrons plus loin, valut jadis au littoral ouest-ivoirien l'appellation de "côte des dents" ;
- le buffle (*Syncerus caffer nanus*) ;
- l'hippopotame nain (*Choeropsis liberiensis*), espèce endémique ;
- l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), sanglier géant, et le potamochère (*Potomochoerus porcus*) ;
- le léopard (*Panthera pardus*) et le chat doré (*Felis aurata*) ;
- le bongo (*Boocercus euryceros*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), l'antilope naine (*Neotragus batesis*), le céphalophe d'Ogilby (*Cephalophus ogilbyi*)..., mais aussi le céphalophe zébré (*Cephalophus zebra*) et le céphalophe de Jentinck (*Cephalophus jentincki*), deux autres espèces endémiques ;
- le chimpanzé (*Pan troglodytes verus*), le cercopithèque diane (*Cercopithecus diana diana*), le colobe rouge (*Colobus badius badius*), le colobe magistrat (*Colobus polycomos polycomos*), ce dernier également endémique... ;
- le daman arboricole (*Dendrohyrax dorsalis sylvestris*) ;
- les pangolins géant, commun et à longue queue (*Manis gigantea, tricuspis* et *tetradactyla*) ;
- le varan du Nil (*Varanus niloticus*), le crocodile cuirassé (*Osteolaemus tetraspis*)...

Une énumération qui évoque un extraordinaire fourmillement de vie, avec tout ce que cela représente de périls pour l'être humain amené à évoluer dans un tel environnement.

La crainte qu'est de nature à inspirer légitimement à l'homme la présence dans la grande forêt de l'interfluve Sassandra-Cavally d'une faune aussi abondante et, souvent, dangereuse a-t-elle pu jouer comme un obstacle au peuplement de la région ? Cela est peu vraisemblable. Nous l'avons déjà souligné, la chasse occupe dans le mode de production traditionnel des populations du Sud-Ouest ivoirien une place hautement valorisée : l'épaisse sylve où celle-ci s'exerce, loin d'être perçue comme un univers répulsif, apparaît plutôt comme un espace de vie à part entière, un espace dont l'individu ne sous-estime pas les difficultés, mais dont il affronte les embûches avec lucidité et savoir-faire.

C. Paysage épidémiologique

Par "paysage épidémiologique", G. Rémy, à qui nous empruntons cette expression, entend "le profil pathologique qu'offre une région et l'ensemble des facteurs qui en rendent compte" (3). A travers la présentation du "paysage épidémiologique" du Sud-Ouest ivoirien, notre objectif n'est pas ici de dresser un bilan sanitaire, mais de nous interroger sur la possibilité d'une liaison entre la propension du milieu naturel à favoriser certaines maladies et le faible niveau de peuplement de la région.

(1) BDPA, 1975, t. I, p. 47.
(2) FGU-Kronberg, 1979, t. I, p. V.
(3) G. Rémy, 1979, p. 2. Toutes les données épidémiologiques dont nous faisons état ici proviennent de cette source.

A première vue, le tableau est pessimiste : l'interfluve Sassandra-Cavally offre un environnement naturel favorable à la plupart des grandes maladies transmissibles observées de nos jours en Afrique tropicale. Maladies *parasitaires* favorisées par l'abondance de collections d'eaux importantes (lagunes, rivières, marécages...) et de sites humides et ombragés :

- le *paludisme,* affection parasitaire des globules rouges due à un hématozoaire du genre *Plasmodium,* transmis par un moustique, l'anophèle femelle (en Afrique tropicale, *Anopheles gambiae* ou *A. funestus*), dont trois des quatre stades du cycle de reproduction sont aquatiques, et s'effectuent de préférence sur des plans d'eau calmes, nombreux dans la région ;
- l'*onchocercose,* affection parasitaire des tissus sous-cutanés (pouvant entraîner la cécité) due à une filaire (*Onchocerca volvulus*), transmise par un moucheron, la simulie (en Afrique de l'Ouest, *Similium damnosum*), dont les trois premiers stades de la reproduction sont également aquatiques, avec toutefois des conditions au développement des gîtes larvaires qui en limitent l'extension - des eaux courantes (plus de 0,5 m/s, moins de 2 m/s), des supports à moins de 20 cm de la surface de l'eau (rochers, végétaux...), de l'oxygène dissous dans l'eau, des substances organiques pour l'alimentation des larves -, conditions qui sont fréquemment présentes dans les rivières jalonnées de rapides de la région ;
- la *bilharziose* ou *schistosomiase,* affection parasitaire des réseaux veineux profonds due à des vers plats, les bilharzies ou schistosomes *(Schistosoma mansoni* en Afrique de l'Ouest humide), transmis par des mollusques gastéropodes vivant dans des eaux douces, tièdes, calmes, comportant des végétaux qui leur procurent un support, des aliments et de l'ombre, un type de surface aquatique pléthorique dans la région ;
- la *filariose de Bancroft,* affection parasitaire du système lymphatique (dont les manifestations les plus spectaculaires sont la lymphangite du scrotum et l'éléphantiasis) due à des vers nématodes *(Wuchereria bancrofti* en Afrique de l'Ouest), transmis par des moustiques (en particulier *Anopheles gambiae* et *A. funestus* en milieu rural ouest-africain), dont la reproduction - les trois premiers stades en sont toujours aquatiques - se fait de préférence dans les zones marécageuses et sur les bords des grandes rivières, les unes et les autres présentes dans la région ;
- la *trypanosomiase* ou *maladie du sommeil,* affection parasitaire des systèmes lymphatico-sanguin et nerveux due à un protozoaire du genre *Trypanosoma (Trypanosoma gambiense* en Afrique de l'Ouest), transmis par une mouche, la glossine (mouche tsé-tsé, en particulier *Glossina palpalis* et *G. fusca* en zone forestière), dont les gîtes de ponte et les lieux de repos sont toujours proches de points d'eau ombragés, c'est-à-dire potentiellement à peu près partout dans la région.

Mais aussi maladies *infectieuses,* en particulier *arboviroses,* favorisées à la fois par l'omniprésence de l'eau et l'importance du couvert végétal ; affections parmi lesquelles la *fièvre jaune,* zoonase due à un arbovirus (*virus amaril*), transmis entre les vertébrés - dont l'homme - par des moustiques du genre *Aedes,* est la plus redoutable.

Si le milieu naturel que constitue la grande forêt humide ouest-ivoirienne, avec ses rivières et ses plans d'eau, est incontestablement propice à la floraison de toutes ces maladies, si celles-ci y sont effectivement *toutes* observables, elles ne s'y manifestent

cependant pas toujours et partout avec la même intensité (1). L'onchocercose affecte essentiellement la vallée du Sassandra (le recensement démographique de 1972, qui nous avait amené à descendre le fleuve de Kouati à Sassandra, révéla que tous les villages kodia en étaient atteints), à un degré moindre la vallée du Cavally, dont les eaux sont parfaitement calmes en aval des rapides de Tiboto, sur les 60 derniers kilomètres du cours. Si la bilharziose semble uniformément répandue, la filariose de Bancroft sévit elle aussi plutôt sur les rives du Sassandra et du Cavally. La trypanosomiase, dont le vecteur partage ses piqûres entre l'homme et l'animal, sans doute du fait de la supériorité numérique du second sur le premier, n'est que très peu agissante sur le milieu humain de la région. La fièvre jaune, dont le virus est présent à l'état endémique chez les singes dans la canopée de la grande forêt, représente en fait davantage une menace pour l'homme, dans ce milieu très faiblement humanisé où les contacts avec le "réservoir" sont rares, qu'un mal effectif. Le paludisme enfin, aujourd'hui présent partout, pourrait même avoir été, jusqu'à une époque récente, sinon totalement absent, du moins très peu présent dans la région, sa propagation y semblant essentiellement liée au passage d'une économie de chasse et de cueillette à l'agriculture sur brûlis (2).

---

(1) Signalons que toutes ces maladies font l'objet, depuis la seconde moitié de la décennie 1970, de recherches menées dans la région (en particulier dans le cadre de la station scientifique de Taï, créée par la Côte-d'Ivoire en 1977) par l'Institut d'écologie tropicale de l'université d'Abidjan, l'Institut Pasteur de Côte-d'Ivoire, le Centre de recherche suisse en Côte-d'Ivoire, les laboratoires de mammalogie et d'entomologie médicale du Centre ORSTOM d'Adiopodoumé.

(2) Telle est du moins l'hypothèse suggérée par F. Livingstone, à partir d'une recherche sur les rapports entre le *paludisme* et la *drépanocytose* (F. Livingstone, 1958 et 1960), hypothèse retenue et développée également par R. Cabannes (R. Cabannes, 1976). Très schématiquement et en simplifiant au maximum, l'argumentation de ces chercheurs peut être résumée ainsi : entre l'affection drépanocytaire, due à la présence dans le sang d'une substance protéique anormale, appelée hémoglobine S, et l'affection paludéenne, il y aurait une relation de causalité étroite ; l'hémoglobine S serait en effet le résultat d'une mutation provoquée "sous l'influence du paludisme" (R. Cabannes, p. 43) ; il n'y aurait donc hémoglobine S que là où il y a paludisme, et inversement paludisme que là où il y a hémoglobine S, le gradient de distribution de l'hémoglobine S suivant le gradient de distribution du paludisme ; or, des données connues sur cette distribution pour différents groupes ethniques de l'Afrique de l'Ouest (F. Livingstone, 1958, pp. 535-542) il ressort que l'aire culturelle krou aurait un taux d'hémoglobinopathie S particulièrement bas (souvent proche de 0 %, toujours inférieur à 2 %, alors qu'il serait supérieur à 10 % chez les Agni-Baoulé de l'aire akan et à 20 % chez les Sénoufo de l'aire voltaïque) ; taux auquel ne peut donc correspondre qu'un niveau d'endémicité du paludisme également très bas ; situation que F. Livingstone impute au caractère autochtone du peuple krou, isolé dans la grande forêt ouest-africaine, et dont la faible importance numérique aurait permis jadis une économie entièrement fondée sur la chasse et la cueillette, peu propice au développement du paludisme.
L'absence quasi totale de l'hémoglobine S chez les Krou soulève une autre question : si, comme cela est généralement admis par l'autorité médicale, l'hémoglobine S "protège" contre le paludisme (en particulier contre les accidents graves du paludisme à *Plasmodium falciparum*), les Krou ne seraient-ils du même coup pas plus exposés que leurs voisins à cette affection depuis que celle-ci s'est propagée dans la région avec le passage d'une économie de chasse et de cueillette à une économie agricole, ce qui pourrait être à l'origine d'une surmortalité actuelle liée au paludisme ? Les données disponibles ne permettent pas de répondre.

Le "paysage épidémiologique" auquel l'homme est confronté dans le Sud-Ouest ivoirien n'est certes pas spécialement accueillant. Il fait objectivement de l'interfluve Sassandra-Cavally une région insalubre. L'examen de l'impact effectif de ce paysage sur la santé de l'homme permet toutefois de conclure à l'existence d'un état d'insalubrité plus potentiel que réel.

Ce "profil pathologique" défavorable est-il pour autant un obstacle au peuplement de la région ? En d'autres termes, l'homme a-t-il conscience des risques qu'il encourt à vivre dans un tel environnement ? C'est tout à fait improbable, car fondamentalement incompatible avec sa conception traditionnelle de la maladie, manifestation d'un dérèglement d'ordre magico-religieux et non de l'intervention d'un agent pathogène. Une telle conception ne contribue à coup sûr pas à améliorer l'état sanitaire existant, partant à agir positivement sur le niveau démographique de la population ; elle ne constitue par contre ni un frein à l'immigration dans la région ni une incitation à l'émigration .

CONCLUSION : MILIEU NATUREL ET SOUS-PEUPLEMENT

Quelles leçons peut-on en définitive dégager de l'examen des différentes composantes du milieu naturel au plan de leurs rapports avec le sous-peuplement actuel de la région ?

Pour le géographe J.P. Trouchaud, le climat pourrait être un facteur explicatif au faible peuplement du Sud-Ouest ivoirien : "A l'exception d'une étroite frange littorale, cette région est l'une des plus arrosées de Côte-d'Ivoire (moyenne : 2 000 mm par an) ; ceci n'est pas exceptionnel et d'autres régions peuplées reçoivent des hauteurs d'eau comparables, mais la répartition régulière et constante des précipitations tout au long de l'année semble *a priori* constituer un facteur défavorable à l'implantation humaine" (1).

Pour le pédologue G. Riou par contre, "dans l'optique d'une mise en valeur", partant des possibilités d'accueil en hommes, "les éléments favorables ne manquent pas. Le premier, le plus important, c'est le climat, humide, sans excès, avec une bonne répartition annuelle de la pluviométrie. Par ailleurs, les bons sols existent : nous avons insisté sur certains caractères remarquables des sols sur roches basiques, surtout dans le quart sud-ouest du pays. Les sols sur alluvions des terrasses, et ils sont nombreux, sont souvent excellents" (2).

Invités à donner leur point de vue sur les rapports possibles entre milieu naturel et faible niveau de peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally, quatre chercheurs du laboratoire d'agronomie du Centre ORSTOM d'Adiopodoumé - B. Bonzon, C. Fillonneau, G. Hainnaux et D. Picard - effectuèrent tout spécialement, à notre demande, une investigation d'ordre agronomique dans le secteur le moins peuplé du Sud-Ouest ivoirien, le pays bakwé (3). Cette investigation révéla que les Bakwé avaient de leur milieu naturel une connaissance précise, se traduisant par l'existence de véritables classifications vernaculaires des sols et de la végétation ; que cette connaissance intervenait dans le choix de la localisation de toute nouvelle aire de défrichement ; que l'association sols-végétation la plus recherchée dans ce choix

(1) J.P. Trouchaud, in ORSTOM-IGT, 1979, commentaire de la Planche B1.

(2) G. Riou, 1961.

(3) B. Bonzon *et al.*, 1971.

portait sur les sols de mi-pente ou de bas de pente, *piasatu-toto* (qui ne sont pas les plus fertiles, mais qui sont incontestablement les plus favorables à la culture du riz, ici culture vivrière dominante), et la forêt primaire naturellement dégradée, *batu* (forêt plus facile à défricher car comportant moins de gros arbres); que, si la forêt de type *batu* était à peu près également répartie dans l'espace, le type de sol le plus représenté était *piasatu-toto,* en raison du modelé très vallonné; que les réserves de terres de culture étaient donc considérables. Et les quatre agronomes de conclure : "Il ne nous apparaît pas, de prime abord, que le milieu physique soit une raison maîtresse du sous-peuplement de cette région" (1).

Nous nous rallions pleinement à cette conclusion. L'immigration massive que connaît le Sud-Ouest ivoirien depuis la mise en œuvre de l'opération San Pedro démontre amplement aujourd'hui que le milieu naturel n'y est pas de toute évidence un obstacle à l'implantation humaine.

(1) B. Bonzon *et al.*, 1971, p. 6.

CHAPITRE II

LA MISE EN PLACE DU PEUPLEMENT

"En fait, ceux qui disent que les Étrusques ne sont venus de nulle part et ont toujours été là ont une chance d'être proches de la vérité."
Denys d'Halicarnasse,
cité par P. Hair, 1967, p. 247.

Notre seconde interrogation portera sur l'histoire du peuplement : les conditions dans lesquelles les populations du Sud-Ouest ivoirien se sont implantées sur leur territoire actuel sont-elles à même d'apporter des éléments d'explication au sous-peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally ?

S'il existe, à partir du XV^e siècle, une littérature écrite abondante sur la plupart des peuples de la côte ouest-africaine, on constate un "trou" assez curieux en ce qui concerne la portion de littoral comprise entre le cap des Palmes et Fresco - par conséquent toute la façade maritime du Sud-Ouest ivoirien. Pour l'historien P. Hair, qui a procédé à un inventaire systématique des unités ethno-linguistiques de la côte de Guinée telles qu'elles apparaissent à travers les sources écrites de la période allant de 1440 à 1700, "la complexité ethno-linguistique de la côte à l'est du cap des Palmes a vraisemblablement découragé les Européens de toute enquête plus approfondie" (1). C'est donc à la tradition orale que nous aurons recours pour essayer de combler ce trou.

Une tradition orale à laquelle nous demanderons, bien sûr, de nous éclairer sur l'origine de chacun des peuples aujourd'hui présents dans la région, mais à laquelle nous poserons aussi - et surtout - la question que P. Hair considère comme encore plus fondamentale - car tous les peuples ne viennent pas forcément "de quelque part" : "Quand et comment le peuple qui vit ici est-il devenu le peuple qu'il est aujourd'hui ?" (2).

Ceci nous amènera, en premier lieu, à situer les populations auxquelles nous nous intéressons à l'intérieur de l'ensemble humain plus vaste dont elles font partie, l'ensemble culturel krou ; à en analyser, en second lieu, de façon détaillée les traditions historiques ; à insérer, en troisième lieu, les enseignements fournis par celles-ci au plan de la micro-histoire dans l'histoire globale de l'entité krou ; enfin, en conclusion, à dégager au plan du sous-peuplement du Sud-Ouest ivoirien les leçons de cette histoire du peuplement.

---

(1) P. Hair, 1969, p. 228.
(2) *Id.*, 1967, p. 268.

I. LES POPULATIONS DU SUD-OUEST IVOIRIEN ET L'ENSEMBLE CULTUREL KROU

Les populations autochtones de l'interfluve Sassandra-Cavally ressortissent au groupe culturel dit *krou*. Ce terme revêt aujourd'hui des acceptions si nombreuses qu'avant d'examiner quelle est la place des Krou, Wané, Bakwé et Oubi à l'intérieur de l'ensemble ainsi défini il convient d'en passer en revue les différents sens.

A. Le terme "krou" : les différentes acceptions (figure 11)

S'interrogeant sur la signification du "concept de Kru", l'historien américain R. Davis remarque que celui-ci "ne peut être regardé comme strictement ethnographique. Le concept global qui émerge des nombreux usages du terme Kru et de termes semblables à travers une longue période de temps est au moins aussi géographique qu'il est démographique. "Kru" désigne une étendue de côte - et le peuple y vivant - un peu mieux qu'il ne définit un groupe ethnique ou linguistique" (1).

D'"ethnographique" au départ, le terme revêtira en fait, au fil de l'histoire, une acception de plus en plus "géographique", en liaison avec le développement du "phénomène krouman" dont cette évolution ne peut être dissociée. Un phénomène dont nous sommes donc amené dès à présent à évoquer les grandes étapes, au risque d'anticiper sur le chapitre suivant qui en traitera dans le détail.

Il semble tout d'abord acquis que le terme *krou* tire son origine du nom d'une population de l'actuelle côte libérienne, les *Kra* ou *Krao*, établis depuis la fin du XVI^{e} siècle au moins entre les rivières Sinoe et Dugbe, au sud-est du moderne centre de Greenville. La plus ancienne référence connue au terme apparaît en effet dès 1588, sous la forme de *Crua*, dans la relation de voyage d'un marchand anglais, James Welsh (2). Ce terme désigne alors un point de la côte que C. Walckenaer identifie à Settra-Kru (3), et qui pourrait bien avoir été le premier établissement kra (4). Même si l'on ne peut formuler que des hypothèses sur le processus de création de l'entité kra elle-même, c'est vraisemblablement à partir de cette communauté de base que le groupement prend progressivement corps. Pour l'un des premiers observateurs des Krao, le révérend Connelly, qui exerce son ministère à Settra-Kru dans les années 1840, le noyau en aurait été constitué par "un peuple de la brousse, entre 200 et 300 milles à l'intérieur, appelé *"Claho"*, venu sur la côte "il y a... 200 ou 250 ans"

(1) R. Davis, 1968, p. 7.

(2) J. Welsh, 1588, in R. Hakluyt, 1589, vol. IV, p. 292.

(3) C. Walckenaer, 1842, vol. III, p. 98. Le terme *Settra* est une corruption de *Cestos*, nom donné dès la fin du XV^{e} siècle par les Portugais à la rivière qui aujourd'hui encore est appelée *Cestos River*. Voici comment D. Pacheco Pereira (in *Esmeraldo de situ orbis*, 1506-1508) en explique l'origine : "Ce nom de rio dos Cestos lui fut donné parce que les Nègres de cette région viennent échanger sur les navires de la *malagueta*, qui est ici fort bonne et abondante, et l'apportent dans des paniers *(cestos)*, ce qu'ils n'ont pas l'habitude de faire ailleurs sur toute la côte où l'on apporte de la *malagueta*" (trad. R. Mauny, 1956, p. 103). Le toponyme de Settra-Kru n'apparaît lui-même pour la première fois qu'en 1653, sur la *Carte de Nigritie et Guinée* de P. Du Val d'Abbeville.

(4) R. Davis, 1968, p. 210.

- soit entre la fin du XVI^e^ et le milieu du XVII^e^ siècles ; les Claho furent suivis par "plusieurs tribus de l'intérieur (qui) vinrent avec leurs rois et s'unirent à eux et se consolidèrent sous un seul gouvernement embrassant cinq villes" (1). Les Claho sont-ils des Krahn, comme pourraient le laisser supposer les traditions recueillies par K. Zetterstrom auprès des Kra de Nanakru, qui "se proclament originaires du pays des *Krahn* qu'ils présentent comme leurs ancêtres" (2) ? D'après R. Davis, il semblerait que ces derniers, qui sont effectivement touchés, comme nous le verrons plus loin, par un important mouvement de populations en provenance du nord - la poussée des Manes -, n'aient cependant pas réalisé une migration à si longue distance. C'est un autre peuple, implanté au voisinage des Krahn sur le cours supérieur de la rivière St. John, qui aurait effectué ce déplacement dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, les *Gbeta*. Les Krao actuels seraient issus du mélange de ces Gbeta avec un fond de peuplement autochtone (3).

Quelles qu'aient été les circonstances qui ont entouré la formation du groupement krao, c'est incontestablement à lui que se réfère la première acception du terme krou. Sous la forme, tout d'abord, de l'implantation ponctuelle - mais le fut-elle vraiment ? - de *Crua,* toponyme qui à partir de la fin du XVI^e^ siècle apparaît régulièrement dans les sources écrites (relations de voyage ou cartes de la côte) à travers des variantes telles que Croa, Crouw, Croo, Kroo, Crew, Krew...; sous la forme, à partir du XVIII^e^ siècle, de plusieurs implantations, qui, au XIX^e^ siècle, gravitent autour de cinq agglomérations principales - les cinq "villes" auxquelles fait allusion Connelly -, dont quatre portent des noms qui ne laissent aucun doute sur leur identité : Little-Kru, Settra-Kru, Krubah, Nana-Kru, King William's Town (4). La graphie *kru* n'est de toute évidence que la corruption de l'une des appellations données au premier établissement krao, corruption qui pour R. Davis "se produisit probablement à travers la forme hollandaise de Crouw" (5).

C'est à partir de ce peuple krao ou *krou,* et en étroite liaison avec le développement du "phénomène krouman", que le terme Krou revêtira progressivement d'autres acceptions. Il est à présent généralement admis que ce que nous appelons le "phénomène krouman" est bien né sur la côte krao : dans le chapitre suivant, nous examinerons de façon détaillée comment celui-ci fit son apparition. Les peuples du littoral ouest-africain ont tous servi, à des titres et à des degrés divers, d'intermédiaires, voire d'auxiliaires dans les relations commerciales qui s'établirent entre leur côte et l' Europe à partir de la fin du XV^e^ siècle. Aucun ne poussa cependant sa collaboration aussi loin que les Krao. En acceptant de se mettre au service des marchands européens non seulement sur leur côte, mais aussi sur n'importe quel autre point de la côte, en s'*enrôlant* à bord de leurs navires, ils vont donner naissance à un système de prestation de main-d'œuvre auquel leur nom se trouvera bientôt étroitement associé, le système "krouman". Mais si les "Kroumen" ne sont

---

(1) Rev. Connelly, 1856, p. 58, in G. Schröder et A. Massing, 1970, p. 27

(2) K. Zetterstrom, 1969, p. 3, in R. Davis, 1968, p. 107.

(3) R. Davis, 1968, pp. 209-214.

(4) Identité que reconnaît d'ailleurs officiellement l'administration libérienne qui a érigé les clans correspondant à ces implantations en *Kru chiefdom.* Cette "chefferie" est l'une des quatre chefferies du Sinoe River - Sobo District (Sinoe County). Elle compte, en 1962, quelque 2 500 ressortissants (G. Schröder, A. Massing, 1970).

(5) R. Davis, 1968, p. 1.

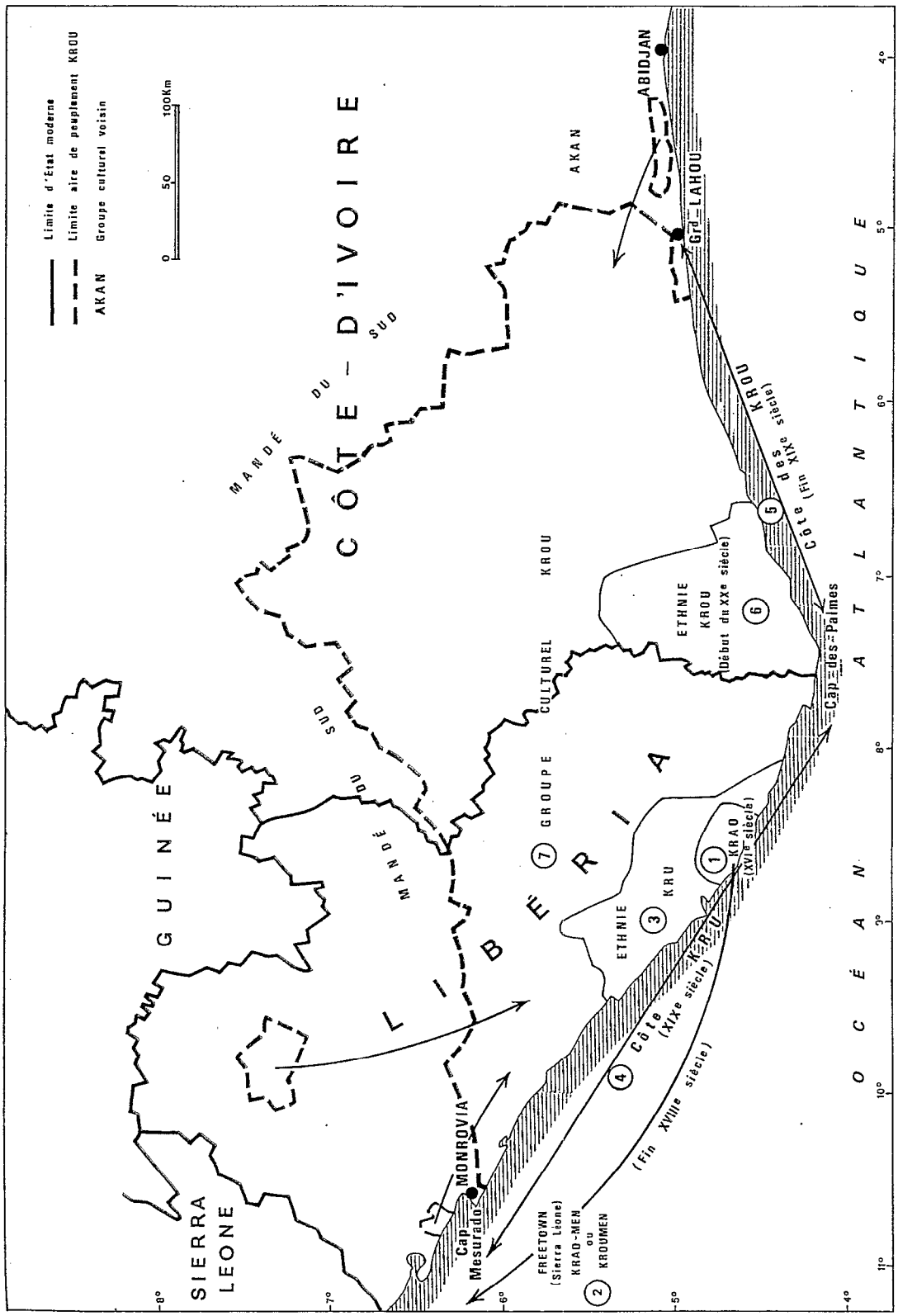

Figure n° 11

Les étapes de l'extension du vocable "Krou"

bien constitués, au départ, que par les seuls "hommes (de la côte) krao" - d'où le nom que les Anglais donnent à la fin du XVIIIe siècle aux premiers migrants krao venus travailler sur leurs navires à Freetown -, très vite d'autres peuples les suivront dans cette activité. D'abord leurs voisins immédiats, auxquels s'étend dès lors l'appellation : ils forment aujourd'hui, autour des Krao, l'"ethnie" *kru* du Libéria ; ensuite leurs voisins plus éloignés, Bassa au nord-ouest, Grebo au sud-est. Tous seront indistinctement qualifiés par leurs employeurs européens de *Kroumen,* terme qui désigne dorénavant davantage une catégorie socio-professionnelle qu'un ensemble ethnique ; et la côte qu'ils habitent, du cap Mesurado au cap des Palmes, connue jusqu'alors sous l'appellation de "Côte des Graines" ou "Côte de Malaguette", sera elle-même rebaptisée au XIXe siècle "côte kru" (kru Coast). Dans la seconde moitié de ce même siècle, la demande de main-d'œuvre krouman devenant de plus en plus forte, le phénomène gagne l'actuel littoral ouest-ivoirien - qui fait d'ailleurs officiellement partie, jusqu'à San Pedro, du Libéria - : du Cavally au Sassandra, tous les villages se mettent à leur tour à "produire" des Kroumen. Autour des groupements les premiers touchés, ceux de la partie occidentale de la côte, se constitue l'"ethnie" *krou* de Côte-d'Ivoire. L'ancienne "Côte des Dents" devient, elle aussi, petit à petit, "Côte des Krou". A la fin du siècle, celle-ci s'étend géographiquement de Monrovia à Grand-Lahou. Et quand il s'agit de qualifier l'entité culturelle dont font partie les différents peuples de ce littoral, c'est tout naturellement l'épithète *krou* qu'on lui applique (1).

Du modeste groupement krao au vaste complexe culturel krou, les différentes acceptions du terme ne s'éclairent effectivement qu'à la lumière de l'histoire du phénomène krouman. Mais si celui-ci a bien été le moteur de l'extension progressive du vocable à des entités de plus en plus grandes, il n'a cependant ni contribué à la formation de l'ensemble humain krou, ni imposé à cet ensemble une uniformité de culture dont l'institution krouman aurait été le ciment. La définition du groupe culturel dit krou ne doit donc rien à ce critère.

B. La place des Krou, Wané, Bakwé et Oubi dans l'ensemble krou

L'unité de culture des peuples krou repose en fait sur des facteurs bien plus anciens et bien plus déterminants que cette "vocation" maritime : la *langue,* qui, dans la forme, se traduit par de nombreux "dialectes", des "parlers" différents, mais qui dans le fond relève incontestablement d'une base commune - les linguistes en font, depuis plus d'un siècle, le point de départ des "classifications" qu'ils proposent des populations krou ; l'*organisation socio-politique,* qui, en dépit de différences certaines entre groupements, s'appuie sur un type commun - nous en faisons le fondement de la classification que nous proposons de ces mêmes populations dans l'*Atlas de Côte-d'Ivoire.*

(1) Le "krou" est également, au XIXe siècle, une unité de capacité, utilisée en particulier pour la mesure de l'huile de palme. Voici comment E. Bouet-Willaumez décrit cette unité : "Le krou change de valeur et même de poids d'après la nature du produit : ainsi un krou d'huile de palme vaut trois krous de riz ; le krou de riz pèse de 25 à 30 livres anglaises ; celui d'huile de palme contient 4 gallons et doit peser 31 livres anglaises" (E. Bouet-Willaumez, 1848, p. 91).

1. L'approche linguistique

Qu'il existe, de part et d'autre du cap des Palmes, un "fond" de langue identique, un commerçant anglais, W. Towrson, l'avait noté dès 1555 (1). La définition exacte de l'aire d'extension de cette langue, en d'autres termes l'identification des différents peuples la pratiquant, ne sera cependant pas aussi évidente pour les nombreux observateurs qui, par la suite, s'intéresseront au monde krou. Il faudra attendre le milieu du XIX^e siècle pour commencer à voir plus clair dans l'imbroglio des "dialectes" dont est en fait composé le "parler" krou, et le début du XX^e pour qu'apparaisse le premier inventaire correct - celui de M. Delafosse - des peuples krou. Ce sont les plus importantes de ces tentatives de classification que nous évoquerons ici.

a) Les Spécimens de dialectes . . . *de J. Clarke (1848)*

C'est par l'entreprise d'un missionnaire écossais, John Clarke, dont l'activité s'exerça dans la première moitié du XIX^e siècle, à la fois en Afrique - sans qu'il soit précisé dans son ouvrage dans quels pays - et aux Antilles, que nous commençons cette revue (2). Les linguistes ne lui accordent qu'une attention limitée (3). Il est vrai que les quelque 300 "spécimens de dialectes" et "400 spécimens de nombres" qu'elle rassemble sont présentés sous la forme d'une simple énumération, sans souci aucun de classification, ni linguistique ni même géographique. Pour l'ethno-historien, le travail de J. Clarke est cependant loin de manquer d'intérêt. Un décryptage systématique de son inventaire nous permet, en effet, d'établir un véritable état du peuplement de la côte krou - quelquefois même de l'intérieur - pour la première moitié du XIX^e siècle. Voici quels sont alors, d'est en ouest, les peuples répertoriés :

- sur le littoral :
  - région de Fresco *(Friesco* ou *Friesko)* : les *Eple* ;
  - entre Fresco et Sassandra : les *Kotrahu,* suivis des *Andone* ;
  - embouchure du Sassandra : les *Bukra* ;
  - région de Grand-Drewin : les *Grabwa* ;
  - embouchure du Cavally : les *Barboe* ; Tabou est signalé comme une localité de la "tribu des Barboe", mais aussi Grand-Béréby, "près de la rivière Cavally (4)" ;
  - cap des Palmes : les *Grebo* ;
  - région de Grand Cestos : les *Sigli* ;
  - au nord-ouest des Sigli : les *Kru* ;
  - au nord-ouest des Kru : les *Bassa* ;
  - enfin, "quelque part" sur la côte krou, sans qu'il soit précisé s'ils sont à l'est ou à l'ouest du cap des Palmes, les *Pori* ;

(1) W. Towrson, 1555, in R. Hakluyt, 1589, vol. IV, p. 78 : "La langue des peuples de ces lieux (Towrson est alors à 13 lieues à l'est du cap des Palmes, soit à la hauteur de Béréby)... ne diffère pas beaucoup de la langue de ceux qui habitent là où nous avons fait de l'eau précédemment (la Côte du Poivre)".

(2) J. Clarke, *Specimens of dialects : short vocabularies of languages and notes on countries and customs in Africa,* Berwick-upon-Tweed, D. Cameron, 1848.

(3) Cf. critique de P. Hair, 1966 a.

(4) J. Clarke, 1848, p. 80. Les Barboe de J. Clarke correspondent indiscutablement aux Bapo de l'actuelle sous-préfecture de Tabou. Il n'est cependant pas exclu que le terme de *Béréby* soit issu de celui de *Barboe* (cf. chap. suivant).

- vers l'intérieur : près d'une quarantaine de "peuples" sont répertoriés ! Il s'agit en fait plus d'une énumération de clans ou de lignages disparates, dont il est difficile de tirer un enseignement, que d'un inventaire raisonné.

L'entreprise de J. Clarke appelle trois remarques. La première a trait au tableau du peuplement de la côte krou au XIX^e siècle tel que la nomenclature "ethnique" recueillie nous permet de l'esquisser : des *Grabwa (*groupement graboa de l'actuelle ethnie neyo) de Grand-Drewin - à proximité immédiate de Sassandra - aux *Barboe* (Krou-Bapo) du Cavally, sur plus de 200 km de littoral, mention n'est faite à aucun des autres groupements actuellement présents dans le Sud-Ouest ivoirien. La seconde remarque porte sur la signification donnée par J. Clarke au terme kru : celui-ci désigne un *peuple* de l'actuelle côte libérienne, établi au nord-ouest de Grand-Cestos, mais aussi une *langue,* dont l'aire géographique est beaucoup plus vaste que celle habitée par le peuple kru proprement dit. La troisième remarque enfin, qui est liée à la précédente, est relative à la portée "scientifique" des *Spécimens... :* si leur auteur n'a pas été le premier à souligner qu'il existait une continuité linguistique entre les peuples établis de part et d'autre du cap des Palmes, cette similitude de langue "de la tribu des Bassa au Libéria à la Côte-d'Ivoire" qui fait que "les autochtones sont appelés Krumen par les capitaines des navires" (1) l'a amené à plusieurs reprises, pour situer certains dialectes recensés, à utiliser l'expression de "classe (de langues) kru".

b) Le* Polyglotta Africana *de S. Koelle (1854)

C'est à un autre missionnaire, Sigismund Koelle, d'origine allemande, au service de la Société missionnaire de l'Église d'Angleterre à Freetown, en Sierra Leone, que nous devons le premier inventaire véritablement "scientifique" des langues africaines (2). Freetown, où S. Koelle exerce son activité de 1847 à 1853, dans le cadre du célèbre "Fourah Bay College", alors déjà spécialisé dans la recherche linguistique, est à cette époque, sur la côte ouest-africaine, un extraordinaire creuset de populations. C'est là qu'afflue, depuis la création du centre en 1787 (nous verrons dans le chapitre suivant dans quelles circonstances), une main-d'œuvre en quête de travail "libre" de plus en plus importante, provenant jusque de la lointaine côte du Sud-Est libérien - la côte krou -, mais aussi de l'intérieur. C'est là surtout que les croisières anglaises de répression du trafic négrier libèrent, à partir des années 1820, les cargaisons humaines des navires pris en flagrant délit de traite illégale, depuis que celle-ci est officiellement abolie. Auprès de 210 informateurs de toutes origines - 179 sont d'anciens esclaves, les autres des commerçants ou des "marins" -, S. Koelle recueille les vocabulaires comparatifs d'une centaine de langues. Celles-ci sont classées en "catégories", subdivisées à leur tour en "groupes". Un groupe de "langues libériennes ou kru" apparaît ainsi dans la catégorie des "langues de la Guinée supérieure, ou langues de la côte centrale, parlées sur les Côtes du Poivre, de l'Ivoire et des Esclaves". Ces langues krou sont au nombre de cinq :

(1) J . Clarke , 1848 , p. 89.

(2) S. Koelle, *Polyglotta Africana ; or a comparative vocabulary of hundred words and phrases in more than one hundred distinct African languages*, London, Church Missionary Society House, 1854. Réédité en 1963 par l'Akademische Druck und Verlagsanstalt de Graz, Autriche, avec un avant-propos de P. Hair, "Koelle at Freetown. An historical introduction" et un "Index" de D. Dalby.
Pour les inventaires antérieurs, voir P. Hair, 1966b.

1 - le *Déwoi* ou *Dé,* parlé dans la région de Monrovia ;
2 - le *Basa,* parlé dans la région de River Cess ;
3 - le *Kra,* "généralement appelé Kru . C'est la langue des célèbres Kru-men (Kroo-men), les fameux marins de la côte occidentale d'Afrique... Le Kra propre... comprend seulement les cinq centres suivants : Irufa, appelé Little-Kru ; Wote, appelé Settra-Kru ; Nimbeo, appelé Kru-bar ; Malao, appelé Nana-Kru ; et Wia, appelé King-Will-town" ;
4 - le *Krébo* ou *Grébo,* communément Fish-Kru, parlé à l'ouest du cap des Palmes, dans la région de Fish-Town, "au nord des Bawo, communément appelés Cavally" ;
5 - le *Gbé* ou *Gbéi,* parlé par un peuple de l'intérieur, "à quatre jours de marche de la mer" (1).

Des langues inventoriées par S. Koelle, aucune ne réfère directement ni à une population du Sud-Ouest ivoirien ni à l'une quelconque des populations krou de l'actuelle Côte-d'Ivoire. Seule une allusion est faite, à propos des Grébo, aux *Bawo* ou *Cavally,* qui ne sont autres que les *Bapo* (les Barboe de J. Clarke), l'un des principaux groupements de la sous-préfecture de Tabou, présent au voisinage de l'embouchure du fleuve Cavally depuis le début du XVIIIe siècle au moins (cf. ci-après). Quant aux Gbé, que M. Delafosse identifiera 50 ans plus tard aux Bakwé (2) - il sera suivi dans cette erreur par D. Westermann (3) -, qui pour J. Bertho pourraient être les Guéré, plus précisément les Guéré-Zahon - le village d'origine de l'informateur de S. Koelle portant le nom de Zao (4) -, il s'agit beaucoup plus vraisemblablement des *Gbi,* un sous-groupe krahn de l'Est libérien. Les renseignements fournis sur leur situation géographique, à la fois par la carte qui accompagne le texte de S. Koelle et par ce texte lui-même, sont, d'ailleurs, tout à fait explicites : "Gbé se situe à l'ouest de Gio, à l'est de Grand Bassa, au sud de Mana, au nord de Douru..." (5).

Chez S. Koelle, comme chez J. Clarke, l'absence d'information sur les peuples du littoral ouest-ivoirien est étonnante. Si, en ce milieu du XIXe siècle, les arrière-pays tant libérien qu'ivoirien sont encore totalement inconnus, la côte commence pourtant à être bien connue. Le littoral ouest-ivoirien ne comptait-il réellement, à cette époque, aucun ressortissant à Freetown ? Ou alors, comme le pense P. Hair, "la complexité ethno-linguistique de la côte à l'est du cap des Palmes" a-t-elle effectivement "découragé les Européens de toute enquête plus approfondie" ?

c) Les **Vocabulaires comparatifs...** *de M. Delafosse (1904)*

Il faudra attendre l'inventaire de l'administrateur Maurice Delafosse pour qu'à l'aube du XXe siècle les peuples du Sud-Ouest ivoirien aient enfin droit de cité à part entière - ou presque - dans les classifications des linguistes (6). Pour cet observateur, "la famille krou se divise en deux groupes distincts, dont chacun parle une langue spéciale possédant

(1) S. Koelle, 1854, p. 4.
(2) M. Delafosse, 1904, p. 68.
(3) A la fois dans H. Baumann et D. Westermann, 1948, p. 371, et D. Westermann et M.A. Bryan, 1970, p. 49.
(4) J. Bertho, 1951, p. 1273.
(5) S. Koelle, 1854, p. 4.
(6) M. Delafosse, *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte-d'Ivoire et dans les régions limitrophes,* Paris, Ernest Leroux, 1904.

elle-même de nombreux dialectes". Au groupe krou oriental, M. Delafosse donne le nom de "Bêté", au groupe occidental celui de "Bakoué", "ces noms étant ceux des deux tribus principales..." ; la frontière entre les deux groupes passant "à peu près par le fleuve Sassandra" (1).

Sont classés dans le groupe *bêté* :

1 - les Dida ;
2 - les Kwaya ou Zegbe (bassin du Daguiré ou rio Fresco et Yobéri) ;
3 - les Godye ;
4 - les Neyo ou Niyo ;
5 - les Kwadya ou Kwadre (il s'agit des Kodia) ;
6 - les Bêté proprement dits ;
7 - les Bobwa ou Ouaya (il s'agit des Wè ou Wènion).

Sont classés dans le groupe *bakoué* :

1 - les Bakoué proprement dits (dont M. Delafosse, rappelons-le, fait les *Gbé* de S. Koelle, mais tout en les situant sur la rive droite du Sassandra) ;
2 - les Hwiné ou Hwané ou Bodo ;
3 - les Pia ou Pié ou Omélokoué ;
4 - les Abri-nyõ ("les gens d'Abri, dont la langue se nomme *abri-wi* ou abri-bi, d'où notre appellation de Béréby"), qui "comprennent les indigènes de Tahou, les Bokoué (Grand-Béréby), les Irapoué (Rocktown-Béréby), les Orépoué (Déhonontin), les Aoulopo (Moyen-Béréby) et les Touyo (Ouappou)" ;
5 - les Plapo ou Blapo ("auxquels se rattachent les Bapo") ;
6 - les Tépo ;
7 - les Grébo ;
8 - les Krao ou Grao ou Krou proprement dits ;
9 - les Gbasa ;
10 - les Givi ou Gibi (au sud-est de Monrovia, en voie de disparition) ;
11 - les Déo ou Do ou Déwoi (2).

Dans cette classification, un certain nombre de peuples du littoral ouest-ivoirien sont, cette fois-ci, répertoriés avec précision. La qualité de l'inventaire diminue cependant au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la côte, tant du côté ivoirien que du côté libérien. M. Delafosse assigne en particulier à l'ensemble krou une frontière septentrionale inexacte. Du côté ivoirien, il coupe les Wè (Guéré-Wobé) en deux : les Ouobé, au nord, étant considérés comme des Mandé-fu (nous dirions aujourd'hui des Mandé du Sud), les Bobwa ou Banüa (ou Ouaya), au sud, étant rattachés aux Krou, alors que l'un et l'autre de ces peuples font partie intégrante du même ensemble. Du côté libérien, il ignore totalement les Krahn (3).

---

(1) M. Delafosse, 1904, pp. 67-68.

(2) *Ibid.*, pp. 68-71.

(3) Sur cette question de la frontière septentrionale des peuples krou, l'informateur de M. Delafosse aurait été (d'après J. Bertho, 1950) G. Thomann, dont les travaux sur le Néouolé - le dialecte des Neyo du Bas-Sassandra - (qui seront publiés en 1905) faisaient alors le spécialiste du monde krou. G. Thomann rattache effectivement le Ngere "aux tribus gouro", en faisant ainsi des Mandé (G. Thomann, 1905, p. 161). Identification que nous expliquons par la confusion qui a longtemps existé entre le terme *Nguéré*, par lequel, en 1899, la mission Hostains-d'Ollone désigne les Dan, peuple *mandé*, et le terme *Guéré*, qui n'apparaît qu'en 1911 pour désigner une partie des Wè (cf. ci-après), peuple *krou*.

Telles sont du moins les positions de M. Delafosse dans l'édition "officielle" de son ouvrage. Dans un addendum manuscrit (non daté), qui accompagne l'exemplaire personnel de l'auteur, remis après la disparition de celui-ci à la bibliothèque du musée de l'Homme à Paris, des "corrigenda" importants, qui, à notre connaissance, n'ont jamais été publiés (ils étaient vraisemblablement destinés à une seconde édition), sont en effet apportés en ce qui concerne la classification des populations de cette partie septentrionale du monde krou. Dans ce document, il est notamment précisé qu'aux Bakoué, "appelés *Geré* ou *Ngere* par les Mandé-fu", il convient de rattacher non seulement "les *Ba, Banüa* ou *Zagye*" (les actuels Guéré-Zaha de la sous-préfecture de Guiglo, précédemment assimilés au Bobwa, et à présent reconnus comme une entité distincte) mais aussi "les Wobê" (1). Mise au point que M. Delafosse a l'occasion d'"officialiser" en 1924 dans une contribution à un ouvrage collectif (2) dans lequel il "range correctement le wobê, ainsi que le gêré (ou ngéré ou ba ou bagnwa ou zagé) dans le sous-groupe occidental du groupe éburnéo-libérien" (3), c'est-à-dire dans le groupe krou.

d) La première classification de D. Westermann (1948)

La classification que propose, en 1948, le linguiste allemand D. Westermann, coauteur, avec son compatriote H. Baumann, d'un ouvrage devenu un outil classique de la recherche africaniste (4), ignore totalement les rectifications apportées par M. Delafosse à son premier inventaire, qu'elle reprend pratiquement tel quel. Si les Krâ (Krahn) et les Ubi (Oubi) font leur apparition dans le groupe bakwé, les Wobé continuent à être considérés comme des Mandé-Fu. Voici quelle est cette classification : "Les Bété à l'Est... comprennent les *Dyida* (ou *Didas*), les *Kwaya, Godye, Newo* (mélangés de Bakwés), *Kwadya, Bétés* proprement dits, *Bobwa* ou *Waya...* ; les Bakwé à l'Ouest comprennent les *Bakwé* proprement dits ou *Gbe* (5) et, de l'Est à l'Ouest jusqu'à Monrovia, les *Hwine* (*Huvane*), *Pia, Abriwi* (ou *Abri-Nyon*), *Plapo, Tepo, Krâ* (au sud des Nguérés), *Ubi, Grebo, Krao* (ou *Krous*), *Bassa* et *De*"(6).

*e) L'***Inventaire linguistique...** *de M. de Lavergne de Tressan (1953)*

A la suite notamment des travaux de J. Bertho (7), M. de Lavergne de Tressan, dans le volumineux travail de compilation qu'il publie en 1953 sur les langues ouest-africaines (8), reconnaît enfin les Wobé comme des Krou à part entière. Tout en maintenant la distinction établie par M. Delafosse entre Bété et Bakwé, il introduit dans sa classification un sous-groupe krou "intermédiaire", le sous-groupe *géré,* auquel il rattache non seulement

(1) M. Delafosse, 1904, Exemplaire de la bibliothèque du musée de l'Homme, Paris, Addenda et corrigenda (non datés), p. 2.
(2) In A. Meillet et M. Cohen, 1924, p. 551.
(3) J. Bertho, 1950, p. 1081.
(4) H. Baumann et D. Westermann, *Les peuples et les civilisations de l'Afrique,* Paris, Payot, 1948.
(5) Très curieusement cependant, sur la carte qui figure entre les pages 363 et 364 de l'ouvrage, les Gbe sont cartographiés distinctement des Bakwé.
(6) H. Baumann et D. Westermann, 1948, p. 371
(7) J. Bertho, 1950, pp. 1080-1081 et 1951, pp. 1272-1280.
(8) M. de Lavergne de Tressan, *Inventaire linguistique de l'Afrique occidentale et du Togo,* Dakar, IFAN, 1953, Mémoire n° 30.

l'ensemble des populations wè de Côte-d'Ivoire (Guéré et Wobé) et du Libéria (Kpaan, terme synonyme de Krahn qui recouvre à la fois les Tyen - Tchien - et les Sapan) mais aussi les Basa (précédemment classés dans le sous-groupe bakwé) et les Sikon (les Gbè de Koelle). Cet inventaire des langues krou se présente ainsi :

- Sous-groupe A - Bété :
  1. Bété (a) ; et b) Gibwa, c) Bobwa, d) Nyabwa, e) Nyedebwa, f) Shyen ;
  2. Sokwélé (Kwaya) ;
  3. Kwadya ;
  4. Dida ;
  5. Aïzi ;
  6. Dodyé ;
  7. Néwolé ;
  8. Ekopo ;
  8bis. Egwa (1).
- Sous-groupe B - Géré :
  9. Géré (a) ; et Kpaan : Tyen (b), Sapan (c) ;
  10. Wôbè ;
  11. Sikon ;
  12. Basa.
- Sous-groupe C - Bakwé :
  13. Bakwé (et Ubi, a) ;
  14. Hwanné ;
  15. Pya ;
  16. Abriwi ;
  17. Plawi ;
  18. Bâ ;
  19. Téwi ;
  20. Gré ;
  21. Padébo (Half-Brebo) ;
  22. Krawi ;
  23. Klépo ;
  24. Givi ;
  25. Dé (2).

f) La seconde classification de D. Westermann (1970)

Si, en 1957, dans la réédition de l'ouvrage *Les peuples et les civilisations de l'Afrique,* D. Westermann reproduit encore, à propos des Krou, les erreurs de l'édition de 1948, il finit par reconnaître dans le nouvel inventaire qu'il réalise, en 1970, des langues ouest-africaines, en collaboration avec M.A. Bryan, que les Guéré et les Wobé appartiennent bien au groupe krou (3). Il ne modifie cependant pas pour autant l'agencement de sa

(1) Les Egwa (ou Ega) sont en fait des Akan.

(2) M. de Lavergne de Tressan, 1953, p. 133.

(3) D. Westermann et M.A. Bryan, *Languages of West Africa,* Londres, I.A.I., Handbook of African languages, part II, 1970.

première classification, qui continue à s'articuler autour de la double distinction établie par M. Delafosse entre Bété et Bakwé. Le sous-groupe bété compte toujours les mêmes populations : Dida, Kwaya, Godyé, Neyo, Kwadya, Bété, Bobwa (dont les Wobé et les Guéré sont précisément les composants)... et "peut-être" les Aïzi de la lagune ébrié. Le sous-groupe bakwé subit par contre de légères transformations, et se subdivise à présent comme suit : Bakwé, Hwané, Pya, Abri, *Gweabo* (voisins des Grébo le long du Cavally), Grébo, Krahn ou Pahn, Kru (dont les Kra constituent une partie), Bassa, Dé, *Kwaa* (ou Bèèlé) (1).

Les classifications fondées sur l'approche linguistique font incontestablement apparaître une très grande diversité humaine au sein de l'ensemble krou. Plus ces classifications s'affinent, plus la diversité s'accroît. Les frontières ainsi fixées entre groupements sont-elles vraiment justifiées ? "Les langues krou sont toujours très peu connues, et des autorités modernes - du moins, certaines d'entre elles, puisqu'elles ne sont pas d'accord - rapportent un très grand nombre de noms, apparemment de dialectes dont beaucoup s'emboîtent les uns dans les autres", souligne non sans ironie P. Hair, qui n'hésite pas à qualifier l'un de ces inventaires, celui de M. de Lavergne de Tressan, de "jungle de noms" (2).

Les linguistes, en particulier ceux qui ont procédé aux classifications les plus récentes, n'ont effectivement pas contribué à clarifier la situation. N'auraient-ils pas péché par manque de modestie ? Disposaient-ils vraiment d'éléments d'information suffisants pour se livrer à des inventaires à la fois aussi "raisonnés" et aussi détaillés ? On a l'impression que, d'une classification à l'autre, il y a une absence totale d'esprit critique, quelquefois une ignorance pure et simple des apports vraiment nouveaux introduits par la précédente ; mais aussi une certaine surenchère. Il est très curieux de constater, par exemple, que la distinction établie en 1904 par M. Delafosse entre groupe bété et groupe bakwé - la frontière entre les deux passant par le fleuve Sassandra - n'a jamais été remise en question. Non seulement celle-ci ne nous paraît pas fondée - nous verrons plus loin que les Bakwé proprement dits sont directement issus des Bété -, mais encore M. de Lavergne de Tressan trouve-t-il moyen d'en introduire un troisième - le (sous-)groupe géré - qui ne l'est pas davantage.

Ni l'*Inventaire préliminaire des langues et dialectes en Côte-d'Ivoire* réalisé en 1971 par E. Frick et M. Bolli (3), ni *l'Essai de nomenclature des populations, langues et dialectes de Côte-d'Ivoire* tenté en1974 par P. Ceccaldi (4) n'apportent un quelconque élément nouveau à ces classifications. Tant qu'une approche comparative systématique des différents parlers de la Côte-d'Ivoire n'aura été effectuée, ce genre d'entreprise ne pourra de toute évidence enregistrer de progrès ; tant également que les concepts de langue et de dialecte n'auront été rigoureusement définis l'un par rapport à l'autre. Les

(1) D. Westermann et M.A. Bryan, 1970, pp. 48-51.
(2) P. Hair, 1966 a, p. 77 et p. 78.
(3) E. Frick et M. Bolli, *Inventaire préliminaire des langues et dialectes en Côte-d'Ivoire*, Annales de l'université d'Abidjan, 1971, série H, fasc. hors série, vol. I, linguistique.
(4) P. Ceccaldi, *Essai de nomenclature des populations, langues et dialectes de Côte-d'Ivoire*, Paris, CARDAN, 1974, 2 vol.

études monographiques que réalise depuis une quinzaine d'années la Société internationale de linguistique un peu partout en Côte-d'Ivoire, en particulier en pays krou, œuvrent dans ce sens. Elles devraient un jour permettre de classer en termes nouveaux les langues ivoiriennes et, à travers elles, les peuples qui les parlent.

2. L'approche anthropologique

M. Augé, dans sa préface à l'ouvrage de P. Ceccaldi précédemment cité, insiste sur la nécessité de "redéfinir les grands ensembles susceptibles de constituer l'objet d'une véritable sociologie et d'une véritable histoire de l'Afrique" (1). Dans le cas des populations du Sud-Ouest ivoirien, cette tâche nous paraît d'autant plus fondamentale qu'aucune frontière réelle ne semble avoir traditionnellement existé entre des groupements trop volontiers considérés aujourd'hui comme homogènes, en particulier entre les groupements qualifiés d'"ethnies". E. Terray, dans une étude sur les Dida, attire très justement l'attention sur le fait que "l'Ouest ivoirien (...) apparaît comme un milieu continu où l'on passe d'une zone à l'autre, d'une culture à l'autre, d'une ethnie à l'autre par des transitions insensibles, où il est donc assez arbitraire de tracer des frontières tranchées. Ce milieu continu est fait d'une constellation de petites communautés souveraines, chacune d'entre elles est au centre d'un réseau de relations où entrent toutes les communautés situées dans un rayon déterminé. Les réseaux centrés sur deux communautés contiguës se recouvrent partiellement mais ne se confondent jamais" (2). La notion même d'"ethnie" se trouve ainsi contestée. L'anthropologue américain F. McEvoy reprend le débat en s'interrogeant précisément sur la "réalité ethnique" chez les Grebo et les Kru, peuples krou du Libéria (3). Pour cet auteur, c'est à différents niveaux que se situe en fait l'"ethnicité" d'un peuple : village, groupe de descendance, groupement d'alliance matrimoniale, éventuellement groupement plus large dont les conditions de formation doivent à chaque fois être examinées avec minutie si l'on veut savoir ce que signifie exactement pour celui qui s'y réfère ce "niveau d'ethnicité". A l'anthropologue de définir ces différents niveaux. C'est ce que nous avons essayé de faire pour les populations du Sud-Ouest ivoirien. Nous nous interrogerons ainsi d'abord sur la perception que ces populations ont traditionnellement de leur propre "ethnicité", nous examinerons ensuite les conditions d'émergence des grands ensembles "ethniques" tels qu'ils sont officiellement reconnus actuellement, nous présenterons enfin la classification des populations de l'interfluve Sassandra-Cavally telle qu'elle ressort de notre propre approche.

a) Les niveaux d'"ethnicité" traditionnels

Les Krou - au sens étendu du terme - forment une société de type lignager, à filiation patrilinéaire, à résidence patrilocale et à mariage virilocal. Leur organisation socio-politique traditionnelle s'articule autour d'unités territoriales et familiales qui s'emboîtent les unes dans les autres selon un schéma pyramidal. Elle s'inscrit très nettement dans le

(1) M. Augé, in P. Ceccaldi, 1974, p. II.
(2) E. Terray, 1969, p. 35.
(3) F. McEvoy, 1977, pp. 62-80. F. McEvoy a travaillé en particulier chez les Sabo, groupement grebo du Sud-Est libérien.

groupe B de la classification de M. Fortes et E. Evans-Pritchard, groupe "formé par les sociétés qui manquent d'autorité centrale, d'appareil administratif et d'institutions judiciaires constituées - en bref qui manquent de gouvernement -" et dans lesquelles "c'est le système lignager segmentaire... qui règle principalement les relations politiques entre segments territoriaux" (1). La parenté joue donc un rôle capital dans un tel type de société, où la seule autorité vraiment incontestée est celle de l'aîné du lignage ; mais aussi le mariage, en tant que créateur d'alliances.

La parenté définit un premier niveau d'"ethnicité": le *groupe de descendance*. Celui-ci est de type "clan" quand les individus qui le composent n'ont de leur origine commune qu'une connaissance vague, se référant à un ancêtre mythique, impossible à situer généalogiquement ; il est de type "lignage" quand tous ses membres se rattachent par des connexions généalogiques précises à un ancêtre réel. Dans l'un et l'autre cas, c'est le même terme qui le désigne.

Le mariage définit un second niveau d'"ethnicité": le *groupement d'alliance*. Celui-ci est la conséquence de l'obligation d'exogamie à laquelle est tenu le groupe de parenté. Entre clans ou lignages échangeurs de femmes s'établissent un certain nombre de rapports privilégiés, déterminant de véritables sphères d'échange matrimonial. Groupement d'alliance qui peut le cas échéant opérer comme groupement de guerre.

Le groupe de descendance est le niveau d'"ethnicité" fondamental de *toutes* les populations krou. Il constitue l'unité de référence première de l'individu, son niveau premier d'identification. Sur le plan spatial, il correspond soit à un seul point d'implantation - village ou quartier de village -, soit à plusieurs points - groupe de villages, quartiers de villages différents.

Le groupement d'alliance cependant, du moins sous la forme d'aire structurée de l'échange matrimonial, d'entité socio-spatiale bien délimitée, n'existe pas partout. Là où il existe, il compte en moyenne de trois à dix groupes de descendance. Il est, dans la société traditionnelle, le niveau d'identification le plus large de l'individu (2).

Chez les peuples de l'interfluve Sassandra-Cavally, voici à quelles unités traditionnelles correspondent ces niveaux :

Peuple dit	Groupe de descendance	Groupement d'alliance
- Krou	*tua, tugba*	*bloa, blogba, dako*
- Wané	*tua, dua*	*glo*
- Bakwé	*grigbe*	inexistant
- Oubi	*tua*	inexistant

(1) M. Fortes, E. Evans-Pritchard, 1964, pp. 4-5.

(2) Si, au-dessus du groupement d'alliance, il ne semble pas avoir existé d'autre cadre de référence au plan de l'identification "ethnique" de l'individu, mention doit toutefois être faite à ce qui a apparemment constitué en pays krou - occasionnellement ou de façon plus permanente ? - deux confédérations guerrières rivales : la confédération des *Pawé*, la confédération des *Tabétouo*. Ces confédérations comprenaient les groupements d'alliance suivants :

- *Pawé* : Ouyo, Gblapo, Ply, Irépoué, Ourèpo, Touyo, Trépo ;
- *Tabétouo* : Pihè, Gbohoué, Yapo, Dougbo, Ourouboué, Haoulo, Henan, Tépo.

A noter que 1) tous les groupements d'alliance krou ne faisaient pas partie de ces confédérations ; 2) il n'y avait pas forcément continuité territoriale entre les groupements relevant de la même confédération.

b) L'émergence des "ethnies" actuelles

L'onomastique est riche en enseignements sur l'émergence des "ethnies" actuelles. Si l'on examine dans quelles conditions sont apparues les appellations qui désignent aujourd'hui ces ensembles, on s'aperçoit que celles-ci n'avaient le plus souvent aucune existence avant la pénétration coloniale ; et quand elles en avaient une, qu'elles n'étaient généralement que des sobriquets, des surnoms dont se qualifiaient quelquefois ironiquement entre eux des peuples voisins. Le souci qu'avaient les premiers administrateurs de classer systématiquement en entités "homogènes", de préférence de taille respectable, les populations qu'ils avaient à charge de contrôler, n'est pas étranger à la transformation de ces sobriquets en "ethnonymes" (1), voire à l'extension à un vaste complexe humain d'un terme qui n'en désigne qu'une partie, ou, à l'inverse, de la réduction d'un terme identifiant un ensemble de populations à l'une de ses composantes (2) - pratique qui entraîne ce que Elizabeth Tonkin appelle une "ethnicité administrative" (3). Colonisation oblige... si l'on ne veut pas laisser sur les cartes des espaces blancs ou y porter des indications fantaisistes, à l'instar des renseignements figurant encore en 1936 sur les deux seules cartes de la voisine république du Libéria, immortalisées par Graham Greene : l'une établie par le grand état-major britannique, qui "confesse ouvertement son ignorance", l'autre établie par le département de la Guerre américain qui, moins modeste et censé ne rien ignorer, emplit le blanc laissé par les Anglais "du seul mot, en gros caractères, CANNIBALES" (4)...

---

(1) Deux exemples parmi les "ethnonymes" krou de Côte-d'Ivoire :

- l'"ethnonyme" *dida* : "Les Dida n'ont pas de mot pour se désigner en tant que peuple...; le mot *"dida"* n'appartient pas originellement à la langue dida et son interprétation varie selon les régions. L'opinion commune au sud est qu'il s'agirait d'un mot avikam signifiant "les tatoués". Au nord, on le présente comme la déformation des mots baoulé "*dila*" dont le sens serait : "Mange et dors" ; ce serait un sobriquet railleur donné par les Baoulé à leurs voisins de la forêt" (E. Terray, 1969, p. 33) ;
- l'"ethnonyme" *godié* : "Le terme *godié* dériverait de l'expression *gwè-dgi*, littéralement "chimpanzé-panthère", surnom que leurs voisins du sud-ouest, les Neyo, leur auraient donné, par allusion à leur tempérament frondeur, querelleur, belliqueux, semblable à celui qu'affichent ces deux animaux quand ils s'affrontent" (A. Schwartz, 1970, p. 2).

(2) L'origine des "ethnonymes" *guéré* et *wobé* illustre l'un et l'autre de ces cas :

- le terme *guéré* : "Parvenu sur les bords du Kô, qui marque la limite orientale du pays dan, l'officier commandant la colonne de pacification s'enquit du nom des populations habitant "de l'autre côté de la rivière". Il lui fut répondu qu'il s'agissait des "Guémin", "les hommes de Gué" ou "Guéo", groupement... qui n'était en réalité que l'antenne la plus septentrionale de la confédération guerrière zagna. Cette appellation fut officiellement retenue en 1911 par l'administrateur du cercle du Haut-Cavally, le capitaine Laurent, qui, pour désigner l'ensemble des populations au sud des Dan, "leur a appliqué la dénomination Guéré ou Gué en usage chez leurs voisins du nord" (cap. Laurent, Monographie du cercle du Haut-Cavally, 1911, Abidjan, Archives nationales, document manuscrit) (A. Schwartz, 1971a, p. 13) ;
- le terme *wobé* : "A la question de savoir par quel terme étaient désignées les populations dont on allait entreprendre la conquête, il fut répondu... *wè-bè*, ce qui, en malinké, veut dire "Là-bas, ce sont les Wè". La transcription de *wè-bè* donna Wobé (A. Schwartz, 1971a, p. 13).

Guéré et Wobé font en fait partie du même ensemble traditionnel, l'ensemble wè.

(3) E. Tonkin, 1973, p. 2.

(4) G. Greene, 1936, pp. 58-59.

La leçon principale qui se dégage ainsi très logiquement de l'approche onomastique est que l'ethnonyme précède souvent l'ethnie, cette dernière n'apparaissant que comme une conséquence de l'imposition du premier, le contenu étant loin de toujours refléter une réalité homogène. Plutôt que de chercher à déterminer quelles sont les véritables unités traditionnelles, on décrète en fait que telle entité est homogène, que tel groupement relève de telle "ethnie". Et avec le temps, les intéressés eux-mêmes finissent par devenir plus royalistes que le roi : les Guéré revendiquent aujourd'hui avec force leur identité de Guéré, les Wobé leur identité de Wobé, les uns et les autres ignorant, bien sûr, l'origine exacte de leur ethnonyme et souvent jusqu'à l'existence même du terme wè.

L'émergence des entités de l'interfluve Sassandra-Cavally qu'il est à présent convenu en Côte-d'Ivoire de qualifier d'"ethnies" ne fait pas exception à ces processus.

Le ciment de l'"ethnie" *krou* est, comme nous l'avons déjà montré, le "phénomène krouman". Le terme "krou" apparaît sur le littoral ouest-ivoirien à partir du moment où le recrutement de la main-d'œuvre krouman, longtemps monopole des "vrais" Krou, ou Krao, de la Côte des Graines, s'étend à l'est du cap des Palmes, dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Il désigne d'abord la côte qui fournit cette main-d'œuvre ; puis tous les groupements de la côte et de l'arrière-pays impliqués dans ce type d'activité. Ainsi naît, au tournant de ce siècle, l'"ethnie" krou de Côte-d'Ivoire...

Les *Wané* - l'appellation est la transcription administrative de l'expression *è-wonè,* "je dis", sobriquet par lequel les désignent leurs voisins neyo par allusion à leur façon de marquer le début d'un discours ou de ponctuer un propos -, doivent sans doute leur émergence au rang d'"ethnie" au fait qu'ils constituent, entre San Pedro et Kounouko, sur la façade maritime des "hautes terres de Drewin", qui les coupent de l'intérieur, un groupe humain géographiquement isolé. Rien ne les distingue en fait fondamentalement des Krou, dont ils partagent et l'activité maritime et les origines, et auxquels nous les rattachons dans cette étude.

Surnommés - péjorativement - *tuwè,* "(ceux qui sont) sous les arbres", par les Krou, se désignant eux-mêmes par le terme de *srigbe,* "devins-guérisseurs", par allusion à leur dextérité à fabriquer des médecines "tous azimuts", les *Bakwé* devraient leur nom à l'expression *ba-kwè,* "attraper-tirer", que scandaient leurs ancêtres pour effectuer à l'unisson un travail de levage et de traction (à l'instar du "oh! hisse" français). L'ethnonyme est contemporain de la mise en place de l'appareil colonial, puisqu'il y est fait référence dès 1895 par H. Pobéguin (1), qui remonta le fleuve Sassandra jusqu'à Kouati (à 90 km environ, à vol d'oiseau, de la mer, et à moins de 30 km de Soubré). Nous ignorons cependant par qui et dans quelles circonstances exactes il fut imposé.

Les *Oubi* enfin ont "vu le jour" au début de ce siècle. Le terme est une déformation de *hubé,* nom du plus important des cinq groupements d'origine bakwé implantés dans la région de Taï, qu'il désigne à présent collectivement. Ces groupements ne constituent en fait que l'aile la plus occidentale des Bakwé, dont ils sont aujourd'hui séparés par la réserve de Taï, mais auxquels ils se rattachent - et nous les y rattachons dans cette étude - incontestablement.

(1) H. Pobéguin, 1895-1896, feuille 6.

c) La classification de l'Atlas de Côte-d'Ivoire (1974)

L'élaboration, dans le cadre de la réalisation de l'*Atlas de Côte-d'Ivoire*, d'une carte des "Groupes culturels et ethniques" qui rende compte à la fois de l'identité traditionnelle - la vraie - et de l'identité actuelle - celle imposée par les vicissitudes d'une histoire récente mais qui a fini par supplanter la précédente - n'a pas été sans poser des problèmes à ses auteurs (1). Il n'était possible ni d'ignorer sciemment les grands ensembles anciens ni non plus de faire totalement abstraction de l'héritage colonial. Une solution de compromis fut adoptée : les appellations traditionnelles furent privilégiées, mais chaque fois qu'une telle appellation était susceptible de créer un doute sur l'identité exacte du peuple désigné la terminologie moderne était mentionnée entre parenthèses (2).

Les peuples de Côte-d'Ivoire ressortissent à quatre grandes entités culturelles : les groupes akan, voltaïque, mandé et krou. Chacune de ces entités empiète très largement sur les frontières des pays voisins. Les Krou, nous le savons déjà, sont à cheval sur la Côte-d'Ivoire et le Libéria, leur espace s'inscrivant très schématiquement dans un losange, dont les sommets sont en gros matérialisés par la capitale du Libéria, Monrovia, à l'ouest, le cap des Palmes au sud, les bourgades ivoiriennes de Grand-Lahou à l'est et de Fakobli au nord (figure 12). Les côtés de ce losange s'appuient, au sud-ouest et au sud-est, sur une façade maritime de quelque 600 km, au nord-ouest, sur l'aire de peuplement mandé, au sud-est, en partie sur l'aire mandé, en partie sur l'aire akan. Sa superficie est de 120 000 km^2, sa population au début de la décennie 1970 d'environ 1 million d'individus - 400 000 au Libéria, 600 000 en Côte-d'Ivoire. Globalement, ces effectifs se répartissent entre les grands ensembles ethniques "officiels" comme suit (tableau 26) :

(1) ORSTOM-IGT, 1979, Planche B2a, "Groupes culturels et ethniques", établie par Y. Person et J.P. Trouchaud avec la collaboration de Dian Boni, H. Memel Foté, G. Niangoran Bouah, C.H. Perrot, J.P. Chauveau et A. Schwartz. Pour les problèmes de méthode, cf. notamment l'introduction de Y. Person au commentaire de la carte.

(2) Exemples : Wè (Guéré-Wobé), Dan (Yacouba), Doma (Abron), Nzima (Appolo)...

Tableau 26

Le groupe culturel krou. "Ethnies" et effectifs démographiques

"Ethnies" krou du Libéria (1)	388 000
Bassa	166 000
Kru	81 000
Grébo	77 000
Krahn	53 000
Bellé	5 500
Déi	5 500
"Ethnies" krou de Côte-d'Ivoire (2)	577 100
Bété	220 000
Guéré	141 000
Dida	90 000
Wobé	56 000
Krou	18 500
Godié	17 000
Niaboua	15 000
Kouya	5 000
Bakwé	4 500
Niédéboua	3 000
Neyo	2 600
Kodia	1 300
Kouzié	1 000
Kotrohou	900
Oubi	800
Wané	500
Total groupe culturel krou	965 100

(1) D'après St. von Gnielinski, 1972, p. 38.

Cette classification est légèrement différente de celle établie ultérieurement par A. Massing (1976, p. 12), qui inclut les Grébo dans les Kru, appelle les Krahn de leur vrai nom, Wè, et ajoute deux groupements supplémentaires, les Gbi et les Doru (2 150 personnes au total), qu'il considère comme distincts des Krahn auxquels les inclut St. von Gnielinski.

(2) D'après données glanées à différentes sources, en particulier :

- J.P. Duchemin et J.P. Trouchaud, 1967 ;
- BNETD-ORSTOM, 1973.

Ces chiffres se rapportent aux populations krou résidant effectivement sur leur territoire traditionnel. Malgré leur relative ancienneté, ils donnent une idée plus exacte du peuplement actuel de l'aire krou que ceux du recensement national de 1975, qui font la distinction entre ruraux et urbains mais pas entre *résidants* et *non-résidants* (ceux établis hors de leur territoire traditionnel). Voici quels sont ces derniers chiffres, tous effectifs confondus :

Bété	320 639	Kouya	7 318	Guéré	197 121	Neyo	6 072
Dida	119 458	Niédéboua	3 794	Wobé	92 966	Kouzié	2 026
Krou	27 477	Wané	1 303	Niaboua	20 371	Kodia	678
Godié	17 546	Kotrohou	141	Bakwé-Oubi	8 207		

Soit un effectif global de Krou ivoiriens de 825 117 - 579 876 ruraux (ce qui correspond en gros au chiffre des "résidants" des recensements antérieurs), 245 241 (soit 29,7 %) urbains.

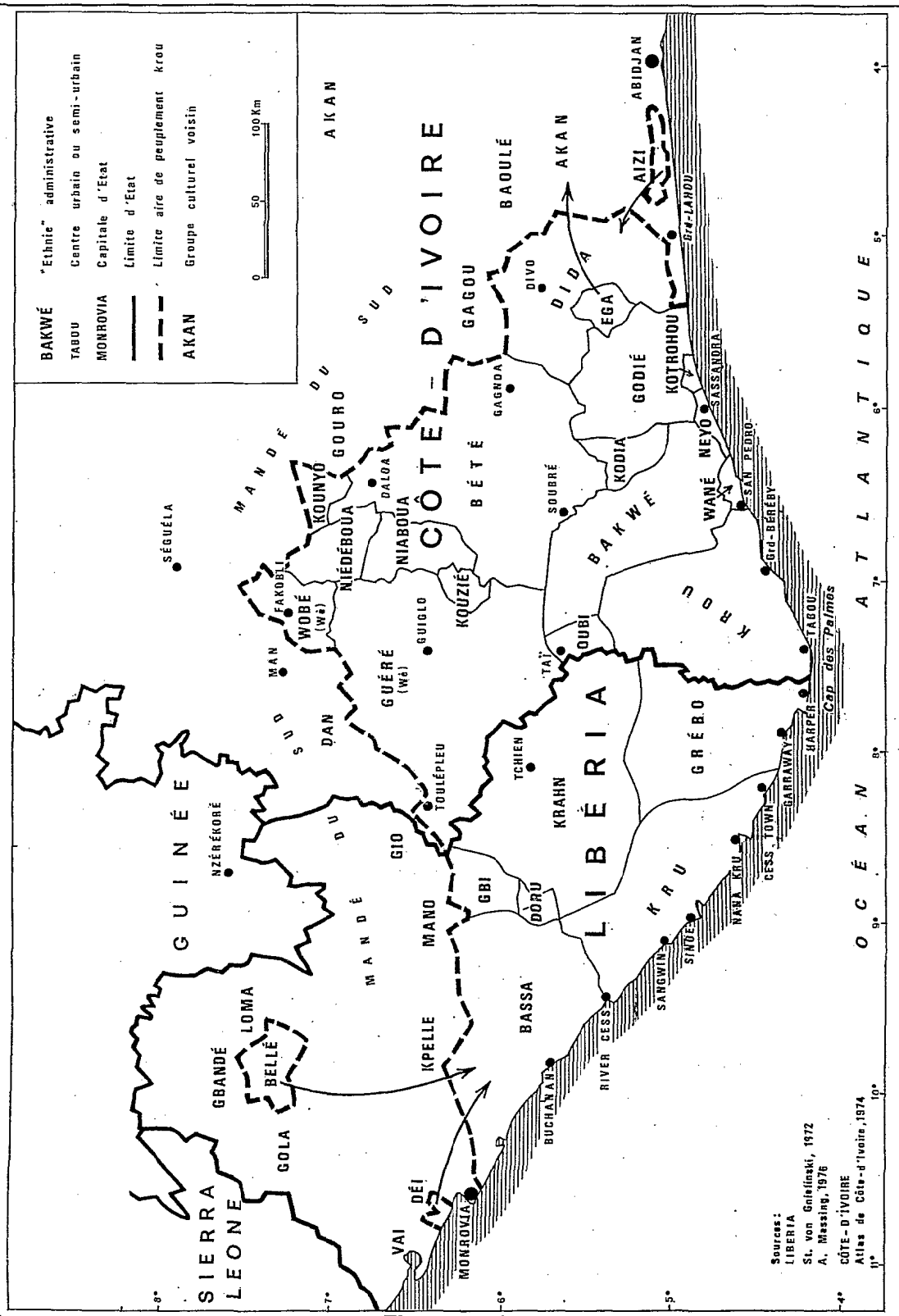

Figure n° 12

Le groupe culturel krou et ses voisins. Les "ethnies administratives".

Tous ces peuples se retrouvent dans la classification proposée par l'*Atlas de Côte-d'Ivoire*. En ce qui concerne les "ethnies" krou du Libéria, nous avons respecté la classification de St. von Gnielinski. En ce qui concerne par contre les "ethnies" krou de Côte-d'Ivoire, nous avons introduit quelques changements : en regroupant d'une part les Guéré et les Wobé sous l'appellation de Wè, en apparentant d'autre part un certain nombre de petits groupements à des groupements plus importants. Sept grands ensembles apparaissent dès lors parmi les populations krou ivoiriennes, qui d'est en ouest et du nord au sud sont les suivants :

1 - les Dida ;
2 - les Godié, auxquels s'apparentent les Kotrohou (ou Lègrègnoua) et les Kodia (ou Nigbiyo) ;
3 - les Bété, auxquels s'apparentent les Niaboua, les Niédéboua, les Kouzié et les Kouya;
4 - les Wè (Guéré et Wobé) ;
5 - les Krou, auxquels s'apparentent les Wané ;
6 - les Bakwé, auxquels s'apparentent les Oubi ;
7 - les Neyo.

La classification de l'*Atlas de Côte-d'Ivoire* ne se limite évidemment pas à cet inventaire, qui ne constitue qu'un canevas. C'est dans le repérage, à l'intérieur de chacune de ces entités, des groupements réellement homogènes que réside en fait la nouveauté de l'entreprise. En d'autres termes, dans l'identification des groupements définis par les deux niveaux d'"ethnicité" traditionnels : la descendance et l'alliance. Pour ce qui concerne le seul interfluve Sassandra-Cavally (figure 13), ces groupements sont au nombre de 149 pour ceux du premier niveau, de 18 pour ceux du second.

Cette classification des populations du Sud-Ouest ivoirien fondée sur une approche anthropologique, qui débouche sur une "jungle de noms" encore plus dense (cf. plus loin tableau 27) que celle critiquée par P. Hair, permet cependant, nous semble-t-il, de faire avancer le débat sur les classifications proposées par les linguistes. Si nous comparons les deux types de classifications, une remarque s'impose d'emblée : une bonne partie des groupements que l'approche anthropologique présente comme des groupements fondés sur l'alliance figure déjà dans l'approche linguistique. Peut-on en conclure que les "unités de langue" retenues par le linguiste coïncident avec les groupements d'alliance définis par l'anthropologue ? Cela nous paraît hasardeux. Admettre une telle coïncidence reviendrait, en d'autres termes, à admettre implicitement que c'est l'alliance qui détermine les unités linguistiques. Si tel était le cas, comment dès lors expliquer *a fortiori* que les linguistes aient omis dans leurs classifications les nombreux autres groupements d'alliance révélés par l'approche anthropologique - en plus de tous ceux fondés

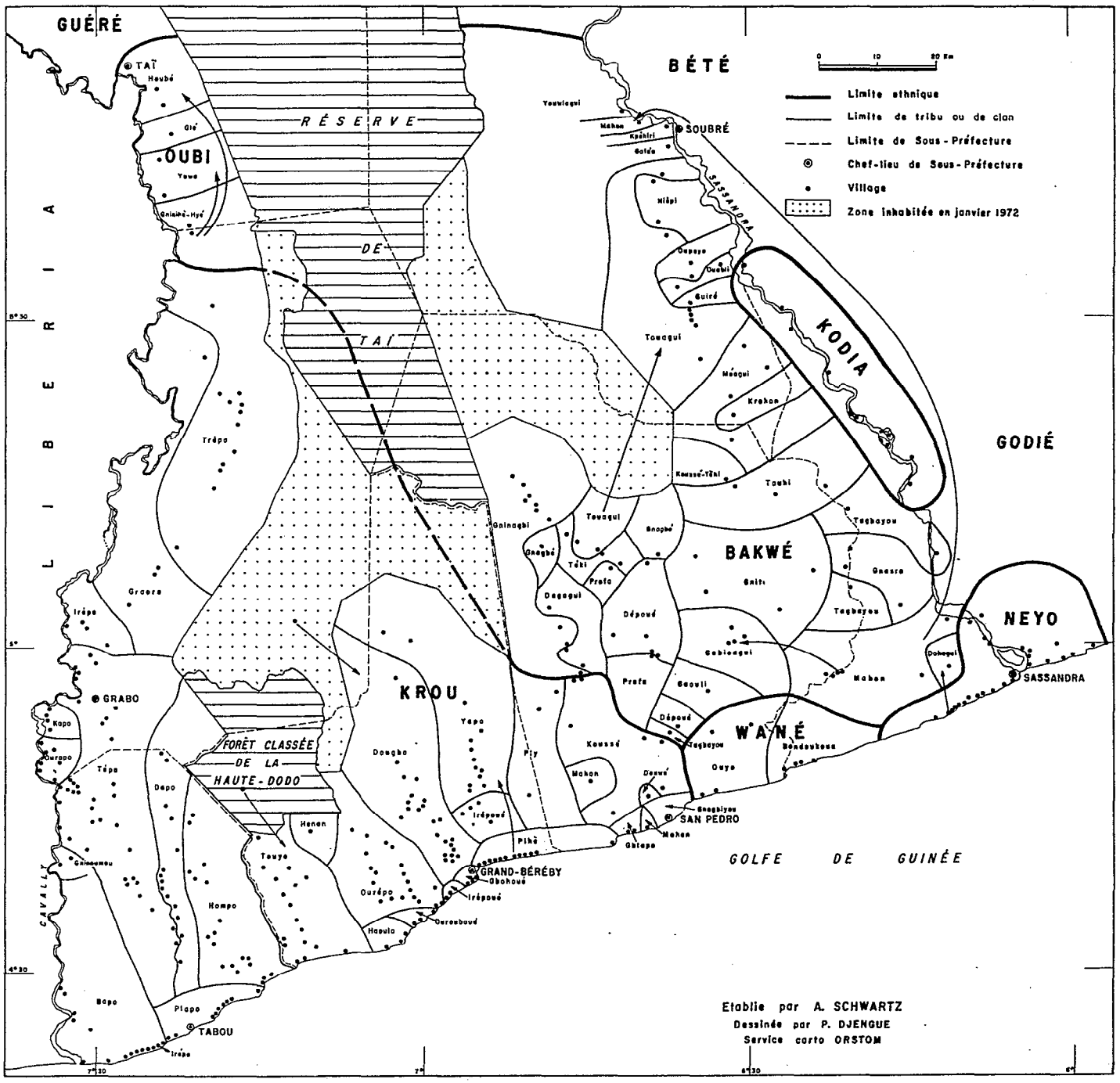

Figure n° 13

Le peuplement autochtone du Sud-Ouest ivoirien. Structure ethno-politique traditionnelle.

sur la parenté et ne se rattachant à aucun groupement d'alliance, dont le "cas" n'est même pas évoqué ? La réponse est simple : dans un contexte humain aussi complexe, en l'absence de toute investigation systématique et approfondie, leurs inventaires ne pouvaient être que confus et laconiques (1).

Au linguiste de déterminer à présent, sur la base du décorticage opéré par l'anthropologue, quels groupements parlent effectivement la même langue (2). Ce qui ne devrait pas être très compliqué compte tenu des outils d'investigation particulièrement sophistiqués dont dispose aujourd'hui sa discipline (3). A moins qu'il s'agisse d'un faux problème, que les nombreux "parlers" krou ne constituent que des variantes, des formes "dialectales" d'une seule et même langue, parlée par un seul et même peuple, le peuple krou. Telle est en tout cas la conclusion d'A. Massing : "Tout le groupe des sujets parlant krou peut être considéré comme un seul *peuple,* au sens où l'entendent D. Forde et G.I. Jones de groupes ethniques qui parlent un nombre de dialectes voisins, occupent un territoire contigu, et ont de nombreux traits de structure sociale en commun" (4). Conclusion qui est aussi la nôtre, tant les différents groupements qui composent l'entité culturelle krou apparaissent, à travers leur histoire, comme inextricablement enchevêtrés, liés les uns aux autres.

(1) Jusqu'à l'intervention récente de la Société internationale de linguistique, qui en 1976, opérait en pays wè, en pays godié et en pays krou, les enquêtes de terrain effectuées sur les "parlers" krou de Côte-d'Ivoire se sont limitées très exactement à trois :
- le recueil, en 1901, par l'administrateur G. Thoiré, en poste à San Pedro, d'un ensemble de mots "en usage entre la rivière Cavally et le groupe des villages Tahou" ; cf. G. Thoiré, 1933 ;
- le travail de G. Thomann sur le néouolé, la langue parlée par les Neyo ; cf. G. Thomann, 1905 ;
- le travail de J. Bertho sur le guéré et le wobé ; cf. J. Bertho, 1951.

(2) Les Bakwé, par exemple, tout en se comprenant parfaitement entre eux, distinguent eux-mêmes dans leur langue pas moins de quatre parlers différents : le *laka,* le *lava,* le *lèplè* et le *lahé,* chacun de ces termes signifiant dans le parler qu'il définit "Qu'y a-t-il ?".

(3) Dans une communication personnelle à A. Massing, l'un des maîtres actuels de cette discipline, W. Welmers, va jusqu'à avancer que "si les résultats de la glottochronologie sont fiables en tant que méthode de datation, les langues krou se sont séparées du kwa oriental il y a environ 3 000 ans" (in A. Massing, 1971, p. 30).

(4) A. Massing, 1971, p. 5. La référence à D. Forde et G.I. Jones est tirée de *The Ibo and Ibibio-speaking people of South Eastern Nigeria,* London, 1950.

II. HISTOIRE DU PEUPLEMENT DE L'INTERFLUVE SASSANDRA-CAVALLY : LES DONNÉES DE LA TRADITION ORALE

A. Le recueil des données : problèmes de méthode

Les historiens, quelque peu "poussés", il est vrai, par les anthropologues, reconnaissent aujourd'hui la tradition orale comme une source à part entière d'histoire (1). Une source dont la manipulation doit cependant demeurer d'autant plus prudente que la communauté humaine dont elle se propose de retracer le passé s'écarte d'un schéma d'organisation politique de type étatique, dans lequel l'histoire, par le biais de personnages spécialement préposés à sa transmission, a toujours eu droit de cité. Ce qui explique pourquoi, comme le rappelait encore Y. Person en 1977, "l'histoire africaine a jusqu'à présent mis l'accent sur les traditions des sociétés hiérarchisées et plus ou moins centralisées..., les sociétés lignagères ou segmentaires étant souvent considérées comme dépourvues de traditions à valeur historique, voire même par certains, de passé" (2).

Dans le Sud-Ouest ivoirien, nous venons de le constater, c'est précisément à des sociétés acéphales que le chercheur se trouve confronté, constituées par une infinité de micro-groupements, très lâchement répartis dans l'espace, au mieux liés entre eux par un vague système d'alliance, le plus souvent totalement indépendants, et à l'intérieur desquels les traditions historiques ne se transmettent que de façon beaucoup plus aléatoire. "Ces traditions... sont en effet informelles, étant le domaine de l'ensemble des anciens et non de spécialistes reconnus et contrôlés" (2). Plus que partout ailleurs, l'approche historique y apparaît tributaire de l'approche anthropologique, cette dernière seule nous permettant en particulier de définir quelles sont les entités historiquement significatives.

Le décorticage de la structure sociale existante doit donc constituer la première étape de ce genre d'entreprise. Mais pour qu'une telle investigation ait véritablement un sens, il importe qu'elle soit menée exhaustivement. Ce qui, dans le cas du Sud-Ouest ivoirien, n'est pas une tâche simple quand on sait que les quelque 25 000 autochtones se partagent entre pas moins de 328 villages. Tâche que ne facilite pas de surcroît le fait qu'aux unités sociales traditionnelles l'administration coloniale, dans le but d'asseoir son autorité sur des échelons de commandement censés précisément refléter l'organisation ancienne du pouvoir, a surajouté des entités politiques le plus souvent tout à fait artificielles, les *cantons* et, dans certains cas, les *groupes,* appelés communément "tribus". Aussi, pour démêler un tel écheveau, notre démarche ne pouvait-elle être qu'empirique. Pour réunir les éléments de ce gigantesque puzzle, elle tira toutefois profit de l'enquête similaire que nous avions effectuée antérieurement en pays wè (3), où notre approche historique s'était heurtée au même genre de difficultés. Cette enquête confirma que, dans des sociétés sans pouvoir central, le seul niveau qui se prête valablement au recueil de l'information historique est celui du *groupement fondé sur la parenté,* au sens très large de l'entité sociale

(1) En particulier depuis le remarquable travail de J. Vansina, 1961, qui a fait école.
(2) Y. Person, 1977, p. 104.
(3) A. Schwartz, 1968 et 1969.

revendiquant le même ancêtre, défini ci-dessus comme le niveau d'"ethnicité" de base de la société krou : *tua, tugba* chez les Krou proprement dits, les Wané et les Oubi, *grigbe* chez les Bakwé.

Une fois ces entités repérées - 149 exactement pour les quatre "ethnies" touchées par notre étude -, une enquête systématique fut menée auprès des aînés de chacun des groupements, en vue de reconstituer les grands traits de leur histoire, selon un canevas s'articulant autour des points suivants : nom de l'ancêtre, origine, profondeur généalogique le séparant de ses descendants actuels, raison invoquée pour expliquer le cas échéant le départ du pays d'origine, itinéraire suivi, ancienneté de l'implantation dans la région, populations trouvées à l'arrivée et rapports avec celles-ci, situation du groupement par rapport à d'autres groupements. C'est à partir de ces derniers renseignements seulement que nous avons pu reconstituer les véritables groupements d'alliance traditionnels, second niveau d'"ethnicité" des Krou.

L'information recueillie est malheureusement très inégale d'un groupement à l'autre. Certains aînés conservent des traditions historiques de leur famille une mémoire prodigieuse. D'autres n'en ont pratiquement plus aucun souvenir. A cause de l'incomplétude des données d'une part, pour ne pas alourdir notre exposé d'autre part, nous avons préféré présenter les résultats de cette enquête sous la forme d'un tableau synthétique (tableau 27). Ce tableau fournit par ethnie, par circonscription administrative, par groupement traditionnel - d'alliance et de parenté -, enfin par village (1) le véritable organigramme du peuplement du Sud-Ouest ivoirien.

B. Le peuplement ancien (figure 14)

Les données ainsi recueillies nous apportent, tout d'abord, des indices intéressants sur l' *état* du peuplement de la région à l'arrivée des groupements actuels. La tradition orale fait référence à un peuplement ancien dans trois secteurs au moins : le long du fleuve Cavally, le long du fleuve Sassandra, le long de la côte.

Le long du fleuve Cavally, en pays oubi et krou, ce peuplement semble avoir été très sporadique. De Taï à l'embouchure, trois populations seulement sont signalées : les *Galéa,* que délogent les Oubi-Yowa, et qui partent s'installer à proximité d'une autre grande rivière, le Sassandra, en aval de Soubré ; les *Néyè,* à qui les Trépo achètent le pays "pour un gigot de buffle", et qui s'en vont au Libéria ; enfin les *Monnikwé,* que les Bapo trouvent près de l'embouchure du Cavally et qu'ils font fuir vers l'est, où ils se seraient établis dans la région de Grand-Lahou.

Le long du fleuve Sassandra, en pays bakwé, l'occupation ancienne de l'espace apparaît tout aussi discontinue. Du nord au sud, quatre populations ont ainsi pu être repérées : les *Gbati,* que trouvent à leur arrivée les Galéa, et qu'ils exterminent avec l'aide des Youwlagui et des Mahon de Kopéragui; les *Takoradi,* qui reçoivent les Koussé-Tèhi, et

(1) La nomenclature des villages est celle en vigueur dans l'administration ivoirienne en 1972. De nombreux regroupements sont intervenus depuis, soit spontanément, soit à l'initiative de l'ARSO. Les anciens toponymes subsistent cependant très souvent au niveau des quartiers des nouveaux villages. Nous verrons plus loin sur quelles bases se sont effectués ces regroupements.

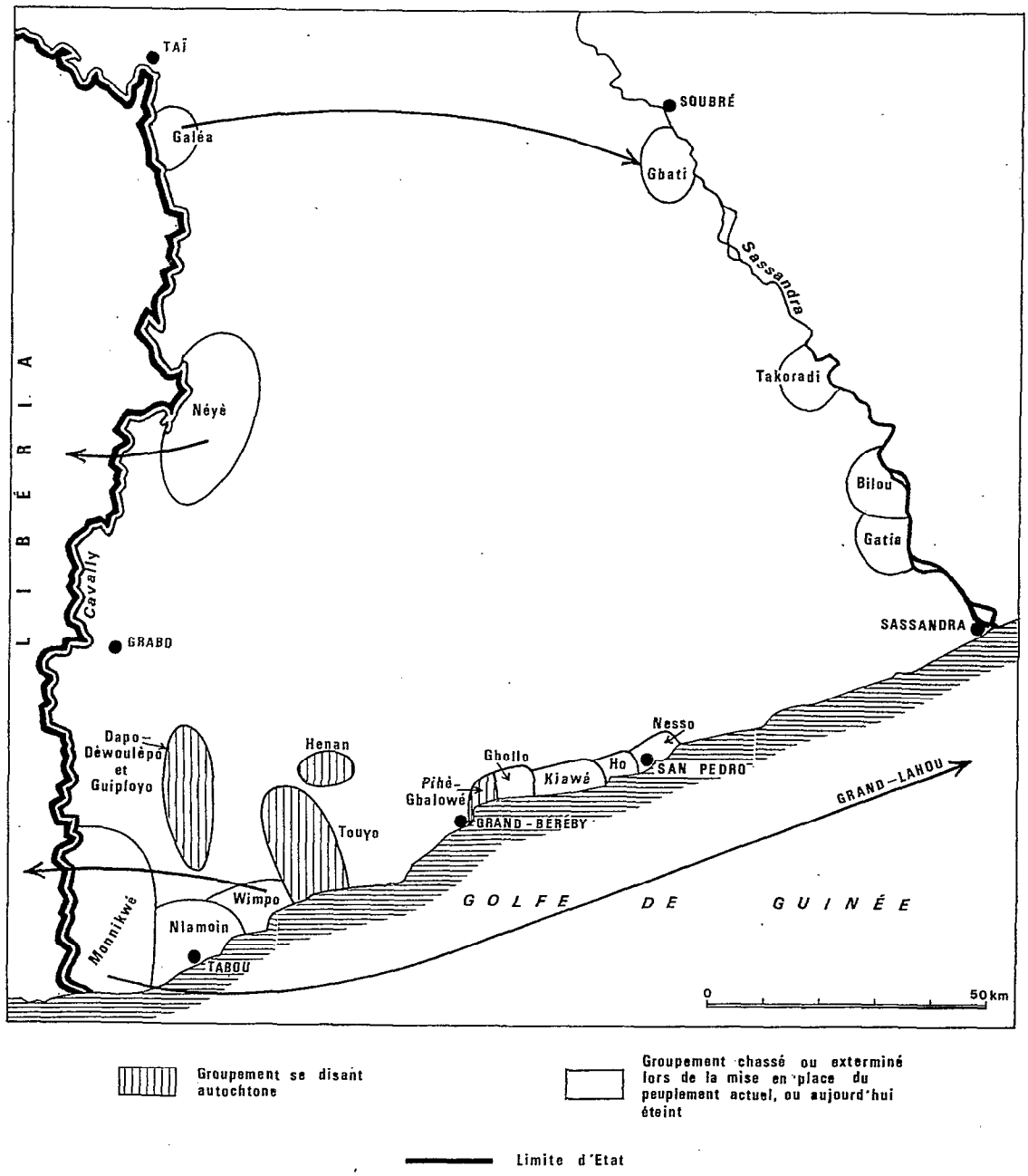

Figure n° 14

Peuplement ancien et peuplement présumé autochtone de l'interfluve Sassandra-Cavally.

qui ont aujourd'hui disparu ; les *Bilou,* qui accueillent les Tagbayou, et qui depuis se sont également éteints ; enfin les *Gatia,* qui donnent la terre aux Mahon, et dont il ne reste pas non plus de survivant.

Le long de la côte, c'est par contre d'un peuplement antérieur beaucoup plus important que fait état la tradition orale, du moins de Tabou à San Pedro. La mise en place des groupements actuels s'y fait souvent au prix de conflits sanglants, dont l'enjeu est le contrôle de la façade maritime et, à travers ce contrôle, l'accès à un produit particulièrement convoité, le sel. A l'ouest, les Plapo exterminent les *Nlamoin* pour prendre possession du littoral de part et d'autre de la rivière Tabou ; les Hompo font fuir les *Wimpo* de l'autre côté du Cavally. Plus à l'est, au-delà de Grand-Béréby, si les Pihè-Tawé sont accueillis pacifiquement par les *Gbollo,* qui "disparaissent" d'ailleurs par la suite, les Pihè-Bissé, Gowé et Nemlinwé sont tenus à distance de la mer par les *Kiawé,* qui en interdisent l'accès à toute personne venant de l'intérieur, jusqu'au jour où ils se font surprendre et massacrer jusqu'au dernier. La côte de San Pedro est aussi farouchement revendiquée. De part et d'autre de la lagune Digboué, le littoral est contrôlé par les *Ho,* l'embouchure de la rivière San Pedro par les *Nesso.* Aidés par les Gnagbiyou, les Nesso réussissent à anéantir quasi totalement les Ho, dont ils ne laissent que quelques survivants, avant de se mettre eux-mêmes sous la protection des Pihè (il en reste aujourd'hui à Ouro) et d'abandonner leur territoire à leurs alliés.

C. La mise en place du peuplement actuel

La tradition orale nous permet, en second lieu, de reconstituer le processus de mise en place du peuplement actuel. Elle fournit en particulier des éléments de réponse à trois séries de questions : quelle est l'origine ethno-géographique des groupements qui sont à la base de ce peuplement, quelles sont les raisons qui ont motivé leur migration, quelle est l'ancienneté de leur implantation dans la région ?

1. Origine ethno-géographique

L'origine des groupements actuellement en place dans le Sud-Ouest ivoirien est d'une extraordinaire diversité. Les lieux de provenance allégués sont pratiquement aussi nombreux que les groupements eux-mêmes. Certains se disent autochtones, d'autres originaires du nord (pays wè) et du nord-est (pays bété), de l'ouest (Libéria), de l'est, d'autres encore sont issus de mouvements de populations internes. Quelle importance la tradition orale accorde-t-elle à chacune de ces origines ?

a) Les populations se disant autochtones (figure 14)

Cinq groupements seulement, tous krou, se disent autochtones. Il s'agit des Dapo-Dèwoulèpo, des Dapo-Guiployo, des Henan, des Pihè-Gbalowé, qui font venir leur ancêtre directement du ciel, et des Touyo, dont l'ancêtre serait venu sur terre dans la partie septentrionale du territoire que le groupement occupe depuis toujours.

b) Les populations se disant originaires du nord : l'apport wè

Très nombreux sont par contre les groupements qui font partir leur aïeul du pays wè (guéré-wobé) - le pays des *pa-nyõ* ou *pa-wè,* "les hommes riches" -, voire même du pays dan. La quasi-totalité des Wané, la moitié au moins des Krou - en particulier les Krou de

Grand-Béréby et de San Pedro -, près du tiers des Bakwé revendiquent cette provenance septentrionale. Il s'agit là incontestablement de l'apport le plus important au peuplement du Sud-Ouest.

c) Les populations se disant originaires du nord-est : l'apport bété

Si de rares groupements krou seulement se réclament d'un ancêtre bété, plus de la moitié des groupements bakwé se rattachent à une telle ascendance. Le pays de départ est en l'occurrence presque toujours la région de Soubré, dont les habitants sont appelés *Kosso* par les Bakwé. Souvent les partants ne font que franchir le Sassandra. Certains ont conservé jusqu'à nos jours des liens avec le village qu'ils ont quitté. Ceci est particulièrement vrai des groupements bakwé établis le long du fleuve.

d) Les populations se disant originaires de l'ouest : l'apport "libérien"

Parmi les groupements revendiquant une origine "libérienne", il est parfois difficile de discerner ceux effectivement partis d'entités anciennement établies "de l'autre côté du Cavally" de ceux qui n'ont fait que transiter, au cours d'une migration qui souvent les amène du lointain pays wè - donc du nord -, par la rive droite du fleuve. Les premiers, ceux véritablement venus de l'ouest, sont en fait très peu nombreux. Nous ne les trouvons qu'en pays krou, où ils se confinent, à une exception près, au cadre géographique défini par les actuelles sous-préfectures de Tabou et de Grabo, et où ils sont plus ou moins présents, de façon ponctuelle, à l'intérieur de la plupart des groupements d'alliance.

e) Les populations se disant originaires de l'est

Deux groupements seulement se disent franchement originaires de l'est, "de derrière le Sassandra" : un groupement krou de Tabou, les Plapo-Toupoué, un groupement krou de San Pedro, les Gnagbiyou, venus tous deux de la région de Fresco. La contribution des marches orientales du Sud-Ouest au peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally est donc insignifiante.

f) Les mouvements internes de populations

Une trentaine de groupements, soit 20 % des quelque 150 de notre inventaire, sont enfin issus de scissions qui se sont produites au niveau de "groupements-mères" à l'intérieur même de la région du Sud-Ouest. Ces scissions, que l'on retrouve aussi bien chez les Krou que chez les Bakwé, ont donné lieu à des mouvements de populations internes, le plus souvent à courte distance - de voisin à voisin -, quelquefois à longue distance - du pays krou au pays bakwé, ou du pays neyo au pays krou -, à l'origine de la mise en place des groupements concernés.

2. Motifs invoqués pour expliquer le départ

Les motifs invoqués pour expliquer ces déplacements se rattachent à trois grands thèmes : la guerre, les querelles intestines, l'accès à la mer.

a) La guerre

La guerre, au sens de conflit armé entre deux ou plusieurs groupements, vient en tête des raisons alléguées pour expliquer le déclenchement du départ. Dans la majorité des cas, la migration est ici synonyme d'exode, de fuite, devant un adversaire victorieux. Mais le déplacement peut aussi s'effectuer dans le cadre de l'aide militaire que tout groupement est tenu d'apporter à un allié en difficulté, et auprès duquel on décide de rester une fois les hostilités

closes. La migration-exode sous-tend la plupart des déplacements à longue distance, en particulier ceux des groupements se disant originaires du nord, du pays wè. Le jeu des alliances militaires traditionnelles est plutôt générateur de déplacements à courte distance.

b) Les querelles intestines

Les querelles intestines s'inscrivent immédiatement après la guerre comme causes de départ. Il ne s'agit plus, cette fois-ci, de conflits entre groupements, mais de dissensions à l'intérieur d'un même groupement, dissensions d'une gravité telle que, la vie communautaire ne s'avérant plus guère possible, la fraction mise en minorité se voit contrainte de s'en aller. Le sujet de discorde le plus fréquemment évoqué pour illustrer ce thème a trait à l'utilisation de la "pierre d'affûtage". Chaque village avait autrefois en son centre une pierre d'une qualité particulière, qui servait à l'affûtage des outils agricoles. Un beau jour, on s'aperçoit que la pierre est devenue insuffisante pour les besoins du groupement qui a crû en nombre. Son accès étant de plus en plus difficile, les aînés exigent que les cadets leur laissent la priorité. Des disputes éclatent, s'enveniment, et se soldent par une scission. La plupart des groupements originaires du pays bété invoquent ce type de querelle pour expliquer leur déplacement.

c) L'accès à la mer

La conquête d'une portion de façade maritime ou, à défaut, d'un territoire ne s'en trouvant pas trop éloigné apparaît comme une cause de migration presque aussi importante que la guerre ou les querelles intestines. Pour les populations de l'intérieur, accéder à la mer c'est non seulement accéder au sel, à la fois produit de première nécessité et monnaie d'échange hautement valorisée, mais aussi s'assurer l'exclusivité du commerce avec les navires européens. Ceci explique pourquoi l'occupation du littoral se fait le plus souvent au prix d'une véritable extermination des populations en place. Dans cette compétition, les Bakwé sont bien moins heureux que les Krou : si plusieurs de leurs groupements parviennent à se rapprocher de la côte, aucun ne réussit à s'y installer. Une compétition qui n'est cependant ni toujours systématique, puisque certains groupements découvrent la mer tout à fait par hasard, ni toujours meurtrière, puisque d'autres - à l'est de San Pedro en particulier - prennent possession du rivage tout à fait pacifiquement.

Plusieurs autres motifs sont également invoqués pour expliquer le départ : recherche de nouveaux territoires de chasse, de pêche ou de culture, fuite pour échapper à des manœuvres en sorcellerie, mais aussi à l'appareil judiciaire officiel, choix d'un type de résidence autre que patrilocale, installation auprès d'un guérisseur réputé... Causes auxquelles il convient d'ajouter, pour une époque plus récente, la mise en place de l'appareil colonial, qui, en pays bakwé notamment, fut à l'origine d'importants déplacements coercitifs de populations le long de la piste que le capitaine Schiffer fit ouvrir, nous l'avons vu, peu avant 1910 entre Sassandra et Soubré.

3. Ancienneté de l'implantation

L'approche généalogique est malheureusement le seul outil d'investigation dont nous disposions pour tenter une chronologie de la mise en place des populations de l'interfluve Sassandra-Cavally. S'il est un domaine de la tradition orale qu'il convient d'appréhender avec une prudence toute particulière, c'est bien celui de la reconstitution des maillons qui unissent

l'ancêtre fondateur d'un groupement à ses descendants actuels, tâche pour laquelle les informateurs déploient souvent autant de qualités d'imagination que de mémoire, quand ils n'ont pas de leurs aïeux une ignorance totale. Aussi nous limiterons-nous ici, à partir d'une interprétation globale des données généalogiques recueillies, à dégager simplement une fourchette possible de l'implantation dans la région des quatre grands ensembles concernés par cette étude.

a) Les Krou

C'est chez les Krou que l'on trouve les noyaux les plus anciennement installés dans le Sud-Ouest. Nous avons vu que certains groupements se disaient même autochtones. Parmi ceux qui font état de traditions migratoires, les implantations les plus reculées se situeraient à douze générations (1), soit aux premières décennies du XVII^e siècle. De cette époque et jusqu'au milieu du XIX^e siècle (trois générations), la mise en place du peuplement krou s'est pratiquement poursuivie de manière ininterrompue.

b) Les Wané

L'installation des Wané est très curieusement assez récente. Il semble que la côte à l'est de San Pedro ait été bien moins convoitée que celle à l'ouest. La tradition orale ne fait en tout cas pas état de luttes pour son occupation. Ceci s'explique sans doute par les caractéristiques du milieu physique. De San Pedro à Sassandra, rappelons-le, le littoral et son arrière-pays immédiat offrent un relief plutôt accidenté, rendant la côte elle-même particulièrement difficile, donc de peu d'attrait. Seule la baie de Monogaga, à proximité de laquelle se concentrent quatre des neuf villages wané, échappe à la règle, mais sans avoir jamais été pour autant l'enjeu de rivalités sérieuses : ses occupants actuels assurent n'y avoir trouvé personne quand ils s'y sont installés à la fin du XVIII^e ou à l'aube du XIX^e siècle (cinq générations).

c) Les Bakwé

C'est à neuf générations seulement que remonteraient les premières implantations bakwé, soit à l'aube du XVIII^e siècle. La plupart des groupements ne se mettent cependant en place que sensiblement plus tard, du milieu du XVIII^e siècle (sept générations) au milieu du XIX^e (trois générations). Aucun groupement ne se prétend par ailleurs autochtone.

d) Les Oubi

Partis du pays bakwé, les premiers Oubi, les Houbé, s'implantent dans la région de Taï au milieu du XVIII^e siècle (sept générations). Les Yowa les rejoignent peu après : les Galéa qu'ils délogent arrivent en effet au bord du Sassandra dans les dernières décennies du même siècle (six générations). Les autres groupements ne s'établissent que plus tardivement.

Les populations actuelles de l'interfluve Sassandra-Cavally se sont donc, en gros, mises en place du début du XVII^e au milieu du XIX^e siècle. Deux courants migratoires principaux ont alimenté le mouvement : un courant nord-sud, en provenance du pays wè,

(1) 350 ans, à raison de 25 ans par génération et 50 ans d'âge moyen pour l'informateur. Méthode d'évaluation qui pour la société patrilinéaire krou devrait être acceptable : cf. Y. Person, 1962.

qui a amené, à partir du XVII^e siècle, la plupart des groupements krou ; un courant nord-est-sud-ouest, en provenance du pays bété - de derrière le Sassandra -, qui a amené, à partir du milieu du XVIII^e siècle, la plupart des groupements bakwé.

Comment cette histoire du peuplement du Sud-Ouest ivoirien s'inscrit-elle à présent dans l'histoire plus globale des populations krou ?

Tableau 27

La mise en place des populations de l'interfluve Sassandra-Cavally : tableau d'ensemble.

A. Les Krou

1. Les Krou de Tabou et de Grabo

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine *ethno-géographique*	Motif invoqué pour *expliquer le départ*	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
1. Tabou	Bapo *bùèpo*, "les hommes de *bùè*", variété de "biche blanche" qu'ils trouvent en abondance à leur arrivée dans la région	- Dougbopo	Bliéron, Boubré, Gnakanipo	Pays des *pa-nyõ*, "des hommes riches" -des Guéré actuels- qu'ils ont quitté il y a 19 générations	Partis apporter leur aide militaire à un groupement de la rive droite du Cavally (actuel Libéria), puis quête de sel.	12 générat.	Monnikwé, à qui ils font la guerre et qui fuient vers l'est, en direction de Grand-Lahou
		- Touopo	Soublaké, Oubpo				
		- Guirépo	Gléoroké, Souké, Buvanké				
		- Gnan-Hinnopo	Prollo, Djoutou, Gnato, Yonaké	?	?	Arrivent *après les vrais bùèpo*	Reçus par les *bùèpo*
		- Pouopo	Pata-Idié, Boumbia	Pays *pa-nyõ* (guéré)	Fuite de l'ancêtre après adultère		
2. Tabou	Gninémou *nyiné-mu*, "refusez, on s'en va"; évoque les querelles incessantes entre Nemlinpo, pêcheurs, et Diapo, chasseurs, pour le partage des prises	- Nemlinpo	Toupa	Groupement Kapo	Ancêtre suit le Cavally en pêchant	8 générat.	
		- Diapo		Groupement Ouyapo (Libéria	Ancêtre venu chasser	6 générat.	Reçus par les Nemlinpo
		- Képo		Groupement Gninèpo (Libéria)	Ancêtre parti à la suite d'une guerre	5 générat.	Reçus par Nemlinpo et Diapo
		- Tagbapo	Troutou	Groupement Ouropo	Ancêtre venu vivre chez soeur du père	Derniers venus	Reçus par les 3 autres familles
3. Tabou	Plapo *plà-po*, "les hommes qui touchent la femme". Pour se multiplier, un devin demande au chef du groupement de s'abstenir une seule nuit de relations sexuelles. N'y parvient pas	- Hiépo	Ombloké, Irodioké, Tolou	Pays guéré (Guiglo-Man)	Dispute autour de la pierre d'affûtage du village	Premiers venus	Nlamoin, qui disparaissent après guerre
		- *Douopo*	*Douopo*	*Groupement Kapo*	*Découverts par les Hiépo en brousse*	?	Reçus par les Hiépo
		- Yogbopo	Yogbopo (quartier de Tabou)	Pays neyo (Sassandra)	Dispute pierre d'affûtage	9 générat.	
		- Toupoué	Sékréké, Blédiéké	Fresco	Querelle intestine	?	
		- Nièpo	Kablaké (quartier de Tabou)	Pays guéré (Guiglo)	Vaincus à la guerre	?	
		- Nimlinpo	Boké, Baoulou	Pays bété de Soubré, via Ply, Irèpo	Chasse	7 générat.	Trouvent les Hiépo et les Nièpo
		- Irahiépo	Oulouké (quartier de Tabou)	Pays guéré	Attirés par bord de mer	?	
		- Irèpo	Douké	Nana (Libéria)	Guerre	?	

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
4. Tabou	Hompo *wẽ-po*, nom de la population qu'ils trouvent en place à leur arrivée	- Dahipo	Gotouké, Klatoué, Ouéguiré	Libéria, via Grabo	Querelle intestine	?	Wimpo, partis au Libéria
		- Guiriplokwè	Ouesséké, Toulaké	Libéria	Trop nombreux au village	?	Accueillis par les Dahipo
		- Wonnonnokwè	Podoué, Déhié, Guirou, Oulidié, Besséré, Képoué, Irodioké II, Kabiadoké, Gliké, Ménéké, Boubélé, Iroyaké, Gnaguipo	Libéria	Victimes de manipulations en sorcellerie	?	Accueillis par les Dahipo
5. Tabou	Dapo *dapé-po*, "les hommes de *dapé*", nom d'une feuille qu'un devin leur conseille d'utiliser comme "protecteur" de guerre	- Dèwoulèpo	Déhouan, Déhonné, Gnénaoloké	Se disent autochtones	Ancêtre descendu du ciel à Déhouan		
		- Guiployo	Gbèto	Se disent autochtones	Ancêtre descendu du ciel		
		- Iropapo	Iboké, Djiouloké, Mané, Hiré, Tatou, Béoué, Itéhi	Pays oubi	Ancêtre fuit après avoir tué un homme dans un accident de chasse	9 générat.	
		- Hokro	Bairo	Plohouro - Nord de Grabo	Secourus par des Iropapo lors d'un conflit avec les Louyo. S'installent auprès d'eux	?	Reçus par les Iropapo
		- Tahipo	Iboké	Groupement Dohouloupo (Libéria)	Chasse. Invités par les Iropapo à rester	9 générat.	Reçus par les Iropapo
		- Gboupo	Pata	Groupement Pihè (Grand-Béréby)	Palabre autour de la pierre d'affûtage	?	
		- Gbolopo	Iboké	Groupement Irèpo	Ancêtre venu s'installer chez ses maternels	?	
6. Tabou Grabo	Tepo *Gbété-po*, "les hommes de Gbété", fils de Kéhé, ancêtre des Bouapo	- Bouapo	Grabo, Déblablé, Dlodio, Idio, Sépétou, Sétoubé, Kétoké, Ibo I, Donié, Yédé, Dahio, Ibo II, Béoué, Dougbo	Pays neyo (Sassandra), village de Pata	Sorcellerie : cordon ombilical des nouveaux-nés régulièrement dévoré par les souris	?	
		- Hiépo	Nouin, Baoulo, Soto, Déwa, Klodio, Gninénoulo, Irato, Blidouba, Brétou	Libéria	Guerre	?	Ont trouvé les Bouapo
		- Tièhipo	Gbapé I, Siahé, Noubaki, Taté, Méné, Gbapé II, Niro, Baoulo, Taoulo, Pounié, Ouadébo, Tanouplou, Niato	Pays guéré	Chasse	9 générat.	Ont été reçus par les Hiépo, alors au bord de la mer (Boubélé)

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
7. Grabo	Ouropo *è-wulonè*, "ils sont nombreux"	- Niébrapo	Tiboto, Bairo, Waté	Pays nanakrou (Libéria)	Meurtre suivi de *guerre → vaincus*	+ de 8 génér.	
		- Kouahipo	Ousséto	Groupement Plapo	Quête de terres plus fertiles	?	
		- Hennompo	Guikla, Podoué	Groupement Touyo, via Libéria	?	?	
		- Tanépo	Dispersés	Groupement Baoulopo (Libéria)	Guerre	?	
8. Grabo		- Kapo *Kapé-po*, "les enfants de Kapé"	Soklodogba, Guimané, Souholo, Fété	Pays neyo (Pata), où l'ancêtre est descendu du ciel. Via Hompo et Libéria	?	3 générat.	Reçus par les Tépo
9. Grabo		- Trépo *ité-po*, "les hommes forts"	Niato, Boko, Yédé	Libéria	Quête d'autonomie	Avant Tépo	
10. Grabo	Trépo *tézèso-po*, "les hommes qui se sont triés" (en partant)	- Kiréwé - Henonwé - Glé - Hiréwé - Dowé - Guiréwé - Souopagné - Hyé - Yréwé - Balowé	Dispersés dans les 11 villages du groupement	Pays bété de Soubré	Partis ensemble à la suite de querelles intestines	12 générat.	*Néyè, partis au* Libéria
		- Kolé		Groupement Pihè	Palabre autour de la pierre d'affûtage	11 générat.	
11. Grabo		- Graoro "ceux qui ont tourné" (autour de la montagne)	Mahino, Ianié, Béréblo, Karié	Pays neyo, via Kodia et Libéria	Querelles intestines	?	Reçus par Irépo et Trépo

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
12. G. Béréby		Tòuyo, "les enfants de Touhé". Se subdivisent en 3 entités spécialisées : -Blagbé (forgerons) -Bloutouho (tailleurs de pirogues) -Ikiblo (cultivateurs)	 Iboké, Nohonnié, Pataké, Kablaké, Gliké Dinié, Déblablé, Oulidié, Klotou, Pitiké, Gnegbabo, Tabéko Irépoué, Ouatéké, Iratéké, Bébé, Soglogbé, Oualiké	Se disent autochtones, mais étaient jadis implantés plus au nord	Découvrent la mer -et le sel- en chassant. S'installent	?	
13. G. Béréby		Henan	Trahé	Se disent autochtones. Ancêtre descendu du ciel		11 générat.	
14. G. Béréby		Haoulo	Mani-Béréby, Tabaoré, Dodo	Montagne Goho, région de San Pedro	Récolte anéantie par suite de sorcellerie	5 générat.	Reçus par les Ouroubouè
15. G. Béréby		Ouroubouè	Nado, Ouaté II, Klapé	Est, derrière G.Béréby	?	Avant Haoulo	
16. G. Béréby		Ourèpo	20 villages	Nord, via Irépoué	?	?	
17. G. Béréby	Irépoué *djitu-wé*, "les hommes de *djitu*", nom d'une société de masques	-Klawé -Gnawé -Irawé -Youwin -Mohouli -Moyo -Ihiré -Blawé -Gblawé -Guérèwé -Djirawé -Koussé -Nènè -Boué -Hiéwé -Iéwé -Ouroubouè -Tabé -Koubi -Yagbé	} Roc-Oulidié, Roc-Dogbalé, Néro-Pont Roc-Oulidié, Roc-Dogbalé } Roc-Oulidié, Néro-Pont } Roc-Oulidé, Néro-Pont Roc-Dogbalé, Néro-Pont Roc-Oulidié } Roc-Dogbalé } Néro-Pont	Pays guéré *(pa-wè)* montagne Guirato -1ère implantation : nord de Grand-Béréby -de là une fraction part pour le bord de de mer (= Roc-Béréby) } Pays guéré Groupement Ouroubouè Groupement Dougbo } Pays guéré Groupement Ply " Ouroubouè } Pays guéré	? Se rapprocher de la mer	Début de la migration : 12 générat. 3 générat.	-Trouvent Yapo et Haoulo (qui partent à Mani) -Reçus par les Gbohoué

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
18. G. Béréby	Gbohoué	- Gbohoué - Nènè - Hiébo - Guirawé	Gbaoulo, Bébé, Bassa	Pays guéré Groupement Dougbo Groupement Dougbo Groupement Yapo	Quête de sel Phénomène krouman	? 3 générat. ? 3 générat.	Reçus par les Gbohoué
19. G. Béréby	Dougbo *duo-po*, "les hommes de l'île". Etaient jadis installés dans le méandre d'une rivière	- Nènè - Lapo - Balowé - Hiébo - Ninnokwé - Moulinwé - Bouawé - Touawé - Welaé - Bouboué - Hiréboué	Batchia, Nohon-Youkou, Grand-Djourou 20 autres villages	Pays dan Viennent tous du nord : dan, guéré, bété	Quête de sel	? ? ?	Trouvent les Irépoué, qui refusent de les recevoir
20. G. Béréby		Yapo	13 villages	Libéria	Guerre	?	
21. G. Béréby S. Pedro	Ply	- Habaouwé - Biéwé - Dowé	Para, Niéké, Adjaméné Adjaméné	Pays guéré, via Libéria Pays guéré	Quête de la mer	Ancêtre parti il ya 12 gén. ?	Reçus par les Pihè
22. G. Béréby S. Pedro	Pihè nom d'un génie qui contrôlait toute la région, et auquel tous les groupements firent allégeance	- Gbalowé - Gbouwé - Hollowé - Gnohawé - Touwé - Guéréwé - Bissé - Gowé - Nemlinwé - Klamlinyou - Touawé	Boupé et autres villages Boupé Boupé Gaï Ménolé, Dosso Ouro, Toubamo Nemlinwé Takiméno Néro-Mer, Bako-Mer	Se disent autochtones Pays guéré, groupement Yawé, via Ply Montagne Hollowé-Rouhoulou, au nord des Ply Pays guéré Pays guéré Pays graoro Pays guéré, groupement Wèsuèwè	Ancêtre venu sur terre par l'arc-en-ciel sur montagne du génie Pihè ? ? ? Quête de sel ? Quête de sel	-intérieur : 9 générat. -bord de la mer : 4 génér. 8 générat. -début migrat.: 9 générat. -bord mer : 3 ? -début migrat.: 12 générat. -bord mer : 8 5 générat. 5 générat.	Ourouboué, qui partent vers l'ouest Reçus par les Gbouwé -Kjawé, à l'est de Ménolé. Interdisent l'accès à la mer. Exterminés. Gbalowé les reçoivent alors -Ho, disparus depuis Gbohoué déjà en place

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
	(suite Pihè)	- Tawé	Sékré	Pays guéré, groupement kahawé, via nord pays yapo	?	5 générat.	Reçus par les Gbollo, disparus depuis
23. S. Pedro	Gblapo "les hommes qui engendrent (beaucoup)"	- Touyo	Krou, Digboué	Pays guéré, via rivière Gô	Guerre	?	Sont reçus par les Pihè. Mahon également en place.
		- Hennohon	Digboué	Nord, au-delà du pays bakwé	Quête de la mer	?	Il reste encore quelques Ho
24. S. Pedro		Mahon	Baba, Balmer. Partiellement aussi à Poro, Digboué, Krou	Nord	Guerre	Avant les Gblapo	Ho, qui les reçoivent
25. S. Pedro	Gnagbiyou	- Hennekwé - Parakwé	Ancien village de San Pedro	Kotrohou via pays neyo	Guerre	5 générat.	Nesso, alors en guerre avec les Ho. Aident les Nesso et exterminent les Ho.
26. S. Pedro		Douwé	Ancien Dédiako, absorbé par San Pedro-bis	Pays guéré, via bakwé-profa	Quête de sel	?	Nesso, qui les reçoivent
27.	Koussé *kuo-sié*, "les cadavres qui descendent"	- Mawé	Djimoulé, Sahoui I et II, Krémouyé	Pays guéré	Guerre	5 générat.	Reçus par Pihè-Klamlinyou
		- Hennowé (Pièwé + Tèhi)	Doulahoué, Poro, Grand-Gabo, Niagué (bakwé)	Nord, via source du San Pedro	Palabre autour pierre d'affûtage	?	Douwé également là.

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
1. S. Pedro	Ouyo *guyo*, "ceux qui sont nombreux"	- Doklouyo	Petit-Pedro	Pays guéré, montagne Baté	Guerre	?	Gblapo déjà en place
		- Doyo	*Popoko*				
		- Henneyo	Kablaké, Mapli				
		- Podio	Podio				
2. Sassandra	Bondoukoua *gba-do-golo*, "ceux qui poussent la pirogue"	- Bokouyo	Madié	Pays guéré-nidrou	Guerre	5 générat.	
		- Lakouya	Doulayeko				
		- Monokoyo	Kounouko	Région de Tabou (Plihiri)	?	5 générat.	Reçus par les Bokouyo
		- Loukoyo	Monogaga	Pays guéré-zagné	Quête de la mer	5 générat.	Reçus par les Bokouyo

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
1. S. Pedro		Dépoué *dui-a-po*, "les enfants de la gazelle"	Galo, Babotou, Kpéaré, Tahoré, Bitou, Fahé	Pays bété selon les uns, guéré selon d'autres, via rivière Gô	Quête de sel	4 générat.	La terre autour du Gô appartenait alors aux Mahon. Téki déjà là.
2. S. Pedro		Gaouli nom de l'ancêtre	Blahou	Haut de la rivière Gô	?	9 générat.	
3. S. Pedro Sassandra		Gabioagui "les enfants de Gabio"	Diébagui, Ziriguiagui, Niaboagui, Natouagui (village ARSO de Gabiadji), Niani, Kerayo	Pays bété de Soubré	Guerre. Partis il y a 10 générat., via fleuve Sassandra	3 générat.	Reçus par les Mahon, après guerre avec les Touhi
4. Sassandra Soubré		Mahon	Koboa, Guédio-Guédio, Nidio, Louga, Kopéragui	Pays guéré	Palabre autour pierre d'affûtage	?	Gatia, disparus
5. Sassandra S. Pedro		Tagbayou *toho-gba-yu*, "les hommes qui aiment la guerre"	Gbalokouya, Labakouya, Inahiri, Petit-Gabo (mais aussi Batélébré I et Batélébré II en pays neyo, à l'embouchure du Sassandra)	Pays bété de Soubré	Un de leurs chasseurs découvre la mer à Batélébré. Tout le monde vient au bord de la mer. Là, palabre autour pierre d'affûtage : dispersion	-Batélébré : 6 générat. -Dispersion : 5 générat.	Bilou (vers Diébagui) : disparus
6. Sassandra		Gnasro *nyasto*, "essaim d'abeilles"	Lagbakouya, Sahoua (mais aussi Lèblèko et Vodiéko en pays neyo)	Pays guéré, via Ply	Guerre	?	
7. S. Pedro		Gniti *nyépi*, "les traces de pas"	Bokanidi, Takoranidi, Kaminidi	Pays bété de Soubré (rivière Kplegbé), via rivière Gô	Guerre	4 générat.	Touhi, qui avaient déjà chassé les Mahon
8. S. Pedro		Gnagbé	Djakotéti, Bako-Brousse	Pays bété	Guerre	?	Gninagbi
9. S. Pedro		Téki	Guidé, Méno, Patahoré	Région de Soubré	Se rapprocher de la mer	?	Anciens villages des Mahon, déjà partis

Nº d'ordre et s.-préf. *de ressort*	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur *la parenté*	Villages, correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation *dans la région*	Populations trouvées à l'arrivée
10. S. Pedro		Profa *pulô-ʃa*, "boutons et plaies"	Kabo, Bigné	Région de Soubré, rive droite du Sassandra	Quête de terres plus fertiles	?	Reçus par les Douwé, gardiens du rocher de Rapide-Gra *(= geta)*
11. S. Pedro		Dagagui "les enfants de Daga"	Taboké, Barou, Bamé	Pays guéré (Glasso), via Bété de Soubré	Quête de sel	5 générat.	Reçus par les Koussé
12. S. Pedro		Gninagbi *nyinagbi*, "ceux qui crient fort"	Néguia, Niagbétou, Siboua, Begré, Doba, Tosso, Dahouro, Inidia, Dogbalé, Pépro	Pays guéré *(pa-nyõ)*, (via Libéria (Guédé-kpo)	1.Consultation devin au Libéria. Ancêtre s'installe 2.Là, palabre autour pierre d'affûtage	-Début migration : 13 gén. -Arrivée ici : 9 générat.	Reçus par Koussé, Ply, Dagagui (Glasso). Précédés par Pihè.
13. S. Pedro Soubré Sassandra		Touagui Dohagui (déformation de Touagui)	Déhoulin, Babéro, Gnankoragui, Salékoragui, Takoguéagui, Djéropoagui, Séréagui, Kragui, Pogréagui Pauli-Brousse, Pauli-Plage	Pays guéré du Libéria selon les uns, pays bété de Soubré selon d'autres -1ère implantation : rivière Gô -de là partent vers le sud-est. Une partie y reste (Dohagui). Les autres *reviennent sur Gô.*	-Palabre autour pierre d'affûtage -Au début du siècle, les Touagui de Soubré amenés manu militari sur "piste militaire"	8 générat.	
14. S. Pedro Sassandra		Touhi	Bréguiagui, Itragui	-Cours supérieur du San Pedro -de là, rivière Gô	-Bords de la rivière trop dangereux -Au début du siècle, amenés manu militari sur "piste militaire"	?	
15. S. Pedro		Koussé-Tèhi	Niagué	Source du San Pedro	Palabre autour pierre d'affûtage	8 générat.	Takoradi, disparus.
16. Soubré		Méagui "les enfants de Mé"	Négréagui, Téréagui I et II, Nilitoagui	Pays bété de Soubré, groupement Gbalébouo	Palabre autour pierre d'affûtage	6 générat.	
17. Soubré		Krohon "les hommes à la figure (différente)"	Krohon	Pays bété de Soubré, groupement Blicolo, village de Babaéoura	Palabre autour pierre d'affûtage	5 générat.	

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
18. Soubré		Guiré *giré*, "l'oiseau-gendarme"	Guiré	Région de Tabou groupement Tagbé	Palabre autour pierre d'affûtage	?	
19. Soubré		Ouabli "ceux qui ont été chassés" ou Tiagui	Koréagui, Guéagui	Pays krou, groupement Haoulo	Palabre autour pierre d'affûtage	?	
20. Soubré		Oupoyo "les enfants d'oupo"	Oupoyo, Oupagui	Pays bété de Soubré, groupement Zigbobouo, village de Sayo	Palabre autour pierre d'affûtage	6 générat.	Reçus par les Ouabli
21. Soubré		Nièpi *nyièpi*, "les hommes aux traces"	Nibi I, Nibi II	Pays guéré. De là, rivière Hana, puis rivière Nanié	-Palabre autour pierre d'affûtage -De Nanié, amenés manu militari sur "piste militaire" au début du siècle.	7 générat.	
22. Soubré		Galéa "les hommes (durs comme des) lianes"	Galéa	Pays oubi, groupement Yowa	Palabre autour pierre d'affûtage	6 générat.	Reçus par les Gbati, disparus depuis. Kouati déjà en place
23. Soubré		Kpéhiri "les hommes noirs"	Kpéhiri	Groupement Dohagui, via pays godié et bété	Palabre autour pierre d'affûtage	?	
24. Soubré		Youwlagui "les enfants de Youwla"	Niamagui	Pays bété d'Issia, groupement Gozéroboué	Palabre autour pierre d'affûtage	6 générat.	

N° d'ordre et s.-préf. de ressort	Groupement fondé sur l'alliance	Groupement fondé sur la parenté	Villages correspondants	Origine ethno-géographique	Motif invoqué pour expliquer le départ	Ancienneté de l'implantation dans la région	Populations trouvées à l'arrivée
1. Taï-Grabo		Houbé	Gouléako, Paulé-Oula, Nigré	Pays bakwé	Chassés par la guerre	7 générat.	
2. Taï-Grabo		Yowa	Tiolé-Oula, Sakré, Nigré	Haut San Pedro. Pays bakwé	Chassés par guerre contre Dougbo, Ourèpo, Yapo	Après Houbé	- Galéa, qu'ils chassent vers le Sassandra, où ils sont aujourd'hui. - Guerre aussi avec les Houbé qu'ils trouvent en arrivant, puis alliance
3. Taï		Glé	Diéro-Oula	Pays bakwé	?	?	Reçus par les Yowa
4. Taï		Gninihé	Zriglo	Pays bakwé	?	?	Reçus par les Yowa
5. Taï		Hyé	Zriglo	Pays bakwé	?	?	Reçus par les Yowa

III. LE PEUPLEMENT DU SUD-OUEST IVOIRIEN ET L'HISTOIRE DES KROU

Dans un article qui tente d'ébaucher une chronologie de la mise en place du peuplement de la Côte-d'Ivoire, Y. Person souligne que l'histoire des populations à l'ouest du Bandama "s'est déroulée dans un isolement exceptionnel, à un rythme très lent et dans un cadre très morcelé ; ses lignes générales seront donc très difficiles à reconstituer" (1). Grâce aux nombreux travaux effectués au cours de ces vingt dernières années, d'une part par ce même chercheur sur les Mandé, d'autre part par des chercheurs anglo-saxons sur les Krou du Libéria (2) et des chercheurs français sur les Krou de Côte-d'Ivoire (3), il nous semble aujourd'hui possible d'en esquisser au moins les grands traits.

De ces recherches il ressort en particulier que les Krou occupaient jadis un territoire qui s'étendait à la fois plus au nord - au-delà de la forêt - et plus à l'est - au-delà du Bandama. L'histoire de la mise en place des groupements actuels apparaît en effet comme celle d'un refoulement progressif à la fois vers le sud des populations les plus septentrionales, et vers l'ouest des populations les plus orientales. Les Krou se sont ainsi, petit à petit, retrouvés "tassés" au plus épais de la forêt, contre le littoral.

Ce tassement est le résultat d'un double jeu de pressions : celles exercées par les Mandé au nord, celles exercées par les Akan à l'est (figure 15).

Au *nord,* les Krou subissent la pression des *Mandé* depuis des temps très reculés (4). Les véritables artisans n'en sont d'ailleurs pas les voisins immédiats des Krou, les Mandé du Sud - Dan et Gouro en Côte-d'Ivoire, Mano et Gio au Libéria -, mais les Manding, les Mandé du Nord. Les causes en sont à la fois politiques et économiques : expansionnisme des grands empires qui se succèdent dans la vallée du Niger et qui cherchent à unifier sous leur joug le plus grand nombre possible de peuples, mais aussi volonté des Manding de se rapprocher d'une part des sources de production du kola - donc de la forêt -, dont ils sont les courtiers entre le monde noir et le monde méditerranéen depuis très longtemps (5), d'autre part, du littoral atlantique, quand, à partir du XV^{e} siècle, les caravelles prennent la relève des caravanes.

La pression manding est particulièrement forte du milieu du XVI^{e} au début du XVII^{e} siècle. Selon Y. Person, trois grandes "poussées" se sont produites au cours de cette période : la première entre 1540 et 1550, de la vallée du Niger jusqu'à la mer, vers la Sierra Leone (6) ; la seconde "50 à 80 ans plus tard", vers Touba et la forêt, en direction du Libéria (7) ; la troisième "aux alentours de l'an 1600", qui se traduit par l'occupation du Worodugu (8) méridional par les Maninka, qui débouchent sur la vallée du Bandama et descendent le fleuve

(1) Y. Person, in J. Vansina, 1964, p. 335.

(2) M. Fraenkel, 1964 et 1966 ; R. Davis, 1968 ; K. Zetterstrom, 1969 ; A. Massing, 1971 ; G. Schröder et D. Seibel, 1974 ; E. Tonkin, recherches en cours sur les Jlao de Sasstown.

(3) D. Paulme,1962a, B. Holas, 1968, J.P. Dozon, 1974 et 1985, sur les Bété ; E. Terray, 1969, sur les Dida ; E. Jamain, 1973, sur les Neyo ; A. Schwartz, 1970, sur les Godié, 1971a, sur les Wè.

(4) J. Vansina *et al.*, 1964, p. 38.

(5) Le kola est signalé dès 1120 sur les bords de la Méditerranée comme une "curiosité médicinale" (Y. Person, 1968).

(6) Y. Person, 1961, pp. 20-21.

(7) *Id.*, in J. Vansina *et al.*, 1964, p. 326.

(8) Worodugu : "le pays du kola", actuelle région de Séguéla, immédiatement au nord-est du pays wobé.

jusqu'à Tiassalé (1). La première et la dernière semblent avoir joué un rôle particulièrement important dans la mise en place des populations krou.

La poussée mandé des années 1540-1560 correspond à l'invasion sumba ou mane (2). Pour Y. Person, il n'y a pas de doute, les Manes sont des Mandé du Sud, du type Toma et Guerzé, refoulés, lors de la conquête du Konian, "par les groupes malinké fuyant l'anarchie qui règne alors sur le Moyen-Niger" (3). W. Rodney les identifie carrément aux actuels Mano (4) - voisins septentrionaux des Krou du Libéria -, qui en auraient constitué l'arrière-garde, identification que R. Davis semble admettre (5), mais sur laquelle Y. Person est sceptique (6). L'invasion des Manes met à feu et à sang toute la zone comprise entre la Haute-Guinée et le littoral de la Sierra Leone. "Ils détruisent et massacrent, dépeuplent des régions entières. Leur cannibalisme sème la terreur "(7). En vertu du principe selon lequel "en Afrique, quand un mouvement de peuples se déclenche en un point, les fuyards se poussant de proche en proche le répercutent au loin" (8), la géographie du peuplement se trouve profondément affectée sur le passage des Manes. Pratiquement toutes les populations krou du Libéria - à l'exception peut-être des Grébo - sont touchées. Tandis que les Bellé sont isolés des autres Krou, les Bassa et les Déi, qui forment encore un même peuple et dont le territoire s'étend beaucoup plus au nord, sont acculés contre le littoral (9). Les noyaux krahn les plus anciens, implantés en amont de la rivière St. John, sont refoulés vers le sud-est (10). Les Krou proprement dits (les Krao) doivent à ce mouvement l'arrivée des Gbeta, chassés à la même époque du cours supérieur de la rivière St. John. Par la voie fluviale ceux-ci gagnent le bord de la mer, puis, par le littoral qu'ils suivent en direction du sud-est, leurs points d'implantation actuels : d'une part la côte entre la rivière Sangwin et la rivière Sinoe, où ils s'installent au sud des Carbor (11), d'autre part la côte entre la rivière Sinoe et la rivière Grand Cess, où ils se mélangent avec un fond autochtone et donnent naissance, rappelons-le, aux Kra actuels (12).

La poussée mandé qu'Y. Person situe "aux alentours de 1600", et qui amène les Maninka dans le Worodugu, joue vraisemblablement un rôle aussi important dans la mise en place des groupements krou de Côte-d'Ivoire que l'invasion sumba dans l'histoire du

(1) Y. Person, 1966, p. 491. Événement, comme le rappelle cet auteur, dont l'invasion baoulé, un siècle plus tard, effacera jusqu'au souvenir.
(2) *Id.*, 1961, pp. 20-21.
(3) *Ibid.*, p . 27.
(4) W. Rodney, 1967.
(5) R. Davis, 1968, p. 203.
(6) Y. Person, 1961, p. 29.
(7) *Ibid.*, p. 21.
(8) *Ibid.*, p. 28.
(9) *Ibid.*, pp. 21, 50-57.
(10) G. Schröder et D. Seibel, 1974, p. 22.
(11) D'après R. Davis, 1968, p. 198, il s'agirait des Zeguebo, dont Duarte Pacheco Pereira signale la présence dans l'*Esmeraldo*... dès la première décennie du XVI^{e} siècle.
(12) R. Davis, 1968, pp. 209-214. Nana-Kru, ou Mani-Kru (le premier terme se référant aux Manes) serait même un établissement gbeta à 100 %.

peuplement de l'hinterland libérien. C'est elle qui aurait refoulé l'arrière-garde des Krou, qui occupait encore à l'époque la région de Séguéla, dans la forêt (1) : des groupements wè, krou ou bakwé aujourd'hui présents dans l'Ouest ou le Sud-Ouest ivoiriens et revendiquant une provenance septentrionale, nombreux sont effectivement ceux dont la migration se situe au début du XVIIe siècle (2). C'est elle aussi qui pourrait être à l'origine de la migration de ce peuple repéré par A. Prost au Burkina Faso , au sud-ouest de Bobo-Dioulasso, les Sèmè ou Siamou d'Orodara, dont la langue n'est ni voltaïque ni mandé (3), et qui, selon Y. Person, serait un authentique peuple krou, pratiquant une langue proche des dialectes du Bas-Cavally et de San Pedro, voire du Grébo du cap des Palmes, que les Maninka auraient isolés et fait fuir vers le nord : hypothèse que confirment et les traditions d'origine des Sèmè, qui disent être venus du sud, et l'ancienneté de leur implantation dans la région, qui remonterait, elle-aussi, au début du XVIIe siècle (4).

A l'est, la pression des *Akan* sur les Krou est, elle aussi, ancienne. Des mouvements de populations, dont les causes sont encore mal éclaircies, amènent bien avant le XVIIIe siècle des groupements akan sur la rive droite du Bandama. Ceux-ci ont joué un rôle indéniable dans la mise en place des populations krou les plus orientales : des Dida, qui, pour E. Terray, "résultent de la rencontre d'une population autochtone avec les éléments détachés des trois rameaux mandé, krou et akan" (5), des Godié, dont près de la moitié des groupements ont des noyaux d'origine akan venus de l'est dans la seconde moitié du XVIIe siècle (6), et même des Bété de la région de Gagnoa, dont l'origine akan d'un certain nombre de groupements se traduit par la présence de matriclans (7). Mais ce sont les migrations, d'abord des Agni, qui fuient le Denkyra pour ne pas tomber sous la domination ashanti naissante (8), ensuite - et surtout - des Baoulé - du moins des Assabou, groupés autour de la reine Abla Pokou -, qui quittent la cour de Koumassi à la suite de la malheureuse guerre de succession déclenchée par la disparition d'Oséi Toutou (9), qui jouent, à partir des années 1720, un rôle décisif dans la poussée que subissent les Krou sur les marches orientales de leur territoire. Les Baoulé refoulent alors vers l'ouest les Gouro (9), qui poussent à leur tour les Bété, dont de nombreux éléments franchissent le Sassandra pour se fondre au nord avec les Wè (10), au sud avec les Bakwé, dont la plupart des groupements se mettent en place, nous l'avons vu, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

---

(1) Y. Person, 1966, p. 492.
(2) Pour les Wè, voir A. Schwartz, 1971a. Pour les Krou et les Bakwé, cf. *supra*.
(3) A. Prost, 1964.
(4) Y. Person, 1966, pp. 485-492. Notons par ailleurs la très curieuse ressemblance entre les termes Semien - nom du groupement wobé (wè) le plus septentrional, originaire lui-aussi de la région de Séguéla - et Sèmè.
(5) E. Terray, 1969, p. 19.
(6) A. Schwartz, 1970, pp. 6-9.
(7) J.P. Dozon, 1974.
(8) Cl. H. Perrot, 1982.
(9) Ph. et M.A. de Salverte-Marmier, 1964.
(10) A. Schwartz, 1968 et 1969.

La pression exercée par les Akan à l'est est vraisemblablement aussi à l'origine d'un mouvement de populations qui, parti de Côte-d'Ivoire, se répercute jusque sur la côte libérienne. Il s'agit de la migration, du côté ivoirien, des Guéré-Zérabaon, du côté libérien, des Krahn de l'est, d'une partie des Krahn du sud, ou Sapo, ainsi que des Grébo du nord. Les traditions recueillies auprès de ces différents groupements, par G. Schröder et D. Seibel sur la rive droite du Cavally, par nous-même sur la rive gauche, les font tous venir d'un endroit appelé *Gnahia,* généralement présenté comme une colline située à l'est de la rivière Sassandra (1). Aucune raison précise n'est avancée pour expliquer leur départ. Celui-ci pourrait être consécutif au refoulement des Gouro du V baoulé. C'est apparemment ensemble que toutes ces populations franchissent en effet le Sassandra, gagnent la région de Guiglo et s'installent entre le Nzo et le Cavally au milieu du XVIIIe siècle (2). Là, les différents groupements ne tardent cependant pas à se séparer. Les Grébo reprennent les premiers la progression vers l'ouest, qui les amène sur leur territoire actuel, dans l'arrière-pays libérien, dès 1760-1770 (3). Ils sont suivis par les Sapo, qui traversent le Cavally "dans la dernière décennie du XVIIIe siècle", puis par les Krahn de l'est, "dans les premières décennies du XIXe siècle" (4). Seuls les Zérabaon restent sur la rive gauche du Cavally.

Or, si l'on examine l'histoire de la mise en place des populations de l'arrière-pays libérien à la lumière de celle des Krou de la côte, on s'aperçoit qu'il existe entre l'une et l'autre une corrélation étroite. L'arrivée des Sapo et des Krahn de l'est entraîne, selon G. Schröder et D. Seibel, une très forte pression démographique dans la chaîne des collines Putu, en particulier à proximité de son point culminant, le mont Gedeh - ou Niété -, dont la richesse en minerai de fer fait alors une région convoitée, qui vaut à ses occupants le surnom de *Pahn* - plus exactement *pa-nyõ* -, "les hommes riches" (5). De cette densification du peuplement, avec tout ce qu'elle entraîne comme rivalités entre les groupements d'implantation ancienne et les nouveaux arrivants, mais aussi de l'attrait de plus en plus fort de la côte, où se développe le système de prestation de main-d'œuvre aux navires européens qui va donner naissance au "phénomène krouman", il résulte un mouvement migratoire, en direction du sud, qui sera à l'origine de l'occupation, à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècles, de la côte krou inférieure (Grand Cess, Sasstown, Betu, Nifu) par le groupe que R. Davis qualifie précisément de *Pahn-Bobojreh* (6).

Il n'est par ailleurs pas du tout exclu que ce soit à l'occasion de cette dernière migration que certains des groupements krou de Côte-d'Ivoire se disant originaires du Libéria aient quitté ce même pays des *pa-nyõ*, plusieurs fois cité comme point de départ. La pres-

(1) G. Schröder et D. Seibel, 1974, p. 23. A. Schwartz, 1969, p. 5.
(2) G. Schröder et D. Seibel, 1974, p. 25. A. Schwartz, 1969, pp. 29-31.
(3) G. Schröder et D. Seibel, 1974, p. 26.
(4) *Ibid.*, p. 25.
(5) *Ibid.*, p. 27. Ce surnom leur était donné par les Krou de la côte, qui recherchaient particulièrement leurs *outils* de fer, réputés d'excellente qualité. Les Krou de Côte-d'Ivoire, qui désignent encore aujourd'hui les Guéré par ce terme, attribuent plutôt cette appellation à la richesse de l'arrière-pays en caoutchouc et en ivoire.
(6) R. Davis, 1968, pp. 187-195. Bobojreh est une autre appellation du mont Gedeh.

sion akan, principale responsable de ce mouvement, se serait très curieusement répercutée en effet de boomerang sur le peuplement du Sud-Ouest ivoirien, en déclenchant cette fois-ci un courant migratoire à rebours.

Certes, D. Dalby qualifierait ce panorama de la mise en place des populations krou comme relevant, une fois de plus, à l'instar de toutes les investigations se fondant sur la tradition orale, de la "Clapham Junction Theory of African History" (1). L'histoire des Krou est pourtant très différente de celle de la plupart des autres peuples de l'Ouest africain. Elle ne met en œuvre aucune migration à longue distance - à l'exception, peut-être, de l'hypothétique pérégrination des Sèmè jusqu'en Haute-Volta - mais se déroule essentiellement à l'intérieur des frontières d'un territoire que les peuples krou ont de tous temps occupé de l'océan Atlantique, de part et d'autre du cap des Palmes, aux confins méridionaux de la savane soudanienne, et qui, jusqu'au XVI^{e} siècle, s'étendait bien au-delà de l'espace forestier dans lequel ils se trouvent confinés aujourd'hui. Un territoire, nous l'avons vu, qui sous l'effet de pressions extérieures, n'a cessé de se rétrécir, avec comme corollaire le "tassement" progressif de ses occupants dans la forêt. L'histoire de la mise en place des populations krou est celle des innombrables mouvements migratoires qui sous-tendent ce tassement : mouvements qui, en gros, s'articulent autour des deux grands axes nord-sud et est-ouest, mais dont les répercussions entraînent elles-mêmes des déplacements absolument "tous azimuts". Une fantastique interpénétration en est résultée entre groupements d'un bout à l'autre du nouveau territoire - sans que les apports extérieurs, mandé au nord, akan à l'est, en aient d'ailleurs été totalement exclus -, dont est issue la physionomie actuelle de l'ensemble humain krou. Ce brassage explique la continuité que l'on observe, à l'intérieur de cette aire de peuplement, d'un groupement à l'autre. Continuité qui est elle-même la conséquence non seulement de cette dynamique migratoire qui a opéré principalement à l'intérieur des frontières d'un territoire à fond de peuplement déjà homogène, mais aussi des liens inextricables que, de surcroît, les différents mouvements de populations ont tissés entre groupements.

Prétendre, dans ces conditions, comme le fait une littérature plus ou moins officielle, que les Krou de Côte-d'Ivoire viennent du Libéria (2) et, inversement, que les Krou du Libéria viennent de Côte-d'Ivoire (3), ne peut relever que de l'artifice. Dire par contre,

---

(1) Cité non sans ironie par P. Hair, 1967, p. 266, qui reproche notamment aux tenants de la tradition orale d'ignorer très souvent des sources écrites anciennes de première main, dont la consultation leur éviterait bien des spéculations hasardeuses. *Clapham Junction* est une importante gare de triage de la banlieue nord de Londres.

(2) Cf. en particulier P. Du Prey, 1962, p. 33 : "La plupart des peuples de l'Ouest de la Côte-d'Ivoire semblent être sortis de l'immense forêt du Libéria à des époques très différentes". Mais aussi - ce qui est beaucoup plus grave - les manuels scolaires ivoiriens, qui donnent de l'histoire des peuples krou une vision caricaturale (et fausse). Voici ce qu'on peut lire dans le *Manuel d'histoire* du cours élémentaire, CEDA, 1971, pp. 26-27, sous la plume d'"un groupe d'enseignants" ; "(...) les Bété sont venus de l'Ouest (...). Les uns sont restés sur la côte : ce sont les Krou. Beaucoup d'autres se sont déplacés vers le nord, il y a environ trois siècles. Ils ont alors rencontré les Mandé du Sud ; après s'être battus contre ce peuple, ils s'y sont mêlés : ce sont les Guéré et les Wobé au sud de Man. Plus à l'ouest se trouvent les Dida aux environs de Divo et de Lakota et les Bété (d'Issia) de Daloa à Gagnoa".

(3) Du moins les Grébo et les Krahn. Cf. St. Von Gnielinski, 1972, p. 38 ; G. Schröder et D. Seibel, 1974, p. 26.

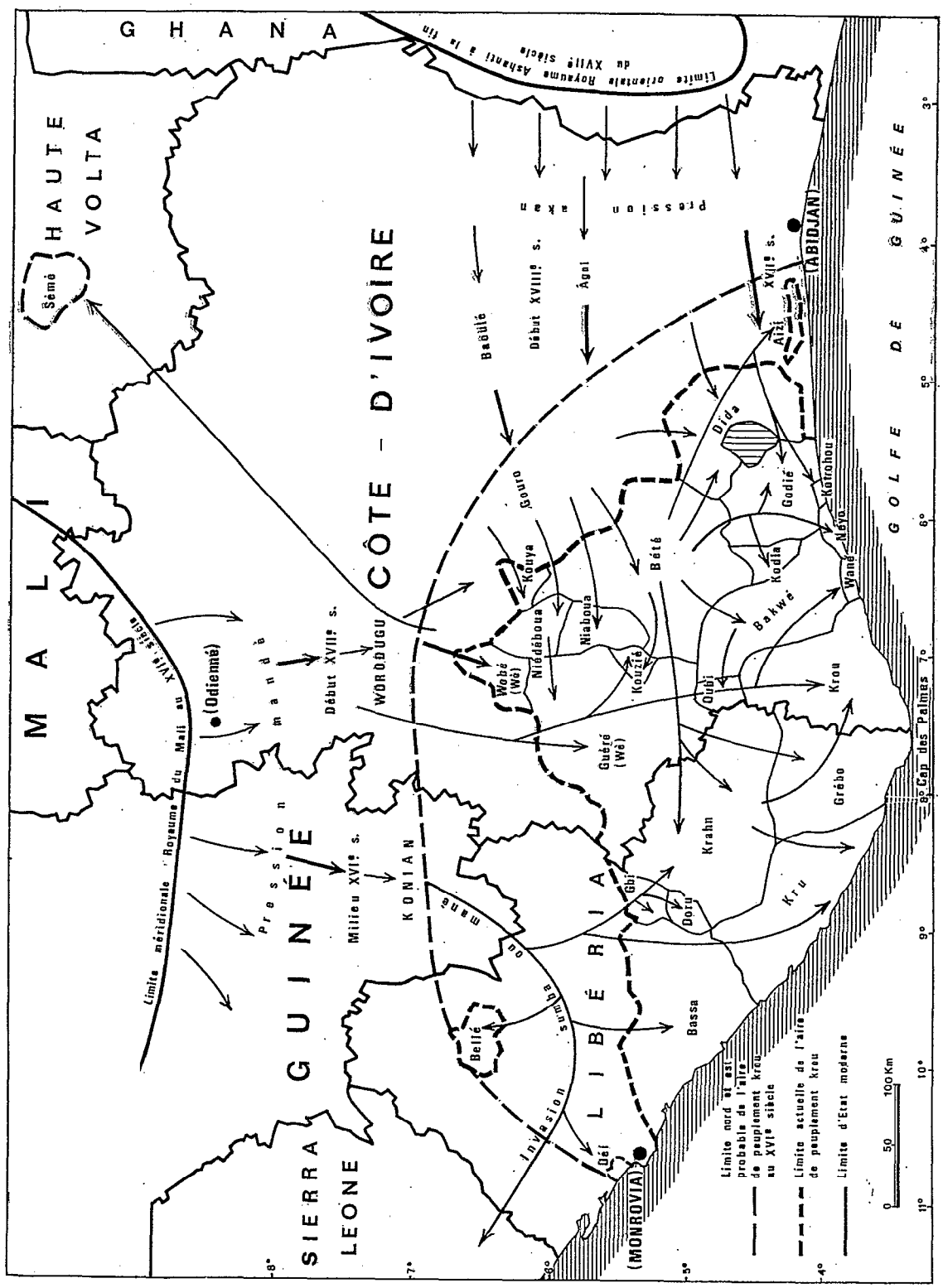

Figure n° 15

La mise en place des populations krou. XVIe -XIXe siècle

en paraphrasant Denys d'Halicarnasse cité en exergue à ce chapitre, que les Krou ne viennent de nulle part et qu'ils ont toujours été là, nous donne de leur histoire une vision globale bien plus juste. Même si celle-ci n'a pas été sans histoire.

CONCLUSION : MISE EN PLACE DU PEUPLEMENT ET SOUS-PEUPLEMENT

Quelles leçons peut-on tirer de l'histoire de la mise en place des populations de l'interfluve Sassandra-Cavally au plan du sous-peuplement actuel de la région ?

Les données de la tradition orale relatives au peuplement ancien nous permettent une première constatation : le Sud-Ouest ivoirien n'a jamais été vraiment peuplé. A l'exception de la côte, des rives du Cavally et des rives du Sassandra, l'immense zone forestière qui s'inscrit entre ces deux fleuves, de l'océan Atlantique au parallèle de Taï, peut être considérée comme totalement vide d'hommes jusqu'au début du XVIIIe siècle. C'est dans un véritable désert humain que pénètrent alors les premiers migrants.

L'histoire des relations que ces migrants ont généralement entretenues avec les occupants plus anciens de la région nous permet une seconde constatation : là où peuplement il y avait, celui-ci a été le plus souvent chassé, voire exterminé par les nouveaux arrivants. Les zones d'implantation convoitées l'étaient en effet moins pour l'espace proprement dit qu'elles étaient à même d'offrir aux migrants que pour leur *intérêt stratégique* - contrôle en particulier de la façade maritime. Les traditions historiques des peuples côtiers abondent en récits de luttes sanglantes pour l'occupation d'une portion de littoral, d'expéditions-surprises, de véritables opérations d'extermination. Ce type de migrations ne contribuait donc en rien à l'essor démographique de la région : tout au mieux substituait-il un peuple à un autre.

La nature même des migrations qui, à partir du XVIIIe siècle, sont à l'origine du peuplement actuel de l'interfluve Sassandra-Cavally nous permet une troisième constatation : les flux de populations qui se sont dessinés en direction de la grande forêt du Sud-Ouest ivoirien à la suite des "poussées" mandé et akan étaient bien trop modestes pour sous-tendre un peuplement d'une quelconque importance. Ces migrations n'étaient que des infiltrations de micro-groupements, voire d'individus isolés, jamais d'unités supérieures à celles définies par la parenté. Dans un espace aussi immense et aussi vide d'hommes, de telles entités ne pouvaient créer que des implantations ponctuelles, et non être à l'origine d'un peuplement véritable.

Faiblesse, voire absence totale de peuplement au départ, refoulement, ou même élimination physique des rares occupants anciens par les nouveaux arrivants, une immigration "au compte-gouttes" : l'histoire de la mise en place des populations de l'interfluve Sassandra-Cavally apporte incontestablement un éclairage capital au sous-peuplement de la région.

CHAPITRE III

LE SUD-OUEST IVOIRIEN ET L'EUROPE : 500 ANS D'HISTOIRE

"Les Nègres de cette côte entre le cap des Palmes et cap Lahou sont d'un mauvais naturel et on ne traite pas chez eux aussi librement qu'ailleurs."
Sieur d'Anville,*Carte de la côte de Guinée*, 1729, in G. Snelgrave, 1735.

Notre troisième interrogation portera sur l'histoire des relations que les populations du Sud-Ouest ivoirien ont entretenues avec l'Europe, depuis l'arrivée sur leur côte des premières caravelles portugaises jusqu'à la mise en œuvre de l'opération San Pedro : cette histoire est-elle à même d'apporter d'autres éléments d'explication au sous-peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally ?

Nous évoquerons, tout d'abord, le contexte dans lequel se sont établis, à la fin du XV^e^ siècle, les premiers contacts. Nous chercherons ensuite à comprendre, à la lumière de témoignages de première main, comment, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, le littoral ouest-ivoirien s'est acquis une réputation grandissante d'inhospitalité. Nous examinerons, en troisième lieu, comment, au XIX^e^ siècle, cette même côte s'est progressivement métamorphosée, par le biais du "phénomène krouman", en un rivage hautement convoité. Nous montrerons, en quatrième lieu, comment, de la mise en place de l'appareil colonial à la création du port de San Pedro, les multiples tentatives de mise en valeur du Sud-Ouest ivoirien ont été profondément conditionnées par ce phénomène. Nous essaierons enfin, en conclusion, de dégager, au plan du sous-peuplement de la région, les leçons de cette histoire.

I. FIN DU XV^e^ SIÈCLE : LES PREMIERS CONTACTS

Rien n'est encore tout à fait clair dans l'histoire de la "découverte" du littoral ouest-africain. Les spécialistes de la question se partagent entre au moins trois écoles : ceux qui accordent foi au périple d'Hannon et font des Carthaginois les "premiers" découvreurs de la côte dès le V^e^ siècle avant J.C. ; ceux qui attribuent, non sans un soupçon de chauvinisme, cet exploit à des marins dieppois, donc aux Français, au XIV^e^ siècle ; ceux enfin qui démontrent que ni les Carthaginois ni les Normands ne disposaient de techniques de navigation suffisamment au point pour réaliser une telle odyssée et font des Portugais les seuls auteurs, au XV^e^ siècle, de cette performance.

Le chef de file de la première de ces écoles est l'archéologue G. Ch. Picard, spécialiste de Carthage. Pour lui, aucun doute n'est possible sur l'authenticité du périple qui aurait amené vers l'année 460 avant J.C. le roi des Carthaginois Hannon jusqu'au fond du golfe de Guinée : "C'est le seul document antique qui atteste l'existence d'une forêt dense sur les côtes atlantiques de l'Afrique tropicale et de l'Afrique équatoriale" (1). Comment les Anciens auraient-ils pu deviner qu'au sud du Sahara la végétation réapparaîtrait ? Argumentation difficilement réfutable, que vient conforter la "découverte", "à tous égards sensationnelle", selon le même auteur, faite en 1974 dans les racines d'un arbre de la forêt littorale ouest-ivoirienne, par un décorateur, Serge Véritzky, en quête de lianes de forme pittoresque, d'un véritable "trésor" de 38 pièces de monnaies romaines (2). Ces pièces, frappées à l'effigie de Constantin et de ses fils, "garnissaient certainement la bourse d'un marin romain qui la perdit vers le milieu du IVe siècle, à l'endroit même où S. Véritzky devait la retrouver seize siècles plus tard" (3). Pour G. Ch. Picard, l'authenticité du "trésor" ne fait aucun doute : "Le nombre des pièces, leur homogénéité chronologique excluent toute possibilité d'apport accidentel, aussi bien que de supercherie" (4). Ce "trésor" n'a pu arriver là que par voie de mer : "Même si les caravanes franchissaient le Sahara, elles ne pouvaient dépasser l'obstacle de la sylve"(5). Si les Romains ont pu atteindre le golfe de Guinée, les marins puniques, qui n'auraient rien eu à leur envier dans l'art de la navigation maritime, ont donc bien pu y arriver aussi (6) !

La seconde école, dont le porte-parole peut être considéré comme R. Cornevin, suivi par tous ceux qui se réfèrent à son *Histoire de l'Afrique* - les auteurs des manuels scolaires notamment -, situe la découverte de la côte ouest-africaine bien plus tardivement... et l'inscrit au palmarès de marins dieppois dans la seconde moitié du XIVe siècle (7). Cette école s'appuie sur les informations étonnamment précises fournies, au XVIIe siècle, par

(1) G. Ch. Picard, 1971, p. 59.
(2) *Id.*, 1978 , pp. 22-27.
(3) *Ibid.*, p. 24.
(4) *Ibid.*, p. 23.
(5) *Ibid.*, p. 24.
(6) La lumière est malheureusement loin d'être faite sur cette "affaire" du "trésor de San Pedro". Les conditions dans lesquelles les pièces ont été découvertes restent en particulier mystérieuses. J. Desanges, spécialiste des relations anciennes entre le monde méditerranéen et l'Afrique au sud du Sahara, a tenté, en avril 1979, d'en savoir un peu plus en Côte-d'Ivoire même. Impossible, tout d'abord, de mettre la main sur le "découvreur", S. Véritzky, qui ne figure sur aucune liste professionnelle ou registre de commerce, qui est ignoré de l'identité judiciaire, que personne ne connaît apparemment en Côte-d'Ivoire (un appel lancé à la télévision à une heure de grande écoute ne donna aucun résultat) ! Impossible, en second lieu, de mettre la main sur la totalité du "trésor", confié par S. Véritzky au conservateur du musée d'Abidjan, B. Holas, sous prétexte qu'une partie seulement se trouvait à Abidjan, l'autre se trouvant à Paris (G. Ch. Picard n'a lui-même vu que huit pièces) ! A San Pedro même, on ignore tout de la découverte... Au point que l'on peut se demander s'il ne s'agit pas tout simplement d'un canular... (Communication personnelle de J. Desanges, avril 1979). Le décès de B. Holas (juillet 1979), suivi du cambriolage de son appartement parisien et du vol des pièces (communication personnelle de Denis Escudier, conseiller du ministre de la Culture de Côte-d'Ivoire, septembre 1980), ne contribue pas à éclaircir le mystère.
(7) R. Cornevin, 1962, t. I, pp. 401-411.

l'auteur d'une relation de voyage sur les côtes d'Afrique, N. Villault de Bellefond, sur les expéditions effectuées par les Normands dans le Golfe de Guinée - où ils sont les premiers à établir un fort à la Mine - entre 1363 et 1410 (1)...

La troisième école, celle de R. Mauny, s'inscrit en faux et contre l'authenticité du périple d'Hannon et contre la véracité des informations de N. Villault de Bellefond. A G. Ch. Picard, R. Mauny réplique que le périple d'Hannon est un "faux" (2), "le plus grand "bluff" de l'histoire des navigations antiques" (3). Son argumentation est triple : sur le plan de la philologie, il est aujourd'hui établi que le texte est "sans doute postérieur à la chute de Carthage en -146" et ne serait donc qu'"un exercice littéraire de basse époque sur le thème des navigations carthaginoises sur les côtes atlantiques de Mauritanie et l'hypothèse d'explorations au-delà" ; sur le plan de l'archéologie, "si l'on admet la réalité du texte, donc les voyages coutumiers des Lixites, pourquoi n'auraient-ils pas laissé de traces de leur passage ?" ; sur le plan de la navigation, "il (...) paraît pratiquement impossible (...) à un navire gréé à l'antique de remonter du Sénégal à la latitude des Canaries", à cause de la violence des alizés (4). Argumentation à laquelle G. Ch. Picard apporte des réponses tout aussi convaincantes : le texte d'Hannon comporte effectivement deux parties, une première qui est "le récit de la fondation de colonies sur la côte atlantique du Maroc" dont les éléments ont pu être empruntés à Hérodote et qui peut donc bien être considérée comme apocryphe, une seconde partie qui est "le récit d'une reconnaissance des côtes de l'Afrique tropicale et équatoriale" qui n'a pu être empruntée à personne ni imaginée de toutes pièces puisque "les forêts du Périple se situent très loin dans le Sud, dans une région où ni Hérodote ni personne de son temps ne pouvait savoir qu'il existait une végétation dense" ; les relations commerciales ne laissent pas forcément des traces sur le plan archéologique ; l'escadre d'Hannon, composée de galères, a bien pu remonter la difficile côte mauritanienne à la rame - ou encore tout simplement revenir à pied -, comme l'ont peut-être fait un siècle plus tôt les Phéniciens de Nechao, à travers le Sahara (5). Un débat que vient de relancer la découverte du "trésor de San Pedro", qui apporte plutôt de l'eau au moulin de G. Ch. Picard, mais dont l'authenticité, nous l'avons vu, est loin d'être totalement établie...

Si le périple d'Hannon peut effectivement se prêter à des polémiques passionnées - et passionnantes -, dans lesquelles il est difficile de choisir son camp, le jeu auquel se serait livré N. Villault de Bellefond, en attribuant la découverte de la côte ouest-africaine à des marins dieppois, semble aujourd'hui parfaitement clair. Pour R. Mauny, il n'existe absolument aucune preuve de l'existence de ces voyages. Il s'agirait d'une "machination politique", imaginée par Colbert, vraisemblablement avec la complicité de Louis XIV "qui s'efforçait alors de donner à la France un empire colonial", pour étayer les droits de son pays sur un littoral où il souhaitait "faire flotter le drapeau fleurdelisé. (...) Nous y étions en rivalité avec les Anglais. Le droit de premier découvreur et de premier occupant eût

(1) N. Villault de Bellefond, 1670
(2) R. Mauny, 1970a.
(3) *Id.*, 1970b, p. 95.
(4) *Id.*, 1971, p. 59.
(5) G. Ch. Picard, 1971, pp. 57-59.

constitué un titre qui eût aidé Colbert à les évincer..." (1). N. Villault de Bellefond, qui dédie d'ailleurs son ouvrage à Colbert, aurait purement et simplement antidaté des voyages faits beaucoup plus tard... (2).

Les "vrais" découvreurs du littoral ouest-africain sont en fait les Portugais. Quelles qu'aient été leurs motivations réelles - politiques, économiques, religieuses (3) -, c'est sous l'impulsion de l'infant Henri, dit le Navigateur, que fut ouverte la voie des grands voyages de découverte. En 1434, Gil Eanes double le cap Bojador, limite réputée jusqu'alors infranchissable (4). En 1460, à la mort de l'infant, plus de 2 500 km de côtes ont été reconnues : les caravelles lusitaniennes sont au cap Mesurado, à la hauteur de l'actuelle capitale libérienne. Après un léger temps d'arrêt, consécutif à la disparition du prince, la progression reprend, à l'initiative d'un marchand de Lisbonne, Fernão Gomes, qui obtient, en novembre 1469, le monopole du commerce de Guinée pour cinq ans, à charge pour lui de découvrir 100 lieues de côte par an, de payer au Trésor une redevance annuelle de 200 000 réaux, et de céder à la couronne tout l'ivoire dont il se rendrait acquéreur au prix de 1 500 réaux le quintal (5).

Les historiens portugais sont unanimes à admettre que c'est au cours de la première expédition organisée par les soins de Fernão Gomes qu'est découvert l'ensemble du littoral ivoirien. Mais on ne saura sans doute jamais avec exactitude en quelle année - 1470 ou 1471 ?- et par qui - Soeiro da Costa ou l'équipe composée de João de Santarem et Pedro de Escobar (ou Escolar) ? - a été réalisé cet exploit. Dans un texte de 1938, A. Fontoura da Costa, l'un des principaux spécialistes de l'histoire des découvertes portugaises, l'attribue sans hésitation à *Soeiro da Costa,* qui dans le courant de l'année

(1) R. Mauny, 1950, p. 131.

(2) C. Coquery-Vidrovitch pense, comme R. Mauny, que cet ouvrage est un "faux probable" (1965, Annexe III, Principales sources imprimées jusque vers 1770).

(3) Pour R. Mauny, 1970c, p. 215, l'expansion portugaise doit être attribuée "à une conjonction de circonstances favorables : existence d'un foyer maritime fécond en marins expérimentés, ascension économique d'une bourgeoisie à la recherche de débouchés extérieurs, besoins pour la noblesse de terres et de seigneuries nouvelles, désir d'expansion d'une dynastie nouvelle dont les frontières terrestres étaient bloquées par les Castillans, désir de croisade d'un peuple profondément chrétien qui avait beaucoup souffert de l'occupation séculaire de son pays par les Arabes".
Après la chute de Constantinople, en 1453, fermant (au moins partiellement) la route des épices, les Chrétiens étaient par ailleurs, comme le dit très joliment l'historien espagnol Salvador de Madariaga, "en droit d'assaisonner le vin de la gloire et le pain de la vertu de l'épice du profit" (S. de Madariaga, 1952, p. 92).

(4) La rumeur prétendait que "la mer n'était pas navigable au-delà, non seulement à cause des courants violents, mais aussi parce qu'elle était agitée par un bouillonnement si fort qu'elle avalait tous les navires" (S. de Madariaga, 1952, p. 91).

(5) Pour les grandes lignes de la découverte portugaise, voir en particulier C. Coquery, 1965, p. 108, et R. Mauny, 1970b, pp. 223-229.
Pour une approche plus littéraire de ces voyages de découverte, voir G. Renault, *Les caravelles du Christ,* Plon, 1956.

1470 aurait reconnu la côte du cap Mesurado jusqu'à Axim, au Ghana, laissant même en Côte-d'Ivoire son nom à l'actuelle rivière Comoé, qu'il dénomme Rio do Soeiro (1). Deux ans plus tard, il change cependant d'avis en prenant connaissance d'un document nouveau, une carte nautique portugaise du littoral ouest-africain, anonyme et non datée (2). Cette carte, qui a fait couler beaucoup d'encre (3), serait, selon lui, reprenant à son compte la formule de son compatriote Almagia, "synchronique des découvertes portugaises" (4). L'argumentation de A. Fontoura da Costa ne manque pas de logique. Sur cette carte, la nomenclature de la côte du golfe de Guinée s'arrête au Rio de Lagoa, à la hauteur de l'actuelle capitale nigériane. Or, l'on sait avec certitude que João de Santarem et Pedro de Escobar arrivent en *janvier 1471* sur la côte du Ghana, à Sama, l'actuel Chama, où ils entendent parler pour la première fois de l'or de la toute proche Mina. On sait aussi qu'ils sont à l'île de S. Tomé le 21 décembre de la même année. Toute la côte septentrionale du golfe de Guinée a donc incontestablement été reconnue au cours de ce périple. Mais une *carte,* faisant le point des découvertes, aurait été dépêchée par une caravelle à Lisbonne dès que ces navigateurs eurent atteint le Rio de Lagoa, bien avant la fin de leur voyage, trop pressés qu'ils étaient d'annoncer la bonne nouvelle à la fois de leur découverte de l'or de la Mina et de leur progression rapide le long de la côte. Cette carte, c'est la fameuse carte nautique exhumée par A. Fontoura da Costa. Elle ne peut donc dater que de 1471 (5), puisqu'elle fut réalisée au cours même de la découverte. Elle authentifie du même coup João de Santarem et Pedro de Escobar comme les "premiers" découvreurs de la côte du golfe de Guinée.

Qu'en fut-il, dès lors, du voyage de Soeiro da Costa ? A. Fontoura da Costa reconnaît simplement que l'exhumation de la carte anonyme de c.1471 l'a amené à modifier ce que dans le temps il avait écrit sur ce sujet (6). On ignore en fait en quelle année ce voyage eut lieu. On sait seulement, affirme-t-il, que Soeiro da Costa était, lui aussi, au service de Fernão Gomes (7). Ce qui ne colle pas avec un texte portugais de la décennie 1550, de João de Barros, intendant des Maisons de l'Inde et de Mina (c'est-à-dire administrateur du grand commerce portugais en Asie et en Afrique), qui fait de Pero de Sintra et Soeiro

(1) A. Fontoura da Costa, 1938, p. 25.
Point de vue que partagent alors les autres spécialistes de l'histoire des découvertes portugaises : cf. A. Baião, H. Cidade, M. Murias, 1937-1940, vol. I, pp. 357-361, qui font de Soeiro da Costa le père du toponyme Cabo das Palmas et le "découvreur" de la Côte-d'Ivoire.

(2) Reproduite sous le titre de "Carte anonyme du dernier quart du xv^{e} siècle" dans le vol. I, planche II, des *Portugaliae Monumenta Cartographica,* publiés à Lisbonne en 1960, sous la direction du Dr Armando Cortesão et avec la participation de A. Teixeira da Mota, à l'occasion du cinq centième anniversaire de la mort de Henri le Navigateur, cette carte est conservée à la Biblioteca Estense de Modène, cote A.5.c.

(3) A. Fontoura da Costa, 1940a. A. Teixeira da Mota, 1950, p. 29. M. Destombes, 1952.

(4) Cité dans le commentaire de la carte in *Portugaliae...*, vol. I, pl. II.

(5) Point de vue qui n'est cependant pas partagé par tous les historiens. A. Teixeira da Mota, 1950, p. 29, pense qu'"elle est un peu plus récente, bien qu'antérieure à 1482".
Pour M. Destombes, 1952, p. 480, il conviendrait même de reculer la date de cette carte "jusqu'aux toutes dernières années du xv^{e} siècle".

(6) A. Fontoura da Costa, 1940b, p. 276.

(7) *Ibid.*, p. 278.

da Costa "les derniers découvreurs" de la côte avant le contrat conclu par Fernão Gomes en 1469 (1). La suite du texte de J. de Barros concorde cependant avec les nouvelles conclusions de A. Fontoura da Costa : ce sont bien João de Santarem et Pedro de Escobar, tous deux chevaliers de la Maison du Roi, qui découvrent la côte au-delà du cap Mesurado, d'abord du Libéria, puis de la Côte-d'Ivoire, ensuite du Ghana, où ils arrivent à la Mine en janvier 1471, avant de poursuivre leur périple jusqu'au fond du golfe de Guinée (2). Nous retiendrons ces mêmes conclusions : *les caravelles de ces navigateurs ont donc dû atteindre le littoral ouest-ivoirien dans les tous derniers jours de décembre 1470, ou les tous premiers jours de janvier 1471* (3).

Des premiers contacts portugais avec la côte du Sud-Ouest ivoirien subsistent avec certitude au moins trois toponymes : Sassandra, corruption de São Andre, San (São) Pedro et Cavally.

Le premier, sous la forme de *ryo de S. Andre*, figure déjà sur la fameuse carte nautique que A. Fontoura da Costa fait remonter à 1471. Simple hypothèse : le nom pourrait avoir été attribué le 30 novembre 1470, jour de la Saint André, ce qui serait conforme au calendrier de la découverte (4).

---

(1) João de Barros, 1552-1563, traduit et cité par C. Coquery, 1965, p. 108. Si Soeiro da Costa n'a pas dépassé le cap Mesurado, au Libéria, comment expliquer alors que son nom ait été donné à une rivière de Côte-d'Ivoire, la Comoé ? Première mention est faite au Rio de Soeiro en 1506-1508, dans le routier de Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de situ orbis*. Soeiro da Costa a, en fait, très bien pu être, au début de la décennie 1460, le "découvreur" de la côte jusqu'au cap Mesurado, et, dix ans plus tard, au service de Fernão Gomes, l'un des tous premiers "explorateurs" de la côte de Guinée *après* le voyage de découverte de João de Santarem et Pedro de Escobar.

(2) Conclusions que partagent V. M. Godhino et D. Leite, 1958-1960, t. II, p. 28. Quant à Soeiro da Costa, il aurait en fait été, d'après ces auteurs, le "découvreur" de la rivière Canagua (Sénégal) dans les années 1440...

(3) Si nous avons tenu à développer aussi longuement cette "discussion" sur la découverte de la Côte-d'Ivoire, c'est parce qu'il n'existe à ce jour que des bilans très partiels - et très hésitants - sur la question. Les spécialistes modifient souvent leur point de vue d'un écrit à l'autre. Ainsi en est-il, nous l'avons vu, de A. Fontoura da Costa. Ainsi en est-il également de R. Mauny, qui ne s'est pas résolu à trancher aussi franchement ce débat que son homologue portugais, puisqu'il fait successivement découvrir la Côte-d'Ivoire à Soeiro da Costa en 1470 (1950, p. 123), ensuite à João de Santarem et Pedro de Escobar fin 1470-début 1471 - tout en attribuant la vraie reconnaissance à Soeiro da Costa, les autres n'ayant fait que "dépasser" (1956, pp. 187-188, note 241), puis encore à João de Santarem et Pedro de Escobar en 1471 (1961, p. 172), enfin de nouveau à Soeiro da Costa en 1470 (1970b, p. 229).

(4) La graphie actuelle de *Sassandra* est due, selon R. Mauny (1956, p.187, note 232), à Ch. Philippes de Kerhallet, auteur d'un *Manuel de la navigation à la côte occidentale d'Afrique*. Dans ce manuel il note en effet très curieusement (1851, p. 289) : "C'est par corruption du mot indigène Sassandra et par une consonance à peu près semblable que les marins en ont fait Saint-André. Ce dernier nom est généralement porté sur les anciennes cartes, mais il a été rectifié sur les nouvelles".

Le second n'apparaît cependant pour la première fois qu'en 1506-1508, dans le routier de Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de situ orbis*, sous la forme de *Rio de Sam Pedro* (1), et désigne alors une toute autre rivière que celle qui porte ce nom aujourd'hui : la rivière Tabou. A. Fontoura da Costa fait cette identification dès 1938 (2). R. Mauny, dans sa traduction de l'*Esmeraldo...*, la confirme en 1956 (3). Nous verrons que c'est au milieu du XVIIIe siècle seulement que la rivière San Pedro apparaît à sa place actuelle.

Quant au troisième de ces toponymes, le Cavally, première mention y est faite en 1529, sous la forme de *p...(?) do Cahalo,* entre le C. de las palmas et le R. de las puntas (4). Très curieusement, toutes les références ultérieures à ce toponyme, sous des variantes nombreuses, mais toujours avec la composante de base (ou une déformation de cette composante) de *cavalo,* le situent à l'*ouest* du cap des Palmes (5). Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que nous le retrouvons à *l'est* de ce cap, où il désigne incontestablement l'actuelle rivière Cavally, sous la forme de *rivière Canaille* (6) - la forme moderne de Cavally n'apparaissant qu'en 1845 (7).

D'autres toponymes, aujourd'hui disparus, sont donnés à des points de la côte au cours des premières décennies qui suivent la découverte (8). Ce sont, d'ouest en est :

- *Capo de Montes,* mentionné dès 1486 (9), qui devient *Cabo da Praya* en 1506-1508 (10), et que A. Fontoura da Costa identifie à la pointe Klama ou Iblé, sur laquelle sera édifié à la fin du XIXe siècle le poste administratif de Béréby ;
- *Ilheo de Gonçalo de Nimontes* (?), îlot mentionné pour la première fois en 1502 (11) et que A. Fontoura da Costa identifie au rocher Bruni, ou Broone, en face de l'actuel village de Dosso, à une dizaine de kilomètres à l'est de Grand-Béréby. Nous pensons personnellement que cet îlot, que nous identifions à celui que signale également un

(1) In R. Mauny, 1956, p. 113.

(2) A. Fontoura da Costa, 1938, tableau "Nomenclature portugaise du XVe siècle et nomenclature anglaise actuelle".

(3) R. Mauny, 1956, p. 187, note 231.

(4) *Portugaliae...*, vol. I, pl. 39, planisphère de Diogo Ribeiro. La première partie du toponyme est illisible sur la carte. Le p est apparemment suivi d'une seule lettre, qui peut être *a, e* ou *o*.

(5) Voir notamment pour cette discussion A. Teixeira da Mota, 1950, pp. 249-250 . Cet auteur ne fait d'ailleurs pas état de la référence de 1529, mais attribue la première mention au toponyme à une carte de Reinel, postérieure à 1534, sur laquelle l'expression *P. de Cavalo* figure à l'*ouest* du cap des Palmes. Le *p.* se référerait soit à une *pointe* (ponta), soit à un *port* (porto).

(6) In J. Mousnier, 1957, p. 72.

(7) A. Teixeira da Mota, 1950, p. 251.

(8) Toutes les données qui suivent, sauf indication contraire, sont extraites de A. Fontoura da Costa, 1938.

(9) Atlas de Soligo.

(10) Routier de Duarte Pacheco Pereira.

(11) Carte de Cantino. Nous devons l'identité complète du toponyme à l'obligeance du Dr Pietro Puliatti, directeur de la Biblioteca Estense de Modène, où cette carte est conservée (communication personnelle du 27 novembre 1972), avec toutefois un point d'interrogation en ce qui concerne le terme de *Nimontes*, difficilement déchiffrable. A. Fontoura da Costa, 1938, ne donne qu'une transcription incomplète du toponyme, sous la forme de *Ilheo de Gonçalo de m...*, précisant en note : "Je n'ai pas réussi à compléter le mot".

peu plus tard, en 1506-1508, le routier de Duarte Pacheco Pereira, sans lui donner de nom, mais en le décrivant comme "un rocher blanc" à l'entrée d'une "baie" (1), correspondrait plutôt soit au rocher au large de Grand-Béréby, connu sous le nom de rocher Katum, et qui se présente effectivement comme un "gros rocher blanchâtre" (2), soit à l'îlot Devil, l'îlot du Diable, au large du village de Roc-Oulidié, qui "a un sommet blanchi par le guano" (3). Le rocher Bruni nous apparaît, en effet, d'une taille beaucoup trop insignifiante par rapport à l'un et l'autre de ces îlots pour avoir pu retenir davantage que ceux-ci l'attention des premiers navigateurs. De plus, il est décrit comme "un gros rocher noir" (4) ;

- *Ponta da Almadia* (ou *das Almadia),* toponyme qui apparaît dès 1502 (5), et qui désigne la pointe Drewin, ou Monoho, à l'entrée de la baie de Monogaga ;
- *Ponta de Santiago,* dont première mention est faite en 1486 (6), et qui est identifiée à la pointe Enframa, à l'ouest de l'embouchure de la Niéga et du village neyo du même nom.

A travers la nomenclature actuelle de la côte du Sud-Ouest, il est évidemment difficile, même avec beaucoup d'imagination, de retrouver l'un quelconque de ces toponymes. A l'extrême rigueur pourrait-on faire dériver Béréby de (Cabo da) Praya. Nous pensons toutefois que l'origine de cette appellation est autre. Si nous admettons qu'au cours des siècles la transposition de noms d'une carte à une autre a dû être un phénomène courant - à l'instar de ce qui s'est passé pour le Rio de Sam Pedro, qui a "glissé" vers l'est de 90 kilomètres -, Béréby pourrait être une corruption de *Rio das Barbas,* première appellation, en 1486 (6), de l'actuelle rivière Fresco, à l'est de Sassandra. Si en 1502 (7) le Rio das Barbas n'a pas encore "changé de place", dès 1506-1508 (8) il change de nom et devient *Rio da Lagoa* (toponyme qui glissera lui-même ultérieurement plus à l'est, où il sera à l'origine de Lahou). Sur les cartes des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, nous retrouvons le Rio das Barbas tantôt à l'est, tantôt à l'ouest du Rio de S. Andre, voire à la fois à l'est *et* à l'ouest. Une carte de 1665 (9) le situe même à l'ouest du *Cabo da Praya.* Le moderne toponyme de Béréby, qui apparaît pour la première fois sous la forme de *Barby,* en 1641 (10), puis sous celle de *Berbi,* en 1653 (11), pourrait dès lors très bien être une corruption de *Barbas.*

Nous avancerons le même genre d'hypothèse en ce qui concerne l'origine du toponyme *Tabou.* Ce nom pourrait, lui-aussi, dériver de celui donné à une rivière, le *Rio das Puntas* (ou *Pontas*), qui apparaît sur les cartes de la côte dès 1529 (12), sous la forme de

(1) In R. Mauny, 1956, p. 113.
(2) E. Bouet-Willaumez, 1846, p. 103.
(3) Service hydrographique de la Marine, 1965, p. 73.
(4) E. Bouet-Willaumez, 1846, p. 104.
(5) Carte de Cantino.
(6) Atlas de Soligo.
(7) Carte de Cantino.
(8) Routier de Duarte Pacheco Pereira
(9) *Portugaliae...,* vol. V, pl. 557, carte de João Teixeira Albernaz II.
(10) *Id.,* vol. V, pl. 530, carte de Antonio Sanches.
(11) *Carte de Nigritie et Guinée,* de P. Du Val d'Abbeville.
(12) *Portugaliae...,* vol. I, pl. 39, planisphère de Diogo Ribeiro.

R. de las puntas, entre p. . . (?) do Cahalo et p. de las montes (sans doute le Capo de Montes de l'Atlas de Soligo de 1486, à l'ouest de l'actuel Grand-Béréby), situation qui, dans les premières références du moins, correspond bien à l'actuelle rivière Tabou. La correspondance est moins évidente dans des références ultérieures, où le Rio das Puntas s'identifie plutôt à l'actuelle rivière San Pedro. C'est cette dernière identification que nous retiendrons. Elle permet notamment d'expliquer la permutation toponymique qui s'opérera par la suite entre le Rio das Puntas (déformé en Tabou) qui prend la place du Rio San Pedro, et le Rio San Pedro qui prend la place du Tabou, permutation dont le premier document à rendre compte est une carte française de 1750 (1). La première référence au Tabou moderne, et à sa place actuelle, est cependant bien plus ancienne. Elle figure dès 1653, sous la forme de *Taboe,* sur une autre carte française (2).

Précisons que la tradition orale ne fournit de son côté aucune explication plausible sur l'origine de l'un et l'autre de ces toponymes.

De ce que furent les tous premiers contacts entre les habitants du littoral ouest-ivoirien et les marins portugais, on ne sait malheureusement rien. Il faudra attendre le XVI[e] siècle pour avoir une information autre que toponymique sur cette partie de la côte.

L'histoire de la toponymie portugaise ancienne nous permet cependant de faire une constatation importante : au cours des trois décennies qui ont suivi la découverte de l'actuelle Côte-d'Ivoire, deux fois plus de toponymes ont été attribués à la côte ouest - du rio de Sam Pedro (Tabou) au rio de S. Andre - qu'à la côte est - de la même rivière de Saint André au cap des Trois Pointes - : 6 contre 3 exactement (3). Peut-on en conclure que l'activité commerciale fut plus intense à l'ouest qu'à l'est ? Il est vrai que les toponymes portugais désignaient avant tout des amers, des points de la côte facilement repérables par les marins. La côte occidentale, haute et échancrée, offrait certes à cet égard un nombre plus important de points remarquables que la côte orientale, basse et rectiligne. Mais quel aurait alors été l'intérêt d'amers aussi rapprochés sinon de servir également de points de repère à l'activité commerciale ? Nous verrons que la nature présumée des transactions réalisées dès cette époque sur cette partie de la côte tendrait effectivement à aller dans le sens d'une telle conclusion.

(1) *Carte Générale de la Coste de Guinée depuis la rivière de Sierra Leone jusqu'au Cap de Lopes Gonsalvo, pour servir aux vaisseaux du Roy.* Dressée au Département des cartes et plans de la Marine par ordre de M. Rouillé Chr., comte de Jouy, secrétaire d'État ayant le Département de la Marine. Publiée in Roussier, 1935.

(2) *Carte de Nigritie et Guinée,* de P. Du Val d'Abbeville.

(3) Selon A. Fontoura da Costa, 1938, en 1505 la toponymie de l'actuelle Côte-d'Ivoire était la suivante :
- côte ouest : Rio de Sam Pedro, Capo de Montes ou Cabo da Praya, Ilheo de Gonçalo de Nimontes, Ponta das Almadias, Ponta de Santiago, Rio de S. Andre ;
- côte est : Rio das Barbas ou Rio da Lagoa (Fresco), Rio do Meio (Bandama) et Rio do Soeiro (Comoé).
Si l'on considère que la limite géographique de la côte ouest-ivoirienne est en fait le Bandama, le rapport devient même de huit toponymes à l'ouest contre un seulement à l'est !

II. DU XVI^{e} AU XVIII^{e} SIÈCLE : UNE CÔTE RÉPUTÉE INHOSPITALIÈRE

Du XVI^{e} au XVIII^{e} siècle, la réputation faite aux habitants du littoral ouest-ivoirien n'est pourtant, *a priori*, guère favorable à l'activité commerciale. Cette côte n'est-elle pas dénommée *côte des Malgens* par les Européens ? "Des équipages y ont été attaqués, et, assure-t-on, mangés. Aussi, malgré quelques abris, notamment à Sassandra, est-elle peu fréquentée" (1).

Le mythe d'inhospitalité que cette réputation de *Mauvaises Gens* entretiendra jusqu'à nos jours, et qui a été un obstacle majeur, comme nous le verrons plus loin, à la politique volontariste de peuplement du Sud-Ouest prônée par les dirigeants ivoiriens lors du démarrage de l'opération San Pedro - au niveau notamment d'un transfert massif des Baoulé déguerpis du périmètre d'inondation du barrage de Kossou -, mérite que l'on s'interroge sur ses fondements. C'est ce que doit nous permettre l'examen systématique des témoignages laissés par ceux qui, durant cette période, ont eu *directement* affaire, à un titre ou à un autre, aux habitants de cette côte.

A. Les témoignages

Si les renseignements que nous a laissés la fin du XV^{e} siècle sur le littoral ouest-ivoirien ne sont que d'ordre toponymique, ceux que fournissent les siècles suivants nous rendent possible, souvent avec abondance de détails, la reconstitution de ce qu'ont été les rapports réels entre les habitants de cette côte et ses "usagers" européens. Du routier maritime aux instructions nautiques, du journal de bord à la relation de voyage, du manuel de traite à l'esquisse commerciale, nombreux sont, en effet, les documents à produire des témoignages de première main.

1. La côte au XVI^{e} siècle

Le plus ancien de ces documents, et peut-être le plus précieux quant à l'explication qu'il permet d'avancer de l'origine de la dénomination de *côte des Malgens*, est le routier du navigateur portugais Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de situ orbis* (2), que les historiens situent vers 1506-1508. Voici en quels termes y est présenté pour la première fois le littoral du Sud-Ouest ivoirien :

> "A 8 lieues au-delà du Cap das Palmas est une rivière qui a nom rio de Sam Pedro (3)... ; ce fleuve a une embouchure assez petite, mais, comme nous n'avons pas l'habitude de naviguer de son embouchure vers l'intérieur, nous éviterons de parler de ce qui nous est inconnu bien que le rivage ou la côte de la mer nous soit bien connu depuis de nombreuses années.

(1) H. Deschamps, 1970, t. I, p. 225.
(2) Traduit en français et édité en 1956 par R. Mauny.
(3) Comme nous l'avons déjà signalé, il s'agit de l'actuelle rivière Tabou.

> Du rio de Sam Pedro au rio de Santo Andre (1), il y a 25 lieues et au milieu est un cap étroit qui s'appelle le *Cap da Praya* (2) qui possède en direction de l'Ouest des terrains appelés les *harrozaes* (rizières). Au-delà, la côte forme une baie dont l'entrée possède une terre importante et un rocher blanc en forme d'îlot en mer (3). Toute la côte est peuplée ; un peu plus loin que cette baie, le long de la mer se dressent six ou sept collines situées à 8 lieues du rio de Santo Andre... Ce rio de Santo Andre possède une grande embouchure... ; 1/2 lieue en amont on trouve une île au milieu... Comme jusqu'à aujourd'hui nous n'avons eu aucune pratique ni commerce avec ce rio de Santo Andre nous ne voulons pas en parler davantage. Nous savons cependant que c'est une région très peuplée et que ce fleuve, comme tous les autres de Guinée, est très malsain à cause des fièvres" (4).

Ce témoignage, qui est essentiellement une description de la côte, nous apprend cependant que, dès cette époque, la partie la plus occidentale du littoral ivoirien est "bien connue depuis de nombreuses années", ce qui sous-entend qu'elle est régulièrement fréquentée depuis la découverte, que de Tabou à Béréby "toute la côte est peuplée", mais qu'au début du XVI^{e} siècle aucun commerce n'existe encore à l'embouchure du Sassandra, bien que ce soit "une région très peuplée". Absolument aucune mention n'est faite de l'"humeur" des habitants.

Si nous suivons par contre Duarte Pacheco Pereira *au-delà* du rio de Laguoa, l'actuelle rivière Bandama, dont l'embouchure est à Grand-Lahou, nous trouvons dans son témoignage un jugement sur les occupants du littoral qui pourrait être à l'origine de ce qui a valu à la côte ouest-ivoirienne le qualificatif de *côte des Malgens* :

> "Du rio de Laguoa à 7 lieues au-delà s'échelonnent le long de la côte sept villages très peuplés... ; la côte est en direction est-ouest et est toute de plage formée d'un sable rougeâtre et le pays est très boisé... Les Nègres de cette côte sont de grands pêcheurs et possèdent des pirogues avec des châteaux à l'avant ; ils ont des capuchons comme des voiles et vont nus et sont idolâtres : nous les appelons *Beiçudos* (5) et là on ne fait pas de commerce. *Ce sont de mauvaises gens*" (6).

Pour R. Mauny, il n'y a pas de doute : c'est bien cette dernière appréciation qui vaut au littoral ouest-ivoirien l'appellation de *côte des Malgens* (7). Or, 7 lieues au-delà de Grand-Lahou, cela nous mène à plus de 150 km de Sassandra, à quelques kilomètres à peine de Jacqueville. Les villages à la si mauvaise réputation se situaient donc incontestablement sur la partie occidentale de l'actuel rivage alladian. Et si "mauvaises gens" il y avait, celles-ci se trouvaient finalement plutôt sur la partie *orientale* de la Côte-d'Ivoire,

---

(1) Sassandra.
(2) Site de l'ancien poste de Béréby.
(3) Rocher Katum dans la baie de Grand-Béréby, ou îlot du Diable, au large de Roc-Oulidié.
(4) In R. Mauny, 1956, pp. 113-114.
(5) Ce qui signifie "aux lèvres épaisses" ; *ibid*, p. 187, note 237.
(6) *Ibid.*, p. 115. C'est nous qui soulignons la dernière phrase.
(7) *Ibid.*, p. 187, note 238.

du moins dans l'*Esmeraldo*. Ironie du destin, cette même côte sera appelée par la suite *côte des Bonne-Gens,* par opposition justement à cette fameuse *côte des Male-Gens* du littoral occidental ! Nous avons déjà noté que la transposition des toponymes était chose courante à cette époque. Ne s'agirait-il pas d'un "glissement" supplémentaire, opéré par les cartographes portugais à 4 000 km de là, à partir d'une interprétation erronée du routier de Duarte Pacheco Pereira ?

Il nous faudra attendre le milieu du XVIe siècle pour avoir les premiers témoignages sur les rapports commerciaux établis par les Européens avec les habitants du littoral ouest-ivoirien. Ils sont fournis par des Anglais, se livrant sur la côte de Guinée au commerce interlope. Dès 1443, en effet, au lendemain des toutes premières découvertes, la monarchie portugaise s'était arrogée l'exclusivité du commerce sur le littoral au-delà du cap Bojador. Ce monopole lui avait été reconnu par la couronne d'Espagne en 1479, par le traité d'Alcaçõvas, confirmé en 1494 par celui de Tordesillas, qui fixait entre les deux plus grandes puissances de l'époque la limite des sphères d'intervention respectives, et garanti, comme cela se devait, par des bulles pontificales. Quiconque se rendait en Guinée sans licence royale entrait donc dans la catégorie des interlopes et, s'il était pris, non seulement perdait bateau et équipage mais risquait la peine de mort. Malgré la rigueur des sanctions encourues, des navires de toutes origines - espagnols, français, anglais, hollandais - se livrèrent dès le départ, dans le sillage des caravelles portugaises, au trafic sur la côte (1).

Le premier de ces témoignages est celui de John Lok, qui se rend sur la côte de Guinée en 1554. Il ne concerne cependant qu'un seul point du littoral ouest-ivoirien, signalé à la fois comme aiguade et comme place commerciale aux ressources importantes :

> "A 20 lieues à l'est du Cap de Las Palmas il y a une rivière appelée De los Potos, où l'on peut avoir de l'eau fraîche... et plein d'ivoire et de dents d'éléphant" (2).

De par la distance indiquée au cap des Palmes, la rivière De los Potos n'est autre que l'actuelle rivière San Pedro, identification que nous avons déjà évoquée ci-dessus à propos de l'origine du toponyme Tabou.

Le second témoignage est dû à un marchand de Londres, William Towrson, qui, entre 1555 et 1557, effectue trois voyages sur la côte de Guinée. Au cours du premier de ces voyages, il réalise sur le littoral ouest-ivoirien une opération de traite qu'il nous rapporte d'une manière fort détaillée (3). Cela se passe à une rivière à 13 lieues à l'est du cap des Palmes, vraisemblablement la *Néro,* qui se jette dans l'océan à Grand-Béréby (4).

---

(1) Pour tout ce qui concerne l'évolution du contexte politique sur la côte, nous nous sommes servi des travaux de : Ch. A. Julien, 1948 ; H. Deschamps, 1970 ; R. Mauny, 1970b.

(2) J. Lok, 1554, in R. Hakluyt, 1589, vol. IV, p. 52. Traduit par nous.

(3) W. Towrson, 1555, in R. Hakluyt, 1589, vol. IV, pp. 77-79. Les passages cités ont été traduits par nous, de façon volontairement littérale.

(4) Contrairement à Walckenaer qui l'identifie au San Pedro (1842, vol. I, p. 447). Deux renseignements fondamentaux fournis par Towrson nous font opter pour la Néro : la distance de 13 lieues au cap des Palmes, correcte à 3 ou 4 lieues près (alors que la rivière San Pedro en est à plus de 20) ; l'existence, à l'ouest de la rivière, d'"un rocher à environ une lieue en mer" (p. 77), dans lequel nous reconnaissons le rocher Katum de la baie de Grand-Béréby.

L'opération se déroule en trois étapes. Le premier jour, c'est la manœuvre d'approche, la prise de contact :

> "...nous entrâmes (dans la rivière) à la rame et trouvâmes l'entrée très mauvaise, pour la raison que la mer monte très haut : et une fois entrés, plusieurs embarcations s'approchèrent de nous et nous montrèrent qu'elles avaient des dents d'éléphant, et nous en amenèrent une d'environ huit livres et une petite d'une livre, que nous achetâmes ; puis on apporta plusieurs dents au bord de la rivière, faisant des signes que si le lendemain nous revenions, on nous les vendrait : ainsi nous donnâmes à chacun des capitaines (1) une manille, et ainsi nous partîmes, et arrivâmes à bord, et envoyâmes l'autre barque à un autre endroit, où certaines embarcations qui étaient venues en mer nous firent signe qu'il y avait de l'eau fraîche ; et arrivés là, ils trouvèrent un village, mais pas de rivière, cependant les gens leur apportèrent de l'eau fraîche et leur montrèrent une dent d'éléphant, leur faisant des signes que le lendemain ils leur vendraient des dents..." (2).

Le second jour, on passe à des choses plus sérieuses, cette fois-ci à bord même du navire :

> "Vers 9 heures il arriva des embarcations des deux endroits ci-dessus mentionnés, et elles amenèrent avec elles plusieurs dents, et après m'avoir fait jurer par l'eau de la Mer que je ne leur ferai pas de mal, trois ou quatre hommes montèrent à bord de notre bateau, et nous leur donnâmes à manger de toutes les choses que nous avions, et ils mangèrent et burent de tout, ainsi que nous-mêmes. Après, nous achetâmes toutes leurs dents, qui étaient au nombre de 14. Il y avait 10 petites. Puis ils partirent, nous faisant signe que le lendemain nous devions venir dans leurs villages..." (3).

Le troisième jour, Towrson et le Maître du navire répondent à cette invitation et se rendent, accompagné chacun d'un "négociant" (4), dans l'un et l'autre villages, distants de 3 milles :

> "A ces endroits nous emmenâmes un peu de chaque sorte de marchandise que nous avions : et lui (le Maître) obtint dans l'un des villages 9 dents qui n'étaient que petites, et dans l'autre village où moi je me trouvais, j'en eus 11, qui n'étaient pas grandes non plus, et nous laissâmes à bord avec le Maître (5) quelques manilles, avec lesquelles il acheta 12 dents sur le bateau durant notre absence ; et ayant acheté toutes celles-là, nous comprîmes qu'ils n'avaient pas d'autres dents : ainsi dans le village où j'étais quelqu'un m'apporta une petite chèvre, que j'achetais, et au Maître dans l'autre village ils apportèrent 5 petits coqs, que nous achetâmes également, et après cela nous vîmes qu'il n'y avait plus rien d'autre à avoir, nous partîmes..." (6).

---

(1) Terme souvent employé au sens de chef.
(2) W. Towrson, 1555, in R. Hakluyt, 1589, vol. IV, p. 77.
(3) *Ibid.*, p. 78.
(4) "Merchant" en anglais. Apparemment il ne s'agit pas de courtiers africains, mais de membres de l'équipage européen spécialement préposés à la traite.
(5) Sans doute de son remplaçant, puisque le Maître en titre était à terre.
(6) *Ibid.*, p. 79.

Au début de l'année 1557, alors qu'il effectue son second voyage (1), nous retrouvons Towrson sur la côte du Sud-Ouest ivoirien, en un endroit mal défini, à un jour de voile de Sassandra, et que nous situons quelque part du côté de San Pedro (2). Près du navire anglais mouille un navire français, commandé par le capitaine Blundel. Là, le 4 janvier 1557, les deux équipages réunis organisent sans doute la toute première chasse à l'éléphant effectuée par des Européens en Côte-d'Ivoire :

> "Ce jour nous prîmes 30 hommes avec nous et allâmes chercher des éléphants, nos hommes étant tous bien armés d'arquebuses, de piques, d'arcs, d'arbalètes, de hallebardes, d'épées, de sabres et de boucliers : nous trouvâmes deux éléphants que nous touchâmes plusieurs fois avec les arquebuses et les arcs, mais ils s'éloignèrent de nous et blessèrent l'un de nos hommes" (3).

Le 7 janvier la flottille anglaise est devant S. André :

> "...nous entrâmes dans la rivière et ne trouvâmes aucun village, mais quelques Nègres sauvages pas habitués à commercer. C'est une très grande rivière... Ici nous fîmes le plein d'eau, puis mîmes à la voile" (3).

Moins de trois mois plus tard, Towrson est de retour sur la côte pour la troisième fois (4). Il ne s'attarde cependant guère sur le littoral ouest-ivoirien, où il n'effectue qu'une petite opération à la rivière de Potos, que nous identifions, rappelons-le, à l'actuel San Pedro :

> "Le 21 (mars 1557) nous arrivâmes à la rivière de Potos, où quelques unes de nos embarcations entrèrent pour faire de l'eau, et moi-même je m'y rendis avec notre pilote, et pris douze petites dents d'éléphant. Le 23, après avoir pris autant de dents que nous pûmes... nous mîmes voile en direction de Mina" (4).

2. La côte au XVII^e siècle

C'est au XVII^e siècle que nous mènent les témoignages suivants. Ceux-ci sont, tout d'abord, le fait de Hollandais. Depuis 1580, le Portugal, annexé par l'Espagne, a perdu sa suprématie sur la côte ouest-africaine. La Hollande prend la relève, prétextant précisément du conflit qui l'oppose à l'Espagne pour aller chercher en Guinée même les produits qu'elle ne trouve plus à Lisbonne, dont les quais sont interdits à ses navires.

Un premier témoignage relatif à cette époque est fourni par le Hollandais P. de Marees (5), qui fréquente la côte de Guinée à l'aube du XVII^e siècle, et que l'on peut considérer comme le père de l'expression *côte des Dents* à laquelle l'actuelle Côte-d'Ivoire doit son

---

(1) W. Towrson, 1556, in R. Hakluyt, 1589, vol. IV, pp. 95-99. Les passages cités ont été traduits par nous.
(2) Contrairement, là aussi, à Walckenaer qui, confondant S. André (Sassandra) et S. Anne (Sherbro, au Libéria), situe l'endroit en question sur la côte à l'ouest du cap des Palmes (1842, vol. I, p. 471).
(3) W. Towrson, 1556, in R. Hakluyt, 1589, vol. IV, p. 98.
(4) *Id.*, 1557, in R. Hakluyt, 1589, vol. IV, p. 118.
(5) P. de Marees, 1602 ; traduction française, 1605.

nom - appellation qui désigne alors la côte du cap des Palmes au cap des Trois Pointes. Voici en quels termes P. de Marees décrit, en 1602, l'activité qui règne sur cette côte :

> "... Puis passant le cap de Palme vient-on en plusieurs rivières auxquelles on permute quantité de dents, tirant jusqu'au cap des Trois Pointes, lequel endroit se nomme pour cette cause aussi la côte des Dents (1). Au long du rivage gisent plusieurs petits villages, lesquels on peut bien aller voir avec le batelet en passant. Les habitants négocient ici fort gentiment et ce à cause qu'ici viennent peu de navires marchands" (2).

Selon un second témoignage, les rapports entre visiteurs européens et habitants de cette côte ne semblent cependant plus se passer tout à fait aussi "gentiment" une dizaine d'années plus tard. Voici comment Samuel Brun, citoyen de Bâle et chirurgien-barbier de son état, décrit ces rapports, alors qu'il effectue en 1614, au service d'un navire hollandais, son second voyage sur la côte de Guinée (3) :

> "Les peuples de cette côte (du cap des Palmes au cap des Trois Pointes) sont appelés par nous Quaqua (4), à cause de leur langue, dans laquelle ils ont l'habitude de nous accoster et de nous souhaiter la bienvenue en disant : Quaqua. Là, nous mîmes à l'ancre et restâmes deux jours, pendant lesquels nous fîmes du commerce avec eux. Car ils ont un très bon pays. Cependant personne ne doit venir à terre, car ils sont tout à fait barbares, et ne tolèrent pas d'étrangers dans leur pays...
>
> Leur commerce est l'or, l'ivoire et des habits de coton... Cependant, ils ne font pas très confiance aux bateaux, car ils ont été plusieurs fois trahis par des Français. En effet, les Français les ont quelquefois entraînés sur leurs bateaux avec de bonnes paroles, leur ont pris absolument tout ce qu'ils avaient, et les ont emmenés de force, et vendus. Car ils sont très forts, et ont donc davantage de valeur. Quand ils viennent en mer avec des produits à traiter, ils confectionnent un petit radeau avec trois ou quatre morceaux de bois, qui constitue leur embarcation. Et ils vont ainsi de la terre sur la mer, qui a de si grandes vagues que l'on se demande avec étonnement comment ces gens font pour passer" (5).

Un troisième témoignage confirme ce durcissement des rapports au début du XVII[e] siècle. Il s'agit de celui du Hollandais Dierick Ruiters (6), qui, en 1623, présente la côte du cap des Palmes à la Mina en ces termes :

> "...à partir de 7 milles à l'est du cap des Palmes commence une côte où les Nègres parlent une langue étrange. Il semble qu'ils ne disent rien d'autre que queeck, queeck, et un peu plus vers l'est le long de cette côte leur langage est plus ou moins comme si l'on entendait les cris des corbeaux.

(1) Tantcust dans le texte original, Tandkust en hollandais moderne, côte des Dents ou côte de l'Ivoire. A notre connaissance, c'est la plus ancienne référence *écrite* à cette appellation.
(2) P. de Marees,.1605, p. 5, transcription en français moderne de nous.
(3) Samuel Brun, 1624, in De Linschoten-Vereeniging, VI, 1912.
(4) Il s'agit apparemment, là aussi, de la plus ancienne référence *écrite* à ce terme.
(5) *Ibid.*, pp. 26-27. Traduit de l'allemand - plutôt de l'alémanique - par nous.
(6) D. Ruiters, 1623, in De Linschoten-Vereeniging, VI, 1912.

> Lorsqu'on s'approche de cette côte en bateau ou en chaloupe, et que l'on remonte l'une ou l'autre rivière, il faut savoir que l'intérieur du pays est très malsain pour notre nation, surtout la côte d'Axim, et beaucoup de Nègres qui habitent la côte sont encore sauvages et cannibales. De ce fait, sur la côte et dans les rivières le commerce n'est pas aussi sûr qu'au large, en pleine mer, avec les bateaux en rade le long de la côte, et de plus les Nègres ont l'habitude, avec leurs canoës, de venir à bord des navires le long de la côte. Cette côte est appelée par nous navigateurs queeck, queeck, sur une longueur de 30 milles environ, jusqu'à un endroit appelé As sete Aldeas (1), où la côte de Queeck, queeck se termine. A partir de ces Sete Aldeas jusqu'au Rio de Sueyro (2) le pays s'appelle Alares (3)... Tout au long de ces côtes Queeck, queeck et Alares il n'y a pas de commerce remarquable si ce n'est celui des dents d'éléphant..." (4).

La prépondérance des Hollandais sur la côte de Guinée est indiscutable jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. Redevenu indépendant en 1641, le Portugal lui-même leur reconnaît le monopole du commerce du cap des Palmes au cap Lopez. Dans la seconde moitié du siècle cependant, l'Angleterre et la France manifestent une présence de plus en plus active. En 1664, l'Angleterre parvient même à s'emparer - provisoirement - de tous les établissements hollandais de la côte. En 1687, la France tente de s'établir en Côte-d'Ivoire, à Assinie.

De cette seconde moitié du XVII[e] siècle, nous avons retenu cinq témoignages. Le premier est celui d'un Français, Nicolas Villault de Bellefond, dont nous avons déjà évoqué la relation de voyage, à l'origine de l'hypothétique découverte de la côte de Guinée par des marins normands au XIV[e] siècle (5). Villault de Bellefond s'est lui-même

---

(1) "Les sept villages", déjà mentionnés par le routier maritime de D. Pacheco Pereira (1506-1508), et qui s'échelonnaient sur la côte 7 lieues au-delà de l'actuel Grand-Lahou.

(2) Rivière Comoé selon certains auteurs, passe d'Assinie (lagune Aby) selon d'autres.

(3) Cette appellation apparaît pour la première fois sur une carte portugaise de 1602, de Luis Teixeira, sous la forme de *Costa dos Alaws*, et désigne alors tout l'actuel littoral ivoirien *(Portugaliae..*, 1960, vol. III, pl. 362D). D'après l'historien hollandais S.P. L'Honoré Naber, cette carte aurait été spécialement dressée pour accompagner l'ouvrage de P. de Marees (1602), mais n'y aurait finalement pas été incluse (voir commentaire de la pl. 362D). Le texte de P. de Marees, nous l'avons vu, ne fait en effet aucune allusion à cette appellation. S.P. L'Honoré Naber (D. Ruiters, 1623, in De Linschoten-Vereeniging, vol.VI, p.71, note 5) suggère que le terme de *alaws* ou *alares* pourrait venir du portugais *alão* (plur. alões, alães), "alan", synonyme de "dogue", terme aujourd'hui disparu du vocabulaire français. Voici la définition qu'en donne *La grande encyclopédie*, t. I, p. 117 : "On donnait ce nom jadis à de gros chiens dogues, que les forestiers dressaient comme chiens de garde, et dont ils se servaient plutôt pour se défendre que pour chasser le sanglier et le loup. L'alan, allan ou allain, n'est en somme que le gros dogue dont se servent, de nos jours, les toucheurs de boeufs et les bouchers".
Pourquoi cette appellation de *côte des Alans ?* Est-ce en référence aux *Beiçudos*, "(les hommes) aux lèvres épaisses", de D. Pacheco Pereira ? C'est probable. Cette terminologie ne réapparaîtra toutefois plus par la suite.

(4) D. Ruiters, 1623, p. 71. Traduction à notre intention de Léontine Visser, chercheur à l'Institut d'anthropologie culturelle de l'université de Leide.

(5) N. Villault de Bellefond, 1670.

rendu sur la côte ouest-africaine en 1666-1667. Dans sa description du littoral, il consacre plusieurs pages à la *côte des Dents,* qu'il fait aller "du cap des Palmes à la rivière d'Asené (Assinie)". Après avoir énuméré toutes les places de cette côte "où l'on trafique ordinairement", il précise :

> "...mais entre toutes ces places celles du grand *Drouin* et de *Rio S. André* sont les plus belles. Ce premier est situé dans le milieu d'une petite rivière qui fait une isle entre deux montagnes, dans laquelle il est bâti... Les coteaux de cette rivière sont deux plantages au pied desquels la mer se va rompre, mais si doucement que vous diriez qu'elle n'ose en approcher (1).
> Pour *Rio S. André,* c'est de toute l'Afrique le lieu le plus propre à bâtir..." (2).

Il met cependant aussitôt en garde contre les habitants de ce dernier lieu :

> "Il peut y avoir treize ans que quatorze Hollandais y furent tués et mangés à *Rio S. André* en allant faire de l'eau, sans que jamais l'on ait pu savoir d'où venait la querelle : c'est pourquoi nous y allâmes tous bien armés" (3).

La gente féminine y est pourtant bien avenante :

> "Les femmes et filles de Giron et Petit-Drouin (4) vinrent nous voir à terre, quand nous faisions de l'eau, dont les traits de visage sont si justes et si réguliers, qu'à l'exception de la couleur noire, l'on peut les appeler des beautés parfaites... Elles n'ont qu'un petit linge devant elles, et sont les moins couvertes que j'aie vues le long de ces côtes, ont l'air plus porté au mal qu'aucune que j'aie vues" (5).

---

(1) Villault de Bellefond situe ce "grand" Drouin à 1 lieue (5,5 km) à l'ouest de Sassandra. Nous ne voyons pas très bien à quel point actuel de la côte cela peut correspondre. Le terme de Drouin - ou Drewin -, dont nous ignorons l'origine, reviendra régulièrement dans les témoignages ultérieurs. Il désigne tantôt toute la côte comprise entre San Pedro et Sassandra, tantôt des points de cette côte sous les formes les plus fréquentes de Drouin, Petit-Drouin et Grand-Drouin, dont la localisation change cependant souvent d'un témoignage à l'autre. Il est vrai que les "glissements" de toponymes étaient courants à l'époque.
Aucun village autochtone ne tire aujourd'hui son nom de ce terme. Seul un complexe élaéicole (palmeraie, huilerie, village des travailleurs) géré par l'IRHO, situé à 8 km à l'ouest de Sassandra - donc à proximité du "grand" Drouin de Villault de Bellefond -, au débouché d'une palmeraie "naturelle" exploitée depuis fort longtemps, en perpétue le souvenir, sous l'appellation précisément de Grand-Dréwin.
Soulignons toutefois que les "Instructions nautiques" du Service hydrographique de la Marine, dont la nomenclature est beaucoup plus "conservatrice" que celle des cartes de l'IGN, utilisent encore le terme sous trois formes : pour désigner la chaîne montagneuse qui borde en gros la côte de San Pedro à Sassandra, appelée "Hautes Terres de Drewin (ou Victory Drewin)" ; pour désigner la pointe Monoho, à l'entrée de la baie de Monogaga, appelée "Pointe Drewin" ; pour désigner l'embouchure de la rivière Niéga, appelée "baie du Petit Drewin" (Service hydrographique de la Marine, 1965, vol. V, p. 74).

(2) N. Villault de Bellefond, 1670, p. 172.

(3) *Ibid.*, p. 177. Villault de Bellefond fait son voyage en 1666-1667. Cet incident se serait donc produit vers 1653-1654.

(4) Giron est alors un village de la rive gauche de l'embouchure ; Petit-Drouin est un peu plus loin, vers l'est.

(5) *Ibid.*, p. 179.

Les rapports sont en fait placés sous le signe de la méfiance réciproque :

"Quand ils abordent un vaisseau, il faut que le capitaine descende, et qu'ayant un pied sur le bord du canot, et l'autre sur la précinte (poutre qui entoure le vaisseau), se tenant d'une main à une corde, avec l'autre prenne de l'eau de la mer, et s'en jette sur la tête, qui est la marque d'amitié et de jurement ou superstition, sans quoi ils n'entreraient jamais au vaisseau. Lorsqu'ils veulent affirmer quelque chose, ils usent aussi de cette superstition, ils sont grandement méfiants, et ne veulent jamais entrer dans la chambre de poupe, ni descendre sous le tillac, ce que les autres Mores de toutes les côtes font librement" (1).

Le second témoignage relatif à cette période nous est fourni par un autre Français, Jean Barbot, commis à bord d'un navire négrier de La Rochelle, le *Soleil-d'Afrique*, qui opère sur la côte ouest-ivoirienne en 1678 (2). Le mercredi 21 décembre au soir, le *Soleil-d'Afrique* mouille devant Tabou :

"Nous tirasmes un coup de canon pour avertir les Neigres... Le jeudi 22e, à 6 heures du matin, nous eusmes six cannots de Tabbo avec quelques dents, mais n'en peusmes traitter que 30 lb. pour des manilles. Ces gens ycy sont trop sauvages. Ils appellent Bissy le présent qu'on leur fait de quelques branches de rassade (3). Sur le midy, nous mismes à la voille et continuasmes notre routte jusques à minuit, que nous mouillasmes entre Berby et Druyn" (4).

Le lendemain, à Drewin, la traite n'est guère plus fructueuse :

"Le vendredy au matin 23e, nous appareillasmes et sur les 10 heures estions par le travers de Druyn, bourg sur une hautteur proche de la mer. Nous eusmes de la 7 à 8 gros cannots à bord qui avoient plus de 100 dents d'éléphant. Cependant, nous ne peusmes en traitter qu'une petite, parce qu'ils voulloient 10 barres de fer pour 35 à 40 lb. de morfil. Il nous en coûta une masse de rassade et quelques coutteaux pour présens, que ceux d'ici nomment Dassy (5) qu'il leur faut néssesairement donner, premier qu'on puisse faire quelque chose avec eux, car d'abord qu'ils entrent en le navire, c'est la première chose qu'ils vous demandent..." (4).

(1)N. Villault de Bellefond, 1970, p. 179. Villault de Bellefond appelle *Mores* tous les habitants de la côte de Guinée.

(2) "Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait par Jean Barbot en 1678-1679", présenté, publié et annoté par G . Debien, M . Delafosse et G . Thimans, in *Bulletin de l'IFAN*, T . 40, sér. B, n° 2, 1978, pp. 235-395.
Nous respectons ici l'orthographe du texte tel que publié par G. Debien *et al.*

(3) Perles de verre.

(4) In G. Debien *et al.*, 1978, p. 272.

(5) "Présent qu'ons leur fait avant qu'ils veillent traiter aveq vous", précise Jean Barbot en note marginale. L'étymologie de ce terme, que nous retrouverons souvent dans les témoignages ultérieurs, est discutée. D'après G. Debien *et al.*, 1978, p. 387, note 88, il pourrait venir du portugais *dasme*, donne-moi, ou du fanti *dasi*, merci. D'après Graham Greene, 1936, il viendrait du vieil anglais *dash*, cadeau.

A Sassandra enfin, la "méchanceté" des habitants rend tout contact avec le littoral difficile, voire dangereux :

> "Voyants qu'il n'y avait rien à faire à Druyn, nous fismes route à Rio St. Andreas qui n'en est qu'à 2 1/2 lieues. Nous y mouillasmes à une portée de canon de la pointe (...) qui est au S.O. de la rivière, et envoyasmes incontinent nostre chalouppe armée de 2 pierriers en proue, six mousquettons, six pistolets, six sabres, six demy-piques et quinze hommes pour voir si on y pourroit faire de l'eau facillement, à cause que les gents qui habitent ycy sont fort méchants. C'est pour cela que cette coste s'appelle la coste de Mallegens. Elle retourna à bord à 8 heures du soir, aveq 10 barriques pleinnes. Ils avoient pris l'eau en la rivière proche son emboucheure. Quoyqu'elle soit plus salée que douce, elle est toujours propre pour la chaudière, mais qui monteroit demy-lieue plus haut la trouveroit infailliblement beaucoup meilleure. Ce qui fit que nos gents ne voulurent pas entrer dedans avec la chalouppe, c'est qu'il n'y a, de basse mer, que 3 ou 4 piés d'eau à la barre de la rivière et qu'ainsy ils eussent esté en danger, au cas qu'ils eussent esté insultés des Neigres..." (1).

De funestes incidents s'y seraient effectivement déjà produits :

> "Le Mr Woodfyn (2), dont j'ay déjà parlé, me dit sur ce propos qu'en 1677 il y avoit perdu 3 hommes assassinés par les Neigres et qu'à peu près ce tems-là, un Portugais y estant pour faire aiguade y avoit *pareillement* perdu 9 hommes" (3).

La prudence doit donc être de règle :

> "Le samedy 24e, nous renvoyasmes la chalouppe à terre avec douze barriques, pour les remplir. Sur le midy, elle revint à bord avec nos futtailles pleinnes, à la réserve des barrils de gallère qu'ils n'eurent pas le loisir de remplir, sur ce que du haut de la rivière ils avoient veu venir droit à eux 4 cannots pleins de Neigres armés avec des zagayes" (3).

Et J. Barbot toutefois de conclure sur une note optimiste :

> "Cependant, je crois que qui prendroit cette précaution de mettre 2 à 3 pots d'eau-de-vie et quelque paquet de rassade *pour* leur dassy, qu'on les trouveroit aussi traitables que beaucoup d'autres" (3).

Le troisième témoignage est celui d'un Anglais, le capitaine Thomas Philipps, qui effectue un voyage sur la côte de Guinée en 1693-1694 (4). Il souligne les difficultés qu'il y a à commercer tout au long du littoral ouest-ivoirien, voire même à établir le simple contact avec les habitants. Le 17 janvier 1694, le navire de Thomas Philipps double le cap

(1) In G. Debien *et al.*, 1978, p. 272.
(2) Capitaine d'un navire de la Compagnie royale d'Angleterre, qui traitait alors également sur cette côte.
(3) *Ibid.*, p. 273.
(4) T. Philipps, 1693-1694, in C. Walckenaer, 1842, vol. VIII.

des Palmes. Le 19, il est au mouillage quelque part sur la côte du Sud-Ouest ivoirien, à un jour de voile de Drouin :

> "...deux canots se présentèrent avec de l'ivoire ; mais il fut impossible d'engager les Nègres à monter à bord pour le commerce, quoiqu'on leur fît voir les marchandises qu'ils aiment le mieux et qu'on leur offrît de l'eau-de-vie. Le jour suivant... on alla jeter l'ancre vis-à-vis de Drouin, à trente lieues du Cap Palmas... Depuis qu'on avait doublé le Cap, il n'était pas venu un seul canot à bord, quoiqu'on ne manquât point de mouiller l'ancre chaque nuit pour se faire apercevoir et que pendant le jour on suivît de fort près le rivage" (1).

Le quatrième témoignage est celui d'un Hollandais, John Snoek, agent de la Compagnie générale des Indes occidentales, en poste à Saint Georges d'Elmina. Dans une lettre qu'il adresse le 26 décembre 1701, à l'aube du XVIII^e^ siècle, au "premier marchand" de cette place et "sous-commandeur de la côte", William Bosman, il attire lui-aussi l'attention non seulement sur les difficultés mais aussi sur les dangers qu'il y a à faire du commerce avec Druwin :

> "Le 26 vers le soir, nous mouillâmes l'ancre devant Druwin. Le lendemain à la pointe du jour nous reçumes trois canoas avec des dents d'éléphant, que j'achetais bien cher, après avoir fait un présent à ceux qui les apportaient.
>
> Je n'ai jamais vu d'hommes plus convoiteux et plus sauvages que ceux-là. Ils auraient voulu qu'on leur eût fait présent de tout ce qu'ils voyaient, et lors qu'on le leur refusait, ou qu'on leur parlait un peu fort, ils sortaient d'abord du navire et regagnaient la terre, de sorte que nous ne pouvons négocier ici qu'avec une perte considérable.
>
> Leurs dents étaient pointues et aiguës comme des alènes, et on me dit qu'ils mangeaient bien quelquefois de la chair humaine, quand ils en pouvaient attraper ; de sorte que je ne conseillerais jamais à personne de mettre pied à terre, à moins que de ne vouloir trouver son sépulcre dans l'estomac de ces sauvages" (2).

John Snoek est d'autant plus dépité qu'il constate que Druwin pourrait être une excellente place commerciale, mais que ses habitants ne ressentent en fait nul besoin de se livrer à un quelconque échange, ayant absolument tout sur place pour bien vivre :

> "C'est une chose pitoyable, et en même temps digne d'envie, que ces barbares sont pourvus abondamment de toutes sortes de vivres. Car ils ont en particulier du milhio, des jammes, des bakavens, des bananas, et en un mot de tout ce qu'il y a sur la côte, aussi bien que de toutes sortes d'animaux, vaches, moutons, poules, etc. et aussi des animaux sauvages ; de sorte que rien ne leur manque de ce qui est nécessaire pour l'entretien de la vie. On a d'autant plus de sujet de leur porter envie, qu'ils ne veulent vendre à personne que leurs plus méchantes denrées et encore fort cher" (3).

---

(1) T. Philipps, 1693-1694, in C. Walckenaer, 1842, vol. VIII., p. 72. A trente lieues du cap des Palmes, ce Drouin se situerait à mi-chemin entre San Pedro et Sassandra. Mais ne s'agit-il pas ici de la *côte* de Drouin ?

(2) J. Snoek, 1701, in W. Bosman, 1705, p. 514. Aucune précision n'est donnée sur la localisation exacte de Druwin.

(3) *Ibid.*, p. 515.

Et, complètement écœuré, il conclut :

"Nous laissâmes ces sauvages le 29..." (1).

Un dernier témoignage est d'un missionnaire français, le frère Godefroy Loyer, préfet apostolique des missions des frères prêcheurs aux côtes de Guinée, qui se rend à Assinie en 1702. Le frère Loyer étend les jugements précédents, en s'en inspirant souvent directement, à l'ensemble de la côte des Dents, du cap des Palmes à Assinie :

> "Les peuples qui habitent cette terre jusqu'à Issygny sont les plus féroces de tous les Nègres. Jusques ici on n'a pu les apprivoiser, et leur langue est des plus difficiles. Nous ne pûmes rien apprendre de ceux qui vinrent à notre Vaisseau que des signes. Ils ont la bouche rouge comme de l'écarlate, soit que cela leur soit naturel, ou qu'ils se la rendent de la sorte par artifice. Ils se liment les dents pour les rendre fort pointues, ce qui parmi eux est un agrément. Ils sont anthropophages et mangent tous les Blancs qu'ils peuvent attraper, et leurs propres voisins lorsqu'ils les peuvent prendre en guerre.
>
> Leur côte est fort difficile, à cause des grands brisans, ce qui fait que les navigateurs y descendent rarement. Mais si la nécessité y oblige quelqu'un, ou qu'on veuille traiter avec eux, il faut bien prendre ses mesures, y aller bien armé et en grand nombre. Malgré les précautions qu'on a prises avec eux, les funestes accidents qui sont souvent arrivés à des Blancs, dans leurs terres, en font avec justice (*sic*) appréhender l'approche aux plus résolus.
>
> Comme on n'a garde d'avancer dans leurs terres, on en ignore l'étendue, et on ne sait ni la forme de leur gouvernement, ni leur religion, qui ne peut être que la même des autres Nègres, leurs voisins.
>
> Ils apportent aux vaisseaux beaucoup de maniguette, de ris, du mil, des volailles, des perroquets, des singes et quantité d'yvoire, en échange d'eau-de-vie, de couteaux, de serpes, haches, et quelques paignes qu'on leur porte" (2).

3. La côte au XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, l'enjeu principal du commerce de Guinée devient le "bois d'ébène" : la traite des esclaves. S'y distinguent tout particulièrement l'Angleterre et la France, mais aussi le Portugal et la Hollande. Le privilège de la fourniture des esclaves aux colonies espagnoles d'Amérique, l'*asiento,* est âprement disputé . Concédé à la France en 1702, il sera l'une des causes de la guerre de Succession d'Espagne, avant de passer à l'Angleterre au traité d'Utrecht en 1713. L'hégémonie anglaise ne cesse de croître tout au long du siècle. Elle deviendra totale avec les guerres de la Révolution française. La priorité accordée à la traite des esclaves ne supprime cependant pas le commerce traditionnel. Beaucoup de navires mènent les deux de pair.

Nombreux sont, pour ce siècle, les témoignages relatifs aux rapports entretenus entre les habitants du littoral ouest-ivoirien et leurs "visiteurs" européens. Nous en avons retenu six, particulièrement caractéristiques de l'évolution du contexte socio-politique.

---

(1) J. Snoek, 1701, in W. Bosman, 1705, p. 517.

(2) Godefroy Loyer, 1702, in P. Roussier, 1935, pp. 154-155.

Le premier est celui de Nathaniel Uring (1), second officier à bord du navire anglais *Joseph Galley,* qui opère sur le littoral ouest-ivoirien fin novembre 1710. Entre le Cavally et Tahoe-Drewin (2), des canots s'approchent fréquemment du navire mais le commerce reste de peu d'importance. Il en est différemment à Tahoe-Drewin :

> "Plusieurs canots vinrent de cette localité, et amenèrent des dents et des captifs à traiter : il y avait de huit à dix hommes par canot, grands, musclés, robustes, peints de rouge en plusieurs endroits de leur visage, et avec de grandes plumes en partie coloriées dans les cheveux ; ils avaient l'air très brutaux et parlaient vite et fort ; la coutume est de donner au chef de chaque canot, avant d'engager le commerce, un petit cadeau, qu'ils appellent *Dassie*... Nos armes étaient toutes prêtes et des hommes auprès d'elles, au cas où ils nous menaceraient. Je vis dans leurs canots de grandes dents d'éléphant d'un poids de 150 livres environ, pour lesquelles ils réclamaient toujours plus qu'elles ne valaient ; ils gardaient ces dents à titre d'appât, afin d'engager le capitaine à leur donner leurs *Dassie,* mais dès qu'ils les avaient reçus ils apportaient à bord leurs plus petites dents, et très rarement se séparaient des grandes ; nous achetâmes un bon nombre de dents et quelques captifs" (3).

Il s'agit là, à notre connaissance, de la première mention faite à la traite des esclaves sur le littoral ouest-ivoirien... De Tahoe-Drewin, le *Joseph Galley* longe la côte jusqu'à Black Point, "pointe la plus occidentale de l'entrée de la rivière St. Andries". Suivent quelques considérations peu amènes sur les habitants de cette région :

> "Près du rivage se trouvent plusieurs grands villages appelés *Drewin,* d'où vinrent plusieurs canots pour commercer avec nous de la même manière que précédemment. Les habitants de ces villages, aussi bien que ceux de *St. Andries,* sont des gens barbares, sauvages, scélérats, qui par surprise ont pris et détruit plusieurs navires, ce qui les rend prudents et toujours sur leurs gardes pendant qu'ils font du commerce sur cette côte. La rivière St. Andries est considérée comme navigable pour de petits navires, mais peu de découvertes y ont été faites, de peur d'être maltraité par les habitants" (4).

Le second témoignage nous est fourni par la relation de voyage du chevalier Des Marchais, capitaine au service de la Compagnie des Indes, rapportée par le père Labat, un autre missionnaire de l'ordre des frères prêcheurs (5). Le chevalier Des Marchais se

---

(1) N. Uring, 1726. Les passages cités ont été traduits par nous.

(2) Tahoe-Drewin, à environ 13 lieues de St. Andries (Sassandra), est décrit comme un village "sur une colline au bord de la mer : la colline a la forme d'un pain de sucre, et est raide sur chaque côté" (p. 92) ; il s'agit très vraisemblablement de la colline qui domine l'entrée du port de *San Pedro* à l'ouest et sur laquelle a été édifié, en 1895, le premier poste administratif colonial. L'identification de Tahoe-Drewin à l'actuel San Pedro est confirmée par une autre donnée topographique de la relation de N. Uring : la localité est à deux milles (en fait un peu plus) d'une "baie" appelée "Tahoe" (la baie de Taki). Cette baie de *Tahou* est au cœur de la côte que les Krou désignent encore aujourd'hui de ce terme, et qui va de Grand-Béréby à San Pedro.

(3) N. Uring, 1726, pp. 92-93.

(4) *Ibid.*, pp. 93-94.

(5) Labat, 1730, t. I. Pour en savoir plus sur la relation de voyage du chevalier Des Marchais, cf. J.C. Nardin, 1989.

trouve sur la partie de la côte des Dents "que l'on appelle la côte de Malgens" fin décembre 1724. S'interrogeant sur l'origine de cette appellation, le père Labat écrit:

> "Il est certain que les Nègres qui sont à l'est du cap de Palmes sont méchants, traîtres, menteurs, voleurs, d'un naturel féroce et sanguinaire. En voilà assez pour justifier ceux qui leur ont donné une épithète aussi odieuse" (1).

Il note cependant leur goût pour le commerce :

> "Les Nègres de la côte, quoique du mauvais caractère qui leur a attiré le nom de Mal-gens, aiment le commerce. Dès qu'ils voient un bâtiment en panne ou mouillé à une distance peu considérable de la côte, ils le viennent reconnaître et quand ils se sont assurés qu'on y peut traiter avec sûreté, ils portent à bord tout ce qu'ils ont de marchandises, soit or, morphil, captifs, vivres ou rafraîchissements, et prennent en échange les marchandises de traite dont ils ont besoin" (2).

Suivent quelques conseils pratiques à l'usage du traitant :

> "Il est à propos de traiter avec eux à bord que de porter les marchandises à terre. Les Européens sont maîtres dans leurs vaisseaux, pourvu qu'ils n'y laissent entrer qu'une quantité de Nègres qu'il leur soit facile de chasser s'ils se mettaient en état de leur vouloir faire violence, au lieu qu'ils ne le seraient pas s'ils étaient à terre où la vue des marchandises serait une tentation très forte pour porter les Nègres à quelque massacre, ou du moins à quelque pillage dont il serait difficile d'avoir raison, à moins de prendre le parti d'enlever des captifs au prorata du pillage que leurs compatriotes auraient fait, ce qui serait encore un autre inconvénient, parce que les Nègres ne manqueraient pas de s'en venger, sur les premiers Européens qui auraient le malheur de tomber entre leurs mains" (3).

Est spécialement recommandée à tout capitaine désireux d'engager la traite la cérémonie de lavement des yeux à l'eau de mer, déjà de rigueur, nous l'avons vu, au XVI^e^ siècle, indispensable à la création d'un vrai climat de confiance :

> "...ils exigèrent que le capitaine descendît du bord et que mettant un pied sur le bord de sa chaloupe et l'autre sur une précinte de son vaisseau, il prit de l'eau de la mer avec la main et s'en mît quelques gouttes sur les yeux. Après cette cérémonie ils s'abandonnaient entièrement à sa discrétion étant persuadés que rien au monde ne serait capable de lui faire violer la foi qu'il leur donnait par ce serment.
>
> Ils s'en servent eux-mêmes quand ils veulent promettre quelque chose, et disent qu'ils perdraient la vue s'ils faisaient le contraire de ce qu'ils ont promis" (4).

(1) Labat, 1730, t. I, p. 174.
(2) *Ibid.*, p. 178.
(3) *Ibid.*, pp. 178-179.
(4) *Ibid.*, p. 179.

La prudence doit cependant toujours être de règle :

"Je veux croire qu'ils craignent l'imprécation que cette cérémonie signifie ; cependant je conseille à ceux qui traitent avec eux de ne s'y fier que sous bénéfice d'inventaire, et d'être toujours bien armés et en état de les repousser vivement si quelqu'un d'eux avait assez peu de religion pour ne pas craindre la perte de sa vue, comme cela est arrivé plus d'une fois..." (1).

Deux points de traite retiennent particulièrement l'attention du chevallier Des Marchais : le grand *Droüin* et le *Rio S. André :*

"Le grand Drouin est un village considérable bâti dans une île environnée de la rivière de ce nom... Rio S. André est sans contredit le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse" (2).

La création d'un établissement en ce dernier point comporte évidemment quelques risques :

"...les Nègres de ces quartiers ne sont pas aisés, ils ont l'air féroce, ils sont de mauvaise composition, beaucoup d'entre eux sont anthropophages, la chair blanche est un ragoût qui excite terriblement leur appétit, les Hollandais en ont fait l'expérience, on sait qu'ils en ont mangé quatorze en un seul repas, et que cela n'a fait que les mettre en goût..." (3).

Le père Labat reste cependant optimiste :

"Ce sont des hommes, ils ont des passions, elles sont trop bien marquées pour s'y tromper ; des gens sages les prendront par leur faible, et avec un peu de patience on en viendra à bout. Car enfin si on trouve moyen de dompter et apprivoiser les animaux les plus forts et les plus féroces, tels que sont les Eléphants, les Lions et les Tigres : pourquoi se figurer qu'on ne pourra pas faire entendre raison à des créatures qui en ont ?" (4).

Somme toute, les bavures du passé étaient peut-être justifiées :

"Les Hollandais qui ont été dévorés à Rio S. André avaient peut-être excité la fureur de ces peuples par quelque mauvaise action, dont ils n'ont pas jugé à propos d'informer le public..." (5).

(1) Labat, 1730, t. I, pp. 179-180.

(2) *Ibid.*, p. 183. Alors que cinquante ans plus tôt, Villault de Bellefond situait le "grand" Drouin à 1 lieue à l'ouest de Sassandra, le père Labat le situe à 5 lieues (p. 181). La description du village, "bâti dans une île", reste pourtant très curieusement la même.

(3) *Ibid.*, p. 185.

(4) *Ibid.*, pp. 185-186.

(5) *Ibid.*, p. 187.

Et puis, ce n'est pas une raison pour se décourager :

> "...au bout du compte ce sont quatorze hommes mangés. Les Iroquois et les Caraïbes en ont mangé bien davantage, sans que cela ait rebuté les Européens et les ait obligés à quitter le commerce qu'ils font avec ces barbares, ni les établissements qu'on a fait sur leurs terres" (1).

Le troisième témoignage est à nouveau celui d'un Anglais, William Smith, "chargé par la Royal African Company de surveiller ses établissements, faire des découvertes, etc." (2). W. Smith se trouve sur la côte ouest-ivoirienne fin janvier 1727. Son témoignage nous apporte, tout d'abord, une information précieuse sur la traite négrière à Sassandra et l'identité des victimes :

> "A environ 7 lieues au nord-est du cap des Palmes il y a un village appelé *Ostend* (3), où l'on nous informa que les gens de *S. André*, le prochain village, ayant eu un palabre avec ceux de *Drewin*, leur avaient récemment fait la guerre, et avaient réduit *Drewin* en cendres, prenant tous les hommes, femmes et enfants, qu'ils vendirent très bon marché aux navires alors à l'ancre à *S. André*. C'est la raison pour laquelle nous passâmes *Drewin*, et, le 26, arrivâmes à *S. André*... C'est là une très bonne rade pour les bateaux, et, depuis peu, une place de très bon commerce, surtout depuis la démolition de *Drewin*..." (4).

La suite du témoignage concerne l'ensemble de la Côte de Quaqua, du cap des Palmes à la côte de l'Or. Y sont évoquées les difficultés qu'il y a à établir le contact avec la côte, le mauvais caractère de ses habitants, les consignes de prudence qui doivent être de rigueur pour traiter avec eux :

> "Cette côte n'est de loin pas aussi peuplée que la côte des Graines (5)... de même ses habitants ne sont pas aussi civils que les précédents, car nous avons très souvent été à l'ancre devant un village, et tiré un coup de canon pour que les indigènes viennent à bord, et nous informent de quel village ou de quel lieu il s'agissait, mais nous n'en fûmes pas plus avancés, car pas une âme ne vint auprès de nous. Mais en fin de compte nous apprîmes par des navires qui commerçaient le long de la côte que les indigènes s'aventuraient rarement à bord des navires *anglais*, de peur d'être enlevés (6) ; mais qu'ils venaient volontiers à bord d'un navire *français*. Le fait de savoir cela ne nous fut pas d'un petit service, car par la suite nous ne sortîmes que les couleurs *françaises*, et commerçâmes avec eux en langue française... Mais de tels voleurs et brutes notoires ne peuvent être trouvés nulle part ailleurs au monde. Quand ils montent à notre bord, s'ils voient quelque chose qui leur plaît, à la première occasion il est sûr qu'ils le volent, sinon ils ne manquent jamais de le quémander.

(1) Labat., 1730, t.I, p. 187.
(2) W. Smith, 1744. Les passages cités ont été traduits par nous.
(3) Il pourrait s'agir de Tabou.
(4) *Ibid.*, pp. 109-110.
(5) Actuelle côte du Libéria.
(6) "panyar'd" dans le texte anglais, participe passé du verbe "to panyar", terme anglo-africain issu du portugais "apanhar", "attraper" (pour vendre comme esclave). Cf. Y. Marguerat, 1975, p. 12.

Et si nous le leur refusons, ils retournent immédiatement à terre en colère, et ne laissent plus personne venir au-devant de nous ; de telle sorte que nous sommes obligés de tout cacher... Quand notre embarcation va commercer avec eux pour avoir des vivres frais, ils (nos hommes) prennent une bonne quantité d'armes et de munitions avec eux par crainte des indigènes, et ils n'osent pas accoster, mais se mettent à l'ancre à 40 ou 50 yards de la côte, et là ils attendent que les canots de traite viennent à eux. Les indigènes ne font aucun commerce avec nous tant qu'ils n'ont pas eu un cadeau, après quoi nous devons donner à chaque homme dans le canot un grand verre de rhum, ou de spiritueux *anglais*.
...Et ainsi nous fûmes obligés tout au long de traiter avec cette maudite race de *cannibales*..." (1).

En ce qui concerne la traite des esclaves sur le littoral ouest-ivoirien durant cette première partie du XVIII[e] siècle, des renseignements précieux nous sont fournis par un quatrième témoignage, celui de Dam Joulin, lieutenant au rôle d'équipage à bord d'un navire négrier de Nantes, *L'Affricain,* qui opère sur la côte de Guinée en 1739 (2). Si les résultats de sa traite sont nuls sur la partie de la côte qui nous intéresse, il signale cependant des possibilités en trois points au moins : l'embouchure du Cavally, Tabou et Sassandra. *L'Affricain* arrive à la rivière du grand Canaille (Cavally) le 1er février 1739, mais en repart dès le lendemain :

"Nous sommes obligés de quitter la rivière Canaille où les captifs ne manquent pas, car ils sont rendus trop chers par les trois dachys (ou présents) à donner : un pour la pirogue, un pour le propriétaire du captif, et l'autre pour le courtier de ces marchands. Ils se paient par une pièce de limonéasse, une pièce d'indienne et une pièce salan pour bleu et blanc.
On appelle ces présents dachy courtier le premier, dachy by le second, et dachy cenou le troisième" (3).

Le 4 février il est devant Tabou :

"Une pirogue venant de terre avec trois Nègres nous demande de virer de bord comme si nous avions dépassé cet endroit. Ils nous font croire qu'il y a des captifs à traiter. Sur le champ nous virons de bord pour aller mouiller en rade de Tabou. Cependant, ce ne sont pas tout à fait les Nègres qui nous y obligent, n'accordant pas beaucoup de foi à leurs dires, car ils sont tous menteurs et voleurs. Ils promettent beaucoup et ne tiennent rien" (4).

(1) W. Smith, 1744, pp. 110-112.
(2) Dam Joulin, 1739-1740, in J. Mousnier, 1957.
(3) *Ibid.*, p. 74.
(4) *Ibid.*, p. 75.

Le lendemain :

"Nous espérions traiter quelques captifs, mais il n'en est pas venu. Ce matin nous avons vu une quantité de pirogues le long du bord. Elles sont plutôt marchands de bananes et de figues-bananes que de captifs et de morfil. Elles nous offrent quelques dents, mais en demandent très cher. Elles sont venues toutes chargées de ces marchandises, mais on ne peut espérer traiter autre chose que ces bananes et figues-bananes" (1).

Le 6 février *L'Affricain* est à la rivière Saint-André. Il y reste jusqu'au 8 et réussit tout juste à faire de l'eau :

"A Saint-André, nous faisons seulement 11 tierçons d'eau, rien d'autre. Cependant, il ne manque ni de captifs ni de morfil, mais ils veulent vendre trop cher" (2).

Deux derniers témoignages nous sont enfin fournis par le *Voyage à la côte de Guinée* de P. Labarthe, compilation de mémoires d'officiers de la marine française ayant fréquenté cette côte (3). Ces témoignages nous mènent à la fin du XVIII^{e} siècle. Le premier est celui du capitaine de Flotte, commandant *La Junon*, qui mouille devant Saint-André le 12 janvier 1787, et qui est absolument charmé à la fois par l'aspect agréable du pays et l'accueil des habitants. Le 14, il descend à terre pour faire une visite au roi, accompagné de plusieurs officiers de son état-major :

"J'étais attendu au bord du rivage par une grande quantité de peuple des deux sexes, je fus reçu avec de grands cris, qui me parurent un témoignage de leur joie, ils prirent le chemin du village, en me faisant beaucoup de démonstrations d'amitié. Ils avaient arboré pavillon blanc, ce que je regardai comme un signe de bienveillance. J'aurais bien désiré avoir un interprète pour leur témoigner ma satisfaction, mais j'en avais l'expression, elle est de tous les pays ; c'était à qui pourrait toucher quelque partie de mes habits...

On nous présenta des escabeaux pour nous asseoir, le roi était assis par terre sur une pièce d'indienne ; je lui fis offrir un présent, consistant en un baril d'eau-de-vie et une pièce d'indienne de peu de valeur, il goûta l'eau-de-vie et la trouva fort bonne ; je lui fis entendre, autant qu'il me fut possible, par un mauvais interprète qui parlait un peu anglais, combien j'étais enchanté du plaisir de le voir et de me lier d'amitié avec lui, et que j'étais venu de fort loin pour cet objet. Il me parut sensible à la marque de confiance que je lui avais donnée, et m'exprima, par ses gestes, qu'il s'en félicitait, et pour le prouver il me fit dire qu'il viendrait le lendemain à bord, quoiqu'il ne fût jamais sorti de son pays pour aller à la mer" (4).

(1) Dam Joulin,.1739-1740, in J. Mousnier, 1957, pp. 75-76.
(2) *Ibid.*, p. 79.
(3) P. Labarthe, 1803.
(4) *Ibid.*, pp. 220-222.

Le roi ne se rendit cependant pas à bord du navire le lendemain :

"...j'attendis vainement, ce que j'attribue à la crainte qu'on a pu inspirer à ce roi nègre d'être enlevé et mené en esclavage" (1).

Bien moins enthousiaste est par contre le second des témoignages rapportés par P. Labarthe, celui du commandant de *La Flore,* le capitaine Denys-Bonnaventure, qui visite la même côte l'année suivante. A *Thabo,* il souligne la grande méfiance des habitants :

"...un Nègre, nommé Kelly, vint à bord ; il était suivi de deux pirogues ; il voulait nous vendre un bœuf et un cabri ; la curiosité ayant attiré une partie de l'équipage sur le passavant, le commandant fit mettre une sentinelle le sabre à la main : quoique le sabre fût dans le fourreau, cette sentinelle occasionna une terreur panique aux compagnons de Kelly, qui s'enfuirent avec leurs bestiaux" (2).

Quant à *Saint-André,* il ne pense pas qu'il soit avantageux d'y créer un établissement :

"...les peuples de ces contrées étant reconnus pour des brigands et des traîtres ; en effet, nous avons appris qu'ils avaient assassiné, quelque temps avant notre arrivée, trois Hollandais et l'équipage d'une goélette anglaise : c'est également l'opinion de quelques navigateurs que j'ai consultés : ils regardaient ceux de la rivière Saint-André comme les plus méchants" (3).

L'un et l'autre de ces officiers s'accordent toutefois pour reconnaître que Saint-André est une place commerciale de première importance, riche en morfil et en captifs, mais aussi en riz, maïs, noix de coco et bananes, et "fréquentée par les navires de toutes les nations" (3).

A cette revue de trois siècles de témoignages, tous de première main, nous avons volontairement procédé sans problématique *a priori,* afin de ne pas en mutiler le contenu. D'où le côté quelque peu décousu, voire disparate de l'entreprise. Rappelons cependant qu'à travers celle-ci, nous nous proposions d'éclairer ce qui avait pu valoir aux habitants du littoral ouest-ivoirien leur mauvaise réputation. C'est ce que devrait nous permettre de faire à présent l'interprétation de ces témoignages, mais aussi leur confrontation avec d'autres sources, moins directes.

B. La leçon des témoignages

Les enseignements qui se dégagent des témoignages laissés par les visiteurs de la côte ouest-ivoirienne des XVI^{e}, XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, et qui sont à même de fournir une explication à la réputation d'inhospitalité qui lui est faite, doivent être appréhendés à trois niveaux : celui, tout d'abord, de la définition de l'enjeu qui sous-tend les relations entre cette partie de la côte de Guinée et l'Europe ; celui, ensuite, de l'analyse de la nature réelle de ces relations et de leur évolution ; celui, enfin, de l'examen de la toponymie donnée à la côte, reflet de ces relations.

(1)P. Labarthe, 1803, p. 224
(2) *Ibid.*, p. 45.
(3) *Ibid.*, p. 49.

1. L'enjeu des relations

Lorsque les Portugais entreprirent leurs voyages de découverte, leur objectif était avant tout d'atteindre les Indes et les richesses que ce seul mot évoquait. Ce que pouvait leur apporter le littoral ouest-africain, ils l'ignoraient *a priori* totalement. L'exploitation des côtes nouvellement découvertes n'était d'ailleurs pas leur préoccupation principale. Les expéditions n'étaient-elles pas financées par la Couronne ? Peu importait donc qu'elles se fissent à perte. Du moins du vivant de leur promoteur, l'infant Henri. Ce n'est qu'après la disparition de celui-ci, en 1460, que l'enjeu de l'exploration de la côte africaine devint plus spécifiquement commercial. Le caractère avantageux des transactions - déjà réalisées ou du domaine du possible - devait cependant être bien établi dès cette époque. Il attisa l'esprit d'entreprise de la bourgeoisie des affaires. Fernão Gomes, en financier certainement avisé, aurait-il accepté, en 1469, l'affermage du commerce de Guinée pour cinq ans, à des conditions qui nécessitaient de sa part de gros investissements, s'il n'avait pas été d'emblée assuré de la rentabilité de son opération ? L'idée que la fortune était à la portée de tout un chacun suscita, à la fin du XV^e^ siècle, une véritable fièvre populaire. "A Lisbonne, écrit S. de Madariaga, tout le monde pensait à la Guinée, aux mers chaudes, aux Noirs et aux perroquets, aux terres du prêtre Jean" (1).

L'un des produits de la côte ouest-africaine dont les négociants portugais tirèrent, dès la fin du XV^e^ et durant tout le XVI^e^ siècles, un profit sans doute considérable est une épice, appelée *malaguette* (2). Cette épice, qui était connue en Europe depuis longtemps mais dont on ignorait la provenance (3), pousse en abondance à l'*ouest* du cap des Palmes, sur la partie méridionale de l'actuelle côte libérienne, appelée par les Portugais dès le dernier quart du XV^e^ siècle *côte de la Malaguette* ou *côte des Graines* (4). Mais l'une de ses espèces, l'*Aframomum sceptrum,* est également très répandue dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire (5) et, d'une manière générale, "dans toutes les zones vallonnées de la forêt humide de la basse Côte-d'Ivoire" (6).

---

(1) S. de Madariaga, 1952, p. 92.

(2) *Aframomum melegueta,* appelée encore méléguette, maniguette, graine de paradis, poivre de Guinée. Il s'agit de la graine d'herbes à rhizomes de la famille des Zingibéracées, aux espèces nombreuses, employée comme condiment. La malaguette, qui est une *épice* et non un poivre, ne doit pas être confondue avec le "vrai" poivre de Guinée, fruit du *Piper guineense,* connu encore sous les appellations de poivre à queue, poivre des Ashanti, poivre de Kissi, poivre du Bénin, côte sur laquelle il est le plus répandu. Communication de J.L. Guillaumet, botaniste de l'ORSTOM et auteur d'une thèse sur le Sud-Ouest ivoirien intitulée *Recherches sur la végétation et la flore de la région du Bas-Cavally,* mémoire ORSTOM n° 20, Paris, 1967.

(3) V. Magalhães-Godinho, 1969, pp. 538-539, se référant à J. de Barros, 1552-1563, écrit : "La consommation européenne en usait dès le commencement du XIII^e^ siècle au plus tard, à la fois comme condiment et comme médicament. Les caravanes l'apportaient à travers le pays mandingue aux ports méditerranéens, principalement en Tripolitaine, d'où les marchands chrétiens la répandaient à travers l'Europe. Ignorant sa provenance, les Italiens la baptisèrent *Grana paradisi...* Du Maghreb, les graines gagnaient, d'après Pegolotti, les foires de Montpellier et de Nîmes".

(4) *Ibid.*, p. 540.

(5) J.L. Guillaumet, communication personnelle.

(6) L. Aké Assi, botaniste de l'université d'Abidjan, communication personnelle.

Il est certain que le commerce de la malaguette ne connut jamais sur le littoral ouest-ivoirien la fortune qui fut la sienne sur la côte libérienne (1). Il fut cependant indiscutablement aussi l'un des premiers enjeux des relations entre la côte à l'est du cap des Palmes et l'Europe. Certaines cartes portugaises prolongent d'ailleurs la côte de la Malaguette jusqu'à Elmina (2). Ce commerce est confirmé par le cosmographe Thevet, qui, en 1575, "décrit les Noirs, depuis le cap des Trois Pointes jusqu'au cap des Palmes, apportant sur leurs barques, en cachette de peur des Portugais, les graines à bord des navires français et anglais" (3). Il est vrai que "l'Angleterre fait en particulier grande consommation de poivre de malaguette au XVI^{e} siècle, et l'utilise spécialement dans la fabrication de la bière, jusqu'au moment où cette importation est interdite parce qu'on lui attribue quelques cas d'empoisonnement" (4). En 1702, la présence de la "maniguette" parmi les produits que les habitants de la côte des Dents, du cap des Palmes à Assinie, "apportent aux vaisseaux" est encore affirmée par le témoignage du père G. Loyer (5). Et E. Bouet-Willaumez de préciser, lorsqu'il dresse, en 1848, le bilan de l'activité commerciale "passée et présente" sur la côte ouest-africaine, que si la côte des Graines s'arrête bien géographiquement au cap des Palmes, elle "se prolonge commercialement jusqu'à Biribi" (6).

La malaguette commence en fait à perdre de son importance dans le commerce de Guinée dès le milieu du XVI^{e} siècle, concurrencée sur le marché européen par le poivre des Antilles. Il est cependant plus que vraisemblable que l'abondante toponymie portugaise notée à la fin du XV^{e} siècle sur le littoral ouest-ivoirien s'explique par la place qu'y tenait alors la traite de ce produit, même si à l'aube du XVI^{e} siècle le routier maritime de D. Pacheco Pereira n'en fait aucun état à l'est du cap des Palmes .

Mais, bien plus que la malaguette, c'est l'*ivoire* qui constitue, du XVI^{e} au XVII^{e} siècle, l'enjeu principal des relations que les Européens entretiennent avec les habitants du littoral ouest-ivoirien. Dans les témoignages évoqués, il n'est presque toujours question que de dents d'éléphant. La richesse de cette côte en ivoire est telle que non seulement ce produit vaut au littoral qui le fournit l'appellation de côte des Dents, dès l'aube du XVII^{e} siècle, mais encore que les hypothèses les plus invraisemblables s'échafaudent pour en expliquer l'abondance. N. Villault de Bellefond s'en fait l'écho en 1670 :

---

(1) Cette fortune était telle que les Portugais projetèrent de construire un fort sur la côte de Malaguette pour être mieux à même de défendre leur monopole contre les interlopes. Une première tentative échoua en 1532-1533 ; une seconde tentative, faite en 1540, n'eut pas davantage de succès : la flottille chargée de l'opération, qui comprenait sept ou huit bateaux et 700 hommes, fut décimée par le mauvais temps, deux bateaux seulement parvenant à se sortir de la tempête et à revenir sur la côte de Galicie (W. Blake, 1942, p.169).

(2) R. Davis, 1968, p. 4 ; C. Coquery, 1965, pp. 109-110, qui fait aller la côte de Malaguette de Sierra Leone au cap des Trois Pointes.

(3) V. Magalhães-Godinho, 1969, p. 547.

(4) Ch. Behrens, 1974, p. 30

(5) G. Loyer, 1702, in Roussier, 1935, p. 155.

(6) E. Bouet-Willaumez, 1848, p. 91. Ces graines ne sont d'ailleurs pas seulement la malaguette, mais aussi le riz et le maïs. Les Krou de Grand-Béréby appellent la malaguette *bia*, terme qu'ils traduisent par *piment des Blancs*.

"Les marchandises qu'on tire de ces pays sont des dents d'éléphant, dont quelques-unes pèseront jusqu'à deux cents livres, et dans tel jour on en achète jusques à dix mille livres. Si l'on doit croire leurs voisins de la côte d'Or, ils disent que dans le pays il se trouve si grande quantité d'éléphants que les habitants sont obligés pour s'en garantir de faire leurs maisons sous terre. Ils les tuent autant qu'ils peuvent ; mais ce qui fait qu'ils ont tant de dents, c'est que les éléphants mettent bas leurs défenses tous les trois ans, comme les cerfs leurs bois" (1).

Abondance, mais aussi qualité, qui fait d'un point de traite comme Sassandra un endroit où, malgré les tarifs élevés, les navires affluent :

"L'intérieur du pays peut fournir par an une grande quantité de bonnes et grandes dents d'éléphant, qui sont le meilleur ivoire du monde, dont la majorité sont achetées le long de la côte par les Anglais, les Hollandais et les Français, et quelquefois par les Danois et les Portugais. Les Hollandais étaient jadis ici les principaux traitants ; mais maintenant les Anglais en obtiennent autant, sinon plus, depuis que le commerce est devenu si général en Guinée. Ce grand concours de navires européens venant ici chaque année, quelquefois trois ou quatre se trouvant ensemble à l'ancre dans la rade, ont incité les Noirs à fixer un tarif tellement élevé sur leurs dents, et particulièrement sur les plus grandes, dont certaines pèsent près de 200 livres françaises, qu'il n'y a pas grand-chose à y gagner, en considérant les grandes charges qui sont généralement liées à un commerce si lointain" (2).

Sont alors régulièrement fréquentés pour le commerce de l'ivoire les points suivants : Tabou (ancien Rio Sam Pedro), Grand-Béréby (embouchure de la Néro), San Pedro (ancien Rio das Puntas), Grand-Drewin (ou Drouin) et Sassandra (Rio de S. André).

Au commerce de la malaguette et de l'ivoire s'ajoute un troisième enjeu : la *traite des esclaves*. Quand débute-t-elle vraiment sur le littoral ouest-ivoirien ? Eustache de la Fosse en signale la pratique sur la "côte de la Graine" dès 1480 (3). Il n'y a donc *a priori* aucune raison pour qu'elle n'existât pas également dès cette époque à l'est du cap des Palmes. Les témoignages que nous avons pu rassembler n'attestent cependant son existence que pour la *première moitié* du XVIII^{e} siècle. Témoignages directs, rapportés ci-dessus, sur les traites anglaise (N. Uring, 1710 ; W. Smith, 1727) et française (père Labat, 1724 ; Dam Joulin, 1739). Mais aussi ce témoignage indirect sur la traite hollandaise, que rapporte J. Mousnier (qui ne précise malheureusement pas ses sources), et qui concerne l'étrange destin d'un jeune captif originaire de la région de Sassandra, témoignage où la "petite" histoire rejoint la "grande" :

"Jacobus Elisa Joannes Capitein, né aux environs du Rio de Saint André..., vendu à sept ans au capitaine négrier Steehart, est offert à Jacob Van Gogh. Il reçoit le baptême. Élevé comme un jeune Hollandais, il termine en 1742 ses études théologiques à l'université de Leyde. Il est reçu proponant de la parole divine sur la thèse politico-théologique : l'escla-

(1) N. Villault de Bellefond, 1670, p. 181.
(2) J. Barbot, 1746, p. 141.
(3) In R. Mauny, 1949, p. 190.

vage n'est pas contrevenant à la liberté chrétienne... Ce nouveau prédicant de la véritable religion réformée est envoyé à Elmina le 7 mai de la même année. Il y fait son premier sermon le 21 octobre et sert de rabatteur prêchant, à ses frères de race, la résignation" (1).

Sur cette côte peu peuplée du Sud-Ouest ivoirien, la traite des esclaves ne dut cependant jamais être numériquement très importante. Si l'on se réfère aux expéditions négrières françaises armées entre 1707 et 1793, on s'aperçoit que 19 seulement mentionnent nommément des points de traite sur cette partie du littoral de Guinée : 3 opèrent à l'embouchure du Cavally, 1 à Tabou, 1 à Tahou, Drewin et Sassandra, 2 à Drewin, 2 à Drewin et Sassandra, 10 à Sassandra (2).

Opérations auxquelles s'ajoutent, bien sûr, la "cueillette" pratiquée tout au long de la côte par de nombreux autres navires, au hasard de l'offre, et dont le témoignage rapporté ci-dessus de *L'Affricain*, qui traite entre le Cavally et le Sassandra en février 1739, constitue une excellente illustration. Celles aussi montées par les autres nations trafiquantes, et dont nous ignorons l'importance.

La plupart des navires se rendent en fait directement sur les points gros fournisseurs de captifs des futures côtes libérienne, ghanéenne, béninoise, angolaise... Les esclaves disponibles sur le littoral ouest-ivoirien sont en tout état de cause bien moins nombreux que ne le laisse entendre un inventaire établi par la France en 1775 (3). De cet inventaire il ressort que la côte ouest-ivoirienne serait alors en mesure de fournir aux navires négriers les effectifs suivants :

- rivière Cavallos (Cavally), et plus particulièrement un point situé à 4 lieues à l'est de cette rivière (Tabou ?) : 400 ;
- Pequenin Drouin, à 11 lieues de la rivière Cavallos (Béréby ?) : 300 ;
- Tabo, à 4 lieues de Pequenin Drouin (entre Béréby et San Pedro) : 30 ;
- Taho, à 3 lieues de Tabo et 11 lieues de la rivière St. André (San Pedro ?) : 200 ;
- rivière St. André, qui "est un endroit où on peut faire de l'eau et quelquefois beaucoup de captifs et de morphil, mais il faut être bien armé" : 400 ;

soit un total de 1 330 captifs potentiels. Ce chiffre, rappporté à la situation démographique de la côte, est à coup sûr peu réaliste. Comment expliquer en effet que dans la pratique les négriers se désintéressent de cette partie du littoral dès le milieu du XVIII^{e} siècle, si ce n'est par la rareté de l'offre et les mauvais résultats qu'ils y font ?

Quoi qu'il en soit, la côte du Sud-Ouest ivoirien a bel et bien payé elle-aussi son tribut à la traite négrière, du moins dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. Un tribut ressenti d'autant plus durement que la ponction s'effectuait sur une région peu peuplée.

(1) J. Mousnier, 1957, p. 13. Pour plus d'informations sur cet étonnant personnage, voir F.L. Bartels, 1959.
(2) Cf. J. Mettas, 1978, vol. I, fiches 23, 68, 114, 119, 157, 351, 357, 644, 733 et 1984, vol. II, fiches 1.454, 1.633, 2.094, 2.103, 2.156, 2.475, 2.889, 3.090, 3.309, 3.339.
(3) "État des esclaves que peuvent retirer les nations de l'Europe de la côte occidentale d'Afrique", Archives nat. de France, Sect. outre-mer, dépôts des fortifications, Gorée. La côte d'Or et le Gabon, portefeuille 24, carton 76, document n° 96, sans nom d'auteur, 1775.

L'enjeu commercial, centré sur la traite de la malaguette, de l'ivoire et des esclaves, fut certes la base principale de l'articulation des rapports qui s'établirent entre les habitants de cette côte et leurs visiteurs européens du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. Il ne fut cependant pas le seul. Un impératif majeur contraignait par ailleurs les navires de l'époque à avoir un contact permanent avec la côte : celui du ravitaillement. Au XVI^e^ siècle, par exemple, une caravelle de dimension moyenne ne jaugeait guère plus de 60 tonneaux, pour une longueur d'environ 20 m, une largeur de 6 à 7 m et une profondeur de cale de moins de 2 m. Sur une embarcation aux dimensions aussi réduites, il n'était guère possible d'emporter depuis l'Europe de quoi nourrir un équipage d'une quinzaine d'hommes pendant les nombreux mois que durait une expédition sur la côte africaine. Il fallait donc tirer le maximum des ressources alimentaires offertes par les pays fréquentés, en particulier en ce qui concerne les vivres frais, indispensables pour garder les hommes en bonne santé. Sans oublier, bien sûr, l'eau, dont l'importance fut telle que certains points de la côte furent des aiguades avant de devenir des places commerciales ; ainsi en fut-il notamment du Rio de Saint André, que les navires ne fréquentèrent longtemps que pour la qualité de son eau.

2. La nature des relations

L'examen des témoignages laissés par les visiteurs du littoral ouest-ivoirien fait très clairement apparaître que la nature des relations entretenues, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, entre les habitants de cette côte et l'Europe évolue parallèlement à l'enjeu qui les sous-tend.

Dans un premier temps, aussi longtemps que l'enjeu demeure le commerce de produits tels que la malaguette et l'ivoire, tout se passe, en effet, plutôt bien. Le récit de l'interlope anglais W. Towrson, qui, au milieu du XVI^e^ siècle, effectue trois voyages sur la côte de Guinée, qui l'amènent chaque fois sur le littoral ouest-ivoirien, est à cet égard particulièrement significatif. Lors du premier de ces voyages, réalisé en 1555, il se livre à l'embouchure de la rivière Néro (actuelle rade de Grand-Béréby) à une opération de traite qui se déroule sous le signe de la plus parfaite cordialité. Après avoir convié plusieurs hommes du pays à manger et à boire copieusement à bord du navire, lui-même se rend dans un village de la côte, le Maître du navire dans un autre, où ils sont à leur tour invités (1). A aucun moment il n'est question de "méfiance", ni d'un côté ni de l'autre. Quand, au cours du second voyage, Towrson organise, le 4 janvier 1557, quelque part du côté de San Pedro, une chasse à l'éléphant, la seule "méfiance" des trente hommes qui participent à cet événement est pour les deux pachydermes qu'ils poursuivent et qui finissent d'ailleurs par blesser l'un d'eux (2). Une telle équipée ne pouvait pourtant pas passer inaperçue, même dans une région aussi peu peuplée que l'arrière-pays de San Pedro. Et l'on conçoit qu'elle eût pu susciter le courroux des autochtones, inquiets de cette atteinte à leur monopole de producteurs d'ivoire. Or, à aucun moment il n'est question de leur part d'une quelconque réaction d'hostilité. A l'aube du XVII^e^ siècle, les rapports sont toujours aussi cordiaux. "Les habitants négocient ici fort gentiment", note, en 1602, le Hollandais P. de Marees dans la description qu'il fait du littoral entre le cap des Palmes et le cap des Trois Pointes (3).

(1) In R. Hakluyt, 1589, vol. IV, pp. 77-79.
(2) *Ibid.*, pp. 95-98.
(3) P. de Marees, 1605, p. 5.

Puis, subitement, les relations se détériorent. Dès 1614, un premier témoignage met en garde contre les habitants de ce même littoral, sous la plume du chirurgien bâlois déjà cité, S. Brun :

> "...personne ne doit venir à terre, car ils sont tout à fait barbares, et ne tolèrent pas d'étrangers dans leur pays" (1).

Que s'est-il passé ? La mise en garde de S. Brun est assortie d'un exposé des motifs on ne peut plus explicite :

> "...ils ne font pas très confiance aux bateaux, car ils ont été plusieurs fois trahis par les Français. En effet, les Français les ont quelquefois entraînés sur leurs bateaux avec de bonnes paroles, leur ont pris absolument tout ce qu'ils avaient, et les ont emmenés de force, et vendus. Car ils sont très forts, et ont donc davantage de valeur" (1).

La traite des esclaves vient tout simplement de faire son apparition sur le littoral ivoirien. Non pas que les habitants de la côte s'élèvent contre ce nouveau type de commerce - les témoignages du XVIII^e^ siècle prouvent amplement le contraire. Ce qu'ils redoutent, c'est d'en être eux-mêmes les victimes, en se faisant "traîtreusement" enlever alors qu'ils se rendent à bord des navires sous le couvert d'opérations commerciales traditionnelles. Dès lors, la plus grande prudence devient de règle. Les contacts avec les bâtiments au large s'entourent de multiples précautions. Les habitants de la côte n'osent plus monter à bord. Et, par ricochet, les traitants européens n'osent bientôt plus mettre pied à terre.

Que cette pratique de l'enlèvement eût été fréquente sur la côte de Guinée aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, de nombreux témoignages l'attestent. Le capitaine anglais G. Snelgrave, qui s'y livre au commerce entre 1710 et 1729, note qu'elle ne s'est produite "que trop souvent" sur la côte sous le vent, de la rivière Sherberow (Sherbro) sur la côte des Graines à la rivière Ancober sur la côte de l'Or :

> "...à la honte des *Anglais* et des *Français*, qui ont emmené de force leurs marchands, sous prétexte d'en avoir reçu quelque injure. Il n'en fallait pas davantage, comme on peut juger, pour faire tomber entièrement le commerce, du moins pendant fort longtemps, dans les endroits particuliers où ils avaient été traités si cruellement. De là aussi il est arrivé que des gens qui n'avaient aucune part à une si indigne action, et qui ont été pour y trafiquer avec de petits bâtiments, ont payé l'injustice de leurs lâches compatriotes. Il y en a eu plusieurs de mon temps que les naturels du pays ont surpris et menacés, pour se venger de ce que d'autres leur avaient fait" (2).

Pratique confirmée pour la côte de Quaqua, l'actuel littoral ivoirien par le témoignage d'un autre Anglais, W. Smith, qui opère sur cette côte en 1727 :

> "...en fin de compte nous apprîmes par des navires qui commerçaient le long de la côte que les indigènes s'aventuraient rarement à bord des navires *anglais*, de peur d'être enlevés" (3).

---

(1) S. Brun, 1624, in De Linschoten-Vereeniging, VI, 1912, p. 26.
(2) G. Snelgrave, 1735, pp. 6-7.
(3) W. Smith, 1744, p. 111

Puis, pour la partie occidentale de cette même côte, par trois autres témoignages. Le premier, toujours d'un Anglais, B. Ladman, agent de la Compagnie royale d'Afrique, en poste à Commendo sur la côte de l'Or, qui rapporte le cas de brigantines appartenant à la Jamaïque et aux Barbades

> "qui autour du 19 décembre (1700) ont surpris et emmené avec elles 24 Noirs appartenant à Drewin, avec 16 vaches et un grand paquet de défenses, quand ils vinrent à bord pour commercer" (1).

Le second, d'un Français, le chevalier Des Marchais qui, sous la plume du père Labat, remarque, en 1725, que les habitants de Saint-André

> "sont extrêmement défiants, depuis que quelques Européens les ont trompés et en ont enlevés quelques-uns" (2).

Le troisième, également d'un Français, l'officier de marine de Flotte, qui, après avoir attendu en vain, le 15 janvier 1787, la visite promise à bord de son bâtiment par le "roi" de Saint-André, attribue ce comportement

> "à la crainte qu'on a pu inspirer à ce roi nègre d'être enlevé et mené en esclavage" (3).

La tentation de recourir sur cette côte peu peuplée à la pratique de l'enlèvement dut, en effet, être d'autant plus forte que les esclaves "négociables" y étaient rares. On comprend, dans ces conditions, que les rapports entre les populations du littoral ouest-ivoirien et leurs visiteurs européens aient été tout particulièrement placés, à partir du XVII^e siècle, sous le signe de la méfiance, voire de l'hostilité réciproques. Une exaction en entraînant une autre, il est certain que des incidents graves se sont produits - encore que l'on n'en ait aucune relation directe, précise -, dont les victimes ignoraient généralement tout du forfait qu'on leur faisait endosser. D'où un envenimement croissant des rapports, qui apparaît très clairement à travers la terminologie utilisée par les témoins européens pour "présenter" leurs interlocuteurs de la côte, envenimement que ces témoins se complaisent d'ailleurs très ostensiblement à attiser, à en juger par la surenchère pratiquée, au fil des années, dans le choix des épithètes. Si, en 1614, le Bâlois S. Brun qualifie les habitants de ce littoral de "barbares" (4), en 1623, le Hollandais D. Ruiters les traite déjà de "sauvages" et de "cannibales" (5). En 1664-1665, le Français N. Villault de Bellefond rend les ressortissants de Rio S. André responsables de la disparition de quatorze Hollandais, "tués et mangés... en allant faire de l'eau" (6). En 1678, un autre Français, Jean Barbot, trouve les "gens" de Tabou "trop sauvages", ceux de

(1) In J. Barbot, 1746, p. 430.
(2) Labat, 1730, pp. 194-195.
(3) In P. Labarthe, 1803, p. 224.
(4) S. Brun, 1624, in De Linschoten-Vereeniging, VI, 1912, p. 26.
(5) D. Ruiters, 1623, in De Linschoten-Vereeniging, VI, 1912, p. 71.
(6) N. Villault de Bellefond, 1670, p. 177.

Sassandra "fort méchants" (1). En 1701, le Hollandais J. Snoek signale à son supérieur hiérarchique, W. Bosman, qu'il n'a "jamais vu d'hommes plus convoiteux et sauvages" que ceux de Druwin, en précisant que "leurs dents étaient pointues et aiguës comme des alènes" et qu'"ils mangeaient bien quelquefois de la chair humaine, quand ils en pouvaient attraper" (2). En 1702, le père Loyer, missionnaire français, présente les habitants de l'ensemble de la côte des Dents comme "les plus féroces de tous les Nègres" (3). En 1724, un autre missionnaire français, le père Labat, n'est guère plus indulgent quand il qualifie les habitants du littoral ouest-ivoirien, en particulier ceux du grand Drouin et du Rio S. André, de "méchants, traîtres, menteurs, voleurs, d'un naturel féroce et sanguinaire" (4). En 1727, l'Anglais W. Smith traite les habitants de la côte de Quaqua de "voleurs", de "brutes notoires" et de "maudite race de cannibales" (5). Sur une carte de la côte de Guinée établie en 1729 par un géographe français, le Sieur d'Anville, le jugement suivant est porté sur les habitants de la partie occidentale de la côte des Dents : "Les Nègres de cette côte entre le cap des Palmes et cap Lahou sont d'un mauvais naturel et

---

(1) In G. Debien *et al.*, 1978, p. 272.

Tel est du moins le jugement porté par Jean Barbot en 1678. Dans la "description des côtes de Guinée" (*A description of the coasts of North and South Guinea)* qu'a laissée le même observateur sous le nom de *John* Barbot (Jean Barbot, protestant, fuit la France en 1685 et acquiert la citoyenneté anglaise l'année suivante), description rédigée vers la fin du siècle et publiée pour la première fois en 1732 (près de vingt ans après la mort de son auteur), voici ce que deviendra, avec le recul du temps, ce même jugement : "Ici les Noirs sont les plus grands sauvages de la côte, et on dit qu'ils mangent la chair humaine... Je ne recommanderai à personne de mettre pied à terre ici" (J. Barbot, 1746, p. 141)...

La surenchère ne se fait donc pas seulement d'un témoin à l'autre, mais quelquefois aussi, chez le même témoin, d'un écrit à l'autre. D'autres extraits de la "littérature" de Barbot sont à cet égard particulièrement révélateurs. En décembre 1678, le *Soleil-d'Afrique* fait de l'eau à Sassandra :

- première relation de l'événement : "Le samedys 24e, nous renvoyasmes la chaloupe à terre avec douze barriques, pour les remplir. Sur le midy, elle revint à bord avec nos futtailles pleinnes, à la réserve des barrils de gallère qu'ils n'eurent pas le loisir de remplir, sur ce que du haut de la rivière ils avaoient veu venir droit à eux 4 cannots pleins de Neigres armés avec des zagaies" (in G. Debien *et al.*, 1978, p. 273) ;
- deuxième relation, à vingt ans d'intervalle : "Nos hommes qui furent envoyés ici à terre pour faire de l'eau, bien armés, et en bon nombre, accostèrent sur la partie occidentale de cette péninsule, la traversèrent avec leurs barils, pour les remplir de l'eau de la rivière, et les ramenèrent de la même façon, avec précipitation, voyant plusieurs canoës pleins de Noirs armés en train de descendre la rivière avec toute la vitesse qu'ils pouvaient dans le but, comme cela est probable, de les assaillir ; ces Noirs étant de grands sauvages sanguinaires" (J. Barbot, 1746, p. 139, traduit par nous).

"Escalade" qui est encore plus nette au niveau de la conclusion d'ensemble que Barbot dégage sur les conditions de négoce sur cette partie du littoral :

- premier texte, plutôt optimiste : "Cependant, je crois que qui prendroit cette précaution de mettre 2 à 3 pots d'eau-de-vie et quelque paquet de rassade *pour* leur dassy, qu'on les trouveroit aussi traitables que beaucoup d'autres" (in G. Debien, 1978, p. 273) ;
- deuxième texte, franchement pessimiste : "Il est difficile de concevoir quelle patience est requise pour négocier avec la plupart de ces brutes" (J. Barbot, 1746, p. 142, traduit par nous).

(2) J. Snoek, 1701, in Bosman, 1705, p. 514.

(3) G. Loyer, 1702, in Roussier, 1935, p. 154.

(4) Labat, 1730, p. 174.

(5) W. Smith, 1744, p. 111.

on ne traite pas chez eux aussi librement qu'ailleurs" (1). En 1788 enfin, un officier de marine français, le capitaine Denys-Bonnaventure, est défavorable à la création d'un établissement à Saint-André, "les peuples de ces contrées étant reconnus pour des brigands et des traîtres" (2). Pourtant, un an auparavant, en 1787, un autre officier de marine français, le capitaine de Flotte, avait été reçu par le "roi" de ce même Saint-André et ses sujets d'une façon on ne peut plus amicale et chaleureuse (3), seul et unique témoignage en fait qui, en deux siècles de contacts, ne soit pas accablant pour les habitants du littoral ouest-ivoirien.

Rapports de cordialité au XVI^e siècle, qui incitent les habitants du littoral à monter à bord des navires sans méfiance aucune, et les équipages européens à se rendre à terre sans la moindre réticence ; rapports d'inimitié réciproque aux XVII^e et XVIII^e siècles, dont les visiteurs européens rendent avant tout responsables leurs interlocuteurs de la côte, auxquels on attribue une nature fondamentalement mauvaise. Par le biais de quelle mystérieuse mutation génétique un peuple entier a-t-il pu si subitement changer de tempérament ? Il est clair que la seule raison à cette mutation est à chercher dans l'introduction de la traite négrière et aux pratiques d'enlèvement auxquelles elle donne lieu, en particulier sur le littoral ouest-ivoirien. Que les victimes de ces agissements aient réagi par la méfiance, voire par des manifestations d'hostilité ouverte, cela apparaît comme parfaitement logique. Que l'on impute par contre à leur mauvais caractère la seule et entière responsabilité de la dégradation des rapports, cela n'a évidemment aucun sens. L'examen des toponymes donnés successivement au cours de cette période à la côte ouest-ivoirienne corrobore ces conclusions.

3. La toponymie de la côte

Qu'en est-il, tout d'abord, de l'appellation de *côte des Malgens,* dont l'origine remonterait, d'après les témoins qui y font référence, aux premiers contacts avec les Portugais ? Soulignons d'emblée qu'elle ne figure sur aucune des nombreuses cartes de la côte occidentale d'Afrique dressées par ceux-ci au cours des XVI^e et XVII^e siècles, du moins de celles publiées dans les *Portugaliae...* (4). Si le qualificatif de "mauvaises gens" effectivement attribué, nous l'avons vu, à l'aube du XVI^e siècle par le navigateur Duarte Pacheco Pereira aux habitants d'un groupe de sept villages à l'est de l'actuel Grand-Lahou (5) a vraiment été à l'origine de cette appellation, comme le pense notamment R. Mauny, pourquoi alors ce silence au niveau des documents cartographiques ?

Une seule référence portugaise pourrait cependant avoir un rapport indirect avec ce qualificatif. En 1602, sur une carte déjà citée, le Portugais Luis Teixeira désigne, en effet, l'actuel littoral ivoirien du toponyme de *Costa dos Alaws,* "côte des Alans", ou "côte des Dogues" (6).

(1) Sieur d'Anville, 1729, in G. Snelgrave, 1735.
(2) In P. Labarthe, 1803, p. 49.
(3) *Ibid.*, pp. 219-224.
(4) A. Cortesão et A. Teixeira da Mota, 1960.
(5) In R. Mauny, 1956, p. 115.
(6) *Portugaliae...*,1960, vol. CXI, pl. 362D. Rappelons que c'est l'historien hollandais S.P. L'Honoré Naber qui suggère que *alaws* pourrait venir du portugais *alão* (plur. alões, alães), "alan", synonyme de "dogue".

S'agit-il effectivement, comme nous l'avons suggéré plus haut, d'une extension à l'ensemble de la côte du qualificatif de *Beiçudos,* "(les hommes) aux lèvres épaisses", que D. Pacheco Pereira avait également donné aux habitants de ce groupe de sept villages à l'est de Lahou, qu'il traitait de "mauvaises gens"(1) ? Qu'un rapprochement ait été fait entre les "lèvres épaisses" de l'habitant de ce littoral et les mâchoires puissantes du dogue paraît tout à fait vraisemblable. Rapprochement qui devient encore plus plausible quand on passe du physique au psychique, et qui pourrait expliquer l'origine de l'appellation de côte des Malgens. Des gens qui ont un physique de dogue peuvent-ils, en effet, être d'une humeur autre que de dogue, c'est-à-dire de mauvaise humeur ? Par conséquent, ne sont-ils pas de "mauvaises gens" par définition ? Cette terminologie ne réapparaît cependant qu'une seule fois, en 1623, dans le *Toortse...* de D. Ruiters, sous la forme de *Alares,* et désigne alors la seule partie *orientale* de l'actuel littoral ivoirien, de Lahou à Assinie (2).

Les sources hollandaises du début du XVII^e siècle ne font pas davantage référence à la côte des Malgens. Elles sont plutôt à l'origine de deux toponymes nouveaux : ceux de *côte des Dents* (sous-entendu d'éléphant) et de *côte des Quaqua.* Le premier apparaît en 1602, sous la forme hollandaise ancienne de *Tantcust,* appellation que P. de Marees donne à l'ensemble du littoral du cap des Palmes au cap des Trois Pointes, à cause de la "quantité de dents" qu'on y "permute" (3). Le second apparaît d'abord, en 1614, sous la forme allemande de *Quaquase Küste,* appellation par laquelle le Bâlois S. Brun désigne les peuples de cette même côte "à cause de leur langue, dans laquelle ils ont l'habitude de nous accoster et de nous souhaiter la bienvenue en disant : Quaqua" (4) ; ensuite, en 1623, sous la forme hollandaise de *Queeck, queeck-Cust,* appellation que D. Ruiters réserve cependant à la seule partie *occidentale* de ce littoral, du cap des Palmes à As Sete Aldeas ("les sept villages", à l'est de Grand-Lahou), "où les Nègres parlent une langue étrange" et "ne disent rien d'autre que queeck, queeck" (5), la partie orientale de ce littoral étant désignée, nous l'avons vu, par le terme de *Alares,* "les Alans". Ce sont ces deux toponymes de côte des Dents et de côte de(s) Quaqua que l'on retrouve dès lors quasi invariablement dans toutes les sources relatives à l'actuel littoral ivoirien, qu'ils désignent tantôt dans sa totalité, tantôt en partie seulement.

Il faudra attendre la seconde moitié du XVII^e siècle pour qu'apparaisse enfin la référence à la *côte des Malgens* - mise à part, bien entendu, l'allusion aux "mauvaises gens" de l'*Esmeraldo...* Cette appellation figure pour la première fois sur une carte française, non datée, mais établie par un géographe bien connu, P. Duval (ou Du Val), auteur de deux autres cartes sur l'Afrique qui nous autorisent à situer le document incomplet dans une fourchette de temps précise. La première de ces cartes, datée de 1653, signée P. Du

(1) In R. Mauny, 1956, pp. 115 et 187, note 237.
(2) D. Ruiters, 1623, p. 71.
(3) P. de Marees, 1605, p. 5.
(4) S. Brun, 1624, p. 26. Origine que confirme M. Augé, 1969, p. 33 : " . . . les "Kwa-kwa" ou "Quaqua", ainsi appelés à cause de leur salutation fréquemment répétée : *ayekwa*". La désinence *se* que S. Brun ajoute à Quaqua n'est, à notre avis, que la marque du génitif.
(5) D. Ruiters, 1623, p. 71.

Val d'Abbeville et intitulée *Carte de Nigritie et Guinée* (1), ne fait encore aucune mention du toponyme : la partie occidentale de l'actuel littoral ivoirien y est appeléé *Tand Koste* - du cap des Palmes au cap Lahou -, la partie orientale *Quaqua Coste,* du cap Lahou à Axim. La seconde, datée de 1684, signée P. Du Val et intitulée *L'Afrique revuë et augmentée* (2), fait par contre état de la côte des Malgens : tout le littoral du cap des Palmes à la rivière Sweiro da Costa (Comoé) y est appelé *coste des Dents* ou de *l'yvoire,* avec en plus les mentions de *coste de Malegens* pour la partie occidentale, *coste de Bonnegens* pour la partie orientale. Cette carte "revuë et augmentée" en reprend donc une précédente : il ne peut s'agir que de celle non datée, signée P. Duval et intitulée *Le Pais des Noirs où sont la Nigritie, la Nubie et la Guinée* (3), carte qui aurait ainsi été réalisée entre 1653 et 1684. C'est précisément sur ce document qu'apparaît la première subdivision de l'actuel littoral ivoirien en *costa de Malegens* ou *Tand Cust* - d'un endroit situé à mi-distance entre le cap des Palmes et Tabou au rio dos Barbos, le Bandama - et *costa de Bonegens*, du rio dos Barbos à Axim.

La question est alors principalement de savoir quelles ont été les sources de cette cartographie. On peut supposer que P. Du Val, qui n'a vraisemblablement jamais mis les pieds sur la côte de Nigritie et de Guinée, puisait son information dans les sources écrites les plus récentes de son époque, en particulier quand son dessein était de remettre une carte à jour. Or, un point est à peu près certain : en 1653, quand il réalisa sa première carte, la terminologie de côte des Malgens-côte des Bonnegens ne devait pas encore avoir cours, sinon il en aurait fait état. C'est donc après cette date seulement qu'elle a dû apparaître. La revue des sources de l'époque, qui auraient pu servir de base aux travaux cartographiques de P. Du Val, ne fait malheureusement guère progresser le débat . La *Relation...,* tout d'abord, de son compatriote et contemporain N. Villault de Bellefond, qui paraît en 1670, utilise la seule appellation de *côte des Dents* pour désigner l'ensemble du littoral du cap des Palmes à Assinie (4). En fait, le premier ouvrage à faire référence en cette seconde moitié du XVII^{e} siècle à la côte des Malgens est l'œuvre de compilation que fait paraître en 1670 un Anglais, J. Ogilby, et dans laquelle les toponymes de *côte des Dents* et de *côte de Mala Gens* désignent la même côte:

> "La côte des Dents, ainsi appelée par les Français parce qu'il n'y a presque aucun autre produit à y trouver que les dents d'éléphant, bien que d'autres l'appellent côte de *Mala Gens,* commence au village de Gruwa, à 2 milles à l'est du cap des Palmes, et se termine au cap de Lahoe, ou Lahou..." (5).

(1) P. Du Val d'Abbeville, 1653.
(2) P. Du Val, 1684.
(3) P. Duval, sans date. Le fichier du Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de Paris, où l'original de cette carte est conservé, la date de la "deuxième moitié du XVII^{e} siècle".
(4) N. Villault de Bellefond, 1670, p. 163.
(5) J. Ogilby, 1670, p. 416. Traduit de l'anglais par nous.

Qui sont ces "autres" qui qualifient cette côte de *Mala Gens* ? J. Ogilby ne le dit pas. Aucune référence n'est par ailleurs faite aux Bonnegens, la côte à l'est du cap Lahou étant appelée côte des Quaqua. Mais, dès lors que cet ouvrage est une œuvre de compilation, la question est à nouveau de savoir à partir de quelles sources il a été réalisé. Ainsi, au même titre que P. Du Val a pu se servir du travail d'Ogilby pour dresser sa carte, ce dernier a très bien pu également utiliser la carte du premier pour établir sa nomenclature de la côte. Dans ce cas précis, il est donc absolument impossible de savoir lequel des deux a été le premier à employer le toponyme de côte des Malgens.

Une dernière hypothèse pour clore ce débat : et si la source du cartographe Du Val était tout de même l'*Esmeraldo*... et la référence qui y est faite aux "mauvaises gens" que sont les habitants du littoral à l'est de Lahou ? Mais alors comment expliquer qu'en 1653, quand il a établi sa première carte, il n'en ait pas fait état ? L'ignorait-il ? Si tel devait effectivement avoir été le cas, cela n'explique de toute façon ni l'erreur de cartographie de cet auteur, qui situe les Malgens à l'*ouest* de Lahou, alors que l'*Esmeraldo*... les situe sans discussion possible à l'*est*, ni encore moins l'émergence subite des Bonnegens, à moins qu'il ait simplement voulu faire de ceux-ci le pendant de ceux-là.

L'examen systématique des toponymes donnés au littoral ouest-ivoirien depuis les premiers contacts avec l'Europe, et dont la figure 16 établit le bilan, n'apporte donc pas de réponse satisfaisante à la question que nous nous posons sur l'origine de l'appellation de côte des Malgens. Une chose est cependant à peu près certaine : abstraction faite de la référence aux "mauvaises gens" de l'*Esmeraldo...*, dont le rapport avec cette appellation n'est en définitive pas du tout établi, le toponyme de côte des Malgens est moins ancien que ceux de côte des Dents, de côte des Alans ou de côte des Quaqua, qui apparaissent dès le début du XVII^{e} siècle. C'est seulement à partir de la seconde moitié de ce même XVII^{e} siècle que ce qualificatif de *Malgens* est appliqué à peu près régulièrement à la côte du cap des Palmes - ou de Gruwa, à 2 milles à l'est de ce cap - au cap Lahou, et ce, en gros, jusqu'au milieu du XVIII^{e} siècle, sans que d'ailleurs cette appellation ait jamais exclu l'emploi des toponymes précédents.

Dès lors, le rapprochement s'impose, là aussi, entre l'apparition de ce toponyme et le développement sur la côte qu'il désigne de la traite négrière, en particulier sous la forme de l'*enlèvement*, dont nous avons vu les effets désastreux sur les rapports jusqu'alors entretenus entre les habitants du littoral ouest-ivoirien et leurs interlocuteurs européens. Les cartographes de l'époque n'eurent aucune difficulté à transposer dans leur langage les jugements accablants émis par ceux-là sur ceux-ci, en les résumant dans le toponyme évocateur de côte des Malgens. Ce n'est là, bien sûr, qu'une hypothèse. Elle infirme l'origine portugaise de la dénomination. Elle explique par contre pourquoi celle-ci n'apparaît que vers 1670, et disparaît totalement après 1750. C'est au cours de la période que délimitent ces deux dates que le littoral ouest-ivoirien paya, en effet, son tribut le plus lourd à la traite négrière.

La côte du Sud-Ouest ivoirien dut donc sa dénomination de côte des Malgens à une conjoncture historique bien particulière. Que les habitants du littoral fussent sur leurs gardes quand la traite négrière se mit à battre son plein, quoi de plus légitime ! S'ils refusaient aussi systématiquement tout contact avec les navires, c'est qu'ils rejetaient sans doute davantage *en bloc* ce sinistre trafic que d'autres peuples de la côte, qui pactiseront

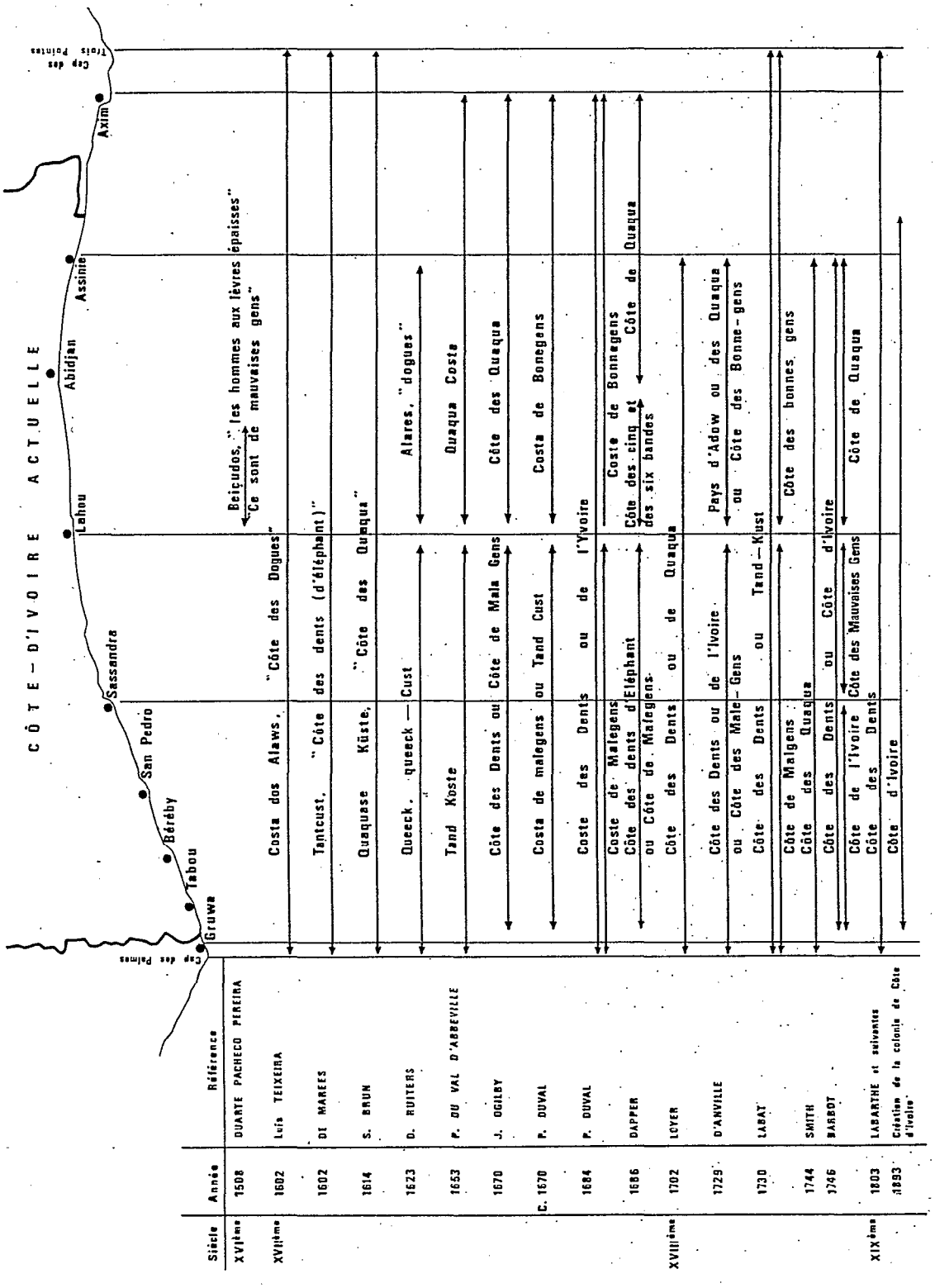

Figure n° 16

Évolution de la toponymie de la côte entre le cap des Palmes et le cap des Trois Pointes.

avec les négriers et deviendront leurs interlocuteurs privilégiés (ainsi en fut-il, plus à l'est, des Alladian, qui se gardaient bien de vendre leurs propres ressortissants, mais vendaient allègrement ceux de l'arrière-pays, méritant ainsi la dénomination de Bonnes Gens). Le "mythe" de la côte des Malgens reste malheureusement vivace dans l'imagerie populaire ivoirienne. Il ne facilitera pas, après le lancement de l'opération San Pedro, le peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally.

III. LE XIX^{e} SIÈCLE : LA MÉTAMORPHOSE

Si, à la fin du XVIII^{e} siècle, les Européens n'ont encore des habitants du littoral ouest-ivoirien qu'une opinion peu flatteuse, ils les associent à toutes leurs entreprises sur la côte du golfe de Guinée et les considèrent comme leurs auxiliaires les plus précieux à la fin du XIX^{e}. Une véritable métamorphose s'est donc produite au cours du XIX^{e} siècle. Que s'est-il passé ? L'histoire de cette métamorphose est celle de l'émergence sur l'actuelle côte libérienne du "phénomène" krouman, puis de l'extension progressive de celui-ci au littoral ouest-ivoirien.

A. L'émergence des Kroumen

De l'histoire de ce phénomène, nous n'évoquerons que les grandes lignes. D'abord parce qu'il est né sur la côte à l'*ouest* du cap des Palmes. Ensuite parce que son extension à l'*est* de ce cap, au littoral ouest-ivoirien, n'est que relativement récente. Savoir comment s'est constitué le phénomène nous paraît cependant indispensable à la compréhension aussi bien de la métamorphose qui s'opère sur cette dernière partie de la côte au XIX^{e} siècle que des implications actuelles de l'institution krouman. De nombreux travaux ont été consacrés à l'histoire des Kroumen, à la fois à partir des témoignages laissés, à travers les âges, par les usagers de la côte des Graines, et, plus récemment, d'enquêtes de terrain réalisées sur la côte krou libérienne, notamment par des chercheurs américains (1).

Comment est, tout d'abord, né le phénomène krouman ? Deux raisons majeures, dictées par les conditions dans lesquelles se firent les premiers échanges commerciaux, ont incontestablement présidé à son apparition : la volonté, d'une part, de soustraire au maximum les marins européens, particulièrement exposés sous les tropiques à la fatigue et à la maladie, aux tâches physiques les plus pénibles - chargement et déchargement des cargaisons, corvée d'eau

---

(1) Trois investigations retiendront ici tout particulièrement notre attention :

- la première est un travail d'ethno-histoire sur les Krou du Libéria, mené par un chercheur de l'université d'Indiana, Ronald W. Davis, intitulé *Ethnohistorical studies of the kru coast of Liberia,* et publié en 1968 ;
- la seconde est une œuvre de compilation sur le marin krou au XIX^{e} siècle, réalisée par un autre chercheur américain, George E. Brooks Jr., intitulée *The kru mariner in the nineteenth century : an historical compendium,* et publiée en 1972 ;
- la troisième est une approche historique et géographique de l'institution krouman, effectuée dans le cadre d'un travail de recherche de thèse de 3^{e} cycle par une étudiante de l'université de Bordeaux, Christine Behrens, intitulée *Les Kroumen de la Côte occidentale d'Afrique,* et publiée en 1974 .

Nous puiserons très largement à ces trois sources.

et de bois, mise à l'eau des canots, etc. -, en en confiant l'exécution à des auxiliaires recrutés sur la côte africaine, considérés comme plus résistants au climat ; la nécessité, d'autre part, pour tout navire opérant sur la côte d'avoir à son bord des courtiers, à la fois interprètes et intermédiaires, dont "la principale fonction... était de gagner la confiance des commerçants des villages et de les attirer sur les bateaux" (1). Mais à qui faire appel, à qui surtout faire confiance sur cette côte dont on craint autant les habitants que le climat ?

Il semble que ce ne soit pas par hasard que les Européens ont fait des Krao - futurs Krou - de la côte des Graines les auxiliaires de leur commerce sur le littoral ouest-africain. Ceux-ci se trouvent d'une part au cœur de cette grosse région productrice de malaguette dont les Portugais sont friands dès la fin du XV^e siècle (2) ; ils font partie d'autre part de ces populations décrites dès la même époque comme "de braves gens qui avaient bien confiance en nous car ils venaient hardiment dans nos caravelles" (3), réputation de "civilité" que la quasi-totalité des témoignages ultérieurs se complairont à leur reconnaître. La dextérité des Krou à franchir la barre, si souvent évoquée par ces mêmes témoignages, ne nous paraît par contre pas du tout fondamentale dans l'émergence du phénomène : toutes les populations côtières ne la franchissent-elles pas avec la même aisance ?

L'importance du rôle joué par les Krao dans le commerce de la malaguette est attestée par un document tout à fait exceptionnel, datant des années 1540, *Le langaige de Guyne* (4). Il s'agit d'un vocabulaire de 64 mots, sorte de vade-mecum pour marins et commerçants, recueilli par le capitaine d'un navire français (Jehan Lamy ?) près de l'embouchure de la rivière Cestos, sur la côte des Graines. Non seulement ce vocabulaire a été identifié comme étant *kra* (la langue parlée par les Krao) (5), mais les trois premières formules ont d'emblée trait au commerce de la malaguette :
omon bagy : "va quérir de la maniguette" ;
apoupouo afou : "il y a de la maniguette assez" ;
acoty begitoutou : "approche-toi, baille-moi ton panier" (6).

La rivière Cestos, dont l'embouchure est l'un des hauts lieux du commerce de la malaguette sur la côte (*cestos*, rappelons-le, signifie "paniers" en portugais, par allusion aux paniers dans lesquels les habitants du littoral apportaient la malaguette à bord des navires), est située au nord-ouest du pays krao. Il est probable que vers 1540 les Krao, qui sont venus, nous l'avons vu, de l'intérieur *via* cette partie du littoral, n'aient pas encore atteint alors leur zone d'implantation actuelle, à quelque 120 km au sud-est.

Les Krao - ou Krou - se révélèrent donc aux Européens à travers le commerce de la malaguette. Il est vraisemblable que dès le XVI^e siècle ils aient été utilisés comme courtiers pour les opérations commerciales liées à ce produit en d'autres points de la côte des Graines. Pour

(1) G.E. Brooks Jr., 1972, p. 21.
(2) D. Pacheco Pereira, 1506-1508, in R. Mauny, 1956, pp. 103-107.
(3) Eustache de la Fosse, 1479-1480, in R. Mauny, 1949, p. 185.
(4) D. Dalby et P.E.H. Hair, 1964. Ce document se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris.
(5) *Ibid.*, p. 176. Identification faite à l'aide du vocabulaire de S. Koelle (cf. *supra*), mais aussi de deux informateurs krao de Freetown.
(6) *Ibid.*, p. 178.

jouer ce rôle, il fallait qu'ils accompagnent les navires. Comme ceux-ci n'empruntaient que rarement le même itinéraire pour le retour, les Krou durent dès cette époque monter à bord *avec leurs pirogues* - pratique couramment signalée ultérieurement -, afin de pouvoir revenir chez eux par leurs propres moyens. Il est cependant à peu près certain que si l'activité sur cette côte s'était limitée au seul commerce de la malaguette le phénomène krouman n'aurait pas vu le jour. De l'avis de tous les observateurs, un autre type d'activité a, en effet, été beaucoup plus déterminant dans son émergence : la traite des esclaves.

Celle-ci apparaît sur la côte des Graines dès la fin du XV^e^ siècle. Le témoignage d'Eustache de la Fosse, qui fréquente cette côte en 1479-1480, l'atteste :

> "Et puis, allant et venant le long de la côte de la Graine qui s'étend sur 30 lieues, nous passâmes le temps à recueillir de ladite graine et des esclaves" (1).

A partir de quand les Krou jouèrent-ils un rôle dans cette traite négrière, et quel fut ce rôle ? Aucun témoignage direct ne le précise. Un indice incontestablement en rapport avec la traite des esclaves permet seulement de conclure que les Krou ont bien été au service des négriers : il s'agit du tatouage facial qu'ils portent - "une épaisse raie bleue ou noire d'un demi-pouce qui descend du front jusqu'au bout du nez, quelquefois jusqu'à la lèvre inférieure et le menton" (2) -, et que les observateurs du XIX^e^ siècle qui se sont interrogés sur sa signification interprètent comme un *signe* à l'égard des négriers, qui les désigne comme des hommes libres et leur évite d'être mis en esclavage. Petit à petit, les négriers auraient pris pour règle de ne pas toucher aux Krou, précisément à cause des services que ceux-ci leur rendent dans la traite des esclaves sur d'autres points de la côte des Graines. On ne sait malheureusement pas *quand* apparut ce tatouage facial. D'après un observateur du milieu du XIX^e^ siècle, ce sont les *vrais* Krou - les Krao - qui auraient lancé les premiers cette "marque krou" :

> "Il y a longtemps, du temps de la traite négrière portugaise, ces gens assistaient les navires négriers ; et ils disent qu'il y a eu un pacte ou un accord entre eux et les Portugais et les autres trafiquants d'esclaves, stipulant qu'ils seraient exempts de l'esclavage, et seraient reconnus grâce à une marque noire sur le front et le nez, qui est toujours universelle chez eux..."(3).

La "marque" aurait ensuite été adoptée par leurs voisins de la côte des Graines et même, au-delà du cap des Palmes, par les populations de l'actuel littoral ouest-ivoirien, jusqu'au Sassandra (4). S'il est établi que cette dernière partie de la côte n'a pas échappé à la traite des esclaves, et que des Krou y ont bien vendu d'autres Krou - cf. les témoignages cités plus haut -, la côte krou libérienne paraît effectivement avoir été ménagée par les négriers (5). Aurait-elle eu des raisons de l'être n'eussent été les services rendus par ses habitants aux trafiquants européens, au début sur la seule côte des Graines, puis, de plus en plus loin, en d'autres points de la côte ?

---

(1) In R. Mauny, 1949, p. 190.
(2) G.E. Brooks, 1972, p. 34.
(3) J. Connelly, 1856, in G. Brooks, 1972, p. 78.
(4) R.F. Burton, 1863, t. II, pp. 12-13, in C. Behrens, 1974, p. 31.
(5) J.L. Wilson, 1856, pp.118-119, in C. Behrens, 1974, p. 31

La plus ancienne référence connue à des Krou opérant sur un navire hors de la côte des Graines confirme qu'au milieu du XVII^e siècle ceux-ci étaient déjà entrés dans cette seconde phase de coopération avec les négriers. Elle nous est fournie par une source hollandaise de première main : les "registres quotidiens du château de São Jorge de Mina" (1), sur la côte de l'Or. Le 6 février 1645, un bateau anglais, le "Prins Mourits", se présente devant le château. Il s'agit d'un navire négrier, en provenance des Caraïbes, d'une capacité de 100 esclaves, dont l'équipage se compose, précise le registre, de 9 hommes "parmi lesquels 4 Noirs dont 2 serviteurs et 1 Croa" (2). Aucune précision n'est malheureusement donnée sur le rôle joué par ce "Croa" à bord du bâtiment, ni sur sa provenance. Notons simplement qu'il n'est pas compté parmi les "serviteurs".

Selon G. Brooks, il faudra toutefois attendre le développement du commerce légitime, dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, pour assister à l'extension du phénomène :

> "L'enrôlement systématique de Kru sur des navires de commerce date probablement des années 1780 quand les commerçants anglais engagés dans le commerce légitime étendirent leurs opérations sur la côte au Vent. La manière dont se faisait le commerce légitime était telle qu'elle encourageait le recours aux auxiliaires africains : le principal fret de retour était l'ivoire... et le camwood (3)... qui souvent devait être coupé et embarqué par les équipages des navires de commerce. Les longues haltes en rade que nécessitait ce commerce engendraient un taux de mortalité élevé parmi les marins blancs, et fit de l'emploi d'auxiliaires africains une alternative intéressante, voire indispensable" (4).

Plusieurs événements concourent en fait, à partir de la fin du XVIII^e siècle, à la véritable émergence des Kroumen. Le premier est la création par les Anglais, en 1787, de l'établissement de *Freetown,* en Sierra Leone. Celle-ci est la conséquence directe de la suppression, en 1772, de l'esclavage sur le sol métropolitain britannique :

> "Des centaines de Noirs libérés se retrouvent sur le pavé de Londres, et un "Comité pour secourir le Noir pauvre", fondé en 1786, conçoit alors l'idée de les établir en Afrique : c'est, l'année suivante, la naissance d'une communauté libre de sujets britanniques à Freetown" (5).

Freetown, "ville libre", devient dès lors le point d'attache de la flotte anglaise sur la côte ouest-africaine. A l'initiative de la Compagnie de Sierra Leone, fondée en 1791, une activité importante s'y déploie rapidement, tant à terre, où s'ouvrent des chantiers forestiers au voisinage de l'établissement, que sur mer, où les navires sont de plus en plus nombreux, activité qui attire des travailleurs jusque de la lointaine côte krou, à quelque 300 milles au sud-est. A l'origine, deux raisons principales semblent avoir motivé une migration à si longue distance : le déclin de la traite des esclaves sur la côte au Vent, qui

(1) K. Ratelband Ed., 1953. Il s'agit de cinq registres, couvrant les années 1645-1647.
(2) *Ibid.*, p. 11. Traduction de Léontine Visser.
(3) Bois de teinture rouge.
(4) G.E. Brooks, 1972, p. 3.
(5) Ch. Behrens, 1974, p. 39.

fait suite à la guerre qui éclate en 1793 entre la France et l'Angleterre, et qui réduit en quelque sorte les Krou au chômage (1) ; la garantie de trouver à Freetown des conditions de travail décentes, grâce à l'instauration par la Compagnie de Sierra Leone du "travail libre", assorti d'"une échelle standard de salaires pour les travailleurs africains, pratique sans précédente en cette partie de l'Afrique occidentale" (2). L'attrait de cet établissement est tel que les Krou n'hésitent pas à s'y rendre *en pirogue* (3). Les premiers y arrivent dès 1793 (4). A la fin du siècle, ils ne sont encore qu'une cinquantaine (5). Mais

> "...leur nombre s'accrut graduellement au fur et à mesure qu'ils prouvaient qu'ils étaient des marins habiles et fiables sur les navires de la Compagnie, gardiens de phare, dockers dans le port de Freetown, travailleurs et domestiques pour les résidents européens" (5).

En 1819, ils sont plus de 500 à Freetown même et quelque 200 dans les entreprises forestières alentour (6). Au milieu du siècle, pas moins de 2 000 sont employés dans l'industrie forestière sur la seule rivière Sherbro, au sud de Freetown (7).

L'immigration krou en Sierra Leone constitue dans l'émergence du phénomène krouman une étape décisive. C'est là, en effet, que dès le début du XIX^{e} siècle se dessine le profil du Krouman d'aujourd'hui. Celui-ci ne provient, tout d'abord, plus de la seule ethnie krou, mais de n'importe quelle autre ethnie de la côte des Graines : le terme *krou* devient dès lors, par référence à l'ethnie qui a fourni les premiers migrants, un terme générique qui désigne tout ressortissant de cette côte indépendamment de sa véritable identité ethnique.

Le Krouman de Sierra Leone est, en second lieu, déjà essentiellement orienté vers tout ce qui est lié à l'activité maritime et portuaire : à Freetown, c'est principalement sur les navires qu'on le trouve ; sur la rivière Sherbro, s'il est bûcheron sur les chantiers forestiers, il est surtout préposé à l'embarquement du bois, activité délicate et dangereuse, dont il devient le véritable spécialiste dès le milieu du XIX^{e} siècle :

> "...au moyen d'un bois léger appelé bois-liège, ils (les Kroumen) le font flotter jusqu'au navire en radeaux. Ceci est le plus dangereux de nos commerces avec l'Afrique, puisque, étant donné le poids des grumes, il est nécessaire de hisser à bord la totalité du radeau le plus rapidement possible, et l'équipage travaille nuit et jour jusqu'à ce que cela soit fait" (7).

(1) Selon Th. Ludlam, 1825-1826, p. 45, cité in G.E. Brooks, 1972, p. 6. Ludlam fut gouverneur de Sierra Leone de 1799 à 1808.
(2) G.E. Brooks, 1972, p. 5.
(3) *Ibid.*, p. 10. Moyen de transport qui fut utilisé jusqu'à l'ouverture de la première ligne de vapeurs britannique en 1852.
(4) Ch. Fyfe, 1962, p. 78.
(5) G.E. Brooks, 1972, p. 5.
(6) Ch. Fyfe, 1962, p. 135.
(7) Lt. Forbes, 1849, in G.E. Brooks, 1972, p. 12.

Le migrant krou de Sierra Leone est enfin exclusivement un migrant de travail :

> "La communauté de Freetown était uniquement composée de mâles de passage qui... vivaient une existence de célibataires... Leur séjour moyen en Sierra Leone durait approximativement de dix-huit mois à deux ans. Les efforts faits pour inciter les Kru à se fixer de façon permanente à Freetown furent inutiles" (1).

Il est vrai que le retour au pays pose moins de problèmes que le départ : il suffit au Krouman de trouver un engagement sur un navire qui va vers le sud, solution qu'il préfère au voyage en pirogue ne serait-ce que pour ne pas être intercepté et dépossédé de son pécule en cours de route (2).

Le second événement est l'*abolition de la traite des esclaves* par les deux principales puissances négrières européennes du début du XIX^e^ siècle : l'Angleterre, en 1807, et la France, en 1815. Cet événement aura sur le développement du phénomène krouman une double incidence : il sera, d'abord, à l'origine du recrutement d'auxiliaires krou par les navires de guerre chargés de la répression de la traite illégale, qui s'instaure aussitôt ; il contribuera, en second lieu, à renforcer le rôle déjà important joué par les Krou dans la traite négrière, qui se poursuit comme si rien ne s'était passé.

Au service des navires de guerre, les Kroumen entrent à partir de 1821, quand arrivent à Freetown les premiers bâtiments de l'escadre britannique chargée de la répression. Au nombre de six en moyenne de 1821 à 1831, de douze vers la fin des années 1830, de plus de vingt à partir de 1844, ces bâtiments emploient des centaines de Krou, tous recrutés en Sierra Leone (3). Si la croisière française de surveillance, créée en 1831 (4), utilise plutôt à bord de ses navires des Lébou et des Wolof - elle était basée à Gorée -, l'escadre américaine, l'*African Squadron,* qui est envoyée en renfort sur la côte ouest-africaine en 1843, a recours elle aussi à des Krou, qu'elle recrute à Monrovia (5). Sur ces vaisseaux de guerre, les services demandés aux auxiliaires krou ne sont guère différents de ceux qu'ils rendent à bord des navires de commerce. Les renseignements qu'ils sont cependant à même de fournir sont précieux pour la répression de la traite. Car

> "qui d'autre connaît mieux les lieux où elle survit, ou les dangers de la côte qu'il faut inspecter (6) ?"

Au service des négriers, les Kroumen seront désormais encore plus indispensables que par le passé. Si, jusqu'en 1821, la traite peut continuer à s'exercer en toute impunité sur l'ensemble de la côte ouest-africaine, il n'en est plus de même quand arrivent les premiers vaisseaux de guerre chargés d'en assurer la répression. Les négriers savent qu'ils courent désormais des risques importants. Il n'est donc plus question pour eux de se livrer à l'arti-

---

(1) G.E. Brooks, 1972, pp. 6-7.
(2) *Ibid.*, p. 10.
(3) *Ibid.*, p. 39.
(4) Quoique la traite soit interdite depuis 1815, ce n'est qu'en 1831 que la France adopte une loi sur sa répression (cf. S. Daget, 1969, p. 303).
(5) G.E. Brooks, 1972, p. 42.
(6) Ch. Behrens, 1974, p. 40.

sanale "cueillette" des siècles précédents, en restant quelquefois plusieurs jours de suite sur la même rade. Pour déjouer l'attention des croisières de surveillance, il faut à présent opérer très vite. Pour cela, il est indispensable de disposer à terre d'hommes sûrs, capables d'organiser et de préparer le "travail" à l'avance, puis, au moment voulu, d'acheminer la "cargaison" en un temps record à bord du navire de traite. Ces hommes sûrs, ce sont les Kroumen, du moins sur la côte à l'ouest du cap des Palmes (1).

De l'un de ces embarquements, Th. Canot, qui opère sur la côte sierra-léonaise entre 1836 et 1841, d'abord pour le compte du négrier espagnol Don Pedro Blanco, établi à Gallinas, puis pour son propre compte, à New Sestros, a laissé une relation qui se passe de commentaires sur le rôle joué par les Kroumen dans cette traite illégale (2). En cette fin de décennie, la vie est "dure" pour les négriers :

> "Pendant la saison favorable j'avais été privé de trois navires par des croiseurs britanniques et, pendant un nombre égal de mois, je n'avais pas embarqué un seul esclave. Cinq cents noirs s'entassaient maintenant dans mes baraquements et leur surveillance nous contraignait à la plus extrême vigilance" (3).

Th. Canot avait pourtant choisi de s'établir en un endroit difficilement accessible, pour ne pas attirer précisément l'attention des "gendarmes" de la côte :

> "Aucune rivière n'aboutit à l'établissement de New Sestros quoique les géographes, avec leur habituelle exactitude dès qu'il s'agit des contours de l'Afrique, en dessinent souvent une sur leurs cartes terrestres ou marines (...). En fait, il n'y a là qu'une plage de deux cents yards située au fond d'une baie et flanquée de dangereuses falaises. Une plage telle que celle-là, ouverte sur un vaste océan et éternellement exposée à la violence de ses tempêtes, est, en tout temps, plus ou moins dangereuse pour le débarquement" (4).

Pour "travailler" dans de telles conditions, il lui faut des auxiliaires expérimentés :

> "(...) tout atterrissage à New Sestros serait impraticable n'était la dextérité des Kroumen dont les pirogues franchissent ou fendent les vagues en dépit de leur force terrifiante (...). Je m'étais promptement attaché une petite flottille de ces indigènes amphibies (...), enfants gâtés de tous les négriers, vaisseaux marchands et navires de guerre fréquentant la côte occidentale de l'Afrique (...), sans l'adresse et l'audace desquels les esclaves ne seraient, pour les caravanes et les factoreries, qu'une marchandise de rebut (...). Avec de tels auxiliaires constamment à ma disposition, j'avais rarement à tenir compte de la houle au moment où s'imposait un embarquement d'esclaves" (5).

---

(1) Les Kroumen ont-ils joué ce rôle ailleurs que sur cette partie de la côte ? Il est probable que oui, mais sans que cela ait été systématique. Les témoignages ne sont pas explicites.

(2) Th. Canot, 1854, édition française de 1931.

(3) *Ibid.*, p. 275.

(4) *Ibid.*, p. 277.

(5) *Ibid.*, pp. 278-279.

Mettant à profit le départ momentané pour Freetown du croiseur chargé de faire le blocus de son établissement, Th. Canot décide d'entrer en action :

> "Un espion que je payais bien - un Krouman qui avait été employé par le croiseur - m'informa de bonne heure du départ du brick et ce qui en était cause, si bien qu'une heure après toute la plage s'agitait afin d'expédier au plus vite, à Gallinas, une pirogue rapide porteuse de ce message à Don Pedro : "La côte est libre. Envoyez-moi un navire. Soulagez ma pléthore !". Moins de quarante-huit heures après, nous apercevions à l'horizon les mâts jumeaux d'un brick-goélette portant le signal d'embarquement" (1).

Ce jour-là, le ressac était d'une "violence terrifiante (...) ; il mugissait sur la grève avec le bruit d'une charge de cavalerie sans fin"... Et le croiseur allait être de retour d'une heure à l'autre :

> "L'embarquement, si périlleux dût-il être, était donc impossible à remettre et, pour l'exécuter, il ne nous restait que quatre courtes heures de jour. Je mesurai les risques à courir, pourtant, après avoir entendu les chefs des Kroumen (...), je les persuadai, en les stimulant par l'appât d'un salaire triplé, de tenter l'aventure avec les petites pirogues et les plus robustes rameurs pendant qu'une bande de jeunes gens vigoureux se tiendrait prête à plonger toutes les fois que les brisants feraient chavirer une pirogue" (2).

Et l'embarquement démarre :

> "Nous commençons par les femmes, la cargaison la plus difficile à embarquer, et soixante-dix d'entre elles atteignirent le brick sans accident. Puis, ce fut le tour du sexe fort mais, à ce moment, la brise commença à souffler du sud-ouest et, chassant les lames avec une rapidité croissante, fit chavirer, avec son chargement humain, environ une sur deux des coquilles de noix qui avaient quitté la plage. Nous avions la chance que, ce soir-là, nos requins avaient été folâtrer ailleurs, si bien que Nègre après Nègre pût être retiré de l'onde amère ; mais le soleil descendait rapidement et les deux tiers seulement des esclaves étaient embarqués" (3).

A ce rythme les Kroumen sont bientôt totalement épuisés. Ni les exhortations de Th. Canot, ni le rhum "qui, jusque-là, les avait galvanisés comme une décharge électrique" ne parviennent à ranimer leur zèle. Au large, le brick fait des signaux impatients. Grâce à un dernier stratagème - des "perles vénitiennes imitant le corail (...) qui se trouvaient être la folie du moment chez les jeunes filles du littoral et la clé irrésistible qui ouvrait le cœur des belles" -, les forces des Kroumen reviennent comme par enchantement :

> "Grâce à quelques cordons de faux corail, avant que le disque du soleil eût plongé derrière l'horizon, cent autres Africains partaient vers la servitude en terre espagnole" (4).

---

(1) Th. Canot, 1854, p. 280.
(2) *Ibid.*, p. 281 .
(3) *Ibid.*, pp. 281-282.
(4) *Ibid.*, p. 283.

Le brick s'enfuit dans la nuit. Le lendemain matin, le croiseur de surveillance reparaît au large. Et le "diabolique" capitaine Canot (1) de conclure :

> "(...) dans un accès d'impétueuse bienveillance, je lui expédiai au plus vite un Krouman chargé de mes compliments et de mon sincère espoir de pouvoir lui rendre quelque service" (2).

Témoignage que corrobore celui d'un officier de la croisière française de surveillance, E. Bouet-Willaumez, qui fréquente la côte ouest-africaine de 1837 à 1846, et qui montre que le rôle joué par les Kroumen ne se limite en fait pas à la seule opération d'embarquement des esclaves mais s'étend aussi très largement à tout ce qui précède la préparation de cette opération :

> "Les esclaves, une fois vendus aux traitants négriers, sont enfermés par ces derniers dans de vastes cases de paille et de bambou nommées *barracons*, où les malheureux sont enchaînés et surveillés avec soin ; si ces barracons sont des succursales de traite établies dans l'intérieur, ils n'y séjournent pas longtemps ; dès que leur nombre est suffisant pour former une caravane, ils sont dirigés vers le foyer de traite principal, établi non loin du bord de la mer. Ils partent ainsi sous la garde et la conduite de quelques *barraconniers* ou nègres geôliers à la solde des négriers européens ; ces barraconniers sont le plus souvent des *Kroumanes* ou Noirs de la côte de Krou, au nord de l'Équateur, et dans le sud, des *Kabindes* ou Noirs Kabinda ; ils sont armés jusqu'aux dents et au nombre de quatre par section de trente esclaves... Lorsque la caravane est parvenue au foyer de traite principal, on la laisse généralement s'y refaire quelque temps des fatigues de sa route avant de l'embarquer"(3).

Embarquement dont le même témoin souligne l'extraordinaire célérité :

> "...des pirogues où s'embarquent les esclaves franchissent les brisants sous la conduite des Kroumanes ou des Kabindes, arrivent à bord, en repartent, y reviennent chargées de nouveaux esclaves, et tout cela avec une rapidité incroyable" (4).

C'est vers 1850 que s'achève cette période de complicité avec les négriers. La traite ne survit, en effet, guère très longtemps à la disparition de ce qui en constituait le véritable fondement, l'*esclavage*, supprimé par l'Angleterre dès 1833, la France en 1848, puis, petit à petit, par tous les autres pays qui se pourvoyaient sur la côte occidentale d'Afrique (5).

---

(1) Selon l'expression de D. Mannix et M. Cowley, 1963.

(2) Th. Canot, 1854, p. 283.

(3) E. Bouet-Willaumez, 1848, p. 194. Sur le rôle joué à la même époque par les Kabindes, voir Ch. Behrens, 1974, pp. 37-38.

(4) *Ibid.*, p. 214.

(5) Les États-Unis ne supprimeront l'esclavage qu'au lendemain de la guerre de Sécession, en 1865, et le Brésil qu'en... 1888 !

Un troisième événement a des conséquences importantes sur l'*extension* du marché du travail krouman : c'est l'introduction sur la côte africaine, à partir des années 1830, de la *navigation à vapeur* (1). Sur les navires à voile, les Kroumen sont surtout préposés aux opérations de liaison avec la terre. Sur les navires à vapeur, ils auront, en plus, la charge de la soute à charbon et de la chaudière, dans un premier temps sur la seule côte africaine, puis jusque sur les côtes européennes. Les ports de l'Europe du Nord leur deviennent familiers. Quelquefois ils y séjournent plusieurs années. A Liverpool naît une véritable communauté krou (2). Un nouveau type de Krouman, au statut particulièrement convoité, le Krouman "marin", fait son apparition : il est attaché à un bateau et, à l'instar des autres membres de l'équipage permanent, bénéficie d'une situation comparable à celle du marin européen.

Un dernier événement a enfin des répercussions indirectes sur la constitution du phénomène krouman : il s'agit de la *création* sur la côte des Graines, à partir de 1821, des établissements négro-américains *du Libéria,* qui s'érigent en État indépendant en 1847. Durant toute la seconde moitié du XIX^e^ siècle, les Krou seront en conflit plus ou moins ouvert avec l'autorité centrale, qui leur reproche leur esprit d'insubordination. Ne refusent-ils pas, notamment, de se soumettre à la législation sur les ports d'entrée, qui stipule qu'aucun navire en provenance d'un quelconque pays étranger ne peut toucher le Libéria ailleurs qu'en l'un des points fixés par le gouvernement ? Législation que les Krou perçoivent comme une entrave à leur liberté, puisqu'ils ne peuvent désormais plus se faire recruter en n'importe quel point de la côte, comme cela se faisait jusqu'alors :

> "Prendre à bord des Kroumen était une très simple opération. Un bateau approchait d'un village connu pour fournir des travailleurs et attendait que les habitants en sortent avec leurs canoës. Les canoës étaient souvent pris à bord avec les travailleurs, afin que les hommes puissent être déchargés quand et où cela convenait" (3).

Ne cherchent-ils pas aussi, chaque fois qu'ils le peuvent, à échapper à la taxe que le même gouvernement institue sur leur recrutement, et qui est prélevée sur leurs gains précisément dans ces ports d'entrée lors du débarquement ? Entre ressortissants de la côte krou et fonctionnaires de Monrovia de nombreux incidents se produisent. Certains dégénèrent, au début du XX^e^ siècle notamment, en véritables insurrections, qui sont réprimées dans le sang (4). La conséquence de cet état de crise permanent est que les Krou prennent peu à peu conscience de leur spécificité de "travailleurs de la mer", de "Kroumen", de leur appartenance à une entité socio-professionnelle, qui prime de plus en plus la référence à l'entité que constitue l'ethnie d'origine.

---

(1) C'est l'expédition britannique du Niger de 1832-1834 qui amène sur la côte ouest-africaine les deux premiers bateaux à vapeur.

(2) Il existe encore aujourd'hui un "Kru social club" à Liverpool. Information fournie par Elizabeth Tonkin, Centre of West African Studies, Birmingham.

(3) R. Davis, 1968, p. 33.

(4) Voir sur cette question l'excellente étude de R. Davis, 1974.

A partir des années 1830, les Kroumen se trouvent ainsi associés à la quasi-totalité des entreprises européennes non seulement sur la côte ouest-africaine mais aussi en d'autres points du monde tropical. "Les Krou étaient là où était l'action, sur mer ou sur terre" (1). Nous avons déjà souligné leur rôle dans la traite négrière illégale. L'évocation des principaux autres domaines où s'exerce cette association montre à quel point leur concours est recherché (2).

Le premier de ces domaines est celui de la *création,* sur la côte africaine elle-même, d'*établissements commerciaux fixes,* de "comptoirs" ou "factoreries". Jusqu'alors, l'échange était surtout pratiqué "sous voile", à bord même des navires, avec les contraintes et les pertes de temps que cela impliquait, et dont nous avons vu les principaux aspects à travers les témoignages laissés par les usagers de la côte des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. La disparition de la traite négrière donne un tel essor au commerce légitime que les méthodes anciennes ne sont plus guère utilisables. L'efficacité commande à présent que les transactions se fassent à terre, en des points fixes, au niveau d'antennes représentant les firmes commerciales européennes. Ces antennes se multiplient dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Au service des négriers, les Kroumen avaient amplement prouvé à leurs employeurs que l'on pouvait leur faire confiance. Pourquoi en serait-il autrement au service du commerce légitime ? Aussi, sur l'ensemble du littoral du golfe de Guinée, la quasi-totalité des établissements nouvellement créés s'assurent leur collaboration. Celle-ci revêt des formes multiples, allant de l'exécution de toutes les tâches matérielles qui entourent le fonctionnement d'un comptoir commercial - en particulier la liaison avec les navires - à la gérance à part entière de l'établissement. En 1873, par exemple, sur les seules "rivières à huile" des baies du Bénin et du Biafra, pas moins de 2 000 Krou sont employés par les Anglais dans le commerce de l'huile de palme (3). Ils furent ainsi, tout au long du littoral ouest-africain, des milliers de Kroumen à contribuer à "asseoir" le commerce colonial naissant.

Le second de ces domaines est celui de l'*exploration* du continent africain. Les Kroumen participent, tout d'abord, de 1832 à 1854, à quatre expéditions sur le Niger. La première, organisée en 1832 par des marchands anglais qui cherchent à ouvrir ce fleuve au commerce, en recrute 20 - 10 à Freetown, 10 au cap des Palmes - pour seconder les 48 hommes d'équipage européens. L'expédition est un désastre : 9 Européens seulement en reviennent vivants ; les Kroumen y perdent eux-mêmes près de la moitié de leurs effectifs, mais leur concours s'est avéré à tous égards précieux (4). La seconde, la "Rhode Island Expedition", organisée en 1833 par des Américains alors que la précédente n'est pas encore de retour en Europe, tente à son tour, et sans plus de succès, de reconnaître le fleuve : elle a à son service des Kroumen du Cavally (5). En 1841, une troisième expédition, montée à nouveau par les Anglais et dirigée par le capitaine Trotter, engage une centaine d'auxiliaires africains en Sierra Leone, en majorité des Kroumen, qui donnent

(1) G.E. Brooks, 1972, p. 52.
(2) Voir en particulier sur cette question C.A. Cassell, 1970, pp. 385-386.
(3) G.E. Brooks, 1972, p. 35.
(4) Cf. la poignante relation laissée par deux des survivants, Macgregor Laird et R.A.K. Oldfield, 1837.
(5) G.E. Brooks, 1972, p. 36.

toute satisfaction (1). En 1854 enfin, l'un des survivants de la première expédition britannique, Macgregor Laird, entreprend la quatrième exploration de la rivière. Mettant à profit les leçons du premier échec, il limite l'équipage européen du vapeur chargé de la mission à 12 hommes, qu'il seconde, pour alléger leurs tâches au maximum, de 54 Kroumen. L'expédition est cette fois-ci une réussite : après 118 jours passés sur le Niger et la Bénoué, pas un seul homme ne manque à l'appel (2).

C'est, ensuite, aux côtés des deux plus grands explorateurs de la seconde moitié du XIX^e siècle, David Livingstone et Savorgnan de Brazza, que nous trouvons les Kroumen. En 1858, Livingstone en embauche 12 à Freetown pour son expédition sur le Zambèze. Il n'en est cependant pas très satisfait, leur reprochant notamment leur manque de discipline, et les fait rapatrier sur un navire de guerre (3). En 1883, Brazza n'en recrute pas moins de 165 pour la "Mission de l'Ouest africain", l'expédition qui le mène en Afrique centrale pour la troisième fois - dont une partie sur le littoral ouest-ivoirien, entre Wappou et Béréby (4).

Le troisième domaine dans lequel se manifeste tout particulièrement l'étonnante propension des Kroumen à s'associer aux entreprises européennes, quelles qu'elles soient et où qu'elles se situent, est celui de l' *exploitation* systématique - et souvent scandaleuse - qui est faite, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, *de cette force de travail*. De cette exploitation, les Kroumen avaient eux-mêmes donné le coup d'envoi en s'expatriant massivement - et spontanément -, à partir de la fin du XVIII^e siècle, en Sierra Leone. Exemple dont les Européens tirèrent la conclusion que la côte krou pouvait constituer un véritable réservoir de main-d'œuvre pour d'autres de leurs entreprises dans le monde tropical. Les Anglais y songèrent les premiers, en organisant, en gros de 1840 à 1860, une émigration krou aux Indes occidentales, leurs colonies des Antilles - Jamaïque, Guyane, Trinité -, "où règne depuis la libération des esclaves une grave pénurie de main-d'œuvre dans les plantations de canne à sucre" (5). Initiative très contestée en Europe, où l'on dénonça un retour à une forme déguisée d'esclavage. Le recrutement de ces travailleurs se fit finalement surtout à partir de l'antenne de Freetown, très peu sur la côte krou elle-même, et ne porta pas sur des effectifs importants (6). Dans les années 1860, ce sont les Espagnols qui embauchent des Krou sur la côte libérienne pour leurs plantations de cacao de Fernando Poo, où la base de Port Clarence, créée par les Anglais en 1827, en avait attiré depuis longtemps déjà un grand nombre (7). A la même époque, au service des Français, les Krou participent aux

(1) Ch. Behrens, 1974, p. 42.
(2) *Ibid.*, p. 42.
(3) G.E. Brooks, 1972, p. 38.
(4) C. Coquery-Vidrovitch, 1969, p. 37.
(5) Ch. Behrens, 1974, p. 44.
(6) *Ibid.*, pp. 44-46. En 1858, l'"affaire" du *Regina Coeli* sonne le glas de ce système de recrutement de travailleurs pour les Indes occidentales. Il s'agit d'un navire recruteur français dont les Krou massacrèrent l'équipage blanc - à l'exception du capitaine et du médecin - quand ils apprirent, mais seulement une fois en mer, dans quel but réel ils avaient été engagés. L'affaire fit grand bruit. Une enquête fut faite par le gouvernement français, qui conclut que le Libéria n'était pas responsable de cette "mutinerie". Cf. J. Büttikofer, 1890, t. II, p. 44.
(7) Ch. Behrens, 1974, pp. 81-82.

travaux du canal de Suez (1). Dans les années 1880-1890, au service des Belges, ils contribuent à la création de l'Etat indépendant du Congo : ils s'engagent dans le "corps de gendarmerie", collaborent à la "pacification" du pays - en 1883, 50 Krou sont spécialement recrutés pour acheminer en amont du fleuve les premières pièces d'artillerie -, fournissent de la main-d'œuvre au chemin de fer qui se construit à partir de 1889 (2). En 1884-1885, c'est sur le Nil que nous en trouvons 266, aux côtés des Anglais et dans une opération très spéciale : il s'agit pour ces canotiers exceptionnels de faire franchir les cataractes du fleuve aux embarcations de l'expédition envoyée au secours du gouverneur Gordon assiégé par le Mahdi à Khartoum (2). A partir de 1886, la France embauche des Krou pour les services publics de sa nouvelle colonie du Gabon (3). A la même époque, les Allemands en emploient en grand nombre au Cameroun et au Togo (4). En 1896, c'est pour les travaux d'un autre canal qu'ils sont sollicités, celui de Panama, à la fois à Freetown et sur la côte libérienne. L'expérience est cependant un échec : à Panama, "les travailleurs attrapèrent le béri-béri ; quelques-uns moururent ; ils se révoltèrent et furent rapatriés" (5). En 1903 enfin, un certain Murray, citoyen britannique, projette de recruter 3 000 "Kruboys" pour l'Afrique du Sud : Sir Alfred Lewis Jones, président-directeur général de la Compagnie de navigation Elder-Dempster et président de l'"African Trade Section" de la chambre de commerce de Liverpool, s'y oppose avec véhémence, estimant qu'un tel projet serait par trop préjudiciable aux intérêts de l'Afrique de l'Ouest et parvient à empêcher cette nouvelle ponction (6)...

Réservoir de main-d'œuvre, la côte krou libérienne, par le biais du phénomène krouman, l'est donc effectivement devenue en cette seconde moitié du XIX^{e} siècle. Pour le milieu des années 1870, G.E. Brooks évalue le nombre d'hommes recrutés annuellement le long de cette côte à environ 20 000 (7). En 1900, le consul de Grande-Bretagne à Monrovia estime que 5 000 Krou et assimilés quittent encore chaque année le Libéria pour aller travailler dans d'autres territoires, le plus souvent britanniques, tandis que les autorités libériennes chiffrent ces mêmes départs à près de 10 000 (8). "A la fin du siècle, souligne encore G.E. Brooks, virtuellement chaque village le long de la côte libérienne était une source de travailleurs migrants" (9). L'hémorragie est d'autant plus inquiétante que beaucoup de partants ne reviennent plus au pays et se fixent sur leurs nouveaux lieux de travail. La conséquence en est un appauvrissement progressif des effectifs disponibles, qui se traduit par des difficultés de recrutement de plus en plus grandes.

(1) R. Davis, 1968, p. 35.
(2) G.E. Brooks, 1972, p. 52.
(3) Ch. Behrens, 1974, pp. 79-80.
(4) *Ibid.*, p. 95.
(5) Ch. Fyfe, 1962, p. 547.
(6) Archives de la chambre de commerce de Liverpool, African Trade Section, vol. IX, juin 1903, p. 203.
(7) G.E. Brooks, 1972, p. 45.
(8) R. Davis, 1968, p. 49.
(9) G.E. Brooks, 1972, p. 54.

Il semble que ce soient précisément ces difficultés qui ont poussé les usagers de la main-d'œuvre krouman à étendre petit à petit leur champ de recrutement, d'abord à l'ensemble de l'ancienne côte des Graines, ensuite au-delà du cap des Palmes, à l'actuel littoral ouest-ivoirien.

B. Le littoral ouest-ivoirien au XIX^e siècle

1. La première moitié du XIX^e siècle : une côte encore peu fréquentée

La mauvaise réputation faite aux habitants du littoral ouest-ivoirien par les "visiteurs" européens des siècles antérieurs ne s'effacera cependant pas si rapidement. Durant toute la première moitié du XIX^e siècle, la méfiance continue à être de règle dans les relations entre cette côte et l'Europe. Des incidents se produisent même en plusieurs points du littoral, qui incitent plutôt à redoubler de prudence.

Un premier méfait est imputé à des ressortissants du village de Cavally, sur la rive droite de l'embouchure du fleuve, qui vers la fin des années 1810 auraient tué le maître d'un navire appartenant à un certain M. Miles de Londres. Un agent d'une maison de commerce de Liverpool, G.A. Robertson, qui rapporte les faits en 1819, en conclut qu'"il est à craindre que cette atrocité empêchera pendant longtemps les Européens de faire confiance à ces gens" (1).

Un second incident se serait produit à Sassandra dans les années 1830. Il est relaté en 1901 par le premier administrateur de cette place, G. Thomann, qui parvint à en reconstituer la trame à partir de témoignages apparemment sérieux. Un voilier anglais, commandé par un capitaine du nom de Fish, engage à Sassandra quelques marins auxiliaires, pour faire avec eux un voyage vers le sud :

> "La plupart de ces hommes moururent en route et le navire anglais n'en ramena qu'un petit nombre dans leur pays. Les Néyaux semblèrent accepter les excuses et les explications qui leur furent prodiguées par le capitaine. Ils vinrent en grand nombre sur le navire, n'ayant aucune arme apparente et apportant des moutons, des poules, des bananes et autres provisions. Pendant que l'équipage sans méfiance débattait avec eux le prix des vivres, les Néyaux se jetèrent sur le capitaine et les matelots et les massacrèrent" (2).

La tradition, encore vivace aujourd'hui, veut que le bateau ait ensuite été amené dans l'embouchure du fleuve, où son épave aurait été à l'origine de la formation d'un îlot :

> "Quand le dernier matelot fut égorgé, les indigènes levèrent l'ancre du navire, hissèrent ses voiles et lui firent franchir la barre de la Sassandra. Le bateau vint s'échouer dans la lagune, sur un banc de sable. Il fut peu à peu recouvert par les alluvions, des plantes germèrent et maintenant une végétation luxuriante recouvre l'épave du navire anglais. L'îlot ainsi formé a reçu le nom de l'infortuné capitaine, il s'appelle *Fisolocpo (locpo*, île, *Fiso*, de Fish)" (3).

(1) G.A. Robertson, 1819, p. 69.
(2) G. Thomann, 1901, p. 23.
(3) *Ibid.*, p. 24.

Des représailles suivirent, bien sûr, ce massacre :

"Un navire de guerre anglais vint pour venger les morts, il bombarda et incendia les paillotes de Sassandra, dont les habitants avaient fui" (1).

Un palabre de réconciliation, tenu en 1842, mit définitivement fin à cet incident, événement qu'une plaque en cuivre gravée, que G. Thomann eut entre les mains, rappelle en ces termes :

"1842, palabre réglé avec le roi George et les indigènes de Sassandra par le capitaine John Wood du brick "John Cabot" pour le compte de Richard et William King, de Bristol" (2).

Et G. Thomann de conclure :

"Quand les eaux sont très basses, les enfants du village vont creuser le sol de l'île Fisolocpo et y trouvent des débris d'armatures en cuivre ou des boulons, dont ils font des jouets" (3).

Un troisième incident a, cette fois-ci, pour cadre la région de Béréby, dont les habitants sont accusés d'avoir fait périr corps et biens, le 24 avril 1842, un navire de commerce américain. Voici comment, en 1843, le capitaine Horatio Bridge, officier de l'escadre américaine de surveillance, résume cette affaire :

"Il y a deux ans, la goélette *Mary Carver*, de Salem, commandée par le capitaine Farwell de Vassalboro, était à l'ancre à Half Béréby, dans le but de commercer avec les autochtones. Sa cargaison était évaluée à douze mille dollars. Le capitaine Farwell avait grande confiance dans les habitants de Half Béréby, bien qu'averti de ne pas trop se fier à eux, étant donné qu'ils avaient la réputation d'être féroces et traîtres. Un jour, alors qu'il se trouvait seul sur le rivage, les autochtones l'assommèrent, le ligotèrent, et le livrèrent aux femmes et aux enfants, qui le torturèrent en lui enfonçant des épines dans la chair. Après trois heures de cet horrible supplice, les hommes l'achevèrent. Dès qu'on en eut fini avec le capitaine, un groupe important fut envoyé à bord du navire, pour surprendre et tuer le second et l'équipage. Dans cette entreprise, leur succès fut total ; personne à bord n'en réchappa. Ils sortirent ensuite une partie des marchandises, et firent échouer la goélette sur la côte, où elle fut totalement pillée" (4).

(1) G. Thomann, 1901, p. 24.

(2) *Ibid.*, p. 24. Traduction de Thomann.

(3) *Ibid.*, p. 24.

(4) H. Bridge, 1845, pp. 75-76. Traduit par nous.

La tradition orale des Krou de Béréby relate une étrange histoire, que l'on ne peut pas ne pas mettre en rapport avec cette affaire. Il y a très longtemps, un *missionnaire* débarque près de l'actuel petit village de Tabaoré, à quelques kilomètres à l'ouest de Mani-Béréby, où se situait précisément, dans la première moitié du XIX^{e} siècle, Half Béréby (cf. carte de la côte en 1838, in E. Bouet, 1843). La population l'accueille cordialement. Les femmes lui préparent à manger. Il trouve cependant leurs plats "trop pimentés". Les villageois se vexent. Un palabre éclate, qui tourne au drame. On décide de se débarrasser de l'importun en le mettant purement et simplement à mort sur un rocher à proximité du

Et H. Bridge d'ajouter :

> "Dans un espace de douze milles le long de la côte, il y a cinq ou six familles de pêcheurs, dirigées par différents membres de la famille Cracko, dont Ben Cracko de Half Béréby est le chef. Tous ces villages furent impliqués dans le complot, et reçurent une part du butin. Une goélette portugaise avait été prise et son équipage massacré, au même endroit, un an auparavant. Cette activité devenait si rentable que d'autres tribus de la côte commencaient à envier la bonne fortune des Cracko, et annoncaient qu'elles allaient faire de même et "capturer" un navire" (1).

L'expédition de représailles qu'organisent deux ans plus tard les Américains à l'encontre des populations de Béréby, et à laquelle participe H. Bridge, ne contribue en tout cas pas à l'assainissement des relations. Trois vaisseaux de l'"African Squadron", conduits par le commandant en chef de l'escadre - le commodore Matthew C. Perry -, assisté du gouverneur du "Commonwealth du Libéria", J.Y. Roberts, de l'autorité duquel ressortit alors théoriquement la région de Béréby (2), arrivent le 13 décembre 1843 devant Petit-Béréby, où doit se tenir une réunion destinée à faire la lumière sur l'affaire de la *Mary Carver* et à châtier les responsables. Plusieurs chefs de tribus voisines assistent à cette assemblée. Les "inculpés" reconnaissent que le capitaine Farwell a bien été exécuté par eux, non pas crapuleusement, mais après avoir été condamné à mort en bonne et due forme par le vieux chef Cracko, décédé depuis, pour avoir lui-même tué deux de ses hommes. Ils nient par contre avoir assassiné les autres membres de l'équipage et pillé le navire : celui-ci aurait péri corps et biens en s'échouant sur la côte. Les Américains ne sont, bien sûr, pas satisfaits de cette explication. Le ton monte. Un coup de feu éclate. Et c'est la conflagration générale. Les habitants du village se sauvent en brousse, tandis que les Américains mettent le feu aux cases. Huit autochtones sont tués, deux sont blessés. Le 15 décembre, trois autres villages de la côte sont mis à feu et à sang. Du côté américain, le défoulement est d'autant plus total qu'il s'accompagne d'une parfaite bonne conscience :

(suite note page 176)

village. Le prêtre fait alors à ses bourreaux la prédiction suivante : "Si, en mourant, je tombe face vers le ciel, vous serez bénis ; si je tombe par contre face contre le rocher, vous serez maudits à jamais "! Et il s'écroule, les bras en croix, face contre le rocher. Pris de peur, les villageois s'enfuient. Quand ils reviennent sur le lieu du forfait, le corps du missionnaire s'est miraculeusement pétrifié dans le rocher. Une excroissance de forme humaine y est effectivement toujours visible aujourd'hui. Tandis que les Krou de la région accusent volontiers la malédiction qui pèse sur eux depuis cet événement pour expliquer les infortunes dont ils sont les victimes, voire le retard pris par leur pays en matière de développement, les Harristes ont récemment fait de ce lieu un but de pélerinage. Malédiction ou simple coïncidence ? Le 25 juillet 1971, à 10 heures du soir, par une épaisse brume, un cargo battant pavillon libanais, le *Linda*, s'échoue sur la côte juste en face du même rocher... L'équipage eut plus de chance que celui de la goélette *Mary Carver* : les dix-huit hommes s'en sortirent sains et saufs. Le 26 octobre cependant, un travailleur mossi périt dans la barre alors qu'une équipe tentait d'accéder à bord de l'épave pour entreprendre le déchargement de la cargaison, rachetée par un forestier européen opérant dans la région... pour lequel l'affaire fut loin d'être une malédiction.

(1) H. Bridge, 1845, p. 76.

(2) La colonie du Maryland, fondée en 1837, s'étendait "sur le papier", de part et d'autre du cap des Palmes, de la rivière Grand Cess à la rivière San Pedro.

"L'homme n'est sans doute jamais aussi heureux que lorsque son instinct de destruction peut s'exercer librement et avec la bienfaisante satisfaction de commettre une bonne action" (1).

Le 16, un traité d'amitié est néanmoins conclu avec le chef de Grand-Béréby, qui promet de veiller dorénavant personnellement à la "bonne conduite" des autres chefs de la région (2).

La relation que fait de ce "palabre" avec les habitants de Béréby le commodore M.C. Perry lui-même passe évidemment sous silence le côté sauvage de la répression américaine (3). Les Cracko (ou Cracow), auteurs du forfait, sont tout d'abord présentés comme étant "la terreur de leurs voisins" - Bassa et Berriby - auxquels ils ont pris environ dix milles de côte, "en s'ouvrant par la force une porte sur la mer ; (...) ils commencèrent par le pillage et le meurtre des autochtones passant le long de leur côte en canoë, puis étendirent leurs actes de piraterie à la prise de navires de commerce, et le meurtre de leurs équipages" (4). Bref : "C'est une bande assoiffée de sang" (5). Le commodore M.C. Perry décide malgré tout de leur accorder un procès en règle, non sans avoir toutefois convenu d'avance avec son état-major que leurs cinq villages seraient détruits "si le moindre doute subsistait après le "palabre" sur leur culpabilité" (6). Le 13 décembre 1843, il débarque à Little Berriby, le village du chef Ben Cracow, "accompagné des officiers commandant les vaisseaux US *Macedonian*, *Saratoga* et *Decatur*, du gouverneur Roberts et d'une force considérable de marins et de *marines*" (6), ainsi que de quatre chefs de tribus voisines, amenés comme témoins. Ben Cracow nie toute participation de ses hommes au massacre de l'équipage du schooner *Mary Carver* ; il reconnaît que massacre il y eut mais affirme ne pas en connaître les auteurs ; il sait seulement que c'est pour se venger du capitaine Farewell "qui avait auparavant mis à mort deux des Kroomen employés à bord de son navire" que cet acte a été commis; il prétend enfin que "la *Mary Carver* avait chassé sur ses ancres, s'était échouée et avait sombré ; que la cargaison avait coulé avec elle et qu'aucune partie n'en avait été prise par les habitants" (7). Le commodore l'accuse de mensonge, quand "sur un signe du chef Davis à l'extérieur de la case à palabre, un coup de mousquet fut tiré par un groupe d'indigènes armés en direction de nos hommes (...), ce qui entraîna une conflagration générale entre les indigènes et les Américains". Dans la mêlée, Ben Cracow, qui cherchait à fuir, "fut mortellement blessé, ainsi que son interprète et un autre indigène (...). Des ordres furent à présent donnés (...) pour brûler le village. Après nous être d'abord assurés qu'il avait été totalement déserté, il fut aussitôt réduit en cendres ; et les marins et les *marines* furent rembarqués, sous un

(1) H. Bridge, 1845, pp. 83-84.
(2) *Ibid.*, pp. 85-86.
(3) Cf. US Senate Documents, n° 244. Ce document relate jour après jour le déroulement de l'expédition punitive organisée par l'African Squadron contre les habitants de Béréby. Une photocopie nous en a été aimablement transmise par A. Massing, Indiana University.
(4) *Ibid.*, p. 7.
(5) *Ibid.*, p. 29.
(6) *Ibid.*, p. 31.
(7) *Ibid.*, p. 32.

feu d'escarmouche avec les indigènes" (1). Le 15 décembre, "les quatre autres villages de la famille Cracow, après avoir été désertés par leurs habitants, furent détruits par le feu. Cela ne se fit pas sans escarmouche avec les indigènes ; probablement sans pertes pour eux, puisqu'ils tiraient d'emplacements cachés", alors qu'il y eut trois blessés du côté américain (1)...

Justice étant faite, il importait à présent de s'assurer pour l'avenir les bonnes dispositions des tribus voisines, qui se montrèrent subitement pleines de sollicitude pour les Américains. Le moment était propice à l'élaboration d'un "pacte" avec les chefs de la côte. Le 16 décembre, le premier à signer ce pacte fut le chef de Grand Béréby, King Ben, qui reconnaît que "la punition qui a été infligée (aux Cracko) était juste" et qui "est très content qu'elle leur ait été administrée, étant donné que cet exemple aurait pour effet de rétablir la confiance parmi les commerçants honnêtes" (2). Le 17, c'est au tour des chefs de Rockboukah (Roc-Béréby), de Bassa et de Grand Tabou (Tahou) d'apposer leur signature. Le 19 enfin, alors que le vaisseau du Commodore se trouve au large de la rivière Taboo (Tabou), ce sont les chefs de la localité, le "roi" Karplo et le "gouverneur" Weah, qui montent à bord et signent le pacte (3).

Ces incidents n'empêchent pas cependant l'activité commerciale de se poursuivre et même de s'étendre sur le littoral ouest-ivoirien. Le témoignage de l'Anglais Robertson, déjà cité, nous apprend qu'au début du siècle Cavally est "une place commerciale considérable pour le riz, les dents d'éléphant, les perles, les graines de Paradis, le poivre rouge, les peaux, etc." et où les commerçants peuvent se procurer les pirogues dont ils ont besoin pour leurs opérations le long de la côte ; que, si Tabou ne sera jamais d'un grand intérêt à cause de la barre, à peu de distance de là, Bassa, où l'accostage est facile, offre au négoce "une quantité considérable de dents d'éléphant et de morse (*sic*), de riz, de plantains, de poivre, etc. (...) à prix modéré" ; que, si de Bassa à Drewin, sur les côtes de Béréby et de San Pedro, les villages sont très pauvres et l'activité commerciale quasiment inexistante, Saint Andrews (Sassandra) reste, malgré l'abolition de la traite des esclaves, une place commerciale importante, où l'on traite, parmi d'autres articles, de l'ivoire, et même un peu d'or (4)... et ce dans une ambiance fort plaisante tant "il y a de suavité dans les manières de ces gens" (5) ! Potentialités que confirme le lieutenant de vaisseau E. Bouet, chargé, en 1838, de l'exploration commerciale systématique de la portion de littoral comprise entre les îles de Los (Conakry) et le cap Lopez (Port-Gentil) : du Cavally à Béréby, les villages abondent en riz ; au-delà, "un produit riche et nouveau, aussi inconnu en France que recherché des Anglais et des Américains, commence à s'y montrer en grande quantité; c'est le *camwood,* bois de teinture d'un très beau rouge (...). Naguère encore, les gens du littoral ignoraient que ce riche produit fût un trésor que recélaient, à leur insu, les bois fourrés dont le pays est

(1) US Senate Documents, n° 244, p. 33.
(2) *Ibid.*, p. 34.
(3) *Ibid.*, pp. 34-35. Les Cracko sont aujourd'hui éteints.
(4) Mention avait déjà été faite de l'existence d'un commerce de l'or sur la côte des Malgens par le père Labat en 1730 (cf. *supra*).
(5) G.A. Robertson, 1819, pp. 67-78.

couvert ; recherché et payé grassement par les traitants, il est devenu un nouvel objet d'industrie"; le *morfil,* présent sur tout le littoral, sera disponible en plus grande quantité "à mesure que l'on s'avancera vers l'est"; quant à l'*huile de palme* qui "ne se trouve pas encore en grande quantité sur cette fraction de côte", elle pourrait devenir, "si les traitants la demandaient avec instance (...), une source féconde de commerce et de prospérité". La rivière Saint-André est par contre présentée comme "un point que les troqueurs ne fréquentent guère que pour y faire leurs provisions. Le naturel des habitants est perfide et il faut s'en méfier ; j'ai eu personnellement l'occasion de m'en plaindre (...), et je me suis vu obligé de me servir de mes armes" (1)... Une "plaque de fidélité" en cuivre, délivrée en 1859 par le capitaine d'un navire anglais à un courtier du village wané de Kounouko (alors Victoria Town) et précieusement conservée dans cette localité, témoigne par ailleurs de l'existence d'un commerce régulier entre cette partie de la côte et l'Europe dans les dernières décennies de la première moitié du XIX^{e} siècle (2).

Le "naturel perfide" des habitants du littoral ouest-ivoirien n'empêche pas non plus les navires européens - ou américains - de recruter dès cette époque des marins auxiliaires *à l'est* du cap des Palmes. En 1833, la "Rhode Island Expedition", rappelons-le, prend ses Kroumen à l'embouchure du Cavally (3). Ce sont précisément les Kroumen du Cavally, note E. Bouet en 1839, qui "s'embarquent" le plus volontiers "sur des navires en traite comme matelots, et descendent aussi au sud qu'on le veut" (4). En 1842, c'est un Krouman de Drewin, Tom Coffee, qui est entendu en Angleterre, où il affirme s'être rendu à trois reprises déjà, par une commission d'enquête parlementaire sur la côte ouest-africaine (3). Les incidents qui se produisent dans les années 1830 à Sassandra, en 1842 à Half Béréby, n'ont-ils pas enfin eux-mêmes été provoqués par des palabres liés au recrutement de Kroumen dans ces localités ?

2. La seconde moitié du XIX^{e} siècle : des contacts commerciaux aux contacts politiques

Alors que dans les premières décennies du XIX^{e} siècle les rapports que l'Europe entretient avec le littoral ouest-ivoirien sont encore exclusivement de type commercial, la mise en place sur la côte africaine des croisières de répression de la traite des esclaves sera, dès la décennie 1840, à l'origine d'un glissement progressif vers des rapports de type plus politique (5). Sous couvert d'une cause humanitaire commence alors en fait, en particulier entre la France et l'Angleterre, une sourde lutte d'influence auprès des populations de la côte, prélude au futur partage colonial. Dans les dernières décennies du siècle, l'accès à la main-d'œuvre krouman sera dans cette lutte l'un des enjeux - sinon le principal - de la mainmise de la France sur le littoral ouest-ivoirien.

(1) E. Bouet, 1843, pp. 20-21.

(2) Cette plaque, qui nous fut montrée en mai 1970, est scellée au ciment sur le mur d'une maison de Kounouko. Voici quelle en est l'inscription exacte : "Coffee Geta, Head Trade Man, Victoria Town. Presented by Captain Samuel Lowther of the Ship Glenelg for his general good character. 1859".

(3) G.E. Brooks, 1972, p. 36.

(4) E. Bouet, 1843, p. 7.

(5) Cf. sur ce sujet l'analyse de Ch. Forlacroix, 1972, p. 68.

Quand, en 1838, le lieutenant de vaisseau E. Bouet reçoit à Gorée les instructions du commandant de la station navale Montagnies de la Roque pour une reconnaissance "commerciale" de la côte ouest-africaine, les intentions réelles de la France sont loin d'être claires. Le fait que cette reconnaissance soit confiée à un navire de guerre, la canonnière-brick *La Malouine,* est cependant symptomatique. L'Angleterre domine alors incontestablement le commerce sur toute la côte (1) : il serait peut-être temps de ne pas laisser cet avantage commercial se transformer en avantage politique. La mission de *La Malouine,* malgré les conclusions largement positives et optimistes de E. Bouet, ne parvient pourtant pas à décider les responsables de la politique coloniale française pour une ligne de conduite précise : elle sera en fait suivie de "cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales" (2). Elle eut néanmoins un impact capital sur l'avenir "politique" du littoral ivoirien - et en particulier du littoral ouest-ivoirien - : elle fit ressortir l'intérêt des sites lagunaires d'Assinie et de Grand-Bassam comme *relais* possibles pour la division navale française entre ses deux bases de Gorée et de Libreville (3), ce qui amènera la France à signer dès 1842 des traités avec les chefs de ces points, et dès 1843 à y créer des forts, étapes décisives de l'extension de son influence à la Côte-d'Ivoire ; son commandant, sans avoir été du tout mandaté pour une telle initiative, signa, en 1839, un traité avec les chefs de Garraway, localité de la côte des Graines à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest du cap des Palmes, en vue de l'installation éventuelle d'un poste commercial, d'un "point d'appui" français (4), traité dont la France saura, plus tard, très judicieusement tirer profit dans sa négociation avec le Libéria sur la fixation de la frontière occidentale de la Côte-d'Ivoire ; dans la foulée de la création des établissements d'Assinie et de Grand-Bassam, et toujours à l'initiative de E. Bouet, commandant de la station navale des côtes occidentales d'Afrique depuis 1842, une série de traités sont enfin conclus en d'autres points du littoral ivoirien, dont quatre sur le littoral occidental : trois par le lieutenant de vaisseau A. Fleuriot de Langle avec les chefs de la rivière San Pedro (5 mars 1844), les chefs du Grand-Béréby, du Petit-Béréby et du Tabou (4 juillet 1845), un par les responsables des comptoirs d'Assinie avec les habitants de Lahou, du Rio Fresco et de la rivière Saint-André (10 juillet 1845) (5).

Les choses en restent là pendant près d'un quart de siècle. C'est à la demande des "gens de Biriby" eux-mêmes, qui réclament le pavillon français, que l'amiral Fleuriot de Langle, successeur de E. Bouet à la tête de la division navale, fait conclure, en 1868, par un de ses officiers, le lieutenant Crespin, un nouveau traité avec les chefs de cette partie du littoral... à la fois pour faire obstacle aux prétentions du Libéria sur la rive gauche du Cavally et pour

(1) Ch. Forlacroix, 1972, p. 69.
(2) Cf. P. Atger, 1962.
(3) Ch. Forlacroix, 1972, p. 68.
(4) Cf. B. Schnapper, 1961, p. 18.
L'expédition prévue en 1843 pour l'installation de ce comptoir fortifié, qui avait même été considérée en haut lieu comme prioritaire sur celle du fort de Grand-Bassam, fut détournée au dernier moment sur ce dernier point, les Anglais préparant eux-mêmes une expédition sur la toute proche Gold Coast (*ibid.*, p. 31).
(5) In Ch. Wondji, 1963, p. 352.

assurer aux navires français le recrutement de leurs Kroumen (1). Les "gens de Biriby" n'ont de toute évidence aucune envie de tomber sous le joug du Libéria. Or, la Grande-Bretagne ne vient-elle pas, en 1862, de reconnaître officiellement la juridiction de la jeune république jusqu'à la rivière San Pedro (2) ? Il est probable aussi qu'ils n'ont pas oublié la façon dont ils ont été traités par les Américains, "protecteurs" du Libéria, à la suite de l'affaire de la *Mary Carver*... L'initiative de Fleuriot de Langle est fort discutée à Paris, qui dépêche un aviso, *L'Adonis,* à Petit-Béréby, pour s'enquérir de la situation exacte de cette portion de côte. Le baron Duperré, nouveau commandant de la division navale, est finalement chargé, en 1870, de renoncer à tous les traités passés antérieurement avec les localités entre Cavally et San Pedro "sous prétexte que les villages de Basha, Grand-Béréby et Petit-Béréby sont enclavés dans le territoire libérien" (3).

Après le désastre de 1870, la France se fait à nouveau oublier sur le littoral ouest-ivoirien pendant une quinzaine d'années. Tandis que l'Angleterre continue à y assurer sa présence commerciale, voire à l'intensifier par l'ouverture de factoreries, seuls les voiliers d'Arthur Verdier, commerçant et résident de France à Grand-Bassam et Assinie après le rappel en métropole des garnisons françaises, s'y livrent encore à quelque activité, jusqu'au Cavally (4). Il faudra attendre la fièvre qui s'empare des grandes puissances européennes au lendemain de la conférence de Berlin, dont l'acte général du 26 février 1885 définit les règles du partage de l'Afrique (5), pour que se réveillent les appétits de la France sur le littoral ouest-ivoirien, revendiqué par le Libéria mais convoité aussi par l'Allemagne, précisément pour la main-d'œuvre krouman que cette région est susceptible de fournir à ses colonies du Togo et du Cameroun (6). La France réalise-telle enfin que le contrôle d'une partie de la côte krou, partant de ses ressources humaines, peut être un atout majeur dans la mise en œuvre de ses visées coloniales en Afrique (les Kroumen recrutés en 1883 par la "Mission de l'Ouest africain" de S. de Brazza ne se sont-ils pas avérés des auxiliaires précieux ?) et que si elle ne réagit pas rapidement elle risque de perdre l'avantage acquis par les traités passés antérieurement ? Paris décide de "frapper" vite et fort, et ce en trois temps .

---

(1) In Ch. Behrens, 1974, p. 88.

(2) H. Johnston, 1906, t. I, p. 243.

(3) In Ch. Behrens, 1974, p. 88.

(4) A. Verdier, 1897, p. 227.

(5) L'article 35 de cet acte pose notamment clairement le problème de la validité des droits acquis par les traités signés par le passé : "Les puissances signataires (...) reconnaissent l'obligation d'assurer, dans les territoires occupés par elles, sur les côtes du continent africain, l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle serait stipulée" (in H. Brunschwig, 1971, p. 127). Pas de "droits acquis" donc sans "autorité" effective. En d'autres termes, pas de "colonie" sans administration réelle du territoire revendiqué.

(6) Cf. notamment 0. Baumann, 1888, p. 140 : "Quels grands avantages pour la réglementation du problème de la main-d'œuvre à la côte occidentale d'Afrique offrirait une occupation allemande de cette région indépendante entre cap Palmas et Assinie ! Kamerun et Togo manqueront probablement pendant longtemps encore de main-d'œuvre locale et dépendront en partie du travail des Kruboys. Pour le développement des colonies allemandes d'Afrique de l'Ouest, il serait ainsi d'une importance à ne pas sous-estimer si l'Empire allemand faisait l'acquisition de cette région de la Côte-d'Ivoire si insignifiante en soi, et prenait en main propre l'engagement des Kroumen qui s'y trouvent". Traduit et cité par Ch. Behrens, 1974, p. 82.

Premier temps : quoique les traités signés successivement par E. Bouet, Fleuriot de Langle et Crespin n'aient jamais été ratifiés, un décret publié au bulletin des lois en cette même année 1885 déclare la côte *française* non seulement du San Pedro au Cavally, mais au-delà du Cavally et du cap des Palmes jusqu'à Garraway (1), mettant en avant à la fois les traités anciens et l'absence de toute emprise administrative réelle du Libéria sur cette partie de la côte. Le Libéria proteste avec véhémence. Après intervention de l'Angleterre, la France accepte toutefois, en 1891, de ramener ses prétentions à la rivière Cavally (2), reconnaissant que la rive droite du fleuve peut, à la rigueur, effectivement être considérée comme "administrée" (3). Le Libéria continue de protester, mais ni les États-Unis ni la Grande-Bretagne ne lui apportent leur appui (4) ; cette dernière a trop besoin de la complicité de la France en d'autres points du continent ! L'année suivante, le baron de Stein, consul du Libéria à Anvers, se rend à Paris pour tenter de régler le contentieux franco-libérien. La France oppose tout simplement aux droits allégués par le Libéria sur la rive gauche du Cavally ceux qu'elle a sur Garraway... en vertu du traité signé en 1839 par E. Bouet. Elle veut bien renoncer à Garraway, mais contre la rive gauche du Cavally. L'impasse étant totale, le baron de Stein se résigne à signer, le 8 décembre 1892, un accord qui reconnaît bien le Cavally comme frontière orientale du Libéria (5). Le gouvernement libérien refusera de ratifier l'accord conclu par son représentant jusqu'à un voyage du président Barclay à Paris... en 1907 (6).

Second temps : le 6 mai 1889, les services postaux réguliers sur la côte occidentale d'Afrique sont concédés à la Compagnie Fraissinet et à la Compagnie des chargeurs réunis, avec *escale obligatoire* à Béréby et escales facultatives à Bliéron, Tabou et San Pedro (7). La volonté d'établissement de la France sur le littoral ouest-ivoirien est cette fois-ci affirmée sans ambiguïté. Trois ans après, tous les Kroumen utilisés par les paquebots de l'une et l'autre compagnies, recrutés jusqu'alors à Freetown, le sont à Béréby.

Troisième temps : la France décide de "réactiver" les traités jadis passés avec les chefs de la côte ouest-ivoirienne ; ce sera l'objectif des missions Bidaud, Quiquerez-de Segonzac et Ballay.

---

(1) H. Johnston, 1906, t. I, p. 282.

(2) *Ibid.*, p. 283.

(3) Si le Libéria n'a pas de poste administratif sur la rive gauche du Cavally, il y assure cependant une présence par missionnaires américains interposés. Dès la décennie 1840, il existe à Tabou une "station missionnaire" de l'Église épiscopale, relevant de la mission de Half Cavally, où exerce alors le révérend B. Payne, auteur d'un "dictionnaire de la langue grebo" (1860), et qui rend régulièrement visite à la station de Tabou (sa présence y est signalée, par exemple, en août 1843). Une autre de ces stations existe à Rabookah (Rock-Béréby), dirigée par un certain Mr. Appleby (cf. US Senate Documents, doc. n° 244, p. 29). C'est le révérend Minor qui, le 25 avril 1842, au lendemain du naufrage de la *Mary Carver*, donnera l'alerte à l'African Squadron et, dans une lettre adressée directement au ministre de l'US Navy, A.P. Upshur, demandera que soit organisée une expédition punitive (cf. E.F. Hening, 1850).

(4) H. Johnston, 1906, t. I, p. 283.

(5) P. Atger, 1962, pp. 157-158.

(6) Ch. Behrens, 1974, p. 88.
C'est un décret en date du 13 janvier 1911 qui fixe définitivement les limites des possessions françaises et libériennes.

(7) Ph. Bouys, 1933, p. 147.

Le capitaine au long cours Bidaud, ancien agent de Verdier à Grand-Bassam, est chargé fin 1890 de la première de ces missions. Les contacts qu'il a avec les chefs de la côte ne sont cependant pas très positifs. Le seul traité qu'il parvient à conclure, le 25 octobre 1890, avec le chef de Grand-Drewin, qu'il convoque à Fresco et qui se fait représenter par son neveu, place théoriquement sous la suzeraineté de la France toute la côte de Fresco à San Pedro. Mais Bidaud ne prend la peine ni de visiter le pays nouvellement acquis ni surtout de vérifier si la souveraineté du chef de Grand-Drewin sur toute cette côte est bien effective (1). A Petit-Béréby, le vieux chef Mané lui apprend que depuis qu'un officier français est venu lui retirer le traité signé avec le lieutenant Crespin il en a signé un nouveau avec l'Angleterre (1). A Tabou, le responsable de la maison de commerce anglaise Julio lui apprend qu'il a conclu avec le chef de cette localité, et devant notaire à Freetown, un accord qui lui donne "le droit d'exploiter les mines et les forêts, de bâtir des factoreries, et de faire les plantations qui lui plaisent dans tout le bassin de la rivière de Tabou" ; qu'après cet accord il a installé des comptoirs à Tabou et à San Pedro, et des sous-comptoirs à Cavally, Petit-Béréby, Grand-Béréby et Tahou ; qu'un compatriote et concurrent, Williamson, agent de la maison Woodin de Liverpool, vient d'installer une factorerie dans le village de Rock-Town et des succursales à Cavally, Wappou et Basha (2). Muni de ces renseignements, Bidaud rentre en France. Le seul intérêt de sa mission fut finalement d'avoir révélé par sa présence que la France s'intéressait à cette partie du littoral.

L'année suivante, en 1891, deux jeunes officiers de cavalerie, Paul Quiquerez, 27 ans, lieutenant au 17e régiment de dragons et Bardon de Segonzac, 25 ans, sous-lieutenant au 1er régiment de chasseurs, obtiennent du ministre de la Guerre l'autorisation d'effectuer à leurs frais une mission géographique et scientifique en Afrique. Sur les conseils du Comité de l'Afrique française, qui leur apporte un modeste soutien, ils décident d'explorer le littoral de la Côte-d'Ivoire de Grand-Bassam au Cavally, puis de regagner le Sénégal par les sources du Niger (3). Le sous-secrétaire d'État aux Colonies, Étienne, sans doute pour réparer les échecs de Bidaud, confère à leur mission un caractère politique "en les priant de conclure des traités dans les régions qu'ils parcoureraient" (4). C'est de Grand-Lahou que part finalement l'expédition, le 1er avril 1891. Du 6 avril au 10 mai, pas moins de treize traités sont signés, de Petit-Lahou au Cavally, avec les chefs de la côte . Deux chefs seulement se montrent réellement hostiles à la mission : Zaqui, gros traitant qui partage avec une maison anglaise installée à Drewin tout le commerce de la région de Sassandra, et Mané, le chef de Petit-Béréby, dévoué à Williamson. Le premier est ramené à de meilleures dispositions par l'arrivée, fort opportune, en rade de

(1) P. Atger, 1962, p. 153.
(2) *Ibid.*, pp. 153-154.
(3) Un mémoire de maîtrise d'histoire a été soutenu en 1973 à l'université Paris I sur la mission Quiquerez-de Segonzac par Mme Jocelyne Torset, sous la direction d'Y. Person. Il s'agit du travail le plus "objectif" - nous verrons pourquoi - réalisé à ce jour sur cette mission. Nous y puisons ici largement.
(4) P. Atger, 1962, p. 155.

Drewin d'un vaisseau de guerre, le *Brandon,* qui convoie le lieutenant-gouverneur Bayol à Cotonou. Quant au second, il refuse purement et simplement de recevoir la mission. Pour gagner de vitesse les émissaires de Williamson, "partis vers le Cavally pour faire de la contre-propagande", Quiquerez laisse de Segonzac, malade, à Béréby, et, marchant de nuit, parvient à devancer ses adversaires et à établir "à l'arraché" la suzeraineté de la France sur la portion la plus occidentale du littoral ivoirien (1). Sentant le vent tourner, Williamson ne cherche plus qu'à sauvegarder ses propres intérêts, en donnant un fondement juridique à ses installations. "Le 29 octobre 1891, il conduisait Mané devant un notaire de Freetown et concluait un accord par lequel contre une coutume annuelle de 200 dollars il recevait le monopole de l'exploitation commerciale, agricole et minière des régions comprises entre les rivières San Pedro et Cavally" (2).

La seconde partie de la mission sera une autre paire de manches. La rivière San Pedro que choisissent de remonter les deux explorateurs pour parvenir aux sources du Niger n'est pas une voie de communication aussi facile que la plage littorale. Leur progression n'est certainement pas une partie de plaisir. Que se passa-t-il vraiment alors que la mission venait à peine de pénétrer dans la forêt ? A trente kilomètres seulement de l'embouchure, à la hauteur du village bakwé de Plaoulou, c'est le drame. La mission est attaquée, disent les documents officiels, "par une bande d'indigènes" : Quiquerez "fut précipité dans les rapides avec toute son escorte et à la suite de ce malheureux incident il succomba le soir même à une attaque de fièvre algide" (3). La mission s'est achevée dans des circonstances sur lesquelles toute la lumière n'a pas été faite, prétend le beau-père de la victime, le colonel Fix, qui émet des doutes sur la mort "naturelle" de son beau-fils et harcèle sans répit le sous-secrétaire d'État aux Colonies tant qu'une enquête officielle n'est pas ordonnée sur l'affaire. Celle-ci est confiée au Parquet de l'un des conseils de guerre du Sénégal. Une conclusion à première vue accablante pour le sous-lieutenant de Segonzac ressort de l'autopsie pratiquée sur le corps du lieutenant Quiquerez : celui-ci est mort d'une blessure à la tête, occasionnée par une balle de revolver. Or, seuls les deux officiers étaient en possession d'une telle arme. De Segonzac se retrouve ni plus ni moins inculpé d'homicide volontaire sur la personne de son compagnon Quiquerez ! Il faudra onze audiences au conseil de guerre, qui siège à Saint-Louis, pour prononcer, le 20 octobre 1893, ...l'acquittement de M. de Segonzac. Celui-ci reconnaît avoir fourni une fausse version des événements, dans le seul but de ne pas faire de peine à la mère de Quiquerez, et de laisser "à ce trépas la grandeur et la légende d'une mort trouvée au service de la science et de la patrie" (4), car son compagnon s'est en fait ...suicidé (5).

(1) P. Atger, 1962, p. 156.
(2) *Ibid.*, p. 154.
(3) Archives nat. de France, section outre-mer, missions 22, lettre du sous-secrétaire d'État aux Colonies à M. le Préfet de la Seine sur les circonstances de la mort du lt Quiquerez du 25 septembre 1891.
(4) *L'illustration,* 1892, 2e semestre, p. 342, cité in J. Torset, 1973, p. 70.
(5) Pour tout ce qui concerne les suites judiciaires de la mission Quiquerez-de Segonzac, cf. J. Torset, 1973, pp. 61-78.

Version qui arrange finalement fort bien le conseil de guerre : à l'heure où les puissances européennes se font une lutte sans merci pour le partage de l'Afrique, serait-il de bon ton de laisser planer un quelconque doute sur la moralité d'un officier de l'armée française (1) ?

C'est enfin le lieutenant-gouverneur Ballay, successeur de Bayol, en mission spéciale sur la Côte-d'Ivoire, qui entreprend d'achever l'œuvre de la mission Quiquerez-de Segonzac sur la partie occidentale du littoral en tentant de regagner Mané à la cause de la France. Il convoque chez ce dernier tous les chefs des villages qui, de San Pedro au Cavally, ont conclu un traité avec Quiquerez, et leur fait reconnaître, le 4 août 1891, la souveraineté du "roi" de Béréby sur leurs régions. Tactique qui est payante, puisque celui-ci, flatté, ne fait plus aucune difficulté pour faire allégeance à la France. Ni les tentatives désespérées de Williamson pour armer les villages entre les rivières Dodo et San Pedro contre Mané, ni une démarche personnelle de Woodin, dont il représentait les intérêts, auprès du sous-secrétaire d'État aux Colonies à Paris, ne changeront plus quoi que ce soit au nouvel équilibre des forces (2).

En six petites années, la France a donc définitivement damé le pion à l'Angleterre sur le littoral ouest-ivoirien, où ce pays était pourtant commercialement bien mieux implanté. Elle a désormais le contrôle d'une partie au moins de la main-d'œuvre krouman ; elle permet d'ailleurs - pour le moment - à tous les autres usagers de continuer à la recruter librement. Contrôle d'autant plus précieux que même sur la côte ouest-ivoirienne le recrutement commence à se faire difficile en cette fin du XIX^{e} siècle (3), où la demande, nous l'avons vu, est pléthorique. Tout est désormais prêt pour l'ultime étape du processus enclenché en 1885 : la définition d'un cadre politique et la mise en place d'un appareil administratif qui garantissent pour de bon les droits nouvellement ré-acquis. Ce sera fait le 10 mars 1893, avec la création de la colonie de Côte-d'Ivoire.

---

(1) Cette affaire reste en fait mystérieuse. "Il est probable, conclut J. Torset, que les deux officiers, en désaccord sur un point resté inconnu, se sont querellés et, exaspérés par les épreuves traversées, en sont vite arrivés aux extrémités. Le plus rapide et le moins touché moralement eut raison de l'autre" (p. 77). Les Anglais - en particulier Williamson - furent-ils pour quelque chose dans la fin tragique d'une mission qui ne pouvait que desservir leurs intérêts ? L'hypothèse fut avancée...
De Segonzac, quoique blanchi par le conseil de guerre, subit aussitôt de telles pressions que non seulement il quitta l'armée mais aussi la France, pour s'exiler en Belgique, où il s'éteindra, presque centenaire, dans les années 1960. Son fils, qui vit toujours en Belgique et que J. Torset parvint à contacter, n'apporta aucun élément nouveau au dossier.
Une chose cependant est certaine : la fin tragique de la mission Quiquerez-de Segonzac ne peut plus être imputée aux "naturels" de l'arrière-pays de San Pedro qui de la rive auraient attaqué la pirogue des deux explorateurs, tuant les pagayeurs et faisant chavirer l'embarcation sur un rocher (cf. H. Deschamps, 1967, p. 192)... La "côte des Malgens" a décidément bon dos !
Signalons enfin que l'affaire Quiquerez-de Segonzac a inspiré à Pierre Benoît, alors jeune archiviste au ministère de la France d'outre-mer à Paris, la trame d'un roman célèbre, *L'Atlantide*.

(2) P. Atger, 1962, pp. 156-157.

(3) En 1883, Brazza aura le plus grand mal à compléter son équipage de Kroumen entre Wappou et Béréby (cf. C. Coquery-Vidrovitch, 1969, pp. 251-252). En 1888, le lieutenant de vaisseau Montferrand, commandant *L'Ariège*, fera treize mouillages et mettra dix jours pour recruter sur la même côte quatre-vingt-neuf Kroumen à destination du Gabon (cf. Ch. Behrens, 1974, p. 79).

Par le biais du phénomène krouman, la si répulsive côte des Malgens s'est donc progressivement métamorphosée, au cours du XIXe siècle, en un rivage hautement convoité. Il est vrai que pour l'usager de la côte ouest-africaine le Krouman, "homme à tout faire" de l'Européen, est devenu, au cours du même siècle, un personnage quasiment de légende, sans l'aide duquel plus rien ne peut être entrepris dans le monde tropical. Un personnage dont on recherche la collaboration à tout prix, auquel l'on fait une confiance aveugle, et qui finit par s'imposer comme un auxiliaire indispensable.

De nombreux et pittoresques portraits ont été brossés du Krouman, qui sont révélateurs à la fois de la place que celui-ci occupe au XIXe siècle dans le dispositif des relations entre le littoral ouest-africain et l'Europe et de l'attachement, intéressé mais généralement sincère, que lui portent ses employeurs. Y sont évoqués pêle-mêle ses qualités - force physique exceptionnelle, assiduité au travail, intelligence, fidélité - et ses défauts - penchants pour le vol, l'alcoolisme, le mensonge. "C'est une race d'hommes remarquablement vigoureuse, active, intrépide et intelligente" note, en 1833, le chirurgien de la frégate *Dryad,* de l'escadre britannique de surveillance, P. Leonard, qui qualifie les Kroumen d'"Écossais de l'Afrique" (1). "Pris globalement, ils constituent incontestablement la race la plus intéressante que l'on puisse trouver sur la côte africaine ; et si on les éduquait correctement, on pourrait en faire des agents extrêmement utiles pour la promotion du grand dessein de civilisation de l'Afrique", font remarquer deux des survivants de la malheureuse expédition anglaise qui eut lieu en 1832 aux bouches du Niger, Macgregor Laird et R. Oldfield (2). "Malgré leur caractère mendiant et intéressé, les Kroumen sont (...) une race d'hommes précieuse pour les navires en traite, surtout aux points de la côte où le capitaine ne peut descendre à terre en personne et c'est là presque la généralité en Afrique (...). Ils sont généralement laborieux, actifs, fidèles une fois embarqués...", observe le lieutenant de vaisseau E. Bouet au cours de la reconnaissance commerciale qu'il effectue sur la côte ouest-africaine en 1838-1839 (3). "Ils sont en fait ici ce que les Suisses furent jadis en Europe, voire même supérieurs à eux, car non seulement ils se battent mais ils travaillent aussi pour quiconque les paie", écrit dans une lettre en date du 1er octobre 1840 Ch. Bell, capitaine du navire de guerre américain *Porpoise* (4). "Les Kroomen sont une race de travailleurs assidus (...) ; malheureusement ils sont aussi nés naturellement voleurs. Ils arrivent à bord du bateau comme Job vint sur cette terre, nus ; mais là finit la ressemblance avec ce brave homme. Ils quittent le bateau chargés de tout ce sur quoi ils peuvent mettre la main (...). Aucun homme blanc convenable ne manquera à ses engagements envers des Kroumen", constate le commerçant anglais J. Whitford, qui fréquente la côte ouest-africaine de 1853 à 1875 (5). "Ils sont (...) les plus beaux athlètes parmi les populations autochtones de l'Afrique, de vrais Goliaths par leur force et leur constitution physique (...). Ils n'en sont pas moins, malgré leurs qualités, les plus grands voyous. Ils sont capables de faire chavirer votre embarcation dans la barre, de vous sauver la vie d'une main et de vider votre

(1) P. Leonard, 1833, p. 55
(2) M. Laird et R. Oldfield, 1837, pp. 37-38.
(3) E. Bouet, 1843, p. 7.
(4) Cité in G. Brooks, 1972, p. 42.
(5) J. Whitford, 1877, pp. 54-55.

poche de l'autre. On peut les ranger parmi les amphibies, car ils sont aussi bien chez eux sur terre que sur l'eau. Ils sont mangeurs et buveurs, mais fidèles, de bonnes mœurs et travailleurs consciencieux, quand ils ne sont pas trop bien traités (...). A eux s'applique le vieil adage : 'Un Krouman, un chien et un noyer sont d'autant meilleurs qu'on les bat plus', à condition que la punition ait été effectivement méritée", rapporte l'Allemand R. Oberländer d'un voyage en Afrique dans les années 1880 (1).

Mais les portraits qui fixent sans doute le mieux l'étonnante et fascinante personnalité du Krouman, et qui traduisent peut-être avec le plus de justesse l'image que l'on s'en fait en Europe à la fin du siècle, sont ceux d'une voyageuse anglaise, Mary Kingsley, et d'un administrateur français, Maurice Delafosse.

Portrait tout en nuances, très féminin, de Mary Kingsley : "Le Kruboy est incontestablement le plus sympathique de tous les Africains que je connaisse. En quoi réside son charme est difficile à décrire, et on a certes besoin de la patience de Job et d'une conscience en cuir souple pour traiter et vivre avec le Kruboy sous le climat africain. Dans ses comportements les meilleurs il me rappelle la personnalité charmante du paysan irlandais, car, bien que manquant de pétillant, il est plein d'humour, et le plus paresseux et le plus besogneux des hommes. Il ment et dit la vérité de la même façon désespérément incertaine que l'on ne peut lui faire confiance ni dans l'un ni dans l'autre cas. Il est ingrat et fidèle jusqu'à la mort, honnête et voleur, le tout en une seule et même personne" (2).

Portrait tout en puissance, taillé à la serpe comme semble l'être le Krouman lui-même, de Maurice Delafosse : "Tous ces Krou de la côte, perpétuellement en contact avec les Européens, et cela en dehors de leur pays, ont contracté des habitudes de fierté, d'indépendance, qui frisent l'insolence. Ce sont des gens "qui la connaissent" et qui le font voir (...). Tels sont les Krou (...), sauvages, vêtus de défroques de civilisation, hâbleurs, (qu'on me passe le mot) gueulards, habiles à tout faire et même à voler, difficiles à conduire, mais forts comme des taureaux et souples comme des anguilles, musclés comme Hercule, barbus quand vient la trentaine, engouffrant l'alcool comme un chameau assoiffé engouffre l'eau, et, en définitive, tellement utiles à notre commerce et à notre marine qu'on ne sait comment nous ferions sans eux" (3).

L'administration coloniale française, dès sa mise en place en Côte-d'Ivoire, s'emploiera à tirer le meilleur parti de cette force de travail tout à fait exceptionnelle.

IV. LE XX^{e} SIÈCLE : L'AFFIRMATION D'UNE VOCATION

En décidant, à la fin du XIX^{e} siècle, d'étendre son autorité au littoral ouest-ivoirien, la France a pour objectif, nous l'avons vu, de s'assurer le contrôle d'une partie de cette ressource alors tant convoitée que constitue, de part et d'autre du cap des Palmes, la main-d'œuvre krouman. Elle ne perd pas pour autant de vue l'objectif plus global qu'elle s'est assigné en créant la colonie de Côte-d'Ivoire : tirer le plus de profit possible des

(1) R. Oberländer, 1885, p. 20.
(2) M. Kingsley, 1898, p. 481.
(3) M. Delafosse, 1900, p. 190.

richesses dont la nature semble avoir si généreusement doté ce pays. C'est à cette double exploitation - celle de l'homme, celle du milieu - que va être livré l'interfluve Sassandra-Cavally, au cours de la période coloniale d'abord, après l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance ensuite, et sans aucun hiatus dans la transition.

A. De la création de la colonie de Côte-d'Ivoire à la Première Guerre mondiale (1893-1914) : la mise en place des structures d'exploitation (figure 17)

En 1893, de l'interfluve Sassandra-Cavally seul le littoral est à peu près connu des Européens. La mission Quiquerez-de Segonzac ne parvint, en 1891, à remonter la rivière San Pedro que sur une trentaine de kilomètres, avant de se disloquer dans les conditions dramatiques que l'on sait. Si, la même année, le lieutenant Arago, qui envisageait d'atteindre le Soudan par le Sassandra, connut un peu plus de succès - il atteignit le village de Kouati, à quelque quatre-vingt kilomètres à vol d'oiseau de la mer, avant de renoncer à une mission que les Kodia lui présentèrent comme impossible -, sa reconnaissance n'apporta que quelques informations sur le cours du fleuve (1). Les autres missions ne s'étaient guère éloignées du littoral. Et encore de ce littoral, la moitié occidentale est-elle revendiquée par le Libéria ! Une "prise en main" effective du pays, qui ne permettrait plus aucun doute sur les desseins de ses nouveaux maîtres, s'impose donc comme la plus urgente des tâches. C'est dans ce sens que vont les instructions que reçoit du sous-secrétaire d'État aux Colonies le capitaine Binger, premier gouverneur de Côte-d'Ivoire, à son départ de Paris le 28 juillet 1893 : "Vous pourrez, dès votre arrivée dans la colonie, vous préoccuper de l'occupation de la côte entre Fresco et Cavally. Ce sera là une opération délicate dont vous n'ignorez pas les difficultés ; je compte sur votre prudence pour l'effectuer dans des conditions satisfaisantes"(2). Prise en main du pays sur laquelle pourra ensuite s'appuyer l'exploitation et de ses hommes et de ses richesses naturelles.

1. La prise en main du pays

Conformément aux instructions reçues à son départ de Paris, Binger fera de l'occupation du littoral ouest-ivoirien un objectif prioritaire. Pour marquer la détermination de la France à s'implanter définitivement sur cette portion de côte revendiquée par le Libéria, il s'y porte personnellement dès le mois de septembre 1893, à bord d'un navire de guerre, l'aviso *Capitaine Ménard,* et décide de la création de pas moins de quatre postes administratifs - Sassandra, San Pedro, Béréby, Tabou - et dix postes de douane (soit en moyenne un tous les 20 kilomètres), aussitôt pourvus de responsables. G. Thomann, que Binger débarqua ainsi, avec le douanier Vellas, le 4 septembre 1893 dans la baie de Sassandra, comme chef du poste administratif dont l'existence n'était encore que toute fictive, rapporte avec quelle stupéfaction le seul Européen alors implanté en ce point, l'Anglais Gross, agent de la maison King de Bristol, accueillit ces représentants "aux mains nues" de la France, tribu-

(1) G. Thomann, 1901, p. 26; P. Atger, 1962, p. 176.

(2) Lettre du sous-secrétaire d'État aux Colonies en date du 28 juillet 1893, Instructions confidentielles, Archives nat. de France, section outre-mer, Côte-d'Ivoire 110a, in Y. Gokou, 1977, p. 169.

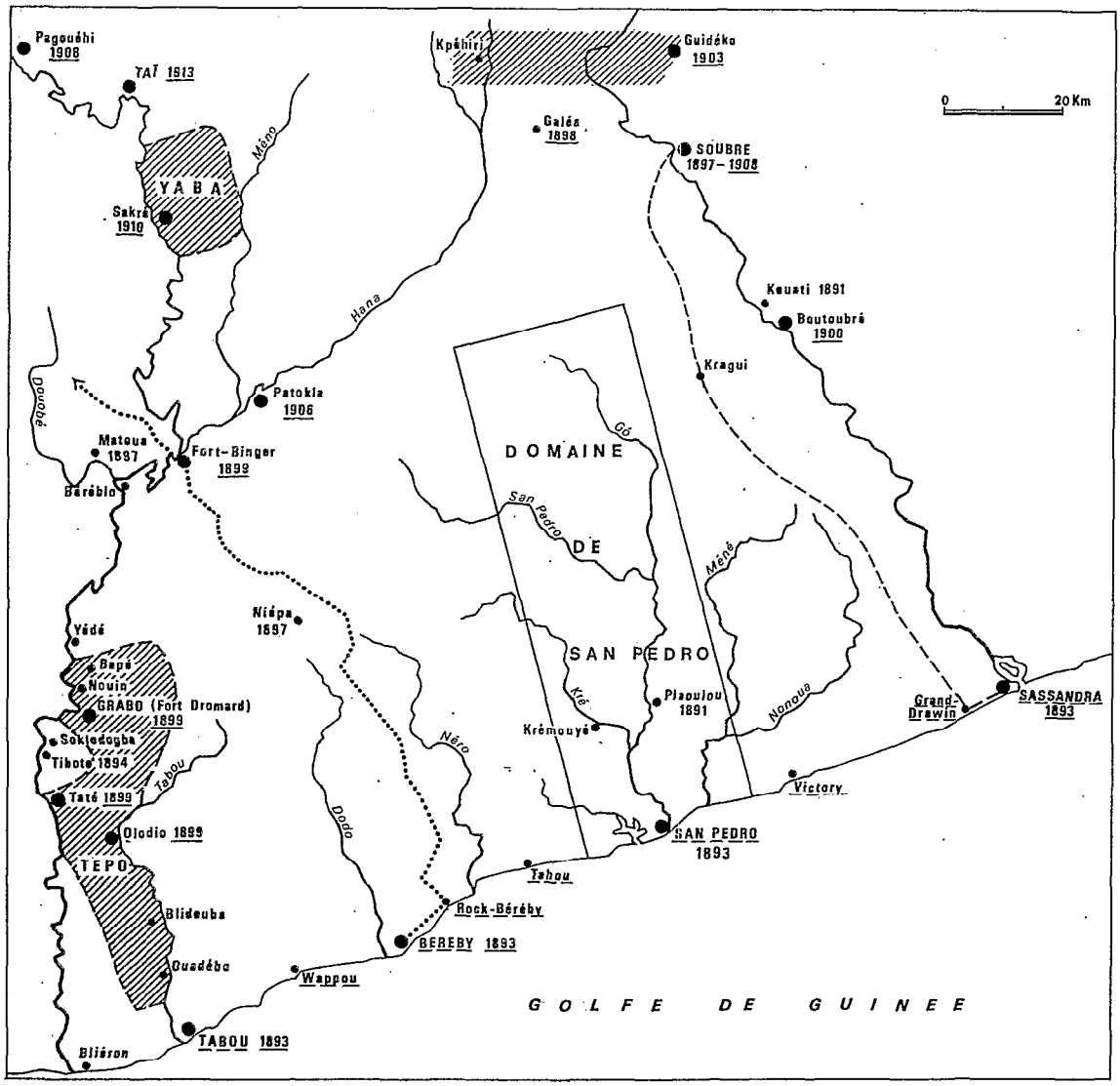

●	TABOU	Poste à l'origine d'un centre administratif actuel
●	*Taté*	Autre poste administratif ou militaire
● ●	TABOU, Wappou	Poste de douane
●	Blidouba	Localité de référence
	1893	*Année de création du poste*
	1891	Année ou la localité a été atteinte pour la première fois
▨		Zone de résistance armée à la colonisation
·····		Itinéraire de la mission Hostains-d'Ollone (*1899*)
— — —		Piste "Schiffer" (1909-1910)

Figure n° 17

La mise en place de l'appareil colonial. 1893-1914.

taires de surcroît de son hospitalité. Pouvait-il s'agir d'une offensive vraiment sérieuse sur cette côte où les intérêts de la Grande-Bretagne étaient largement dominants ? L'arrivée, quelques jours plus tard, d'un charpentier, qui met en place le premier poste - une baraque démontable -, et de six tirailleurs sénégalais, ne laisse cependant plus beaucoup de doutes sur les intentions des nouveaux venus (1). La mise en chantier, dès 1894, de bâtiments administratifs "en dur" - imposantes constructions en pierre dont deux continuent à être en service en 1980 (celles de Sassandra et de Tabou), les deux autres, aux ruines toujours solides (celles de San Pedro et de Béréby) ayant été prématurément désaffectées - dissipera définitivement tout malentendu. La même année, l'administrateur Decressac-Villagrand, chef du poste de Tabou, reconnaît le Cavally jusqu'aux environs de Tiboto (2).

C'est à Henri Pobéguin, qui a déjà fait ses preuves dans le domaine des levés cartographiques sous les ordres de Brazza au Congo, puis en Côte-d'Ivoire même, où il sert comme administrateur depuis 1892, que Binger confie en 1895 la mission "de relever en détail toute la côte ouest jusqu'à la république de Libéria, et de reconnaître tous les fleuves, rivières et lagunes, échelonnés le long de la côte, afin de connaître leur navigabilité et tout ce que l'on pourrait en tirer au point de vue de l'extension du commerce dans la colonie" (3). De janvier à juin 1895, H. Pobéguin, accompagné du commis des affaires indigènes Mathiau, sillonne le littoral ouest-ivoirien de Fresco à Bliéron, réitère l'exploit du lieutenant Arago en remontant le Sassandra jusqu'à Kouati (où il ne reste qu'un jour), reprend l'itinéraire du lieutenant Quiquerez et du sous-lieutenant de Segonzac sur le San Pedro jusqu'au lieu du drame (Plaoulou, à 30 km de l'embouchure), effectue de là une brève incursion en pays koussé, à une journée de marche vers l'est, regagne le bord de mer par la "route de commerce des gens de Tahou", parallèle au cours du San Pedro à l'ouest, néglige totalement au passage l'arrière-pays de Béréby, dont les rivières, il est vrai, ne sont pas navigables, s'attaque enfin au Cavally, qu'il reconnaît en pirogue jusqu'aux rapides de Sododéba (Soklodogba), à environ 50 km de la mer, puis à pied jusqu'à Nouin, à une quinzaine de kilomètres plus en amont, avant de revenir à la côte par Grabo et la vallée du Tabou. Si l'accueil fait à la mission n'est pas toujours très chaleureux, aucun coup de feu n'est cependant tiré au cours du périple (4). Une cartographie au 1/150 000^{e} des régions parcourues et, sur renseignements, des autres est levée : elle nous fournit des indications précieuses sur les routes du commerce local, partant sur la localisation du peuplement à l'aube de l'époque coloniale (5).

---

(1) G. Thomann, 1901, p. 11.

(2) P. Bouys, 1933, p. 154.

(3) H. Pobéguin, 1898, p. 328.

(4) *Ibid.*, pp. 328-374.

(5) Carte de la région côtière de Fresco au Cavally, levée et dressée par H. Pobéguin, administrateur colonial, par ordre de M. le gouverneur Binger, 1895-1896, échelle au 1/150 000^{e}, 8 feuilles. Les originaux de ces feuilles peuvent être consultés à la bibliothèque municipale de Saint-Maur-Des-Fossés, localité de la région parisienne où Pobéguin s'est retiré au terme de sa vie active et où il s'est éteint, en 1951, à 96 ans. C'est M^{lle} Pobéguin, fille de l'administrateur, qui en 1968 fit don à la bibliothèque de sa commune des documents ayant appartenu à son père, documents qui firent l'objet d'une exposition publique du 21 avril au 30 juin 1979. Les feuilles imprimées de cette carte sont, bien sûr, consultables à la cartothèque des Archives nationales de France, section outre mer, à Paris.

Encouragés par les résultats obtenus par H. Pobéguin, stimulés par l'intérêt que le gouverneur de la colonie continue à porter à l'interfluve Sassandra-Cavally - une ligne télégraphique relie la capitale, Grand-Bassam, à Drewin dès 1896, à Bliéron dès 1897 (1), ce qui permet un contact permanent -, les administrateurs en poste sur le littoral se lancent à leur tour, en 1897, dans des tournées de reconnaissance. Depuis Sassandra, *via* Drewin, G. Thomann pénètre pour la première fois, le 7 juillet, en pays bakwé-oboua, avant de retrouver, à Guiguibré, la voie fluviale, qu'il suit, au-delà de Kouati, jusqu'à Soubré, où il arrive le 3 août ; un second voyage l'amène aux chutes Nawa, au nord de Soubré, non loin des villages bakwé les plus septentrionaux, le 29 décembre (2). Depuis San Pedro, Gendre remonte à nouveau la rivière, sans que l'on sache toutefois jusqu'où exactement le mena son exploration (3). Depuis Béréby, Maurice s'enfonce dans la grande forêt jusqu'à Niépa, à près de 60 km à vol d'oiseau de la côte (3). Depuis Tabou enfin, Hostains se rend, dans un premier voyage, jusqu'à Bapé, village tépo le plus septentrional, à quelques kilomètres au nord de Grabo, puis, *via* Bliéron, tente, dans un second voyage, de remonter le Cavally le plus loin possible : à Nouin, terminus de la reconnaissance de Pobéguin, il se heurte à l'hostilité des Tépo, réussit néanmoins à passer, poursuit son itinéraire sur le fleuve jusqu'à Guipola, village de la rive libérienne à 2 km en aval de Yédé, s'avance par terre jusqu'à Matoua, village situé sur le Douobé, affluent de la rive droite du Cavally (en fait, on ne sait pas encore très bien à l'époque laquelle des deux rivières est le Cavally), à quelques kilomètres en amont de Béréblo et à 120 km de la mer, quand il apprend que le poste de Tabou est menacé par les populations côtières, ce qui entraîne son retour précipité (3).

Le plus important des groupements tribaux du Bas-Cavally, le groupement tépo, qui occupe une bande de terre d'une cinquantaine de kilomètres de profondeur entre Tabou et Grabo, parallèlement au Cavally, voit en effet d'un très mauvais œil tous ces voyages de reconnaissance, préludes à une mainmise certaine des Français sur le pays. Intermédiaires jusqu'alors privilégiés entre le Libéria et les tribus krou orientales et septentrionales, les Tépo réalisent que leurs avantages commerciaux traditionnels sont menacés. Le dessein du colonisateur n'est-il pas de relier au littoral de la nouvelle colonie l'ensemble des circuits économiques de l'intérieur (4) ?

Les appréhensions des Tépo se confirment lorsque, fin 1898, l'administrateur Penel décide d'ouvrir une route entre Tabou et Grabo, amorce de cette liaison économique sud-nord. Alors que plusieurs villages du Sud acceptent de fournir la main-d'œuvre requise par les travaux, ceux du Nord, à l'appel de leur chef Siahé, qui exerce théoriquement son commandement sur l'ensemble des Tépo depuis Grabo, entrent ouvertement, au début de l'année 1899, en rébellion contre l'autorité coloniale. Des représailles sont exercées contre les villages collaborateurs du Sud, qui voient leurs plantations saccagées, leurs

(1) C. Bouerat, 1974, p. 2.
(2) G. Thomann, 1901, pp. 29-35.
(3) Capitaine d'Ollone, 1901, p. 266.
(4) Y. Gokou, 1977, p. 193.

cases détruites, leur bétail volé. Blidouba, transformé en village fortifié, devient le centre de la résistance. Il faudra pas moins de trois expéditions militaires pour venir à bout de la "rébellion" tépo. La première, sous les ordres du sous-lieutenant Laïrle, quitte Tabou le 11 mars 1899, et, deux jours après, rase complètement les villages de Ouadébo, Pounié et Kétouké. Elle ne tarde cependant pas à être refoulée sur Ouadébo, où elle se retranche en attendant des renforts. La seconde, sous les ordres du lieutenant Boutard, après avoir dégagé Ouadébo, enlève Blidouba le 3 avril, non sans s'être heurtée à une très forte résistance. Boutard se retranche à son tour à Blidouba, en entourant le village de fossés. C'est là que le rejoint la troisième expédition - 168 tirailleurs, 12 sous-officiers, 2 lieutenants et 2 capitaines -, dépêchée en hâte de Saint-Louis et placée sous les ordres du capitaine Kolb. La liaison est faite le 14 avril. Le 22, la colonne prend d'assaut Olodio, qui ne résiste guère à la puissance de feu de l'assaillant (1). Les Tépo, fortement impressionnés par une telle démonstration de force, font enfin leur soumission. Le chef Siahé est déposé et la région occupée militairement. Trois postes y sont créés : l'un à Olodio, un autre à Taté, au bord du Cavally, un troisième à Grabo (ce dernier recevra l'année suivante le nom de Fort-Dromard, en mémoire du lieutenant de marine qui avait érigé le fortin, décédé entre-temps en France). Les Tépo s'engagent à construire gratuitement la route de Ouadébo à Grabo. Les villages détruits se reforment. Une nouvelle agitation voit cependant le jour dans le Nord au tournant du siècle. Ses promoteurs sont arrêtés et envoyés à Grand-Bassam. A partir de mars 1900, l'ordre colonial n'est plus contesté par qui que ce soit dans le "Cercle militaire du Cavally" : 130 tirailleurs, encadrés par 4 officiers et 7 sous-officiers, en sont les garants (2) !

Ces tragiques événements du Bas-Cavally n'arrêtent pas l'exploration de l'arrière-pays. Le 19 février 1899, alors que les Tépo sont déjà en révolte ouverte, une mission forte de 60 hommes et de 90 porteurs auxiliaires, conduite par l'administrateur Hostains et le capitaine d'Ollone, quitte le poste de Béréby à destination de l'intérieur. Objectifs : "d'une part, établir la jonction de la Côte-d'Ivoire avec le Soudan ; d'autre part, étudier les régions où devrait passer la frontière entre ces deux possessions françaises et la république de Libéria" (3). Hostains, qui a pris l'initiative de cette mission, espère tout simplement reprendre là où il l'a arrêtée, et avec des moyens un peu plus importants, son exploration du Cavally de 1897, qui l'avait conduit à 120 km de la mer. Les Tépo étant en pleine insurrection, partir de l'embouchure du fleuve, comme cela était initialement prévu, serait de la folie. Aussi la mission décide-t-elle sagement de ne rejoindre le

(1) D'après des "papiers" trouvés sur place après l'engagement, des "missionnaires étrangers" (libériens) auraient assisté les "rebelles". Cf. J. Crudeli, 1914, p. 17.

(2) Archives de Tabou, rapport d'ensemble sur le service de santé du Cavally établi par le médecin de 2e classe Dardenne à la date du 12 mars 1901.
Les sources, toutes indirectes, à partir desquelles nous avons reconstitué le soulèvement des Tépo sont par ordre d'ancienneté : J. Crudeli, 1914, pp. 15-17 ; J. Repiquet, 1915, pp. 85-86 ; P. Bouys, 1933, pp. 157-158 ; R. Briet, 1975, p. 58 ; Y. Gokou, 1977, p. 193.
Le soulèvement des Tépo aura coûté aux seules forces françaises 5 tués (dont le médecin-major Létinois) et 40 blessés.

(3) Capitaine d'Ollone, 1901, p. 1.

Cavally qu'au nord du pays tépo, en contournant celui-ci par l'est, par le pays dougbo.Par l'interfluve Néro-Dodo, dont les villages l'accueillent cordialement, elle n'a ainsi aucun mal à rallier, en moins de trois semaines, le pays trépo, où elle retrouve le fleuve à sa confluence avec la rivière Hana. C'est là qu'elle crée, le 15 mars, le poste de Fort-Binger, où elle s'établit en attendant que la situation s'éclaircisse en pays tépo. Elle ne reprendra sa progression que le 1er août, s'enfoncera résolument en direction du nord-nord-ouest dans l'arrière-pays libérien, retrouvera le Cavally en pays guéré, traversera, sous un tir nourri, le pays dan au pas de charge, établira la jonction avec le poste de Beyla, en Guinée, le 14 décembre, débouchera enfin à Conakry le 25 février 1900... sans avoir perdu un seul homme (1). La mission Hostains-d'Ollone apporte deux certitudes au plan de la connaissance géographique du Sud-Ouest et de l'Ouest ivoiriens : elle démontre d'une part que c'est bien le Douo qui est le "vrai" Cavally - c'est-à-dire la rivière principale - et non le Douobé, qui n'en est qu'un affluent (2) ; d'autre part que le Nipoué ou Nuon, rivière qui prend sa source dans le mont Nimba comme le Cavally, que la mission Woelffel suppose être soit le "vrai" Cavally (dont le Douo - appelé Youbou à cette latitude - ne serait qu'un affluent), soit le Douobé, est en fait une rivière indépendante, dont le cours, d'abord parallèle au Cavally, se dirige ensuite résolument vers le littoral libérien, où il pourrait s'agir du Saint-Paul, qui rejoint l'océan à Monrovia (3).

Dans le Bas-Sassandra, la mise en place de l'appareil colonial sera beaucoup plus facile. En 1898, le chef Beugré de Sassandra menace bien "d'attaquer le poste" (4), mais il s'agit plus d'un mouvement d'humeur de chef frustré dans certaines de ses prérogatives traditionnelles que d'une volonté délibérée de résistance. La même année, G. Thomann poursuit son exploration de la vallée du fleuve au-delà des chutes Nawa, prend contact avec les villages bakwé les plus septentrionaux, et remonte jusqu'aux chutes Bâalay, au nord de Buyo (5). Les populations riveraines sont en fait bien trop occupées à se battre entre elles pour se soucier outre mesure de cette pénétration étrangère. "Quand je remontais le Sassandra pour la première fois, note G. Thomann, je trouvais les peuplades de l'intérieur en guerre les unes contre les autres. Les indigènes de Boutoubré se battaient avec ceux de Kouati, les Bêtés de Boreguibo, les Bakoués de l'Obli avaient pris part à cette lutte. Il y avait guerre entre Soubré et Galéa... (6)". C'est de ce climat d'insécurité permanente, défavorable à l'établissement de relations commerciales régulières, que le même administrateur prend prétexte pour proposer, dès 1897, la création d'un poste en amont de Sassandra, dont le but serait de tenir en respect les villages de l'intérieur : "Je

(1)Capitaine d'Ollone, 1901, p.1.
(2) *Ibid.*, p. 104.
(3) *Ibid.*, pp. 277-280. Il s'agit en réalité de la rivière Cestos, qui se jette dans la mer beaucoup plus au sud.
(4) Y. Gokou, 1977, p. 192.
(5) G. Thomann, 1901, pp. 35-36.
(6) *Ibid.*, p. 27.

compris qu'il serait impossible au commerce de faire des progrès tant que nous ne pourrions pas assurer le maintien de l'ordre et la sécurité des voyageurs" (1). Proposition qui débouchera sur la fondation du poste de Boutoubré en 1900.

En ce début de XX^{e} siècle, l'administration coloniale a donc apparamment le pays bien en main. Dans le Bas-Sassandra, une piste relie dès avant la fin de l'année 1900 Sassandra au nouveau poste de Boutoubré, à une centaine de kilomètres du littoral (2). Dans le Bas-Cavally, le régime militaire est levé dès 1901. En 1902, la route Tabou-Grabo, dont la mise en chantier avait entraîné la révolte des Tépo, est achevée : une route longue "de soixante-dix kilomètres, en pleine forêt vierge, dans l'épaisseur de fourrés impénétrables, (...) de six mètres de large, munie de ponts et bordée de fossés (...) comme n'en ont pas à coup sûr beaucoup de nos forêts de France" (3), avec une bretelle d'Olodio à Taté. La situation semble partout favorable à la poursuite de la progression vers l'intérieur.

Celle-ci reprend tout d'abord dans la vallée du Sassandra, par le transfert, en 1903, du poste de Boutoubré à Guidéko (près de l'actuel Yabayo, en pays bété), à quelque 70 km plus au nord. Cette initiative n'est pas du tout appréciée par le chef guerrier du clan bakwé des Kpéhiri, Kanikeu Lia, dont le village est alors implanté sur la rivière Hana, en plein cœur de la forêt, et qui impose plus ou moins sa loi, de part et d'autre du Sassandra, à la région sur laquelle le nouveau poste prétend exercer son contrôle. Dès juin 1903, il se prend de querelle avec les villages du Guidéko, qu'il accuse d'avoir favorisé l'installation de l'autorité coloniale. Il faudra huit mois pour amener Lia à faire (tout à fait provisoirement d'ailleurs) la paix (4). Les nouveaux responsables du pays finissent-ils par réaliser que Guidéko est décidément trop loin de sa base arrière, Sassandra, avec laquelle les liaisons sont difficiles, que leur programme de pénétration dans l'intérieur est trop ambitieux et qu'il ne sert à rien de vouloir brûler les étapes ? En 1908, le poste est réinstallé sur le Sassandra, à Soubré (5), limite septentrionale de navigabilité du fleuve, à une trentaine de kilomètres plus au sud. De Soubré, il sera notamment bien plus facile de contrôler le pays bakwé. Ce à quoi s'attelle

(1) G. Thomann, 1901, p. 27.

(2) Gouvernement général de la Côte-d'Ivoire, 1901, p. 41.

(3) J. Repiquet, 1915, p. 87.

(4) Y. Gokou, 1977, pp. 194-196.

Nous ne partageons cependant pas tout à fait le point de vue de Y. Gokou sur la "personnalité" de Kanikeu Lia, dont l'action n'a sans doute pas revêtu la signification politique qui lui est attribuée par cet auteur. Les forces de Lia comprenaient 26 hommes, dont 15 armés (*ibid.*, p. 195). Avec de tels effectifs, pouvait-il vraiment être le guerrier redoutable, puis le résistant déterminé que la légende fait aujourd'hui de lui ? Les traditions que nous avons personnellement recueillies auprès de ses descendants le font surtout apparaître comme un grand chasseur. Il est vrai que chasse et guerre étaient alors indissociables. Lia fut incontestablement une forte tête, un individualiste épris de liberté - comme le sont d'ailleurs tous les Bakwé -, farouchement attaché à l'indépendance que lui assurait l'immense espace forestier qui était son "espace de vie", indépendance sur laquelle la présence française faisait planer une menace certaine. Les photos que l'actuel chef du village de Kpéhiri, Oli Ma, conserve pieusement de son grand-père en disent long sur le tempérament frondeur et décidé de celui-ci.

(5) L'arrêté de création du poste de Soubré date en fait du 31 décembre 1907.

sans tarder le capitaine Schiffer, successeur de G. Thomann à la tête du cercle du Sassandra. Et pour commencer, on va mettre au pas Kanikeu Lia, qui, s'il n'affronte plus ouvertement l'autorité coloniale depuis la trêve de 1904 - cette année, il a même accepté de collaborer avec celle-ci pour l'aider à réduire par les armes la résistance d'un chef bété de la région de Soubré, Bahoulou, de Zréblé (1) -, refuse néanmoins de payer l'impôt de capitation. Kanikeu Lia est arrêté, et gardé en prison jusqu'à ce qu'il se soit mis en règle. Ce qu'il s'empresse de faire, à la grande stupéfaction de ses hommes, qui lui reprochent sa lâcheté et dont certains le quittent pour aller fonder leur propre village. Lia les y attaque. L'administration s'en mêle. Le chef bakwé refuse tout nouveau rapport avec l'autorité coloniale, et entre dans la clandestinité (2)...

Plus heureuse sera cependant l'action du capitaine Schiffer dans le domaine de la mise en place d'une infrastructure à même de sortir Soubré de son isolement. Une piste de 5 m de large, sur laquelle est construite une ligne télégraphique, relie Sassandra au nouveau poste dès décembre 1908 (3). Piste qu'emprunte en avril 1909 le gouverneur Angoulvant, qui met cinq jours à parcourir à pied les quelque 150 km qui séparent Soubré du littoral : "...cette voie est si rude, si escarpée, véritable sentier qui court de crête en crête, de cours d'eau en cours d'eau, à travers une région montueuse, coupée, sur cette rive, par plus de cent trente rivières ou marigots, qu'(elle) doit être considérée comme pratiquement inutilisable pour le transport du personnel et du matériel. En saison des pluies, il serait même fâcheux, sinon dangereux que l'on eût l'idée de la prendre", peut-on lire dans le journal officiel de la colonie qui rend compte de ce voyage (4). Aussi le capitaine Schiffer ne doit-il pas avoir beaucoup de mal à convaincre le chef du territoire de la nécessité de transformer cette piste en une vraie route. Les travaux démarrent le 25 mai, un mois à peine après la visite du gouverneur. La nouvelle voie aura de 12 à 15 m de large. Les villages bakwé fourniront la main-d'œuvre : ceux qui n'ont pas la "chance" d'être sur son tracé y sont amenés *manu militari*, certains de très loin - les actuels villages touagui du canton bakwé de Soubré étaient auparavant installés sur la rivière Gô, à une vingtaine de kilomètres plus à l'ouest. Avant la fin de l'année 1910, le nouvel axe, encore connu aujourd'hui dans la région sous les appellations de "piste militaire" ou "piste Schiffer", relie les postes de Sassandra et de Soubré (5). La mise en place de cette liaison entre la côte et l'intérieur confère à Soubré une importance stratégique telle que le poste est érigé, le 6 décembre de la même année, en chef-lieu du cercle du Bas-Sassandra.

L'une des préoccupations majeures des successeurs du capitaine Schiffer à la tête du cercle restera la pacification de la partie septentrionale du pays bakwé, où Kanikeu Lia continue à opposer à l'occupant colonial une résistance passive. Sa nouvelle tactique est à présent d'éviter tout contact, en se fondant littéralement dans la nature, ce qui n'est guère difficile dans l'épaisse forêt du cours supérieur de la Hana où il évolue. Kpéhiri devient un village fantôme, que les forces de l'ordre cherchent en vain à repérer, pour

(1) Y. Gokou, 1977, pp. 198-200.
(2) *Ibid.*, pp. 196-197.
(3) C. Bouerat, 1974, p. 4.
(4) Journal officiel de Côte-d'Ivoire, 1909, p. 220, cité in C. Bouerat, 1970, p. 29.
(5) Y. Gokou, 1977, pp. 327-328.

l'amener *manu militari* à proximité de Soubré, où il pourra être placé sous surveillance permanente. A deux reprises on croit l'avoir localisé : une première fois en 1911 (mission Chevalier), une seconde fois en 1912 (37 miliciens et 20 porteurs, sous les ordres de deux brigadiers-chefs, participèrent à l'expédition). A deux reprises on découvre un village abandonné (1). Ce n'est qu'en 1913, nous affirment les descendants de Kanikeu Lia, que les Kpéhiri décident d'eux-mêmes de se soumettre à l'autorité nouvelle et acceptent de s'installer sur le site prévu à leur intention par l'administration, qui tient à les garder à vue : un site qui fait exactement pendant à celui de Soubré, sur la rive droite du Sassandra.

Dans le Bas-Cavally, la progression reprend par le transfert, en 1906, du poste de Fort-Binger (qui n'existe d'ailleurs plus que sur le papier depuis que la mission Hostains-d'Ollone l'a quitté le 1er août 1899) à Patokla, à proximité de l'actuel village de Djiroutou, à une quinzaine de kilomètres au nord-est, sur la rive gauche de la Hana. La même année, une piste relie le nouveau poste à la route Tabou-Grabo. A la suite de reconnaissances effectuées plus au nord par l'administrateur Joulia, un autre poste est ouvert, en 1908, à Pagouéhi, à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de l'actuel Taï. La création de l'un et l'autre de ces postes suscite l'hostilité ouverte d'une partie au moins de la population, hostilité attisée, atteste l'administration coloniale de l'époque, par la présence sur la rive libérienne du Cavally d'agents provocateurs, "pasteurs indigènes d'origine libérienne et agents de "The Liberia Rubber Syndicate" qui, se rendant particulièrement compte de l'essor économique du cercle du Cavally, cherchent à compromettre la marche de son développement" (2). Le poste de Pagouéhi fait même l'objet d'une attaque directe de la part des Kroubés, population à cheval sur le fleuve, le 5 juillet 1909, attaque à la suite de laquelle un important détachement de gardes de police est affecté en cet endroit (3). Mais c'est à mi-chemin environ entre ces deux postes, au sud de l'actuel Taï, en pays yaba (4), que va se développer la résistance la plus importante à la pénétration française. Son ferment : Sakré, chef des Yaba, "entre toutes les tribus de la haute région du cercle, la plus hautaine, la plus haineuse (...), dont l'obéissance à leur chef est la plus passive qu'il soit permis de connaître" (5). Sakré - dont le village porte le même nom - s'oppose d'entrée de jeu à l'autorité coloniale, déclarant qu'"il est le roi du pays et le maître absolu de faire ce qu'il lui plaît" (6). Il refuse de payer l'impôt, de participer aux travaux routiers, de fournir des porteurs, de vendre des denrées aux gardes du détachement de Patokla installés dans son village... tout en exigeant des récolteurs de caoutchouc opérant dans sa région "une dîme onéreuse" et en mettant les commerçants "en coupe

(1) Y. Gokou,1977, pp. 197-198.

(2) J. Crudeli, 1914, p. 18. Le docteur Crudeli a été administrateur par intérim du cercle du Cavally en 1910.

(3) Les Kroubés finiront par s'installer tous sur la rive droite du Cavally, en territoire libérien.

(4) Il s'agit des Yowa de notre propre terminologie (cf. chapitre II, "La mise en place du peuplement"), l'un des cinq clans du groupement appelé aujourd'hui oubi.

(5) J. Crudeli, 1914, p. 21.

(6) Lettre n° 160, en date du 20 juin 1909, du chef de poste de Patokla à l'administrateur de Tabou, in J. Crudeli, 1914, p. 21.

réglée" (1). Sakré est arrêté le 27 juin 1909 et incarcéré à Tabou. Mesure d'intimidation qui semble porter ses fruits, puisqu'aussitôt les Yaba manifestent de meilleurs sentiments à l'égard de l'administration. Libéré dès le 18 juillet, Sakré jouera effectivement le jeu pendant quelques mois, avant d'abandonner son village pour reprendre la résistance et l'organiser cette fois-ci à partir d'un village situé sur un îlot du Cavally, Béréto, où il s'établit fin novembre 1909. Aux démarches de l'administration qui l'invite à revenir, il pose comme conditions : 1) la suppression du détachement ; 2) l'exemption du portage ; 3) le droit de ne plus fournir de vivres aux traitants européens et indigènes ; 4) la liberté de ne s'occuper de la route qu'après avoir fait ses plantations (2). L'administration fait des concessions. Le 17 décembre, Sakré revient, mais ses agissements continuent à être tels qu'un affrontement ouvert semble inévitable.

Celui-ci est déclenché par la réinstallation d'un détachement de gardes à Sakré, chargés d'assurer le service du courrier et des convois entre les postes de Pagouéhi et de Patokla, après que le village ait à nouveau été abandonné en faveur de Béréto. Sakré somme les gardes de quitter la localité. Devant leur refus, le camp est cerné par une quarantaine de Yabas en armes le 18 septembre 1910. Un garde est tué, trois autres sont blessés. L'administrateur de Tabou ordonne l'évacuation du camp et le repli des gardes sur Patokla. Sakré n'arrêtera pas pour autant sa résistance. Il s'acharnera en particulier à harceler les convois de ravitaillement du poste de Pagouéhi (3). L'installation à Sakré, en novembre 1910, d'un détachement de 55 hommes, sous les ordres du lieutenant Gauvain, n'aboutira absolument pas au rétablissement de l'ordre dans la région. Ni d'ailleurs la transformation de cette unité en un détachement mobile de 100 gardes, chargés, sous les ordres du même officier, d'opérer entre le poste de Patokla et la région insurgée. Fin 1910, compte tenu des lourdes contraintes de ravitaillement qu'il imposait, le poste de Pagouéhi est supprimé (4).

Si l'année 1911 est calme, une nouvelle effervescence se manifeste au début de 1912. Le 16 février, le lieutenant Gauvain est attaqué au cours d'une de ses reconnaissances. Le 19 mars, un habitant de Daoudi, village voisin de Patokla dont l'allégeance à l'autorité coloniale est connue, est tué, une femme et un enfant enlevés. Le 1er avril, un courrier postal est attaqué entre Grabo et Patokla... "Notre patience est à bout", écrit le gouverneur Angoulvant. Le 9 avril, le lieutenant Gauvain détruit le village de Béréto. La résistance de Sakré en prend un rude coup. Le secteur de Taï-Patokla n'est pas considéré comme pacifié pour autant. Fin 1912, il est rattaché à la région militaire de l'Ouest. Le détachement mobile est supprimé, et remplacé par un peloton de 80 hommes, basé à Patokla (5). L'ouverture, fin 1913, d'un poste à Taï complète cette prise en main militaire de la partie nord-ouest - pays trépo et oubi - de l'interfluve Sassandra-Cavally.

(1) J. Crudeli, 1914, p. 21.
(2) *Ibid.*, p. 23.
(3) *Ibid.*, pp. 23-24.
(4) G. Angoulvant, 1916, pp. 320-322.
(5) *Ibid.*, pp. 322-323.

C'est seulement au cours de cette toute dernière phase de pénétration que l'administration coloniale commence enfin à s'intéresser également à l'arrière-pays de San Pedro. Une "mission ayant pour but la reconnaissance géographique de cette contrée et l'établissement de la carte" est confiée en août 1911 au capitaine Thomas (1). Celui-ci parcourt la vallée du San Pedro, fait aménager une piste de 28 km reliant le poste à Krémouyé, et réalise, en novembre de la même année, la jonction avec Soubré : il suit d'abord la rivière, puis son affluent le Gô, puis d'affluent en affluent, arrive à Kragui, où il retrouve la "piste Schiffer". Il emprunte la même voie au retour jusqu'à la Kré, affluent de la rive droite du San Pedro, qu'il longe jusqu'à Krémouyé, d'où il revient par la piste ouverte précédemment (1). Aucun incident fâcheux ne se produit au cours du périple.

L'intérêt que l'administration coloniale française manifeste à la fois si brusquement et si tardivement à l'arrière-pays de San Pedro n'est pas en fait le fruit du hasard. Dans cette région, il avait été concédé à une société privée, la Compagnie française de Kong, par arrêté du gouverneur de la Côte-d'Ivoire en date du 7 août 1900, "en toute propriété du sol et du sous-sol un terrain mesurant 270 000 ha" (un rectangle de 90 km sur 30, et dont la largeur s'appuie sur une bande littorale de 15 km de part et d'autre de l'embouchure du San Pedro). Derrière la Compagnie française de Kong se profile alors en réalité Arthur Verdier, ancien résident de France et homme d'affaires ambitieux. C'est en quelque sorte en reconnaissance pour les efforts déployés par celui-ci pour maintenir le drapeau tricolore sur Assinie et Grand-Bassam, menacés par les Anglais installés sur la toute proche Gold Coast, que le gouvernement français lui avait accordé cette concession (2). Arthur Verdier ne profita malheureusement pas de son titre foncier, puisqu'il mourut l'année même où il l'obtint. Or, la Compagnie française de Kong, qu'une implantation dans le Sud-Ouest ivoirien n'intéressait guère apparemment, vendit, en août 1910, le "domaine de San Pedro" - c'est ainsi qu'avait été dénommée la concession - à une société anglaise, l'Ivory Coast Corporation Limited, pour 80 000 livres sterling. Dès janvier 1911, les nouveaux propriétaires du domaine entreprennent de faire l'inventaire de ses richesses en vue d'une exploitation future (3)... L'administration française, si elle ne veut pas se faire taxer d'inexistante, peut difficilement rester passive devant le dynamisme dont font preuve les Anglais pour reprendre - économiquement - pied dans la région. La mission du capitaine Thomas vient à bon escient...

---

(1) J. Crudeli, 1914, p. 24.

(2) Opération dont l'initiative revint en fait à A. Verdier, qui formula sa première demande de concession à la Côte-d'Ivoire dès 1889, année où il remit ses fonctions de résident à Treich-Laplène. Malgré les services rendus, les choses ne se sont pas faites toutes seules. Cf. pour toutes les tractations préliminaires, le récit plein de dépit qu'en fait A. Verdier lui-même dans un ouvrage qu'il publie en 1897, avant que ses démêlés avec l'administration coloniale ne soient terminés, *Trente-cinq années de luttes aux colonies.*

(3) Un volumineux dossier d'archives existe sur le domaine de San Pedro, indépendamment des archives propres au futur acquéreur du domaine, la Compagnie des scieries africaines (SCAF), entreposées au siège de cette société, 282, boulevard Saint-Germain à Paris. Constitué en 1969 par le Bureau national d'études techniques de développement (BNETD), au moment où démarrait l'opération San Pedro, à partir d'une sélection de documents fournis sous forme de photocopies par la SCAF, ce dossier pouvait être consulté au siège de cette société à Abidjan, sous la cote 933-022, jusqu'à sa dissolution en 1977.

A la veille de la Première Guerre mondiale, l'appareil colonial français est incontestablement bien implanté dans le Sud-Ouest ivoirien. Les prétentions du Libéria sur la rive gauche du Cavally ont été définitivement jugulées. Les derniers foyers internes de résistance ont été anéantis, ou sont en voie de l'être. Des routes et des pistes ont été ouvertes. L'administration effective du pays a commencé. L'efficacité de la prise en main peut être mesurée, parmi d'autres exemples, aux résultats à l'examen d'entrée de 1913 au groupe scolaire central de la capitale (1) : sur 9 élèves admis, 3 proviennent du cercle du Bas-Sassandra (où existent des écoles à Sassandra - depuis 1895 -, à Soubré et à Drewin) et 1 du cercle du Bas-Cavally (où existent des écoles à Tabou - depuis 1900 -, à Béréby, à Grabo et à San Pedro). L'"effort" du colonisateur a assurément été exemplaire dans cette partie de la Côte-d'Ivoire. Cet effort eût-il été le même s'il n'avait pas été sous-tendu par la volonté d'une part de contrôler cette force de travail tout à fait exceptionnelle que constituent les Kroumen, d'autre part d'exploiter au maximum les richesses naturelles de cette région forestière apparemment si abondante en produits de toutes sortes ?

2. Le contrôle de la force de travail krouman

L'intérêt que la France porte au lendemain de la conférence de Berlin de 1885 à la côte ouest-ivoirienne est largement motivé, nous l'avons vu, par le contrôle qu'elle souhaite exercer sur une partie au moins de ce précieux réservoir de main-d'œuvre que sont les Kroumen. La création de la colonie de Côte-d'Ivoire va lui permettre de mettre en place la réglementation qui doit lui assurer ce contrôle. A l'est du Cavally (à l'ouest, sur la côte libérienne, le recrutement se faisant déjà obligatoirement dans les "ports d'entrée" fixés par le gouvernement), les navires embauchent jusqu'alors leurs Kroumen en n'importe quel endroit du littoral : chaque village est un point d'embarquement potentiel. Quelques mois à peine après son arrivée à la tête de la jeune colonie, le gouverneur Binger prend un arrêté qui met théoriquement fin à tout recrutement incontrôlé. Voici quels sont les considérants et les principales dispositions de cet arrêté du 11 janvier 1894 sur la "réglementation du recrutement des Kroumen" :

> - "Considérant que le recrutement des indigènes de la côte de Krou par les navires de passage a pour effet de raréfier la main-d'œuvre et d'entraver l'exécution de tous travaux sur la côte ouest de la Colonie ;
> - Considérant, d'autre part, que le recrutement des courriers indigènes dans les possessions anglaises du golfe de Guinée est soumis à une réglementation et frappé de taxes qui font rejeter sur la Côte-d'Ivoire tous les inconvénients du recrutement des travailleurs, *(le Gouverneur) arrête :*
> Article 1er. Le recrutement des indigènes de la côte de Krou pour travaux à exécuter hors de la colonie de la Côte-d'Ivoire ne pourra être fait qu'avec l'autorisation du gouverneur ou de son représentant ;
> Article 2. Une taxe de 25 francs par indigène devra être versée préalablement à l'embarquement.

(1) Cf. Y. Gokou, 1977, p. 351.

Lorsque le chef indigène aura concouru au recrutement des engagés, la moitié de la taxe d'engagement lui sera attribuée" (1).

Ce qui est fondamental dans cet arrêté, c'est que dorénavant le recrutement des Kroumen pour d'autres destinations que la Côte-d'Ivoire elle-même "ne pourra être fait qu'avec l'autorisation du gouverneur ou de son représentant", en d'autres termes, sur la côte krou, *là seulement où se trouvent des représentants du gouverneur.* Les points d'embarquement possibles sont donc en 1894 au nombre de quatre : Tabou, Béréby, San-Pedro et Sassandra.

Si les Kroumen sont à présent tenus d'embarquer en des points précis, aucun document particulier n'est encore exigé d'eux pour exercer leur activité hors de la Côte-d'Ivoire. La création d'un tel document est prévue par un décret en date du 25 octobre 1901 qui vient compléter la réglementation existante sur le recrutement de la main-d'œuvre krouman. Ce décret institue un *bulletin* - ancêtre de la carte de travail - qui porte le nom et le pays d'origine du travailleur, la date d'embarquement et le lieu de destination, qui doit être visé par le gouverneur (ou son représentant) et qui sert en quelque sorte de passeport à l'"émigrant". Bulletin pour lequel les compagnies de recrutement ont à acquitter un droit de 100 francs (2).

Obligation pour le travailleur d'embarquer aux points fixés par l'administration, obligation d'être en possession d'un document qui l'autorise à émigrer et en permette l'identification à tout moment, telles sont les constantes autour desquelles s'articulera jusqu'à nos jours l'organisation de la corporation krouman.

L'objectif que poursuit l'autorité coloniale à travers une réglementation aussi contraignante est alors double : freiner une émigration dont les conséquences ne peuvent être que préjudiciables à la région de départ ; réorienter le flux migratoire vers les besoins de la jeune colonie de Côte-d'Ivoire elle-même.

Au moment où la France prend possession du littoral ouest-ivoirien, l'hémorragie de forces vives que constitue pour les villages de la côte l'émigration de la main-d'œuvre krouman commence en effet à devenir inquiétante. Dans le Bas-Sassandra, "la grande joie du Néyau est d'embarquer à bord des navires anglais où on le fait, il est vrai, beaucoup travailler, mais où il est largement payé et reçoit une nourriture abondante... Pour le moment, les recrutements opérés dans cette région (déjà peu peuplée) par tous les navires anglais nuisent fort à son développement économique", note G. Thomann à la fin du siècle (3). Constatation que réitère H. Pobéguin tout au long de l'itinéraire qu'il emprunte lors de sa reconnaissance de 1895 : sur la côte de Grand et Petit Victory (région de Monogaga), "les indigènes... aiment mieux s'engager au loin que de travailler chez eux" (4) ; sur la côte de San Pedro, "les indigènes... s'expatrient pour travailler ailleurs,

(1) Archives nat. de France, section outre-mer, Côte-d'Ivoire XIV-1.
(2) C. Behrens, 1974, pp. 93-94.
(3) G. Thomann, 1901, p. 13.
(4) H. Pobéguin, 1898, p. 350.

en laissant leurs villages à peu près vides" (1) ; sur la côte de Tahou, "les indigènes... s'engagent en général comme manœuvres sur les paquebots anglais de passage" (2) ; sur la côte de Béréby, les indigènes "s'engagent assez facilement aussi sur les navires de passage" (3) ; sur la côte de Tabou enfin, "les indigènes... servent sur les navires de toutes les nations, et l'on vient maintenant les enrôler comme travailleurs pour le Cameroun, Fernando-Po et le Congo" (4). Et H. Pobéguin de conclure : "Il faudrait les amener à travailler chez eux et les empêcher de s'expatrier pour que le commerce puisse s'étendre dans la région, car à part vieillards, femmes et enfants, de nombreux villages sont vides une partie de l'année" (5).

Au cours de cette période de constitution de la Côte-d'Ivoire, la main-d'œuvre krouman, grâce à la réputation qu'elle s'est acquise, est par ailleurs tout particulièrement sollicitée par les services du gouvernement local de la colonie. Jusqu'en 1901, les manœuvres employés au service des travaux publics de Bingerville sont exclusivement recrutés parmi les Kroumen (6). Mais c'est évidemment dans le domaine des opérations maritimes et portuaires que le concours de cette force de travail est le plus recherché. C'est par des flottilles de Kroumen dits de barre (Kroumen du littoral, experts dans le franchissement de la barre) qu'est desservi le wharf de Grand-Bassam, mis en service dès 1901 : celui-ci emploiera 90 canotiers et barreurs en 1910, 155 en 1912 (7). C'est grâce aux Kroumen également que dans les premières années du siècle l'administration peut faire débarquer directement, à travers la barre de Port-Bouet, le matériel nécessaire à la construction du chemin de fer et du port d'Abidjan, dont les chantiers emploient eux-mêmes, en 1904, de 400 à 500 ressortissants des cercles du Cavally et de Sassandra (8). Toutes les maisons de commerce du littoral fonctionnent de même avec des équipes de Kroumen (9)...

En dépit des efforts qui sont faits pour les retenir chez eux - dans le Bas-Sassandra, l'administrateur G. Thomann leur apprend, par exemple, à récolter le caoutchouc, ce qui semble quelque peu freiner les départs (9) - ou pour les attirer sur les chantiers de travaux publics de l'est de la colonie, ils sont 2 171 Kroumen à s'embarquer en 1910 sur les navires de la marine marchande européenne pour le seul cercle du Cavally (10). Leur origine est la suivante : 1 737, soit 80 %, viennent de Béréby (les Haoulo fournissant à

(1) H. Pobéguin, 1898, p. 355
(2) *Ibid.*, p. 356.
(3) *Ibid.*, original manuscrit, p. 41, in Fonds Pobéguin, Archives de la bibliothèque municipale de Saint-Maur-des-Fossés. Très curieusement, le paragraphe consacré à la côte de Grand et Petit-Béréby a été sauté lors de l'impression, de même qu'un petit paragraphe consacré à Tabou. Nous nous en sommes rendu compte en compulsant le manuscrit.
(4) *Ibid.*, p. 374.
(5) *Ibid.*, original manuscrit, p. 41
(6) Ch. Behrens, 1974, p. 93.
(7) Semi-Bi-Zan, 1973-1974, pp. 85-86 et p. 228
(8) C. Behrens, 1974, p. 93.
(9) G. Thomann, 1901, p. 13.
(10) J. Crudeli, 1914, p. 118.

eux seuls 518 hommes, dont 327 pour le seul village de Mani-Béréby), 262 de Tabou, 161 de San Pedro, 9 de Patokla et 2 de Grabo (1). Bien que nous ne disposions d'aucune donnée sur la ventilation de ces embarquements entre les rades de Tabou, Béréby et San Pedro, il semble que, en dépit de l'importance des effectifs originaires de Béréby, Tabou se soit imposé très tôt comme le principal point de recrutement des Kroumen sur la côte ouest-ivoirienne. En 1895, H. Pobéguin note déjà que les "indigènes de Béréby... vont à Tabou" pour s'engager "sur les navires de passage"(2). En 1909, un arrêté centralise "théoriquement" toutes les opérations d'embarquement et de débarquement dans le port de Tabou (3), arrêté qui ne sera cependant pas totalement respecté dans la pratique. Les efforts faits par la suite par l'administration coloniale pour canaliser le flux en ce point de la côte sont importants : en 1912, un appontement de 20 m sur 4 est réalisé à l'embouchure de la rivière Tabou (4), d'où partent les embarcations chargées de convoyer les Kroumen jusqu'aux navires en haute mer ; en 1913 - et ce sera l'événement décisif -, la station radioélectrique de Tabou est ouverte à la correspondance publique avec les navires en mer (5), ce qui facilitera considérablement le recrutement des équipages (il suffit que le commandant du bateau recruteur fasse connaître ses besoins en main-d'œuvre par radio à l'avance pour trouver les équipes constituées et prêtes à embarquer à son arrivée au large de Tabou).

La préférence que manifeste par ailleurs de plus en plus, dans les années qui suivent la mise en place de l'appareil colonial, la population en âge de travailler du Sud-Ouest ivoirien pour le "métier" de Krouman n'est pas fortuite : en 1912, alors qu'un manœuvre agricole ou un employé de factorerie gagne de 25 à 30 francs par mois, un directeur de sous-comptoir 50 francs, un Krouman embarqué touche de 2 à 5 francs par jour (6)... Les armateurs y trouvent apparemment tout autant leur compte, à tel point que se généralise bientôt une pratique qui consiste à embaucher le Krouman non plus pour les seuls besoins des opérations commerciales du navire sur la côte ouest-africaine mais pour l'attacher de façon permanente au bateau comme membre de l'équipage. Ainsi naît, à côté du Krouman proprement dit, le *marin indigène*. Devant l'ampleur du phénomène et "afin de mettre fin aux réclamations des inscrits maritimes de la métropole qui se plaignaient de l'invasion de leur profession par les originaires de la côte d'Afrique" (7), il est institué, par arrêté en date du 18 juillet 1914, "un livret d'identité pour les marins indigènes de l'Afrique occidentale française", appelé encore "livret d'identifié colonial", qui seul permet à son détenteur de se faire inscrire sur le rôle d'équipage d'un navire de commerce et dont la délivrance est limitée.

(1) J. Crudeli, 1914, p. 118.
(2) H. Pobéguin, 1898, original manuscrit, p. 41.
(3) H. Brunschwig, 1983, p. 83.
(4) Semi-Bi-Zan, 1973-1974, p. 89.
(5) C. Bouerat, 1974, p. 6.
(6) J. Crudeli, 1914, p. 100.
(7) Archives de Sassandra, lettre du gouverneur de la Côte-d'Ivoire à l'administrateur du cercle de Sassandra en date du 30 juillet 1951.

A la veille de la Première Guerre mondiale, le contrôle de la force de travail krouman est donc, lui aussi, bien assuré par l'autorité coloniale. En moins de vingt ans, la France est devenue la principale bénéficiaire de cette main-d'œuvre : sur les 2 171 Kroumen embarqués dans le Bas-Cavally en 1910, 246 seulement l'ont été sur des navires étrangers (1) ! L'Angleterre, qui exerçait un quasi-monopole sur le recrutement de ces travailleurs entre le Cavally et le Sassandra au moment où se créait la colonie de Côte-d'Ivoire, a pratiquement disparu de la compétition...

3. L'exploitation des richesses naturelles

Les premiers explorateurs du Sud-Ouest ivoirien sont unanimes : la région abonde en richesses naturelles, dont le commerce européen pourrait tirer le plus grand profit. H. Pobéguin, qui effectue la reconnaissance systématique de l'interfluve Sassandra-Cavally en 1895, est frappé par l'importance des peuplements de palmier à huile dans une bande d'une trentaine de kilomètres de profondeur le long de la côte ; mais aussi par la présence en grande quantité de bois rouges, d'arbres et de lianes à caoutchouc (2). "La côte ouest... est... une des parties les plus riches de ce pays", note à la même époque G. Thomann (3). "...Cet impénétrable pays est une mine inépuisable de richesses, cette forêt n'est formée que d'essences précieuses : palmiers à huile, acajou, gommiers, kolatiers, et surtout arbres et lianes à caoutchouc, tout cela depuis le bord même de la mer", constate la mission Hostains-d'Ollone en 1899 (4).

Au moment où la France prend possession du littoral ouest-ivoirien, une seule de ces richesses est vraiment exploitée : le palmier à huile, dont les graines fournissent huile (5) et amandes de palme. De l'inventaire établi par H. Pobéguin en 1895, il ressort que le commerce de ces produits est alors quasi intégralement entre les mains de maisons anglaises : sur les 14 factoreries recensées entre le Sassandra et le Cavally, 2 seulement sont françaises. 6 firmes se partagent les 12 factoreries anglaises : Woodin (à Sassandra, Grand-Drewin, Wappou et Tabou), King (à Sassandra et Grand-Drewin), Lucas (à Sassandra et Grand-Drewin), Rider Son Andrews (à Sassandra et Grand-Drewin), Williamson (à Roc-Béréby), Julio (à Tabou) ; une seule contrôle les 2 factoreries françaises (à Béréby et près de l'embouchure du Cavally) : la maison Verdier. 3 factoreries anglaises viennent par ailleurs de fermer leurs portes (1 à Grand-Victory - actuel Doulayéko, près de Monogaga -, 2 à Grand-Tahou). Firmes européennes auxquelles s'ajoutent de nombreux petits comptoirs tenus par des traitants originaires de colonies anglaises (Sierra Leone, Gold Coast) (6).

---

(1) J. Crudeli, 1914, p. 108.
(2) H. Pobéguin, 1898, pp. 328-374.
(3) G. Thomann, 1901, p. 1.
(4) Capitaine d'Ollone, 1901, p. 257.
(5) L'emploi de l'huile de palme se généralisa en Europe vers le milieu du XIX^{e} siècle, à la fois pour l'éclairage, la fabrication de savon, la lubrification des machines, et même la cuisine. Cf. H. Brunschwig, 1957, p. 74.
(6) H. Pobéguin, 1898, pp. 328-374.

En moins de vingt ans, la situation va complètement changer. Une mesure spectaculaire est tout d'abord prise par l'administration coloniale locale pour inciter les maisons de commerce françaises à s'établir sur la rive gauche du Cavally : "...les commerçants français qui, dans un délai de trois ans, à dater du 1er janvier 1897, installeraient des factoreries à Bliéron, et sur la rive gauche du Cavally, recevraient de l'administration, pendant trois années, à partir de la création de leurs comptoirs, une subvention égale à la moitié des droits qui auront été perçus sur les marchandises par eux importées" (1). Les résultats ne se font pas attendre : une factorerie est créée dès 1897 à Prollo par un ressortissant français, Adrien Fraissinet, dont Pobéguin signale déjà la présence à Tabou en 1895, avec des comptoirs à Bliéron, Irato, Taté et Séclé (2) ; une seconde est ouverte, peu de temps après, par un autre Français, Charles Bordes, à Bliéron, avec des comptoirs à Taté et Tiboto (3)... La multiplication, tout au long de la côte, des postes de douane français est, en second lieu, fort désagréablement ressentie par les commerçants anglais, qui n'importent plus aussi librement leurs marchandises qu'avant... Une campagne de "promotion" commerciale des produits du cru les plus valorisables sur le marché européen est par ailleurs entreprise auprès des populations autochtones : elle vise principalement à faire entrer dans les circuits de traite, en plus du *palmier à huile* dont l'exploitation donne déjà de très bons résultats, le *caoutchouc,* l'*acajou* (terme générique par lequel sont alors désignés tous les bois rouges), le *piassava* (fibre du palmier raphia, qui sert à la confection de balais et de brosses).

Entre 1900 et 1914, de nombreux commerçants français sont ainsi attirés par les possibilités de bénéfices énormes que ne peut manquer de leur procurer, selon un porte-parole de l'administration coloniale, l'échange de produits qui se revendent cher contre une pacotille qui s'achète bon marché (4). Parmi les noms de particuliers ou de sociétés qui ont tenté cette aventure et dont nous avons retrouvé les traces dans les archives de Tabou ou de Sassandra, citons ceux de Amblard (qui s'installe dans la région de Béréby au tout début du siècle), des frères Lombard et de leur associé Matrat (qui opèrent le long du Cavally entre Bliéron et Tiboto), de Plantey (à Tabou), de Philippart (à Wappou et à San Pedro), de Garabet (qui ouvre des factoreries à Béréby, Roc-Béréby et Tabou), de Auzemberger (qui opère dans le Bas-Cavally), de Morgan (qui ouvre la première exploitation forestière du Bas-Cavally), de la Compagnie française de Kong (propriétaire, nous l'avons vu, du domaine de San Pedro et qui installe un représentant sur place), de la Compagnie générale de l'Afrique de l'Ouest (CGAO, qui s'implante à Tiboto, Fété, Bliéron et Tabou), de l'Omnium colonial français (qui est la première maison de commerce française à ouvrir ses portes au tournant du siècle à Sassandra), de la Société Devez et Chaumet (à Sassandra), de la Société Duteil de la Rochère (à Sassandra), de la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA, à Sassandra), de la Société Maurel et Prom (à Sassandra), de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO, à Tabou et à Sassandra), de la Société française des huileries et plantations de Côte-d'Ivoire

(1) P. Bouys, 1933, p. 97.
(2) J. Crudeli, 1914, p. 95; J. Repiquet, 1915, p. 55.
(3) J. Repiquet, 1915, p. 55.
(4) G. Thomann, 1901, p. 44.

(SFHPCI, fondée en 1910 par le capitaine Schiffer, à Grand-Drewin, où elle obtient en 1912 une concession de 1 960 ha), de la Compagnie de l'Afrique française (à Soubré)... Initiatives qui ne découragent pas pour autant les Anglais, dont les principales maisons en place en 1893 réussissent à maintenir leurs activités, et qui essaient même d'en créer des nouvelles. Parmi celles-ci, citons en particulier l'Ivory Coast Rubber Estates (ICRE), qui ouvre, dans la première décennie du siècle, des factoreries en de nombreux endroits du Bas-Cavally ; spécialisée dans la traite du caoutchouc, c'est elle qui introduira notamment des saigneurs d'origine fanti et ashanti dans l'arrière-pays de Tabou. A la veille de la première guerre mondiale, l'avantage est cependant de loin, cette fois-ci, aux établissements commerciaux français.

Au cours de ces deux premières décennies de régime colonial, les richesses naturelles du Sud-Ouest ivoirien ont donc été soumises à une exploitation intensive. Quelques tentatives de mise en valeur agricole ont certes accompagné ces ponctions sur le milieu : elles se limitèrent à des essais de culture de cacao (A. Fraissinet réalise dès 1897 une plantation de 10 ha à Prollo, sur les bords du Cavally), de café (15 ha sur le même domaine, repris par Bordes ; 20 ha au nord de Roc-Béréby, à l'initiative de la maison anglaise Woodin ; quelques hectares à Grand-Drewin, à l'initiative également de Woodin), voire d'hévéa (à l'initiative de Fraissinet à Prollo), et furent le plus souvent sans lendemain ; essais auxquels l'administration française chercha d'ailleurs à associer la population autochtone, à laquelle furent distribuées, à partir de 1908, plusieurs milliers de cabosses de cacao (1). L'économie de l'interfluve Sassandra-Cavally n'en est pas moins demeurée pour l'essentiel une économie de cueillette.

Les données statistiques dont nous disposons sont malheureusement trop fragmentaires pour que nous puissions rendre compte de façon significative de l'évolution de cette exploitation. Quelques chiffres donnent cependant une idée et de sa progression et de son importance. De 1896 à 1900, les exportations effectuées par le port de Sassandra (Drewin exclu) passent de 83,7 à 127,2 tonnes pour l'huile de palme, de 65,3 à 250,6 tonnes pour les amandes de palme, de 0 à 18,7 tonnes pour le caoutchouc, de 32,4 à 632,1 tonnes pour l'acajou (2). De 1908 à 1911, celles réalisées globalement par les ports de Bliéron, Tabou, Béréby et San Pedro passent de 156,9 à 253,2 tonnes pour l'huile de palme, de 248,1 à 495,1 tonnes pour les amandes de palme, de 4,4 à 29,9 tonnes pour le caoutchouc, de 109,2 à 1,1 tonnes pour l'acajou (seul produit à accuser une forte régres-

(1) H. Pobéguin signale, dès 1895, la présence dans les villages de l'arrière-pays de Tabou "de vieux plants de cacaoyers abandonnés". Interrogés sur la provenance de cet arbre étranger, les villageois répondirent que "des indigènes ayant été engagés dans les plantations de Fernando-Po avaient rapporté il y a quelques années des graines des *arbres des blancs* pour orner leurs villages" (H. Pobéguin, 1898, pp. 370-371). Il note de même l'existence, dans la vallée du Cavally, de "quelques vieux plants de caféiers en mauvais état" (*ibid.*, p. 364).

(2) G. Thomann, 1901, p. 45.

sion), de 2,4 à 9,6 tonnes pour le cacao (1). Entre 1907 et 1910, 52,7 tonnes de piassava sont parties de Béréby, 0,9 de San Pedro, 0,3 de Tabou, contre 2,3 tonnes pour le reste de la colonie (2). En 1910, 248 bateaux font escale à Tabou (162), Béréby (35), Bliéron (27) et San Pedro (24), battant pavillon français (120), anglais (90), allemand (35), libérien (2), danois (1) (3) ; 102 opèrent à Sassandra (4), quelques dizaines supplémentaires sans doute à Drewin : soit un mouvement total pour l'ensemble du littoral ouest-ivoirien de quelque 400 navires ! Les perspectives de développement de l'activité commerciale à Sassandra incitent même les pouvoirs publics à y entreprendre la construction d'un wharf, qui facilitera les opérations d'embarquement et de débarquement des baleinières de barre : celui-ci, sous la forme d'une jetée à enrochements de 170 m de long, est achevé le 14 juin 1914 (5).

Au terme de vingt ans de présence française dans le Sud-Ouest ivoirien, il n'y a pas de doute, le pays, ses hommes et ses richesses sont bien en main. Même si quelques foyers de résistance contre l'occupation coloniale sont encore animés, dans le nord-ouest de la région, depuis le Libéria, les relations avec ce pays se sont officiellement normalisées. Quant à l'Angleterre, dont les maisons de commerce sont toujours présentes aux points stratégiques du littoral, et qui réussit même à renforcer cette présence grâce au rachat en 1910, par l'Ivory Coast Corporation Limited, du "domaine de San Pedro", elle ne met en cause ni la réglementation douanière nouvellement imposée, et qui est bien moins favorable à ses exportations qu'à celles de la France, ni la réglementation sur le recrutement des Kroumen, qui ne lui facilite pas l'accès à cette main-d'œuvre. Quelques commerçants se sont même découvert des vocations de colons et ont essayé de promouvoir la culture du cacao et du café. L'avenir économique de l'interfluve Sassandra-Cavally semble sur de bons rails.

C'était ne pas compter avec les aléas de la conjoncture politique internationale, qui allait profondément modifier le schéma selon lequel avait été conçu cet avenir.

B. Du début de la Première Guerre mondiale à la fin de la Seconde (1914-1945) : une économie fortement conditionnée par le phénomène krouman

L'entrée de la France dans le premier conflit mondial coïncide en gros, nous l'avons vu, avec la réduction des derniers foyers de résistance autochtone dans le Sud-Ouest ivoirien. L'allégement du dispositif militaire qu'entraîne la mobilisation pour le front européen de la moitié exactement des troupes opérant dans les cercles du Haut-Cavally et du Haut-Sassandra (6) n'affecte donc pas particulièrement les structures d'autorité précédemment mises en place dans la région, qui peut être globalement considérée comme pacifiée - un détachement est d'ailleurs maintenu à Taï, dans la seule zone encore quelque peu troublée, "pour assurer la garde de la frontière" (6).

(1) J. Crudeli, 1914, pp. 91-98.
(2) *Ibid.*, p. 51.
(3) *Ibid.*, pp. 114-118.
(4) Y. Gokou, 1974, p. 334.
(5) Semi-Bi-Zan, 1973-1974, p. 89.
(6) G. Angoulvant, 1916, p. 392.

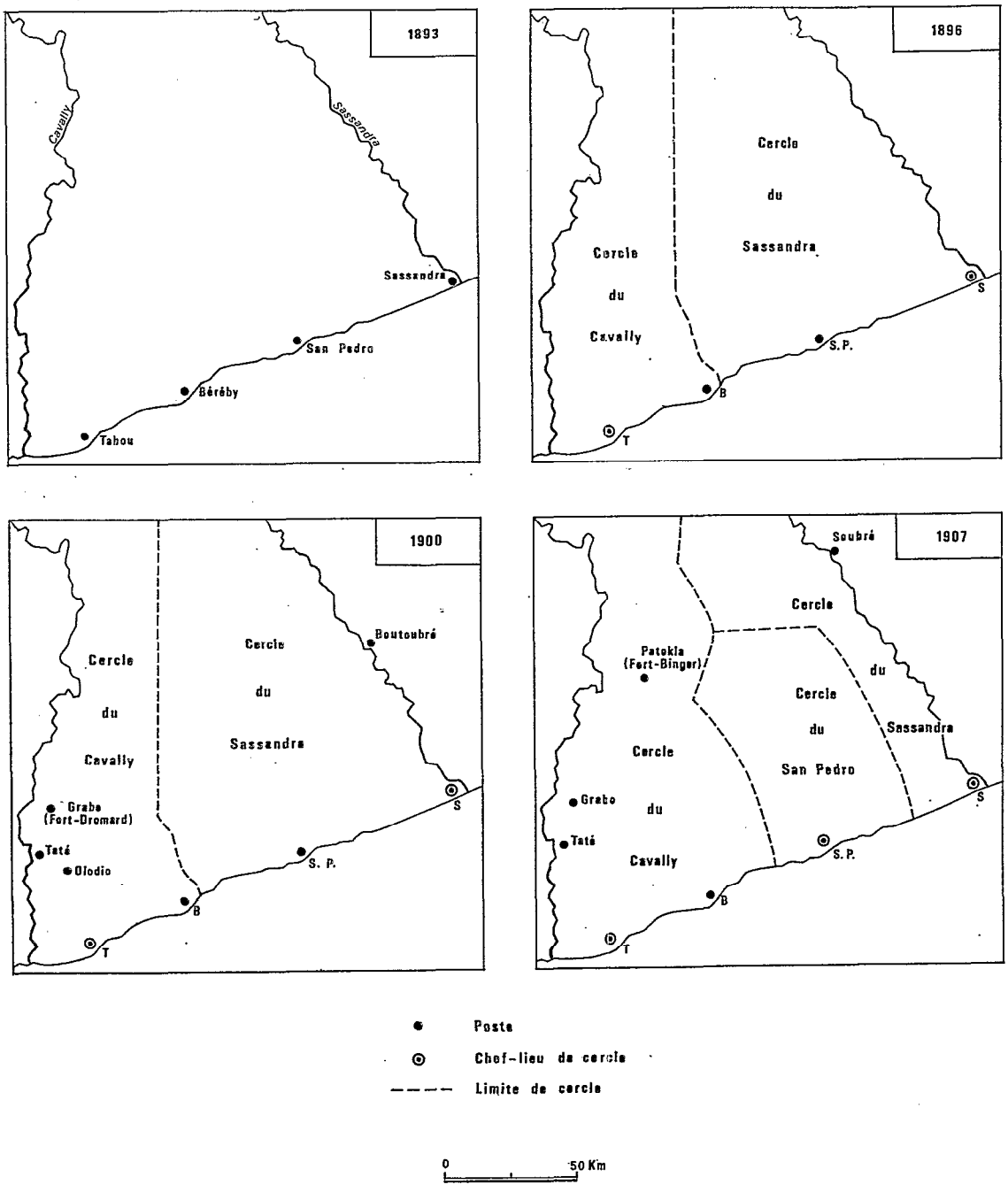

Figure n° 18

Évolution de l'organisation administrative (1893-1915).

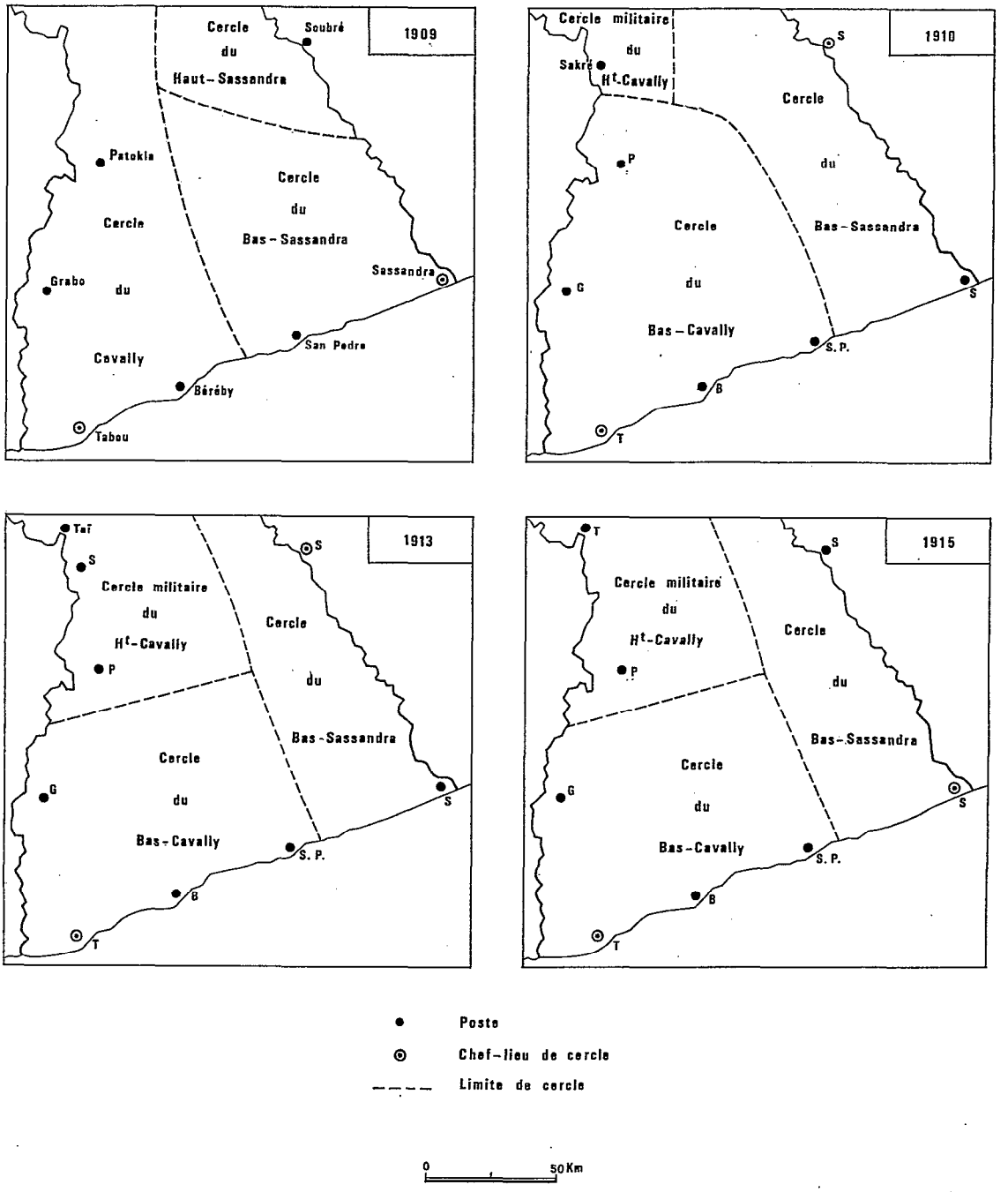

Figure n° 18

Évolution de l'organisation administrative (1893-1915) (suite)

L'ouverture des hostilités en Europe marque cependant pour l'interfluve Sassandra-Cavally l'entrée dans une ère de sous-administration, qui va aller en s'accentuant jusqu'à l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance. Seuls les postes de Tabou, de Sassandra et de Soubré connaîtront un fonctionnement continu au cours de cette période, Béréby aura une existence à éclipses (le poste disparaîtra en 1916, réapparaîtra en 1938, disparaîtra encore en 1943), Patokla et Taï seront fermés dès 1916, San Pedro en 1932, Grabo en 1938. A partir de la Première Guerre mondiale, l'attention des responsables de la colonie se focalise en fait sur ce qui est considéré comme la seule ressource vraiment intéressante de la région, la force de travail krouman. L'essor que prendra ainsi au cours de la période de référence le recrutement de cette main-d'œuvre n'ira pas sans entraver fortement et l'exploitation des ressources naturelles du pays, sur lesquelles continuent de miser un certain nombre de particuliers ou de sociétés, et les tentatives de colonisation agricoles qui y sont entreprises.

1. L'essor du phénomène krouman

La Première Guerre mondiale accorde ses véritables lettres de noblesse au phénomène krouman. Alors que l'enrôlement de "volontaires" bat son plein sur l'ensemble du territoire de la colonie, le cercle du Bas-Cavally est exempté de recrutement militaire. Les hommes qu'il est susceptible de fournir s'avèrent en effet encore plus précieux sur les navires de la marine marchande réquisitionnés pour le transport des troupes ou le ravitaillement que sur le front des opérations (1). La période de guerre consacre par ailleurs Tabou comme unique port d'escale du Bas-Cavally (2).

La paix revenue, l'accroissement du trafic maritime avec le littoral ouest-africain, consécutif à la reprise de l'activité économique en Europe, entraîne une demande en main-d'œuvre krouman telle que la corporation ouvre bientôt très largement ses portes à des non-autochtones. Dans les années 1920 affluent ainsi à Tabou des ressortissants des ethnies forestières de l'arrière-pays, en particulier Guéré, Bété et Dan, qui s'engagent à leur tour comme navigateurs ; mais aussi des Kroumen du Libéria, Grébo et Nanakrou (3). En 1929, le nombre de Kroumen recrutés en ce point de la côte s'élève à 10 360 (4). En 1930, Tabou est, de par le mouvement des navires, le deuxième port de Côte-d'Ivoire, après Grand-Bassam (5). En 1931, la "population maritime" y atteint quelque 6 000 hommes : 5 500 navigateurs, dont 2 500 "vrais" Kroumen (ivoiriens ou libériens) et 3 000 "faux" Kroumen (Guéré, Dan, Bété...), 500 marins "au titre indigène" (6).

(1) P. Bouys 1933, p. 170.
(2) *Ibid.*, p. 170. Une circulaire de l'administrateur du Bas-Cavally rappellera cependant encore en 1924 que l'embarquement des Kroumen doit se faire obligatoirement à Tabou (Archives de Tabou, circulaire du 27 octobre 1924).
(3) *Ibid.*, p. 171.
(4) Semi-Bi-Zan, 1973-1974, p. 157.
(5) P. Bouys, 1933, p. 92.
(6) *Ibid.*, pp. 92-93.

La cohabitation entre communauté autochtone et communauté allochtone ne va pas cependant sans poser des problèmes. Au fur et à mesure que les effectifs des navigateurs inscrits augmentent, des rivalités apparaissent entre les "vrais" Kroumen, qui considèrent que, par droit d'ancienneté, ils doivent bénéficier d'une priorité dans les enrôlements, et les nouveaux venus. Rivalités qui sont exacerbées par la chute brutale de la demande en main-d'œuvre krouman qu'entraîne, au début des années 1930, la crise économique mondiale. Dans des circonstances demeurées obscures (qui ouvrit les hostilités ?), une bagarre rangée entre autochtones krou et allochtones guéré, dan et bété éclate à Tabou le 21 mars 1932, mettant la cité à feu et à sang pendant trois jours. Bilan : 9 morts (dont une famille krou de 6 personnes massacrée dans son campement par des Guéré) et 32 blessés. "Le nombre d'inscrits maritimes étant supérieur aux demandes des compagnies de navigation, il apparaît, aujourd'hui, que les Kroumen en réclament le monopole. Ils ont pensé sans doute que, pour leurs intérêts, il fallait refouler *l'étranger*... et rester maîtres de la situation", écrit au lendemain des événements l'administrateur du cercle de Tabou, qui cherche à comprendre le pourquoi de ces tragiques affrontements, dans le rapport qu'il adresse au gouverneur de la colonie (1).

La tension restera dorénavant permanente entre les deux communautés. Les effets de la grande crise économique continuent à peser lourdement sur la demande de main-d'œuvre krouman : en 1933, les embarquements à Tabou sont tombés à 5 800, soit à peine plus de la moitié de ce qu'ils étaient en 1929 (2). De nouvelles mesures s'avèrent nécessaires pour réglementer plus strictement l'accès à la profession. C'est dans ce sens que vont, tout d'abord, l'arrêté du 25 février 1935, qui institue une "carte d'identité spéciale pour la navigation locale délivrée par le cercle de Tabou", ensuite l'arrêté du 19 janvier 1940, qui institue le "livret spécial d'identité de Krouman", livret de travail spécifique à la corporation, toujours de règle de nos jours, que sont habilités à délivrer - mais aussi à retirer - les représentants de l'inscription maritime, en l'occurrence les chefs de cercle de Tabou et de Sassandra. Ce livret "doit être établi très judicieusement", recommande en 1941 l'administrateur en chef P. de Gentile, chargé de l'inspection administrative du cercle de Sassandra (3). Recommandation qu'il importe d'appliquer avec d'autant plus de rigueur que le nouveau conflit qui secoue l'Europe entraîne une forte chute de l'activité maritime sur la côte ouest-africaine, partant de la demande de main-d'œuvre krouman.

Si, dès la Première Guerre mondiale, Tabou est arrivé à s'imposer comme principal point de recrutement des Kroumen sur le littoral ouest-ivoirien, Sassandra n'en a pas moins continué, au cours de la période de référence, à fournir également un petit contingent de ces travailleurs. L'ouverture, en 1925, d'une station radio dans ce centre (4) en facilite certes le recrutement. Celui-ci reste cependant modeste. D'une lettre adressée le

(1) Archives de Tabou, rapport à M. le lieutenant-gouverneur sur les événements survenus à Tabou le lundi 21 mars et jours suivants entre Kroumens, Guérés et Yacoubas, 26 mars 1932.

(2) Semi-Bi-Zan, 1973-1974, p. 157.

(3) Archives de Sassandra, rapport relatif à l'inspection administrative du cercle de Sassandra, 3-23 mai 1941.

(4) C. Bouerat, 1970, p. 1.

28 décembre 1943 par l'administrateur de Sassandra à l'inspecteur des affaires administratives responsable du cercle, il ressort qu'à cette date un volant de quelque 300 Kroumen seulement serait opérationnel en ce point. Volant auquel s'ajoute toutefois un effectif permanent de 150 hommes préposés à la desserte du wharf (1).

Au cours de la même période, l'administration coloniale continue par ailleurs à puiser largement dans le réservoir de main-d'œuvre krouman pour assurer le bon fonctionnement du wharf de Grand Bassam, qui emploie en 1930 pas moins de 201 hommes de rade, tous Kroumen, dont 119 sont des "recrutés administratifs" (2), puis, à partir de 1931, de celui de Port-Bouet, qui dispose en 1935 de 27 baleinières (3). Le recrutement de ces travailleurs, *a fortiori* quand il est "administratif", ne se fait pas toujours facilement. C'est ce qui ressort de la lettre de l'administrateur de Sassandra à l'inspecteur des affaires administratives citée ci-dessus, qui fait état des difficultés qu'a, en 1943, le responsable du cercle à trouver 50 "volontaires" pour le wharf de Port-Bouet (qu'un précédent contingent de 50 hommes a déserté), même aux "conditions spéciales" offertes par le gouvernement général. "En effet, ce n'est pas la satisfaction d'exercer le métier de la mer qui incite les Kroumen à s'embaucher, mais la perspective de l'escale d'Accra, où ils peuvent acheter tout ce qu'ils désirent, et aussi la possibilité de se ravitailler à meilleur compte encore en pillant les cales du navire", conclut avec amertume l'auteur de la lettre (4).

L'attrait qu'exerce en effet, depuis le début du siècle, la Gold Coast sur le ressortissant du Sud-Ouest ivoirien est, de surcroît, à l'origine d'un mouvement d'émigration inquiétant. "Aux yeux des Kroumen..., la Gold Coast paraît être... une manière d'Eldorado", note en juillet 1919 l'administrateur de Tabou F. de Coutouly (5). Les salaires y sont en particulier plus élevés, et le taux de change est favorable. Le mouvement affecte surtout la région de Béréby. "L'ancien très gros village de Oulidié (ou Rock-Béréby)... s'est peu à peu dépeuplé, et ne compte plus guère aujourd'hui que 150 habitants... Certains villages autrefois portés sur les cartes... ont même complètement disparu", constate le même observateur (6). Mais le phénomène est également sensible dans la région de Tabou, où le village de "Olodio... décroît... de jour en jour", tandis que celui de "Niagnibo (à l'est de Tabou), groupement jadis important, ne sera plus bientôt qu'un souvenir... Mais Axim s'est grossi, dit-on, ...de plusieurs milliers de Kroumen" (6). En 1930, P. Bouys évalue le nombre des absents à 5 000 pour le seul cercle du Bas-Cavally. "En Gold Coast, on constate l'existence de villages portant les noms du pays krou, tels que Béréby, qui ne sont que des répliques des villages du Bas-Cavally" (7). Le "mécanisme" de ces migrations est simple : sous couvert d'un engagement à bord d'un navire,

(1) Archives de Sassandra, lettre de l'administrateur Louis Roumens à l'inspecteur des affaires administratives de Sassandra, 28 décembre 1943.
(2) Semi-Bi-Zan, 1973-1974, p. 229.
(3) *Ibid.*, p. 101.
(4) Archives de Sassandra, lettre de l'administrateur Louis Roumens à l'inspecteur des affaires administratives de Sassandra, 28 décembre 1943
(5) F. de Coutouly, 1920b, p. 500.
(6) *Ibid.*, p. 506.
(7) P. Bouys, 1933, p. 79.

le candidat à l'exode quitte Tabou ou Sassandra en qualité de Krouman, puis, arrivé dans le port de Gold Coast de son choix, fait purement et simplement faux bond à son employeur, qui le porte "déserteur", pour reprendre la terminologie consacrée. Beaucoup de ces "désertions" ne sont que temporaires, l'émigrant revenant au pays une fois amassé un pécule suffisant. Certaines sont cependant définitives.

De par son impact sur une population active de plus en plus étendue, l'"institution" krouman s'impose, au cours de la Première Guerre mondiale d'abord, pendant l'entre-deux-guerres ensuite, au cours de la Seconde Guerre mondiale enfin, comme la donnée fondamentale de l'économie du Sud-Ouest ivoirien. Le conditionnement de cette population par le métier de navigateur devient en effet progressivement tel que l'activité maritime finit par être considérée comme la seule digne d'intérêt. Les particuliers ou les sociétés qui décident de poursuivre, au cours de la période de référence, l'exploitation des richesses naturelles de la région, ou qui tentent d'y promouvoir des opérations de colonisation agricole doivent se rendre à l'évidence : dans ce pays pourtant fournisseur de main-d'œuvre, il est paradoxalement quasi impossible de trouver sur place la force de travail que requièrent leurs entreprises.

2. La poursuite de l'exploitation des ressources naturelles et les tentatives de colonisation agricole

Le déclenchement du premier conflit mondial met un terme brutal à l'optimisme qui était jusqu'alors de règle chez les commerçants et les premiers colons du Sud-Ouest ivoirien. De nombreuses factoreries ferment. Celles qui restent ouvertes pendant la durée des hostilités tournent au ralenti. Le marché du caoutchouc, produit jadis si recherché, s'est en particulier effondré.

Au lendemain de la guerre, l'activité ne tarde cependant pas à reprendre. Dans un premier temps, l'effort porte essentiellement, comme par le passé, sur l'exploitation du palmier à huile et du bois. Mais bientôt se multiplient également les tentatives de colonisation agricole, à travers la création de plantations de cacao, de café et, après la grande crise mondiale, de bananes. Des "vocations" économiques sous-régionales commencent même à s'esquisser à l'intérieur de la "grande" région du Sud-Ouest, en fonction des potentialités naturelles et humaines spécifiques à chaque zone géographique.

Dans le Bas-Cavally proprement dit (rive gauche du Cavally, vallée du Tabou), l'accent est mis à la fois sur l'exploitation forestière et la colonisation agricole. Dans le domaine de l'exploitation forestière, la maison Morgan, installée à Tabou dès avant la Première Guerre, reste le chef de file. Les techniques d'exploitation sont artisanales. Les arbres sont coupés non loin des berges de la rivière Tabou, et les billes amenées par flottage jusqu'à l'embouchure. Là, elles sont assemblées en petites dromes, que des baleinières, conduites par des rameurs expérimentés, acheminent à travers le mascaret jusqu'au flanc du navire en rade. En 1930, quelque 4 000 tonnes de bois ont été ainsi exportées de Tabou par le seul établissement Morgan (1). Dans le domaine de la colonisation agricole, l'exploitation de C. Bordes (qui meurt en 1922) est reprise par la Société

(1) P. Bouys, 1933, p. 104.

des huileries et plantations du Cavally, que constituent trois associés français - deux anciens employés de l'exploitant forestier Morgan, Edouard Bruneau et Paul Ginestière, un ancien adjudant et employé de banque, Maurice Charbon -, et qui continue à produire cacao et café. En 1925, c'est un autre employé de la maison Morgan, Charles Hawerländer (un ingénieur des chemins de fer d'origine allemande, devenu citoyen français après un passage par la Légion étrangère), qui se sent une vocation de colon : il obtient un terrain de 165 ha à Ouadébo, à une douzaine de kilomètres au nord de Tabou, sur lequel il plante des cacaoyers et des caféiers, mais aussi des cocotiers, des kolatiers, des arbres fruitiers..., et sur lequel il élève également des bœufs, des porcs, des lapins, des dindons, des poules... ; activité agricole qu'il mène de front avec une activité commerciale, puisqu'il ouvre parallèlement des comptoirs d'achat de produits, qui sont, bien sûr, approvisionnés également en marchandises d'importation, à Ouadébo, Olodio, Tiboto, Taté, Toupa, Grabo, Wappou et Béréby (1). Même itinéraire pour René Pécourt qui, arrivé à Tabou comme agent de la SCOA en 1927, s'installe à son compte comme planteur (il crée une plantation de café à 9 km au nord de Tabou) et commerçant (il a des comptoirs à Tabou et Grabo) en 1929. En 1931, P. Bouys évalue les plantations de cacao du Bas-Cavally à 3 000 ha, celles de café à 750 ha (2). D'autres exploitations agricoles verront le jour dans les années 1930 : citons celle d'un Syrien, Nadim, celle d'un commerçant dioula du Nord de la Côte-d'Ivoire, Kébé, celle d'un Togolais, qui sera expulsé pendant la deuxième guerre mondiale pour avoir été en rapport avec des Allemands du Libéria, et dont la plantation sera rachetée par Nadim (3)... L'IRCA (Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique) enfin crée, en 1942, alors que le caoutchouc est redevenu un produit particulièrement recherché, une plantation expérimentale d'hévéa à Olodio. Un problème commun à toutes ces entreprises : leurs difficultés à trouver de la main-d'œuvre. Sur place, cela est pratiquement impossible, les autochtones ayant de toute évidence plus intérêt à naviguer qu'à s'engager comme salariés agricoles. Il faut donc faire appel à des travailleurs de l'extérieur, recrutés dans la région de Guiglo, Duékoué (pays guéré) et Man (pays dan). Mais dès que ces travailleurs découvrent les avantages qui sont liés au métier de Krouman, ils quittent massivement l'employeur qui les a fait venir pour naviguer à leur tour... Le gonflement accéléré, dans les années 1920, de l'effectif des Kroumen allochtones (rappelons qu'en 1931 il y a à Tabou 3 000 navigateurs allochtones pour 2 500 autochtones) est étroitement lié à ce phénomène. Ce problème de main-d'œuvre hypothéquera lourdement, dans le Bas-Cavally, le développement aussi bien de l'exploitation forestière que de la colonisation agricole.

Dans la zone de Béréby, à en juger par la nature des demandes de concession qui sont présentées à l'administration, c'est le palmier à huile qui continue - du moins jusqu'à la grande crise mondiale - à susciter le plus d'intérêt (4). En 1921, un ingénieur américain, Wellington Genks Trevor, est autorisé à exploiter "industriellement" une palmeraie de

(1) Informations fournies par Paul Hawerländer, l'un des deux fils (de mère krou) du fondateur du "domaine" de Ouadébo, qui continue aujourd'hui à gérer l'exploitation de son père, mort en 1960.
(2) P. Bouys, 1933, p. 97.
(3) Informations fournies par P. Hawerländer.
(4) Archives de Tabou, registre des demandes de concession.

400 ha entre Mani-Bérébу et Grand-Dioro. En 1927, un colon français, Georges Raspeingeas, obtient une concession de 195 ha à Néro-Mer (embouchure de la Néro). En 1928, les trois associés de la Société des huileries et plantations du Cavally acquièrent respectivement des droits sur 200 ha de palmeraie entre Rock-Oulidié et Hanié (M. Charbon) et deux fois 190 ha à Ouaté (E. Bruneau et P. Ginestière), à quelques kilomètres de la côte ; l'huilerie à vapeur qu'ils montent au bord de la mer, près de l'actuel village de Ouaté II (où les vestiges des machines sont toujours visibles), connaît cependant de graves difficultés financières dès 1930...

Dans la zone de San Pedro, c'est au bois que s'intéressent les propriétaires successifs de l'ancienne concession Verdier. La nouvelle reconnaissance qu'en effectue en 1912 l'Anglais Simmons, pour le compte de l'Ivory Coast Corporation Limited, débouche pourtant sur une conclusion pessimiste en ce qui concerne les richesses forestières du "domaine" de San Pedro : les deux seuls "produits naturels" qui "ont une importance commerciale, le bois et le caoutchouc... n'existent pas en quantités suffisantes pour justifier la dépense d'un capital nouveau important pour l'établissement des moyens de transport nécessaires, l'équipement en matériel et l'entretien" (1). La New Ivory Coast Company Limited, qui se substitue en 1918 à l'Ivory Coast Corporation Limited, liquidée en 1915, ne s'empresse-t-elle pas d'ailleurs de revendre, en 1920, le domaine à deux sociétés françaises, la Compagnie des scieries africaines (la SCAF, implantée en Côte-d'Ivoire, à Grand-Bassam, depuis 1918) et la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui en deviennent les propriétaires, pour moitié chacune, au prix de 2 000 000 de francs ? Sans doute la SCAF - qui devient seule propriétaire du domaine en 1921 moyennant l'attribution à la Banque de Paris et des Pays-Bas de 10 000 actions au capital nominal de 100 francs chacune - compte-t-elle sur l'infrastructure qu'elle a déjà sur place en Côte-d'Ivoire pour atténuer les coûts élevés que ne peut manquer d'entraîner, dans des conditions aussi peu sûres de rentabilité, l'ouverture d'un chantier forestier dans la concession. L'exploitation du domaine démarre dès la fin de l'année 1921. Les débuts sont difficiles : la prospection des essences exploitables n'est pas faite, la rivière San Pedro par laquelle sont évacuées les premières billes nécessite un nettoyage permanent, l'approvisionnement en vivres et en matériel d'un chantier aussi isolé n'est pas aisé. La main-d'œuvre fait par ailleurs gravement défaut ; à la fois parce que la région est peu peuplée : "Nous n'avons pas dans les villages qui côtoient le fleuve une population masculine valide de plus de 50 à 60 hommes", note le responsable du chantier en janvier 1922 (2) ; et parce que ses habitants préfèrent la navigation : "...presque tous les indigènes de la région capables de travailler vont s'embaucher à bord des bateaux", peut-on lire en septembre 1923 dans un autre courrier (3). Dès le départ, le recrutement de travailleurs allochtones s'impose donc : les premières équipes viennent principalement

(1) Archives du domaine de San Pedro, rapport de M. Simmons à MM. les administrateurs de l'Ivory Coast Corporation Limited, Londres, 29 décembre 1912, p. 18.

(2) Archives du domaine de San Pedro, lettre (signée Bernard) à J. Vizioz, directeur général de la SCAF à Grand-Bassam, en date du 25 janvier 1922.

(3) Archives du domaine de San Pedro, lettre (non signée) à J. Vizioz, directeur général de la SCAF à Grand-Bassam, en date du 14 septembre 1923.

du pays bété, les suivantes du pays dan. Jusqu'en 1928, la coupe ne se fait guère qu'en bordure des voies d'eau, qui seules permettent l'évacuation des billes. Ce type d'exploitation entraîne une multiplication des points d'intervention autour des trois voies flottables de la partie méridionale du domaine - le San Pedro, la Brimay et la lagune Digboué -, au débouché desquelles les billes sont embarquées sur les bateaux, partant une dispersion des efforts particulièrement onéreuse en main-d'œuvre (en 1927, l'exploitation emploie 430 personnes, dont de nombreux porteurs préposés à la liaison entre San Pedro et les points de coupe). Les résultats économiques ne sont finalement pas très encourageants : "...il reste apparent que l'exploitation de ce chantier n'est pas rémunératrice dans les conditions présentes", note le directeur général de la SCAF en décembre 1927 (1). L'introduction du rail permettra, à partir de 1928, d'améliorer sensiblement ces conditions de production. Une voie ferrée fixe est mise en place entre la lagune Digboué et la rivière San Pedro, sur laquelle s'articulent des voies mobiles, déplaçables en fonction des besoins. Bientôt le débarcadère de Poro, terminus du réseau sur le San Pedro, devient le point de transit de la quasi-totalité du bois produit par le domaine. La crise économique qui frappe la société industrielle occidentale à partir de 1929 va cependant compromettre définitivement la situation financière de la société. En 1932, l'abattage et le tirage du bois sont arrêtés ; seules la prospection et les recherches de routes sont poursuivies ; le personnel est réduit à un agent européen et quinze manœuvres (2). Fin 1934, la fermeture est totale : seule une petite équipe restera encore quelque temps en place pour surveiller le matériel, qui sera bientôt à son tour abandonné et dont les vestiges (une locomotive, une draisine à essence, une vingtaine de wagonnets...), rongés par la rouille et engloutis sous la végétation, seront encore visibles quand démarrera 35 ans plus tard l'opération San Pedro... En douze années d'exploitation, la SCAF n'aura retiré de son domaine que 35 000 m^3 environ de bois (3).

Dans le Bas-Sassandra enfin, l'exploitation des richesses naturelles - palmier à huile, caoutchouc, bois - reste très largement la règle jusqu'à la grande crise mondiale (4). L'huile et les amandes de palme enregistrent, dans l'immédiat après-guerre, des chiffres de production en hausse constante (625 tonnes d'huile et 780 tonnes d'amandes exportées de Sassandra en 1921 contre respectivement 490 et 841 tonnes en 1918 ; chiffres auxquels il convient d'ajouter ceux de la palmeraie de Drewin, exploitée jusqu'en 1921 par la Société française des huileries et plantations de Côte-d'Ivoire - SFHPCI -, puis par la Société des huileries africaines - SHA -, enfin, de 1929 à 1942, par l'Union tropicale de plantations - UTP -, et dont la production est directement exportée par la rade de Grand-Drewin). Le caoutchouc cependant, après une période de guerre particulièrement difficile, ne retrouve qu'une place modeste (5,6 tonnes exportées en 1921 contre 18,7 tonnes en 1900). Quant au bois, exploité dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Sassandra, il attire dans

(1) Archives du domaine de San Pedro, lettre à M. l'administrateur délégué de la Compagnie des scieries africaines à Paris, 20 décembre 1927.

(2) Archives du domaine de San Pedro, lettre (signée Bernard) à M. l'administrateur commandant le cercle du Bas-Cavally, San Pedro, 1er mars 1932.

(3) Information orale fournie en 1971 par G. Jaffelin, alors directeur général de la SCAF en Côte-d'Ivoire.

(4) J. Chartier, 1925, pp. 120-127.

la région, dès avant 1930, plusieurs forestiers européens ; parmi les noms retrouvés dans les archives, citons ceux de Coulon et Duten, Mouragues, dont la société est rachetée par les frères Mounier (Société des bois de Sassandra ou Compagnie forestière de Sassandra), Schwander...(1). Après la grande crise mondiale, seule l'exploitation du bois continue à être activement poursuivie (cinq sociétés sont à pied d'œuvre à la veille de la Deuxième Guerre), tandis que se multiplient les opérations de colonisation agricole. C'est l'époque où se créent dans le Bas-Sassandra de véritables fiefs, que leurs fondateurs transmettront à des héritiers encore souvent en place aujourd'hui. L'enjeu de cette colonisation : la culture du café et du cacao, mais surtout, à partir de 1933, de la banane. Parmi les colons qui se sont installés entre 1932 et 1945, citons les noms de Poiraton, Limouzin-Debry, Josse, Ducroux, Luciardi, Pierre, Ballot, Baguinoff, Vomblon, Bourdoncle, Perrot, Cazenave, Gazel...(1). Le trafic du port de Sassandra connaît parallèlement un accroissement spectaculaire : de 1932 à 1936, il passe de 77 navires à 233 et de 4 319 tonnes à 18 756 (2). Achevé en 1936, le deuxième wharf est saturé dès sa mise en service. Un troisième wharf, métallique cette fois-ci et d'une longueur de 200 m, est commencé trois ans plus tard : il ne sera opérationnel qu'en 1951.

Qu'il s'agisse d'exploiter les richesses naturelles existantes ou d'en créer de nouvelles à travers des opérations de colonisation agricole, toutes les tentatives de mise en valeur faites dans le Sud-Ouest ivoirien du début de la Première Guerre mondiale à la fin de la Seconde se limitent à une frange côtière dépassant rarement une vingtaine de kilomètres de profondeur. L'intérieur de la région présente, il est vrai, de nombreuses zones totalement vides d'habitants. Zones dont l'administration coloniale met d'ailleurs dès l'entre-deux-guerres l'existence à profit pour la constitution de réserves forestières. La première et la plus importante de ces réserves voit le jour dans la partie septentrionale de l'interfluve Sassandra-Cavally en 1926 : la "forêt classée et réserve de faune de Taï", qui se veut "parc de refuge de la région forestière de Côte-d'Ivoire", d'une superficie de 553 000 ha dont la moitié environ dans notre zone d'enquête (3). Deux autres, de quelque 50 000 ha chacune, suivent en 1938 : la forêt classée de la Nonoua dans le cercle de Sassandra, la forêt classée de la Haute-Dodo, dans le cercle de Tabou. Certes, la culture du cacao - accessoirement du café - gagne progressivement, au cours de la même période, les villages les plus reculés. Mais les conditions d'acheminement de la récolte aux points de traite - Tabou et Sassandra - sont telles (portage harassant à tête d'homme sur des dizaines de kilomètres, transport en pirogue plein d'embûches sur des rivières coupées de rapides) que beaucoup d'essais restent sans lendemain ; la rive bakwé du fleuve Sassandra, par exemple, est jalonnée de vieilles cacaoyères abandonnées. Les difficultés qu'ont ainsi les populations de l'intérieur à accéder à l'économie monétaire par la culture de rente ne sont pas sans expliquer en grande partie la propension à s'enrôler à bord des navires que manifestent de plus en plus les hommes en âge de travailler, la pratique du métier de Krouman s'avérant en définitive infiniment plus lucrative que le travail de la terre.

(1) Archives de Sassandra, registre des demandes de concession.
(2) Semi-Bi-Zan, 1973-1974, p. 102.
(3) Arrêté général n° 2 508 du 16 avril 1926 du gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

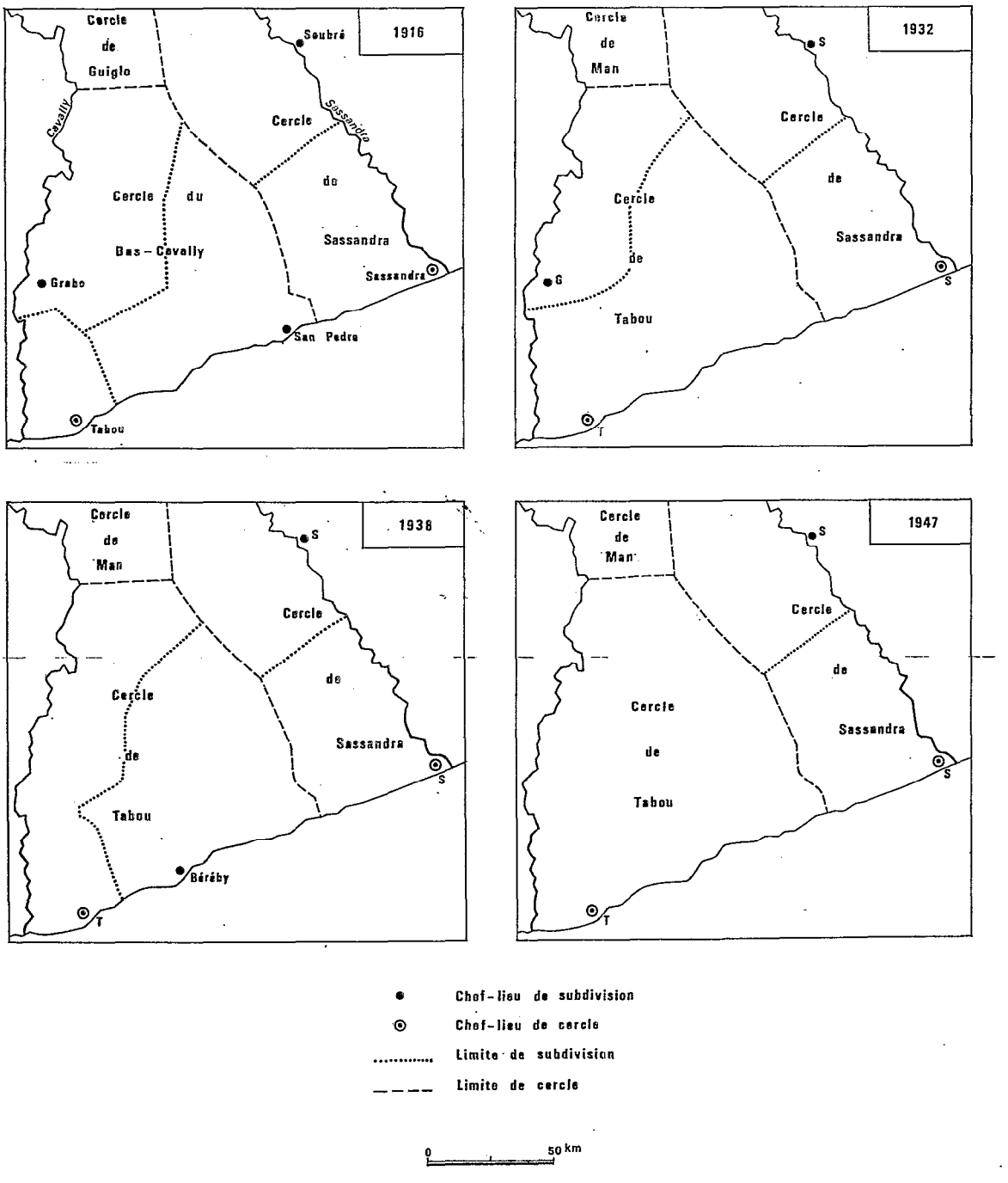

Figure n° 19
Évolution de l'organisation administrative (1916-1947).

C. De la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance (1945-1960) : une main-d'œuvre krouman de plus en plus pléthorique, une main-d'œuvre à terre de plus en plus inaccessible

Au cours de la période qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'accession de la Côte-d'Ivoire à la souveraineté nationale, l'institution krouman porte une concurrence de plus en plus préjudiciable aux opérations de mise en valeur de la région, qu'elles soient agricoles ou forestières. Jusqu'à l'abolition, en 1946, du "travail forcé", la pratique des recrutements administratifs permettait encore assez facilement de suppléer à la carence locale de main-d'œuvre. Les employeurs doivent à présent passer par le Syndicat interprofessionnel d'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO), organisme créé à l'initiative de gros planteurs de la colonie et qui pourvoit en travailleurs recrutés dans le Nord, en particulier en Haute-Volta, les entreprises qui en ont besoin. Acheminer de la main-d'œuvre suppose l'existence de voies de communication. Si le Bas-Sassandra, branché depuis 1926 sur le reste de la colonie par la route Sassandra-Gagnoa, peut prétendre aux services du SIAMO, le Bas-Cavally, totalement enclavé (1), en est exclu.

L'*enclavement* quasi général de l'interfluve Sassandra-Cavally, à l'exception de la partie la plus méridionale du Bas-Sassandra, devient en effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'obstacle majeur à toute tentative de développement. Enclavement que renforce encore, en 1945, la suppression de Tabou comme escale obligatoire sur la ligne des courriers maritimes de la côte occidentale d'Afrique : désormais seul Sassandra est régulièrement desservi par les paquebots des Chargeurs réunis. Les conséquences de cette mesure sont immédiates : toutes les maisons de commerce de Tabou ferment, à l'exception de la SCOA. Les rares colons qui n'ont pas quitté le Bas-Cavally au cours de la guerre - Hawerländer, Pécourt - connaissent à présent, en plus de leurs problèmes de main-d'œuvre, des problèmes de ravitaillement. La région sombre petit à petit dans une profonde léthargie. Bientôt la seule activité du cercle est la navigation. Au début des années 1950, l'administration essaie bien de limiter la délivrance des cartes de travail en imposant aux demandeurs de participer pendant quelque temps - bénévolement - à des travaux d'intérêt collectif, une liste étant alors établie régulièrement par le commandant de l'inscription maritime des "navigateurs ayant droit à l'achat de carte" (2). Jamais elle n'aura trouvé tant de bonnes volontés !

Le moindre enclavement du Bas-Sassandra ne résoud pas pour autant le problème de la main-d'œuvre dans cette région. Les travailleurs y arrivent certes, acheminés par le SIAMO ou même des recruteurs privés, mais les désertions sont si nombreuses qu'il faut alimenter le circuit en permanence. L'érection de Sassandra en escale obligatoire de la ligne des Chargeurs réunis sur le littoral ouest-ivoirien accentuera encore la concurrence que l'institution krouman porte à tout ce qui ne touche pas à l'activité maritime, en offrant à cette localité un certain nombre d'emplois supplémentaires de navigateur ; à partir de 1945, tous les

(1) Le gouverneur H. Deschamps avait bien mis en place, en pleine guerre, une "rocade" de frontière entre Grabo (terminus de la route venant de Tabou) et Taï, pour contrer une éventuelle invasion alliée par le Libéria ; celle-ci est impraticable avant même la fin des hostilités.

(2) Archives de Tabou. Par "achat de la carte", il faut entendre versement d'une somme symbolique correspondant au prix de revient de la carte elle-même, et non achat d'un droit à naviguer.

Kroumen recrutés par les paquebots le sont ainsi à Sassandra. En 1951, les 22 planteurs de bananes européens de l'arrière-pays immédiat de Sassandra connaissent une pénurie de main-d'œuvre telle que "beaucoup parmi eux, tout en continuant d'entretenir leur plantation dans la limite de leurs moyens, se font mécanicien, transporteur, créent des boutiques le long des routes ou se lancent dans la fabrication d'essences de citron et d'orange" (1). Pénurie au demeurant tout à fait artificielle, puisque le nombre des Kroumen possesseurs d'une carte de navigation est très supérieur aux besoins réels des navires : en 1954, par exemple, 7 437 travailleurs figurent sur les contrôles de l'inscription maritime de Sassandra pour une offre mensuelle de 700 à 1 000 emplois seulement (2). Parmi ces inscrits, un contingent de plus en plus élevé d'allochtones, dont la quasi-généralisation de la pratique des "cadeaux" (3) facilite grandement le recrutement. Pratique que dénonce vigoureusement, en 1957, l'inspecteur du travail F. Berrieix dans un rapport à l'inspecteur territorial du travail et des affaires sociales de la Côte-d'Ivoire, comme étant à l'origine de ces effectifs pléthoriques, mais qu'il considère néanmoins comme "acceptable" dans la mesure où elle s'inscrit dans "un système général de relations humaines" et où chacun "peut en bénéficier dans une honnête moyenne", une "refonte de la profession de Krouman" par le biais "de mesures autoritaires" risquant par contre de paraître parfaitement "arbitraire aux principaux intéressés"(4). Cette emprise massive des allochtones sur l'institution ne va pas, par ailleurs, sans susciter le mécontentement grandissant des autochtones. "Le domaine des Kroumen est continuellement animé des différends qui surgissent entre les navigateurs originaires de la circonscription et les étrangers... Les originaires de Sassandra émettent la prétention de s'approprier les navires qui y font escale", note en 1958 l'administrateur du cercle de Sassandra dans son rapport politique de fin d'année (5).

Que ce soit dans le Bas-Cavally ou dans le Bas-Sassandra, le phénomène krouman continue donc à peser lourdement sur les initiatives prises - ou susceptibles de l'être - pour mettre en valeur le Sud-Ouest ivoirien. La création, en 1951, d'un Syndicat des Kroumen - le Syndikrou (6) - n'aura nullement sur la corporation l'effet régulateur que l'on en attendait. Les représentants de la profession seront très vite, à leur tour, englués dans la pratique des "cadeaux", ce qui ne contribuera à en faire des interlocuteurs crédibles, ni pour l'administration, ni pour les compagnies maritimes, ni encore moins pour les travailleurs dont ils sont censés défendre les intérêts.

---

(1) Archives de Sassandra, rapport politique du cercle pour l'année 1951.

(2) Archives de Sassandra, rapport politique du cercle pour l'année 1954.

(3) La délivrance des cartes de Krouman a toujours été une activité fort lucrative, tant à Sassandra qu'à Tabou, pour tous ceux qui participent, à des niveaux divers, à la constitution du dossier. "Une sévère remise en ordre des carnets d'identité de navigation s'est avérée nécessaire après l'arrestation du commis chargé des Kroumen", note, par exemple, en 1953 l'administrateur du cercle de Sassandra dans son rapport politique annuel (Archives de Sassandra).

(4) Archives de Sassandra, rapport de l'inspecteur du travail et des affaires sociales de la FOM, F. Berrieix, à M. l'inspecteur territorial du travail et des lois sociales de la Côte-d'Ivoire à Abidjan sur les Kroumen de Sassandra, 1957.

(5) Archives de Sassandra, rapport politique du cercle pour l'année 1958.

(6) "Syndicat unique des travailleurs employés aux opérations commerciales à bord des navires (dockers) et des barreurs et pagayeurs de la Côte-d'Ivoire à Tabou".

La pénurie de main-d'œuvre, si elle handicape sérieusement les entreprises du secteur agricole, qui sont régies par un système de rémunération sans concurrence possible avec celui en vigueur dans la navigation, se fait toutefois moins durement sentir dans le secteur forestier, dont les employés bénéficient de salaires et d'avantages en nature nettement supérieurs à ceux consentis sur les plantations. Il est vrai que, jusque vers la fin des années 1950, l'activité forestière se limite pratiquement au seul arrière-pays immédiat de Sassandra, où la main-d'œuvre, quoique d'accès difficile, ne fait pas totalement défaut ; en 1953 par exemple, le port de Sassandra exporte déjà quelque 4 000 tonnes de grumes, auxquelles s'ajoutent 18 tonnes de bois débités produits par les deux scieries de la place, Perraud et Schwander (1). L'exploitation à grande échelle de la forêt du Sud-Ouest ivoirien ne démarre en fait vraiment qu'après qu'une mission d'inventaire des ressources de la région, la "Mission Sassandra-Cavally", organisée en 1954 à l'initiative du gouvernement général de la colonie, avec recours à des moyens d'investigation modernes (utilisation notamment de l'hélicoptère), ait révélé les immenses potentialités en ce domaine (2). En 1959, à la veille de l'indépendance, pas moins de 16 forestiers sont à pied d'œuvre entre Sassandra et Soubré, dans la partie la plus orientale de l'interfluve ; la même année, dans la partie la plus occidentale, Victor Balet s'implante à Boubélé, petite rade à une quinzaine de kilomètres à l'est de Tabou qui lui permettra d'exporter sa production directement par la mer - il gagne le Bas-Cavally depuis le nord en rouvrant quasi intégralement la route entre Taï et Grabo -, et la Forestière-équatoriale (future SIBOIS) crée Grand-Béréby, à l'embouchure de la rivière Néro, dans une rade qui se prête non seulement fort bien à l'évacuation du bois mais aussi au débarquement par la plage de tout le matériel lourd dont la société peut avoir besoin.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'exploitation de la forêt ouest-ivoirienne était étroitement tributaire, nous l'avons vu, des voies d'évacuation naturelles de la production : rivières et lagunes. Cette contrainte limitait l'activité de coupe à la seule frange littorale. L'arrivée en force, dans la deuxième moitié de la décennie 1950, de forestiers dotés de moyens modernes - bulldozers, engins de terrassement, camions... - bouleverse complètement les techniques d'exploitation. A présent, on crée ses propres voies d'évacuation, *on ouvre des routes et des pistes,* qui permettent de chercher le bois partout où il se trouve.

A travers cette exploitation forestière de type moderne, une œuvre progressive de *désenclavement s'* amorce ainsi à l'intérieur de la région du Sud-Ouest. Celle-ci prend en particulier corps, à la fin de notre période de référence, dans la partie la plus orientale de l'interfluve, les cantons bakwé de Sassandra et de Soubré. Elle s'y articule autour de l'idée d'une liaison directe entre Sassandra et Soubré par la rive droite du fleuve, jadis si chère au capitaine Schiffer, et que l'administration a remise à l'ordre du jour depuis le début des années 1950. Un nouveau tracé de route est défini : il empruntera la ligne de partage des eaux qui marque la limite occidentale du bassin versant du Sassandra, de manière à réduire au maximum le nombre des ouvrages d'art, toujours coûteux, un tracé

(1) Archives de Sassandra, rapport de l'inspection forestière de Sassandra pour l'année 1951.
(2) Archives de Sassandra, documents divers sur la "Mission Sassandra-Cavally", 1953-1954.

qui dans le canton bakwé de Soubré se confond d'ailleurs souvent avec celui du capitaine Schiffer. Le premier élément de concrétisation du projet est la mise en place d'un bac à Soubré, qu'inaugurera en juillet 1954 le gouverneur P. Messmer. Quant à la route elle-même, baptisée "route des crêtes", elle est mise en chantier, du côté de Soubré comme du côté de Sassandra, dès 1955, sur budget local et avec l'aide active de la population bakwé. En 1957, elle est inscrite pour partie au budget d'équipement de la colonie. En 1955, elle est carrossable sur 10 km au départ de Soubré, sur 39 au départ de Sassandra, grâce pour ce dernier tronçon à l'aide de la société forestière Deneuve. A partir de 1959, elle sera quasi intégralement prise en charge par les forestiers et avancera au rythme de la progression des chantiers de ses nouveaux réalisateurs. En attendant son achèvement (la jonction ne se fera qu'en 1967), le bois abattu de part et d'autre du tronçon nord est évacué par la rive gauche du Sassandra, par la route Soubré-Gueyo-Sassandra, qu'il gagne soit par le bac de Soubré, soit par un système de remorquage des billes d'une rive à l'autre du fleuve installé en amont des chutes de la Nawa, près du village de Niamagui.

Si l'ouverture de chantiers forestiers est synonyme de création de routes et de pistes, partant d'accessibilité géographique aux zones les plus reculées de la région, elle a également comme corollaire un phénomène qui jusque-là était totalement inexistant, l'*immigration* d'agriculteurs pionniers, en quête notamment de terres propices à la culture du café et du cacao. Ces terres ne font pas défaut dans cette immense forêt peuplée à raison d'1 habitant en moyenne au km^2, de 0,5 habitant seulement dans sa partie la plus orientale, le pays bakwé. La route des crêtes est à peine commencée qu'une poignée d'immigrants s'implantent déjà sur ses bords, tant sur le tronçon nord que sur le tronçon sud. Jusqu'à la fin de notre période de référence, ce mouvement d'immigration spontanée reste cependant modeste. Bien plus ambitieux est par contre le mouvement d'immigration dirigée que déclenche l'administration en 1957, en prenant l'initiative de l'installation sur le terroir du village bakwé de Pauli-Brousse, au bord de la piste que la société forestière Deneuve est en train d'ouvrir, au départ de la route des crêtes, en direction de Monogaga, d'un contingent de 64 chefs de famille baoulé, soit quelque 350 personnes. Un procès-verbal de palabre, signé la même année entre le chef de la subdivision de Sassandra, le chef du canton bakwé, le chef et les notables du village de Pauli-Brousse, accorde à ces immigrants, originaires du cercle de Bouaké, un terrain de 800 ha, moyennant le versement d'une somme globale de 800 000 francs - soit 1 000 francs par hectare -, que s'engage à régler à la communauté autochtone, en quatre échéances annuelles, un colon baoulé, Yao Appela, qui jouit dans le Bas-Sassandra d'une solide assise sociale - il est implanté sur la route Sassandra-Gagnoa depuis l'entre-deux-guerres - et qui a accepté de "patronner" l'opération. Celle-ci ne va d'ailleurs pas sans poser rapidement des problèmes, qui préfigurent un peu ceux que connaîtra bientôt l'ensemble du pays bakwé, submergé par un flot croissant d'immigrants : en avril 1960, au terme de la quatrième échéance, les deux premières traites seulement ont été honorées ; les colons baoulé ont de surcroît largement débordé les limites qui leur avaient été assignées (1).

(1) Archives de Sassandra, documents divers relatifs à l'implantation de colons baoulé sur la piste de Monogaga, 1957-1960.

Seule zone à échapper totalement à l'offensive que mènent en cette fin de l'époque coloniale les forestiers dans le Sud-Ouest ivoirien : l'arrière-pays de San Pedro, dont le destin s'identifie toujours à celui de l'immense domaine privé du même nom que la Compagnie des scieries africaines y possède depuis 1920. Sans doute quelque peu échaudée par les maigres résultats de sa tentative d'exploitation de l'entre-deux-guerres, la SCAF décide d'évoluer prudemment. En 1955, une "Société d'études et de participation du domaine de San Pedro" est constituée en vue d'une mise en valeur rationnelle de la concession. La mission de pré-prospection que celle-ci organise sur le domaine en février-mars de la même année débouche sur des conclusions qui pourraient inciter la SCAF à réinvestir dans le Sud-Ouest : en ce qui concerne les possibilités forestières, "le domaine de San Pedro paraît couvert d'une forêt primitive de richesse très normale, dont l'exploitation peut à première vue être envisagée" ; en ce qui concerne les possibilités agricoles, "les constatations sur les sols et le climat nous donnent à penser que la région envisagée présente de nombreuses zones favorables à la culture du caféier et du cacaoyer" (1). Ces conclusions n'auront pourtant pas de suites. Le processus de décolonisation en cours fait-il dès cette époque prendre conscience aux responsables de la SCAF qu'une propriété privée de 270 000 ha aurait difficilement sa place dans un futur État indépendant ? Toujours est-il qu'au terme de négociations dont l'initiative serait venue du président du gouvernement ivoirien lui-même (2), Félix Houphouët-Boigny, la SCAF cède, le 4 décembre 1959, le domaine de San Pedro à la république de Côte-d'Ivoire, moyennant le prix de cent soixante millions de francs CFA, qu'elle s'engage à réinvestir dans le pays (3). Elle obtiendra en plus le droit d'exploiter l'intégralité des 108 chantiers forestiers que représente l'ancienne concession.

De la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance, la navigation s'impose ainsi progressivement comme l'activité quasi unique des populations autochtones de l'interfluve Sassandra-Cavally. Les arrière-pays de Tabou, de Béréby et de San Pedro, qui hier encore ont suscité tant d'espoirs chez les commerçants, les colons et les forestiers, ne vivent plus à présent qu'au rythme de l'institution krouman. En 1957, celle-ci fournit des travailleurs à 195 bateaux à Tabou, à 97 à Sassandra, ce qui représente quelque 15 000 embarquements au total. Seul l'arrière-pays de Sassandra réussit à maintenir, et même à développer, une activité diversifiée, au prix il est vrai d'énormes problèmes de main-d'œuvre : poursuite de l'exploitation de la palmeraie de Drewin (qui, cédée gracieusement en 1943 par l'Union tropicale de plantations - UTP - à l'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux -IRHO - devient, à partir de 1946, palmeraie expérimentale), généralisation de la culture du café et du cacao, extension de la culture de la banane - pratiquée en 1960 par une quarantaine de gros planteurs européens (80 % de la production) et une cinquantaine de petits planteurs africains (20 % de la production) -, introduction, en 1951, de la culture des agrumes (en vue de la

(1) Archives du domaine de San Pedro, rapport de la mission de pré-prospection de la Société d'études et de participation du domaine de San Pedro, 1955.

(2) Information fournie par G. Jaffelin, alors directeur général de la SCAF en Côte-d'Ivoire.

(3) Archives du domaine de San Pedro, protocole de cession du domaine de San Pedro à la république de Côte-d'Ivoire, 4 décembre 1959.

production d'essences à parfum), multiplication des chantiers forestiers, apparition même, avec l'implantation de scieries, d'une industrie de transformation du bois. L'évolution des exportations des ports de Tabou et de Sassandra rend compte avec éloquence de la régression économique que connaît la partie la plus occidentale de la région, du relatif dynamisme qui anime la partie la plus orientale : alors que la quantité des produits embarqués à Tabou tombe de 366 tonnes en 1947 à 152 en 1958, celle des produits chargés à Sassandra passe en effet, au cours de la même période, de 14 302 tonnes à 50 086 (1).

La mise en œuvre, dans les toutes dernières années de l'époque coloniale, d'une activité forestière moderne et à grande échelle marque cependant pour l'ensemble de la région l'entrée dans une ère nouvelle : celle de son désenclavement, partant de son ouverture accélérée à l'immigration.

D. De l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance à l'ouverture du port de San Pedro (1960-1972) : une institution à son apogée mais d'une grande vulnérabilité

En accédant, le 7 août 1960, à la souveraineté nationale, la Côte-d'Ivoire n'introduit aucune rupture dans le modèle de développement prôné par le colonisateur ; les nouveaux dirigeants font même de son application la ligne de force de leur politique économique. S'appuyant sur un libéralisme sans ambiguïté, synonyme d'ouverture aux marchés commerciaux et financiers du monde capitaliste, donc attrayant par définition pour l'investissement privé étranger, ce modèle est perçu comme étant le plus apte à permettre au jeune État d'accéder rapidement aux ressources sans lesquelles il ne peut mettre en place les infrastructures indispensables à son développement. Ces ressources, il convient de les dégager en misant au maximum sur l'exploitation des potentialités naturelles du pays, en mettant en particulier l'accent sur tout ce qui est susceptible d'en accroître les exportations, partant de faire rentrer des devises ; la Côte-d'Ivoire, après avoir été *dépendante* tout au long de l'époque coloniale de l'économie capitaliste mondiale, cherchant à présent à en devenir *partenaire* à part entière.

Pour l'interfluve Sassandra-Cavally, peu peuplé et par conséquent difficile à mettre en valeur sur le plan agricole, un tel choix signifie une exploitation intensive de ce qui constitue sa richesse la plus immédiatement accessible, la *forêt*. A la veille de l'indépendance, de nombreuses sociétés sont déjà à pied d'œuvre, nous l'avons vu, dans ce domaine. Il s'agit alors essentiellement d'entreprises à capitaux étrangers, quelques-unes héritières d'anciens établissements coloniaux, la plupart nouvellement arrivées, toutes motivées dans le choix de leur investissement par les possibilités de gains substantiels que doivent leur permettre de réaliser les conditions d'exploitation libérales que les autorités ivoiriennes sont en train de promouvoir. A ces entreprises étrangères, dont certaines sont des filiales de puissantes multinationales, viennent bientôt s'ajouter une multitude de petites entreprises à capitaux nationaux, que créent volontiers, le plus souvent en ignorant tout de la profession, les attributaires ivoiriens - de plus en plus nombreux - de chan-

(1) Service de la statistique de Côte-d'Ivoire, 1960, p. 132.

tiers forestiers, persuadés qu'il suffit d'acheter un bulldozer pour faire aussitôt des bénéfices fabuleux. Parmi ces nouveaux venus nationaux à l'activité forestière, beaucoup déchantent d'ailleurs très vite, et finissent par confier purement et simplement l'exploitation de leurs chantiers aux sociétés étrangères, techniquement et financièrement mieux outillées, moyennant la perception d'une redevance par chantier ou par mètre cube de bois produit. Pratique qui devient la règle quasi générale dans la région à partir des années 1968-1969, quand, dans un souci d'ivoirisation du secteur forestier, les autorités décident non seulement de ne plus attribuer qu'au compte-gouttes des chantiers à des étrangers, mais de surcroît de leur retirer des permis précédemment accordés pour les redistribuer à des nationaux - la SCAF, qui reprend son activité dans l'ancien domaine de San Pedro en 1963, voit ainsi le nombre de ses chantiers passer progressivement de 108 à 27. Pratique que n'apprécient évidemment guère des entreprises qui ont souvent consenti de lourds investissements compte tenu du nombre initial de permis obtenus, et n'ont plus d'autre solution pour tenter de les amortir que de jouer le jeu, en gagnant bien sûr moins.

Au cours de cette première décennie de l'indépendance, c'est donc à une exploitation en règle, selon des méthodes relevant souvent d'un capitalisme débridé, "sauvage", qu'est soumise la forêt du Sud-Ouest ivoirien. Celle-ci commence dans les "couloirs" de l'administration abidjanaise, avec la course aux permis, dont l'attribution ne se fait évidemment plus en fonction de considérations techniques mais du seul pouvoir de négociation que confère au demandeur son assise politique, économique, sociale (1). Elle se poursuit sur le terrain, où les sociétés exploitantes ne se livrent qu'à l'écrémage des chantiers qui leur sont confiés, les redevances qu'elles touchent, à frais identiques, étant beaucoup plus élevées sur les essences dites nobles que sur les essences secondaires ; quand ces mêmes sociétés ne vont pas jusqu'à empiéter, pour accroître leur volume de production, sur des chantiers voisins - ce qui dégénère quelquefois en de véritables "guerres" entre forestiers -, ou sur des zones non encore attribuées, voire à pénétrer dans la réserve "totale" qu'est officiellement la forêt de Taï depuis 1956 (2). Anarchie et pillage face auxquels les pouvoirs publics - pourtant plus fortement présents que jamais sur le terrain, puisque l'appareil administratif existant est renforcé dès le lendemain de l'indépendance par la remise en service des anciens postes de Béréby (transféré à Grand-Béréby), Grabo et Taï, érigés en chefs-lieux de sous-préfecture - sont totalement désarmés, paralysés, tant il est évident que les intérêts en jeu sont sous-tendus par d'autres considérations que la seule gestion économique rationnelle d'un patrimoine national.

---

(1) A la fin de la décennie 1960, telle personnalité s'est carrément arrogée plusieurs dizaines de chantiers sur la lisière nord de la réserve de Taï, dont la délimitation dut être revue en fonction de cette implantation.

(2) Arrêté n° 6587 du 7 août 1956 du haut-commissaire de la République en Afrique occidentale française portant modification des limites de la forêt classée et réserve de faune de Taï et création de la "réserve totale de faune dite de Taï", d'une superficie de 425 000 ha.
Le flanc est de cette réserve a été particulièrement malmené autour de 1970 : de nombreuses pistes y ont été percées, dont certaines pénètrent la forêt sur plusieurs kilomètres.

Si, à long terme, cette activité forestière frénétique et incontrôlée ne peut avoir que des conséquences désastreuses sur la forêt elle-même, à court terme, elle se déploie, il est vrai, sous le couvert de trois séries au moins de retombées positives pour les populations autochtones.

Un premier ensemble de retombées positives est lié à la création, en aval de l'exploitation forestière proprement dite, d'une *industrie de transformation du bois* en trois points du littoral : à Sassandra, à Boubélé et à Grand-Béréby. A Sassandra, ce sont deux scieries modernes qui voient le jour dès 1961 : la scierie Deneuve et Vilarosa, que créent deux forestiers travaillant en association sur l'emplacement de l'ancienne scierie Schwander dont ils rachètent les installations ; la scierie SOCOGIFR (Société de construction Giraudel frères), que créent des acheteurs de bois, qui opèrent déjà dans le bâtiment. A Boubélé, dans la sous-préfecture de Tabou, au terminus maritime de l'empire forestier de Victor Balet, l'EFBA (Exploitation forestière de bois africains) installe une petite unité de sciage à la même époque. A Grand-Béréby enfin, c'est un véritable complexe industriel qui se met progressivement en place : d'abord à l'initiative d'une société allemande, Westag und Getalit, qui prend la relève en 1963, sous l'appellation de SIBOIS (Société industrielle ivoirienne des bois), de la Forestière équatoriale, dont elle rachète les chantiers, qui ouvre une scierie en 1964, puis une unité de déroulage en 1965 ; ensuite à l'initiative du groupe français CEGEPAR (Compagnie générale de participation et d'entreprise), qui rachète la SIBOIS en 1968 pour l'intégrer, tout en en conservant la raison sociale, à la SCAF dont elle est déjà propriétaire, et qui transforme, en 1971, l'unité de déroulage en usine de contre-plaqué. Cette industrie de transformation du bois crée, d'une part, environ un millier d'emplois, dont beaucoup tenus par des autochtones - que ce type de salariat rebute moins que le salariat agricole -, met, d'autre part, à la disposition de la population un matériau de construction jusqu'alors quasi inaccessible.

Le développement spectaculaire de l'activité forestière entraîne, en second lieu, un élargissement important du *marché du travail krouman*. Jusque vers 1960, ce marché est étroitement tributaire d'une demande qui pour l'essentiel est extérieure à la région, et s'identifie en gros aux recrutements qu'effectuent les navires à Tabou et à Sassandra pour les besoins de leurs opérations en d'autres points du littoral ouest-africain. A cette demande s'ajoute à présent celle que nécessite l'embarquement d'une quantité de plus en plus considérable de bois sur la côte ouest-ivoirienne elle-même. Les rades de Boubélé, de Grand-Béréby et - surtout - de Sassandra, par lesquelles est exportée toute la production de la région, deviennent ainsi de nouveaux débouchés pour la main-d'œuvre krouman. En 1971, à la veille de l'ouverture du port de San Pedro, celle-ci a assuré le chargement de quelque 730 bateaux - 586 à Sassandra, environ 90 à Grand-Béréby, 55 à Boubélé -, ce qui correspond au total à près de 30 000 engagements de Kroumen (1).

Une troisième série de retombées positives est enfin le fait de la mise en place par les forestiers d'un réseau de routes et de pistes, synonyme de *désenclavement* des zones les plus reculées de la région. Au moment où la Côte-d'Ivoire accède à l'indépendance, seules les franges orientale et occidentale de l'interfluve Sassandra-Cavally sont reliées

(1) Informations recueillies en 1972 à Sassandra, Grand-Béréby et Boubélé auprès des utilisateurs de cette main-d'œuvre.

au reste du pays par des voies de communication terrestres : la frange orientale, *via* Soubré au nord, *via* Sassandra au sud, par les tronçons de la route des crêtes en construction ; la frange occidentale, *via* Guiglo au nord, par la rocade de frontière que le gouverneur Deschamps a ouverte pendant la guerre sur la rive gauche du Cavally entre Grabo et Taï et que Victor Balet vient de rendre à nouveau à peu près carrossable. Entre ces deux franges, une immense zone enclavée, dont seule la partie la plus méridionale commence à être accessible : au départ de Tabou en direction de Grand-Béréby, au départ de Sassandra en direction de San Pedro grâce aux efforts conjugués de l'administration et des forestiers, au départ de Grand-Béréby en direction du nord grâce à la Forestière équatoriale. Dans la décennie qui suit, la route des crêtes est achevée (1967), le nord du pays bakwé de San Pedro est relié à Sassandra (1964 à 1968), ainsi que le site de San Pedro (1968, les derniers 30 km étant déjà réalisés, il est vrai, dans le cadre du projet de mise en valeur du Sud-Ouest), les villages les plus reculés de l'arrière-pays de Grand-Béréby sont reliés à la mer (1969), la jonction est faite entre San Pedro et Grand-Béréby (1969, au départ de San Pedro sur fonds du projet de mise en valeur du Sud-Ouest, au départ de Grand-Béréby par les forestiers), puis entre Grand-Béréby et Tabou (1970), tandis que se crée, de part et d'autre de ces axes de pénétration principaux, un réseau dense de pistes secondaires. Désenclavement interne de la région qui est suivi, dans le cadre des premiers travaux de l'opération San Pedro, d'une initiative qui aura un effet majeur sur le désenclavement de la région prise globalement, sur son ouverture au monde extérieur : la construction d'un pont sur le fleuve Sassandra à Soubré, qui, à partir de décembre 1970, sera le trait d'union entre l'arrière-pays immédiat du port de San Pedro, que l'on s'apprête à aménager à grands frais, et son arrière-pays plus lointain, la région de Man.

La plus grande accessibilité à l'interfluve Sassandra-Cavally que permet progressivement la création par les forestiers de voies de communication modernes entraîne à son tour le développement d'un phénomène dont nous avons déjà mentionné l'apparition à la fin de l'époque coloniale, l'*immigration agricole*. Au cours des dernières années de notre période de référence, trois fronts pionniers au moins émergent dans le sillage des forestiers, tous trois alimentés par un mouvement d'immigration spontanée. Le premier se constitue dans la partie septentrionale du canton bakwé de Soubré, le long des pistes ouvertes à partir de 1963 par la SIFCI (Société industrielle et forestière de Côte-d'Ivoire), entre la route des crêtes et la réserve de Taï, Niamagui étant le principal terroir d'accueil (ce front compte, en janvier 1971, 1 480 immigrants : 1 303 Ivoiriens, dont 819 Baoulé, 177 étrangers) (1). Le second se développe dans l'arrière-pays de San Pedro, sur le terroir bakwé de Diébagui, à l'entrée de la piste ouverte à partir de 1964 par la SCAF en direction de Rapide-Grah (quelque 250 immigrants en décembre 1970, presque tous baoulé) (2). Le troisième apparaît au sud de Taï, sur le terroir oubi de Gouléako, le long de la rocade de frontière remise en état par Victor Balet en 1959 (quelque 200 immigrants en mai 1971, aux 3/4 baoulé) (3). Sur les 5 200 allochtones ruraux implantés à titre permanent dans les seuls pays krou et bakwé de l'interfluve Sassandra-Cavally (à l'exclusion donc de ceux

(1) A. Schwartz, 1971b.
(2) P. Capot-Rey et A. Schwartz, 1970.
(3) *Id.*, 1971.

installés, près de l'embouchure du Sassandra, en pays neyo), 4 000 environ sont arrivés dans la foulée des forestiers (dont 1 900 Baoulé), quelque 1 200 seulement sont d'implantation plus ancienne (dont 800 Libériens) (1). Nous verrons plus loin que l'ouverture, fin 1970, du pont de Soubré donnera au front pionnier du canton bakwé de Soubré une impulsion spectaculaire.

Si le marché du travail krouman connaît, avec l'intense activité forestière qui se développe à partir de 1960 dans le Sud-Ouest ivoirien, une extension considérable dans la région elle-même - quelque 30 000 engagements, rappelons-le, en 1971 pour assurer l'embarquement du bois sur les seules rades de Sassandra, Grand-Béréby et Boubélé -, une certaine menace commence cependant à se faire sentir au cours de la même période sur le devenir de l'institution. En accédant, comme la Côte-d'Ivoire, à l'indépendance, la plupart des pays du golfe de Guinée utilisateurs de la main-d'œuvre krouman décident en effet progressivement, dans le but de protéger leur propre marché du travail, de réserver la manutention maritime et portuaire à leurs seuls ressortissants. Les Kroumen sont ainsi petit à petit évincés de tous les ports et rades foraines de la côte, à l'exception de celles du Gabon. La fermeture, en décembre 1969, de la ligne de paquebots que les Chargeurs réunis exploitent sur la côte ouest-africaine depuis 1889 et dont l'existence fournit du travail à un certain nombre de Kroumen, recrutés depuis 1945 à Sassandra, est un autre coup dur pour l'institution... Le "boom" qu'enregistre l'exploitation forestière à la fois en Côte-d'Ivoire (une part importante du bois embarqué à Abidjan est chargé par des équipes de Kroumen recrutés à Tabou ou à Sassandra) et au Gabon permet, dans un premier temps, de masquer ce rétrécissement du marché du travail krouman. Entre 1960 et 1972, celui-ci, avec une moyenne de 12 000 embarquements par an à Tabou et 3 000 à Sassandra, est effectivement resté stable. Nous verrons plus loin qu'avec la crise qui affecte le secteur forestier à partir de 1974, ce marché connaîtra, dans un deuxième temps, un véritable effondrement.

Le développement de l'activité forestière, par le nombre de travailleurs que celle-ci requiert tant sur les chantiers et dans les scieries que dans les rades d'où la production est exportée, ne contribue enfin pas à résoudre les problèmes de main-d'œuvre dans lesquels se débattent les planteurs de bananes du Bas-Sassandra. Les difficultés qu'ont ces planteurs, qu'ils soient européens ou africains, à recruter des salariés agricoles sont cependant inversement proportionnelles à la distance qui sépare leurs exploitations de Sassandra, ce qui incite les nouveaux venus à la culture de la banane à s'établir de plus en plus loin de la ville ; des plantations sont ainsi créées jusqu'à 60 km, sur les routes de Gagnoa et de Lakota. Plus que les problèmes de main-d'œuvre, ce sont en fait les coûts élevés d'embarquement de la production par le wharf, coûts très supérieurs à ceux pratiqués par le port d'Abidjan et qui rendent la culture de la banane - une banane dont la qualité n'est pas par ailleurs excellente - de moins en moins rentable à Sassandra, qui incitent, à partir de 1962, les planteurs les plus anciens - en particulier les gros planteurs européens - à se reconvertir dans la culture des agrumes - citrons, limes, bergamotes, bigarades (une dizaine de planteurs en 1960, une quarantaine en 1967, dont une trentaine d'Européens ;

(1) A. Schwartz, 1973

500 ha de plantations en 1965, 1 000 ha en 1967, 2 000 ha en 1970) - en vue de la production d'essences à parfum (23,4 tonnes en 1966, 7 unités d'extraction en 1967). Défections que compense la multiplication des petits planteurs africains de bananes - de 1960 à 1966, la production annuelle se maintiendra entre 8 000 et 10 000 tonnes -, jusqu'à ce que la suppression, fin 1967, de l'escale bananière de Sassandra sonne le glas de cette culture dans le Sud-Ouest ivoirien. Quelques planteurs essaient de "tenir" malgré tout, en évacuant leur production par la route sur Abidjan (à plus de 400 km...). En 1969, le wharf lui-même exporte encore 765 tonnes de bananes. L'entrée en fonctionnement, en 1970, à 10 km de Sassandra, du Consortium des agrumes et plantes à parfum de Côte-d'Ivoire (COCI), société mixte qui prend en charge la centralisation de la production agrumicole de la région, l'extraction des huiles et la commercialisation des essences, met un terme définitif à l'ère bananière dans le Bas-Sassandra (1).

Au cours de la décennie qui suit l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance, la main-d'œuvre krouman continue à être pour l'interfluve Sassandra-Cavally une ressource hautement valorisée. Elle n'y est cependant - et de loin - plus la seule ressource digne d'intérêt. L'épaisse forêt qui couvre cette région quasi vide d'hommes, que les "coupeurs de bois" de l'époque coloniale ont à peine effleurée et que la mise en œuvre de techniques modernes rend enfin accessible, s'impose en effet comme un capital autrement plus "valorisable" encore. Valorisation qui se fait à travers une exploitation on ne peut moins rationnelle du précieux patrimoine, qui se traduit par un accroissement spectaculaire de la production de bois - les exportations du seul port de Sassandra passent de 38 729 tonnes en 1958 (2) à 464 193 tonnes en 1969 (3) -, mais aussi par une dégradation non moins spectaculaire de la forêt. Livrée à une immigration d'agriculteurs pionniers, dynamiques et entreprenants, qui s'implantent le long des pistes ouvertes par les forestiers et pratiquent des défrichements souvent intempestifs, celle-ci est profondément affectée dans sa reproduction physique et devient, en maints endroits, définitivement impropre à toute nouvelle exploitation. Valorisation du capital forestier dont les retombées à première vue positives sur les populations autochtones entraînent en fait celles-ci dans un système de dépendance bien plus contraignant encore, et surtout bien plus pernicieux, que celui dont elles étaient jusqu'alors tributaires du fait de leur isolement. Le marché du travail salarié auquel elles ont effectivement, dans un premier temps, de plus en plus largement accès, du fait notamment de l'accroissement des besoins en main-d'œuvre krouman dans la région elle-même, ne tardera pas, nous le verrons plus loin, à se réduire comme une peau de chagrin. Quant à l'ouverture de leur pays, elle est surtout ouverture à une immigration allochtone dont elles ne maîtriseront bientôt plus le courant et qui sera pour elles source de nouveaux et graves problèmes.

(1) Sources : Archives de Sassandra; enquêtes directes auprès des planteurs d'agrumes - anciens planteurs de bananes - de la région de Sassandra ; statistiques du wharf ; enquête auprès du COCI ; plan de développement pour la région sud-ouest, DRC (Development and resources corporation, New-York), 1968, p. II-6.

(2) Service de la statistique de Côte-d'Ivoire, 1960, p. 132.

(3) Direction du wharf de Sassandra, statistiques pour l'exercice 1969.

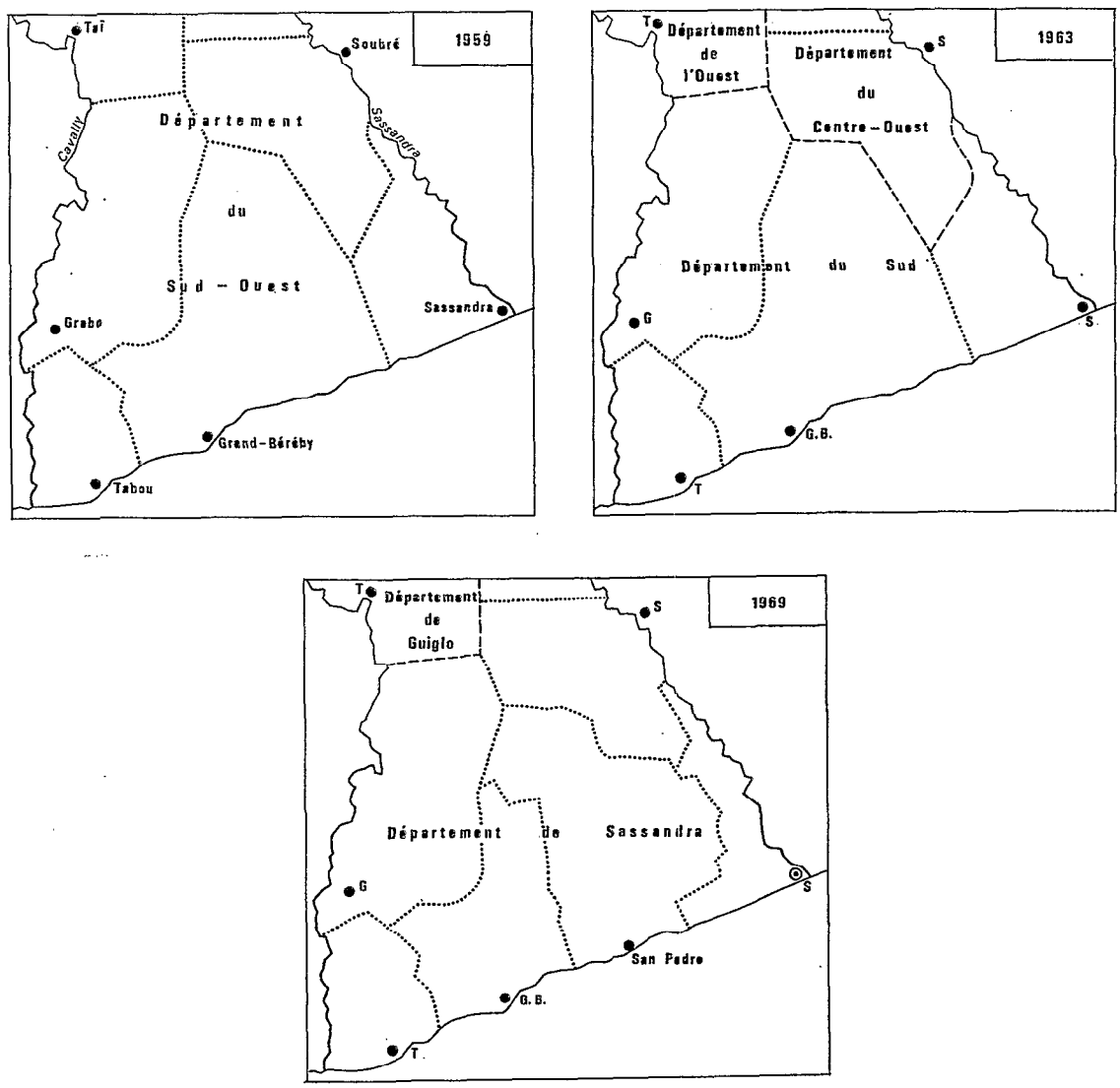

Figure n° 20

Évolution de l'organisation administrative (1959-1969).

Au moment où la France impose son autorité politique à l'ensemble du littoral ivoirien, la quasi-totalité des villages côtiers et sub-côtiers de l'interfluve Sassandra-Cavally sont impliqués depuis de nombreuses années déjà, nous l'avons vu, dans la fourniture de main-d'œuvre aux navires européens, mais aussi à toutes sortes d'entreprises dans le monde tropical. La réglementation que, dans un souci de protection de cette main-d'œuvre, le colonisateur met en place à partir de 1894, ne marque donc pas le point de départ du phénomène krouman, mais transforme celui-ci en une véritable institution. Ce faisant, elle confirme officiellement le ressortissant du littoral ouest-ivoirien dans sa "vocation" de Krouman. Vocation qui va en s'affirmant tout au long de la période coloniale, au point de porter un préjudice grave aux opérations de mise en valeur tentées dans la région elle-même : l'institution krouman en détourne la main-d'œuvre autochtone jusque dans les villages les plus éloignés de la côte, mais aussi la main-d'œuvre allochtone que les promoteurs des projets sont obligés de faire venir de l'intérieur du pays et qui quittent leurs employeurs dès qu'ils découvrent à leur tour l'activité de navigation. Vocation dont l'emprise sur la population active de l'interfluve Sassandra-Cavally atteint son intensité maximale au cours de la première décennie de l'indépendance, avec l'extension importante du marché de l'emploi krouman qu'entraîne le développement spectaculaire de l'exploitation forestière en Côte-d'Ivoire d'une part, au Gabon d'autre part.

A l'aube de la mise en œuvre de l'opération San Pedro, le potentiel humain de la région apparaît donc comme très fortement conditionné par le phénomène krouman.

CONCLUSION : HISTOIRE DES RELATIONS ENTRE LE SUD-OUEST IVOIRIEN ET L'EUROPE ET SOUS-PEUPLEMENT

Quelles leçons peut-on tirer de l'histoire des relations entre le Sud-Ouest ivoirien et l'Europe au plan du sous-peuplement actuel de l'interfluve Sassandra-Cavally ?

Deux phénomènes au moins ont incontestablement constitué des obstacles à une évolution démographique normale dans la région : la traite négrière, l'institution krouman.

La traite négrière, certes, n'a pas effectué sur cette partie du littoral ouest-africain de ponction numériquement importante. Au XVI^e^ siècle, elle est apparemment inexistante. Au XVII^e^ siècle, elle revêt plutôt les formes de l'"enlèvement" : sous couvert d'opérations commerciales, un certain nombre de personnes sont attirées à bord de navires, puis traîtreusement privées de leur liberté et emmenées en esclavage ; pratique qui ne pouvait manquer d'entraîner des réactions d'hostilité de la part des populations de la côte à l'encontre de leurs "visiteurs" européens, ce qui expliquerait le qualificatif de "Malgens" qu'à cette époque ceux-ci donnèrent à celles-là. Au XVIII^e^ siècle, elle s'apparente plus à la "cueillette" - les navires s'approvisionnent lors de leur passage au hasard d'une offre ponctuelle et parfaitement aléatoire - qu'à un trafic systématique. Au XIX^e^ siècle, elle semble avoir totalement disparu : les risques encourus par les navires négriers après l'instauration des croisières de surveillance étant, il est vrai, démesurés par rapport aux "résultats" escomptables sur un littoral aux ressources humaines insignifiantes. Le tribut payé par le Sud-Ouest ivoirien à la traite atlantique, aussi modeste qu'il fût, n'en a pas moins d'autant affecté l'équilibre démographique des populations concernées que celles-ci étaient peu nombreuses.

L'institution krouman, quant à elle, a eu sur la structure démographique des populations de l'interfluve Sassandra-Cavally un double impact.

Elle a, tout d'abord, été à l'origine d'un important mouvement de *dépeuplement de la zone rurale*. Ce mouvement alimente, tout au long de la période coloniale et jusqu'à la mise en œuvre de l'opération San Pedro, trois grands courants migratoires : vers l'est de la Côte-d'Ivoire (vers Grand-Bassam et Port-Bouet dans un premier temps, vers Abidjan dans un deuxième temps), vers d'autres pays du golfe de Guinée (en particulier vers le Ghana, où se constituent de fortes colonies de Kroumen à Axim et à Takoradi), vers les points d'embarquement du littoral ouest-ivoirien lui-même (Tabou et Sassandra). Les deux premiers courants se soldent souvent par une émigration, sinon définitive, du moins de longue durée. Le troisième relève plutôt d'un exode rural temporaire, imposé par les contraintes liées à l'exercice du métier de navigateur. Tous trois privent, soit à titre définitif, soit à titre temporaire, la zone rurale d'une fraction non négligeable de ses forces démographiques les plus vives, non seulement au plan de la production (en 1971, plus du quart des actifs masculins, rappelons-le, sont établis hors de la zone rurale, dont la plupart en liaison avec l'activité krouman), mais aussi au plan de la reproduction, les tranches d'âge à même de contribuer le plus à la procréation étant les plus touchées par ces courants migratoires (ce qui explique, au moins en partie, au niveau de la structure par âge de la population rurale autochtone, la relative faiblesse - 41,7 % - des effectifs de moins de 15 ans).

L'institution krouman a, en second lieu, toujours été à l'origine d'une *surmortalité de la population active masculine*. Le Krouman pratique un métier difficile et dangereux. Passage de la barre et travail à bord des bateaux entraînent souvent des accidents funestes ; les archives de Tabou et de Sassandra en font foi. Les conditions matérielles de vie qui sont celles du navigateur au cours de sa migration de travail - conditions qui se sont considérablement améliorées ces dernières années - causent de fréquents décès également par maladie. Cette surmortalité de la population active masculine est, là encore, source directe de dépeuplement de la région ; mais aussi source indirecte, dans la mesure où elle contribue à accroître l'effectif des femmes en âge de procréer "seules" (c'est-à-dire sans hommes, donc virtuellement non procréatrices : au total, près de 25 % des femmes de la catégorie en 1972), dans une société où les veuves - à l'instar des femmes divorcées - souhaitent de plus en plus, dans un contexte de forte dégradation de l'institution matrimoniale, ne pas contracter de nouvelle union.

L'histoire des relations que l'Europe a entretenues au cours des cinq derniers siècles, sous des formes diverses, avec le Sud-Ouest ivoirien fournit donc, elle aussi, à travers l'impact de la traite négrière d'une part, de l'institution krouman d'autre part sur l'évolution démographique des populations de l'interfluve Sassandra-Cavally, sa part d'éclairage au sous-peuplement actuel de la région.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION SOCIALE

"Le bois rouge dépeuplait le pays à vue d'œil. Chaque décès naturel occasionnait la mort par le fétiche de quatre ou cinq individus."
G. Thomann, 1901, p. 21.

Notre quatrième interrogation portera sur l'organisation sociale des populations krou et bakwé : les mécanismes qui sous-tendent le fonctionnement de ces sociétés autochtones contribuent-ils à expliquer le sous-peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally ?

Cette interrogation, nous la mènerons ici à travers l'étude monographique de deux villages : un village krou tout d'abord, *Roc-Oulidié,* village de bord de mer, situé à 6 km à l'ouest de Grand-Béréby et relié à ce chef-lieu de sous-préfecture par une piste carrossable ouverte par la population en 1963, puis renforcée par un exploitant forestier en 1965 ; un village bakwé ensuite, *Niamagui*, village de l'intérieur des terres, situé, sur la rive droite du Sassandra, à 10 km au nord-ouest de Soubré et relié à ce chef-lieu de sous-préfecture par une piste carrossable ouverte par un exploitant forestier en 1964. Villages dont nous appréhenderons successivement l'histoire, la structure socio-spatiale, les caractéristiques socio-démographiques, le système matrimonial, l'univers économique, enfin les techniques de régulation de l'ordre social.

I. ROC-OULIDIÉ, VILLAGE KROU

A. Historique du village

L'histoire de Roc-Oulidié est celle de la mise en place, dans la région de Grand-Béréby, des vingt lignages ou segments de lignage (*tua*) qui constituent aujourd'hui le groupement *(bloa)* dit irépoué, de son vrai nom *djiruwé,* "les hommes de (la société des masques) *djiru*". Cette histoire commence en pays *pa-nyõ* ou *pa-wè,* "les hommes riches", l'actuel pays wè, à quelque 150 à 200 km à vol d'oiseau plus au nord, qui a fourni à l'ethnie krou, rappelons-le, la moitié environ de ses populations. De là seraient en effet partis, en direction du sud, en quête de sel marin, les ancêtres des seize lignages de base du futur groupement irépoué, à des époques différentes et en ordre tout à fait dispersé. Ce n'est que dans l'arrière-pays de Grand-Béréby, au terme de pérégrinations qui se sont le plus souvent étalées sur plusieurs générations, que tous ces lignages semblent s'être réel-

lement constitués en groupement d'alliance, le groupement irépoué, sur la base de l'allégeance à une même autorité morale, la société des masques *djiru,* dans le but sans doute de faciliter entre eux l'échange matrimonial, mais aussi de pouvoir mieux se défendre en cas d'agression : du territoire où ils sont établis, à une dizaine de kilomètres seulement de l'embouchure de la rivière Néro, ils représentent en effet une menace pour les groupements côtiers, prêts à défendre chèrement - éventuellement en prenant eux-mêmes l'initiative d'une attaque - leurs privilèges de maîtres de l'exploitation du sel d'une part, d'intermédiaires exclusifs dans le commerce de traite d'autre part. La règle reste d'ailleurs une occupation de l'espace fondée sur l'autonomie du lignage, chaque groupe de parenté continuant de former une communauté de résidence distincte, de type "village-lignage" (1).

L'histoire du lignage irawé, qui a joué après la constitution du groupement irépoué un rôle décisif dans l'accès de celui-ci à la mer, illustre bien ce processus migratoire (figure 21). Deux frères jumeaux, portant l'un et l'autre le nom de Djirohabli - c'étaient de vrais jumeaux -, partent du pays *pa-wè,* d'un groupement appelé *no,* pour aller chercher du sel au bord de la mer. En cours de route, ils rencontrent Hosso-Niépaplo, *pa-wè* comme eux, qui leur donne une femme et leur fournit des porteurs. De retour au pays, ils tuent la femme, sous prétexte qu'elle avait refusé de rester avec eux. Hosso-Niépaplo porte la guerre aux No, en extermine une partie, réduit les survivants en esclavage. Surnommés par leur maître *iréwé,* "ceux qui voient bien", allusion ironique au fait que précisément ils n'avaient pas "bien vu" les conséquences de leur acte en assassinant la femme, en même temps qu'exhortation à "mieux voir" à l'avenir avant d'agir, ceux-ci réussissent à prendre la fuite, sous la conduite de Boro-Houin, ancêtre que l'approche généalogique situe à douze générations de l'aîné actuel du groupe (fin XVI^{e}, début XVII^{e} siècle ?). Commence alors une longue pérégrination à travers la forêt, en direction du sud, qui se serait étalée sur sept générations, et au terme de laquelle les Irawé, conduits par Bla-Pili, atteignent l'arrière-pays de Grand-Béréby (fin XVIII^{e} siècle ?), où se constitue, nous l'avons vu, le groupement irépoué.

C'est deux générations plus tard, à l'initiative de Honlo-Niépa, petit-fils de Bla-Pili, que les Irawé entament des négociations avec les Gbohoué, groupement qui contrôle la côte immédiatement à l'ouest de l'embouchure de la Néro, en vue d'obtenir un territoire en bordure de mer. Sur cette portion de côte, à quelque 6 km de l'actuel Grand-Béréby, il existe précisément une zone inhabitée, de part et d'autre d'un promontoire rocheux hanté par une panthère, appelé *dgihiwaõ,* "le rocher de la panthère", zone que les Gbohoué cèdent volontiers aux Irawé - un de leurs hommes-médecine les aide même à se débarrasser du fauve. Honlo-Niépa décide d'installer les siens sur le rocher même : le village

(1) Unité dont nous avions déjà relevé l'existence en pays wè. Cf. A. Schwartz, 1971a, pp. 56-57.

de *dgihiowaõ,* que les Européens appelleront par référence à la nature du site *Roc(k)-Béréby* (1) ou plus simplement Rock-Town, est né. 12 autres lignages irépoué - 10 partiellement, 2 en totalité - y rejoignent les Irawé, auxquels s'ajouteront ultérieurement des ressortissants de 4 lignages relevant d'autres groupements de la région (2 ourouboué, 1 dougbo, 1 ply). Cependant qu'une arrière-garde continue d'occuper l'ancien territoire, rigoureusement identique de par sa structure sociologique - hasard ou stratégie ? - à l'avant-garde désormais établie en bord de mer, puisqu'elle ressortit comme elle à 13 lignages - les 10 dont elle partage les effectifs avec Roc-Béréby, 3 demeurés dans leur totalité sur place.

L'émergence de Roc-Béréby, dans les années 1820-1830 selon toute vraisemblance, se situe à une période clé de l'histoire du littoral ouest-ivoirien : celle du glissement à l'est du cap des Palmes du "phénomène krouman" (cf. plus haut). L'activité principale du nouveau village sera tout au long du XIX^{e} siècle de fournir des Kroumen aux navires européens. Soupçonnée d'avoir participé en 1841, sinon au massacre de l'équipage de la goélette américaine *Mary Carver,* du moins à son pillage, à la suite précisément d'un litige survenu lors du recrutement de Kroumen sur cette partie de la côte, la localité échappe de justesse en 1843 à la vindicte de l'"African Squadron", dont les marines mettent à feu et à sang cinq villages voisins (2). A l'instar des autres agglomérations de la région, riche en *Elaeis Guineensis,* Roc-Béréby participe non moins activement à la traite de l'huile de palme. Il faudra cependant attendre la fin de la décennie 1880 pour qu'un agent de la maison de commerce anglaise Woodin, Williamson, retienne ce site exceptionnel, facile d'abordage, pour implanter une factorerie dans la baie qu'abrite le "rocher de la panthère" à l'est.

Jusque-là, l'ensemble des lignage et segments de lignage réunis à Roc-Béréby avaient vécu en parfaite entente. Que se passa-t-il exactement au cours de cette même décennie 1880 ? Pour des raisons que nous n'avons pas réussi à élucider - site devenu trop exigu, querelles intestines ? -, la communauté éclate. Deux nouveaux villages voient le jour : l'un sur la hauteur qui domine l'ancien site au nord, *Dogbalé,* "ceux qui sont sur la colline" ; l'autre au fond de la baie où est installée la factorerie Williamson, *Oulidié,* "ceux qui sont cachés (sous-entendu, que l'on ne peut voir de la colline) ". Sur les 13 *tua* du groupement irépoué que compte Roc-Béréby à sa création, 3 se regroupent dans leur totalité à Dogbalé, 7 choisissent Oulidié, 3 se partagent entre les deux localités.

(1) Nous ignorons quand exactement. La plus ancienne référence que nous connaissions au terme de Roc(k), sous la forme de Rockboukah ou Rock Boukir, remonte à 1841 : cf. US Senate Documents, 1841, n° 244, et H. Bridge, 1845, p. 74. Quant au terme de Béréby (dont nous avons débattu de l'origine plus haut), plus volontiers orthographié Biriby (ou Biribi) tout au long du XIX^{e} siècle, il désigne dans les années 1840 pas moins de "cinq à six villages", face à la "chaussée de rochers" qui commence à la pointe de Poor-River (embouchure de la rivière Dodo) et "qui se termine à la pointe de Grand-Biriby" (embouchure de la rivière Néro) : cf. E. Bouet-Willaumez, 1846, p. 103. A noter que le toponyme de Grand-Béréby (sous la forme de Grand-Biriby) existe donc dès les années 1840.

(2) Cf. H. Bridge, 1845, pp. 74-86.

A partir de la deuxième moitié de la décennie 1880 et jusqu'à la mise en place de l'appareil colonial, les Irépoué de Roc-Béréby vivent en fait une période particulièrement troublée de leur histoire. Alliés aux Ourouboué, leurs voisins immédiats à l'ouest, ils sont en guerre avec les Haoulo, qui contrôlent la partie la plus occidentale de la "côte de Béréby" et qui aimeraient bien établir leur hégémonie à l'ensemble de cette côte, sur laquelle leur chef Mané prétend avoir des droits anciens (1). "Guerre" qui sert de toile de fond aux rivalités franco-anglaises qui sous-tendent en 1890-1891 les missions Bidaud, Quiquerez-de Segonzac et Ballay. Ce n'est qu'en 1893, avec la création de la colonie de Côte-d'Ivoire et l'imposition de la "paix coloniale", "matérialisée" par la tournée qu'effectue dès le mois de septembre de la même année, à bord d'un navire de guerre, le gouverneur Binger sur la côte occidentale, qu'il est mis définitivement fin à un conflit qui aurait duré huit ans (2).

A Roc-Béréby, le retour à la paix ne calme pas les esprits pour autant. Après le ralliement en août 1891 de Mané à la France, perçu comme une trahison par les Anglais, la factorerie Williamson avait en effet accepté de vendre aux Irépoué des armes à crédit, payables une fois les hostilités terminées. Williamson est certes le responsable anglais de la factorerie ; le véritable gérant en est un ressortissant du lignage irawé, Guiro-Irou, petit-fils du fondateur du village. C'est à ce dernier qu'il incombe de recouvrer la créance après le passage de Binger. Or, quelle n'est pas sa surprise quand il se lance dans cette entreprise de voir ses compatriotes lui opposer une fin de non-recevoir totale. Bien plus, ne voilà-t-il pas que ceux-ci vont se plaindre auprès de l'administrateur du poste de Béréby, créé dès 1894, de ce que le tenancier de la factorerie anglaise de Roc-Béréby cherche à leur "faire payer" des armes. Guiro-Irou, dont le comportement apparaît doublement suspect à l'autorité française - il travaille pour les Anglais, il vend des armes ! -, est arrêté et transféré au chef-lieu de la colonie, Grand-Bassam. Là, il n'a cependant aucun mal à faire reconnaître sa bonne foi, et quitte le tribunal du colonisateur avec un non-lieu. Écoeuré, il décide de ne plus continuer à vivre au milieu de gens qui l'on trahi et s'exile avec sa famille en Gold Coast, à Nkrofu, petite localité de la côte nzima, à l'ouest d'Axim (3). Les tribulations de Guiro-Irou n'ont de toute évidence pas contribué en cette fin de XIX^{e} siècle à faire régner la concorde à l'intérieur du groupement irépoué...

---

(1) Nous avons vu plus haut que le lieutenant-gouverneur Ballay avait effectivement fait reconnaître, le 4 août 1891, à tous les chefs des villages qui, de San Pedro au Cavally, avaient quelques mois auparavant signé des traités avec la mission Quiquerez-de Segonzac, la souveraineté de Mané sur leurs régions, ce qui amènera enfin ce dernier, jusque-là sous forte influence anglaise - et particulièrement de Williamson -, à faire allégeance à la France.

(2) Cf. rapport de M. l'administrateur Voisin sur la mission qui lui a été confiée à Béréby par M. le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, 1er août 1894. Archives nat. de France, sect. outre-mer, Côte-d'Ivoire IV-2. Expansion territoriale et politique indigène. 1889-1895. d) Région de Béréby.

(3) Épilogue de cette mésaventure : d'une liaison qu'entretient Guiro-Irou Moses Bonifacio - tels sont ses prénoms chrétiens - avec une jeune femme nzima de Nkrofu naîtra en 1909... Kwamé Nkrumah. Guiro-Irou reviendra finir ses jours sur la côte krou, non pas à Roc-Béréby, mais en pays grébo, de l'autre côté du Cavally, au Libéria, d'où est originaire l'une de ses épouses. Deux demi-soeurs de l'ancien président de la république du Ghana, qui ont suivi leur père au Libéria, vivaient toujours dans ce pays en 1975, l'une à Monrovia, l'autre à Harper : nous les avons rencontrées cette année-là à Roc-Oulidié, à l'occasion de funérailles, et leur devons une partie de cette information.

Dorénavant, les villages de Roc-Dogbalé et de Roc-Oulidié vivront chacun de leur côté, le premier sur sa colline - qu'il ne quitte qu'en 1945 pour s'établir à son pied, en bord de mer, sur le site actuel -, le second au fond de sa baie, d'où il n'a pas bougé depuis sa création. Entre les lignages de l'une et de l'autre communautés, les liens restent étroits, de même qu'ils le sont toujours restés entre ceux-ci et les lignages ou segments de lignage irépoué demeurés "en brousse", le *bloa* irépoué tel qu'il s'est constitué à la fin du XVIII^e siècle continuant à former pour les seize *tua* de base qui le composent un cadre privilégié d'échange matrimonial. Un cadre dont l'administration coloniale ne tiendra cependant guère compte quand elle procédera au découpage de la région en cantons : l'une et l'autre fractions du groupement sont érigées en "tribus" distinctes, avec chacune son chef, celle du bord de mer, appelée irépoué I, est rattachée au canton ourouboué, celle de l'intérieur, appelée irépoué II, au canton tahou.

Tout au long de la période coloniale, l'activité dominante de Roc-Oulidié restera la "navigation" : au départ de Béréby tout d'abord, escale obligatoire depuis 1889, rappelons-le, des Compagnies Fraissinet et des Chargeurs réunis, qui recrutent à partir de 1892 l'ensemble des Kroumen utilisés à bord de leurs paquebots en ce point de la côte ; au départ de Tabou ensuite, après qu'un arrêté de 1909 ait donné le coup d'envoi à une centralisation progressive des opérations d'embarquement et de débarquement dans cette rade (cf. plus haut). La localité restera par ailleurs une place commerciale convoitée : à la factorerie anglaise Williamson - dont la présence entraîne l'établissement dès 1894 d'un poste de douane sur le "rocher de la panthère" et dont les portes ne fermeront qu'en 1918 - s'ajouteront plusieurs petits établissements français, initiatives souvent sans lendemain de colons isolés en mal de fortune, dont les noms - Amblard, Garabet, Haussemberg... - n'ont survécu qu'au travers des archives. Des tentatives d'introduction de la culture du café sont faites également dès le début du siècle - la plus importante est celle déjà évoquée plus haut de Williamson -, sans grand succès : jusqu'à l'aube de l'opération San Pedro, l'activité agricole du village restera très largement d'autosubsistance.

B. Structure socio-spatiale

En 1970, Roc-Oulidié fait donc partie d'un ensemble socio-spatial, le groupement *(bloa)* irépoué, constitué de 20 lignages *(tua)* ou segments de lignage - 16 d'"origine", 4 "rapportés" -, répartis entre deux fractions occupant des espaces géographiques distincts, la fraction irépoué I, établie au bord de la mer, qui comprend deux villages - Roc-Oulidié, Roc-Dogbalé -, la fraction irépoué II, établie à une quinzaine de kilomètres dans l'intérieur des terres, qui en comprend quatre - Hougbo, Grand-Djako, Badéké, Djirilé, qui se regrouperont à partir de 1972 en un village commun appelé Néro-Pont (figure 22). Un ensemble qui compte alors 527 personnes -399 pour les Irépoué I, 128 pour les Irépoué II -, dont 280 pour Roc-Oulidié (cf. tableau 28).

Que représentent, traditionnellement et actuellement, ces différentes unités : *bloa, tua,* village ?

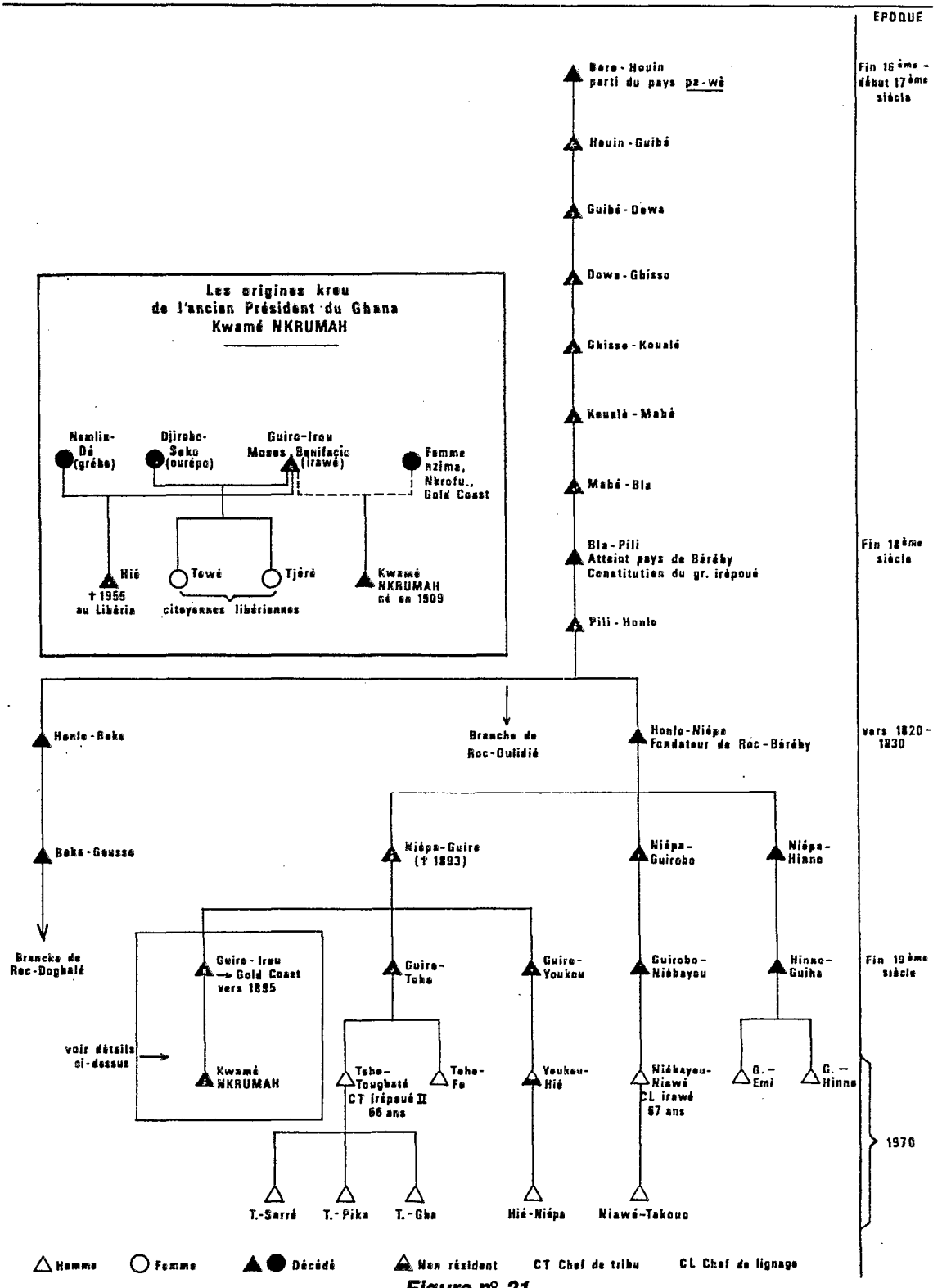

Figure n° 21

Généalogie du lignage irawé. Branche de Roc-Oulidié, chefs de ménage résidant au village en 1970.

Le *bloa,* de *blo,* "terre", est une entité à la fois spatiale et sociale, qui peut se définir comme le territoire occupé par un ensemble de lignages ou segments de lignage *exogames,* ayant à un moment donné de leur histoire décidé d'établir entre eux des liens privilégiés d'échange matrimonial. Il s'agit donc avant tout d'un groupement d'alliance, à l'intérieur duquel chaque lignage reste parfaitement autonome, avec reconnaissance toutefois à l'aîné du lignage le plus anciennement établi sur le territoire, appelé *blo-ka-nyõ,* "le propriétaire de la terre", d'une certaine autorité morale en cas de litige, qui lui vaut le titre de *bo-nyõ,* "le grand homme". Groupement d'alliance qui se transforme le cas échéant en groupement de guerre, lorsque l'un des lignages membres est amené à résoudre avec un lignage d'un autre groupement - car la vraie guerre n'est pas concevable à l'intérieur du même groupement - un conflit par les armes, qui fonctionne alors avec un chef qui ne peut en aucun cas être le *bo-nyõ,* mais qui est choisi parmi les guerriers les plus valeureux du moment des lignages plus particulièrement préposés à la chose militaire (klawé, youwin, moyo dans le cas du groupement irépoué), avec l'appellation de *ta-bio,* "le chef de guerre" (littéralement "des guerres"). Avec l'éclatement des Irépoué en deux fractions, deux *bo-nyõ* apparaissent ainsi à partir des années 1820-1830, le *bo-nyõ* des Irépoué I étant invariablement issu du lignage irawé, premier établi sur la côte. C'est parmi les Irawé que l'administration coloniale choisira de même les "chefs de tribu" qui se succéderont à la tête du groupement, l'appellation de *bo-nyõ* étant conservée pour désigner ces intermédiaires de type strictement traditionnel entre le pouvoir central et la base, les autres "courroies de transmission" mises en place par le colonisateur - chef de canton à l'échelon supérieur, chef de village à l'échelon inférieur -, se présentant quant à elles comme des créations totalement artificielles. Le *bloa* - plus précisément la fraction de *bloa* dans le cas des Irépoué - reste aujourd'hui le cadre par excellence de l'échange matrimonial entre les *tua* qui en font partie et son chef, le "chef de tribu" ou *bo-nyõ,* la courroie de transmission privilégiée entre le représentant du pouvoir central qu'est le sous-préfet et la population.

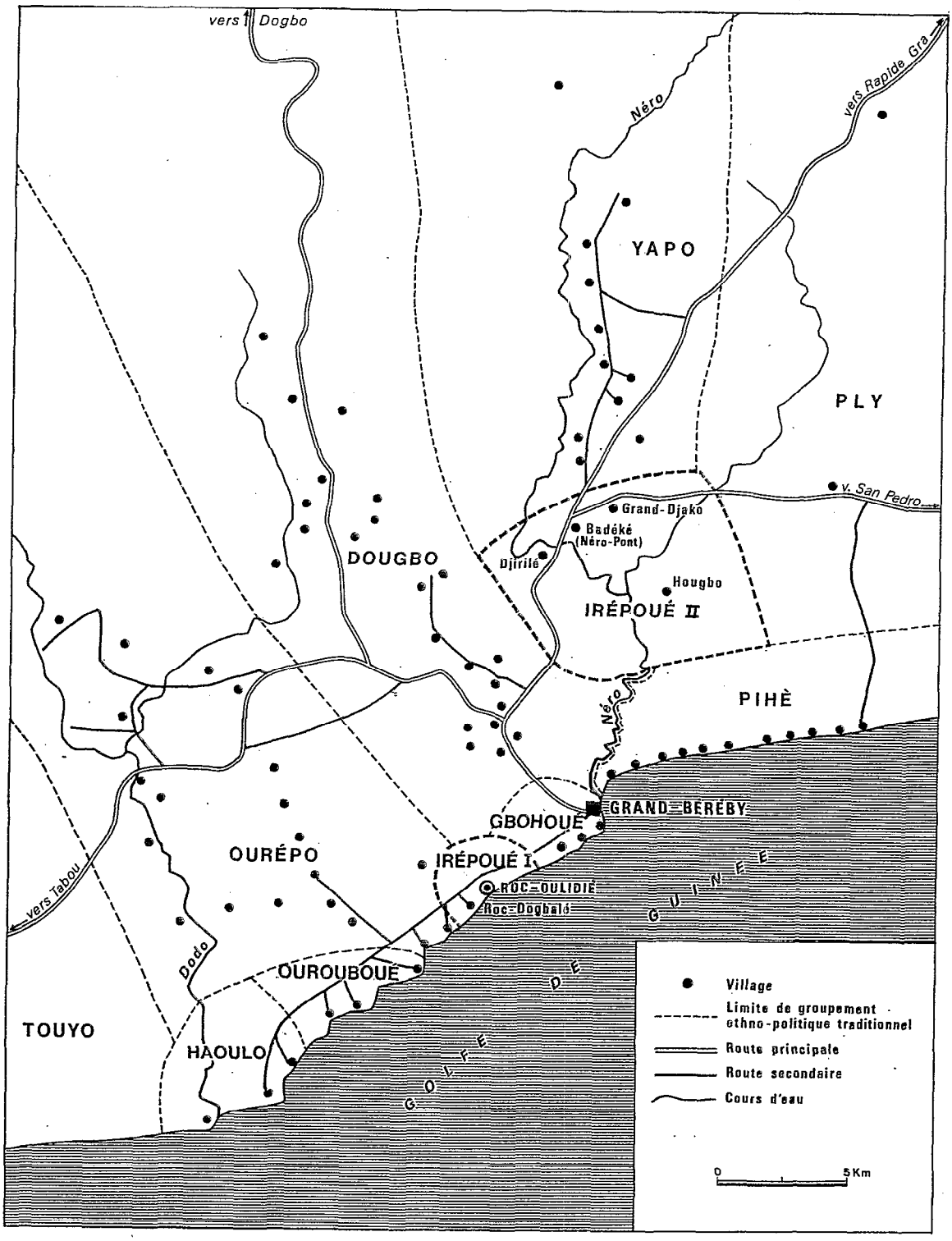

Figure n° 22

Roc-Oulidié et le groupement irépoué. Situation 1970.

Tableau 28

Ventilation des lignages irépoué par village. Situation en 1970.

	Irépoué I		Irépoué II
Villages Lignages	Roc-Oulidié	Roc-Dogbalé	4 villages (futur Néro-Pont)
Lignages d'"origine"(16)			
- Klawé	x	x	x
- Gnawé	x	x	x
- Irawé	x	x	
- Youwin	x		x
- Mohouli	x		x
- Moyo	x		x
- Ihiré	x		x
- Blawé	x		x
- Gblawé	x		x
- Guérèwé	x		x
- Djirawé		x	x
- Boué		x	
- Hiéwé		x	
- Tabé			x
- Koubi			x
- Yagbé			x
Lignages "rapportés"(4)			
- Koussé (Ourouboué)	x		
- Nènè (Dougbo)	x		
- Ourouboué (Ourouboué)		x	
- Iéwé (Ply)		x	
Nombre de lignages ou segments de lignage	12	8	13
Population	280	119	128
Population totale	527		

Le *tua* est une entité sociale fondée sur la parenté, constituée par l'ensemble des individus appartenant en ligne agnatique au même groupe de descendance, par référence à un ancêtre soit connu (patrilignage), soit mythique (patriclan). Si le terme désigne donc dans son sens premier le groupe de parenté dans son ensemble, il désigne également, en cas d'éclatement du groupe, les segments territoriaux qui en sont issus. Exogame, occupant jadis le plus souvent un même espace géographique, sous la forme du village-lignage, aujourd'hui tantôt regroupé avec d'autres lignages à l'intérieur d'un même village, tantôt éclaté entre plusieurs villages, se référant à une même pratique sociale, le *tua* est et reste l'unité organique de la société krou, sous l'autorité de l'aîné du groupe, le *tua-kuu-nyõ,* littéralement "l'homme premier-né de la famille".

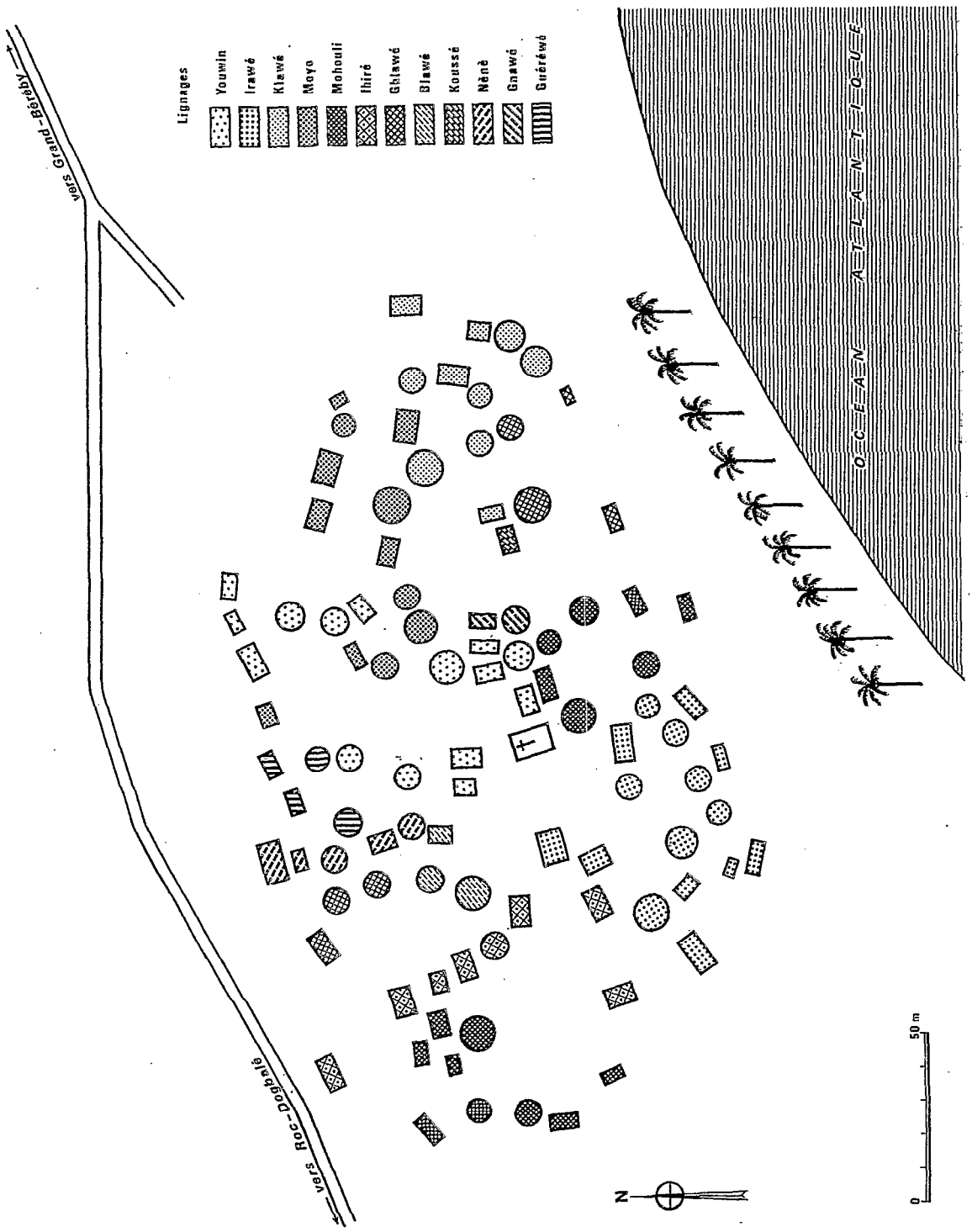

Figure n° 23

Roc-Oulidié : plan du village en août 1970. Structure lignagère.

Le village, sauf sous la forme du "village-lignage" où l'unité de résidence s'identifie à l'unité de parenté, se présente par contre comme une entité largement artificielle, simple juxtaposition dans un même cadre spatial d'un ensemble de *tua* parfaitement autonomes. Particulièrement significatif à cet égard est d'ailleurs l'absence de terme spécifiquement krou pour désigner cette entité : le vocable utilisé est *sô,* déformation du terme anglais "shore", "rivage". Son chef, le *sô-bo,* "le grand du village", à l'instar du chef de *bloa,* en est automatiquement l'aîné du *tua* le plus anciennement installé - ce qui rend donc traditionnellement cumulables les fonctions à la fois de *bo-nyõ,* de *tua-kuu-nyõ* et de *sô-bo* ; un chef dont l'autorité, comme celle du *bo-nyõ,* reste purement morale - il intervient en cas de litige entre *tua* -, et dont l'administration coloniale essaiera de faire la courroie de transmission de base de son système de commandement, en substituant toutefois, chaque fois qu'elle l'estimera souhaitable, aux critères traditionnels de choix du *sô-bo* ses propres critères de sélection, fondés sur l'aptitude, la disponibilité, l'empressement - réels ou présumés - manifestés par le futur représentant de la communauté à servir sa cause, ce qui aboutira généralement à la nomination de chefs, certes, pas toujours très représentatifs mais parfaitement à sa solde. A Roc-Oulidié, ce sont pas moins de *12 tua* - 10 d'"origine", 2 "rapportés" - qui cohabitent en 1970, tous en fait des segments territoriaux de lignages présents également, pour les *tua* d'origine, soit à Roc - Dogbalé, soit à Néro-Pont, pour les *tua* rapportés dans leurs *bloa* de départ; 12 *tua* qui comptent de 52 à 8 ressortissants et qui constituent autant de quartiers nettement individualisés sur le plan spatial (cf. figure 23) - même si certains se sont légèrement imbriqués, d'autres dédoublés, sous l'effet de l'accroissement démographique - et parfaitement indépendants sur le plan social.

C. Caractéristiques socio-démographiques

Au recensement que nous en avons fait en juillet 1970, la population résidante du village de Roc-Oulidié s'élevait donc à 280 habitants, tous autochtones. L'information recueillie auprès d'un échantillon de si petite taille n'autorise évidemment aucun traitement statistique significatif. Les caractéristiques socio-démographiques qu'elle révèle de la communauté de référence n'en ont pas moins valeur d'illustration et sont de ce fait à même d'apporter un éclairage sur le fonctionnement de la société krou.

Voici quelles sont, très schématiquement, ces caractéristiques :

- en ce qui concerne la *structure par sexe et par âge,* un sex-ratio fortement à l'avantage des femmes dans la tranche d'âge des 20-30 ans (2,3), conséquence de l'important mouvement d'émigration qui affecte les actifs les plus jeunes, mais un sex-ratio globalement tout de même proche de l'équilibre (1,1), l'émigration n'étant le pus souvent que temporaire : une proportion de l'effectif des moins de 15 ans par rapport à l'effectif global relativement faible (41,7 %), signe d'une vitalité démographique modérée ;
- en ce qui concerne l'*activité exercée* par la population de 15 ans et plus, une participation de la totalité des femmes à l'activité agricole; un partage des 67 actifs masculins entre activité agricole (34 cas, soit 50,7 %), activité combinant agriculture et navigation (26 cas, soit 38,8 %), activité non agricole (7 cas - 4 navigateurs, 2 employés de l'industrie forestière, 1 chauffeur -, soit 10,5 %), la proportion des hommes de plus de 20 ans en possession d'une "carte de travail de Krouman" atteignant, quant à elle, 85,5 % ;

- en ce qui concerne la *structure familiale et matrimoniale,* une grande exiguïté de la cellule familiale de base (l'"unité budgétaire autonome") dont la taille n'est que de 5 personnes ; un fort taux de monogynie (85,7 %), une polygynie réduite dans tous les cas à 2 femmes ; une fréquence élevée d'hommes adultes (25 ans et plus) non mariés (20,3 %) ; une fréquence encore plus élevée de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) non mariées (26,8 %) ;
- en ce qui concerne le *niveau d'alphabétisation,* un taux de scolarisation des jeunes (6-14 ans) modeste (38,5 %), mais néanmoins remarquable pour un village qui n'a pas d'école ; un taux de scolarisation de la population de 15 ans et plus faible (11,7 %) ;
- en ce qui concerne la *pratique religieuse,* une forte emprise du harrisme, religion syncrétique d'origine chrétienne (87,7 % d'adeptes dans la tranche d'âge des 15 ans et plus) ; une faible présence de la religion catholique (8,0 % d'adeptes) ; une quasi-disparition de la religion traditionnelle (4,3 % seulement d'adeptes déclarés) ;
- en ce qui concerne enfin l'*émigration* de la population masculine de 15 ans et plus, une ponction sur les forces vives du village globalement considérable (58 non-résidants pour 77 résidants) ; des départs largement liés à l'exercice de l'activité maritime et portuaire (60,3 % des émigrés sont établis à Tabou et à Sassandra, mais aussi à Abidjan, voire au Ghana et au Libéria), accessoirement d'autres activités salariées de type moderne (emploi en particulier dans la fonction publique, mais aussi dans l'industrie forestière...).

Des caractéristiques socio-démographiques largement empreintes, en résumé, de la marque du phénomène krouman, synonyme pour ce village de bord de mer, en contact avec l'Europe depuis quelque 150 ans, d'une forte implication dans l'activité de navigation, à l'origine en particulier de la structure peu orthodoxe de la répartition par sexe et par âge de la population résidante, mais aussi du système familial et matrimonial.

D. Système matrimonial

Dans la société krou, prendre femme implique pour le candidat au mariage une triple interrogation : qui, où, comment ?

Qui peut-on prendre pour femme ? La première interrogation porte sur le choix du conjoint possible. En théorie, ne peuvent contracter mariage les individus issus d'un même ancêtre, en ligne agnatique comme en ligne utérine, et ce quel que soit le degré de parenté. S'il est facile, dans une société à filiation patrilinéaire, de connaître l'ensemble des ressortissants de son *tua* paternel, cela l'est beaucoup moins quand il s'agit d'établir les connexions généalogiques susceptibles d'exister entre deux candidats au mariage à travers une aïeule commune. Aussi, dans la pratique, cette règle de double exogamie est-elle appliquée de façon plutôt souple en ligne utérine. En cas de doute, en effet, on recourt à un procédé parfaitement empirique : retrouve-t-on un témoin oculaire de l'union à même d'avoir pu créer par le passé un lien de parenté entre les *tua* concernés, le mariage est impossible ; ne subsiste-t-il par contre plus de témoin oculaire, le mariage devient possible. On peut en conclure qu'au-delà de trois ou quatre générations le lien de parenté établi par la voie utérine est considéré comme rompu.

Où va-t-on prendre femme ? La seconde interrogation porte sur le choix du meilleur cadre spatial. La règle est ici d'aller le moins loin possible : plus les *tua* alliés sont proches l'un de l'autre, plus il leur sera en effet facile de régler par les voies de la justice, c'est-à-dire "pacifiquement", les inévitables "palabres" liés au mariage ; plus ils sont par contre éloignés l'un de l'autre, plus le palabre sera difficile à régler et risque de dégénérer en conflit armé, le litige matrimonial étant dans la société traditionnelle la principale source de "guerre". La sphère privilégiée de circulation des femmes est, nous l'avons vu, le *bloa,* unité à la fois sociale et spatiale constituée par un ensemble de *tua* exogames, ayant à un moment donné de leur histoire, sur la base généralement de la seule proximité géographique, décidé de "marcher ensemble" pour faciliter précisément entre eux l'échange matrimonial. Une sphère à l'intérieur de laquelle, avec la multiplication des alliances, les *tua* membres finissent cependant, au fil des générations, par épuiser les possibilités de combinaisons exogamiques, et dont les frontières sont de ce fait de plus en plus ouvertes aujourd'hui à des échanges avec l'extérieur. Ainsi, sur les 56 femmes mariées que compte Roc-Oulidié en 1970, 21 (37,5 %) seulement sont-elles originaires du *bloa* irépoué - de la fraction irépoué I en totalité -, les 35 autres (62,5 %) provenant de pas moins de 9 groupements krou différents, de villages toutefois guère distants, sauf dans un cas, de plus de 25 km (moins d'une journée de marche).

Comment accéder à la femme ? La troisième interrogation porte sur la stratégie à mettre en œuvre, stratégie qui tourne ici entièrement autour du paiement de la compensation matrimoniale ou dot, de règle dans la société krou. "Se marier", c'est en fait "payer une dot", notions que les Krou traduisent d'ailleurs par une seule et même expression, *ho-o,* contraction de *o-ho-o-nè,* littéralement "on a besoin" (sous-entendu d'une femme). C'est à l'aîné du *tua* qu'il appartient en théorie d'assurer la régulation de l'ordre matrimonial au sein de son groupe, en veillant en permanence à ce que tout homme en âge de prendre femme puisse le faire au moment opportun. Pour y parvenir, le *tua-kuu-nyõ* dispose de toute une panoplie de procédés, qui déterminent autant de formes "classiques" d'union : l'échange direct - fille contre fille -, aujourd'hui disparu ; la conclusion de fiançailles prépubertaires ; la ratification d'un choix fait par le dépendant majeur ; l'attribution d'une veuve. Procédés assortis, sauf en cas d'échange direct ou d'héritage de la veuve, du paiement - échelonné dans le temps ou en un seul versement - de la dot, soit traditionnellement : quatre à cinq bœufs, destinés à l'ensemble du *tua*, et qui ne peuvent être utilisés à d'autre fin que la conclusion d'une autre alliance matrimoniale ; un cabri et une marmite, destinés à la mère de la fille ; une redingote, un chapeau et un bonnet d'importation, éventuellement en sus (mais sans que cela soit obligatoire) une machette, un pagne "kita" (pagne d'apparat fait de bandes de coton de plusieurs couleurs, d'origine ashanti), un fusil, pour le père... Le chef de *tua* est-il dans l'incapacité d'assurer normalement ses fonctions de régulation de l'ordre matrimonial, le candidat au mariage n'a d'autre possibilité que de prendre lui-même son destin en main, en recourant à des formes "exceptionnelles" d'union : rapt réel ou rapt simulé de la future épouse (dans le premier cas la fille est réellement enlevée - c'est aux amis du prétendant qu'échoit cette opération -, dans le second cas la fille "s'enfuit" librement du domicile de ses parents - et avec leur complicité - pour rejoindre celui de son futur mari, dans l'un et l'autre cas l'élue doit être d'âge à donner son accord à l'union), suivis de tractations, quelquefois longues et compliquées (le rapt réel peut être source de conflit armé), "pour faire rentrer les choses dans l'ordre", c'est-à-dire pour fixer les modalités de règlement de la dot,

en principe à la charge de l'auteur de l'enlèvement ; recours à la famille maternelle pour le paiement de la compensation matrimoniale, ce qui, contrairement à ce que nous avons observé chez les Guéré, voisins septentrionaux des Krou ressortissant à la même aire culturelle (1), n'entraîne ni obligation de résidence avunculolocale pour le bénéficiaire ni captation de la descendance de celui-ci par le lignage maternel - la dot perçue pour une fille issue d'une telle union doit toutefois être reversée à ceux grâce à qui le mariage des parents a été possible -, mais place néanmoins le solliciteur dans une situation de dépendance... Formes "classiques" et formes "exceptionnelles" de mariage devant permettre à tout homme, quelles que soient les circonstances, d'accéder à la femme.

Si le schéma que nous venons de décrire continue à servir de cadre de référence théorique à l'institution matrimoniale, dans le domaine qui en constitue l'ossature, le paiement de la dot, la pratique diverge cependant aujourd'hui assez radicalement. Sur les 56 femmes mariées que compte Roc-Oulidié en 1970, entrées dans le circuit matrimonial en gros au cours du dernier demi-siècle, 18 ont fait l'objet d'un règlement de dot par un aîné de la famille du bénéficiaire, 8 par le bénéficiaire lui-même, 2 ont été acquises par héritage et 28, soit la moitié, n'ont encore fait l'objet d'aucun règlement et peuvent par conséquent être considérées comme vivant en concubinage, pratique qui touche en fait surtout les unions contractées depuis la Seconde Guerre mondiale. Les vieux, quand ils évoquent cette pratique, disent non sans humour que "les jeunes signent à présent des bons pour..." La cause en est indiscutablement à mettre sur le compte de la monétarisation accélérée de l'économie induite par le phénomène krouman, qui permet aux jeunes, à partir du moment où ils touchent un salaire, non seulement de ne plus être tributaires du bon vouloir de leurs aînés en matière matrimoniale - ils peuvent à présent prendre eux-mêmes leur dot à charge -, mais aussi de substituer à un modèle contraignant et rigide, fondé sur une capacité d'investissement - pas de dot, pas de mariage -, un modèle plus libéral et plus souple, fondé sur une capacité de fonctionnement - je gagne de l'argent, donc je peux nourrir une famille -, à l'instar de celui pratiqué par les marins européens qu'ils côtoient à longueur d'année sur les bateaux. La conséquence en est une fragilisation certaine des unions - un peu plus du quart des femmes non mariées en âge de procréer du village sont des femmes divorcées -, l'obligation en cas de divorce de remboursement de la dot, jadis ciment du mariage traditionnel, n'étant plus guère aujourd'hui un frein à la séparation. Signe des temps : quand un homme, après un certain nombre d'années de vie commune avec une femme, accepte encore de sacrifier au rituel du paiement de la compensation matrimoniale, c'est au prorata du nombre d'enfants que celle-ci lui a donnés qu'il en calcule le montant, sur la base de 12 000 francs CFA - la valeur d'un bœuf - par enfant...

La dégradation de l'institution matrimoniale n'est, certes, pas le seul facteur explicatif de la crise démographique que connaît aujourd'hui le peuple krou ; elle en éclaire cependant singulièrement le contexte sociologique.

E. Univers économique

L'administration ivoirienne présente volontiers l'homme krou sinon comme systématiquement allergique au travail de la terre du moins comme sacrifiant délibérément l'activité agricole à l'activité de navigation. Un examen plus approfondi de l'univers économique krou

(1) A. Schwartz, 1971a, p.137.

montre en fait que l'une et l'autre activités sont menées de pair, sans que la seconde porte véritablement préjudice à la première : l'exemple de Roc-Oulidié, village dont 89,5 % des actifs réels se livrent en 1970 à une activité agricole - 50,7 % à titre exclusif, 38,8 % de pair avec l'activité de navigation - et 44,8 % à l'activité de navigation - dont 6,0 % seulement à titre exclusif - en est une illustration.

1. L'activité agricole

C'est à travers une approche globale, en termes d'"économie domestique", intégrant à la fois production et consommation, que nous nous proposons ici d'appréhender l'activité agricole krou, approche seule à même de rendre réellement compte de l'articulation entre activité agricole et activité de navigation. Dans quel contexte d'ensemble cette économie domestique fonctionne-t-elle ? Quelle en est l'organisation ? Quels en sont les résultats ?

a) Contexte d'ensemble de fonctionnement de l'économie domestique

Quatre traits majeurs caractérisent en 1970 le contexte d'ensemble de fonctionnement de l'économie domestique à Roc-Oulidié : l'absence de contrainte foncière, la pratique d'une agriculture extensive, la division sexuelle du travail agricole, la mise en veilleuse de la culture commerciale.

L'absence de contrainte foncière

Chez les Krou, nous l'avons vu, la terre est appropriée au niveau du *bloa,* dont le mandataire est traditionnellement l'aîné du lignage le plus anciennement établi sur le territoire, appelé *blo-ka-nyõ,* "le propriétaire de la terre" , ou encore *bo-nyõ,* "le grand homme"; personnage auquel l'administration coloniale a substitué le "chef de tribu", toujours appelé *bo-nyõ,* et qui reste, aujourd'hui, l'intermédiaire obligé de l'"étranger" qui souhaite s'installer sur le territoire du *bloa.* A l'intérieur de ce territoire, délimité avec précision par rapport aux territoires des *bloa* voisins, tout individu ressortissant au *bloa* peut librement accéder à la terre : il n'existe ni division lignagère du terroir ni droit permanent privé sur une parcelle cultivée, seul un droit d'usage préférentiel étant reconnu en fin de jachère au dernier occupant. Dans le contexte de faible peuplement qui prévaut dans le Sud-Ouest ivoirien à l'aube de l'opération San Pedro et en l'absence de toute immigration sur le territoire du *bloa* irépoué I, ce sont ainsi de pas moins de 1 600 ha de terres (un front de mer de 2,5 km sur une profondeur de 8 km) dont disposent les quelque 400 habitants des villages de Roc-Oulidié et Roc-Dogbalé, soit 4 ha par personne, ce qui est, nous le verrons plus loin, environ 15 fois supérieur à la superficie effectivement mise en culture.

La pratique d'une agriculture extensive

Le corollaire de cette totale absence de contrainte foncière est la pratique d'une agriculture hautement extensive. En règle générale, une même parcelle ne porte des cultures que sur deux - rarement trois - années consécutives, avec cette restriction en plus que les principales cultures de la seconde année sont mises en place dès la fin de la saison agricole de la première année, ce qui a amené, incorrectement à notre sens, A. Massing à présenter l'agriculture krou comme une agriculture à deux cycles (1). Le système en usage est en fait le suivant : sur défrichement de forêt ou de recrû forestier - correspondant à une jachère longue, d'une dizaine

(1) A. Massing, 1980, pp. 119-137.

d'années en moyenne -, le cultivateur krou met en place en début de grande saison des pluies - avril, mai - sa culture annuelle principale, le riz - cycle de quatre à cinq mois -, culture à laquelle il associe toujours le maïs - cycle de trois mois -, accessoirement la banane plantain, quelques légumes et condiments ; après la récolte du riz - août, septembre -, une portion de la parcelle (généralement moins de la moitié) est plantée en manioc, cultivé soit seul, soit en association avec la banane plantain (association fréquente), d'autres tubercules (taro, patate douce), des petits légumes et condiments (citrouille, aubergine, gombo, tomate, piment...), des cultures fruitières (ananas, avocat, papaye, mangue, orange, banane douce...), des cultures diverses (kola, noix de coco, canne à sucre...), cultures qui n'entreront en production que l'année suivante, voire les années suivantes. En aucun cas le riz ne succèdera au riz sur la même parcelle, "non pour une raison de baisse de fertilité", le fait remarquer l'agronome P. Capot-Rey, mais parce que "seule une plante comme le manioc, espèce qui pousse toute seule sans aucun entretien, peut résister en deuxième année à l'extraordinaire enherbement qui s'installe sur une parcelle de riz" (1). Dans un tel système, l'agriculteur est donc tenu de procéder systématiquement chaque année à un nouveau défrichement.

La division sexuelle du travail agricole

Un troisième trait qu'il convient d'avoir présent à l'esprit si l'on veut comprendre le contexte d'ensemble de fonctionnement de l'économie domestique krou est la division sexuelle du travail agricole. Celle-ci n'est, certes, pas différente de ce qu'elle est dans d'autres sociétés africaines. Dans la société krou, elle revêt cependant une importance d'autant plus grande que l'exercice de l'activité de navigation parallèlement à l'activité agricole implique une absence répétée de la force de travail masculine. Rappelons ici simplement que la préparation de la parcelle de culture - débroussement, abattage des arbres, brûlis - est du ressort des seuls hommes, ce qui n'est pas sans conséquences, nous le verrons plus loin, sur l'organisation de l'économie domestique.

La mise en veilleuse de la culture commerciale

Dernière caractéristique du contexte dans lequel fonctionne l'économie domestique à Roc-Oulidié en 1970 : la mise en veilleuse de la culture commerciale. Présente au village pendant plus d'un demi-siècle sous la forme de la culture caféière, introduite, rappelons-le, dès les premières années de l'ère coloniale par le comptoir anglais Woodin, celle-ci ne survit pas au déclin du commerce colonial européen qui accompagne l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance, commerce qui assurait jusqu'alors au producteur des conditions de commercialisation relativement satisfaisantes. Café et cacao continuent, certes, à être achetés à Tabou par une maison de commerce libanaise, mais avec des contraintes telles - portage du produit jusqu'à la boutique de l'acheteur, exigences draconiennes, et volontiers abusives, sur la qualité... - que les villages les plus éloignés du centre d'achat mettent progressivement leurs plantations en veilleuse, en n'en assurant plus ni entretien ni récolte. Tel est le cas de Roc-Oulidié à partir des années 1960.

b) Organisation de l'économie domestique

Le contexte d'ensemble de fonctionnement de l'économie domestique tel qu'il existe à Roc-Oulidié en 1970 étant précisé, examinons à présent comment celle-ci s'organise effectivement. D'une tentative d'investigation entreprise, dans un premier temps, à l'échelle du ter-

(1) P. Capot-Rey, in P. Capot-Rey et A. Schwartz, 1971, p. 27.

roir villageois, il est vite ressorti que le seul niveau d'analyse significatif est en fait le lignage, *tua*. C'est à cette échelle, et en nous appuyant sur l'exemple du lignage irawé, que nous chercherons donc à appréhender ici l'organisation de l'économie domestique krou (cf. figure 24)

Le lignage irawé compte en 1970 un effectif résident de 40 personnes, que l'on peut *grosso modo* ventiler en deux groupes : les personnes relevant de ménages constitués - 31 au total, se partageant entre 9 ménages, correspondant à des familles restreintes mono- ou polygyniques, composés de 9 hommes mariés, 10 femmes mariées et 12 enfants -, les personnes isolées rattachées aux ménages constitués - 9 au total, se partageant entre 1 homme divorcé, 5 femmes adultes "seules" et 3 enfants. Ces 40 personnes mettent globalement en valeur un espace cultivé de 22 parcelles. Le croisement des données démographiques et agricoles avec celles relatives à l'organisation proprement dite de la production à l'échelle du lignage permet de faire trois constatations à même d'éclairer le fonctionnement de l'économie domestique krou.

Première constatation: si l'on ventile de façon mathématique les 22 parcelles cultivées entre ceux qui en sont les détenteurs effectifs, on s'aperçoit que sur les 24 adultes, producteurs théoriques, que compte le lignage, 14 seulement apparaissent comme directement engagés dans la production agricole.

Seconde constatation: si l'on appréhende l'activité agricole des Irawé en termes de rapports sociaux, à travers les flux de travail mis en œuvre de façon permanente ou occasionnelle, on s'aperçoit qu'une structuration en unités de production élémentaires s'opère en réalité à l'intérieur du lignage, en fonction de critères divers, dont l'absence répétée d'un actif masculin pour cause de navigation n'est pas le moindre ; 7 de ces unités ont ainsi fonctionné en 1970 au sein du lignage irawé (cf. figure 24): 5 fondées sur un ménage constitué (unités II, III, IV, V et VI), 1 fondée sur un ménage constitué élargi à un fils divorcé et aux enfants de celui-ci (unité VII), 1 fondée sur la famille étendue (unité I), réunissant autour du chef de la tribu irépoué I et de ses deux femmes le frère jumeau de celui-ci et sa femme - tous deux malades et ne participant que sporadiquement à l'activité de l'unité -, une sœur réelle, un neveu patrilatéral - pratiquant la navigation -, la mère, la femme, le fils et une demi-sœur de celui-ci, une sœur classificatoire et son petit-fils, une nièce classificatoire et sa fille, soit au total 12 adultes et 3 enfants.

Troisième constatation : si l'on aborde enfin l'activité agricole des Irawé à travers la destination finale de la production, qui est la consommation domestique, on s'aperçoit que, quelle que soit la participation effective de chacun à la production, une répartition égalitaire en est assurée *in fine* à l'échelle du lignage à travers l'obligation de commensalité de règle entre adultes masculins (à l'exclusion toutefois des "vieux" et des personnes à statut spécial, prêtre harriste, par exemple) ; obligation qui prévoit la mise en commun et le partage avant consommation de la nourriture, et dont profitent par ricochet également les femmes, chargées d'en assurer la préparation, même si elles mangent seules avec leurs enfants, un partage des produits - à l'intérieur de l'unité de production élémentaire quand celle-ci est importante, ou entre unités de production élémentaires - précédant chaque fois que cela est nécessaire le partage des plats.

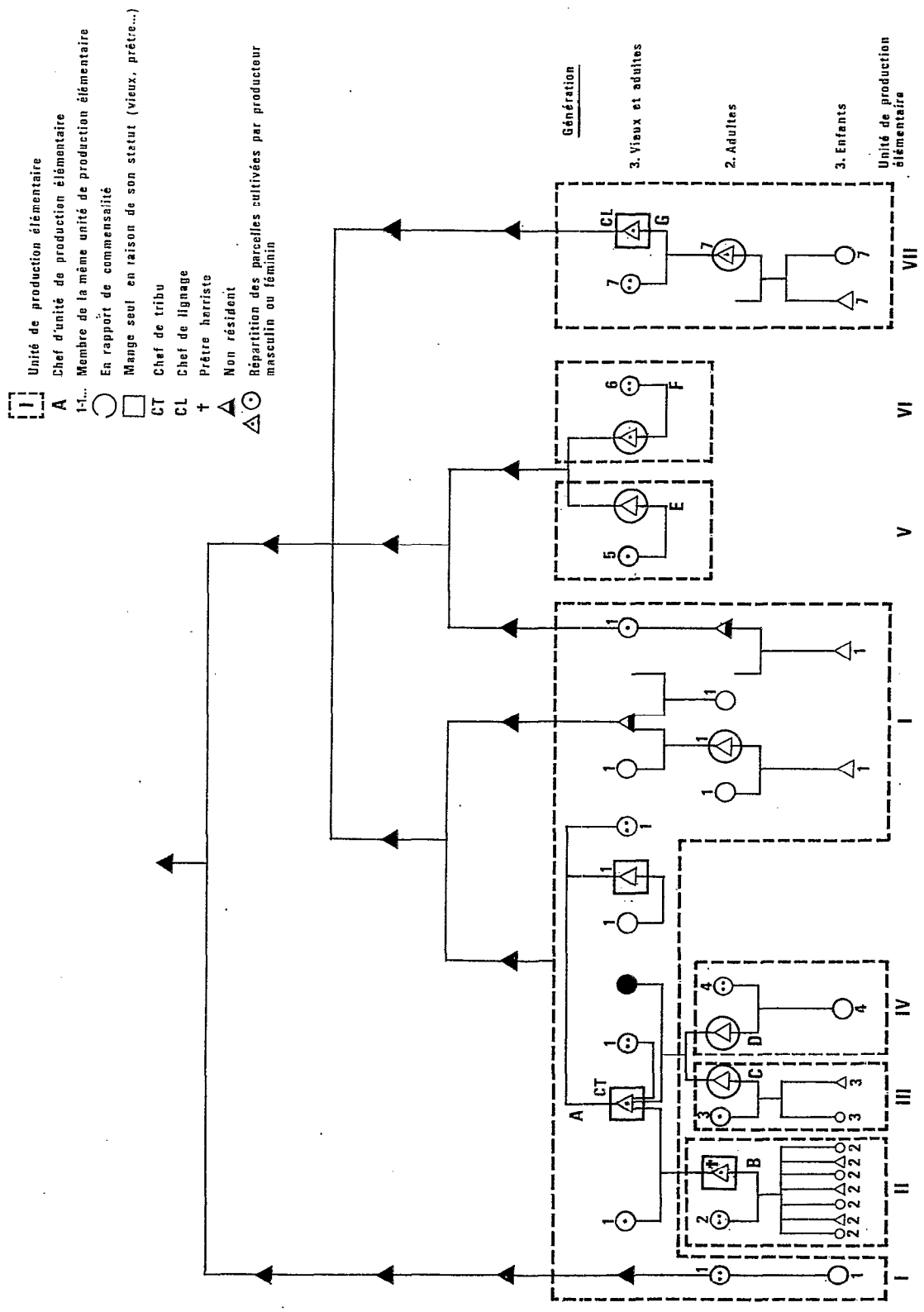

Figure n° 24

Roc-Oulidié 1970. Organisation de l'économie domestique. Exemple du lignage irawé.

Tout concourt en définitive au niveau de l'organisation de l'économie domestique à faire fonctionner le lignage entier comme une grande unité à la fois de production et de consommation. Une unité à laquelle chacun contribue selon son activité, qu'il soit agriculteur ou navigateur à plein temps ou qu'il se partage entre l'activité agricole et l'activité de navigation, participant, suivant le cas, directement à la production ou indirectement, par le biais du salaire qu'il apporte, qui permettra éventuellement d'accroître le niveau de cette production par recours à une force de travail supplémentaire extérieure au lignage ou simplement par achat sur le marché d'un complément de produit ; une unité dont la clé de voûte est la solidarité sans faille qui lie entre eux les membres du même groupe de parenté, matérialisée par l'obligation de commensalité entre adultes de sexe masculin ; une unité à l'intérieur de laquelle l'articulation entre activité agricole et activité de navigation peut enfin se réaliser sans hiatus, tout membre du lignage étant directement substituable si besoin est à tout autre, ce qui permet en particulier, en cas d'absence prolongée d'un chef de ménage en période de préparation de la parcelle de culture annuelle, de respecter la division sexuelle du travail agricole sans en faire pâtir le niveau global de production.

c) Résultats

L'efficacité d'un système se juge à ses résultats. Ceux obtenus par les Krou dans le domaine de l'activité agricole sont loin d'être négligeables (cf. tableau 29). Si l'on compare - premier indicateur - la superficie cultivée par actif agricole du lignage irawé de Roc-Oulidié en 1970 - 43,75 ares -, superficie qui l'est intégralement, rappelons-le, en vivrier, à la superficie cultivée en vivrier par actif agricole dans le sud du pays guéré en 1971 - 96,60 ares (1) -, aux conditions de milieu - physique et humain - semblables mais hors de la zone affectée par l'activité de navigation, on observe, certes, une différence qui dépasse le simple au double. Si l'on effectue cependant la même comparaison en termes de superficie cultivée par "consommateur", c'est-à-dire en rapportant celle-ci à l'effectif démographique total des unités de référence, on s'aperçoit que la différence, même si elle reste importante, est déjà sensiblement moindre : 26,25 ares de superficie cultivée par bouche à nourrir chez les Krou de Roc-Oulidié, dont chaque actif ne compte que 0,66 inactif à charge, 52,8 ares chez les Guéré de Taï, dont chaque actif supporte 0,83 inactif (1). Si l'on essaie par ailleurs - second indicateur - de quantifier la production de riz, aliment principal du Krou, sur la base des résultats de notre propre enquête agricole de 1970 auprès du lignage irawé de Roc-Oulidié en ce qui concerne la superficie cultivée - 6,37 ha -, sur la base des résultats d'une enquête effectuée en 1975 par l'ARSO dans la sous-préfecture de Tabou en ce qui concerne le rendement - 900 kg/ha (2) -, on arrive à une production globale à l'échelle du lignage de 5 733 kg de paddy, soit une production par bouche à nourrir de 143 kg/an, ce qui correspond à 93 kg de riz décortiqué (3) et permet une consommation quotidienne théorique per

(1) P. Capot-Rey, in P. Capot-Rey et A. Schwartz, 1971, p. 41.
(2) ARSO, 1975a, p. 3.
(3) Sur la base d'un rendement au décorticage de 65 %.

capita de ce produit de 255 gr, chiffre inférieur à la consommation réelle, puisque le lignage reste acheteur de riz, mais qui, en l'absence de données précises sur l'importance de ces transactions, ne devrait pas en être très éloigné (1).

Présenter les Krou comme allergiques au travail de la terre relève donc d'une méconnaissance totale de la réalité.

Tableau 29

Roc-Oulidié 1970. Principales caractéristiques de l'exploitation agricole krou. Exemple du lignage irawé.

- Effectif démographique du lignage (nombre de "consommateurs")	**40**
- Nombre de ménages constitués (familles mono- ou polygyniques)	**9**
- Nombre d'unités de production élémentaires	**7**
- Nombre d'actifs agricoles théoriques (nombre de "producteurs")	**24**
. hommes	9
. femmes	15
- Nombre de parcelles cultivées	**22**
- Superficie totale cultivée en ares	**1 050**
. riz + association (8 parcelles)	637
. manioc + association (11 parcelles)	302
. divers (3 parcelles)	111
- Superficie moyenne de l'unité de production élémentaire en ares	**150**
- Superficie moyenne cultivée par actif agricole ou "producteur" en ares	**43,75**
- Superficie moyenne cultivée par "consommateur" en ares	**26,25**
- Evaluation de la production annuelle de paddy à l'échelle du lignage (6,37 ha x 900 kg/ha) en kg	**5 733**
- Quantité théorique de paddy disponible à la consommation annuelle per capita en kg	**143**
- Quantité théorique de riz décortiqué disponible à la consommation annuelle per capita en kg	93
- Quantité théorique de riz décortiqué disponible à la consommation quotidienne per capita en grammes	255

(1) D'après une enquête faite en 1974, cette production de 93 kg de riz décortiqué par tête et par an serait pourtant même légèrement supérieure à la consommation moyenne de riz par habitant et par an en milieu rural ouest-ivoirien, consommation estimée à 88 kg. Cf. G. Raymond, 1974, p. 25.

2. L'activité de navigation

Au recensement de Roc-Oulidié de 1970, rappelons-le, 30 actifs masculins ont déclaré pratiquer la navigation - 4 à l'exclusion de toute autre activité, 26 de pair avec l'activité agricole - sur un total de 77 actifs théoriques, dont 53 en possession d'une "carte de travail de Krouman". Cette activité est alors exercée sous deux formes : l'embarquement - traditionnel - à bord de navires de commerce au départ de Tabou, accessoirement de Sassandra ; l'intervention - depuis 1960 - d'équipes dites "de bord" (l'activité est en tous points identique à celle des Kroumen embarqués) pour le chargement du bois sur la rade toute proche de Grand-Béréby ; l'une des formes n'étant d'ailleurs pas du tout exclusive de l'autre, la pratique de la seconde n'exigeant pas toutefois d'être en possession de la carte de travail de Krouman. Ne disposant pas d'informations précises sur la seconde - aucune comptabilité officielle n'est tenue de l'engagement de ces équipes de bord à l'instar de celle imposée par le service de l'inscription maritime pour les équipages embarqués -, qui touche une vingtaine des 30 Kroumen actifs du village, nous n'appréhenderons ici l'activité de navigation qu'à travers sa forme traditionnelle, l'embarquement à Tabou ou à Sassandra, étant bien entendu que ce qui est valable pour celle-ci l'est également pour celle-là. Activité dont nous chercherons successivement à connaître l'importance, les fluctuations saisonnières, l'impact économique.

a) Importance

Combien de jours par an le Krouman de Roc-Oulidié consacre-t-il réellement à l'activité de navigation ? Pour rendre compte du phénomène de façon dynamique, nous avons procédé à une enquête longitudinale, effectuée à travers le dépouillement des cartes de travail d'un échantillon de 31 Kroumen ayant navigué "à un moment ou à un autre" entre 1956 et 1969 (1). Le tableau que nous en avons tiré (tableau 30) qui synthétise les principales données, et la représentation graphique que nous avons faite (figure 25) de l'évolution des temps d'embarquement montrent qu'il convient de distinguer deux périodes dans l'histoire récente de l'activité de navigation à Roc-Oulidié, que sépare l'ouverture de la rade de Grand-Béréby au chargement du bois. Au cours de la première période, qui se termine en 1961, le Krouman passe en moyenne 106 jours par an en mer,

(1) Ce qui explique les variations enregistrées d'une année sur l'autre dans la composition de l'échantillon, tous n'ayant pas navigué régulièrement. La faiblesse numérique de l'échantillon au niveau des dernières années s'expliquant, quant à elle, par le fait que les cartes de travail des Kroumen pratiquant régulièrement la navigation restent, entre deux embarquements, soit au bureau de l'inscription maritime, soit entre les mains du chef-cacatois responsable du dernier embarquement, et sont donc quasiment inaccessibles - ce qui était le cas des cartes de la plupart des navigateurs "actifs" de Roc-Oulidié en 1970 -, le Krouman ne récupérant généralement sa carte que lorsqu'il se met en quête d'un nouvel embarquement. L'année 1968, qui voit le démarrage des travaux de construction du port de San Pedro, gigantesque chantier à quarante kilomètres à peine par le littoral de Roc-Oulidié, met par ailleurs les habitants de tout l'arrière-pays immédiat de la future capitale économique du Sud-Ouest dans une telle expectative - le bruit court notamment que les fils du pays seront embauchés en priorité pour les besoins du futur port, il importe donc, le jour venu, de ne pas manquer à l'appel -, que rares sont les Kroumen de notre village qui cherchent à s'embarquer - ce qui les obligerait à s'éloigner du pays - au cours de la période de véritable euphorie qui suit le lancement de l'opération : sur les 30 actifs qui en 1970 se disent navigateurs, peu ont en fait réellement pratiqué l'activité en 1968 et 1969.

Tableau 30

Roc-Oulidié. Importance de l'activité de navigation de 1956 à 1969.

Importance de l'activité \ Années	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
-Nombre de Kroumen concernés par le dépouillement	4	21	28	28	24	24	21	9	10	9	11	7	4	1
-Nombre total de jours passés en mer par ces Kroumen	446	1 963	2 604	3 490	2 510	2 698	1 573	506	673	771	999	502	340	73
-Nombre moyen de jours passés en mer par Krouman	112	93	93	125	105	112	75	56	67	86	91	72	85	73
-Nombre total d'embarquements	18	73	101	130	84	96	57	16	23	24	33	16	14	3
-Durée moyenne en jours d'un embarquement	25	27	26	27	30	28	28	32	29	32	30	31	24	24
-Nombre moyen d'embarquements par Krouman	4,5	3,5	3,6	4,6	3,5	4,0	2,7	1,8	2,3	2,7	3,0	2,3	3,5	3,0

Source et base de calcul : dépouillement des cartes de travail d'un échantillon de 31 Kroumen ayant navigué "à un moment ou à un autre" entre 1956 et 1969.

Source et base de calcul : dépouillement des cartes de travail d'un échantillon de 31 Kroumen ayant navigué à un moment ou à un autre entre 1956 et 1969.

Figure n° 25

Roc-Oulidié. Importance de l'activité de navigation.
Nombre annuel moyen de jours passés en mer par Krouman de 1956 à 1969.

pour 3,9 embarquements ; au cours de la seconde, qui commence en 1962, il n'en passe plus que 76, pour 2,6 embarquements. D'une période à l'autre, l'activité de navigation a donc incontestablement baissé sous sa forme traditionnelle. Il est toutefois vraisemblable qu'elle n'a pas été affectée dans son niveau global, le manque à gagner ayant été plus que probablement compensé, voire dépassé, par le complément d'activité offert par la rade de Grand-Béréby, sur laquelle, nous l'avons vu, interviennent en 1970 une vingtaine de Kroumen du village. C'est en tout cas l'hypothèse que nous retiendrons, hypothèse qui nous amène en définitive à évaluer le temps consacré annuellement, à l'aube de l'opération San Pedro, par le Krouman de Roc-Oulidié à l'activité de navigation sous ses deux formes réunies à quelque 100 jours au minimum.

b) Fluctuations saisonnières

Le Krouman tient-il compte dans l'organisation de son emploi du temps de navigateur des exigences du calendrier agricole ? En d'autres termes, l'activité de navigation est-elle sujette à des fluctuations saisonnières imputables au travail de la terre ? Pour déterminer si une telle corrélation existe, nous avons commencé par établir, sur la base du dépouillement des cartes de travail d'un échantillon de 10 Kroumen ayant navigué "régulièrement" (minimum de deux embarquements par an) sur une période de cinq ans (1957-1961), un calendrier annuel type de l'activité de navigation. A ce calendrier, nous avons, en un deuxième temps, rapporté les grandes étapes du calendrier agricole : défrichement, semis du riz et du maïs, récolte du riz, plantation du manioc. La lecture comparative des deux calendriers (figure 26) ne permet en fait de dégager aucune corrélation avec netteté. Si le calendrier de l'activité de navigation accuse bien des fluctuations saisonnières importantes, allant pratiquement du simple au double entre les mois extrêmes (7,5 jours passés en mer en janvier contre près de 15 en octobre), il n'est en effet pas évident du tout que celles-ci aient un rapport avec l'activité agricole. Certaines périodes de pointe de l'activité agricole - semis du riz et du maïs, récolte du riz, plantation du manioc, toutes activités, il est vrai, largement féminines, mais dont les hommes ne sont pas totalement exclus - correspondent même - partiellement du moins - aux périodes de pointe de l'activité de navigation. Tout au plus pourrait-on voir une corrélation entre le faible niveau de l'activité de navigation en décembre et janvier et les exigences en force de travail masculine des travaux de défrichement qui se situent à la même période - encore que ces travaux se poursuivent jusqu'en mars.

Activité de navigation et activité agricole semblent s'exercer plutôt en réalité en totale indépendance l'une par rapport à l'autre. L'examen auquel nous avons procédé ci-dessus des modalités de fonctionnement de l'économie domestique krou nous a montré que l'articulation entre les deux activités s'effectuait sans hiatus, puisque se réalisant précisément non pas à l'échelle de l'individu isolé mais à celle de l'unité de production et de consommation que constitue le lignage tout entier. Unité à laquelle chaque producteur apporte sa contribution, qu'elle revête la forme de l'activité agricole ou celle de l'activité de navigation, la somme des contributions faisant l'objet au niveau de la consommation finale du produit d'un véritable partage à travers l'obligation de commensalité de règle entre adultes masculins.

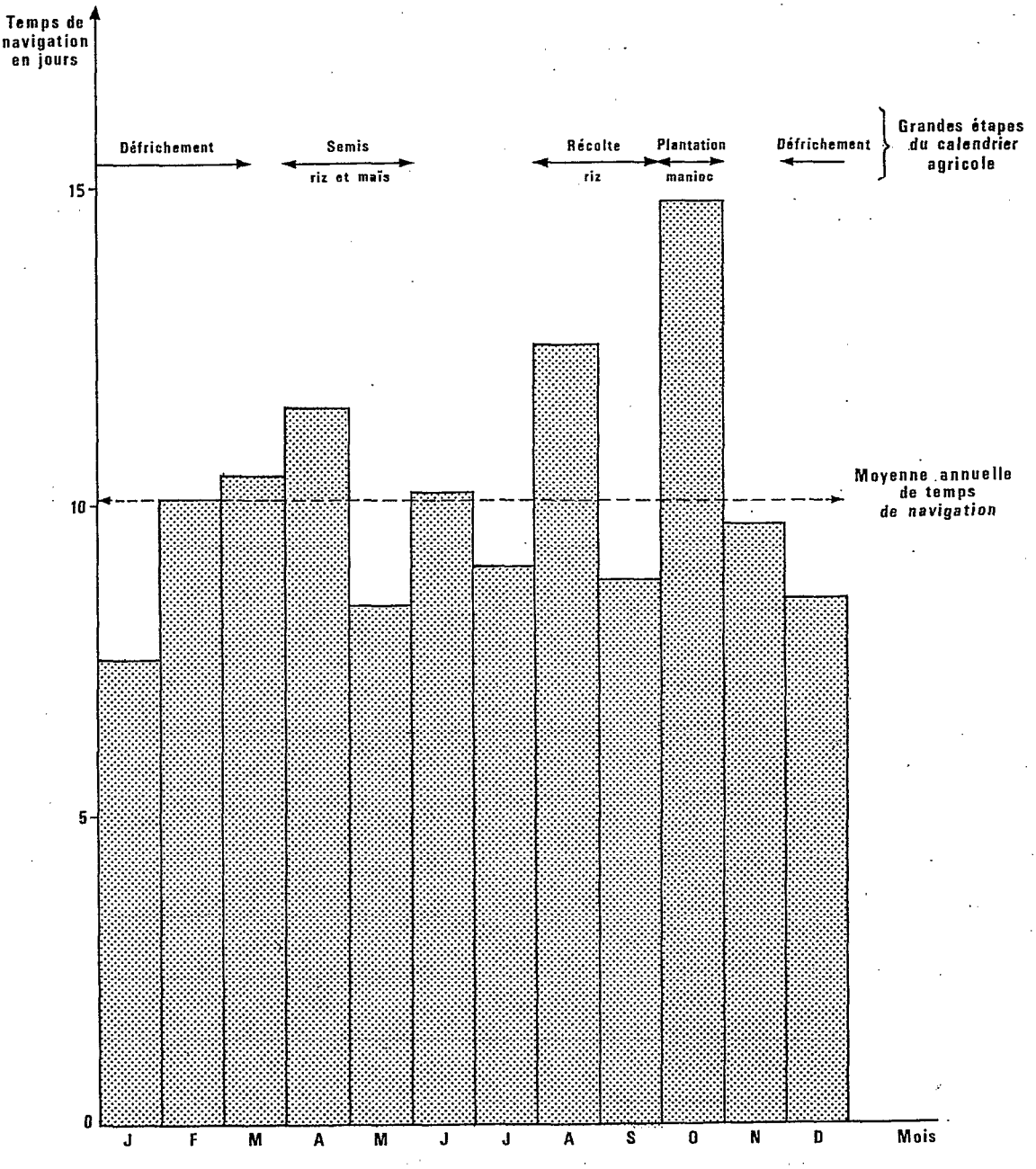

Source et base de calcul : dépouillement des cartes de travail d'un échantillon de 10 Kroumen ayant navigué "régulièrement" (minimum de 2 embarquements par an) sur une période de 5 ans (1957 - 1961)

Figure n° 26

Roc-Oulidié. Fluctuations saisonnières de l'activité de navigation.

c) Impact économique

Que rapporte à Roc-Oulidié, à l'aube de l'opération San Pedro, l'activité de navigation ? Nous avons vu qu'à la fin de la décennie 1960 le Krouman de cette localité passait en moyenne 76 jours par an en mer et admis qu'il consacrait une vingtaine de jours supplémentaires au chargement des bateaux sur la rade de Grand-Béréby. En arrondissant ce temps d'activité à 100 jours et en admettant que, en 1970, un Krouman gagne en moyenne 1 000 francs CFA par jour de travail (1), les 30 navigateurs actifs cette année-là au village auraient perçu un revenu net de quelque 3 millions de francs CFA. Rapporté à la population totale, ce chiffre représente un revenu annuel par tête d'habitant d'environ 10 700 francs CFA, ce qui est à coup sûr supérieur à ce que cette même population pourrait espérer retirer de la culture de rente - en l'occurrence le café ou le cacao - si celle-ci était pratiquée comme alternative à l'activité de navigation. Pour atteindre le même niveau de revenu, il faudrait en effet que le village produise pas moins de 28,5 tonnes de café (à 105 francs CFA le kg) ou de 35,3 tonnes de cacao (à 85 francs CFA le kg), ce qui supposerait des surfaces cultivées en l'un ou l'autre de ces produits, à 356 kg de rendement/ha pour le café (2) et 443 kg pour le cacao (2), de respectivement 80,1 ha et 79,7 ha, soit 28,6 et 28,5 ares de culture de rente per capita, c'est-à-dire plus que les 26,25 ares de superficie moyenne per capita cultivée en vivrier.

Présenter l'activité de navigation comme non rentable relève d'une autre méconnaissance de la réalité.

Activité agricole et activité de navigation cohabitent en définitive tout à fait harmonieusement à Roc-Oulidié. La seconde se substitue certes à la culture de rente comme source de revenu monétaire - avantageusement d'ailleurs -, mais ne s'exerce absolument pas au détriment de la culture vivrière. Une cohabitation qui est possible grâce à la très forte cohésion du patrilignage, véritable unité à la fois de production et de consommation, à l'intérieur de laquelle agriculteurs et navigateurs sont étroitement solidaires, voire directement substituables les uns aux autres. Une cohabitation qui implique qu'un équilibre permanent soit toutefois respecté entre les deux types d'activité, ce qu'ont parfaitement compris les Krou de Roc-Oulidié, qui savent se partager raisonnablement, nous l'avons vu, entre travail de la terre et travail de la mer.

F. Régulation de l'ordre social

Pour que la vie en société soit possible, il importe que chaque individu accepte de se soumettre à un certain nombre de règles. Au risque de schématiser à l'excès, nous admettrons que, dans le système de pensée africain traditionnel, santé et prospérité vont de pair avec le respect des règles, maladie et souffrance avec la transgression des règles. Les Krou ne font pas exception à ce schéma, que l'on appréhende leur univers socio-religieux ancien ou celui, nouveau, fondé sur le harrisme, religion syncrétique d'introduction récente et aujourd'hui largement dominante à Roc-Oulidié.

(1) En 1970, le salaire journalier de base varie, selon la catégorie, de 410 francs CFA à 711 francs CFA pour le Krouman "navigant", de 530 francs CFA à 727 francs CFA pour le Krouman employé sur la rade de Grand-Béréby. Compte tenu du nombre important d'heures supplémentaires effectuées lors du chargement d'un bateau, les salaires réellement perçus sont pratiquement de l'ordre du double.

(2) Rendement moyen pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire de la campagne 1970-1971. Source : Statistiques agricoles.

1. L'univers socio-religieux ancien

Respecter les règles, c'est vivre en conformité avec les prescriptions à la fois du monde de l'"invisible" - Dieu et les ancêtres - et du monde du "visible" - les hommes -, deux mondes qui en réalité n'en forment qu'un, puisque le second ne peut se reproduire que grâce au premier. Vivre en conformité avec les prescriptions du monde de l'"invisible", c'est, tout d'abord, prier individuellement et régulièrement Dieu, *nyèswa,* et les ancêtres, *fôseõ,* pour s'assurer leur protection ; c'est, ensuite, leur adresser collectivement, par l'intermédiaire du sacrificateur (1), *gbohanyõ,* sacrifices propitiatoires chaque fois que leur bienveillance est à solliciter (en cas d'accidents, de maladies, de morts répétées, par exemple, mais obligatoirement aussi à chaque ouverture de cycle agricole) et sacrifices expiatoires chaque fois que leur pardon est à implorer (en fait, chaque fois qu'il y a réparation d'une infraction) ; c'est, en troisième lieu, veiller à ce que, lors d'un décès, les rites funéraires appropriés soient effectués pour que l'esprit du défunt, *hyu,* puisse rejoindre le "monde des ancêtres" (2), condition *sine qua non* d'un retour futur sur terre dans le corps d'un nouveau-né (3) ; c'est, enfin, observer scrupuleusement les interdits, *gba,* prescriptions fixées à l'échelle du *tua* ou du *bloa* par les ancêtres au cours de leur existence terrestre pour mettre la communauté à l'abri du mal et dont le respect est gage de continuité entre les vivants et les morts. Vivre en conformité avec les prescriptions du monde du "visible", c'est tout simplement se plier aux règles de fonctionnement de la société des hommes : accepter les institutions, ne pas voler, ne pas commettre l'adultère, ne pas tuer...

Transgresser les règles, c'est rejeter les prescriptions. La transgression peut revêtir deux formes : elle peut être ouverte, elle peut être occulte. L'individu qui enfreint une règle de façon ouverte, c'est-à-dire au vu et au su de tout le monde (4), relève de l'appareil judiciaire "ordinaire" de la communauté : aîné du lignage, *tua-kuu-nyõ,* au niveau du groupe de parenté, chef de village, *sô-bo,* au niveau du groupe de résidence, chef de tribu, *bo-nyõ,* au niveau du groupement d'alliance. L'individu qui contrevient à une règle de façon occulte, c'est-à-dire en cachette, est considéré comme "sorcier", *wènyõ,* et relève de juridictions "extraordinaires", dont nous verrons le fonctionnement plus loin. Alors que le premier n'est en soi pas vraiment dangereux pour l'ordre social, le second est perçu comme son ennemi par excellence.

---

(1) Choisi, à l'échelle du village, dans le *tua* le plus anciennement implanté ; les sacrifices sont rendus en un endroit spécialement préposé à cet effet.

(2) Ces rites sont réalisés au cours des "petites funérailles", *nuu,* qui suivent immédiatement le décès et qui durent trois ou quatre jours suivant que la personne décédée est une femme ou un homme ; à défaut (ce qui se produit en particulier en cas de mort accidentelle loin du village), l'esprit du défunt, incapable de retrouver le "monde des ancêtres", se transforme en esprit "errant", animé de rancune et de malveillance à l'encontre des responsables de leur fâcheuse situation.

(3) C'est au cours d'une cérémonie divinatoire organisée dans les mois qui suivent la naissance de l'enfant que l'identification de l'ancêtre qui revient est faite par un devin, *dgiri-blo-nyõ,* spécialement préposé à cette tâche ; au nom donné par le père à la naissance s'ajoutera dorénavant le "nom du revenant", *kunyinõ,* révélé par le devin.

(4) Le coutumier de l'infraction ouverte est appelé *balo-nyõ,* l'homme méchant.

La place, considérable, qu'occupe la sorcellerie dans l'univers socio-religieux traditionnel des Krou oblige que, sans prétendre à une approche technique du phénomène, nous en présentions au moins les principaux tenants et aboutissants . "Dès qu'on est *contre* quelqu'un, on est *wènyõ*", disent les Krou de Roc-Oulidié. "Au pays krou, ...il semble que la proportion d'individus ...répondant à la définition (de sorcier) est non seulement exceptionnellement élevée, mais qu'elle peut atteindre, dans certains cas extrêmes, la quasi-totalité de la population adulte (les enfants-sorciers n'étant cependant pas exclus)", renchérit l'ethnologue B. Holas (1). Pour être *wènyõ*, il suffit en fait d'être en possession d'un *wè*, terme que nos informateurs traduisent par "ce qu'on prend pour tuer", et qui désigne aussi bien le "poison" que le support physique censé incarner la "force maléfique" ; *wè* que l'on peut fabriquer soi-même - les poisons, d'origine végétale ou animale, ne manquent pas dans la forêt du Sud-Ouest ivoirien, et les Krou en ont en général une bonne connaissance -, ou que l'on peut à défaut se procurer, en secret bien sûr et moyennant finance, auprès de connaisseurs plus avertis; *wè* dont la circulation est par ailleurs favorisée par le regroupement qu'opèrent ses détenteurs en "sociétés secrètes", dont les sabbats sont l'occasion, d'après l'imagination populaire, mais aussi d'après les archives de la justice criminelle de Tabou, de sacrifices humains, avec consommation de la chair des victimes (2)... Un art en somme à la portée de tout le monde, et qui est synonyme pour ceux qui en sont les cibles de maladie ou de mort. Un art générateur par ricochet d'un système de prévention dont les manifestations principales sont, à l'échelle de l'individu, l'existence de multiples "protecteurs", *wẽi*, à l'échelle de la collectivité, l'existence d'"une formation de contrôle social et de défense contre les dangers occultes" (3), la société des *kwi*, sorte de conseil des anciens spécialement préposé à la lutte contre la sorcellerie et dont la caractéristique principale est d'être lui-même occulte (4).

Si, dans un tel contexte d'insécurité permanente, *wẽi* individuels et société des *kwi* remplissent une fonction de dédramatisation certaine du climat social, autrement invivable, ce n'est toutefois qu'à travers la maladie et la mort que l'on peut "détecter" les *wènyõ*. Une personne souffre-t-elle d'un mal chronique, à l'origine inconnue ? On considère qu'elle a été "saisie par un *wè*",*wè mõõ né*. C'est au devin, *dgiri-blo-nyõ*, qu'il incombe dans ce cas de découvrir le *wènyõ* responsable. La consultation révélera alors soit l'identité du présumé coupable - qui reconnaîtra sa culpabilité, en confessant sa faute, ou tentera de faire la preuve de son innocence devant la société des *kwi* -, soit tout simplement que le malade est lui-même responsable de son mal, qu'il est lui-même *wènyõ* et qu'il a été la victime de ses propres agissements maléfiques, agissements que le malade reconnaîtra, en confessant sa faute, condition indispensable de sa guérison, ou

(1) B. Holas, 1980, p. 303.

(2) La consultation des archives de la justice criminelle de Tabou, il faut le reconnaître, laisse pantois...

(3) B. Holas, 1980, p. 318.

(4) Les fonctions de la société des *kwi* ne sont cependant pas que d'ordre judiciaire. Elle peut intervenir également, et son statut d'institution occulte lui confère à cet égard une particulière efficacité, dans les affaires "ordinaires" du village, en renfort à l'autorité officielle, dès que l'intérêt collectif est en jeu (ouverture ou entretien d'une piste, par exemple).

dont il tentera de se disculper devant la société des *kwi*. Une personne meurt-elle subitement ? Une "interrogation du cadavre", effectuée par les parents du défunt, révélera si la mort est naturelle ou si elle est à imputer à un *wènyõ* et, dans ce cas, à quel *wènyõ*, l'accusé n'ayant alors plus qu'à reconnaître son forfait, ou à saisir la société des *kwi* pour tenter de se disculper.

Traduit devant le tribunal des *kwi*, juridiction sans la moindre complaisance pour les *wènyõ*, le présumé sorcier a le choix entre avouer sa faute et récuser l'accusation. Dans le premier cas, il se confesse publiquement, est soumis au rasage du crâne, fait procéder à un sacrifice expiatoire, accepte de payer l'amende fixée par le tribunal en réparation du préjudice causé... et se retrouve réintégré à part entière dans la société. Dans le second cas, ultime recours, il est condamné à subir l'épreuve du "bois rouge", *tjuru*, dont le verdict, considéré comme jugement de Dieu, sera sans appel. Cette épreuve ordalique consiste à faire absorber au prévenu le produit de la macération dans l'eau de l'écorce d'un arbre auquel les Krou attribuent des "propriétés magiques" (1), l'*erythrophleum ivoracea*, écorce qui contient une violente substance toxique. Ou, dans les deux heures qui suivent l'absorption, le présumé *wènyõ* vomit abondamment, et il est déclaré innocent ; ou il est pris de convulsions sans vomissement - pouvant être suivies de mort (2) si un antidote ne lui est administré immédiatement, ce qui n'est le cas que s'il reconnaît sa faute -, et il est déclaré coupable..., avant d'être réintégré à part entière, après le cérémonial d'usage et la condamnation à réparation, dans la société. Contrairement à ce que nous avons pu observer chez les Guéré (3), le bannissement du criminel, sous quelque forme que ce soit (renvoi du village, vente comme captif...), ne semble jamais avoir été de règle chez les Krou. Dans la sanction de la faute, l'idée de dédommagement prime en effet incontestablement chez ceux-ci l'idée de châtiment.

Si, au plan idéologique, la sorcellerie est une pure création de l'esprit, une fiction qui permet de se décharger sur des responsables invisibles des maux dont on ignore l'origine, au plan de la pratique sociale, à travers les multiples institutions qu'elle a sécrétées, elle constitue une réalité tangible, évidente. Une réalité, certes, pas spécifique à la société krou, mais qui revêtirait ici une acuité exceptionnelle. Au plan de notre interrogation sur les fondements du sous-peuplement de la région, faut-il y voir un facteur déterminant de dépeuplement ? Pour les observateurs attentifs que furent les administrateurs du peuple krou des débuts de l'époque coloniale, cela ne fait pas de doute : "...l'un des motifs de la régression numérique de la race krou... réside... dans le grand nombre des décès des adultes dus, pour une bonne part, aux maléfices des sorciers et à la fréquence des empoisonnements par le bois rouge", note, pour ne citer que l'un d'entre eux, F. de Coutouly en 1919 (4). Une chose est certaine : dans la société krou traditionnelle, la psychose de la sorcellerie ne devait pas particulièrement inciter les jeunes à rester au pays quand l'occasion leur était offerte, sous couvert de migration de travail, de s'en éloigner.

(1) M. Prouteaux, 1932, p. 60.
(2) D'après B. Holas, 1980, p. 108, "...une épreuve... sur quatre doit être estimée mortelle".
(3) A. Schwartz, 1971a, p. 188.
(4) F. de Coutouly, 1920a, p. 98.

2. L'univers socio-religieux nouveau

Malgré une présence missionnaire très ancienne sur le littoral de la colonie libérienne du Maryland, dont fait officiellement partie, depuis sa fondation en 1837, la côte ouest-ivoirienne du Cavally au San Pedro - rappelons que dès le début de la décennie 1840 deux "stations missionnaires", relevant de la mission de l'Église épiscopale américaine implantée à Half-Cavally, existent à Tabou et à Roc-Béréby -, les Krou de Roc-Oulidié resteront massivement fidèles à leur univers socio-religieux ancien jusqu'à la fin de la décennie 1960. Parmi les nombreux messagers des différentes Églises chrétiennes qui cherchèrent, tout au long de l'époque coloniale, à s'implanter sur la côte krou, figurait pourtant dès 1913 un certain William Wade Harris, un Grébo de Half-Graway, ancien navigateur (1), ancien catéchiste de l'Église épiscopale méthodiste de Cape Palmas, "prophète" d'un ordre social nouveau, libéré des pratiques magico-religieuses traditionnelles (2) ; en 1970, les vieux de Roc-Oulidié se souviennent avec émotion de son passage au village... Il faudra en effet attendre un demi-siècle pour que le message de Harris revienne sur la côte ouest-ivoirienne sous couvert d'une Église constituée après la mort du prophète, en 1929, par un de ses disciples ivoiriens des bords de la lagune ébrié, Jonas Ahui, l'*Église harriste* (3).

Quel est l'enseignement de cette Église, à laquelle les habitants de Roc-Oulidié adhèrent en force à partir de 1967 - au recensement de 1970, nous l'avons vu, 87,7 % de la population de 15 ans et plus se disent "harristes" -, à la suite d'une campagne de prédication particulièrement convaincante menée par un "apôtre" de la religion nouvelle, Dia Tabio, un fils du pays ? Pour G.M. Haliburton, le message de Harris tient en deux préceptes : "Adorer Dieu et cesser de prier les esprits du mal envoyés par le Diable" (4). Si, "adorer Dieu" fait partie de la pratique religieuse traditionnelle courante et n'apparaît donc pas comme quelque chose de nouveau pour l'individu, "cesser de prier les esprits du mal" signifie par contre abandonner toutes les pratiques magico-religieuses liées à la régulation quotidienne de l'ordre social, en particulier celles liées à la sorcellerie ; en d'autres termes, dans le cas des Krou, renoncer aux innombrables *wè* dont s'entoure l'individu à la fois pour se protéger contre les actions maléfiques d'autrui et, éventuellement, pour pouvoir agir lui-aussi, si besoin est, en sorcellerie. L'adepte de l'Église harriste serait en retour protégé par l'"eau bénite", *nyè* (5), support physique de la "force" inhérente à la nouvelle religion.

---

(1) Il aurait effectué au total quatre "voyages" comme Krouman, deux à Lagos et deux au Gabon, où il connut, au cours d'une escale, la prison de Libreville "pour avoir chanté trop fort après 9 heures du soir à proximité du quartier de l'administrateur". Cf. G.M. Haliburton, 1971, p. 12.

(2) C'est au cours d'un autre séjour en prison - en 1910, pour avoir hissé à Cape Palmas le drapeau anglais, en signe de protestation contre une autorité libérienne dont les exactions à l'encontre des populations krou du littoral étaient permanentes depuis l'avènement des colonies négro-américaines - que Harris eut la révélation de sa mission de "prophète". *Ibid.*, p. 4.

(3) Harris n'aurait lui-même jamais prôné la création d'une Église nouvelle, indépendante des Églises chrétiennes à pied d'œuvre sur la côte ; il conseillait plutôt à ses adeptes d'adhérer à ces Églises. Cf. G.M. Haliburton, 1971, p. 207. L'Église harriste ne serait donc qu'une simple récupération du mouvement initié par le prophète.

(4) *Ibid.*, 1971, p. 207.

(5) Littéralement, l'"eau" tout court.

Comment faut-il interpréter cet enseignement ? L'univers socio-religieux krou traditionnel, nous l'avons vu, est très largement dominé par la peur. C'est précisément cette peur que se propose de combattre le harrisme, en substituant à la multitude des protecteurs individuels, plus ou moins efficaces puisque susceptibles à tout moment d'être court-circuités par des protecteurs plus puissants, un système de protection unique, offrant les mêmes garanties à tous ceux qui y souscrivent. Le harrisme ne serait-il pas, en définitive, qu'une simple thérapeutique nouvelle de lutte contre les forces maléfiques ? Les pratiques qui sous-tendent le vécu quotidien de la religion s'inscrivent en tout cas sans ambiguïté dans le droit fil des pratiques sous-jacentes à l'univers magico-religieux ancien. La maladie ou la mort sont toujours perçues comme la conséquence de la transgression d'une règle, à cette seule différence près que ce n'est plus un *wè* qui "saisit" le contrevenant, *wè mõõ né,* mais *nyè,* l'"eau bénite", *nyè mõõ né,* la différence n'étant apparemment que d'ordre terminologique... ; la confession au prêtre harriste seule pouvant, en cas de maladie, là encore, apporter la guérison au fauteur de trouble.

Conséquence de l'instauration par le harrisme d'un climat de plus grande sécurité - les populations le perçoivent indubitablement comme tel -, ou premiers effets de l'opération San Pedro, dont le démarrage est concomitant de l'extension dans le Sud-Ouest ivoirien de la religion nouvelle ? Au début de la décennie 1970, un mouvement non négligeable de retours de migration s'amorce en direction du pays krou : en quatre ans, de 1970 à 1974, la population du seul village de Roc-Oulidié passera de 280 à 404 habitants.

Le tableau que nous venons de brosser de l'organisation sociale du village de Roc-Oulidié n'est certes pas transposable tel quel à l'ensemble des villages krou du Sud-Ouest ivoirien. Un village, c'est d'abord une histoire, et celle des Krou, nous l'avons vu à travers la mise en place du peuplement, est d'une très grande diversité. Ce tableau nous semble toutefois significatif de la dynamique qui, à l'aube de l'opération San Pedro, anime la société krou tout entière.

L'élément moteur de cette dynamique est, de toute évidence, le "phénomène" krouman. C'est ce phénomène, et lui seul, qui explique à notre sens la stagnation démographique que connaît la société krou depuis le début de ce siècle. Directement tout d'abord, par la ponction qu'exercent sur les forces vives du peuple krou les migrations de travail qui se transforment en migrations définitives. Indirectement ensuite, par l'impact qu'exerce sur les mécanismes démographiques la dégradation de l'institution matrimoniale - plus grande fragilité des unions, existence d'un nombre anormalement élevé de femmes non mariées en âge de procréer, partant baisse du niveau global de fécondité -, conséquence de la monétarisation accélérée de l'économie entraînée par l'activité de navigation, qui permet aujourd'hui aux jeunes de se soustraire de plus en plus aux règles du mariage traditionnel, en particulier à celle qui en constituait jadis le ciment, le paiement de la dot. Il est enfin certain que les mécanismes anciens de régulation de l'ordre social, avec tout ce qu'y recourir implique de risques physiques pour l'individu, sont plus qu'abusivement sollicités dans le règlement des conflits de toutes sortes dont l'exercice de l'activité de navigation, nous le verrons plus loin, est en permanence l'occasion.

II. NIAMAGUI, VILLAGE BAKWÉ

A. Historique du village

Les habitants de l'actuel Niamagui sont-ils effectivement les descendants des premiers occupants de la partie septentrionale du pays bakwé, comme leur tradition orale le revendique ? Ce sont les Youwlagui, "les enfants de Youwla", une aïeule que la mémoire généalogique ne situe malheureusement pas dans le temps, qui auraient investi le site il y a six générations - soit vers la fin du XVIII[e] siècle -, sous la conduite de Gbohouli-Toto, présenté au demeurant comme autochtone... Opa-Niama, qui laissera son nom au village, y sera accueilli par un fils de ce dernier, Souagui-Ataha, au terme d'une migration individuelle depuis le groupement bété-gozéroboué, établi dans la région d'Issia, à quelque 80 km plus au nord, à la suite d'un palabre relatif à l'utilisation de la "pierre d'affûtage" de sa communauté d'origine. Hospitalité oblige : la veuve d'un autre fils du fondateur du village, qui a déjà donné plusieurs enfants aux Youwlagui, est offerte en mariage au nouvel arrivant. C'est à cette aïeule, Gougouhiri, que se réfère aujourd'hui l'entité exogame que constituent ensemble les deux branches, Youwlagui et Niamagui, du *grigbe* (patrilignage) globalement désigné par les intéressés sous l'appellation de Youwlagui (figure 27).

Cette antériorité d'installation des Youwlagui n'est cependant reconnue ni par les Kopéragui ni par les Kpéhiri, les autres occupants de la partie septentrionale du pays bakwé (cf. figure 28), qui revendiquent eux aussi ce titre.

Les Kopéragui, "les enfants de Kopéra", dont l'aïeul est originaire du village bakwé-mahon de Louga, effectuent, affirment leurs traditions historiques, la migration qui les amène à leur implantation actuelle en deux temps. Un premier déplacement les conduit, direction nord-nord-ouest, par l'intérieur des terres et non par la voie fluviale, jusqu'à la hauteur de Buyo, où ils s'installent au bord du Sassandra. C'est là qu'ils rencontrent Niama, qui par le fleuve se dirige vers le sud. Ils l'invitent à rester avec eux et, pour sceller l'alliance nouvelle, lui offrent une femme. Un groupe de pionniers, *dont ne fait pas partie Niama,* décide alors d'explorer la rivière vers l'aval. Ils découvrent l'impressionnant amoncellement de rochers qui barre le cours d'eau au nord de Soubré, ainsi que le village bété de Gouzobouo, établi sur la rive droite et dont les habitants se disent les "gardiens" du Génie des lieux, Nawa. Ces derniers cèdent, apparemment sans se faire prier, et le site et la garde du Génie aux nouveaux venus et vont s'installer sur la rive opposée. Les pionniers kopéragui repartent chercher le reste du *grigbe,* avec lequel vient également Niama. Celui-ci préfère cependant s'établir quelque peu en amont des chutes Nawa - c'est ainsi que naît Niamagui -, laissant ses alliés occuper seuls l'ancien site de Gouzobouo - c'est ainsi que naît Kopéragui (1). Aucune trace d'une quelconque présence

(1) Le site sera occupé jusqu'en 1934, année où les Kopéragui tentent un regroupement avec les Niamagui-Youwlagui. C'est en 1940 que les Kopéragui créent leur village actuel.

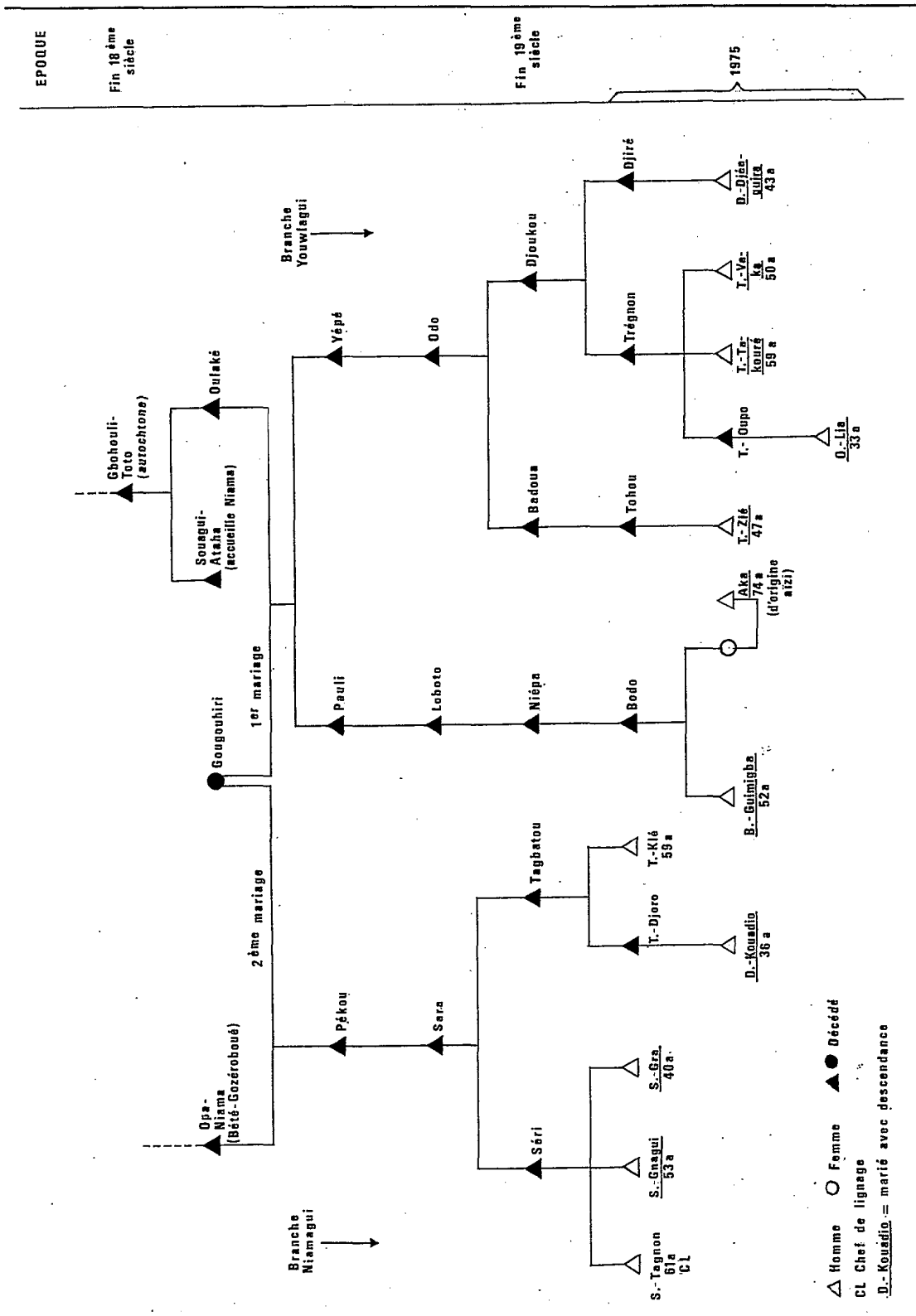

Figure n° 27

Niamagui 1975 : généalogie du lignage youwlagui.
Chefs des unités de production élémentaires résidant au village.

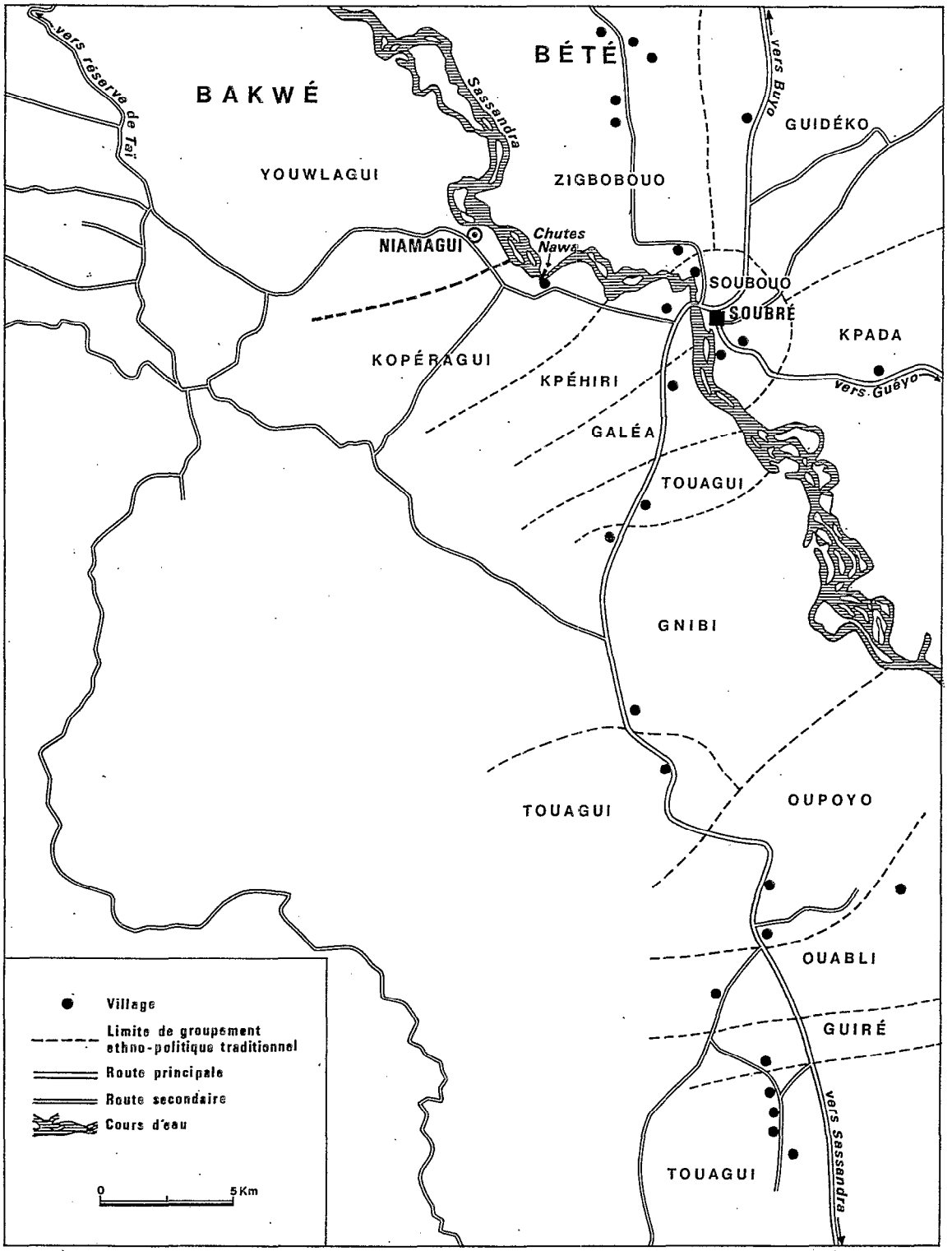

Figure n° 28

Niamagui et son environnement ethno-politique traditionnel. Situation 1970.

humaine sur la portion de fleuve comprise entre Buyo et Gouzobouo n'a été remarquée au cours du déplacement (1) : les Kopéragui sont donc bien les premiers occupants de la région... (2).

Antériorité d'installation que proclament également les Kpéhiri, "les hommes noirs", dont nous avons suivi (cf. chapitre III) les démêlés avec l'administration coloniale au début de ce siècle. Parti de Pauli, village bakwé-dohagui de la basse vallée du Sassandra, leur aïeul, Kola, après un long périple par les pays godié et bété, atteint la région de Soubré. Ses fils s'installent d'abord à proximité des rapides Nawa, puis sur l'actuel emplacement de Kopéragui. De là, à la suite d'une guerre contre les Bété, dont ils sortent pourtant victorieux, les Kpéhiri s'enfoncent dans la forêt, en direction de l'ouest, et s'établissent sur les bords de la Hana. Au cours de leurs pérégrinations, ils ne trouvent de trace ni des Youwlagui ni des Kopéragui. Après avoir créé leur premier village dans cette partie la plus septentrionale du pays bakwé, leurs chasseurs finissent par rencontrer ceux des Youwlagui, dont ils apprennent la présence à la hauteur de Buyo. Quand les Youwlagui décident de s'établir plus au sud, c'est tout naturellement les Kpéhiri qui les reçoivent...

La divergence des versions dont font en définitive état les traditions orales des Youwlagui, des Kopéragui et des Kpéhiri en ce qui concerne l'histoire de leur installation dans le nord de l'actuel pays bakwé n'est nullement de nature à étonner l'observateur des faits sociaux à pied d'œuvre dans cette partie de l'interfluve Sassandra-Cavally en ce début de la décennie 1970. Le Sud-Ouest commence à s'ouvrir à l'immigration. En pays bakwé, particulièrement peu peuplé, de véritables fronts pionniers se constituent. La terre devient un bien convoité, partant, pour l'autochtone qui en détient abondamment, une source d'enrichissement facile et rapide. On n'hésitera donc pas à biaiser avec la tradition orale, voire à la falsifier, pour s'octroyer en tant que premier occupant un droit de propriété sur un maximum d'espace.

B. Structure socio-spatiale

L'unité organique de la société bakwé est le *grigbe,* groupe de parenté théoriquement constitué par l'ensemble des descendants en ligne agnatique d'un même ancêtre, une unité qui correspond presque toujours à un patrilignage, rarement à un patriclan, compte tenu à la fois de la faible profondeur généalogique du groupe et de son exiguïté numérique. Dans le cas de Niamagui, dont les habitants se considèrent pourtant comme ressortissant tous au même *grigbe* youwlagui, cette définition, nous venons de le constater, ne s'applique cependant pas tout à fait à la lettre : les ancêtres de référence sont en fait au

(1) Les Youwlagui ne seraient que les descendants d'une autre femme que les Kopéragui auraient donnée par la suite aux Niamagui...

(2) Ils trouveront toutefois lors de leur seconde arrivée à Gouzobouo le site occupé par les Galéa, un *grigbe* d'origine oubi, arrivés entre-temps depuis la région de Taï, à travers l'épaisse forêt du nord de l'interfluve, en ce même point du fleuve Sassandra. Après médiation des habitants de Gouzobouo, qui attestent l'antériorité de la venue des Kopéragui, les Galéa poursuivent leur pérégrination jusqu'à proximité des rapides Blè, en amont de Kouati, où ils se heurtent aux Gbati, population autochtone qu'ils éliminent *manu militari* avec l'aide des Kopéragui... et des Youwlagui, rapporte leur tradition orale.

nombre de deux, Oulaké et Niama, et le trait d'union entre l'un et l'autre est une femme, Gougouhiri, successivement épouse du premier et du second, fondatrice par le biais de cette polyandrie diachronique de deux segments de lignage bien distincts et néanmoins étroitement soudés au sein du même *grigbe* par leur origine utérine commune... Exogame, occupant un territoire défini et, sauf exception, continu, le *grigbe* fonctionne sous l'autorité de l'aîné du groupe, le *grigbe-klé-a-tagbé,* "le vieux de l'ensemble du *grigbe*", chargé de veiller à la bonne marche des "affaires" du patrilignage et en particulier à la régulation de l'ordre matrimonial .

Cette unité organique se projette dans l'espace sous la forme d'une ou de plusieurs communautés de résidence, *bete,* constituant dans le premier cas un village-lignage (cas de Niamagui, cf. figure 29), dans les autres cas des villages correspondant à des segments de lignage. Cette segmentation peut avoir des origines diverses, allant de l'éclatement du *grigbe* à la suite de querelles intestines à la constitution par les descendants d'une même aïeule d'unités de résidence nouvelles et séparées. De telles unités sont "mouvantes" à la fois sociologiquement et géographiquement. Sociologiquement, elles peuvent à tout moment se fragmenter encore, ou alors se regrouper. Géographiquement, elles peuvent évoluer à l'intérieur du *grigbe,* mais aussi carrément s'en éloigner. Ces nouvelles communautés de résidence restent de toute façon assujetties à l'autorité de l'aîné du *grigbe,* qui demeure l'unité sociale fondamentale.

Lors de notre enquête, qui s'est étendue à l'ensemble des villages bakwé, nous n'avons relevé aucun cas de cohabitation à l'intérieur d'une même communauté de résidence de deux ou de plusieurs *grigbe* ou segments de *grigbe* différents. C'est dire combien le groupe de parenté continue à demeurer l'unité socio-politique déterminante, et farouchement indépendante, de la société bakwé. Une seule tentative de regroupement nous a été signalée par le passé : celle, déjà mentionnée, faite par les Youwlagui et les Kopéragui, et qui a d'ailleurs été de courte durée. Encore convient-il de préciser qu'entre ces deux *grigbe,* qui vivent côte à côte depuis quelque 200 ans, des rapports tout à fait privilégiés se sont instaurés très tôt à travers l' échange de femmes - au point que les deux groupes ne peuvent plus se marier entre eux aujourd'hui -, à l'origine d'une alliance elle-même tout à fait exceptionnelle en pays bakwé, de type militaire affirment nos informateurs, et qui aurait jadis regroupé au sein d'une unité socio-politique plus vaste, *gbado,* les membres de l'une et de l'autre communautés, sous l'appellation de Glapeu, littéralement "dents nombreuses" .

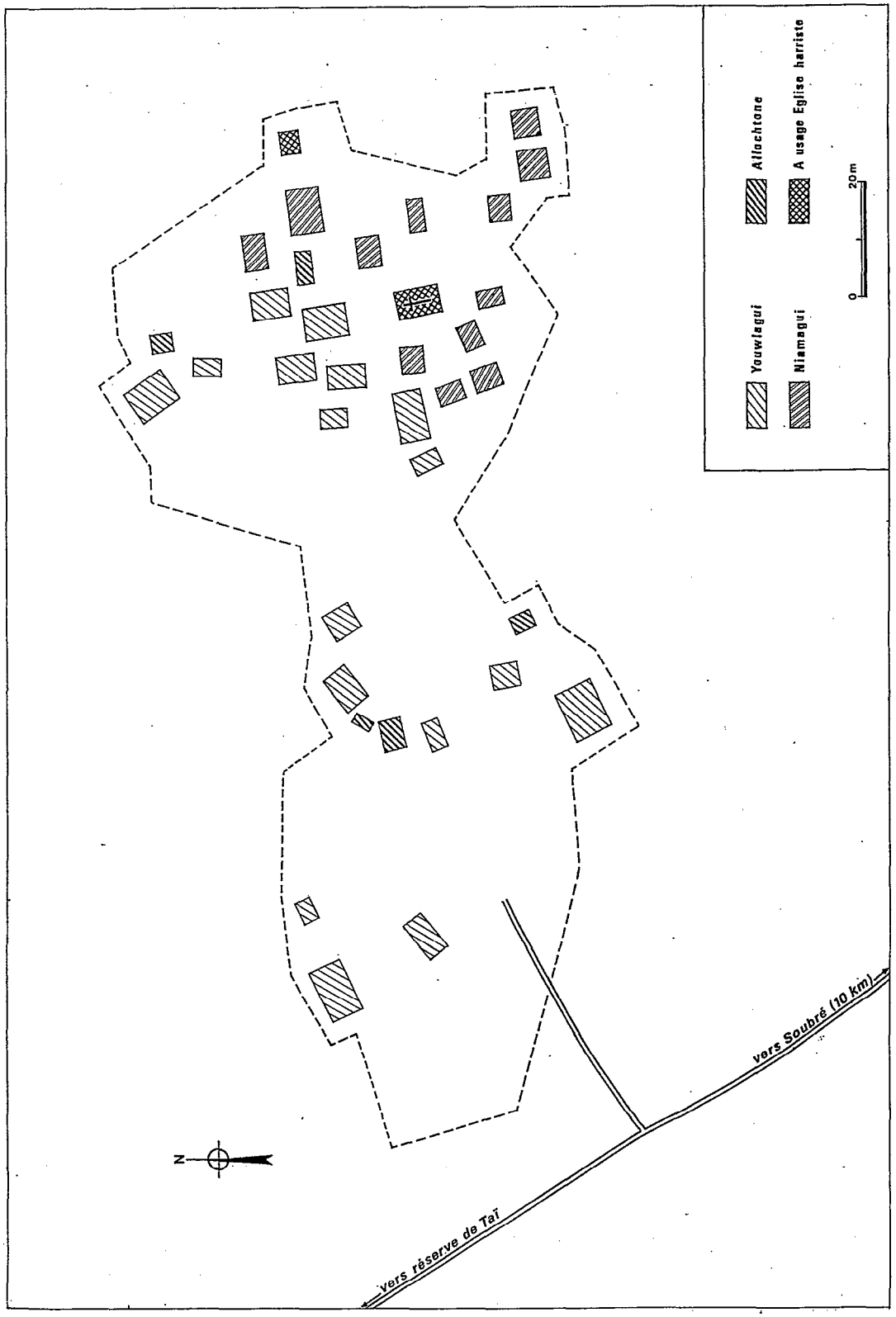

Figure n° 29
Niamagui : plan du village en août 1975.

Un tel émiettement politique n'était évidemment pas du goût de l'administration coloniale, soucieuse de ne pas multiplier à l'extrême les relais de son autorité. A l'unité intermédiaire de transmission du commandement prévue à l'échelle de l'ensemble du territoire de la colonie, le canton, il en sera ainsi ajouté une supplémentaire en pays bakwé, tout aussi artificielle, la "tribu" administrative. Celle-ci sera constituée sur la base du regroupement pur et simple d'un certain nombre de villages proches géographiquement et confiée à un "chef" nommé par l'administration, qui sera désormais l'intermédiaire obligé entre le pouvoir local et le pouvoir central, *via* bien sûr le chef de canton... L'existence de ces "tribus" administratives, que les descendants de leurs premiers responsables ont cherché depuis à légitimer, ne facilitera pas, un demi-siècle plus tard, la tâche de l'observateur dans sa quête des véritables unités socio-politiques traditionnelles (1).

C. Caractéristiques socio-démographiques

En avril 1975 (2), la population du village de Niamagui s'élevait à 54 autochtones résidants - y compris un immigré aïzi du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire, d'implantation ancienne, marié à une femme bakwé et totalement intégré aujourd'hui à la communauté autochtone. Un tel chiffre n'autorise pas plus qu'à Roc-Oulidié un quelconque traitement statistique de l'information recueillie. Les caractéristiques socio-démographiques que celle-ci fait apparaître de la communauté de référence n'en ont pas moins là aussi valeur d'illustration et sont de ce fait à même d'éclairer le fonctionnement de la société bakwé.

Voici quelles sont, exposées très schématiquement et selon le même canevas que celui retenu pour Roc-Oulidié, ces caractéristiques :

- en ce qui concerne la *structure par sexe et par âge,* un sex-ratio globalement à l'avantage des femmes (23 hommes pour 31 femmes), mais tout particulièrement à l'avantage de celles-ci dans la tranche d'âge des 15-49 ans (8 hommes seulement pour 15 femmes) ; une proportion de l'effectif des moins de 15 ans par rapport à l'effectif global sensiblement plus élevée qu'à Roc-Oulidié (44,4 %) mais tout de même inférieure à celle observée à l'échelle nationale (47,1 %) ;
- en ce qui concerne l'*activité exercée* par la population de 15 ans et plus, un engagement de la totalité des hommes et des femmes dans l'activité agricole ;

(1) Voici quelles sont ces "tribus" administratives du canton bakwé de Soubré et les villages correspondants :
- *Nigagba* : Niamagui, Kopéragui, Kpéhiri, Galéa ;
- *Gnibi* : Nibi I, Nibi II, Gnankoragui, Salékoragui ;
- *Obli* : Oupagui, Oupoyo, Guéagui, Koréagui, Guiré ;
- *Touagui* : Touagui I (Djéropoagui, Takoguéagui), Touagui II (Séréagui, Pogréagui, Kragui) ;
- *Gniti* : Négréagui, Téréagui, Nititoagui, Krohon.

Notons que, à l'exception du terme *Nigagba,* qui signifie "ceux qui sont au bord de l'eau", les noms utilisés pour désigner ces tribus sont ceux de *grigbe* en faisant partie, ce qui ajoute encore à la confusion.

(2) Au recensement général de la population de la Côte-d'Ivoire, dont nous avons supervisé l'exécution dans le canton bakwé de Soubré.

- en ce qui concerne la *structure familiale et matrimoniale,* une exiguïté encore plus grande qu'à Roc-Oulidié de la cellule familiale de base (l'"unité budgétaire autonome"), dont la taille n'est que de 4,5 personnes; un très fort taux de monogynie (1 cas seulement de polygynie - limité à deux femmes - sur les 10 ménages du village) ; une fréquence élevée de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) non mariées (4 sur 15, soit 26,7 %) ;
- en ce qui concerne le *niveau d'alphabétisation,* un taux de scolarisation des jeunes (6-14 ans) tout à fait honorable en l'absence d'école au village (4 enfants sur les 7 d'âge scolaire vont à l'école à Soubré) ; un taux de scolarisation de la population de 15 ans et plus médiocre (6 personnes seulement sur 30 ont été à l'école) ;
- en ce qui concerne la *pratique religieuse,* une emprise du harrisme encore plus forte qu'à Roc-Oulidié (27 adeptes sur les 30 personnes que compte la tranche d'âge des 15 ans et plus) ; une présence insignifiante à la fois du catholicisme (2 adeptes) et de l'islam (1 adepte) ; une absence totale de référence à la religion traditionnelle ;
- en ce qui concerne enfin l'*émigration* de la population masculine de 15 ans et plus, une ponction sur les forces vives du village moins forte qu'à Roc-Oulidié (5 non-résidants pour 14 résidants), mais tout de même non négligeable, le moteur des départs étant ici l'enclavement géographique quasi absolu dont souffre la partie septentrionale du pays bakwé jusqu'à la mise en œuvre de l'opération San Pedro.

Des caractéristiques socio-démographiques assez proches, en résumé, de celles observées à Roc-Oulidié, sur le plan en particulier de la structure familiale et matrimoniale, qui nous livre de la société bakwé une image étonnamment progressiste, d'autant plus surprenante que Niamagui, village de l'intérieur des terres, est resté totalement à l'écart du puissant courant de changement constitué dans la partie méridionale de l'interfluve Sassandra-Cavally par le phénomène krouman.

D. Système matrimonial

L'institution matrimoniale bakwé fonctionne sur un modèle sensiblement identique au modèle krou. Les préoccupations du candidat au mariage sont, là aussi, fondamentalement de trois ordres : qui peut-on prendre pour femme, où va-t-on prendre femme, comment accéder à la femme ?

Qui peut-on prendre pour femme ? Comme chez les Krou, la règle de double exogamie est ici théoriquement de rigueur : ne peuvent contracter mariage les individus issus d'un même ancêtre, en ligne agnatique comme en ligne utérine, et ce quel que soit le degré de parenté. Dans la pratique, si cette règle ne souffre d'aucune exception au sein du groupe des agnats, elle s'applique cependant de façon beaucoup moins absolue aux utérins ; l'exiguïté des *grigbe,* leur nombre limité, leur isolement géographique ont, très vite, exigé du système qu'il s'assouplisse. L'union entre descendants d'une même aïeule est en fait considérée comme possible dès la quatrième génération ; une telle union, *i-to*, n'est toutefois pas pleinement assimilée à un mariage, puisqu'elle ne peut être assortie de versement de dot (1).

(1) Nos informateurs définissent ainsi le terme *i-to* : "femme avec laquelle on peut avoir des enfants, mais qu'on ne peut pas doter".

Où va-t-on prendre femme ? En théorie, le moins loin possible. Dans la pratique, au fur et à mesure que s'épuisent les possibilités de mariage entre *grigbe* géographiquement proches, de plus en plus loin. Jadis, le village de Niamagui réalisait l'essentiel de ses alliances avec les villages de Kopéragui, Kpéhiri et Galéa. Aujourd'hui, le rayon de sa sphère d'échange s'étend non seulement aux groupements bakwé plus méridionaux, mais aussi à des groupements bété de la rive gauche du Sassandra. Sur les 10 femmes mariées de provenance extérieure que compte le village en 1975 (la 11e, rappelons-le, étant une femme youwlagui mariée à un allochtone aïzi), 5 sont ainsi toujours originaires du groupe de villages constituant traditionnellement l'aire matrimoniale privilégiée (Kpéhiri et Galéa, à l'exclusion de Kopéragui qui ne peut plus échanger de femmes, nous l'avons vu, avec Niamagui), 2 d'autres groupements bakwé, 2 de groupements bété, 1 du pays baoulé.

Comment accéder à la femme ? Tout comme chez les Krou, la régulation de l'ordre matrimonial incombe ici à l'aîné du patrilignage, le *grigbe-klé-a-tagbé*. De l'initiative et du contrôle pleins et entiers de celui-ci relèvent les deux formes "classiques" de mariage de la société bakwé traditionnelle : le mariage par échange direct, le mariage avec négociation préalable d'une compensation matrimoniale. L'échange direct, *galédja-hinõ*, littéralement "échange de femmes", se pratique essentiellement entre *grigbe* rapprochés, accessoirement entre *grigbe* plus éloignés lorsque l'échange matrimonial est suivi, avec adjonction néanmoins par l'une et l'autre parties d'une dot symbolique, dont ni la nature ni la valeur ne sont codifiées, mais dont les éléments constitutifs - ivoires, fusils de traite, haches, machettes, marmites, bracelets, pagnes, petit bétail..., menues sommes d'argent avec l'émergence de l'économie monétaire - doivent être rigoureusement identiques des deux côtés. Le mariage avec négociation préalable d'une compensation matrimoniale, *lô*, "doter", au sens propre "collaborer", est par contre la règle chaque fois que l'alliance intervient entre *grigbe* entretenant des rapports d'échange plus occasionnels ; entrent dans cette compensation matrimoniale les éléments qui accompagnent l'échange direct, avec gonflement toutefois pour la période plus récente des espèces monétaires, selon un barême entre *grigbe* volontiers fixe déterminé par une première transaction, éléments auxquels s'ajoute ici une composante supplémentaire et capitale : le bovin. Des fiançailles prépubertaires accompagnent généralement l'une et l'autre de ces formes "classiques" d'union. Échappent par contre totalement à l'initiative et partiellement au contrôle de l'aîné du patrilignage, d'une part, l'héritage de la veuve, *ku-sro-hinõ*, littéralement "la femme du cadavre", entière liberté étant laissée à la veuve, affirment nos informateurs, dans le choix de son nouveau mari à l'intérieur bien évidemment du *grigbe* du défunt ; d'autre part, les formes "exceptionnelles" de mariage que sont le rapt - réel, *gbla*, ou simulé, *fla* -, où le responsable du *grigbe* n'intervient qu'après coup pour régulariser la situation, et le recours à la famille maternelle, soit pour la fourniture d'une femme en vue d'un échange direct, soit pour le paiement d'une dot, où le chef du patrilignage abandonne l'ensemble de ses prérogatives en matière de régulation de l'ordre matrimonial au frère de la mère du solliciteur, même si un tel procédé n'entraîne ni obligation de résidence avunculolocale pour le bénéficiaire ni captation de la descendance de celui-ci par le lignage maternel.

L'institution matrimoniale bakwé moderne, contrairement à ce que nous avons observé chez les Krou, semble très largement continuer à fonctionner sur le modèle théorique ancien dont nous venons d'esquisser les grands traits. Sur les 10 femmes mariées d'origine extérieure recensées à Niamagui en 1975, et entrées dans le circuit matrimonial en gros entre la fin de la décennie 1930 et le début de la décennie 1970, 4 ont fait l'objet d'un mariage par échange direct (le dernier remontant à 1966), 5 d'un mariage avec négociation préalable et règlement effectif d'une dot, 1 femme seulement n'a pas encore été "dotée". Le mariage est-il pour autant plus stable chez les Bakwé que chez les Krou ? La fréquence sensiblement plus élevée observée chez les premiers dans l'effectif des femmes de 15 à 49 ans des femmes divorcées - à l'échelle régionale, 15,0 % chez les Bakwé-Oubi contre 5,9 % chez les Krou-Wané (1), à l'échelle locale, 3 sur 4 à Niamagui contre 5 sur 19 à Roc-Oulidié - traduit en fait le phénomène inverse. Si les règles traditionnelles d'accès à la femme restent fondamentalement respectées dans la société bakwé actuelle, les implications du divorce, aussi contraignantes qu'elles soient - remboursement de la dot, annulation concomitante des *deux* unions en cas de mariage par échange direct -, ne constituent de toute évidence plus de nos jours un obstacle insurmontable pour l'homme ou la femme qui souhaitent mettre fin à un mariage.

E. Univers économique

Jadis, affirment les vieux, l'homme bakwé ne consacrait guère plus de 15 jours de l'année à l'agriculture : la chasse et la cueillette constituaient les fondements de son univers économique. Aujourd'hui, l'activité agricole occupe à plein temps l'ensemble de la population en âge de travailler, aussi bien masculine que féminine, de Niamagui, une activité articulée à la fois sur la culture vivrière, à finalité de satisfaction des besoins alimentaires quotidiens, et sur la culture de rente - cacao-café -, à finalité d'accès à un revenu monétaire. Nous tenterons ici tout d'abord d'évoquer ce que fut l'économie de chasse et de cueillette ancienne, avant de brosser les grands traits de l'économie agricole nouvelle.

1. Une économie traditionnelle de chasseurs-cueilleurs

La *chasse* était autrefois l'activité la plus importante de l'homme bakwé. Une activité dont les finalités étaient multiples et difficilement dissociables, tant sa pratique s'identifiait à un phénomène social total par la diversité des significations qu'elle impliquait. Aller à la chasse, la terminologie est explicite, c'était, en premier lieu, "aller dans la forêt", *pa-kula,* c'est-à-dire affirmer une présence dans un espace, marquer une emprise sur un milieu, contrôler un environnement à défaut de le maîtriser, bref accomplir un geste politique. Aller à la chasse, c'était, en second lieu, lancer un défi à une nature hostile, aller sciemment au-devant de quelque chose de dangereux, rechercher en particulier l'affrontement avec l'éléphant et la panthère, les deux animaux les plus prestigieux de cette forêt, dont la mise à mort était sanctionnée par la reconnaissance au chasseur victorieux de qualités physiques et morales tout à fait exceptionnelles, bref c'était sacrifier à un rituel social hautement valorisant. Aller à la chasse, c'était enfin également

(1) Cf. A. Schwartz, 1973, p. 52.

remplir une fonction économique : les défenses d'ivoire entraient dans la composition de la dot et, signe suprême de richesse, étaient utilisées par les hommes particulièrement aisés pour la confection des claies de fond de douchière ; les dents, les griffes et la peau de la panthère étaient recherchés par les fabricants de "médecines" ; la viande, aussi bien du gibier "extraordinaire" que du gibier plus ordinaire, était source de protéines pour l'ensemble de la communauté. Étaient utilisés pour cette activité l'arc, la lance, plus récemment le fusil, mais aussi tout un arsenal de pièges.

La *cueillette* - collecte de produits à la fois végétaux et animaux sans intervention de techniques spécialement élaborées, à laquelle nous ajoutons la pêche - était par contre une activité plutôt féminine. Tubercules et légumes sauvages, feuilles, graines, fruits, escargots, larves, chenilles... étaient ramassés par les femmes au jour le jour, et constituaient la base de l'alimentation. La pêche était pratiquée quand la viande de "brousse" faisait défaut, pêche individuelle à la nasse (activité féminine), au filet ou à la ligne (activité masculine), mais aussi collective (activité commune) par paralysie du poisson avec une substance toxique - une mixture à base de graines de palmier-raphia très mûres - et récupération de celui-ci à l'aide d'un barrage dressé en aval du cours d'eau.

Activités de chasse et de cueillette étaient complétées par une très subsidiaire activité de *production agricole,* axée sur la culture du riz, un produit dont il a de tout temps existé une variété autochtone. C'est à l'abattage des arbres de la parcelle destinée à recevoir cette culture que l'homme consacrait les 15 jours annuels de travail agricole évoqués par la boutade rapportée ci-dessus, l'intégralité des autres opérations, y compris la récolte, incombant à la femme.

Une telle économie, pour se reproduire, avait de toute évidence besoin de beaucoup d'espace. Par le biais de la chasse, l'univers de vie quotidien du Bakwé s'étendait à des dizaines de kilomètres de son village de base, sans qu'il y eût d'ailleurs entre villages voisins de délimitation territoriale stricte. Pour que la part du "gâteau à partager" - la forêt bakwé - demeurât constante, il importait donc qu'un certain seuil démographique ne fût jamais dépassé au niveau de chacun des groupes de résidence en présence. Cette considération n'est vraisemblablement pas étrangère à la taille plus qu'exiguë des villages bakwé traditionnels d'une part, de leur très grande dissémination dans l'espace d'autre part. Elle sous-tend en tout cas très certainement le mythe de la "pierre d'affûtage" devenue insuffisante pour les besoins d'une communauté en expansion auquel la plupart des lignages bakwé font référence, nous l'avons vu, pour expliquer le départ de leur aïeul de son groupe d'origine. Une économie qui n'était en définitive reproductible que dans un contexte à la fois d'espace abondant et de mobilité des hommes permanente.

Grande consommatrice d'espace, cette économie n'était cependant absolument pas destructrice d'espace. Les techniques de chasse utilisées assuraient la reproduction normale du gibier. La cueillette ne modifiait en rien le milieu naturel. La très modeste activité agricole n'ouvrait que de minuscules clairières dans la forêt.

2. Une économie moderne d'agriculteurs-planteurs

La mise en place de l'appareil colonial sonnera très vite le glas de l'économie bakwé traditionnelle. L'une des conditions indispensables à la reproduction de celle-ci, la mobilité spatiale, était totalement incompatible avec la politique de stabilisation, voire de regroupement, des populations que l'autorité nouvelle entreprit de promouvoir avec vigueur dans cette région au peuplement particulièrement lâche dès la première décennie de ce siècle - entre 1908 et 1910, l'ouverture de la "piste Schiffer", reliant Sassandra à Soubré, entraîna à elle seule l'installation *manu militari* sur ses bords de 10 des 22 villages de l'actuel canton bakwé de Soubré. Les activités de chasse et de cueillette, tout en conservant une place importante dans l'univers économique bakwé, céderont progressivement le pas à l'activité agricole, beaucoup plus en conformité avec les contraintes résidentielles nouvelles imposées par l'administration. Une activité agricole qui intégrera dès les années 1920 la culture de rente, sous la forme du cacao, source d'un revenu monétaire qui se substituera progressivement à son tour aux ivoires d'antan en matière de règlement de la compensation matrimoniale... Comment fonctionne aujourd'hui cette économie nouvelle ? C'est ce que nous nous proposons d'éclairer à la lumière de l'exemple du village de Niamagui, en nous appuyant sur les données d'une étude de terroir effectuée en 1975.

a) Considérations d'ensemble

C'est en termes d'"économie domestique", intégrant à la fois production et consommation, que nous devons ici encore, comme à Roc-Oulidié, appréhender l'activité agricole bakwé. Le point de départ de cette démarche est la constatation que, si la production est effectivement le fait d'unités élémentaires généralement fondées sur le "ménage" (au sens très large de ce concept), la consommation demeure le fait de l'ensemble du *grigbe* à travers l'obligation de commensalité traditionnellement de règle - et toujours parfaitement respectée à Niamagui - entre adultes masculins. De par la destination finale du produit, c'est donc la somme des unités de production de base qui doit être considérée comme constituant la véritable unité de production et non ces unités prises isolément. Considération méthodologique qui ne se limite pas à la seule culture vivrière, mais s'applique également à la culture de rente, dont le produit, à l'instar du revenu tiré de la navigation par les Krou de Roc-Oulidié, fait lui aussi, de par sa destination réelle, l'objet d'une très large redistribution à l'échelle de l'ensemble du groupe (achats de compléments de nourriture, participation à paiement de dot, contribution à des dépenses de santé exceptionnelles d'un membre du lignage ou à des frais funéraires...).

Ainsi définie, la grande unité domestique que forme à Niamagui le *grigbe* youwlagui compte en 1975 pas moins de 12 unités de production élémentaires : 10 fondées sur un ménage mono- ou polygynique, 2 sur un homme seul (cf. tableau 31). Le nombre des actifs par unité varie de 1 à 5, leur effectif démographique de 1 à 10. C'est à leur niveau que s'organise le travail agricole proprement dit.

Tableau 31

Terroir de Niamagui 1975. Principales caractéristiques des unités de production élémentaires.

Nature des cultures	Superficies cultivées (en ha) par unité de production élémentaire (par ordre d'âge décroissant du chef d'unité)												Total		Moyenne U.P.E. ha
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	ha	%	
- CULTURES VIVRIERES	1,93		1,46		1,68	3,63	1,41	2,02	1,36	2,12	1,23	1,47	18,31	47,1	1,53
+Sur défrichement de l'année :	1,93		1,46		1,47	3,63	1,41	1,86	1,10	1,69	1,23	1,35	17,13	44,1	1,43
.vivrier seul : riz, maïs, manioc, petits légumes et condiments, tabac...	1,93		1,46		0,59	3,63	1,41	1,86	1,10	1,69	1,23		14,90	38,4	
.vivrier en association avec café ou cacao					0,88							1,35	2,23	5,7	
+Sur défrichement antérieur : manioc, banane plantain, taro, petits légumes et condiments, arbres fruitiers, tabac...					0,21			0,16	0,26	0,43		0,12	1,18	3,0	0,10
- CULTURES DE RENTE	0,68	1,25	0,60	0,37	1,65	3,19	0,62	7,21	0,29	2,32	1,52	0,84	20,54	52,9	1,71
+cacao	0,68	1,25	0,60	0,37	0,83	0,95	0,62	6,73	0,29	2,32	1,52	0,84	17,00	43,8	1,42
+café					0,82	2,24		0,48					3,54	9,1	0,29
- TOTAL SUPERFICIES CULTIVEES	2,61	1,25	2,06	0,37	3,33	6,82	2,03	9,23	1,65	4,44	2,75	2,31	38,85	100,0	3,24
- Situation matrim. du chef de l'U.P.E.	M1	D	M1	C	M1	M2	M1	M1	M1	M1	M1	M1			
- Nombre d'actifs (15 ans et +)	2	1	3	1	3	5	4	2	3	2	2	2	30		
- Superficie totale cultivée par actif (ha)	1,30	1,25	0,69	0,37	1,11	1,37	0,51	4,62	0,55	2,22	1,38	1,16	1,30		
- Superficie cultivée en vivrier par actif (ha)	0,96		0,49		0,56	0,73	0,35	1,01	0,45	1,06	0,62	0,74	0,61		
- Effectif démographique total	2	1	3	1	7	9	7	4	6	2	2	10	54		
- Superficie totale cultivée per capita (ha)	1,30	1,25	0,69	0,37	0,48	0,76	0,29	2,31	0,28	2,22	1,38	0,23	0,70		
- Superficie cultivée en vivrier per capita (ha)	0,96		0,49		0,24	0,40	0,20	0,50	0,23	1,06	0,62	0,15	0,34		

M1 = marié, 1 épouse
D = divorcé
C = célibataire

b) Quelques grandes données (1)

En 1975, la superficie totale des terres cultivées par les Youwlagui de Niamagui s'élève à 38,85 ha, ce qui est infime par rapport à l'espace traditionnellement "contrôlé" par ce *grigbe* et qui peut être considéré comme son "terroir", que nous évaluons à quelque 30 000 ha (encore en en fixant la frontière occidentale à la rivière Hana, limite orientale depuis 1972 du parc national de Taï). Par unité élémentaire de production, cela représente un espace cultivé de 3,24 ha, par actif de 1,30 ha, par habitant de 0,70 ha, chiffres très proches de ceux observés en 1971 dans le sud du pays guéré, aux conditions de milieu - physique et humain - comparables, et qui sont respectivement de 4,35 ha, 1,46 ha et 0,79 ha (2). A noter la forte concentration de cet espace cultivé à proximité immédiate du village (cf. figure 30) : sur les 40 parcelles qui en constituent la trame, 22 se situent dans un rayon maximum de 1 km de Niamagui, 18 hors de ce rayon (dont 4 plantations de cacao créées entre 1950 et 1965 sur le terroir du village de Galéa, que la "route des crêtes" naissante rend plus facile d'accès, au départ de Soubré, aux acheteurs de ce produit).

La *culture vivrière* occupe 47,1 % des superficies cultivées : 44,1 % sur défrichement de l'année, 3,0 % sur défrichement antérieur. Le système cultural, de type extensif sur brûlis, est identique à celui pratiqué par les Krou : sur défrichement de forêt ou de recrû forestier, le cultivateur bakwé met en place en début de grande saison des pluies - avril, mai - sa culture annuelle principale, le riz, culture à laquelle il associe presque toujours le maïs ; après la récolte du riz - septembre, octobre -, une portion de la parcelle est plantée en manioc, auquel sont volontiers associés la banane plantain et le taro, des petits légumes et des condiments, du tabac, quelques cultures fruitières, cultures qui n'entreront en production que l'année suivante, voire les années suivantes. En aucun cas le riz ne succédera au riz sur la même parcelle, à cause du très fort enherbement déjà évoqué plus haut dont est inéluctablement victime la parcelle au terme de la première campagne rizicole.

La *culture de rente* occupe 52,9 % des superficies cultivées : 43,8 % au titre du cacao, 9,1 % au titre du café. La cacaoyère de Niamagui est malheureusement âgée : 49,3 % des arbres ont au moins 40 ans, 25,7 % de 8 à 33 ans, 15,0 % seulement de 2 à 4 ans. La caféière, quant à elle, est par contre pour l'essentiel encore toute jeune : 76,8 % des arbres n'ont que 2 ans d'âge, contre 23,2 % d'arbres de plus de 20 ans.

c) Résultats

Même si nous ne disposons pas, en l'absence d'une enquête budgétaire détaillée et suivie, de toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une comptabilité économique rigoureuse à l'échelle de la grande unité de production et de consommation que constitue le *grigbe* youwlagui, il ne nous semble nullement hasardeux d'avancer que, à

(1) Pour une présentation plus détaillée du système de production bakwé à l'aube de l'opération San Pedro, nous renvoyons au travail du géographe Ph. Léna, qui réalisa en 1976 une étude de terroir sur le village de Nibi II, à une douzaine de kilomètres seulement à vol d'oiseau de Niamagui.Cf. Ph. Léna, 1979, pp. 246-281.

(2) P. Capot-Rey, in P. Capot-Rey et A. Schwartz, 1971, pp. 16 et 41.

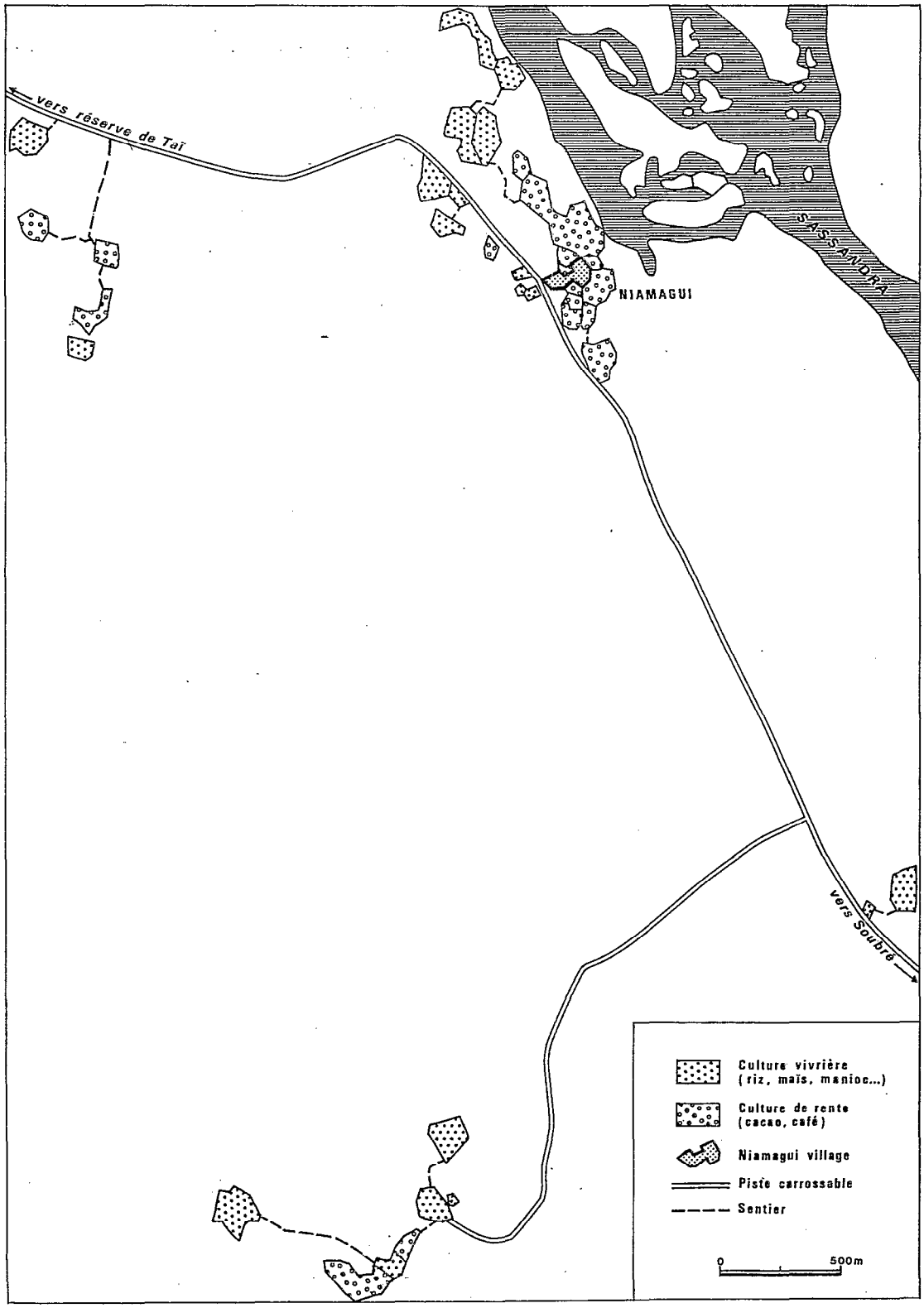

Figure n° 30
Niamagui : terroir 1975.

l'aube de l'opération San Pedro, celui-ci pourvoit non seulement à l'essentiel de ses besoins alimentaires, mais parvient également à s'assurer, par la culture de rente, un revenu monétaire substantiel. Sur les 18,31 ha de cultures vivrières pratiquées en 1975, la seule culture du riz - 17,13 ha - a dû théoriquement procurer à la communauté, sur la base d'un rendement/ha de 900 kg (1), 15 417 kg de paddy, soit une production par bouche à nourrir de 286 kg/an, ce qui correspond à 186 kg de riz décortiqué (2) et permet une consommation potentielle de ce produit de 510 grammes/jour, soit exactement le double de ce que nous avons observé dans le village krou de Roc-Oulidié (3). Activité de production vivrière complétée, nous l'avons déjà souligné, par une activité de chasse et de cueillette qui reste intense. Quant à la culture de rente, les productions commercialisées déclarées se sont respectivement élevées pour cette même année 1975 à 3 976 kg pour le cacao - pour 12,15 ha en production sur les 17,0 ha de plantations, soit un rendement moyen médiocre mais tout à fait vraisemblable de 328 kg/ha -, à 200 kg pour le café - pour 1,30 ha en production sur les 3,54 ha de plantations, soit un rendement moyen plutôt faible de 154 kg/ha ; ce qui a rapporté à Niamagui un revenu monétaire brut de 695 800 francs CFA pour la première culture - à un cours au producteur de 175 francs le kilo -, de 30 000 francs CFA pour la seconde - à un cours au producteur de 150 francs le kilo -, de 725 800 francs CFA pour les deux, soit un revenu moyen tout à fait appréciable de 60 484 francs par unité de production élémentaire, de 24 194 francs par actif, de 13 441 francs par habitant.

L'agriculteur-planteur bakwé de Niamagui n'aura pas eu à attendre l'opération San Pedro pour disposer, grâce au surplus dégagé par son système de production, de conditions favorables à une amélioration de son cadre matériel de vie.

F. Régulation de l'ordre social

Ce sont les préceptes du harrisme, religion à laquelle les Bakwé adhèrent massivement à la fin des années 1960, qui président aujourd'hui très largement à la régulation de l'ordre social à Niamagui. Les pratiques traditionnelles sont rejetées en bloc, avec une intolérance que nous n'avons pas du tout notée dans le village krou de Roc-Oulidié où subsiste, sans problèmes de cohabitation apparents, un petit noyau de "réfractaires".

L'histoire "religieuse" de Niamagui, partant l'examen des techniques de régulation de l'ordre social auxquelles cette communauté a eu successivement recours ces dernières décennies, est en fait celle d'une longue quête de sécurité par des hommes et des femmes plongés, pour reprendre l'expression très juste de B. Holas, dans une véritable "détresse

(1) Rendement obtenu, rappelons-le, par l'enquête effectuée en 1975 par l'ARSO dans la sous-préfecture de Tabou.

(2) Sur la base d'un rendement au décorticage de 65 %.

(3) Et plus du double des 88 kg/tête/an de consommation de riz décortiqué en milieu ouest-ivoirien telle qu'estimée par une enquête de 1974. Cf. G. Raymond, 1974, p. 25.

collective" (1). Point de départ de cette détresse : l'univers socio-religieux ancien, dans ses grandes lignes identique à celui que nous avons présenté ci-dessus pour les Krou et sur lequel nous ne nous attarderons donc pas ici (2), un univers dominé par la sorcellerie, avec tout ce que celle-ci implique en retour de répression aveugle à travers des institutions telles que le tribunal des *kwi* et l'épreuve du "bois rouge", bref un univers d'insécurité et de peur.

Première lueur d'espoir dans cet abîme de détresse : l'émergence, en 1940, d'une divinité nouvelle, *gu-nyõswa* (3), que son promoteur, Sépi-Ganié, un Bakwé du village de Krohon, présente comme le "justicier suprême et unique qui... se dresse... en protecteur, accusateur et juge... contre les méfaits du sorcier" (4). Le culte de *gu-nyõswa* se répandra à travers le pays bakwé comme une traînée de poudre (5), et gagnera même le pays krou jusqu'au Cavally (6). Répondit-il vraiment à l'attente de ses adeptes ? Il faut croire que non, puisqu'il disparut dès le début des années 1950 - à Niamagui, il n'a "tenu" que deux ans, disent nos informateurs -, après avoir instauré un nouveau "monde de crainte" (7), psychologiquement tout aussi inconfortable que l'univers socio-religieux ancien qu'il s'était proposé d'assainir (8).

---

(1) B. Holas, 1980, p. 275.

(2) Seule la terminologie diffère. Les principaux intervenants de cet univers sont ici : *nyõ-swa*, Dieu; *geglè-nyõ*, le sorcier; *siri-gbanyõ*, le devin ; *wèsè-lepa-nyõ*, l'"homme-médecine", celui qui fabrique les "protecteurs", *wèsè; gru*, le "bois rouge"...

(3) Contraction de *gu-nyõ*, Diable, et *nyõ-swa*, Dieu : littéralement "Diable-Dieu".
Pour le docteur Loubo Djessou, qui fut le premier à décrire ce culte dans un document dactylographié non daté dont nous avons retrouvé une copie dans les archives de Tabou, alors qu'il était médecin-chef de ce cercle au début des années 1950, l'expression doit être traduite par "Dieu sorcier", au sens de "Dieu tout-puissant".
Pour B. Holas, qui consacrera de nombreuses pages à ce culte dans son ouvrage *Traditions krou*, paru en 1980, l'expression signifie "le Grand-maître-de-l'au-delà, le Vieux-des-temps-initiaux, Celui-qui-est-depuis-toujours" (p. 224).
Nous proposons la traduction suivante : "le dieu qui a pouvoir sur les sorciers".

(4) B. Holas, 1980, p. 268.

(5) Au point que l'autorité coloniale s'en inquiéta sérieusement, craignant sans doute que cela ne cachât autre chose en cette période de guerre. Sépi-Ganié fut appréhendé à Krohon dès le 10 août 1940 sur ordre de l'administrateur Charlier, chef de la subdivision de Soubré, et condamné par le tribunal du 1er degré de cette circonscription à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour pour *escroquerie* (Archives de Sassandra, télégramme du chef de subdivision de Soubré au commandant de cercle de Sassandra en date du 16 août 1940). Il retrouva toutefois rapidement la liberté, se convertit à l'islam tout en continuant à servir *gu-nyõ-swa* et mourut au cours d'un voyage à Ouagadougou en 1943 (B. Holas, 1980, p. 229).

(6) A Roc-Oulidié, il ne nous fut toutefois pas signalé.

(7) L. Djessou, s.d., p. 2.

(8) Pour plus de précisions sur ce culte, cf. B. Holas, 1980, pp. 223-285.

Seconde lueur d'espoir : un culte venu de derrière le Sassandra, qui fait lui aussi son apparition au début de la décennie 1940, en pays dida, le culte *deima* (1). Sa promotrice, Marie Lalou, poursuit le même but que Sépi-Ganié : "... se défendre contre les sorciers et leurs pratiques d'envoûtement" (2). Le mode d'action : l'absorption d'une eau consacrée, *deima,* qui met "à l'abri de toute tentative d'empoisonnement" (2), à condition toutefois que l'utilisateur ait le "cœur pur", c'est-à-dire qu'il ne nourrisse lui-même aucune mauvaise intention envers autrui, "sous peine de voir le mal souhaité se retourner contre lui" (3). A Niamagui, le "lalisme" fut "essayé" par une poignée d'adeptes en 1952, mais l'expérience demeura sans lendemain. La "morale assurément austère" (3) que sa pratique impliquait fit-elle encore plus peur aux fidèles du culte nouveau que le mal que celui-ci était censé combattre ?

Troisième lueur d'espoir : le harrisme, qui gagne l'ensemble du pays bakwé en 1966. Nous avons montré plus haut quel en était l'enseignement et comment cette religion s'apparentait en définitive à une thérapeutique supplémentaire de lutte contre les forces maléfiques. Le harrisme répond-il enfin à la longue quête de sécurité des Bakwé ? Au milieu de la décennie 1970, les habitants de Niamagui en semblent toujours fermement convaincus...

Malgré les apparences d'une relative prospérité matérielle, le village de Niamagui n'offre guère en définitive l'image d'une communauté humaine épanouie. Le malaise est, tout d'abord, d'ordre démographique : sur les 15 femmes en âge de procréer, 6 - toutes mariées ou l'ayant été - sont sans enfant, sans qu'il nous soit toutefois possible d'établir s'il s'agit de stérilité féminine ou masculine ; crise démographique qu'accentue encore le départ en migration d'une fraction non négligeable de la population active masculine. Le malaise est, en second lieu, dans l'instabilité de l'institution matrimoniale : sur les mêmes 15 femmes en âge de procréer, 3 sont divorcées, les implications jadis fort contraignantes de la rupture d'union n'étant plus perçues aujourd'hui comme un obstacle insurmontable à l'annulation d'un mariage. Le malaise est, enfin, d'ordre spirituel : au terme d'une véritable errance religieuse, les mécanismes traditionnels de régulation de l'ordre social sont officiellement rejetés en bloc... Un malaise donc global et diffus, qui de toute évidence n'est pas spécifique au seul village de Niamagui, mais affecte apparemment l'ensemble de la société bakwé, incontestablement en proie depuis la mise en place de l'appareil colonial à une crise d'identité généralisée. Un malaise que l'opération San Pedro ne contribuera qu'à aggraver.

(1) Cf. sur ce culte, D. Paulme, 1962b.
(2) *Ibid.*, p. 12.
(3) *Ibid.*, p. 14.

CONCLUSION : ORGANISATION SOCIALE ET SOUS-PEUPLEMENT

Quelles leçons d'ensemble peut-on tirer de ces deux approches monographiques de l'organisation sociale autochtone au plan du sous-peuplement actuel de l'interfluve Sassandra-Cavally ? Si le "phénomène" krouman impulse à la société krou une dynamique spécifique, largement explicative de la stagnation démographique que connaît cette société depuis le début du siècle, deux autres facteurs au moins à même de freiner l'accroissement de la population autochtone de la région apparaissent par contre comme tout à fait communs aux sociétés krou et bakwé : la faiblesse globale du niveau de fécondité des femmes, la ponction exercée sur l'effectif existant par les techniques traditionnelles de régulation de l'ordre social.

La faiblesse globale du niveau de fécondité des femmes nous semble être avant tout la conséquence directe de la crise que connaît aujourd'hui, aussi bien chez les Krou que chez les Bakwé, l'institution matrimoniale. L'instabilité du mariage, rendue possible par la plus grande facilité de remboursement de la dot que permet la généralisation de l'économie monétaire, mais aussi son refus pur et simple par la jeune fille qui lui préfère souvent l'union libre, soustraient en effet, du moins partiellement, un nombre anormalement élevé de femmes en âge de procréer - plus du quart dans l'un et l'autre villages - à l'activité de reproduction. Mais faiblesse globale du niveau de fécondité qui s'explique aussi, sans que nous ayons toutefois pu aller au-delà du constat du phénomène, par l'incidence d'un taux non négligeable de stérilité féminine, plus secondaire d'ailleurs que primaire si nous nous référons à l'enquête effectuée sur l'histoire génésique des femmes de Roc-Oulidié.

La ponction exercée sur le stock de population existant par les techniques traditionnelles de régulation de l'ordre social est doublement réductrice. Elle est fréquemment synonyme de mort par la place importante qu'y tient à tous les niveaux, de la prévention au procès de culpabilité, la manipulation du poison. Elle est volontiers synonyme de fuite, c'est-à-dire d'émigration, quand la peur de l'individu prend le pas sur sa témérité.

L'organisation sociale autochtone porte incontestablement, elle-aussi, sa part de responsabilité dans le sous-peuplement de la région.

CONCLUSION A LA PREMIÈRE PARTIE

Dans un récent et étonnant article consacré au sous-peuplement de l'Afrique noire, Louise-Marie Diop attribue sans réserve l'indigence actuelle du peuplement de cette partie du monde aux effets démographiques - désastreux - de la traite des esclaves et de la pénétration coloniale (1). "...Si l'histoire de l'Afrique noire n'avait pas été plus troublée que celle de l'ensemble du monde depuis le XVI[e] siècle, sa population serait au moins trois fois, ou même de sept ou huit fois ce qu'elle est", estime ce chercheur à partir d'une comparaison avec l'évolution démographique qu'a connue au cours de la même période l'Asie des moussons, aux conditions de milieu naturel semblables (2).

Dans l'approche toute en nuances du sous-peuplement de l'espace Gabon-Congo, particulièrement affecté à la fois par la traite et la colonisation, et aujourd'hui l'un des plus démunis en hommes du sous-continent, G. Sautter montre par contre que le phénomène ne peut s'expliquer par les seules vicissitudes de l'histoire (3). Si la traite figure incontestablement "parmi les facteurs les plus lourdement responsables", si la colonisation a grandement contribué au dépeuplement, le sous-peuplement de la région est en fait "déjà manifeste à l'époque de la prise de possession coloniale" (4). C'est ce sous-peuplement en quelque sorte "originel" qu'il convient dès lors d'expliquer. G. Sautter s'y essaie avec beaucoup de prudence. La *forêt,* qui couvre la majeure partie de l'espace de référence, est pour lui un premier obstacle au peuplement. "...Les hommes hésitant à s'y enfermer, la grande forêt a fait office d'écran, ou si l'on veut de filtre, à l'égard des migrations venues du dehors... Ce n'est pas son insalubrité qui est en cause, ni le support qu'elle offre à la vie agricole... mais les conditions que le couvert des arbres impose à la vie en société. La forêt apparaît en effet, avec évidence, comme un milieu peu conducteur des relations sociales. Les difficultés de déplacement, le danger de se perdre, le sentiment d'insécurité de qui s'expose à être vu sans voir, tout cela empêchait encore, il n'y a pas si longtemps, les groupes de résidence de communiquer librement... L'hypothèse est donc la suivante : la forêt ne se serait entrouverte aux groupes en migration que pour rendre leur survivance aléatoire, peut-être même les détruire à mesure" (5) . Seule une *immigration massive* aurait pu permettre à ce rapport négatif des hommes à la forêt de s'inverser. Or - et c'est là la seconde ligne d'explication du sous-peuplement de cet espace -, "le Gabon et le Congo n'ont jamais bénéficié de cette immigration massive, seule capable de modifier radicalement et dans un temps suffisamment bref l'environnement physique et social" (6).

---

(1) L.M. Diop, 1978.
(2) *Ibid.*, p. 744.
(3) G. Sautter, 1966. Cf. en particulier, dans les conclusions à ce travail, le paragraphe consacré à l'"indigence générale du peuplement", pp. 983-999.
(4) *Ibid.*, p. 994.
(5) *Ibid.*, pp. 996-998.
(6) *Ibid.*, p. 998.

Dans le cas du Sud-Ouest ivoirien, c'est de l'existence d'un sous-peuplement "originel", c'est-à-dire antérieur à tout contact avec l'Europe, qu'il nous semble également devoir partir pour expliquer la faiblesse numérique actuelle de la population. Certes, le plus ancien témoignage à faire état d'informations sur le peuplement de la façade maritime de l'interfluve Sassandra-Cavally que nous connaissions, l'*Esmeraldo de situ orbis* du navigateur portugais Duarte Pacheco Pereira, qui remonte à 1506-1508, nous apprend que de Tabou à Béréby "toute la côte est peuplée", que l'embouchure du Sassandra constitue même "une région très peuplée" (1). En tirer des conclusions sur le peuplement de l'arrière-pays à l'aube du XVI^e^ siècle (2) reviendrait à commettre le même type d'erreur que celle commise par l'administration coloniale en 1897, puis en 1901, quand, à partir précisément des données démographiques dont elle dispose pour le littoral, elle s'estime autorisée à évaluer la population des cercles du Cavally, de Béréby et du San Pedro d'abord à 88 000 individus, puis à 45 000, là où un véritable recensement, effectué en 1911, n'en dénombrera que...15 449 (cf. ci-dessus, chapitre préliminaire). L'histoire de la mise en place des populations du Sud-Ouest ivoirien, telle que nous avons pu la reconstituer à partir des données de la tradition orale, dont certaines nous ont permis de remonter très loin dans le temps, nous apprend en fait que, à l'exception de la côte, des rives du Cavally et des rives du Sassandra, l'immense zone forestière que délimitent ces deux rivières de l'océan Atlantique au parallèle de Taï peut être considérée comme vide d'habitants jusqu'au début du XVII^e^ siècle ; que les migrations qui se dessinent en direction de la région à partir de cette époque, sous les "poussées" mandé au nord et akan à l'est, ne sont que des infiltrations de micro-groupements, voire d'individus isolés, donc d'un apport en hommes plus que modeste ; que l'implantation des nouveaux venus se fait de surcroît souvent au détriment des occupants plus anciens. Que la forêt ait toutefois servi de repoussoir à une immigration plus importante n'est pas évident. Les conditions historiques qui ont présidé à la mise en place en Afrique de l'Ouest des populations appartenant aux groupes culturels limitrophes - akan et mandé du sud - de celles du groupe krou, n'ont en vérité, à aucun moment, impérativement imposé de pénétration humaine "en masse" dans l'épaisse forêt éburnéo-libérienne.

Dans un tel contexte démographique de faible peuplement originel, on comprend que le littoral ouest-ivoirien n'ait que modérément intéressé les négriers. La traite, nous l'avons vu, n'y fut pas absente, mais ne porta jamais sur des effectifs importants. Au XVI^e^ siècle, elle est apparemment inexistante. Au XVII^e^ siècle, elle revêt volontiers la forme de l'enlèvement. Au XVIII^e^ siècle, elle se pratique plutôt à travers des opérations ponctuelles de "cueillette". Au XIX^e^ siècle, elle disparaît même totalement, sous couvert de l'extension du "phénomène krouman" à l'est du cap des Palmes, qui fera des habitants de cette côte, à l'instar de ceux établis à l'ouest de ce cap, des auxiliaires précieux - et protégés - de la traite illégale. Cette entrée au service des navires européens de la popu-

(1) In R. Mauny, 1956, pp. 113-114.

(2) Comme n'hésite apparemment pas à le faire L.M. Diop, qui, sur la carte de "répartition hypothétique et approximative des densités de population en Afrique noire vers le XV^e^ siècle" qui accompagne son étude, crédite le Sud-Ouest ivoirien d'une densité se situant entre 5 et 11 habitants au km^2, comme du reste toute la partie méridionale et centrale de l'actuelle Côte-d'Ivoire ; cf. L.M. Diop, 1978, p. 807.

lation masculine en âge de travailler du littoral ouest-ivoirien eut incontestablement au cours de ce même siècle des effets démographiquement néfastes : les équipes de Kroumen engagées revenaient rarement au complet de leurs "missions" variées et, très souvent, périlleuses, des migrations de "travail" se transformèrent dès cette époque en migrations définitives... Ces effets restèrent cependant essentiellement limités à la frange côtière, le recrutement de la main-d'œuvre krouman n'affectant que peu les villages de l'intérieur.

Ce n'est en fait qu'avec l'avènement de la colonisation à proprement parler - la Côte-d'Ivoire, rappelons-le, est érigée en colonie en 1893 - que le "phénomène krouman" deviendra le moteur d'un véritable mouvement de dépeuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally. L'activité de navigation, que l'administration réglemente dès 1894, officiellement dans le but d'assurer une protection à la main-d'œuvre krouman, en réalité pour en rendre l'accès plus difficile aux usagers anglais, attirera progressivement des travailleurs de villages de plus en plus éloignés de la côte, ressortissants des ethnies krou et bakwé de l'immédiat arrière-pays mais aussi d'ethnies plus septentrionales, séduits par les salaires élevés payés à bord des navires, plusieurs fois supérieurs, il est vrai, à ceux escomptables à terre. C'est indiscutablement l'essor pris par cette activité au XX^{e} siècle qui est la principale responsable, directement ou indirectement, de la stagnation démographique que nous avons observée au niveau de l'ensemble de notre zone d'étude entre 1911 et 1971 (cf. chapitre préliminaire). *Directement,* par la ponction exercée sur le stock de population par les départs définitifs, c'est-à-dire l'émigration, grandement facilitée par la migration de travail - la colonie anglaise de Gold Coast sera, jusqu'à son indépendance, une destination tout spécialement recherchée ; mais aussi par la surmortalité dont est victime le travailleur krouman, praticien d'un métier dangereux. *Indirectement,* par l'impact exercé sur le niveau global de fécondité par l'instabilité de l'institution matrimoniale, conséquence de la monétarisation accélérée de l'économie que favorise l'activité de navigation, et qui permet aux jeunes, dès lors qu'ils ont un revenu, de se soustraire aux règles du mariage traditionnel, en particulier à ce qui constituait jadis le ciment de l'union, le paiement de la dot.

D'autres facteurs ont certes également contribué à entretenir cette stagnation démographique. L'émigration n'est de toute évidence pas à imputer qu'au seul "phénomène krouman", qui n'en a souvent été que le catalyseur. L'extraordinaire enclavement géographique de la majeure partie de l'interfluve Sassandra-Cavally jusqu'à l'aube de l'opération San Pedro, obstacle quasi insurmontable à l'intégration de cet espace dans une économie moderne, explique lui aussi bon nombre de départs, mais surtout l'établissement quasi systématique hors du pays des éléments scolarisés. Les techniques traditionnelles de régulation de l'ordre social, par la peur qu'elles sont de nature à inspirer à l'individu soupçonné d'un manquement à la règle, ne sont pas non plus tout à fait étrangères au dépeuplement de la région. La place occupée parmi celles-ci par la manipulation

du poison, dont beaucoup d'observateurs de l'époque coloniale font la cause principale de la crise démographique des sociétés autochtones de l'interfluve, si elle est réelle, ne doit cependant pas être surestimée : le recours à des techniques similaires n'a pas empêché les Guéré, par exemple, voisins septentrionaux des Krou et des Bakwé, de connaître au cours des dernières décennies une croissance démographique tout à fait satisfaisante (1). L'instabilité du mariage enfin, observée aussi bien chez les Krou que chez les Bakwé, incontestablement préjudiciable au niveau global de fécondité, n'a pas non plus comme unique cause la monétarisation accélérée de l'économie, mais traduit une crise beaucoup plus générale, diffuse et à coup sûr profonde, de ces sociétés.

(1) Cf. A. Schwartz, 1971a.

DEUXIÈME PARTIE

SOUS-PEUPLEMENT ET DÉVELOPPEMENT

C'est dans ce contexte flagrant de sous-peuplement qu'est lancée à la fin de la décennie 1960 l'"opération San Pedro", vaste entreprise de "développement" de cette région du Sud-Ouest que l'État entend intégrer à son tour au "miracle ivoirien". Quel en sera l'impact sur les populations autochtones krou et bakwé ? Telle est la question fondamentale à laquelle se propose de répondre cette seconde partie de notre travail. Pour ce faire, nous commencerons tout d'abord par esquisser un bilan d'ensemble de l'économie de la région à la veille de l'ouverture du port de San Pedro, réalisation clé de l'opération et tournant décisif du processus d'intervention ; c'est seulement en référence à ce bilan que nous pourrons ensuite en pleine connaissance de cause à la fois examiner les tenants et les aboutissants de l'opération et en évaluer la portée réelle.

CHAPITRE V

L'ÉCONOMIE AUTOCHTONE DU SUD-OUEST IVOIRIEN A LA VEILLE DE L'OUVERTURE DU PORT DE SAN PEDRO : ESQUISSE D'UN BILAN

"Les habitants de la région... vivent en marge de l'économie, pratiquent des méthodes culturales inefficaces, gaspillant en pure perte leur propre travail et les ressources que l'État pourrait tirer des terres et des forêts... Ils ne fournissent actuellement rien aux secteurs de l'économie autres que le secteur agricole..."
Development and Resources Corporation, 1968, p. IV-4.

A l'aube de l'opération San Pedro, l'économie autochtone du Sud-Ouest ivoirien est-elle vraiment aussi indigente que cet extrait du *Plan de développement pour la région sud-ouest* établi en 1968 par le bureau d'études américain Development and Resources Corporation (DRC) le laisse entendre ? Les résultats de nos approches ponctuelles des univers économiques krou et bakwé ne vont en tout cas pas dans le sens d'une telle conclusion. Un bilan d'ensemble de l'économie de la région devrait nous permettre de saisir ce qu'il en est réellement à plus grande échelle, non pas en termes de manque à gagner pour l'État, mais de possibilités offertes aux populations autochtones d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne, partant nous fournir la base pour une évaluation ultérieure objective de l'impact de l'intervention du développeur sur cette économie. Ce bilan, nous le réaliserons à l'année 1971 - dernière année de fonctionnement "normal" de l'économie "ancienne" avant l'ouverture du port de San Pedro - et, de façon très classique, par grand type d'activité - primaire, secondaire, tertiaire.

I. ACTIVITÉ PRIMAIRE

Au début de la décennie 1970, l'activité primaire est présente dans le Sud-Ouest ivoirien sous deux formes principales : l'agriculture, l'exploitation forestière.

A. L'agriculture

L'agriculture demeure l'activité de base de la population autochtone. Les données démographiques recueillies à la veille de l'ouverture du port de San Pedro nous ont montré que, en 1971, elle occupait 94,8 % des actifs masculins ruraux : 52,8 % à l'exclusion de toute autre activité, 42,0 % cumulativement avec une autre activité, en particulier la navigation.

Cette agriculture comprend deux volets : un volet "culture vivrière", un volet "culture de rente". Le premier volet alimente très largement une économie de subsistance : d'un bilan vivrier réalisé en 1974 à l'échelle de l'ensemble de la région du Sud-Ouest, il ressort en effet que "la production vivrière est très voisine de la consommation de la population agricole" (1). Si, en pays bakwé, cette adéquation est incontestablement réalisée, en pays krou, nous l'avons vu à travers l'exemple du village de Roc-Oulidié, l'agriculture vivrière ne satisfait toutefois pas la totalité des besoins. Le second volet alimente, à travers les cultures du cacao et du café (la première, moins exigeante en travail, étant généralement préférée à la seconde), un embryon d'économie commerciale. Le développement d'une telle économie y reste en fait fortement entravé par l'enclavement dont souffrent alors à la fois la plupart des villages à l'intérieur de la région - ce qui ne facilite pas pour les paysans la commercialisation primaire de la production - et la région prise globalement - ce qui ne facilite pas pour les acheteurs l'évacuation de cette production sur le marché secondaire .

Nous avons montré, à travers les exemples des villages de Roc-Oulidié et de Niamagui, comment s'organisait, dans les sociétés krou et bakwé, la production agricole. Une série d'enquêtes effectuées en 1971 et 1972 par l'agronome P. Capot-Rey à l'échelle de l'ensemble du Sud-Ouest ivoirien (2) nous permet de situer de façon un peu plus statistique l'exploitation agricole autochtone de la région à l'aube de l'opération San Pedro - l'exploitation agricole étant identifiée ici à ce que nous entendons dans nos propres enquêtes par "unité de production élémentaire". Voici quelles en sont, pour chacune des deux grandes strates autochtones retenues - krou-wané et bakwé-oubi - et présentées sous forme de tableau synoptique, les principales caractéristiques (tableau 32) :

(1) G . Raymond, 1974, p. 12.

(2) En 1971 dans les sous-préfectures de San Pedro et de Taï ; en 1972, pour le secteur géographique qui nous intéresse ici, dans les sous-préfectures de Tabou et de Grand-Béréby. Pour la synthèse de ces enquêtes, cf. P. Capot-Rey, 1972.

Tableau 32

Caractéristiques de l'exploitation agricole krou-wané et bakwé-oubi.

Caractéristiques	Strate krou-wané	Strate bakwé-oubi
- Superficie moyenne en ares	190	243
- Nombre de bouches à nourrir	5,62	5,39
- Effectif en actifs agricoles (hommes et femmes de 15 ans et plus)	3,01	3,05
- Superficie cultivée par actif agricole en ares	63,2	79,9
- Superficie défrichée annuellement par actif agricole en ares	47,0	53,0
- % des exploitations pratiquant la culture pérenne (cacao, café)	20,0 (1 sur 5)	55,0 (1 sur 2)
- % de la superficie en culture pérenne (pure ou en association avec des cultures vivrières) par rapport à la superficie totale de l'exploitation concernée	15,8	25,7
- % des exploitations tirant effectivement un revenu de la culture pérenne	11,6 (1 sur 8,6)	27,9 (1 sur 3,6)
- Montant moyen de ce revenu par exploitation concernée en francs CFA	28 235	24 200
- % des exploitations tirant un revenu de la culture vivrière	14,3 (1 sur 7)	25,6 (1 sur 4)
- Montant moyen de ce revenu par exploitation concernée en francs CFA	13 800	10 000

Sources : P. Capot-Rey, 1972.

De la lecture de ce tableau, deux conclusions au moins peuvent être tirées, qui confirment celles de nos enquêtes ponctuelles. L'agriculture autochtone, au regard d'une part de ses résultats - elle assure la majeure partie de la subsistance de la population krou, la totalité de celle de la population bakwé -, au regard d'autre part de sa très faible emprise sur l'espace - 190 ares de superficie moyenne pour l'exploitation krou, 243 ares pour l'exploitation bakwé -, apparaît comme une agriculture plutôt performante. Cette agriculture, au regard de la faiblesse de sa production commerciale, que ce soit dans le domaine de la culture de rente - 1 exploitation seulement sur 8,6 en tire un revenu chez les Krou, 1 sur 3,6 chez les Bakwé - ou dans celui de la culture vivrière, est effectivement peu orientée vers l'économie de marché ; les chiffres relatifs à la commercialisation au cours de l'année 1971 du cacao et du café à Tabou, où opère alors le seul acheteur pour tout le pays krou (1), sont à cet égard particulièrement éloquents : 2 820 000 francs CFA de revenus distribués au titre de la vente de 33 180 kilos du premier produit, 2 892 015 francs CFA au titre de la vente de 27 543 kilos du second, soit un revenu monétaire global produit par la culture de rente de 5 712 015 francs CFA seulement (2).

(1) Un Libanais, et qui n'achète que si le produit est amené par le vendeur jusqu'à sa boutique. Dans la sous-préfecture de Grand-Béréby, par exemple, cela a entraîné - nous l'avons déjà signalé - une mise en veilleuse quasi totale de la culture de rente.

(2) Sources : Service de conditionnement des produits de Tabou.

Le revenu monétaire, nous le verrons plus loin, les populations autochtones - en particulier les Krou - l'attendent en fait d'une activité autrement plus rémunératrice : l'activité de navigation.

B. L'exploitation forestière

L'exploitation forestière - entendue ici comme la seule activité de *coupe* du bois, à l'exclusion de toute transformation industrielle de celui-ci - emploie en 1971, à travers une vingtaine d'entreprises à pied d'œuvre sur l'ensemble de l'interfluve Sassandra-Cavally, quelque 2 000 travailleurs (1). Il s'agit là d'un secteur d'activité qui n'intéresse pratiquement pas la population autochtone, qui ne compte que quelque 40 de ses ressortissants dans cet effectif. Les raisons en sont principalement de deux ordres : le travail y est considéré comme pénible, la rémunération y est de deux fois environ inférieure à ce qu'elle est dans le secteur de la navigation (225 francs CFA de salaire journalier minimum contre 410). La main-d'œuvre du secteur forestier se partage alors à peu près à égalité entre des travailleurs d'origine étrangère - en majorité des Mossi de Haute-Volta - et des travailleurs nationaux ressortissant à des ethnies traditionnellement non concernées - ou moins concernées - par l'activité de navigation, et provenant aussi bien de la zone forestière - ethnies guéré-wobé, dan et bété en particulier - que des savanes du centre et du nord du pays - ethnies baoulé, malinké, sénoufo...

En termes de revenus, les retombées de l'activité forestière sur la population autochtone ne sont ainsi que fort modestes : nous les évaluons pour l'année de référence, sur la base d'un salaire mensuel moyen - toutes catégories confondues et toutes primes incluses - de l'ordre de 15 000 francs CFA (2), à quelque 7,2 millions de francs, sur les quelque 360 millions distribués par l'activité à l'échelle de l'ensemble de la région.

Une activité primaire autochtone donc globalement très peu créatrice de revenu monétaire, mais qui assure ici - pleinement ou presque - une fonction essentielle : la subsistance de la population.

II. ACTIVITÉ SECONDAIRE

Deux types d'industries constituent en 1971 l'activité secondaire du Sud-Ouest ivoirien : la transformation des produits agricoles, la transformation du bois (3).

A. La transformation des produits agricoles

La transformation des produits agricoles est assurée par deux unités agro-industrielles : une huilerie de palme, une usine d'extraction d'huiles essentielles.

---

(1) D'après nos propres enquêtes sur le terrain.

(2) Salaire mensuel moyen payé en 1971 par la principale entreprise forestière de la région, la SIBOIS, Société industrielle ivoirienne des bois.

(3) Les informations relatives à l'activité secondaire ont toutes été directement recueillies sur le terrain auprès des entreprises concernées.

L'*huilerie de palme* est celle qu'exploite l'IRHO - Institut de recherches pour les huiles et oléagineux - à Grand-Drewin, sur le domaine de 1 960 ha de palmeraie naturelle dont cet organisme hérite, nous l'avons vu, en 1943 et dont il fait une palmeraie expérimentale en 1946. L'expérimentation s'y voulait alors surtout une "expérimentation d'entretien", en vue de la régénération de la palmeraie naturelle. Après 20 ans d'essais non concluants, une partie de la palmeraie naturelle est abattue et plantée en palmiers sélectionnés - programme de 640 ha - et en cocotiers - programme de 200 ha. C'est pour l'essentiel déjà cette palmeraie sélectionnée qui alimente l'huilerie au début de la décennie 1970, une huilerie qui produit alors quelque 800 tonnes d'huile par an (alors qu'elle avait été conçue, avec des machines datant de 1938, pour en produire 300). Le complexe emploie environ 250 travailleurs - dont 40 pour l'huilerie -, parmi lesquels 3 Neyo autochtones seulement. Il convient de préciser que le régime de rémunération qui y est appliqué est celui de l'agriculture de plantation - salaire journalier minimum de 198 francs CFA -, un régime encore moins favorable que celui appliqué au secteur forestier, et donc encore plus boudé que ce dernier par les autochtones.

L'*usine d'extraction d'huiles essentielles* est celle qu'exploite le COCI - Consortium des agrumes et plantes à parfum de Côte-d'Ivoire - à 10 km de Sassandra, à partir d'une production de quelque 2 000 ha d'agrumes - citrons, limes, bergamotes, bigarades -, assurée par environ 200 planteurs indépendants, pour une bonne part d'anciens planteurs de bananes reconvertis à cette culture, nous l'avons vu, après la fermeture de l'escale bananière de Sassandra en 1967. Il s'agit d'une unité industrielle qui vient alors tout juste d'ouvrir ses portes (octobre 1970). Pour sa première campagne - la campagne 1970-1971 -, elle traitera 15 730 tonnes de fruits et produira 74 tonnes d'huiles essentielles. Ses besoins en main-d'œuvre sont de 120 travailleurs. Assimilée, elle aussi, au régime de rémunération de l'agriculture de plantation, alors que son activité est entièrement industrielle, elle n'emploie en 1971 que 6 autochtones neyo.

Quelque 370 emplois donc au total pour l'ensemble de l'activité de transformation des produits agricoles, mais une participation des autochtones insignifiante : de rares Neyo, aucun Krou, aucun Bakwé.

B. La transformation du bois

La transformation du bois est, quant à elle, effectuée par quatre entreprises : trois unités de sciage, un complexe de sciage, de déroulage et de production de contre-plaqué.

Deux des *unités de sciage* sont implantées à Sassandra : la scierie Deneuve et Vilarosa, la scierie SOCOGIFR - Société de construction Giraudel Frères. Leur production annuelle est de quelque 12 000 m^3 de bois débités, leur effectif de 350 travailleurs, parmi lesquels aucun Krou ni aucun Bakwé et une poignée seulement de Neyo autochtones. La troisième unité de sciage est implantée à Boubélé, dans la sous-préfecture de Tabou, au débouché maritime de l'empire forestier ouest-ivoirien de l'EFBA - Exploitation forestière de bois africains -, dont le "patron" est, rappelons-le, le forestier suisse Victor Balet. Sa production annuelle est de 2 400 m^3 de bois débités, son effectif de 88 travailleurs, parmi lesquels par contre environ 20 Krou autochtones.

Le *complexe de sciage, de déroulage et de production de contre-plaqué* est celui mis en place à partir de 1963 par la SIBOIS - Société industrielle ivoirienne des bois - à Grand-Béréby. Pour une production de 4 842 m^3 de bois débités, de 11 243 m^3 de placages et de 1 680 m^3 de contre-plaqué (production qui en 1971 n'est encore qu'embryonnaire), le complexe emploie 514 travailleurs, parmi lesquels 45 Krou.

Pas plus que l'exploitation forestière, l'activité de transformation du bois, qui pratique il est vrai le même système de rémunération, pour un travail considéré lui aussi comme astreignant, n'attire donc vraiment les autochtones. Sur les 952 emplois qu'elle offre en 1971 dans la région, quelque 65 seulement sont tenus par des Krou, ce qui représente pour ceux-ci un revenu d'à peine 12 millions de francs CFA, sur les 171 millions de masse salariale totale distribuée par l'activité.

Une activité secondaire en définitive, à l'instar de l'activité primaire, elle aussi globalement très peu créatrice de revenu monétaire pour la population autochtone, qui ne s'intéresse pratiquement pas du tout à l'activité de transformation des produits agricoles et très peu seulement à l'activité de transformation du bois.

III. ACTIVITÉ TERTIAIRE

A la veille de l'ouverture du port de San Pedro, c'est l'activité tertiaire qui est en fait pour la population autochtone du Sud-Ouest ivoirien la grande distributrice de revenu. Celle-ci est constituée par l'activité de navigation - ou activité krouman - d'une part, par l'activité de manutention portuaire d'autre part.

A. L'activité de navigation

Deux localités du Sud-Ouest ivoirien, ont, rappelons-le, depuis le début du siècle, le monopole de la fourniture de Kroumen aux navires opérant le long de la côte ouest-africaine : Tabou et Sassandra. Si les conditions de recrutement et d'emploi des navigateurs sont rigoureusement identiques dans l'un et l'autre centres, les armements utilisateurs ont cependant pris l'habitude, au fil du temps, mais sans que cela soit toutefois systématique, d'enrôler leurs équipes de "manutention" - de 40 à 60 hommes - de préférence à Tabou, leurs équipes d'"entretien" - de 15 à 20 hommes seulement - de préférence à Sassandra, ce qui donne incontestablement un avantage au premier point d'embarquement sur le second. Quelle est l'importance de cette activité de navigation en 1971 ? Quelle en est l'organisation ? Quels sont les fondements économiques réels de l'institution krouman ?

1. Importance

L'importance de l'activité de navigation sera ici évaluée au nombre de Kroumen embarqués, à la masse salariale distribuée, au nombre de Kroumen en activité, à l'étendue de leur aire de recrutement (1).

(1) A partir d'informations recueillies, à Tabou, auprès du bureau de l'inscription maritime et de l'agence de la Société ouest-africaine d'entreprises maritimes (SOAEM) ; à Sassandra, auprès du bureau de l'inscription maritime et des agences de la Société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux (SNCDV) et de la Société de transit et de camionnage portuaire (TRANSCAP).

Le *nombre de Kroumen embarqués* au cours de l'année 1971 s'est élevé au total à 13 942 (il avait atteint le chiffre record de 16 400 l'année précédente) : 11 498 au départ de Tabou, pour 214 navires recruteurs, 2 444 au départ de Sassandra, pour 97 navires. 52 navires sont alors "attachés" au premier centre, environ 25 au second.

La *masse salariale distribuée* à ces mêmes Kroumen a été de 319 millions de francs CFA : 256 millions pour les Kroumen de Tabou, 63 millions pour ceux de Sassandra. Par embarquement - soit pour une durée de travail d'environ trois semaines -, cela représente donc un revenu moyen par travailleur de 22 880 francs CFA.

Le *nombre de Kroumen en activité* est une donnée beaucoup plus difficile à cerner. Pour pouvoir accéder au métier, il faut être immatriculé à l'inscription maritime, qui délivre au candidat-navigateur une carte de travail. Théoriquement, une comptabilité de ces immatriculations est tenue par les deux bureaux de l'inscription maritime de Tabou et de Sassandra. Dans la pratique, quand des registres entiers n'ont pas purement et simplement disparu (c'est le cas à Sassandra pour les registres d'immatriculation d'avant 1968, dont il ne reste de trace ni à l'inscription maritime ni dans les archives administratives), ceux disponibles sont difficilement exploitables. Ainsi, à Tabou par exemple, où une comptabilité rigoureuse des immatriculations est pourtant tenue depuis 1953 et où aucun registre ne manque, c'est à un chevauchement entre deux séries d'immatriculation, une ancienne et une nouvelle, que l'on a affaire. L'ancienne, qui couvre la période allant de 1953 à 1962, comprend pas moins de 13 754 immatriculés. La nouvelle, commencée en 1962, à la suite d'une décision des responsables de l'inscription maritime de procéder à une ré-immatriculation de tous les navigateurs afin d'y voir un peu plus clair en ce qui concerne précisément le nombre de Kroumen en activité - les 13 754 cartes de travail en circulation ne correspondant de toute évidence pas au nombre de Kroumen réellement en activité -, en comprend 4 384 fin 1971, correspondant pour moitié environ à d'anciens immatriculés. Afin de permettre l'étalement de l'opération de ré-immatriculation dans le temps et pour ne pas perturber les prestations de services aux navires demandeurs, la validité des anciennes cartes est néanmoins "provisoirement" maintenue. En 1971, le provisoire durant toujours, ce sont dès lors à la fois des Kroumen immatriculés dans l'ancienne série et des Kroumen immatriculés dans la nouvelle qui naviguent, sans que l'on puisse toutefois savoir combien continuent à le faire au titre de l'ancienne immatriculation... Nous retiendrons, après confrontation des informations statistiquement contrôlables et des évaluations faites par les responsables des bureaux de l'inscription maritime, les chiffres de 6 000 immatriculés "actifs" pour Tabou, de 2 000 pour Sassandra, de 8 000 donc pour l'ensemble du Sud-Ouest (1). Chiffres qui correspondent à une offre de main-d'œuvre incontestablement supérieure à la demande, puisqu'ils n'auront permis en théorie, au cours de l'année de référence, à chacun de ces Kroumen d'effectuer que 1,7 embarquement - une offre pondérée en fait par la très grande irrégularité qui caractérise d'un Krouman à l'autre la pratique de l'activité -, pratique qui va presque toujours de pair, nous l'avons vu à travers l'exemple du village de Roc-Oulidié, avec la pratique de l'activité agricole.

(1) Ces chiffres sont sensiblement supérieurs à ceux retenus par Christine Behrens pour l'année 1969, à savoir 5 000 pour Tabou et 1 000 seulement pour Sassandra ; cf. Ch. Behrens, 1974, p. 123.

Dernier critère d'appréciation de l'importance de l'activité de navigation : l'*étendue de l'aire de recrutement des Kroumen*. Dès l'entre-deux-guerres, celle-ci s'est mise à déborder largement, nous l'avons vu plus haut, la frange côtière Tabou-Sassandra à laquelle se limitait traditionnellement l'enrôlement de cette force de travail. D'un dépouillement systématique effectué en 1975 des nouveaux registres de l'inscription maritime de Tabou - ceux de la série ouverte en 1962 et portant sur 5 447 immatriculations -, d'un autre dépouillement opéré sur un lot de 325 cartes de travail délivrées entre 1950 et 1968 par l'inscription maritime de Sassandra, rendues à celle-ci pour renouvellement, et que nous avons retrouvées, il ressort que, même si les données ne correspondent pas rigoureusement à l'année 1971, au début de la décennie 1970, l'origine ethnogéographique des Kroumen du Sud-Ouest ivoirien est d'une extraordinaire diversité. A Tabou, les Ivoiriens proviennent de pas moins de 87 sous-préfectures et 26 ethnies, les étrangers de 15 pays et 26 ethnies (cf. tableau 33) ; à Sassandra, les Ivoiriens de 22 sous-préfectures et 13 ethnies, les étrangers de 10 pays et 20 ethnies (cf. tableau 34). Les Kroumen ivoiriens restent largement majoritaires dans l'un et l'autre centres (74,4 % à Tabou, 70,2 % à Sassandra), les Kroumen autochtones (Krou, Oubi, Bakwé, Neyo, Wané du Sud-Ouest ivoirien) continuant à constituer - et de loin - le groupe dominant (48,8 % à Tabou, 45,2 % à Sassandra), suivis par les Guéré-Wobé (8,6 % et 11,4 %), les Malinké, les Bété et les Dan. Les Kroumen étrangers sont légèrement plus nombreux en proportion à Sassandra (29,8 %) qu'à Tabou (25,6 %) ; à noter la part importante occupée dans l'un et l'autre effectifs par les navigateurs d'origine libérienne - essentiellement des Krou et des Grébo -, malienne et guinéenne (21,4 % au total à Tabou, 22,8 % à Sassandra).

A la veille de l'ouverture du port de San Pedro, l'activité de navigation occupe ainsi une place considérable dans l'économie du Sud-Ouest ivoirien. La ville de Tabou - 6 925 habitants en janvier 1972 - en vit quasi exclusivement, la ville de Sassandra - 10 360 habitants en mars 1972 - en partie. Pour quelque 8 000 personnes, elle représente la possibilité mathématique d'un revenu annuel moyen de 40 000 francs CFA. Pour les Kroumen autochtones - près de la moitié -, pour qui cette activité n'est que rarement pratiquée à l'exclusion de l'activité agricole, qu'ils soient ruraux ou urbains, on mesure tout l'intérêt d'un tel revenu qui, même s'il est modeste, n'est somme toute que le produit d'une activité économique largement subsidiaire. Une partie en est, certes, réinvestie dans l'achat de riz, dont la production est, nous l'avons vu, légèrement déficitaire ; une autre s'est progressivement substituée aux moyens traditionnels de règlement des dépenses sociales (dot, funérailles...). Une chose est cependant certaine : au début de la décennie 1970, le Krouman de l'interfluve Sassandra-Cavally jouit d'une qualité de vie - pas toujours évidente au premier abord, mais appréciable à la façon qu'il a d'agencer l'intérieur de sa case, de se nourrir et de se vêtir, d'organiser ses loisirs... - que beaucoup de ses compatriotes ivoiriens, même en milieu d'économie de plantation, pourraient lui envier, et à laquelle l'observateur étranger qui partage alors la quotidienneté de son existence ne peut s'empêcher d'être sensible.

Tableau 33

Origine ethno-géographique des Kroumen immatriculés à Tabou de 1962 à 1975.

Pays, ethnie d'origine	Effectifs	
	en nombre	en %
CÔTE-D'IVOIRE (26 ethnies, 87 sous-préfectures)	**4 055**	**74,4**
Ethnies autochtones au Sud-Ouest	**2 661**	**48,8**
Krou	2 502	45,9
Oubi	85	1,6
Bakwé	69	1,3
Neyo	3	
Wané	2	
Ethnies allochtones	**1 394**	**25,6**
Guéré-Wobé	470	8,6
Malinké	344	6,3
Bété	273	5,0
Dan	152	2,8
Sénoufo	39	0,7
Baoulé	38	0,7
15 autres ethnies	78	1,5
ÉTRANGER (15 pays , 39 ethnies)	**1 392**	**25,6**
Libéria	**691**	**12,7**
Krou-Nanakrou	612	11,2
Grébo	46	0,9
Autres ethnies	33	0,6
Mali	**358**	**6,6**
Marka-Sarakolé	273	5,0
Malinké	32	0,6
Autres ethnies	53	1,0
Guinée	**112**	**2,1**
Malinké	75	1,4
Autres ethnies	37	0,7
Niger	75	1,4
Haute-Volta (Burkina Faso)	56	1,0
Ghana	35	0,6
Sénégal	22	0,4
8 autres pays d'Afrique occidentale et centrale	43	0,8
TOTAL	**5 447**	**100,0**

Source : Inscription maritime de Tabou.

Tableau 34

Origine ethno-géographique de 325 Kroumen immatriculés à Sassandra de 1950 à 1968

Pays, ethnie d'origine	Effectifs	
	en nombre	en %
CÔTE-D'IVOIRE (13 ethnies, 22 sous-préfectures)	**228**	**70,2**
Ethnies autochtones au Sud-Ouest	**147**	**45,2**
Krou	79	24,3
Neyo	58	17,8
Bakwé	7	2,2
Wané	3	0,9
Ethnies allochtones	**81**	**25,0**
Guéré-Wobé	37	11,4
Dan	15	4,6
Godié	10	3,1
Malinké	9	2,8
5 autres ethnies	10	3,1
ETRANGER (10 pays , 20 ethnies)	**97**	**29,8**
Libéria	32	9,8
Mali	22	6,8
Guinée	20	6,2
Haute-Volta (Burkina Faso)	8	2,5
Niger	6	1,8
Sénégal	4	1,2
4 autres pays d'Afrique occidentale	5	1,5
TOTAL	**325**	**100,0**

Source : Inscription maritime de Sassandra.

2. Organisation

Une activité d'une telle importance ne peut, bien entendu, se concevoir sans l'existence d'un cadre institutionnel précis. Celui-ci est aujourd'hui le résultat de la combinaison - plus ou moins heureuse - opérée au fil du XX^e^ siècle entre un certain nombre de règles codifiées, imposées de l'extérieur par l'autorité administrative, et de règles non codifiées, impulsées de l'intérieur, héritées de pratiques anciennes, tacitement reconnues par ceux qui y sont assujettis. Un cadre institutionnel dont les dispositions sont fondées sur quatre grands ordres de préoccupations : le respect du contenu traditionnel de l'institution, la protection de la main-d'œuvre krouman, la possibilité pour l'administration d'exercer sur celle-ci un contrôle permanent et effectif, le souci d'efficacité pour les utilisateurs.

Pour saisir de façon concrète les multiples aspects de l'organisation de l'activité de navigation, suivons un Krouman dans sa carrière - tout à fait fictive ici - de navigateur (1). Appelons ce Krouman Hino et convenons qu'il est originaire d'un village krou de la sous-préfecture de Tabou. Hino vient d'avoir 18 ans, âge minimum exigé pour entrer dans le métier. Comme tous ses camarades, il rêve depuis son enfance de suivre ses aînés à bord des bateaux. Il sait que naviguer fera de lui un homme à part entière, en droit en particulier d'accéder au mariage. Il va donc constituer sans tarder, auprès du bureau de l'inscription maritime de Tabou, son dossier de demande de "carte de travail de Krouman" (2). Ce dossier doit impérativement comprendre : une copie ou un extrait de l'acte de naissance - à défaut, une expédition du jugement supplétif d'acte de naissance -, un certificat de résidence, un extrait du casier judiciaire, quatre photos d'identité, une somme de 100 francs CFA (en 1971) correspondant au coût de la carte. Au début de la décennie 1970, l'agrément du dossier par le commandant de l'inscription maritime - en l'occurrence le sous-préfet - est rarement automatique : il est volontiers précédé, comme ce fut la règle générale à l'époque coloniale, de la fourniture par le demandeur, pendant une période plus ou moins longue, de menues prestations de travail d'intérêt collectif au profit de la ville de Tabou...

Voilà Hino en possession de sa carte de Krouman. Il se met aussitôt en quête de son premier embarquement. Un grand tableau noir disposé devant le bureau de l'inscription maritime lui apprend les noms des bateaux attendus pour les jours à venir à Tabou, ainsi que ceux de leurs chefs-cacatois. Ce tableau répercute à l'intention du public les besoins en main-d'œuvre krouman formulés par radio par les navires demandeurs à l'agence qui représente leurs armements à Tabou, la SOAEM. Hino sait que s'il veut embarquer, c'est au chef-cacatois de l'un de ces navires qu'il devra adresser sa demande. La démarche est solennelle : le chef-cacatois, chef du futur équipage de Kroumen, qu'il a à charge de constituer à sa seule et entière discrétion, est un homme nimbé d'une aura de respect toute particulière ; n'est-il pas censé dominer ses hommes comme la petite voile à laquelle fait référence son titre dominait jadis l'ensemble de la mâture ? Avec un peu de chance, il pourra faire valoir à l'appui de sa demande un lien de parenté avec le "grand homme" - cf., figure 31, l'importance de ce lien dans l'organigramme de l'équipage du

(1) Les données dont nous ferons état ci-après ont été recueillies pour l'essentiel au cours de deux embarquements avec des Kroumen, tous deux au départ de Tabou : le premier, sur un bateau allemand de l'EAL (Europa-Afrika Linie), le *Grimsnis*, en avril 1971 ; le second, sur un bateau français de la SNCDV, l'*Ivan Delmas*, en août-septembre 1972. Au cours de ce second embarquement - l'un des tous derniers au départ de Tabou avant l'ouverture du port de San Pedro -, fut réalisé un film sur l'activité de navigation des Kroumen, intitulé *Les nomades de la mer*. Cf. A. Schwartz et M. Ménard, 1973.

(2) Carte de travail instaurée, rappelons-le, en 1935. Un système de plaques métalliques gravées, portant soit un numéro, soit le nom du navigateur, permettait en fait d'identifier les Kroumen depuis la fin du XIX^e siècle déjà. Cf. Ch. Behrens, 1974, p. 124.

Grimsnis de l'embarquement d'avril 1971 -, et se faire admettre alors sans trop de difficultés. Si tel n'est pas le cas, il n'échappera pas au paiement d'un "droit" d'embarquement (1). Le poste qu'il obtiendra pour ce premier voyage, vu son ignorance totale du métier, sera très vraisemblablement un poste de manœuvre.

Être agréé par le cacatois ne donne toutefois pas à Hino la certitude de pouvoir embarquer. D'autres formalités restent à faire, qui sont autant d'"examens" de passage auxquels il ne devra pas échouer... 48 heures avant l'arrivée du bateau, le cacatois présente les cartes de travail des Kroumen pressentis pour son équipage à l'inscription maritime. Celle-ci procède alors, au cours d'un appel des candidats, à une vérification des cartes. Puis, à travers l'examen des mêmes cartes, c'est la police qui effectue un contrôle d'identité. Enfin, c'est à une visite médicale systématique, opérée par le service de santé, qu'est soumis le futur navigateur, visite dont le but est de s'assurer que le Krouman est bien en règle au plan des vaccinations obligatoires (variole, fièvre jaune), mais aussi qu'il est physiquement apte à travailler. Ce n'est qu'une fois que tous ces barrages ont été franchis avec succès (2) que l'inscription maritime porte son visa d'embarquement sur la carte de travail. Il ne reste plus à présent à la SOAEM qu'à établir, à partir des cartes visées, la "liste nominative des navigateurs embarqués", liste enfin définitive, qui pour être valable devra toutefois encore être signée et par le commandant de l'inscription maritime et par le responsable du service de santé, et dont une copie sera remise, avec les cartes de travail, par le chef-cacatois au commandant du navire.

Trois coups de sirène annoncent l'arrivée du bateau en rade de Tabou. Hino et ses compagnons rejoignent en toute hâte la plage d'embarquement (3). Deux dernières formalités les y attendent : un nouvel appel de l'inscription maritime et un contrôle de la douane. Pendant ce temps, barreurs, rameurs et pagayeurs de la SOAEM préposés à l'acheminement des Kroumen jusqu'au navire ancré à un mille environ de la côte, mettent à l'eau les "baleinières" (4). L'heure du départ a enfin sonné. Ce n'est pas sans une certaine émotion que Hino quitte la terre ferme, se laisse convoyer à travers la barre, escalade le flanc du bateau par une échelle de corde, et découvre ce qui sera pour trois semaines au moins son univers de vie et de travail.

---

(1) Le montant en est proportionnel à l'importance dans la grille de rémunération du poste convoité : en 1971, un poste de manœuvre "coûtait" 2 000 francs CFA (payables pour moitié à l'embarquement, pour moitié au débarquement), un poste de mouillé 3 000 francs, un poste de pointeur, treuilliste, chef-panneau ou patron-cale 4 000 francs, un poste de "petit" cacatois se négociant de gré à gré...

(2) On imagine aisément toutes les pressions que le candidat à l'embarquement est susceptible de subir pour franchir l'ensemble de ces contrôles, toutes les raisons à tous les niveaux étant bonnes pour justifier un rejet... et pour substituer, bien sûr, au candidat évincé un candidat plus complaisant.

(3) Depuis 1967, les opérations d'embarquement et de débarquement ne se font plus à partir du quai aménagé dans l'embouchure de la rivière Tabou, le passage du mascaret s'avérant souvent fort dangereux, mais directement à partir du littoral, d'une plage située à l'est de cette embouchure et attenante aux locaux de la SOAEM. A Sassandra, ces opérations sont assurées au départ du wharf, à l'aide de remorqueurs.

(4) On désigne ainsi traditionnellement les chaloupes qui servent à effectuer ces transferts. En 1971, la SOAEM dispose de quatre de ces embarcations, manœuvrées par des équipes de 9 à 11 hommes, et capables de transporter chacune 15 Kroumen. Pour des raisons de sécurité, embarquements et débarquements ne se font que de jour.

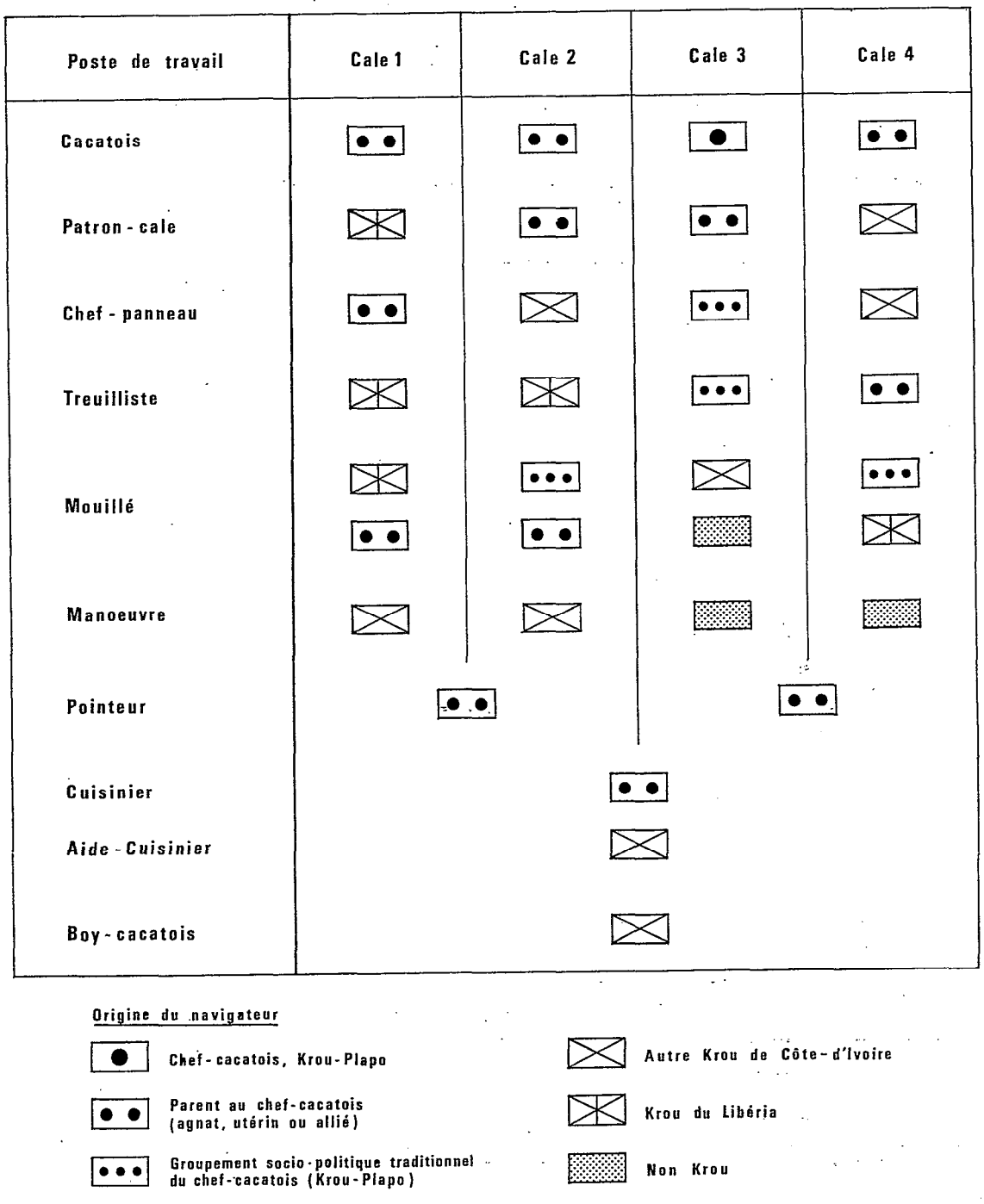

Figure n° 31

Place de la parenté au chef-cacatois et de l'origine ethno-géographique dans le recrutement des navigateurs. Organigramme de l'équipage krouman du Grimsnis *(avril 1971).*

Le navire qui vient de l'accueillir est un "grumier", c'est-à-dire un navire spécialement conçu pour le transport du bois. Sa destination est la côte gabonaise. Ses besoins en Kroumen sont de 63 hommes. Son équipage permanent en comprend 30. Parmi ceux-ci, il en est un avec lequel les Kroumen ont un rapport privilégié : le "bosco", ou maître d'équipage, véritable trait d'union entre l'équipage permanent et l'équipage krouman. C'est lui qui va superviser, pour commencer, l'installation à bord des Kroumen. Deux locaux sont prévus pour leur hébergement à l'avant du bateau, sous le gaillard : une cabine pour le chef-cacatois - ou "grand" cacatois - et ses quatre adjoints - ou "petits" cacatois -, un dortoir pour les 58 autres Kroumen. Des sanitaires communs desservent l'ensemble. Le confort est sommaire. Une distribution d'effets de couchage et d'ustensiles de table accompagne l'installation. A l'entrée du gaillard, deux fourneaux à bois sont à la disposition du maître queux krouman pour la préparation de la nourriture du commun de l'équipage - les cacatois ayant droit à l'ordinaire de l'équipage permanent - : l'ensemble de l'approvisionnement est assuré par le bord - riz, viande, ingrédients de la sauce, vin et rhum -, selon des normes précises et contre une retenue modique sur le salaire.

C'est au bosco d'arrêter ensuite, avec le chef-cacatois, le plan d'ensemble d'emploi et d'activité de l'équipage krouman. Pour les besoins du présent voyage, la ventilation des 63 hommes se fera de la manière suivante : 44 (dont 3 à titre de remplaçants) se partageront entre les 5 équipes de manutention - 1 par cale -, 5 constitueront une équipe d'entretien (leur travail : piquer et gratter la rouille, repeindre les gréements), 3 s'occuperont du guindeau (le treuil qui sert à actionner l'ancre), 3 autres seront employés à la machine comme graisseurs, 3 autres encore apporteront un appui à l'équipage permanent - 2 comme garçons de carré et 1 comme aide-cuisinier -, 2 seront préposés à l'amarrage des chaloupes, 1 cuisinier et 1 aide-cuisinier assureront la préparation des repas, 1 "boy" enfin sera à la disposition du chef-cacatois. C'est au chef-cacatois de ventiler ses hommes en fonction de ces besoins. C'est à lui qu'incombe dorénavant la responsabilité pleine et entière des faits et gestes de tous les membres de son équipage, quel que soit leur poste d'affectation.

Hino se retrouve effectivement comme manœuvre dans une équipe de manutention. Au cours des trois jours de navigation qui séparent Tabou de la côte gabonaise, il va participer au nettoyage des cales, opération qui consiste à les vider des résidus de la cargaison précédente et que, à la fois pour gagner du temps et économiser de l'argent, le commandant du grumier préfère faire effectuer à l'équipage de Kroumen qu'il prendra à bord en Côte-d'Ivoire, qui sera inoccupé les premiers jours de sa prise en charge et qu'il faudra de toutes les façons payer, plutôt que par un équipage de dockers dans un port européen. Armé d'un rateau, d'une pelle et d'un balai, Hino a pour tâche de rassembler écorces et débris de bois divers qui jonchent le fond de la cale à laquelle il a été affecté dans un filet manœuvré au treuil, et dont le contenu est évacué purement et simplement dans la mer...

Ce n'est cependant qu'en rade d'Owendo, première escale de chargement du bateau, qu'Hino va réellement découvrir le métier de Krouman. L'ancre est à peine jetée qu'un impressionnant train de bois, une *drome* de quelque 300 billes d'okoumé, tirée par un puissant remorqueur, vient s'échouer sur le flanc du navire . Dès que le *chef-pointeur* krouman a fait le compte des rondins à embarquer, les 5 équipes de chargement - une par cale - entrent en action. Une équipe comprend 8 hommes, travaillant en étroite coordina-

tion. Sur la drome, 2 *mouillés* - leur position acrobatique au niveau de la mer rend leur contact avec l'eau fréquent, en particulier par forte houle, d'où leur dénomination - ont pour fonction de libérer la bille de bois du câble qui la retient au train, puis de passer autour de celle-ci l'élingue qui permettra de la soulever. D'un poste de manœuvre d'où la vue est panoramique sur la cale et ses abords, 1 *treuilliste* assure le levage. Du pont, 1 *chef-panneau* - le panneau est le dispositif qui ferme la cale au niveau du pont, qui en permet donc l'accès - guide le treuilliste. Du pont également, 1 *pointeur* note les références de chaque bille. Dans la cale, 1 *patron-cale* est responsable de l'arrimage, c'est-à-dire du choix de l'emplacement le mieux adapté à la taille de la bille ; il est assisté d'1 *manœuvre* -c'est la fonction confiée à Hino -, chargé de la manipulation de l'élingue pour le placement de la bille, puis du décrochage de celle-ci en fin d'opération, fonction délicate et dangereuse. Du pont à nouveau, 1 *chef d'équipe* - ou "petit cacatois" - veille à la bonne marche de l'ensemble. Les 5 équipes travaillent sous la seule direction du *chef-cacatois,* lui-même responsable d'une équipe. A aucun moment l'équipage permanent n'interviendra dans le plan de chargement des cales, laissé à l'entière initiative des Kroumen. Il se limitera à surveiller que le navire ne prenne pas de gîte, c'est-à-dire d'inclinaison sur un bord par suite d'un chargement déséquilibré, et en informera le cas échéant aussitôt le chef-cacatois.

Owendo, Port-Gentil, Mayumba, re-Port-Gentil : le bateau mettra 17 jours au total à constituer son chargement sur la côte gabonaise. Deux facteurs interviennent dans la durée de l'opération : la régularité de l'acheminement des grumes auprès du navire, la célérité des Kroumen à effectuer la manutention. Le premier facteur est difficilement maîtrisable : s'il est aisé d'établir un plan de chargement sur des rades abritées comme Owendo ou Port-Gentil, véritables ports naturels, cela l'est beaucoup moins sur une rade non abritée comme Mayumba, où l'acheminement des dromes depuis la côte est tributaire des possibilités quotidiennes de franchissement de la barre - très réduites -, quand elles existent, et pour des trains de bois de petite dimension ; ainsi, le bateau de Hino mettra-t-il 8 jours à réaliser sur cette rade un chargement prévu sur 4 jours, et portant sur 20 % à peine du total du chargement, alors que les 80 % restants auront été embarqués en 9 jours seulement dans les rades d'Owendo et de Port-Gentil. Le second facteur est par contre parfaitement contrôlable, grâce à un système de rémunération extrêmement stimulant pour les Kroumen, qui en fait une main-d'œuvre d'une entière disponibilité - et ce d'autant plus que sur les rades foraines celle-ci ne peut descendre librement à terre (1) -, adaptable au gré des circonstances aux exigences de l'exploitation commerciale la plus rationnelle possible du navire.

Ce système de rémunération, Hino va le découvrir au cours du voyage de retour. Dès que le chargement est terminé, l'officier préposé à la paie se livre pour chaque travailleur à un calcul minutieux. Le Krouman a tout d'abord droit à un salaire journalier de base,

(1) A l'inverse des vrais ports (Abidjan, Tema, Lomé, Cotonou, Douala...), où les Kroumen s'égaillent volontiers dans la ville...

correspondant à 8 heures d'activité, dont le montant est fixé pour chaque catégorie d'emploi par le ministère ivoirien du Travail (1). A ce salaire de base viennent ensuite s'ajouter : la rétribution des heures supplémentaires (la loi en autorise jusqu'à 6 par jour) ; les droits afférents au repos hebdomadaire et aux congés ; pour les "fidèles" du bateau, les "stabilisés" (20 sur les 63 de l'équipage de référence), une solde de stabilisation ou de disponibilité - 50 % du salaire journalier -, sur la base du nombre de jours que le bateau met à revenir à Tabou (ou à Sassandra) après le débarquement de ses Kroumen, jusqu'à concurrence de 45 jours ; pour l'ensemble de l'équipage, en cas de retard du bateau après l'accomplissement des formalités d'embarquement, une solde d'attente - 100 % du salaire de base par jour de retard -, jusqu'à concurrence de 21 jours ; pour les mouillés, une prime d'immersion - 82 francs par jour ; pour les pointeurs, une prime de pointage -50 francs par jour ; pour chaque membre de l'équipage, une prime d'assiduité, proportionnelle à l'importance du poste occupé, particulièrement intéressante pour les cacatois, qui la touchent des mains mêmes du commandant ; pour chaque membre de l'équipage également, des gratifications en nature, sous forme de bouteilles de rhum et de cartouches de cigarettes, distribuées soit au cours du travail, soit au débarquement, ainsi que la possibilité d'accéder à la cambuse du bord, dont les produits (alcools, tabacs, articles de toilette...) sont vendus hors taxes... Pour 24 jours d'embarquement, le manœuvre Hino touchera ainsi - impôt, cotisation pour la retraite et retenue pour la nourriture déduits - une rémunération nette en espèces de 15 950 francs CFA, soit 665 francs par jour, *nourri* ; à terre, en cette même année 1971, sans qualification professionnelle particulière, il pouvait espérer gagner, par jour et non nourri, 198 francs sur une plantation agro-industrielle et 225 francs sur un chantier forestier (2).

Trois coups de sirène marquent à nouveau l'arrivée du grumier sur la rade de Tabou. Aussitôt, les baleinières de la SOAEM sont remises à l'eau pour permettre aux Kroumen de débarquer. Sur la plage, contrôles, comme à l'aller, de l'inscription maritime, qui vérifie que personne ne manque à l'appel, et de la police, puis, en ville, de la douane... Un ou deux jours d'attente pour récupérer la carte de travail, le temps pour l'inscription maritime d'y porter le visa de débarquement, et voilà Hino au terme de sa première odyssée de navigateur. Dans son village, qu'il ne tarde pas à rejoindre, il est accueilli avec chaleur : en acceptant son initiation à l'institution krouman, ne vient-il pas de donner la preuve qu'il était prêt à contribuer à part entière, en homme responsable, à la reproduction de sa société, qu'il était par conséquent digne de ses aînés ?

Tout métier a ses perspectives de carrière... Hino a retenu de son premier voyage que celui de Krouman était très hiérarchisé. Dès le prochain embarquement, il essaiera de se faire enrôler comme mouillé, poste certes aussi dangereux que celui de manœuvre de cale, mais bien mieux rémunéré. S'il arrive à se maintenir dans les bonnes grâces du

(1) En 1971, le salaire journalier par catégorie de Krouman, en vigueur depuis le 1er janvier 1970, est le suivant : 1er cacatois, 711 francs CFA ; 2e cacatois, 643 francs ; 3e, 4e et 5e cacatois, 554 francs ; patron-cale, 532 francs ; chef-panneau, treuilliste et pointeur, 521 francs ; cuisinier et mouillé, 474 francs ; manœuvre, 410 francs.

(2) A l'autre bout de la hiérarchie, le chef-cacatois percevra pour ce même voyage un salaire net en espèces de 45 680 francs, soit environ 3 fois plus que le manœuvre.

chef-cacatois, peut-être réussira-t-il, à force de retourner régulièrement sur le même bateau, à se faire stabiliser... Au fur et à mesure qu'il prendra de l'assurance dans le métier, d'autres postes lui seront accessibles : pointeur (il sait lire et écrire), treuilliste, chef-panneau, patron-cale, et - pourquoi pas ? - cacatois. Et, quand il sera d'âge mûr, en manœuvrant bien, peut-être arrivera-t-il même à avoir son propre bateau... Pour y parvenir, il sait qu'il doit remplir au moins trois conditions : avoir l'agrément de la compagnie maritime qui met le navire en service - mieux-même, en être le candidat officiel -, avoir l'agrément du Syndikrou - le syndicat des navigateurs, représenté à la commission d'attribution des navires par pas moins de 18 membres - mieux-même, en être, là encore, le candidat officiel -, avoir l'agrément du sous-préfet, commandant de l'inscription maritime et, en tant que tel, président de la commission d'attribution, avec voix décisive dans la nomination du nouveau chef-cacatois - mieux-même, en être, là toujours, le candidat officiel. Il sait aussi, en ce qui concerne les deux derniers niveaux d'agrément, "qu'entre là en jeu tout un système complexe d'influences payées" (1) - en 1971, un bateau peut coûter jusqu'à 200 000 francs CFA à un chef-cacatois (2). En attendant, la meilleure façon pour lui de prendre rang est d'apprendre vraiment le métier...

C'est, en définitive, un ensemble de règles et de pratiques complexes qui sous-tend l'organisation de l'activité de navigation. Des règles et des pratiques dont certaines sont parfaitement codifiées, dont d'autres par contre sont dictées par des considérations pas toujours très avouables. Ce sont tous ces dessous douteux, voire franchement véreux, de l'institution qui font que le métier de Krouman, depuis qu'il existe, ne s'est jamais pratiqué dans un véritable climat de sérénité. Certaines nominations de chef-cacatois ont mis la ville de Tabou à feu et à sang - les interventions des forces de police ou de l'armée y ont été fréquentes dans la décennie 1960 -, quand elles n'ont pas donné lieu à des règlements de comptes occultes entre factions rivales. Il n'y a pas une constitution d'équipage qui ne s'accompagne de tractations, de manipulations, d'agissements de toutes sortes et à tous les niveaux. Dans un tel contexte, on conçoit aisément que des tensions puissent exister de façon permanente non seulement entre les différents acteurs sociaux concernés par l'institution, mais aussi entre les Kroumen eux-mêmes, en constants rapports de compétition dans l'exercice de l'activité de navigation. Ce "mal krouman", volontiers dénoncé au demeurant par les autorités administratives et politiques locales alors qu'elles en ont souvent été les premières responsables, n'a pas contribué, nous le verrons plus loin, à accorder du crédit à ces "dockers embarqués" quand, avec l'ouverture du port de San Pedro, a commencé à sonner l'heure de leur reconversion.

(1) Ch. Behrens, 1974, p. 169.

(2) On comprend mieux dans ces conditions le sens du "droit" que celui-ci fait à son tour payer, lors du recrutement de l'équipage, aux candidats à l'embarquement.

3. Les fondements économiques de l'institution krouman

Parmi les acteurs sociaux concernés par l'activité de navigation, il en est un dont il n'a été question jusqu'ici qu'en filigrane, et qui joue pourtant le rôle déterminant dans la reproduction de l'institution krouman : le transporteur maritime. Que représente vraiment cette institution pour lui ? En d'autres termes, quels avantages y trouve-t-il ?

L'objectif du transporteur maritime est d'acheminer d'un point de littoral à un autre, dans une même opération commerciale et dans les meilleures conditions de sécurité, un maximum de fret en un minimum de temps. Le fret, c'est ici le bois, un fret d'un type très spécial en raison à la fois de sa consistance - les billes, dont la longueur, le diamètre et le poids sont variables, constituent des unités de chargement hétérogènes, dont l'arrimage n'est pas facile - et des conditions dans lesquelles s'effectue le plus souvent sur la côte africaine sa manipulation ; au début de la décennie 1970, l'essentiel des opérations de chargement se réalise sur des rades, dont certaines particulièrement exposées à la houle. Or, les transporteurs maritimes sont unanimes : les Kroumen sont passés maîtres dans la manutention de ce fret.

Pour illustrer l'efficacité de cette main-d'œuvre, nous prendrons comme exemple l'opération commerciale effectuée en août-septembre 1972 sur la côte gabonaise par l'*Ivan Delmas,* le navire-grumier de la SNCDV dont nous avons suivi l'équipage krouman dans l'un de ses "voyages" vers le sud. Pour une capacité théorique maximale de port en bois du navire de 12 000 tonnes (8 800 tonnes en cale, 3 200 en pontée), l'opération prévoyait un chargement - considéré comme optimum - de 11 850 tonnes d'okoumé et d'ozigo, des bois plutôt légers (0,6 de densité pour l'okoumé, 0,8 pour l'ozigo), donc, en termes de volume, plutôt encombrants - toute latitude étant laissée au commandant du navire pour apprécier en fin de chargement, en fonction de la qualité de l'arrimage, si un supplément de fret peut le cas échéant être ajouté à la cargaison telle que planifiée au départ, supplément de fret dont le prix du transport procurera alors un bénéfice exceptionnel à la compagnie maritime. 63 Kroumen avaient été pris à bord à Tabou pour les besoins de cette opération, dont 44 plus spécialement préposés au chargement. 12 166 tonnes de bois furent en réalité embarquées au cours de ce voyage par l'*Ivan Delmas* - un total de 4 042 rondins, impeccablement arrimés -, soit 166 tonnes de plus que la capacité théorique maximale du bateau, 316 tonnes de plus que la capacité optimale. A un prix de transport d'Afrique en Europe de 7 500 francs CFA la tonne, la compagnie de navigation aura réalisé sur cette cargaison un bénéfice exceptionnel de 1 245 000 francs CFA par rapport à un chargement égal à la capacité théorique maximale, de 2 370 000 francs par rapport à un chargement égal à la capacité optimale. Or, l'équipage krouman à l'origine de ce chargement n'aura coûté à l'armement, pour les 24 jours que les 63 hommes auront passé à bord de l'*Ivan Delmas,* que 1 603 845 francs, avantages en nature inclus ; en d'autres termes, il n'aura coûté que 358 845 francs par rapport au premier critère de référence, il aura été *gratuit* par rapport au second.

Il n'y a pas de doute, pour le transporteur maritime amené, en ce début de la décennie 1970, à embarquer du bois sur les rades foraines de la côte ouest-africaine, la main-d'œuvre krouman est une main-d'œuvre hautement rentable. L'attachement que les différents armements portent ostensiblement à cette force de travail n'est pas fortuit : il s'appuie sur des fondements économiques réels, sans lesquels l'institution krouman cesserait de toute évidence d'exister.

L'activité de navigation, par le nombre de personnes concernées, par la masse de revenus distribués, par la dimension historique et sociologique qui en entoure la pratique, par la solidité des fondements qui en sous-tendent la reproduction, est, à l'aube de l'opération San Pedro, une donnée fondamentale non seulement de l'univers économique, mais aussi de l'organisation sociale tout entière des populations autochtones de l'interfluve Sassandra-Cavally qui s'y adonnent. Ignorer cette donnée, ou du moins ne pas lui accorder l'importance qu'elle mérite - en assimilant par exemple, comme cela se fait parfois, l'institution krouman à du simple folklore -, c'est se méprendre totalement et gravement sur le sens d'une activité devenue au fil des générations partie intégrante de l'identité des sociétés qui l'ont adoptée. Une identité dont le développeur ne tirera malheureusement pas toujours par la suite le meilleur parti.

B. L'activité de manutention portuaire

Second grand volet de l'activité tertiaire dans le Sud-Ouest ivoirien au début de la décennie 1970 : la manutention portuaire. Articulée essentiellement sur le chargement de bois en rade foraine, celle-ci y est alors pratiquée en trois points : Sassandra, Grand-Béréby, Boubélé.

1. Activité portuaire de Sassandra

Malgré la suppression en 1967 de l'escale bananière, malgré la fermeture en 1969 de la ligne de paquebots des Chargeurs réunis, Sassandra demeure en 1971, avec un mouvement de 593 bateaux et un trafic d'environ 500 000 tonnes, le second port de la Côte-d'Ivoire. Un port dont l'activité se partage entre un wharf vieux de 20 ans, considéré comme tout à fait obsolète par ses usagers, et une rade foraine, à la fois bien abritée, grâce à l'avancée rocheuse qui ferme la baie à l'ouest, et bien située, à l'embouchure du fleuve Sassandra, dont l'estuaire constitue un remarquable parc à bois naturel.

Le trafic du *wharf* est de 17 600 tonnes : 100 tonnes à l'importation, 17 500 tonnes à l'exportation - 11 000 tonnes de grumes non flottables et de bois débités, 5 500 tonnes de café et de cacao, 1 000 tonnes de divers. En tirent leur subsistance 153 employés permanents, qui se partagent une masse salariale annuelle de 40 millions de francs CFA.

Le trafic de la *rade* est de 482 400 tonnes, exclusivement du bois à l'exportation. Deux sociétés interviennent dans les opérations d'embarquement de ce bois : la SNCDV et la TRANSCAP. La première s'occupe de toutes les opérations de consignation des billes : réception sur deux parcs à bois aménagés dans l'estuaire du Sassandra (à Misséhi et à Niani) des grumes acheminées de l'arrière-pays par les exploitants forestiers, constitution des dromes, remorquage de celles-ci jusqu'aux navires ; sont employés à ces tâches quelque 300 travailleurs permanents, qui en tirent un revenu annuel de 120 millions de francs CFA. L'une et l'autre sociétés fournissent aux bateaux les équipes de chargement des billes - appelées ici "équipes de bord" -, constituées de travailleurs journaliers embauchés pour les besoins de l'opération commerciale (souvent des Kroumen en attente d'un embarquement, mais sans qu'une carte de travail soit requise pour cette activité), et organisées sur le même modèle que les équipages krouman ; activité qui a été à l'origine en 1971, pour le chargement de 586 bateaux, du recrutement de pas moins de 23 757 travailleurs, et d'une distribution de revenus de quelque 76 millions de francs CFA.

Au total donc environ 450 emplois permanents, un nombre important d'emplois occasionnels, une masse salariale annuelle de quelque 236 millions de francs CFA : l'activité portuaire de Sassandra, à l'instar de l'activité krouman, est incontestablement elle aussi, à la veille de l'ouverture du port de San Pedro, une donnée de l'économie du Sud-Ouest ivoirien qui ne peut être ignorée.

2. Activité portuaire de Grand-Béréby

Ouverte au chargement du bois dès 1959, avec l'implantation à l'embouchure de la rivière Néro de la Forestière équatoriale, la rade de Grand-Béréby, de pratique plus difficile que celle de Sassandra, ne connaîtra une activité vraiment significative qu'à partir de 1963, avec la naissance de la SIBOIS, société, rappelons-le, pratiquant à la fois l'exploitation forestière et la transformation du bois - sciage, déroulage, production de contre-plaqué. Durant près de 10 ans, ce sont essentiellement les produits de cette entreprise, accessoirement ceux de sociétés forestières plus modestes, qui seront exportés par ce point de la côte.

Opérations de consignation et de chargement sont ici effectuées, pour le compte de la SIBOIS, par la société de transit TRANSAFRIC. L'embouchure de la rivière Néro n'est malheureusement pas utilisable pour la confection des dromes. Les billes flottables sont directement mises à la mer par des "équipes de terre", composées de "mouillés de terre", puis assemblées dans des conditions sportives en petits radeaux, avant d'être acheminées aux navires par des remorqueurs. Les billes non flottables, ainsi que les bois débités, les placages et les contre-plaqués, font le trajet sur une plate, au départ d'un môle construit par les Allemands en 1964-1965. Le chargement est réalisé, comme à Sassandra, par des "équipes de bord".

Le trafic de la rade de Grand-Béréby est en 1971 de quelque 80 000 m^3 - dont 67 693 m^3 au titre de la seule SIBOIS -, soit environ 58 000 tonnes. De juillet 1971 à juin 1972, pour un mouvement de 93 navires, la masse salariale afférante à cette activité portuaire s'est élevée à 22,7 millions de francs CFA, dont 8 millions pour les 18 employés permanents de la TRANSAFRIC, 2,8 millions pour des employés occasionnels, 11,9 millions pour les équipes de terre et de bord - environ 3 600 recrutements -, constituées exclusivement à partir d'un volant de main-d'œuvre disponible de quelque 500 Krou autochtones, provenant d'une vingtaine de villages de la sous-préfecture (1). Une activité, certes, beaucoup plus modeste que celle de Sassandra, mais qui ne représente pas moins, pour ceux qui en bénéficient, nous l'avons vu à travers son impact sur le village tout proche de Roc-Oulidié, une source appréciable - et appréciée - de revenu.

3. Activité portuaire de Boubélé

C'est dans des conditions tout à fait semblables à celles de Grand-Béréby, quoique encore plus difficiles, que fonctionne, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Tabou, la rade de Boubélé, ouverte, rappelons-le, en 1959 par l'EFBA, pour l'exportation à la fois de la production de l'unité de sciage que cette entreprise met en place en ce point de la côte et des grumes qu'elle sort de ses chantiers de l'arrière-pays, accessoirement de celles provenant d'autres chantiers.

(1) Cf. M. Jaffelin, 1972, pp. 9-15.

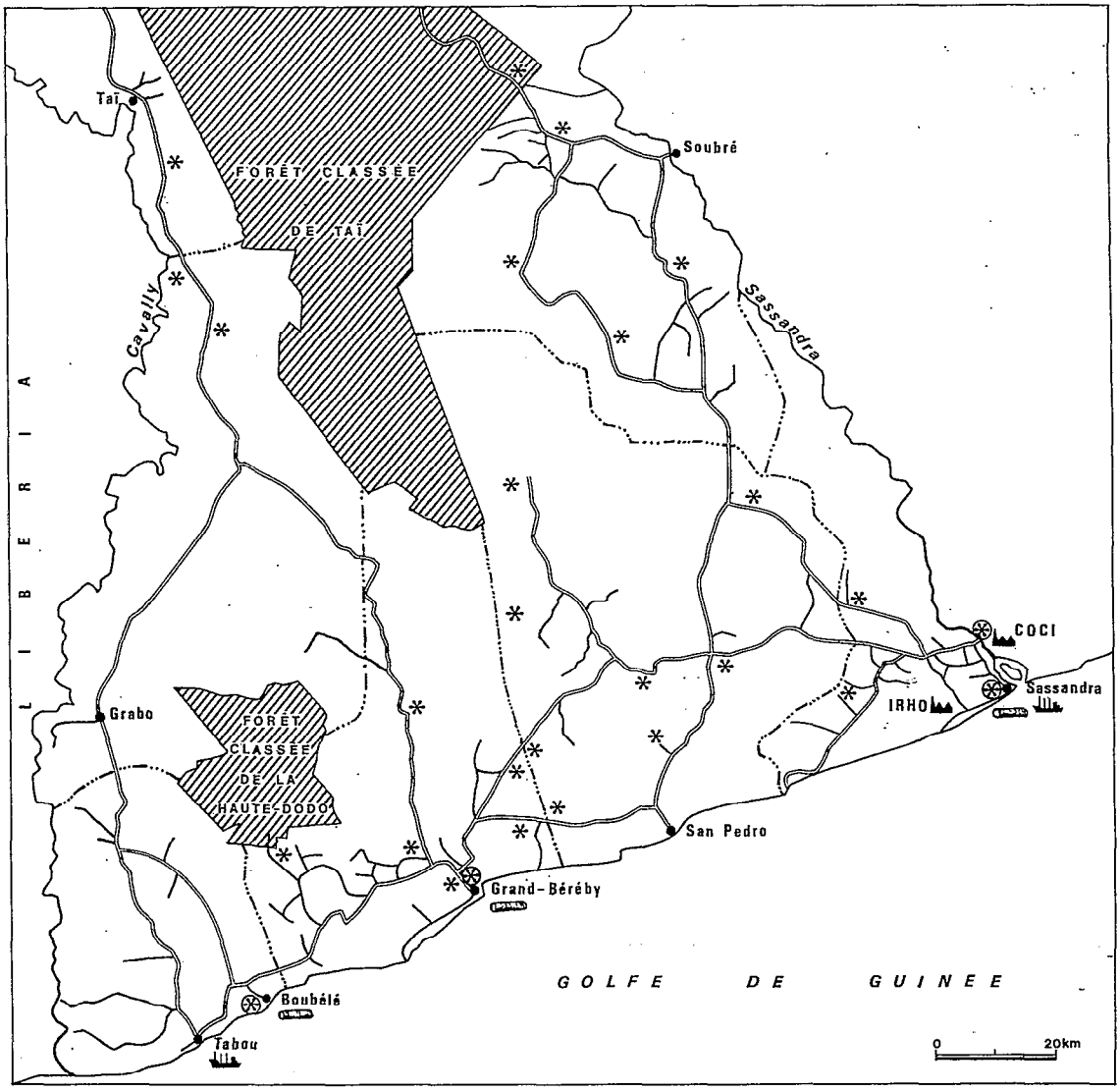

Figure n° 32

Localisation de l'activité économique autre qu'agricole familiale du Sud-Ouest ivoirien en 1970

En 1971, 55 navires y chargeront 54 300 m^3 de bois, soit environ 40 000 tonnes, ce qui rapportera aux équipes de terre et de bord - quelque 2 200 engagements -, constituées exclusivement de Krou des villages de la région, un revenu, là aussi appréciable, de 10,5 millions de francs CFA.

Quelque 270 millions de francs CFA de revenus distribués au total, un nombre important d'emplois - permanents ou occasionnels -, une participation notoire de la population autochtone : l'activité de manutention portuaire est, à la veille de l'ouverture du port de San Pedro, une autre donnée de taille de l'économie du Sud-Ouest ivoirien à ne pas ignorer.

Qu'elle soit de navigation ou de manutention portuaire, l'activité tertiaire tient donc incontestablement dans l'économie autochtone de la région une place de tout premier plan. Cette place, elle la doit tout d'abord à la nature très spécifique de l'offre de travail qui la sous-tend pour l'essentiel : une offre "à la carte", qui permet au travailleur krouman une très grande souplesse dans la gestion de son temps, et rend en particulier parfaitement compatible cette activité tertiaire *occasionnelle* et *accessoire* avec l'activité *permanente* et *principale* que continue d'être pour lui l'activité agricole . Cette place, elle la doit en second lieu au système de rémunération privilégié qui est le sien, et qui en a de tout temps fait une activité particulièrement attrayante. Cette place, elle la doit enfin à l'inexistence d'alternative véritable, à même de procurer à celui qui s'y engagerait des avantages au moins comparables : la culture de rente, en l'absence de structures de commercialisation satisfaisantes, n'en est pas une, le salariat permanent dans l'activité secondaire non plus.

CONCLUSION

A l'aube de l'opération San Pedro, l'économie autochtone du Sud-Ouest ivoirien reste fondamentalement, il est vrai, une économie d'agriculture de subsistance : ni la culture de rente, ni l'exploitation forestière, ni l'activité industrielle ne sont alors vraiment pour elle créatrices de revenu. Parallèlement à l'activité agricole de subsistance, fonctionne cependant une activité tertiaire particulièrement importante de prestation de main-d'œuvre spécialisée dans la manutention maritime, la main-d'œuvre krouman - activité, nous l'avons longuement vu plus haut, qui est une donnée essentielle non seulement de l'histoire mais aussi de l'organisation sociale des populations autochtones de la région depuis un siècle et demi au moins. L'ignorer serait faire preuve d'une méconnaissance totale de la réalité.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est pourtant exactement ce que fait le bureau d'études américain Development and Resources Corporation dans le *Plan de développement pour la région sud-ouest* qu'il propose en 1968 au gouvernement ivoirien. L'activité krouman n'y apparaît, en effet, à aucun moment dans la présentation du paysage économique existant. Mieux, le terme de *krouman* n'y est même pas mentionné. L'institution a-t-elle d'entrée de jeu été jugée sans raison d'être dans l'avenir de la région, et donc volontairement passée sous silence ? Sa prise en considération n'allait-elle pas singulièrement compliquer la tâche du développeur ? L'omission en dit en tout cas long sur l'esprit dans lequel sera lancée, dans la foulée de cette étude de factibilité, l'opération San Pedro.

CHAPITRE VI

L'OPÉRATION SAN PEDRO : LES TENANTS ET LES ABOUTISSANTS D'UNE DÉCENNIE DE "DÉVELOPPEMENT" VOLONTARISTE

"San Pedro, il fallait y croire
et nous y avons cru !"
Félix Houphouët-Boigny.

L'opération que la Côte-d'Ivoire engage pour "développer" cette région du Sud-Ouest restée jusque-là en marge de l'activité économique nationale "classique" est la plus gigantesque du genre jamais entreprise dans le pays. Elle commence en 1968, avec la mise en chantier du port et de la ville de San Pedro, et s'achèvera en 1980, avec la dissolution de l'organisme chargé d'en assurer la maîtrise d'œuvre. Placée sous la tutelle directe de la présidence de la République, elle bénéficiera tout au long de la décennie 1970 d'une sollicitude exceptionnelle de la part des pouvoirs publics et disposera de moyens financiers considérables.

Quel sera, tout d'abord, le canevas théorique retenu pour cette opération ? Quel en sera, ensuite, le contenu dans la pratique ? Quel en sera, enfin, l'impact sur les populations autochtones ?

I. L'OPÉRATION SAN PEDRO : LE SCHÉMA THÉORIQUE

Qu'en est-il, tout d'abord, de l'opération San Pedro *en théorie* ? Quels en sont les fondements ? Quels en sont les objectifs ?

A. La phase préparatoire

De nombreuses tentatives *privées* à la fois d'exploitation des ressources naturelles et de mise en valeur agricole jalonnent, nous l'avons vu, avec des succès inégaux, l'histoire coloniale du Sud-Ouest ivoirien. Il faudra attendre les résultats - concluants - de l'inventaire des potentialités de la région réalisé en 1954 à l'initiative du gouvernement général de la colonie par la "Mission Sassandra-Cavally", pour que prenne petit à petit corps l'idée d'une possibilité d'intervention *publique* en vue d'une valorisation systématique et à grande échelle du patrimoine existant. Le principe d'une telle intervention est retenu

par le gouvernement ivoirien en 1959. L'opération comprendra deux volets : la création d'un port, à la fois ouverture de la région sur l'extérieur et moteur d'un pôle de développement qui, sur cette côte ouest, sera complémentaire à celui qui, sur la côte est, est en train de se constituer autour du port d'Abidjan ; l'aménagement de l'arrière-pays de ce port - la région du Sud-Ouest -, dont la participation à l'économie nationale n'est nullement en rapport avec l'importance de ses potentialités (1).

La concrétisation du premier volet - création d'un port - requiert tout d'abord le choix d'un site. Ce site doit non seulement satisfaire aux contraintes techniques exigées par la réalisation du port lui-même, mais aussi aux impératifs liés à l'aménagement autour de celui-ci d'un espace habité, de l'agglomération humaine, qu'une telle entreprise induit par définition. Cinq points de la côte sont *a priori* susceptibles de remplir les conditions : Sassandra, Monogaga, San Pedro, Grand-Béréby et Boubélé. Des deux experts consultés dès 1960, le premier, J. Tricart, géographe de l'université de Strasbourg, se prononcera en faveur de Sassandra, le second, R. Pelnard-Considère, ingénieur du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer (BCEEOM), en faveur de San Pedro... Une campagne de sondages organisée en 1961 par le BCEEOM confirmera l'avantage de San Pedro ; comme le feront les résultats obtenus par l'expérimentation menée en ce point de la côte par le même organisme à partir de 1962 - étude en particulier du transit littoral de sable à partir de la construction d'un épi à l'ouest de l'embouchure du fleuve. En 1964, le site retenu pour recevoir le futur port du Sud-Ouest devient définitivement San Pedro. Le principe général du projet consiste à utiliser l'aval du fleuve, dont le débouché en mer est naturellement protégé par un éperon rocheux, la "pointe Quiquerez". La majeure partie du port sera creusée en site terrestre. Le cours du San Pedro sera dévié par un barrage vers un exutoire naturel offert par un de ses anciens lits. La présence d'îlots rocheux à l'ouest de la "pointe Quiquerez" et à proximité immédiate de la côte facilitera la construction d'épis de protection contre l'ensablement... Des études de plus en plus spécialisées suivront le choix du site, et porteront sur la réalisation aussi bien du port que de la ville. Elles permettront en 1967 au groupement de bureaux d'études franco-allemand que constituent pour la circonstance le BCEEOM et Rhein-Ruhr Ingénieurs de disposer de tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet de première tranche de travaux. Le 1er août de la même année, sous couvert du ministère des Affaires économiques et financières, un organe de coordination des actions à entreprendre est créé, le "District autonome de San Pedro", avec compétence territoriale sur l'ensemble de la sous-préfecture de Grand-Béréby, dont ressortit alors San Pedro sur le plan administratif. Des assurances ayant été par ailleurs obtenues par le gouvernement ivoirien de la France, de l'Allemagne et de l'Italie pour le financement du projet, un appel d'offres international peut être lancé fin 1967 pour la réalisation de la première tranche de travaux. C'est un consortium d'entreprises franco-germano-italien qui en sera l'adjudicataire. Ce consortium prendra la dénomination de "Groupement d'entreprises pour la construction du port de San Pedro" et sera opérationnel en mars 1968 (2).

(1) C'est du moins la justification économique qui sera donnée *a posteriori* de l'opération. Cf. ARSO, 1970b, pp. 1-3.

(2) Calendrier reconstitué d'après des informations extraites de ARSO, 1970c, pp. 35-36 et ARSO, 1972a, pp.17-23.

La concrétisation du second volet - aménagement de l'arrière-pays du port - fait, elle aussi, l'objet d'une longue préparation. Dès 1960, le gouvernement ivoirien demande à la Compagnie d'équipement international (CEI) de procéder à un inventaire physique et économique général de la région du Sud-Ouest (1). Cet inventaire est suivi d'une série d'interventions du bureau d'études américain Development and Resources Corporation (DRC), dont les services seront sollicités à trois reprises : une première fois, en 1962, pour une "évaluation de la conjoncture" ; une seconde fois, en 1965, pour un inventaire forestier et une étude pédologique - l'intervention durera jusqu'en 1967 ; une troisième fois, fin 1966, pour l'établissement d'un "plan de développement" de la région du Sud-Ouest. Pas moins de 15 experts participeront à ce dernier travail - parmi ceux-ci, pas de sociologue, mais un spécialiste de... programmation électronique ! -, qui sera présenté à la Côte-d'Ivoire en août 1968 et constituera dès lors le document de référence de l'action à entreprendre (2). Le top de départ à la réalisation de ce second volet ne sera cependant vraiment donné qu'avec la création, le 22 décembre 1969, d'une société de développement à compétence régionale, l'"Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest" (ARSO), société qui succède au District autonome de San Pedro. Placée sous la tutelle directe de la présidence de la République, cette société d'État, calquée sur le modèle de la Tennessee Valley Authority du New Deal américain, est investie d'une quadruple mission : conception du schéma-directeur d'aménagement et du programme de développement de la région ; exécution du programme de développement en liaison avec les ministères intéressés ; coordination de toutes les actions entreprises en vue de l'organisation et du développement de la région ; contrôle, en liaison avec les ministères, des opérations sous-traitées à d'autres sociétés ou organismes d'intervention. Son action s'étendra à la région du Sud-Ouest définie comme le département de Sassandra - sous-préfectures de Sassandra, Gueyo, Soubré, Buyo, San Pedro (créée par un décret en date du même jour que celui instituant l'ARSO), Grand-Béréby, Tabou, Grabo - et les sous-préfectures limitrophes de Guiglo, Taï et Fresco, soit à un territoire de 37 000 km^2 (3).

Le feu vert étant cette fois-ci bien acquis pour la mise en œuvre d'un programme d'aménagement de l'arrière-pays, et le cadre territorial de l'intervention bien défini, la première tâche de l'ARSO va donc être l'élaboration d'un schéma-directeur. C'est la réalisation de cette tâche, qui s'étalera sur plusieurs années, que nous nous proposons à présent de suivre.

B. L'élaboration d'un schéma-directeur

1. La base de départ : le "plan de développement" de la DRC de 1968 (2)

Le "plan de développement" établi en 1968 par le bureau d'études américain DRC servira tout naturellement de base aux responsables de l'opération San Pedro pour la conception d'un schéma-directeur d'aménagement de la région du Sud-Ouest. Notons

(1) CEI, 1960.
(2) DRC, 1968.
(3) Cf. décret n° 69-546 du 22 décembre 1969 portant création de l'ARSO.

toutefois que cette région telle que définie par la DRC ne correspond pas exactement à celle retenue par l'ARSO : elle se limite en effet à l'interfluve Sassandra-Cavally, de l'océan Atlantique au sud au parallèle 6°30' de latitude nord au nord, ce qui représente un territoire de 26 870 km^2. Quelles sont les grandes orientations préconisées par la DRC pour le "développement" de ce territoire ?

Une première série de propositions vise une *meilleure gestion des ressources forestières,* un domaine dans lequel la gabegie est flagrante. Une amélioration de cette gestion pourrait être obtenue par : la création d'un organisme régional d'administration des ressources ; une programmation électronique de l'exploitation ; une révision du système fiscal, qui pénaliserait la coupe des essences les plus cotées et encouragerait celle des espèces moins recherchées ; une coordination de l'activité forestière avec le développement agricole, dans le domaine de la construction des routes en particulier ; un contrôle de l'immigration agricole, dont le déploiement désordonné est une menace pour la forêt. Un programme de reboisement est par ailleurs suggéré, portant sur trois zones d'une superficie totale de 130 000 ha - dont le classement est demandé -, et s'appuyant sur un projet-pilote de 110 ha, dont l'activité serait centrée sur la recherche et la formation. La création d'une industrie papetière est enfin vivement recommandée : une usine de pâte d'une capacité annuelle de 170 000 tonnes pourrait être installée à San Pedro même, des usines de papier et de carton dans la région d'Abidjan.

Une seconde série de propositions a trait au *développement des potentialités agricoles.* Celui-ci passe par une promotion à la fois de la culture de rente, de la culture vivrière, de l'élevage et de la pêche. La *culture de rente* - palmier à huile, hévéa, cacao, cocotier, bananier, agrumes - sera pratiquée partout où les sols s'y prêtent, soit sur de grands blocs (plusieurs milliers d'hectares) mis en place par l'État ou avec l'aide de l'État, puis redistribués sous forme de petites exploitations privées aux paysans, soit sur de petits domaines (40-50 ha), soit sur de petites exploitations familiales. Le *palmier à huile* occupera 8 000 ha - un bloc de 4 000 ha dans le Bas-Cavally, un bloc de 4 000 ha dans la région de Grand-Béréby -, à répartir après création des plantations en exploitations paysannes de 5 ha. L'*hévéa,* dont la culture est préconisée en contiguïté avec celle du palmier, afin de permettre l'utilisation d'une infrastructure sociale et économique commune, couvrira 14 000 ha - un bloc de 7 000 ha dans le Bas-Cavally, un bloc de 7 000 ha dans la région de Grand-Béréby, l'un et l'autre à côté des blocs plantés en palmier -, à répartir, soit immédiatement après la création des plantations, soit seulement après leur entrée en production, en exploitations paysannes de 3 ha. Le *cacao* sera cultivé en un bloc de 4 000 ha au nord de Taï, à répartir également en exploitations paysannes de 3 ha. Le *cocotier* pourra être développé sur 4 000 ha dans la zone côtière entre Tabou et San Pedro, en petites exploitations de 5 ha, toujours créées avec l'aide de l'État. Le *bananier,* pour lequel il existe une zone particulièrement favorable dans la basse vallée du San Pedro, sera planté sur 1 000 ha, à répartir, soit en petites exploitations de 2,5 ha, soit en petits domaines de 40 ha, avec prise en charge de la totalité des investissements collectifs par l'État. Les *agrumes* enfin, qui alimentent déjà dans les environs de Sassandra une industrie de production d'huiles essentielles, pourront s'étendre dans cette zone sur quelque 1 000 ha supplémentaires, sous la forme de petits domaines de 50 ha, équipés chacun d'une unité d'extraction, en attendant la création - prévue - d'une usine centrale.

La *culture vivrière,* quant à elle, sera modernisée : l'amélioration des méthodes culturales d'une part, l'introduction de variétés améliorées d'autre part, devront permettre d'obtenir des rendements de 3 à 4 tonnes de paddy/ha, de 30 à 40 tonnes de manioc/ha. Le fer de lance de cette modernisation de l'agriculture sera constitué par un "Centre de formation professionnel et de recherche pour le développement rural", à créer à proximité de San Pedro, et dont l'objectif sera à la fois la formation d'agents de vulgarisation, l'expérimentation agricole, la production de plants et semences sélectionnés, la démonstration de pratiques améliorées...

L'*élevage,* en troisième lieu, sera intensifié : doivent être créés à cet effet deux centres de reproduction de bœufs de boucherie, deux centres de reproduction de géniteurs ovins, deux centres de reproduction de géniteurs caprins, un centre d'expérimentation de la culture fourragère, quatre stations avicoles, une usine de fabrication de tourteaux de palmiste...

La *pêche,* enfin, sera encouragée par la construction prioritaire dans le port de San Pedro, d'une part d'un appontement à l'usage des pirogues, d'autre part d'un quai à l'usage des bateaux plus importants. Suivront, plus tard, un marché aux poissons, un entrepôt frigorifique, un centre de fumage et une conserverie.

Une troisième série de propositions concerne les *mesures à prendre en accompagnement* à la réalisation du plan de développement. Celles-ci portent sur deux domaines : le *recrutement de la main-d'œuvre* nécessaire à l'exécution des projets, la *mise en place d'une infrastructure économique et sociale* à même de rendre la vie sur place plus attrayante. La main-d'œuvre fait défaut, en quantité comme en qualité : le recrutement devra en être organisé, la formation devra en être assurée. L'infrastructure économique et sociale - routes, commerces, écoles, dispensaires, équipements administratifs et culturels, logement... - est déficiente : elle sera renforcée là où existe déjà quelque chose, elle sera créée là où rien n'existe...

Nous avons déjà souligné, dans le chapitre précédent, le peu de cas qui était fait dans l'étude de la DRC de la spécificité autochtone. Si rien n'y est dit de l'institution krouman, rien ne l'est non plus des problèmes fonciers que poseront pourtant inévitablement à la fois la mise en œuvre des projets préconisés et l'immigration agricole spontanée. Il manque en fait incontestablement à ce travail un volet sociologique. Nous reconnaissons toutefois au "plan" élaboré une qualité importante : le réalisme. Dans le domaine de la valorisation des ressources forestières, les mesures proposées sont avant tout de bon sens. Dans le domaine de la valorisation des potentialités agricoles, les projets envisagés sont ambitieux, mais pas démesurés. Quant aux mesures d'accompagnement suggérées dans les domaines du recrutement de la main-d'œuvre et de la mise en place d'une infrastructure économique et sociale de base, elles partent d'une constatation élémentaire : la région ne pourra se développer que grâce à un apport de force de travail extérieure ; celle-ci doit être motivée non seulement pour venir, mais aussi pour rester ; or, elle ne se fixera que si les conditions de vie sont décentes... Une grande réserve enfin est de mise en ce qui concerne la valorisation des ressources minières présentes dans la région ou à sa périphérie - existence en particulier d'un important gisement de fer à proximité de Man, à quelque 350 km au nord de San Pedro, dont l'exploitation nécessiterait la création, soit d'une voie ferrée, soit d'un pipe-line pour l'évacuation de la production de la mine à la côte, et pourrait donner naissance à une industrie sidérurgique... - : des études plus approfondies de rentabilité économique devront être menées avant d'entreprendre quoi que ce soit en ce domaine.

2. Un avant-projet de schéma-directeur : une "note technique" du BNETD de 1969 (1)

A l'étude de la DRC fera suite en 1969 une "note technique" élaborée par le Bureau national d'études techniques de développement (BNETD) sur la "programmation des investissements à réaliser" dans le cadre de l'opération San Pedro - l'aire géographique n'en est pas précisée, mais correspond apparemment encore à celle définie par la DRC -, note intitulée *Le Sud-Ouest ivoirien, effort de développement.* Cette "note" - qui est en fait un volumineux document de 149 pages - peut être considérée comme un véritable avant-projet de schéma-directeur : le canevas qu'elle propose influera en effet profondément sur les canevas proposés ultérieurement. Quelles en sont les grandes orientations ?

Dans le domaine, tout d'abord, de la *valorisation des ressources forestières,* première raison d'être du port de San Pedro, il importe que la production de bois soit maintenue à un niveau élevé et régulier. L'initiative privée, seule maîtresse d'œuvre jusqu'à présent en ce domaine, semble en mesure d'assurer un tel niveau de production, ce qui signifie en clair, à l'inverse de ce que propose la DRC : pas d'intervention, sous quelque forme que ce soit, de l'État ! Il importe néanmoins dès à présent de se préoccuper de l'exploitation d'essences nouvelles, de la transformation sur place de la plus grande part possible de la production en vue de diversifier l'économie locale, de la régénération forestière, ainsi que de la protection des zones les plus riches. L'implantation d'une usine de pâte à papier permettra une exploitation plus complète de la forêt : l'unité proposée produira de 170 000 à 250 000 tonnes de pâte par an, et sera alimentée par une réserve forestière de 200 000 ha. Un service forestier sera institué pour la délimitation et la surveillance des zones de mise en valeur planifiée.

Dans le domaine, en second lieu, du *développement agricole,* les actions envisagées concernent successivement l'agriculture industrielle, l'agriculture familiale, la création de bases de multiplication et de vulgarisation, l'agrumiculture, l'élevage et la pêche.

L'*agriculture industrielle* - entendue ici comme une agriculture de rente pratiquée sous la forme de plantations industrielles, accessoirement de plantations villageoises - sera développée à travers la promotion de trois cultures : l'hévéa, le palmier à huile, le cocotier. Le programme *hévéa* prévoit la mise en place de 24 000 ha de plantations : une plantation industrielle de 10 000 ha, dont le maître d'œuvre pourrait être la société Michelin, une plantation industrielle de 5 000 ha, assortie de 9 000 ha de plantations villageoises, dont le maître d'œuvre pourrait être la société Good Year. Le programme *palmier à huile* porte sur la création de 10 000 ha de plantations industrielles. Le programme *cocotier* envisage la réalisation de 2 000 ha de plantations, sous une forme qui reste à définir.

L'*agriculture familiale* sera développée à travers l'aménagement rationnel de zones d'accueil pour les immigrants, dénommées "secteurs de développement rural" (SDR). Un secteur de développement rural comprendra de 8 à 10 villages, d'une taille moyenne de 1 200 habitants, constituant dans l'aire d'influence d'un "village-centre" un "pays rural". L'occupation de l'espace y sera planifiée : après des études pédo-topographiques semi-détaillées, des terroirs villageois de 2 500 ha y seront délimités, des parcelles de

(1) ARSO, 1970c.

culture loties. Chaque village sera lui-même édifié sur une plate-forme aménagée, dotée d'un système d'adduction d'eau, de pistes d'accès et de desserte du terroir, d'une infrastructure scolaire et médico-sociale. Chaque actif disposera de 6 ha de terres, dont une partie sera mise à sa disposition défrichée : 2,5 ha en seront affectés à la culture vivrière (jachère incluse), 2,5 ha à la culture du cacao, 1 ha à celle du café. Un encadrement agricole dense sera dispensé aux paysans, qui, en retour, seront liés à l'aménageur par un "cahier des charges". Au total, 5 "pays ruraux" sont prévus. Ils devraient permettre la création, de 1969 à 1974, de 44 villages, et donc l'accueil de quelque 52 800 personnes. Leur dénomination, leur localisation et leur composition sont les suivantes :

- P1-SDR San Pedro : au nord de la ville portuaire, 8 villages ;
- P1 bis-SDR Nonoua : sur l'emplacement de la forêt classée de la Nonoua, à mi-chemin entre San Pedro et Sassandra, 8 villages ;
- P2-SDR Moyenne Sassandra : sur la rive droite du Sassandra à la latitude de Soubré, 8 villages ;
- P3A-SDR Guiglo-Taï n° 1 : le long de l'axe routier Guiglo-Taï, 10 villages ;
- P3B-SDR Guiglo-Taï n° 2 : le long de l'axe routier Guiglo-Toulépleu, 10 villages.

Très curieusement, rien n'est dit sur la place assignée aux autochtones dans ce dispositif : on peut tout au plus supposer que, là où ils seront spatialement concernés par la mise en place d'un SDR, ils auront la possibilité de s'y intégrer au même titre que les immigrants, à condition bien entendu de respecter la règle du jeu fixée par l'aménageur.

L'appui logistique à la réalisation des secteurs de développement rural sera fourni par des *bases de multiplication et de vulgarisation* (BMV). Ces bases produiront les semences et plants améliorés des différentes cultures envisagées, testeront l'adaptation des méthodes culturales modernes aux conditions écologiques du Sud-Ouest, assureront la formation des encadreurs. Deux bases principales seront créées dès 1970 - l'une à proximité de San Pedro, l'autre à Zagné, au nord de Taï -, trois bases secondaires ultérieurement.

L'*agrumiculture* poursuivra son développement dans la région de Sassandra. Un programme de 1 000 ha supplémentaires de plantations paysannes est prévu ; mais aussi un programme de 500 ha de plantation industrielle, sur laquelle le complexe d'extraction en cours de création pourrait réaliser des expériences en vue d'améliorer la qualité de la production.

L'*élevage* sera encouragé, sous des formes qui restent à définir. L'élevage bovin pourra être avantageusement pratiqué sous le couvert arbustif des plantations industrielles. L'aviculture sera développée dans les villages, mais aussi à une échelle industrielle.

La *pêche,* enfin, devrait bénéficier, à San Pedro, d'un appui sous trois formes : la création d'une cité de fumage - qui regrouperait tous les intervenants de la pêche artisanale -, la construction d'installations frigorifiques, la mise en place d'une infrastructure portuaire adaptée à la fois à la pêche artisanale (aménagement d'une plage d'accostage pour les pirogues) et à la pêche industrielle (réalisation d'un quai équipé, ainsi que d'une installation de hissage pour petites interventions de carénage).

Dans le domaine, en troisième lieu, de la *valorisation des ressources minières,* l'exploitation du gisement de fer de la région de Man est signalée comme une éventualité ; aucun projet précis n'est toutefois formulé.

Entre les propositions du bureau d'études américain et celles du bureau d'études ivoirien, la continuité est évidente en ce qui concerne les objectifs à atteindre, même si elle ne l'est pas toujours en ce qui concerne les stratégies à mettre en œuvre, qui peuvent être d'option franchement libérale chez l'un là où elles sont d'option franchement interventionniste, voire carrément dirigiste, chez l'autre, et vice versa. Une grande nouveauté tout de même dans les propositions du BNETD : le canevas de structuration du milieu rural préconisé autour de l'accueil des immigrants.

3. Un document de circonstance : l'"esquisse du schéma-directeur" de l'ARSO de 1970 (1)

La "note technique" du BNETD est à peine établie, que les responsables de l'ARSO, autorité tout fraîchement créée, sont conviés à élaborer, à l'intention d'une table ronde franco-germano-ivoirienne de bailleurs de fonds qui doit se tenir à Abidjan en février 1970, un document précisant le détail des besoins en financement de l'opération San Pedro. Intitulé *Esquisse du schéma-directeur d'aménagement de la région du Sud-Ouest,* ce document de circonstance a été réalisé, de l'aveu même de ses auteurs, en quinze jours. Il ne peut dans ces conditions que s'inspirer largement du travail déjà fait antérieurement. Le cadre territorial de référence n'en est par ailleurs plus celui défini par la DRC, mais celui, beaucoup plus vaste, nouvellement retenu par le décret de création de l'ARSO. Quelles sont les grandes orientations de cette "esquisse" ?

Dans le domaine de la *valorisation des ressources forestières,* l'exploitation classique de la forêt en vue de l'exportation des grumes ou de l'alimentation d'industries primaires du bois restera du ressort de l'initiative privée. L'État interviendra par contre, d'une part, dans la délimitation, dès 1970, d'une réserve forestière de 225 000 ha destinée à l'approvisionnement d'une usine de pâte à papier d'une capacité de 200 000 tonnes, dont la création est envisagée dans la région de San Pedro ; d'autre part, dans la délimitation et l'aménagement des forêts classées, dont la protection doit être assurée contre les défrichements anarchiques.

Dans le domaine de la *valorisation des potentialités agricoles,* les actions envisagées visent le développement de l'agriculture industrielle, de l'agriculture familiale, de la production animale.

Le développement de l'*agriculture industrielle* - entendue, ici également, comme une agriculture de rente pratiquée sous la forme de plantations industrielles, accessoirement de plantations villageoises - se fera à travers la mise en œuvre d'un ambitieux programme de création de plantations d'hévéa, de palmier à huile et de cocotier. L'*hévéa* occupera 10 000 ha -entièrement en plantation industrielle - dans l'arrière-pays de Grand-Béréby (projet Michelin), 14 000 ha - dont 5 000 en plantation industrielle et 9 000 en plantations villageoises - dans le Bas-Cavally (projet Good Year). Le *palmier à huile* couvrira 20 000 ha en plantations industrielles - 8 000 dans le Bas-Cavally, 5 000 au nord de San Pedro, 7 000 à localiser - et quelque 10 000 ha en plantations villageoises . Le *cocotier* s'étendra le long de la côte sur 1 500 ha de plantation industrielle et 1 000 ha de plantations villageoises.

(1) ARSO, 1970a.

Le développement de l'*agriculture familiale* se fera à travers l'aménagement rationnel de périmètres d'accueil pour les immigrants, dénommés ici "périmètres villageois". La conception de ces périmètres est sur tous les points identique à celle imaginée par le BNETD pour les "secteurs de développement rural" : organisation planifiée de l'espace, lotissement de terroirs, équipement de plates-formes villageoises, mise en œuvre d'une agriculture moderne appuyée par des "bases de multiplication et de vulgarisation"... Le nombre, la dénomination et la localisation de ces périmètres restent les mêmes que ceux prévus par le BNETD. Les périmètres P1 et P1 bis, dont la capacité d'accueil est maintenue à 16 villages, recevront en priorité les "déguerpis" de la zone d'inondation du barrage hydro-électrique de Kossou, en cours d'achèvement dans le Centre du pays, qui souhaiteraient s'installer dans le Sud-Ouest ; il en est attendu de 20 000 à 40 000 (1) ! Les périmètres P2, P3A et P3B, dont la capacité d'accueil est portée de 28 à 45 villages, recevront tous les migrants, quelles que soient leurs origines. Comme dans le projet BNETD, pas un mot sur la place des autochtones dans ce dispositif...

Le développement de la *production animale* se fera à travers un appui à la fois à l'élevage et à la pêche. Des études préliminaires restent néanmoins à réaliser dans l'un et l'autre de ces domaines, avant que ne soit arrêté un programme d'intervention.

Dans le domaine de la *valorisation des potentialités industrielles* enfin, l'horizon reste largement ouvert. L'importance des ressources forestières permettra le développement des unités de sciage, de déroulage et de placage déjà en place, mais aussi la création d'unités nouvelles ; ainsi, une unité de fabrication de parquets d'une capacité de production de 100 000 m^3 devrait-elle ouvrir ses portes à San Pedro dès 1971. La production de l'agriculture industrielle alimentera des unités de transformation dans les domaines de l'hévéa et du palmier à huile. La richesse en fer de la région de Man pourrait déboucher sur une exploitation rapide de ce minerai. La multiplication des besoins dans cette région en plein essor justifiera par ailleurs très vite l'implantation d'unités industrielles de toutes sortes : une minoterie est dès à présent prévue à San Pedro, une cimenterie est à l'étude...

Rien de bien nouveau en définitive dans les propositions de cette "esquisse" de schéma-directeur de l'ARSO par rapport à celles de la "note technique" du BNETD, si ce n'est un léger "gonflement" de certains projets. Une tactique somme toute légitime quand on s'adresse à des bailleurs de fonds...

4. Un document d'étape : le "livre blanc" de l'ARSO de 1972 (2)

Après la publication de cette "esquisse", il s'écoulera près de deux années encore avant que ne se mette en place la vraie "Mission d'élaboration du schéma-directeur du Sud-Ouest". C'est qu'entre-temps il aura fallu en trouver le financement. Celui-ci sera finalement assuré par les aides publiques française et allemande, qui mettront à la disposition de l'ARSO les moyens à la fois matériels et humains nécessaires à la réalisation de l'entreprise. Le coordinateur de l'équipe - un planificateur français, précédemment responsable du schéma d'aménagement rural de la région Rhônes-Alpes - arrivera en Côte-d'Ivoire en

(1) ARSO, 1970a.
(2) ARSO, 1972a.

novembre 1971 ; les deux autres membres - un économiste allemand et un agronome également français - le rejoindront en avril 1972. Leur premier objectif : établir, selon la propre terminologie de l'équipe, un "livre blanc" de l'opération San Pedro, un document qui présente les principaux éléments du dossier, mais qui, à l'occasion, formule aussi déjà des propositions sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour assurer à la région un développement rationnel. Ce document, intitulé *Demain, le Sud-Ouest,* sera prêt dès octobre 1972. Quel schéma de développement de la région préconise-t-il ?

L'action à entreprendre doit s'exercer dans trois directions : le développement de l'activité économique, la promotion de l'homme, l'organisation de l'espace.

Le développement de l'activité économique, c'est, tout d'abord, le *développement des activités de production* : exploitation de la forêt, agriculture, élevage, pêche, industrie. Dans le domaine de l'*exploitation forestière,* l'objectif principal doit être la recherche du maximum de valeur ajoutée par la transformation sur place du bois abattu ; à l'exploitation actuelle, tournée vers l'exportation du bois sous forme de grumes, et, qui plus est, de grumes correspondant aux essences les plus recherchées, se substituerait progressivement une exploitation tournée vers l'approvisionnement d'unités industrielles, ouvertes sur une gamme beaucoup plus étendue d'essences ; le rendement de la forêt pourrait ainsi passer de 7 m^3/ha à 13 m^3/ha au moins. Dans le domaine de l' *agriculture,* l'effort portera à la fois sur l'agriculture industrielle et sur l'agriculture villageoise. En ce qui concerne l'*agriculture industrielle,* l'interfluve Sassandra-Cavally est présenté comme "la seule grande zone forestière où la Côte-d'Ivoire puisse encore créer de vastes plantations industrielles" (1) ; y seront plantés : l'*hévéa* (13 000 ha reconnus entre Grand-Béréby et Tabou), le *cocotier* (vers Tabou) et le *palmier à huile* (possibilité de 10 000 ha au nord de San Pedro et 20 000 ha dans le Bas-Cavally). En ce qui concerne l'*agriculture familiale,* la diversification des productions sera de règle : les cultures d'exportation seront pratiquées soit sous la forme de plantations villageoises - à proximité des plantations industrielles -, soit sous la forme de plantations semi-industrielles - la mise en valeur est faite par du personnel salarié pour le compte de particuliers -, soit sous la forme de plantations traditionnelles, mais avec encadrement technique renforcé ; les cultures vivrières bénéficieront d'un appui important, en particulier la culture du riz. Dans le domaine de l'*élevage,* l'introduction de petits ruminants d'abord, de bovins ensuite, est prévue sur les plantations industrielles comme sur les plantations villageoises ou sur les jachères. Dans le domaine de la *pêche maritime,* le transfert de quelques unités basées à Abidjan est envisageable, en attendant la création d'un armement à San Pedro. Dans le domaine de l'*industrie* enfin, le développement se fera en trois étapes : à court terme, l'action portera sur la transformation de la production forestière ; à moyen terme, sur la transformation des produits agricoles (huileries, unités de coagulation du latex, usine de décorticage du café...) ; à long terme, sur deux projets d'envergure nationale : un projet *pâte à papier* - création d'une usine d'une capacité de production de 250 000 à 300 000 tonnes de pâte, alimentée par une réserve forestière de 250 000 ha -, un projet *minerai de fer* - mise en valeur du gisement de la région de Man, dont les réserves permettent d'envisager une

(1) ARSO, 1972a, p. 24.

production de 10 millions de tonnes de minerai enrichi par an pendant 35 ans -, avec tout ce que la concrétisation de ce dernier projet impliquera comme réalisations d'accompagnement : construction sur le gisement d'une usine de traitement du minerai en vue de son enrichissement, construction d'une voie ferrée ou d'un pipe-line du gisement à la côte, construction d'un wharf minéralier, construction d'un barrage hydro-électrique ou d'une centrale thermique pour l'alimentation en énergie électrique du projet...

Le développement de l'activité économique, c'est, en second lieu , le *développement des activités induites* : transports , énergie , bâtiment et travaux publics, commerce et services. Dans le domaine des *transports,* l'activité progressera au rythme de l'exploitation de la forêt . Dans le domaine de l'*énergie,* la relève de l'énergie électrique d'origine thermique par l'énergie électrique d'origine hydraulique est dès à présent envisagée : l'étude de sites hydro-électriques est en cours sur le Sassandra. Dans le domaine du *bâtiment et des travaux publics,* l'effort d'investissement sera poursuivi, avec une participation de plus en plus importante notamment de l'investissement privé. Dans le domaine du *commerce* et des *services* enfin, la variété et la qualité des prestations évolueront au rythme - en l'occurrence rapide - de l'ouverture de la région à l'économie moderne ; San Pedro pourrait en particulier devenir un centre de services de haut niveau.

Le développement de l'activité économique, c'est, en troisième lieu , le *développement des infrastructures de communication* : port , routes, aérodromes, télécommunications. Le *port* de San Pedro, ouvert au trafic depuis juin 1971, remplit déjà pleinement sa mission. L'extension et l'amélioration du *réseau routier* seront poursuivies : l'axe principal San Pedro-Soubré-Issia (sud-nord), qui vient d'être achevé, sera bitumé en 1973-1974 ; la liaison côtière Sassandra-San Pedro-Pont de la Néro (à 15 km de Grand-Béréby) sera prolongée jusqu'à Tabou ; ces routes principales seront complétées par de nombreuses pistes forestières ou agricoles . En plus des *aérodromes* qui existent déjà à Sassandra, San Pedro, Grand-Béréby et Tabou, et qui sont régulièrement desservis par Air Ivoire, un *aéroport international* sera créé avant 1980 à proximité de San Pedro. Un effort sera fait pour améliorer la capacité du réseau des *télécommunications* - téléphone, télex - implanté depuis peu à San Pedro, et déjà saturé.

Le développement de l'activité économique, c'est, enfin, le développement du *tourisme*. Celui-ci dispose dans la région de deux atouts au moins, qui permettent d'espérer son essor : l'existence de plages de sable fin relativement bien protégées de la barre (plages de Sassandra, Monogaga, San Pedro, Grand-Béréby, Tabou) ; l'existence, entre Soubré et Taï, d'une réserve intégrale de faune et de flore, la réserve de Taï, que le gouvernement vient d'ériger en parc national.

La seconde direction dans laquelle doit s'exercer l'action à entreprendre est la *promotion de l'homme,* proclamée "but ultime du développement" (1). Cette promotion se fera, tout d'abord, par une *action sur l'emploi,* qui permettra d'élever le niveau des ressources : les revenus agricoles augmenteront avec le développement des cultures de rente, que rendra possible le désenclavement de la région ; les revenus salariés seront de plus en plus diversifiés, et aussi de plus en plus attractifs, avec la multiplication des emplois industriels et tertiaires, mieux rémunérés que les emplois primaires. La promotion de l'homme se fera, en

(1) ARSO, 1972a, p. 43.

second lieu, par l'*éducation* et la *formation professionnelle,* qui permettront le développement personnel : la formation scolaire générale, déjà honorable (les jeunes autochtones d'âge scolaire fréquentent l'école dans une proportion d'environ 60 %), sera encouragée par l'ouverture de nouveaux établissements ; la formation professionnelle sera dispensée d'une part dans l'établissement ouvert à San Pedro dès 1969 par l'Office national de la formation professionnelle (ONFP) pour assurer le perfectionnement de mécaniciens en moteurs d'engins et de tracteurs, d'autre part sur la Base de multiplication et de vulgarisation (BMV) ouverte à proximité de San Pedro en 1971 pour assurer, entre autres activités, la formation des encadreurs agricoles ; la formation socio-culturelle sera prise en charge par une cellule que l'ARSO vient tout spécialement de créer à cet effet. La promotion de l'homme se fera, enfin, par la *fourniture de services publics,* qui permettront l'amélioration du cadre de vie : l'habitat rural sera modernisé - les villages construits par l'ARSO le seront tous "en dur" -, l'habitat urbain sera amélioré en ce qui concerne les villes autres que San Pedro, réalisé en conformité avec un plan d'urbanisme en ce qui concerne la ville de San Pedro ; l'édilité sera développée aussi bien dans les villages - tous les villages nouveaux réalisés par l'ARSO seront dotés d'une voirie interne et de puits modernes - que dans les villes, où seront renforcés les systèmes de distribution à la fois d'eau potable et d'électricité ; l'infrastructure sanitaire sera améliorée et complétée ; l'accès aux services sera facilité d'une part par l'organisation de services et de commerces itinérants, d'autre part par une meilleure structuration de l'espace.

La troisième direction dans laquelle doit s'exercer l'action de développement à entreprendre est l'*organisation de l'espace.* L'espace sera, tout d'abord, utilisé selon un schéma d'*affectation des sols* bien défini : parc national, forêts classées, réserve papetière, plantations industrielles, zones de peuplement, sites de plages... L'espace sera, en second lieu, occupé selon des *règles juridiques* précises : si l'*usage* du sol est régi par le droit coutumier, la *propriété* du sol appartient à l'État, qui peut réduire, voire interdire l'usage, après avoir purgé les droits coutumiers ; pour la ville de San Pedro, les terrains seront attribués sous forme d'un bail emphytéotique (de 30 ans en zone industrielle, de 49 ans en zone d'habitat) renouvelable ; pour la zone rurale, un régime d'attribution spécifique sera élaboré, de manière à éviter toute équivoque entre les détenteurs coutumiers de l'usage du sol - et qui s'en considèrent en réalité comme propriétaires - et les demandeurs de terrains - immigrants agricoles de plus en plus nombreux - et qui ont volontiers tendance à identifier le droit de culture que leur accordent les autochtones à un droit de propriété. L'espace sera, enfin, *structuré* : les villages seront organisés en "pays ruraux" autour de villages-centres, dotés d'une école, d'un marché, d'un dispensaire et lieux de résidence des encadreurs agricoles ; l'armature urbaine sera constituée de centres semi-urbains - chefs-lieux de sous-préfecture, à fonction essentiellement administrative et commerciale -, de villes - chefs-lieux de préfecture, à fonction à la fois administrative, commerciale, scolaire et sanitaire -, d'un centre régional - San Pedro -, où seront accessibles les services plus spécifiques...

Le "livre blanc" réalisé fin 1972 par la "Mission d'élaboration du schéma-directeur du Sud-Ouest" est assurément un travail de professionnels de l'aménagement du territoire. Le schéma d'intervention préconisé se veut résolument de type intégré : les actions envisagées

sont conçues dans l'optique d'une mise en valeur globale, cohérente, équilibrée de la région, qui accorde une attention égale au développement de l'activité économique, à la promotion de l'homme, à l'organisation de l'espace, considérés comme les éléments indissociables d'un tout. Beaucoup d'emprunts sont certes faits aux schémas précédents : leur inclusion dans un projet d'ensemble leur donne cependant une signification nouvelle.

Le modèle d'aménagement suggéré par ce "livre blanc" n'en demeure pas moins un modèle éminemment théorique. Si la dimension humaine y est incontestablement prise en considération à part entière, celle-ci n'y est pourtant absolument pas perçue avec réalisme. Pas un mot de la spécificité autochtone. Une vision très idéaliste de l'immigration, dont le déploiement possible hors des zones d'accueil prévues ne paraît même pas envisageable. Une conception du même coup tout à fait utopiste de l'organisation de l'espace.

5. Le document définitif : la "synthèse du schéma-directeur" de l'ARSO de 1975 (1)

Moins d'un an après la publication du "livre blanc", l'ARSO soumettra au gouvernement un "projet de schéma-directeur" en neuf livrets de 230 pages au total (2). En ce qui concerne les propositions d'action, précisons tout de suite que ces livrets reprennent dans leurs grandes lignes, en plus détaillé, celles formulées par le "livre blanc". Après avis des ministères concernés, de la commission spéciale pour le développement de la région du Sud-Ouest, du conseil d'administration de l'ARSO, le feu vert est enfin acquis pour l'élaboration d'un document définitif. Ce document, intitulé *Synthèse du schéma-directeur,* paraîtra en deux parties : la première, *Stratégies de développement,* en avril 1975, la seconde *Conséquences économiques des stratégies de développement,* en juillet 1975. Comment y est en définitive conçu, sept ans après le lancement de l'opération San Pedro et cinq après la création de l'ARSO, le développement du Sud-Ouest ?

Le document avertit d'entrée de jeu que la démarche de planification adoptée ici, à l'instar de celle utilisée pour l'élaboration du plan ivoirien, est une *planification par objectifs,* et non plus une planification par projets. Une telle démarche implique donc que soient d'abord clairement dégagés les objectifs que l'on souhaite atteindre, que soient ensuite définies les stratégies à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les *objectifs* à atteindre sont rappelés brièvement : mise en valeur de la région, réduction des disparités existant entre la région et d'autres régions du pays, amélioration du cadre de vie des populations.

Les *stratégies* à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs évolueront dans le temps. Au cours d'une *première étape,* qualifiée d'"ouverture au développement", et correspondant à la décennie 1966-1975 - en cours d'achèvement -, l'effort aura porté dans quatre directions : le désenclavement de la région, par la création d'une part du port de San Pedro, d'autre part d'une infrastructure routière dans l'arrière-pays ; la valorisation des ressources forestières, considérables et encore peu exploitées ; l'implantation à grande échelle de cultures industrielles - palmier à huile, cocotier, hévéa - sur des terres à la fois riches et disponibles ; le peuplement de la région, par l'aménagement de périmètres d'accueil pour les immigrants.

---

(1) ARSO, 1975b.

(2) Les titres en sont les suivants : la mise en valeur forestière, le développement rural, l'industrie, le développement touristique, le développement pour l'homme, les activités induites, l'organisation de l'espace, le soutien au développement, les résultats économiques. Cf. ARSO, 1973a.

Au cours d'une *seconde étape,* qualifiée de "mise en place du développement", et qui correspondra à la décennie 1976-1985, l'effort sera poursuivi en ce qui concerne la valorisation des ressources forestières et l'implantation des cultures industrielles. S'y ajouteront deux options nouvelles : l'industrialisation lourde, l'intensification de l'agriculture paysanne. L'*industrialisation lourde* reposera sur l'exploitation de deux produits : le bois, à travers la création d'une usine de pâte à papier ; le minerai de fer de la région de Man. L'*intensification de l'agriculture paysanne* - aussi bien autochtone qu'allochtone - reposera sur l'encadrement, la formation, la recherche ; elle accélérera l'intégration de la population dans un processus d'économie moderne ; elle pourra le cas échéant "tamponner" les risques d'échec de l'industrialisation lourde. "Le pari industriel sera le *moteur* du décollage économique ; la croissance concomitante de l'agriculture paysanne sera l'*assurance* du développement" (1). Pour permettre à la fois la poursuite dans les meilleures conditions des options anciennes et la mise en œuvre des options nouvelles, "il faudra bâtir, de manière volontariste, l'*infrastructure amont*" (1). Ce qui signifie : pour le bois, affectation des sols, reboisement, création de plantations papetières ; pour les cultures industrielles, affectation des sols, poursuite de l'effort de plantation ; pour le minerai de fer, réalisation d'un chemin de fer Man-San Pedro, création d'un wharf minéralier à proximité de San Pedro, construction de barrages sur le Sassandra - à Buyo et à Soubré ; pour l'agriculture paysanne, recherche de modèles d'exploitation, appui à l'immigration. La création de cette infrastructure de base assurera l'activité du Sud-Ouest jusqu'en 1980, la réalisation des investissements industriels la maintiendra jusqu'en 1985.

Au cours d'une *troisième étape,* qui correspondra à la période 1986-2000, sera enfin atteint le "décollage économique". Ayant réalisé les conditions nécessaires à l'exploitation de ses potentialités (bois, terre, fer), le Sud-Ouest participera activement à la croissance générale de la Côte-d'Ivoire. La région dégagera une valeur ajoutée importante, tant dans l'industrie que dans l'agriculture ; celle-ci fera apparaître une épargne, qui permettra de financer de nouveaux investissements. Aux produits industriels semi-finis destinés à l'exportation - minerai de fer sous forme de pellets ou de billettes, pâte à papier, sciages, placages, huile de palme, coprah, latex... - s'ajouteront alors des produits finis destinés, en tout ou en partie, à la consommation intérieure - produits métallurgiques, papier, produits finis du bois, pneumatiques... L'agriculture paysanne poursuivra son processus d'intensification, avec association étroite de l'élevage aux spéculations traditionnelles, et tiendra ce faisant son rôle de stabilisateur de la croissance. Les objectifs fixés seront atteints à l'horizon 2000 : le décollage économique sera assuré ; la région du Sud-Ouest constituera un deuxième pôle de développement, garant d'un meilleur équilibre à la fois Est-Ouest et Nord-Sud ; l'agglomération de San Pedro sera devenue une véritable capitale régionale ; la réalisation des infrastructures entraînées par l'industrialisation induira une forte amélioration du cadre de vie...

(1) ARSO, 1975b, 1re partie, p. 12.

Dans ce scénario, présenté à la fois comme le plus probable et le plus souhaitable, l'industrialisation lourde devient cette fois-ci sans la moindre ambiguïté la pierre angulaire du développement du Sud-Ouest. "Un abandon de l'industrie lourde... compromettrait fortement la possibilité d'atteindre les objectifs fixés à la région", n'hésitent pas à conclure les auteurs de ce schéma-directeur définitif (1). D'autres scénarios sont bien sûr possibles : industrialisation retardée, industrialisation minimum (réalisation de la seule industrie papetière), industrialisation maximum (accélération de la réalisation de la filière "fer") : tous considèrent l'industrialisation lourde, au mieux sous ses deux composantes (fer + pâte à papier), au pire sous l'une seulement (pâte à papier), comme la condition *sine qua non* du développement de la région.

Du "plan de développement" de la DRC à la "synthèse du schéma-directeur" de l'ARSO, la continuité est certaine en ce qui concerne la *nature* des actions à entreprendre en vue de la valorisation "rationnelle" des potentialités de la région du Sud-Ouest. Elle ne l'est cependant plus du tout en ce qui concerne l'*échelle* à laquelle ces actions sont successivement envisagées. D'un plan à l'autre, des effets de dérive ont progressivement joué dans le sens d'un gonflement de certains projets, qui, de réalistes au départ, deviennent des entreprises à haut risque financier - tel le projet "pâte à papier" -, par exemple, qui, conçu en 1968 pour une capacité de production de 170 000 tonnes, correspondant à un investissement de 19,1 milliards de francs CFA, est programmé en 1975 pour une capacité de 300 000 tonnes, correspondant à un investissement de 65 milliards. Dans l'esprit des promoteurs de la "synthèse du schéma-directeur" de 1975, qui viennent de se prononcer ouvertement, nous l'avons vu, en faveur de l'industrialisation lourde, l'échelle d'intervention de l'opération San Pedro n'est en fait déjà plus du tout celle, régionale, assignée à l'ARSO, mais une échelle de toute évidence résolument nationale.

II. L'OPÉRATION SAN PEDRO : LA PRATIQUE

Qu'en sera-t-il de l'application de ce modèle *dans la pratique* ? Il est bien évident que les responsables de l'opération San Pedro n'ont pas attendu l'achèvement de la version définitive du schéma-directeur pour démarrer leur action. Celle-ci sera engagée, puis conduite, dans un souci certain de conformité aux canevas préconisés par les planificateurs successifs. Le *pragmatisme* en dominera cependant de façon permanente la mise en œuvre, tant il apparut très vite que de nombreux paramètres - et non des moindres - avaient été "mal" appréciés au niveau de la définition du schéma théorique. Des "ajustements" seront donc nécessaires, plus ou moins importants selon les domaines. Quelle sera en définitive l'action réellement menée sous couvert de l'opération San Pedro ? Quelle est, tout d'abord, la physionomie de son maître d'œuvre, l'ARSO ? Quel en est, en second lieu, le bilan à l'échelle de ses grandes composantes : mise en place de l'infrastructure de base, gestion du patrimoine forestier, développement de l'agriculture industrielle, gestion de l'immigration agricole, promotion du monde rural autochtone, autres initiatives en milieu rural ? Quel en est, enfin, le coût ?

(1) ARSO, 1975b, 1re partie, p. 46.

A. Une société de développement à la mesure des ambitions : l'ARSO

C'est le 22 décembre 1969, rappelons-le, qu'a été créée l'Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest (ARSO), société de développement à compétence régionale placée sous la tutelle directe de la présidence de la République. Nous avons vu plus haut quel en était le cadre d'intervention territorial - le département de Sassandra et les sous-préfectures limitrophes de Guiglo, Taï et Fresco. Nous avons vu également quelle en était la mission : conception d'un schéma-directeur d'aménagement, exécution de ce schéma-directeur, coordination des actions de développement entreprises dans la région, contrôle des opérations réalisées par des intervenants extérieurs. Nous allons à présent essayer de voir de quel poids cet organisme a pesé concrètement au cours de ses onze ans d'existence, à travers l'examen d'une part de son organigramme, d'autre part de son budget de fonctionnement.

1. Un organigramme musclé

Société d'État dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'ARSO est administrée par un *conseil d'administration,* comprenant, outre le président-directeur général de la société, un représentant de la présidence de la République, un représentant de l'Assemblée nationale, un représentant du Conseil économique et social, un représentant de chacun des ministères directement concernés (Plan, Affaires économiques et financières, Agriculture, Production animale, Travaux publics, Construction et Urbanisme, Intérieur), enfin le président-directeur général de l'Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB, société du même type que l'ARSO chargée de l'"opération Kossou" - construction d'un barrage hydro-électrique, aménagement de la région -, alors menée dans le Centre du pays et qui comporte, nous le verrons plus loin, un volet de nature à intéresser tout particulièrement l'ARSO : l'installation dans le Sud-Ouest des populations "déguerpies" de la zone d'inondation). Statutairement, le conseil d'administration "procède à toutes opérations rentrant dans l'objet de la société" (1) : au cours de ses deux réunions annuelles, il "délibère" notamment "sur les programmes d'activités" de celle-ci... ; il "délègue" en fait au président-directeur général de la société, qui est en même temps le président du conseil d'administration, "les pouvoirs qu'il juge nécessaires pour l'accomplissement de ses tâches" (1).

Car, dans la pratique, le vrai et unique "patron", c'est bien le *président-directeur général.* Celui nommé à la tête de l'ARSO - en Conseil des ministres et pour une durée illimitée - a pour nom Emmanuel Dioulo : administrateur civil de formation (il a fait partie de la première génération des administrateurs d'Afrique francophone formés au lendemain des indépendances nationales par l'Institut des hautes études d'outre-mer de Paris), directeur depuis 1967 du District autonome de San Pedro après avoir fait l'essentiel de sa carrière dans la "préfectorale", il accède à 32 ans - et y restera jusqu'à la fin du mandat de l'ARSO - à l'un des plus importants postes de responsabilité de son pays ; son "dynamisme" devient très vite légendaire en Côte-d'Ivoire, où il incarne l'image de la

(1) Article 7 des statuts de l'ARSO, Annexe au décret n° 69-546 du 22 décembre 1969 portant création de l'ARSO.

"réussite" : non seulement il mène "de main de maître" une société de développement prestigieuse - l'ARSO -, mais devient quelques années plus tard député du quartier abidjanais de Cocody, puis maire de la capitale ivoirienne, et passe avant la fin de la décennie pour l'un des hommes d'affaires les plus riches du pays (1)... cependant qu'un alinéa de l'article 5 des statuts de l'ARSO stipule expressément que le président-directeur général assume des "fonctions... incompatibles avec l'exercice d'un mandat politique" et qu'il ne peut "se livrer à aucun commerce, ni avoir d'intérêt dans aucune entreprise commerciale". Il sera assisté, d'une part, d'une *équipe de direction,* comprenant un directeur général adjoint, un inspecteur général, plusieurs conseillers techniques, ainsi que, de 1971 à 1975, la mission d'élaboration du schéma-directeur ; d'autre part, d'un *comité de direction,* se réunissant en principe une fois par mois, et comprenant les représentants au conseil d'administration des ministères du Plan, des Affaires économiques et financières, des Travaux publics et des Transports, de l'Agriculture, de la Construction et de l'Urbanisme. Quoique le siège de l'ARSO ait été fixé à San Pedro - les locaux en seront achevés en janvier 1973 -, la direction générale sera implantée - et le restera jusqu'au bout - à Abidjan.

Troisième niveau de l'organigramme, et en liaison hiérarchique avec la direction générale : des *directions techniques* et une *caisse d'équipement des terrains.* En ce qui concerne les directions techniques, la variation permanente - pratiquement d'une année sur l'autre - de leur nombre, de leur intitulé, voire de la dénomination elle-même - les "directions" deviennent pendant quelque temps "départements" -, n'en permet pas une présentation aisée. En 1971 et 1972, il en existe quatre : une direction administrative et financière - qui restera, comme la direction générale, implantée dans la capitale -, une direction de l'infrastructure et de l'équipement, une direction de l'aménagement rural, une direction de l'architecture et de l'urbanisme. En 1973, ces mêmes directions se transforment en départements. En 1974, s'y ajoute un département de promotion humaine. Pas de changement en 1975. En 1976 par contre, retour aux directions, réduites à deux : une direction technique, composée de trois *sous-directions,* une direction des affaires administratives et financières, composée de quatre *services* ; directions auxquelles sont ajoutées par ailleurs six *cellules* autonomes... En 1977, éclatement cette fois-ci du dispositif en pas moins de sept directions et seize sous-directions. Pas de changement en 1978. Retour en 1979 à cinq directions et onze sous-directions, suivi en 1980 d'une nouvelle réduction à quatre directions - une direction des affaires administratives et financières, une direction des opérations de la construction, de l'urbanisme et de l'infrastructure, une direction de la promotion humaine et de la coopération, une direction des opérations agricoles - et neuf sous-directions... La Caisse d'équipement des terrains, dont la tâche est de gérer les terrains du périmètre urbain de San Pedro - recouvrement des loyers des terrains équipés, financement de l'équipement de nouveaux terrains -, connaîtra, quant à elle, un peu moins

(1) Il défraiera la chronique en 1985 à la suite d'un scandale financier dont les tenants et les aboutissants ne sont toujours pas très bien élucidés, et qui l'entraîna à s'"exiler" pour quelque temps en Europe, alors qu'il passait pour un candidat possible à la succession du président Houphouët-Boigny ; son "étoile" politique a quelque peu pâli depuis.

d'avatars. Jusqu'en 1976, elle constituera une structure autonome, en liaison hiérarchique directe, à l'instar des directions techniques, avec la direction générale. En 1977, elle est rattachée à l'une des sept directions techniques, la direction des affaires financières et de la gestion, au sein de laquelle elle a rang de sous-direction. Elle gardera ce statut en 1978. Avant de redevenir en 1979, pour le rester jusqu'à la fin, un service de même hiérarchie que les directions techniques. Volonté délibérée d'adaptation de l'ARSO à une réalité en évolution rapide ou expérimentation systématique de technocrates en quête de l'organigramme introuvable ? Ces changements à répétition dans l'organisation des services n'ont à coup sûr pas été un facteur favorable au bon fonctionnement de ceux-ci.

Quatrième niveau de l'organigramme, en liaison hiérarchique à la fois avec la direction générale et les directions techniques : les *directions régionales*. Celles-ci sont mises en place en 1975, respectivement à Tabou, Guiglo, Soubré et Sassandra, avec pour chacune compétence territoriale sur un groupe de deux ou de trois sous-préfectures. Leur création relève du souci de décentraliser les directions techniques d'une part, de mettre en œuvre le schéma de structuration de l'espace préconisé par le "livre blanc" de l'ARSO depuis 1972 d'autre part. Au siège de la direction régionale, outre le directeur régional, nommé par le président-directeur général, on trouvera ainsi dorénavant un représentant de chaque direction technique ; sur le "terrain", coiffés par le directeur régional, des chefs de zone - une zone correspondant à une sous-préfecture -, coiffant eux-mêmes des chefs de secteur - un secteur correspondant au "pays rural" articulé sur un village-centre -, coiffant à leur tour des animateurs - l'animateur opérant à l'échelle du village... Ce niveau de l'organigramme restera pour l'essentiel stable jusqu'au terme du mandat de l'ARSO - la direction régionale de Sassandra perdra toutefois la sous-préfecture de San Pedro, érigée en "district" à part entière, en 1976, la direction régionale de Soubré, celle de Buyo, élevée elle aussi au rang de district compte tenu des problèmes spécifiques posés à la zone par la construction du barrage du même nom, en 1977 ; dans la pratique, les structures d'encadrement du milieu rural prévues aux échelons inférieurs ne connaîtront en fait qu'un tout début de concrétisation.

Un organigramme en définitive de type "lourd", complexe sinon compliqué - nous reproduisons ici celui de 1975 (figure 33), qui en donne, pour la seconde moitié de la décennie, la représentation moyenne la plus claire -, qui mobilisera un effectif permanent moyen de quelque 500 personnes - dont une douzaine d'expatriés -, qui cherchera, certes, constamment à s'adapter à l'évolution de l'opération, mais qui sera loin d'avoir donné le meilleur de lui-même quand prend fin en 1980 la mission de l'ARSO.

2. Un budget de fonctionnement confortable

Un organigramme aussi étoffé n'est en fait possible que si les moyens financiers suivent. Précisons tout de suite que les moyens financiers auxquels nous nous intéressons ici sont ceux concernant le seul budget de fonctionnement de l'ARSO - sur lequel est en particulier rémunéré le personnel prévu par l'organigramme -, et non le budget d'équipement dont cette société a également la charge, budget constitué par les crédits d'investissement publics mis à sa disposition soit par le Trésor au titre du budget spécial d'investissement et d'équipement (fonds propres ivoiriens), soit par la Caisse autonome d'amortissement (fonds d'emprunt) pour la réalisation des opérations dont le financement a été obtenu, et dont nous traiterons plus loin.

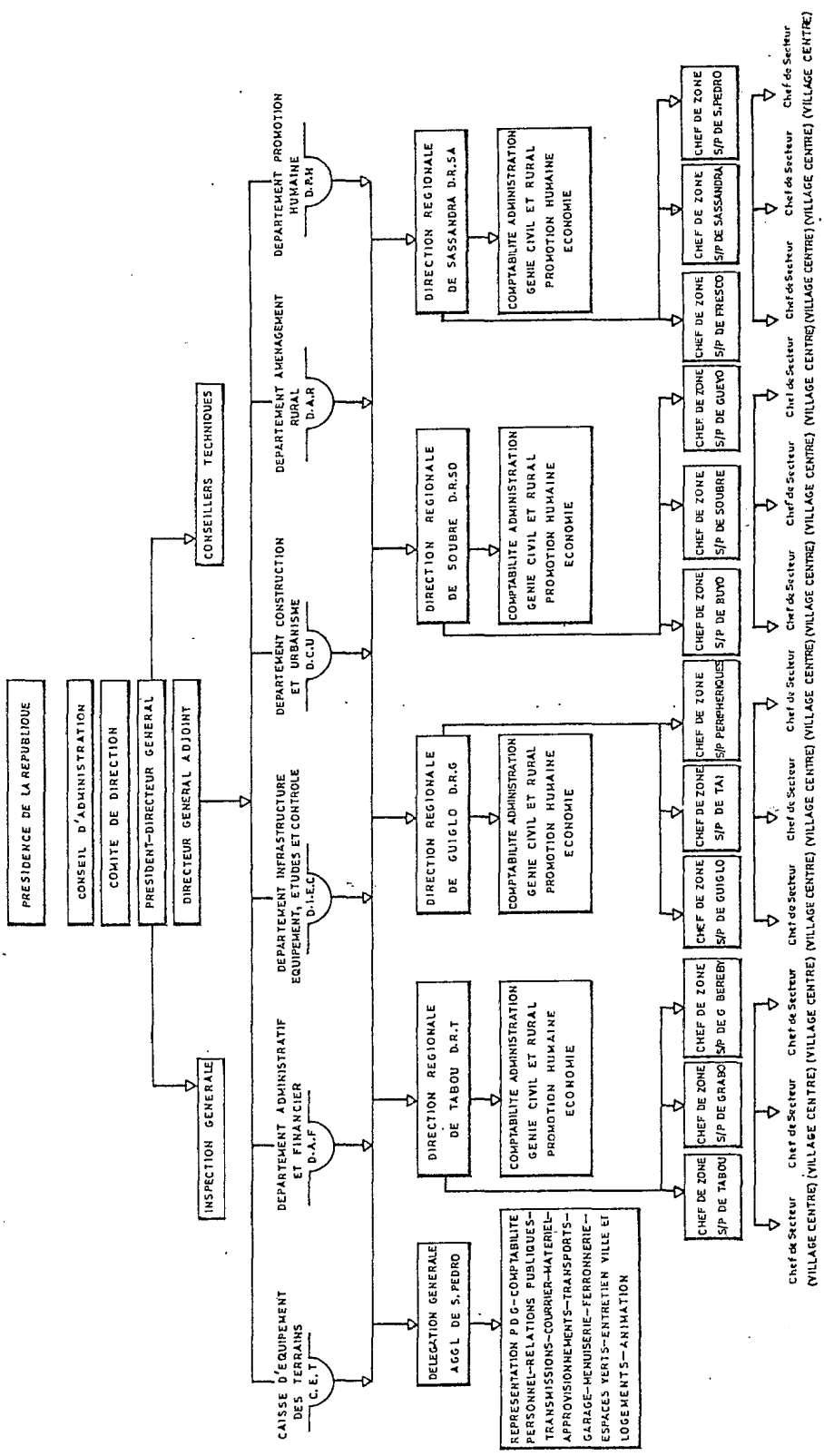

Figure n° 33
Organigramme ARSO 1975.

L'évolution du budget de fonctionnement de l'ARSO est spectaculaire (1) : de 306,5 millions de francs CFA en 1970, il passe à 781,8 millions en 1974, atteint 1 017,3 millions en 1976, et 1 456,6 millions - soit près d'un milliard et demi de francs CFA - en 1979. Principale source de financement de ce budget : les subventions de l'État - 100 % en 1970, 75 % en 1974, 83 % en 1976, 85 % en 1979 ; source complémentaire : les recettes provenant d'activités de production ou de la gestion de services dont l'ARSO a la responsabilité. Principaux chapitres de dépenses : les frais de personnel (appointements et salaires, logements, missions et voyages, charges sociales, impôts et taxes) - 50,9 % en 1974, 58,6 % en 1979 -, les services extérieurs (entretien de la ville de San Pedro, frais postaux et téléphoniques, frais d'hôtel, entretien et réparation des véhicules, honoraires d'assistance technique, honoraires divers, documentation, transports...) - 23,0 % en 1974, 15,4 % en 1979 -, les fournitures extérieures (carburant, électricité, eau et gaz, fournitures de bureau, fournitures diverses...) - 9,3 % en 1974, 6,4 % en 1979 -, les dotations aux amortissements - 7,8 % en 1974, 13,7 % en 1979...

Le budget de fonctionnement de l'ARSO permettra incontestablement à cette société de développement de "travailler". Il sera en progression constante, même à la fin de la décennie quand l'horizon financier de la Côte-d'Ivoire commencera à s'assombrir, ce qui signifie que l'organisme a conservé jusqu'au bout la confiance des pouvoirs publics.

L'ARSO a-t-elle vraiment été au cours de ses onze ans de fonctionnement un "État dans l'État", comme cela lui a été volontiers reproché ? Société de développement de type intégré, elle est par définition mandatée pour intervenir dans tous les domaines susceptibles de contribuer au développement de la région, la seule limite étant la compatibilité des actions entreprises avec les orientations d'ensemble du plan ivoirien, ce à quoi est d'ailleurs chargé de veiller en permanence un commissaire du gouvernement, désigné par arrêté du président de la République sur proposition précisément du ministre du Plan. Dans la pratique, nous le verrons plus loin, il est cependant des pans entiers - et essentiels - de l'activité économique régionale sur lesquels elle n'a pas - ou que très peu - de prise : la gestion des ressources forestières reste largement du ressort de l'autorité nationale, qui continue à délivrer les permis d'exploitation et à décider des modalités de valorisation du patrimoine existant ; la mise en œuvre des grandes opérations agro-industrielles restera de même du ressort exclusif de sociétés d'État ou d'économie mixte spécialisées, l'ARSO n'intervenant que pour le règlement d'éventuels problèmes humains connexes... Il n'en demeure pas moins que l'Autorité sera omnipotente en ce qui concerne des domaines tout aussi importants, tels que l'édification de la ville de San Pedro, la gestion de l'immigration, la promotion du monde rural autochtone..., dans la limite bien entendu des moyens financiers qui lui sont consentis - que ce soit au titre de son budget de fonctionnement propre ou du budget d'équipement dont elle a la gestion -, et de la marge de manœuvre tolérée dans l'affectation de ces moyens, à l'intérieur de l'opération à laquelle ils sont destinés, par le contrôleur d'État chargé de veiller à la régularité des comptes, et désigné lui aussi par arrêté du président de la République, sur proposition cette fois-ci du ministre des Affaires économiques et financières.

L'ARSO fut, certes, une société puissante, mais pas un "État dans l'État".

(1) Sources : Rapports annuels d'activité de l'ARSO.

B. La mise en place de l'infrastructure de base

La mise en place de l'infrastructure de base de l'opération San Pedro démarre, nous l'avons vu, bien avant la création de l'ARSO, par l'adjudication, fin 1967, à un consortium d'entreprises franco-germano-italien d'un marché portant sur une première tranche de travaux, comprenant :

- la construction d'un port en eau profonde, à l'état brut ;
- la réalisation des plates-formes, de la voirie et de l'assainissement pour une ville de 6 000 habitants ;
- la réalisation d'un réseau routier en terre reliant le port à Issia, Sassandra et Grand-Béréby.

Au fil de la décennie 1970, de nombreux autres travaux compléteront cette infrastructure, dont nous nous proposons, pour commencer cette rétrospective des réalisations de l'opération San Pedro, de présenter les grandes composantes.

1. L'infrastructure portuaire

Démarrés en mars 1968, les travaux de la première tranche du port de San Pedro sont terminés en novembre 1971. Celui-ci est en fait opérationnel dès le mois de mai. L'infrastructure mise en place comprend alors les réalisations suivantes :

- 2 jetées de 145 m et 265 m de longueur ;
- 1 chenal d'accès à -12,5 m ;
- 1 plan d'eau d'évolution de 31 ha à -11 m ;
- 2 darses de 34 ha à - 2,5 m ;
- 2 quais de respectivement 155 m à - 9 m (quai sud) et de 181 m à - 11 m (quai ouest) ;
- 1 quai de servitude de 106 m à - 4 m ;
- 6 coffres d'amarrage servant au mouillage des navires grumiers dans la rade intérieure ;
- 1 parc à bois de 9 ha doté d'un quai de 160 m à - 4 m ;
- 22 000 m^2 de terre-pleins sous douane ;
- 7 ha de zone d'entrepôt hors douane ;
- 2 magasins cales de 8 800 m^2 ;
- 2 immeubles à 3 niveaux abritant les services du port (capitainerie et direction) ;
- 1 système complet de phares et balises.

Le trafic de 800 000 tonnes pour lequel le port a été initialement conçu étant atteint dès la seconde année d'exploitation (cf. tableau 35), une seconde tranche de travaux s'impose impérativement. Cette tranche d'extension, entreprise en mai 1977 et achevée en septembre 1979, permettra de réaliser 2 postes à quai supplémentaires, construits dans le prolongement du quai ouest, qui passe ainsi de 181 m à 581 m ; ce qui porte en définitive la capacité d'accueil du port à 10 bateaux - 4 à quai, 6 au mouillage. Sera également réalisé en 1977 dans l'enceinte portuaire un "complexe de pêche", comprenant un quai de 30 m à - 3 m, une fabrique et un silo à glace, une chambre froide, une halle de mareyage, les bureaux et magasins nécessaires au fonctionnement du complexe, un dépôt de carburant détaxé...

L'ouverture du port de San Pedro sonne bien évidemment le glas de l'activité portuaire de Sassandra (juin 1972), de Grand-Béréby (septembre 1972) et de Boubélé (qui "résistera" jusqu'en avril 1975). Elle fera également du nouveau port, à partir de fin 1972, le seul point d'embarquement du Sud-Ouest des Kroumen de Tabou et de Sassandra - nous verrons plus loin dans quelles conditions. Elle entraînera par ailleurs la création d'un important corps de dockers, dont nous traiterons également plus loin. Portera-t-elle préjudice à l'activité du port d'Abidjan ? En 1980, celui-ci ne charge, certes, plus que 47,2 % des grumes exportées par la Côte-d'Ivoire, alors qu'il en chargeait 69,3 % en 1972 (1). Mais si le port de San Pedro a incontestablement exercé dès le départ un effet d'attraction sur un arrière-pays plus éloigné que celui qui alimentait en bois jusque-là les rades de Sassandra, Grand-Béréby et Boubélé - dont le trafic en grumes s'élevait en 1971, rappelons-le, à quelque 580 000 tonnes, alors que celui de San Pedro dépasse dès 1972 les 850 000 tonnes -, il a aussi bénéficié d'un progressif déplacement vers l'ouest de l'activité forestière nationale, rendu possible, il est vrai, par l'infrastructure mise en place dans cette partie du pays sous couvert de l'opération San Pedro. Ce qui correspond à une évolution somme toute parfaitement conforme à celle initialement souhaitée par le planificateur, dont l'un des objectifs avancés pour justifier l'opération était précisément la nécessité d'un rééquilibrage de l'activité économique entre l'Est et l'Ouest du pays. Ce qui n'était par contre pas prévu - et encore moins souhaité - par le planificateur, c'est que près de dix ans après son ouverture le port de San Pedro demeure centré pour l'essentiel de son activité sur l'exportation de bois en grumes : en 1980, celle-ci représente en effet toujours 83,7 % de l'ensemble du trafic, et 85,7 % du trafic export (cf. tableau 35), ce qui amène l'auteur d'un travail récent sur San Pedro à qualifier ce port de "simple quai de chargement" (2). Non seulement les exportations ne se sont pas diversifiées - les grandes unités industrielles liées à la transformation du bois n'ont pas vu le jour, et la production à venir des complexes agro-industriels ne suffira pas à modifier la situation de façon significative -, mais, faute de marché de consommation, les importations n'ont pratiquement pas progressé. Durant toute la décennie 1970, la production de bois de l'arrière-pays de San Pedro est heureusement restée à un niveau élevé, ce qui a permis au port de fonctionner en permanence à pleine capacité. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Nous verrons plus loin que la gestion du patrimoine forestier telle qu'elle est assurée dans la région au cours de la même décennie ne permet hélas ! guère d'être très optimiste sur le maintien de ce niveau de production.

2. L'infrastructure urbaine : la ville de San Pedro

L'histoire de la ville de San Pedro est celle d'un décalage permanent entre la mise en place de l'infrastructure urbaine - en particulier de l'infrastructure immobilière -, trop lente, et l'accroissement démographique de la jeune cité portuaire, trop rapide. Cette "non-

(1) Sources : Statistiques publiées par le *Bulletin mensuel de la chambre d'industrie de Côte-d'Ivoire.*
(2) J.L. Luzon, 1985, p. 86.

Tableau 35
Évolution du trafic du port de San Pedro de 1971 à 1980 (en tonnes).

Année / Structure	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
IMPORTATIONS	5 404	10 160	27 173	27 950	17 733	34 161	40 787	42 416	36 580	36 509
-Hydrocarbures	4 736	8 697	11 168	14 719	16 344	20 335	22 590	22 162	23 637	21 610
-Ciment			9 189	9 000		12 164	7 706	8 782	900	398
-Riz			4 448	2 404			4 036	4 000	4 968	1 602
-Engrais										8 153
-Divers	668	1 463	2 368	1 827	1 389	1 662	6 455	7 472	7 075	4 746
EXPORTATIONS	71 927	844 812	990 692	791 676	916 360	1 190 497	1 317 723	1 172 983	1 501 446	1 505 433
-Grumes	64 477	828 594	961 521	737 943	824 145	1 101 092	1 195 164	1 008 227	1 339 958	1 290 287
-Bois usinés	7 316	11 685	24 672	37 500	70 566	58 534	61 601	65 528	64 783	70 215
-Café		3 008	2 801	3 930	3 846	6 879	30 704	44 851	54 639	53 710
-Cacao		405	1 030	2 634	4 012	8 403	11 252	33 944	16 703	33 818
-Huile de palme		36	94	9 523	13 529	14 618	18 023	18 914	20 914	26 485
-Sucre										20 152
-Coton									3 281	8 496
-Caoutchouc										413
-Divers	134	1 144	574	146	262	911	979	1 519	1 168	1 857
TOTAL	77 331	854 972	1 017 865	819 626	934 093	1 224 658	1 358 510	1 215 399	1 538 026	1 541 942

Sources : Statistiques publiées par le *Bulletin mensuel de la Chambre d'Industrie de Côte-d'Ivoire.*

concordance des temps", pour reprendre l'heureuse expression de Ph. Haeringer (1), entre les deux phénomènes est à l'origine, dans un premier temps du moins, de l'émergence d'une ville-bis, le Bardo, qui, à partir de la *cité de chantier,* se développera parallèlement à la ville officielle, mais sans que celle-ci ne parvienne jamais, comme cela était initialement prévu, ni à rattraper ni encore moins à supplanter celle-là.

La création de la ville de San Pedro se heurte en fait d'entrée de jeu à deux types de difficultés. Le site est tout d'abord beaucoup moins favorable que ne le laissaient présager les premières études. De la rivière San Pedro à la lagune Digboué, se succèdent ainsi du sud au nord 1) une plaine côtière extrêmement étroite et partiellement marécageuse, 2) une zone de collines granitoïdes à fortes pentes, profonde de près de deux kilomètres, 3) une dépression marécageuse (vraisemblablement, avec la lagune Digboué, un ancien estuaire du San Pedro), profonde d'environ quatre kilomètres ; l'urbanisation d'un tel site exigera des travaux d'infrastructure considérables. Les coûts de construction, compte tenu des contraintes imposées par ce milieu naturel, sont en second lieu beaucoup plus élevés que prévus au départ ; les logements réalisés - même ceux dits économiques - resteront inaccessibles à la majeure partie de la population.

Démarrés en mars 1968 en même temps que ceux du port, les travaux d'infrastructure urbaine dits de la première tranche, et devant permettre la création d'une ville de 6 000 habitants, sont étendus dès 1970, à l'initiative de l'ARSO, à l'aménagement d'une ville de 25 000 habitants, puis, à partir de 1975, d'une ville de 100 000 habitants, avec en arrière-plan une ville de 300 000 habitants... Sort ainsi petit à petit de terre, aussi bien sur les sites collinaires que dans les zones marécageuses, à grand renfort de remblais et de déblais, une ville nouvelle, constituée à la fin de la décennie 1970, de par l'implantation géographique et les fonctions de ses quartiers, de cinq grandes zones (figure 34) :

une zone portuaire, comprenant

- le quartier de la *Rade,* à vocation d'administration du trafic et d'hébergement du personnel de direction du port ;
- le quartier du *Port,* à vocation de gestion des services liés à l'activité portuaire (bureaux des compagnies maritimes, des transitaires, des dockers, entrepôts divers...) ;

une zone de front de mer, comprenant

- le quartier *Mohikrako,* à vocation résidentielle et administrative, édifié à l'emplacement du village autochtone de San Pedro, dont la quarantaine d'habitants - des Krou-Gnagbiyou - sont déguerpis dès 1968 - ils s'installent d'abord à quelque 3 km vers l'intérieur, avant de rejoindre San Pedro - bis ;
- le quartier de la *Corniche,* à vocation résidentielle de grand standing ;
- le quartier *Balmer,* à vocation de très grand standing (le chef de l'État y sera attributaire de la colline dite "Élysée") ;

(1) Ph. Haeringer, 1973, p. 278. Rappelons que, dans le cadre de l'investigation pluridisciplinaire entreprise en 1969 par l'ORSTOM sur l'impact de l'opération San Pedro, il était convenu que le géographe Ph. Haeringer couvrirait plus particulièrement la ville naissante de San Pedro. Ses travaux sur cette ville font aujourd'hui autorité. Cf. Ph. Haeringer, 1969, 1973, 1974, 1975, 1977.

une zone intérieure, comprenant

- le quartier *Poro,* dit "cité de chantier", à vocation commerciale et d'habitat économique ou de moyen standing, collectif ou individuel ; des programmes de construction y sont exécutés dès 1970, à l'initiative en particulier de la SICOGI (Société ivoirienne de construction et de gestion immobilière) et de la SOGEFIHA (Société de gestion financière de l'habitat), les deux grandes sociétés de construction - la première mixte, la seconde publique - du pays ;
- le quartier *Nittoro,* à vocation d'habitat individuel de moyen ou bon standing ; la SICOGI y construit, par exemple, 25 villas en 1972 ;
- le quartier *Sonouko,* ou quartier du *Lac,* à vocation d'habitat de moyen ou bon standing, collectif ou individuel ; la SICOGI y réalise, là aussi, d'abord un programme de 115 logements collectifs en 1972, puis de 108 logements collectifs en 1973-1974 ;
- le quartier *Séwéké,* à vocation d'habitat économique collectif ; la SOGEFIHA y démarre en octobre 1972 un chantier de pas moins de 1 664 logements ;

une zone industrielle, comprenant

- une partie *sud,* à vocation plutôt commerciale - c'est là que s'implanteront en particulier les grandes maisons de commerce liées à l'activité secondaire ;
- une partie *nord,* à vocation proprement industrielle - c'est là que s'implanteront en particulier les unités de transformation du bois ;

enfin **une zone extérieure,** formée par le chapelet de *parcs à bois* qui ceinturent la ville au nord, le long de la route Sassandra-Grand-Béréby et d'un embryon de voie ouverte sur la rive gauche du San Pedro.

Une ville progressivement pourvue, bien entendu, de tous les équipements collectifs nécessaires à son bon fonctionnement : aérodrome (ouvert dès mai 1968), voiries et réseaux divers, cimetière, poste et central téléphonique, écoles primaires, collège d'enseignement secondaire (ouvert fin 1972), hôpital (ouvert également fin 1972), marché, édifices cultuels, hall d'information, palais de justice, hôtels (le premier - l'hôtel Horizon - mis en place dès 1969, le second - le motel ARSO - en 1972), gare routière, stade omnisports, espaces verts..., le tout desservi en 1980 par une quarantaine de kilomètres de voies bitumées...

Sur l'ensemble de cet espace urbain, un système unique d'attribution des parcelles : celui du bail emphytéotique préconisé par le *Livre blanc* de l'ARSO de 1972, précédé d'une concession provisoire d'un an. L'attributaire se voit ainsi d'abord concéder un lot pour une année, au terme de laquelle devra être constatée la mise en valeur conformément au permis de construire accordé. Un bail est ensuite passé avec la Caisse d'équipement des terrains, d'une durée, rappelons-le, de 30 ans en zone industrielle et de 49 ans en zone d'habitat. Un tel régime juridique non seulement élimine toute spéculation foncière mais oblige aussi à une construction rapide, tout en n'hypothéquant pas de façon irrémédiable l'avenir.

Une ville conçue en définitive selon une logique technicienne hautement rationnelle, mais qui restera malheureusement hors de portée de la majeure partie de la population à laquelle elle est destinée et confortera ainsi tout naturellement l'existence de la *ville-bis* née de la cité de chantier, une agglomération parallèle où trouvent précisément refuge, en "un habitat spontané, juridiquement précaire et, de ce fait, bâti en matériaux légers" (1), tous ceux qui ne peuvent accéder à la ville officielle.

(1) Ph. Haeringer, 1977, p. 14.

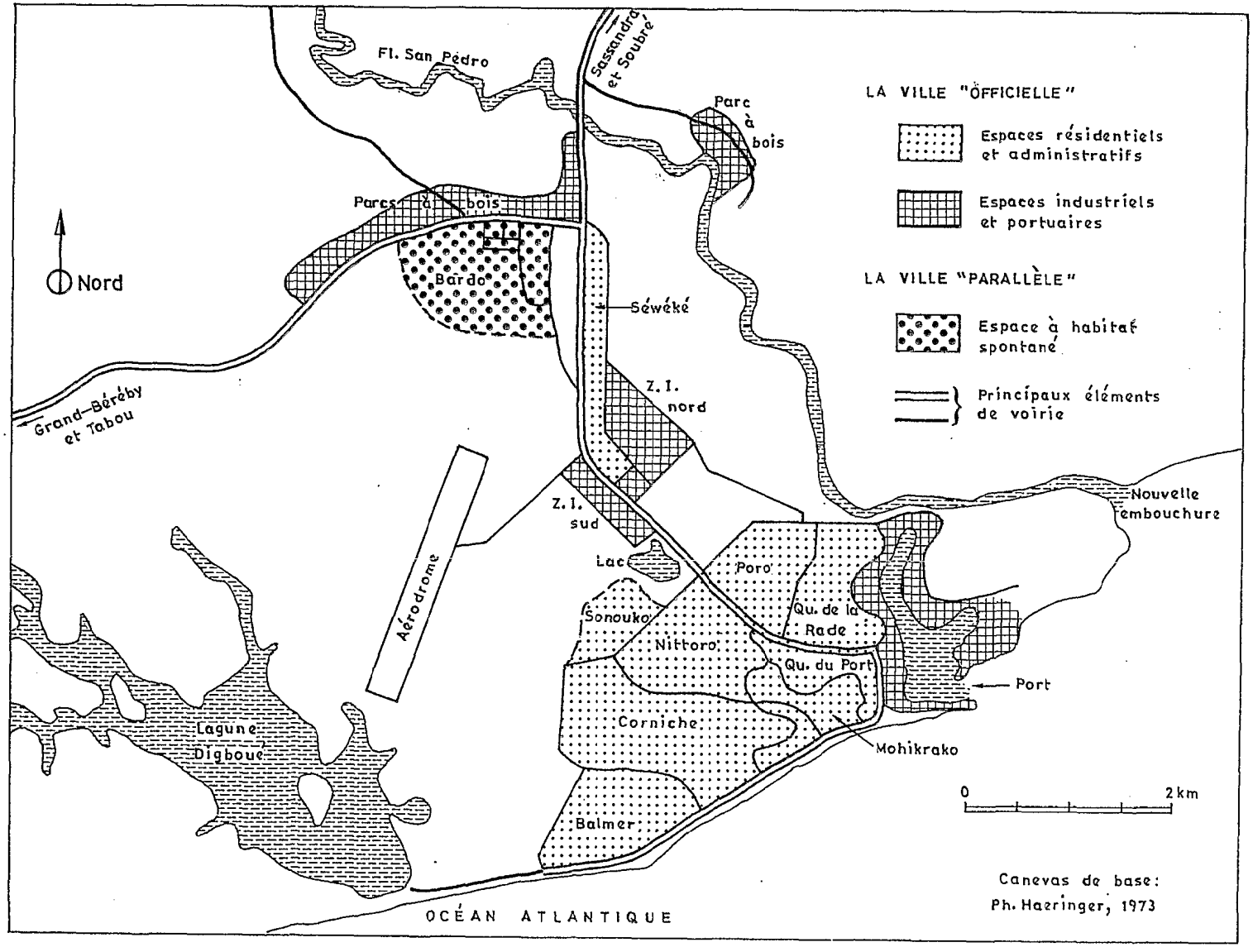

Figure n° 34
San Pedro en 1980. Plan schématique.

Faire disparaître cette ville-bis sera une préoccupation constante de l'ARSO, du moins jusqu'au milieu de la décennie 1975. En 1968, quand démarrent les travaux de construction du port et de la ville, ce sont pourtant les responsables du District autonome de San Pedro qui décident, en l'absence de vraie cité de chantier, de créer, à proximité du village autochtone krou de Dédiako, établi à quelque 6 km du littoral en bordure sud de la route de Grand-Béréby, une cité *provisoire* pour l'hébergement des employés du chantier, une cité qu'il sera d'autant plus facile de faire disparaître quand la ville nouvelle sera en mesure d'accueillir ses pensionnaires qu'elle aura été construite en matériaux légers. Plusieurs layons sont même ouverts au bulldozer perpendiculairement à la route de Grand-Béréby pour en faciliter l'implantation et l'ordonner autour d'un minimum de lignes géométriques. Aucun autre aménagement n'y est réalisé. Son développement dépasse très rapidement toutes les prévisions. Un recensement effectué à la demande du District autonome par le service des études démographiques de la direction nationale de la Statistique y dénombre 4 024 personnes dès février 1969, pour un effectif de travailleurs employés sur le chantier de 1 150 salariés (1). Quand, dans le courant de l'année 1970, sont achevées au quartier Poro les premières constructions de la "vraie" cité de chantier, la population de la cité "provisoire" - appelée entre-temps "Bardo" - est estimée à quelque 7 000 personnes, bien plus que le nouveau quartier de Poro ne pourrait de toutes les façons en absorber si tant est que les revenus dont disposent les habitants de la ville-bis leur permettent un tel déménagement, ce qui est loin d'être le cas. Le recensement qu'effectue l'ARSO en mai-juin 1972, à la fois de la ville officielle et de la ville parallèle, dénombre cette fois-ci quelque 1 500 habitants (dont une centaine d'Européens) dans la première, et environ 11 500 dans la seconde... Une progression qui est encore plus spectaculaire en 1973, où le même type de recensement nous donne quelque 2 500 habitants pour la ville officielle et... 25 000 pour la ville parallèle ; le responsable de la cellule de promotion humaine de l'ARSO parle alors, dans une note confidentielle adressée au président-directeur général, de "multiplication effrayante des constructions au Bardo" (2). Un chiffre qui redescend à 22 000 au recensement national de 1975, pour quelque 9 600 habitants dans la ville officielle et une population totale de 31 600 personnes. Conséquence de l'achèvement entre-temps des 1 664 logements économiques entrepris par la SOGEFIHA dans le quartier de Séwéké, et conçus en grande partie comme une première étape à la disparition du Bardo - leur capacité d'absorption est d'environ 8 000 personnes -, ou de la récession qui frappe l'activité d'exportation de bois en 1974 et 1975 ? Si quelque 4 000 habitants sont effectivement dénombrés à Séwéké en 1975 - ce qui ne donne par ailleurs qu'un taux d'occupation des logements de 50 % et montre bien que les loyers proposés dans ce quartier à habitat pourtant économique ne sont pas à la portée de tous les habitants de la ville-bis -, il est vrai aussi qu'en 1974 et 1975 le ralentissement de l'activité portuaire, grosse utilisatrice de main-d'œuvre de manutention, est à l'origine du départ de San Pedro d'un certain nombre de travailleurs de cette catégorie professionnelle plutôt modeste licenciés de leur emploi et résidant

(1) Cf. l'analyse faite de ce recensement par J. Chevassu, 1970.
(2) G. Carrères, 1973, p. 9.

jusque-là essentiellement au Bardo. Quoi qu'il en soit, la ville parallèle demeure en 1975 une réalité que l'on ne peut ignorer : du même recensement national - qui fut aussi un recensement de l'habitat -, il ressort, entre autres, que si la ville officielle ne compte alors que 1 700 logements *occupés* sur les 3 610 construits, le Bardo en compte... 8 600 (1).

L'évidence de cette réalité finit par imposer à l'ARSO la ville parallèle comme un quartier à part entière de San Pedro, qu'il vaudrait peut-être mieux tenter d'aménager, à défaut de pouvoir le faire disparaître. Une étude visant à une restructuration du Bardo est ainsi réalisée en cette même année 1975 en liaison avec le ministère de la Construction et de l'Urbanisme. Celle-ci propose de conserver à ce quartier son caractère propre en le viabilisant et en le dotant d'un statut foncier précis. Le financement d'une première tranche de travaux est acquis en 1976. Une étude d'exécution du projet est engagée en décembre de la même année, et aboutit au lancement en septembre 1977 d'un appel d'offres pour la réalisation des voiries et réseaux divers, ainsi que de l'aménagement d'une zone de relogement de quelque 40 ha destinée à recevoir un habitat social. Ces travaux d'infrastructure sont réceptionnés en juillet 1980, en même temps qu'est achevée une tranche de 60 logements économiques. La physionomie d'ensemble du Bardo n'en demeure pas moins très largement celle d'un immense bidonville, où vivent alors toujours les deux tiers des quelque 40 000 habitants du "grand" San Pedro (2)...

Le tableau 36 ci-après rappelle les étapes de l'évolution démographique de la ville de San Pedro.

Tableau 36

Évolution démographique de la ville de San Pedro de 1969 à 1980.

Population / Année	Total ville	Ville officielle	Ville parallèle	Sources
1969	4 024*		4 024	Recensement dir. de la statistique
1970	≠ 7 000*		≠ 7 000	Estimation ARSO
1971	≠ 8 500	500	≠ 8 000	Estimation ARSO
1972	13 000	1 500	11 500	Recensement ARSO
1973	27 500	2 500	25 000	Recensement ARSO
1974	≠ 35 000	?	?	Estimation ARSO
1975	31 600	9 600	22 000	Recensement national
1980	≠ 40 000	1/3	2/3	Dénombrement administratif

** A l'exclusion des quelques dizaines de cadres, expatriés pour la plupart, logés par leurs entreprises (dans des villas de fonction construites dès la phase préparatoire ou dans des caravanes...) sur le chantier.*

(1) Cf. Ph. Haeringer, 1977, p. 14.

(2) D'après le dénombrement administratif sommaire réalisé en 1980 en vue des élections législatives.

3. L'infrastructure routière

Le réseau routier tel qu'il existe dans le Sud-Ouest au moment du démarrage de l'opération San Pedro date pour l'essentiel, nous l'avons vu plus haut, de moins de dix ans et a été en grande partie mis en place par les forestiers. Il comprend notamment des pistes d'exploitation et des pistes de liaison réalisées de façon sommaire, avec un minimum de terrassements et d'ouvrages, et souvent non reliées entre elles d'une zone d'exploitation forestière à l'autre.

La première tranche de travaux prévoit ainsi la création d'axes routiers, dans un premier temps en terre, susceptibles de drainer au mieux dans l'avenir les produits du Sud-Ouest vers le port de San Pedro. Ces axes sont au nombre de trois :

- un axe sud-nord, l'axe San Pedro-Soubré-Issia, qui doit permettre de relier le port à son arrière-pays septentrional - et par delà Issia à tout le Nord-Ouest de la Côte-d'Ivoire et au Mali -, et dont le tracé sera réalisé sur 210 km ;
- un axe ouest-est, l'axe San Pedro-Sassandra, qui doit permettre de relier le port à la région de Sassandra, dont le tracé empruntera les 40 premiers kilomètres de l'axe précédent, puis se prolongera sur 47 km, jusqu'au Pont Weygand, sur le fleuve Sassandra ;
- un axe est-ouest, l'axe San Pedro-Grand-Béréby, qui doit permettre de relier le port aux régions de Grand-Béréby et de Tabou, et dont le tracé sera réalisé sur 35 km jusqu'à la rivière Néro ;

soit un total de 292 km de routes de 7 m de largeur de chaussée. Commencés en mai 1968, les travaux en seront entièrement achevés en novembre 1971. Parmi les ouvrages d'art construits dans le cadre de la mise en place de cette infrastructure routière de base, le pont sur le fleuve Sassandra à Soubré, achevé en décembre 1970, est incontestablement la pièce maîtresse du dispositif de désenclavement de l'interfluve Sassandra-Cavally ainsi engagé : c'est essentiellement par là, nous le verrons plus loin, que passera le flot migratoire qui à partir de 1971 se déversera sur le pays bakwé.

Sur ces grands axes prendront dès lors progressivement appui les pistes existantes ou à créer, de telle sorte qu'à la fin de la décennie 1970 l'ensemble de la région sera innervée par un remarquable réseau de voies de communication. Le bitumage de l'axe central sud-nord, de San Pedro à Issia, sera réalisé entre 1974 et 1979 ; cependant qu'une voie nouvelle ouverte au départ de Yabayo, à 15 km au nord de Soubré, en direction de Gagnoa, permettra dès février 1978 de relier San Pedro à Abidjan par le goudron.

Si la mise en place des infrastructures portuaire et routière n'a posé aucune difficulté majeure à l'aménageur, il n'en a pas été de même, nous l'avons vu, pour la création de la ville de San Pedro, dont le dédoublement durable en une ville officielle et une ville parallèle ne put être évité. Excès d'optimisme des urbanistes de la première heure, pour qui la disparition de la ville-bis devait être le corollaire naturel de l'émergence de la ville-mère, ou incurie de technocrates d'entrée de jeu, consciemment ou inconsciemment, disposés à recourir à la manière forte au cas où leurs desseins seraient contrariés ? La ville parallèle non seulement ne disparaîtra pas d'elle-même, mais personne n'osera, en fin de compte, utiliser la coercition pour en venir à bout. Sa survie restera sans doute l'échec le plus cuisant enregistré par l'ARSO au cours de son existence.

C. La gestion du patrimoine forestier

Au cours de la décennie 1960, nous l'avons vu, la forêt du Sud-Ouest ivoirien a fait l'objet d'une exploitation très peu rationnelle. Du "plan de développement" de la DRC de 1968 à la "synthèse du schéma-directeur" de 1975, les planificateurs de l'opération San Pedro sont unanimes : il faut, coûte que coûte, améliorer la gestion du patrimoine forestier si l'on veut éviter que la région ne se trouve, à très court terme, irrémédiablement spoliée de la principale de ses richesses. Qu'en sera-t-il dans la pratique ?

A l'aube de l'opération San Pedro, la gestion du patrimoine forestier du Sud-Ouest ivoirien se pose en fait en termes de conciliation d'intérêts de trois types : scientifique, politique, économique. La forêt de l'interfluve Sassandra-Cavally constitue tout d'abord, rappelons-le, un milieu naturel d'une exceptionnelle richesse sur le plan scientifique : les chercheurs y ont inventorié des espèces floristiques et faunistiques uniques au monde, spécifiques au massif dit éburnéo-libérien ; une mission du Programme biologique international, après un séjour fin décembre 1971-début janvier 1972 dans la réserve de Taï, se fait l'écho de cette spécificité, à travers une campagne de radio et de presse destinée à sensibiliser le grand public européen à la préservation de ce milieu (1) et, par ricochet, à inciter les autorités ivoiriennes à prendre des mesures de protection. Car cette forêt, par la possibilité d'enrichissement rapide - et facile - qu'elle représente pour les bénéficiaires de permis d'exploitation, est très vite devenue aussi, avec le désenclavement de la région, en ce début de la décennie 1970 où pratiquement tout le reste de la forêt ivoirienne est déjà distribué, un enjeu politique de premier plan : nous avons vu plus haut dans quelles conditions étaient attribués - ou ré-attribués - les permis, le chantier forestier étant volontiers le "bâton de maréchal" dont le pouvoir gratifie un dignitaire méritant ; on imagine aisément les pressions qui s'exerceront pour le démantèlement de la réserve de Taï... La forêt du Sud-Ouest ivoirien est enfin également un enjeu économique, dont le poids dans la réussite de l'opération San Pedro est primordial : à court terme, elle assure, à travers l'exportation des grumes, l'essentiel du trafic du port ; à moyen terme, elle alimentera une industrie de transformation du bois, créatrice à la fois d'emploi et de valeur ajoutée ; à long terme, elle permettra la mise en œuvre d'une industrie de la pâte à papier, considérée comme l'une des pierres angulaires du développement de la région ; il importe donc d'en planifier l'exploitation en conséquence.

Retombée de la mission du Programme biologique international ? Une décision capitale est prise au plus haut niveau peu après le passage de celle-ci en Côte-d'Ivoire en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine scientifique que représente la forêt de l'interfluve Sassandra-Cavally : la réserve de Taï est érigée en *parc national* par décret du président de la République en date du 28 août 1972. Certes, l'ancienne réserve - telle que définie en 1956 - est amputée de 75 000 ha dans sa partie septentrionale, ouverte à l'exploitation forestière - ce qui laisse au parc une superficie de 350 000 ha ; la "vocation" scientifique, accessoirement touristique, de ce milieu naturel exceptionnel est cette

(1) Le journaliste Jean Thévenot lui consacra notamment une série radiophonique intitulée "Une forêt et des hommes" - avec pour sous-titre de l'émission de conclusion "Un trésor à sauver" -, diffusée sur France-Culture en février 1972.

fois-ci clairement affirmée dans l'article 2 du décret de création : "Le parc national de Taï est constitué en vue de la propagation, la protection et la couverture de la vie animale et de la végétation naturelle dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public". Une contre-offensive des forestiers aboutira en mars 1973 à une amputation supplémentaire de 20 000 ha (décret du 21 mars 1973 du président de la République de Côte-d'Ivoire portant modification de la limite séparant le parc national de Taï de la réserve partielle de faune du N'Zo). Ce sera la dernière. Une redéfinition des limites du parc, en juin 1977, non seulement en agrandira la superficie de 10 000 ha - ce qui porte celle-ci à 340 000 ha - mais érigera également sur ses franges les plus menacées quelque 66 000 ha de "zones de protection" - zones à l'intérieur desquelles l'exploitation forestière continue à être autorisée jusqu'à échéance des permis, mais ni les défrichements à fin agricole ni la chasse (décret du 3 juillet du président de la République de Côte-d'Ivoire portant redéfinition des limites du parc national de Taï).

La rationalisation de l'exploitation forestière ne laissera pas davantage les pouvoirs publics indifférents. Pour bien comprendre la situation qui prévaut dans ce secteur à l'aube de l'opération San Pedro, il convient de rappeler que, dans le contexte de libéralisme "sauvage" qui est alors de mise dans le pays, c'est la seule recherche du profit immédiat maximum qui guide le comportement de l'exploitant forestier. Ce profit immédiat maximum, il n'existe qu'une stratégie pour l'obtenir : limiter la coupe aux essences les plus recherchées - les essences dites de première catégorie -, exporter la totalité de ces essences sous forme de grumes - la transformation du bois sur place nécessitant des investissements dont le rapport serait bien moins intéressant. Quand on sait que les essences de première catégorie représentent seulement 2 m^3 de bois à l'hectare, les essences de seconde et troisième catégories 10 m^3, les essences non encore commercialisées mais dont les caractéristiques technologiques pourraient permettre une commercialisation après une première transformation quelque 10 m^3 supplémentaires (1), on mesure pleinement le gaspillage que constitue l'exploitation forestière telle qu'elle est pratiquée dans ce système de recherche du profit immédiat maximum.

C'est pour limiter cette exploitation abusive de la forêt qu'une obligation de fournir des quotas de grumes à la transformation locale du bois est instituée le 28 août 1972 par un décret pris le même jour que celui créant le parc national de Taï. Pour les 19 essences les plus valorisées (toutes les essences de première catégorie, quelques essences de seconde et troisième catégories), les exportateurs de bois agréés sont dorénavant tenus de livrer aux usines 33 % au moins du volume de grumes qu'ils exportent, les huit principales sociétés forestières du pays - dont la SIBOIS de Grand-Béréby - 100 %. L'objectif escompté est double : une industrie de transformation du bois devrait se développer rapidement ; la promotion des essences forestières jusque-là peu ou pas encore exploitées, dont l'exportation reste libre, devrait être stimulée.

Un décret en date du 31 octobre 1972 se propose, en second lieu, de rendre l'accès à la profession d'"exploitant forestier" plus difficile. Toute demande d'agrément et d'attribution de permis doit à l'avenir être soumise à une commission nommée par arrêté du président de la

(1) ARSO, 1973b, p. 6.

République, renouvelable tous les deux ans et composée du secrétaire d'État chargé de la reforestation, d'un représentant de l'Assemblée nationale, d'un représentant du Conseil économique et social et de trois représentants de la profession. Lors de la première réunion de la commission, le 11 janvier 1973, le secrétaire d'État chargé de la reforestation définit clairement les objectifs de la nouvelle politique forestière ivoirienne : protection de la forêt, ivoirisation de l'exploitation forestière, valorisation optimale des produits de la forêt, industrialisation du secteur bois ; la volonté du gouvernement étant de *"réserver les concessions aux véritables professionnels du bois,* qui sont les seuls à pouvoir mettre en valeur la forêt sans recourir au fermage déclaré ou occulte, qui est un système désormais à bannir" (1).

Si les propos du secrétaire d'État chargé de la reforestation relatifs à la "moralisation" de la profession d'exploitant forestier demeurèrent très largement lettre morte - le fermage restera une pratique courante durant toute la décennie 1970 -, l'institution d'un pourcentage obligatoire de livraison de grumes à la transformation locale donnera incontestablement un coup de fouet spectaculaire aux industries primaires du bois. D'après le Syndicat des exportateurs et négociants en bois de Côte-d'Ivoire, "plus de 800 000 m^3 de grumes ont été livrés à ces industries pendant le 1er semestre 1973, contre 450 000 m^3 environ pendant la période correspondante de 1972" (2). Un coup de fouet dont les pouvoirs publics décidèrent, moins d'un an après l'instauration de la mesure, d'accroître encore les effets, en portant, le 23 juillet1973, le pourcentage obligatoire de livraison de grumes à la transformation locale de 33 % à 66,6 % !

Le système des quotas, on s'en doute, ne fut pas accueilli avec enthousiasme par les forestiers. Il impliquait pour ceux-ci soit un renforcement de la capacité de transformation des unités déjà existantes, soit la création d'unités nouvelles, soit - cas de figure apparemment non prévu par les pouvoirs publics - un rachat de quotas - à un prix fluctuant au gré de l'offre et de la demande - auprès d'industriels ne disposant pas de chantiers. Il signifiait dans tous les cas une réduction de la marge bénéficiaire finale. Il fut ressenti avec d'autant plus d'amertume au cours des années 1974 et 1975 que le marché mondial des bois tropicaux, en réaction au premier "choc" pétrolier, passa par une phase fortement dépressive. Dans le Sud-Ouest ivoirien, la morosité fut à son comble quand le gouvernement décida de surcroît d'ériger, par décret en date du 6 juin 1975, 193 000 ha de forêt en réserve papetière, avec interdiction d'exploitation à compter du 1er janvier 1976, puis d'étendre, par décret en date du 7 janvier 1977, cette réserve à 350 000 ha... Pas moins de 9 unités de transformation primaire du bois verront néanmoins le jour de 1973 à 1978 dans notre zone d'étude - 8 à San Pedro, 1 à Téréagui II, dans le canton bakwé de Soubré -, qui s'ajouteront aux 4 déjà existantes. En novembre 1978 cependant, la plus importante de ces dernières, le complexe de sciage, de déroulage et de production de contre-plaqué de la SIBOIS de Grand-Béréby, sera contrainte de fermer ses portes : l'approvisionnement en bois n'est plus suffisant pour assurer l'équilibre économique de l'entreprise.

Que reste-t-il du patrimoine forestier du Sud-Ouest ivoirien au terme de l'opération San Pedro ? Exploité à raison de 5 à 7 m^3 seulement à l'hectare, alors que son potentiel de bois commercialisable se situe à 20 m^3 au moins à l'hectare, ce patrimoine devrait donc

(1) *Bulletin mensuel de la chambre d'industrie de Côte-d'Ivoire,* janvier 1973, p. 12.
(2) *Bulletin mensuel de la chambre d'industrie de Côte-d'Ivoire, mars* 1974, p. 19.

en théorie être à peine entamé. Dans la réalité, y compris dans les zones mises en réserve, il a quasiment disparu. Le vrai danger pour la forêt de l'interfluve Sassandra-Cavally n'aura en fait pas été l'exploitation extensive et désordonnée *en soi* de celle-ci, mais la pénétration dans la forêt, que cette exploitation aura permise, d'un flot parfaitement *incontrôlé* d'immigrants agricoles, dont l'outil de défrichement privilégié, le feu, causera très vite des dégâts irréversibles (1). Nous verrons plus loin que l'ARSO aura malheureusement été totalement incapable en ce domaine de maîtriser la situation.

D. Le développement de l'agriculture industrielle

Le développement à grande échelle d'une agriculture industrielle dans cette région si peu peuplée de l'interfluve Sassandra-Cavally, où le facteur "terre" *a priori* n'est pas limitant, fut, nous l'avons vu, l'une des constantes des actions proposées par les planificateurs successifs de l'opération San Pedro. Le programme restera ambitieux : il portera au total sur la réalisation de 37 000 ha de plantations industrielles et de 4 000 ha de plantations villageoises. Dans le contexte de sous-peuplement dans lequel il sera à exécuter, il connaîtra d'énormes problèmes de main-d'œuvre. Au terme de l'opération San Pedro, le bilan en sera d'autant plus remarquable.

1. Un programme ambitieux

Quatre opérations agro-industrielles seront en fin de compte engagées pendant la décennie 1970 dans l'interfluve Sassandra-Cavally : 2 opérations "hévéa", 1 opération "palmier à huile", 1 opération "cocotier" (2).

La première opération "hévéa" est lancée en 1971 dans la sous-préfecture de Grand-Béréby, en pays krou. L'objectif en est la réalisation d'une plantation industrielle de 13 500 ha. Les maîtres d'œuvre en seront successivement, jusqu'en 1972, la société d'État ivoirienne SODHEVEA (Société pour le développement de la culture de l'hévéa), de 1972 à 1979, la société d'État ivoirienne SOCATCI (Société des caoutchoucs de Côte-d'Ivoire), depuis 1979, une société d'économie mixte, la SOGB (Société des caoutchoucs de Grand-Béréby, dans laquelle l'État ivoirien détient 90 % du capital, la Compagnie générale des établissements Michelin 10 %). L'opérateur en sera une société privée, filiale des établissements Michelin, la SATAC (Société d'applications techniques, agricoles et caoutchoutières), qui en assurera l'encadrement sur le terrain. Un périmètre de 35 000 ha, censé être libre de toute occupation humaine, est concédé à l'opération par l'État ivoirien : y vivent en fait quelque 1 200 autochtones, répartis en 21 petits villages, ce qui n'ira pas sans poser, nous le verrons ultérieurement, un certain nombre de problèmes.

---

(1) Cf. sur cette question de la disparition de la forêt ivoirienne l'excellent article des géographes J.C. Arnaud et G. Sournia, 1979.

(2) Nous n'incluons dans ce programme agro-industriel ni l'opération "café Arabusta", conduite par le CEDAR (Centre d'étude et de développement de l'Arabusta) dans le canton bakwé de Soubré, ni l'opération "essences papetières", conduite par la SODEFOR (Société pour le développement des plantations forestières) dans le Nord de la sous-préfecture de San Pedro, que nous considérons toutes deux comme des opérations d'expérimentation, et dont nous traiterons plus loin. Leurs problèmes de main-d'œuvre n'en sont pas moins les mêmes que ceux des "vraies" opérations agro-industrielles.

La seconde opération "hévéa" est entreprise en 1974 dans la forêt dite de Rapide-Grah, à quelque 80 km au nord de San Pedro, en pays bakwé. L'objectif en est la réalisation d'une plantation industrielle de 5 000 ha. Le maître d'œuvre en sera une société d'économie mixte, la SAPH (Société africaine de plantations d'hévéa, émanation de la SIPH, Société indochinoise de plantations d'hévéa, qui détient 30 % de son capital, l'État ivoirien détenant le reste). L'opérateur en sera une société privée, filiale de la SIPH, la SODECI (Société pour le développement des plantations industrielles), qui assurera l'encadrement sur le terrain. Un périmètre de 10 800 ha est concédé à l'opération par l'État ivoirien, dans un secteur cette fois-ci pratiquement vide d'hommes : un village bakwé seulement sera amputé de la quasi-totalité de son terroir.

Les opérations "palmier à huile" et "cocotier" enfin sont démarrées conjointement en 1975, dans la sous-préfecture de Tabou, en pays krou. En ce qui concerne le palmier, l'objectif est la réalisation de 11 000 ha de plantations industrielles et de 2 000 ha de plantations villageoises ; en ce qui concerne le cocotier, de 7 500 ha de plantations industrielles et de 2 000 ha de plantations villageoises. La SODEPALM (Société pour le développement du palmier à huile), société d'État ivoirienne dont l'expérience dans la culture du palmier, accessoirement du cocotier, n'est plus à démontrer, en sera à la fois le maître d'œuvre et l'opérateur. Le périmètre d'intervention s'identifie ici à l'ensemble de la sous-préfecture de Tabou - 154 600 ha -, la plus peuplée au demeurant - avec une densité rurale de 6 habitants au km^2 - des circonscriptions administratives de l'interfluve Sassandra-Cavally : c'est dire combien les précautions devront être grandes pour réussir l'implantation d'un tel programme dans un espace déjà soumis à si "forte" emprise humaine.

2. Des problèmes de main-d'œuvre énormes

Les besoins en main-d'œuvre de ces opérations : quelque 10 000 travailleurs à l'horizon 1980, en vitesse de croisière... ; la moitié au moins de cet effectif dès 1976, si l'on veut tenir le calendrier de réalisation des plantations tel que prévu. Or, au début de cette même année 1976, ils ne sont encore très exactement que 2 270 à y être à pied d'œuvre, au terme d'un recensement que nous en avons effectué dans le cadre de l'enquête que le ministère du Plan nous avait précisément demandé de réaliser sur les problèmes posés par le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à la création de l'usine de pâte à papier alors également projetée dans la région. Une rapide évocation des principaux de ces problèmes, dont nous avons à l'époque largement rendu compte aux promoteurs de l'opération San Pedro (1), donnera un aperçu de l'ampleur des difficultés humaines auxquelles seront confrontés les responsables de ces opérations agro-industrielles ; difficultés qui commencent avec le recrutement de cette main-d'œuvre, puis continuent avec tout ce qui contribue à la fixation de celle-ci : rémunération, hébergement, ravitaillement, création d'un environnement social favorable.

(1) Cf. A. Schwartz, 1976.

Le recrutement

Les responsables des opérations agro-industrielles se rendent vite à l'évidence : ce n'est pas sur place qu'ils trouveront la force de travail dont ils ont besoin. La région n'est que faiblement peuplée : en 1972, la population autochtone masculine totale en âge de travailler (15 ans et plus) de l'interfluve Sassandra-Cavally ne s'élève qu'à 6 000 personnes, celle des tranches d'âge à même d'être intéressées par une activité salariée (15 à 40 ans) à 3 000 ; cette population est de surcroît orientée depuis plus d'un siècle vers une activité à la fois plus rémunératrice sur le plan économique et plus valorisante sur le plan social, l'activité de navigation. Ce n'est pas non plus en attendant tranquillement sur la plantation que des candidats originaires d'autres régions se présentent spontanément à l'embauche - cela arrive, mais au compte-gouttes - qu'ils trouveront les bras qui leur font défaut : le secteur agro-industriel, le plus mal rémunéré des secteurs d'activité modernes du pays, n'a pas bonne presse en Côte-d'Ivoire en ce milieu de la décennie 1970, encore moins dans cette région pionnière du Sud-Ouest où les conditions de vie et de travail sont réputées particulièrement difficiles. La main-d'œuvre, il va donc falloir aller au-devant d'elle : c'est ce à quoi s'emploieront les différentes sociétés à travers la mise sur pied de véritables réseaux de recrutement.

Un réseau de recrutement, c'est d'abord un *recruteur en chef* - généralement un cadre de la société -, chargé de la conception globale de l'opération, des prises de contact avec les autorités administratives et politiques de la circonscription de recrutement, de la coordination des actions de recrutement, de l'organisation des convois pour l'acheminement des recrutés, etc. Un réseau de recrutement, c'est ensuite des *agents recruteurs* : les uns implantés en des points considérés comme stratégiques (souvent différents d'ailleurs d'une société à l'autre) - gares de la RAN (Régie Abidjan-Niger) où sont censés débarquer les migrants voltaïques, postes frontaliers où transitent ceux qui viennent par la route, grands centres urbains de la Côte-d'Ivoire où existe toujours un chômage plus ou moins latent -, les autres mobiles, couvrant tantôt une sous-préfecture, tantôt une aire géographique plus importante, choisis en fonction de la propension qu'a déjà la région à fournir des travailleurs à la société ou simplement de sa densité démographique. Un réseau de recrutement, c'est enfin un *système de ramassage et d' acheminement,* les véhicules utilisés pouvant être soit un camion de la société, quand une action a été suffisamment fructueuse pour justifier le déplacement, soit un véhicule de location, généralement un taxi-brousse de type 22 places.

Il est évident qu'un tel système ne fonctionne pas sans abus ni passe-droits de toutes sortes. Abus du côté des agents recruteurs, qui souvent n'hésitent pas à recourir à des manœuvres dolosives pour arriver à leurs fins et obtenir un bon rendement, par conséquent une bonne prime. Passe-droits du côté des employeurs, avec la complicité des autorités ivoiriennes - qu'elles soient administratives ou policières -, en ce qui concerne notamment l'identité de l'immigrant étranger, souvent sans papiers. N'est d'ailleurs pas toujours le plus lésé celui que l'on croit. Ces opérations de recrutement coûtent très cher à l'employeur (5 000 à 6 000 francs CFA par recruté en moyenne), sans garantie aucune pour celui-ci de maintien du recruté dans l'entreprise. Nombreux sont, en effet, les travailleurs qui ne restent pas plus d'un mois, voire plus d'une semaine, quand ils ne prennent pas la "fuite" dès le lendemain de leur arrivée en s'apercevant que ce qu'on leur offre ne correspond pas du tout à ce qu'on leur a promis.

Le tableau 37 donne l'origine ethno-géographique de 2 179 travailleurs sur les 2 270 en activité en mars 1976 sur les quatre grands blocs agro-industriels en cours de création dans l'interfluve Sassandra-Cavally. Cet effectif se partage alors entre 55,4 % d'Ivoiriens et 44,6 % d'étrangers. En ce qui concerne les travailleurs ivoiriens, les ethnies autochtones - krou, bakwé, wané, oubi, neyo - ne fournissent que 10,3 % du contingent ; l'essentiel de celui-ci provient en fait de quatre ethnies allochtones : les ethnies dan et guéré-wobé de l'Ouest du pays, dont l'apport est respectivement de 8 %, l'ethnie bété du Centre-Ouest, dont l'apport est de 6,8 %, l'ethnie baoulé du Centre, dont l'apport est de 6,7 %. En ce qui concerne les travailleurs étrangers, le premier fournisseur - et de loin - reste la Haute-Volta, dont les ressortissants constituent 35 % de l'effectif total, l'ethnie mossi en représentant à elle seule 25 %... La main-d'œuvre d'une plantation agro-industrielle forme ainsi un véritable microcosme : sur le complexe SOCATCI de Grand-Béréby, par exemple, cohabitaient lors de notre enquête des travailleurs appartenant à pas moins de 28 ethnies ivoiriennes, originaires de 95 sous-préfectures, et 28 ethnies étrangères, originaires de 10 pays de l'Afrique occidentale et centrale...

La rémunération

Mais le tout n'est pas de parvenir à recruter le travailleur, encore faut-il réussir à le garder. En ce début de l'année 1976, le salaire de base du secteur agro-industriel est de 240 francs CFA par jour, ce à quoi s'ajoute, depuis le 1er janvier, un "à valoir" de 10 % (24 francs CFA) sur une augmentation devant en principe intervenir dans ce secteur avant la fin de l'année. Plus aucun travailleur n'accepte alors en fait d'être rétribué à ce minimum. Les employeurs vont dès lors déployer des prodiges d'imagination pour mettre au point des systèmes de rémunération qui majorent sensiblement ce salaire de base, qui soient donc de nature à donner satisfaction au travailleur, mais sans que pour autant l'entreprise y soit "trop" perdante.

Un premier système de majoration du salaire de base consiste à jouer sur le système de rémunération lui-même, sans prendre en considération le facteur "travail". Il se traduit par diverses formules de *sursalaire,* différemment défini suivant les employeurs. Ainsi, telle entreprise pratique-t-elle le *sursalaire simple,* en recrutant directement ses employés en 2e catégorie (au lieu de les recruter en 1re) - la différence de salaire étant de 48 francs CFA par jour ; telle autre, le *sursalaire intégré,* en recrutant le travailleur en 1re catégorie, mais en le payant en 2e - ce qui a comme avantage pour l'employeur de pouvoir "revenir en arrière" en cas d'augmentation officielle de salaire, puisqu'il n'est tenu d'assurer cette augmentation que sur la base officielle de recrutement du travailleur ; une troisième formule de sursalaire accorde enfin systématiquement des *heures supplémentaires fictives* au travailleur.

Un deuxième système de majoration du salaire de base consiste à jouer sur les *primes,* en prenant cette fois-ci en considération des critères à même d'influer déjà sur le travail, tels que l'ancienneté dans l'entreprise ou l'assiduité. Ainsi, telle entreprise verse-t-elle une *prime de fidélité* de 40 francs CFA par jour à tout travailleur ayant plus de trois mois d'ancienneté; telle autre, une *prime de pénibilité* de 300 francs CFA par semaine si le travailleur totalise six jours complets de travail...

Tableau 37

Origine ethno-géographique des travailleurs en activité dans le secteur agro-industriel de l'interfluve Sassandra-Cavally en mars 1976 (SOCATCI, SAPH, SODEPALM).

Effectif par société / Pays, ethnie d'origine	SOCATCI	SAPH	SODEPALM	Effectif total	
				en nombre	en %
CÔTE-D'IVOIRE	**765**	**168**	**275**	**1 208**	**55,4**
Ethnies autochtones au Sud-Ouest	**62**	**45**	**117**	**224**	**10,3**
Krou	61	11	116	188	8,6
Bakwé		32		32	1,5
Wané		2		2	0,1
Oubi			1	1	
Neyo	1			1	
Ethnies allochtones	**703**	**122**	**158**	**983**	**45,1**
Dan	125	22	27	174	8,0
Guéré-Wobé	105	22	47	174	8,0
Bété	105	14	29	148	6,8
Baoulé	111	19	16	146	6,7
Sénoufo	44	5	3	52	2,4
Malinké	36		8	44	2,0
Autres ethnies	177	40	28	245	11,2
ÉTRANGER	**586**	**253**	**132**	**971**	**44,6**
Haute-Volta (Burkina Faso)	**454**	**211**	**97**	**762**	**35,0**
Mossi	315	157	73	545	25,0
Autres ethnies	139	54	24	217	10,0
Mali	64	4	7	75	3,4
Guinée	34	34	5	73	3,4
Libéria	4		12	16	0,7
Niger	10	1	2	13	0,6
Sénégal	6		5	11	0,5
Autres pays d'Afrique occidentale et centrale	14	3	4	21	1,0
TOTAL	**1 351**	**421**	**407**	**2 179**	**100,0**

Un troisième système de majoration du salaire de base consiste à jouer sur l'organisation du travail lui-même. Ce système est pratiqué par les entreprises sous l'appellation de *système du contrat*. Au lieu d'être rémunéré à la journée, le travailleur l'est "au contrat", c'est-à-dire à la tâche. Un contrat de base - qui peut être individuel ou collectif - fixe pour chaque type de travail le minimum exigible pour la journée. Ce contrat de base peut être renouvelé autant de fois que le travailleur en est capable physiquement : celui-ci est alors payé un multiple de la valeur du contrat de base. Pour motiver encore davantage le travailleur, le rapport du contrat augmente avec l'effort fourni : le travail supplémentaire est de mieux en mieux rémunéré, soit par une réduction de la tâche, soit par une revalo-

risation de sa rétribution. Nombreuses sont sur une plantation agro-industrielle les opérations qui peuvent être soumises au système du contrat : trouaison, planting, greffage, sarclage, coupe du recrû, traitement herbicide ou insecticide... Ce système du contrat permet au travailleur de doubler, voire de tripler son salaire journalier, au prix, bien sûr, d'un labeur en conséquence. Prenons l'exemple de la trouaison dans l'hévéaculture. Quand le sol n'est pas trop dur, le contrat de base, pour un trou de 40 cm de long, 20 cm de large et 40 cm de profondeur, est de 40 trous par jour (SAPH, mai 1976). En moyenne, le travailleur double son contrat journalier, en creusant 40 autres trous. Le maximum enregistré se situe à 140 trous supplémentaires. Ainsi n'est-il pas rare de voir le salaire mensuel de manœuvres agricoles atteindre, et même dépasser, 30 000 francs CFA.

Le système du travail sur contrat a des avantages et des inconvénients. Il incite à un comportement stakhanoviste : ainsi les travailleurs de la SOCATCI ont-ils eux-mêmes mis au point un outil permettant d'effectuer la trouaison plus facilement, donc plus rapidement, outil aussitôt fabriqué à grande échelle par la société. Le travail sur contrat n'est malheureusement pas possible toute l'année. Aussi, le travailleur qui a gagné 30 000 francs CFA en un mois donné ne comprend-il absolument pas pourquoi il ne peut plus en gagner que 10 000 le mois suivant. Et même s'il le comprend, il ne l'admet pas. Alors, il part, espérant qu'ailleurs ce sera différent, c'est-à-dire mieux. Nombreux sont en effet les départs enregistrés à l'issue d'une période intensive de travail sur contrat.

Quel que soit le système de rémunération pratiqué, le travailleur est évidemment rarement satisfait - pour ne pas dire jamais - des conditions dans lesquelles il est employé. De façon générale, il trouve le travail de la terre pénible, et l'effort à fournir disproportionné avec le salaire perçu. Des jeunes déscolarisés, nouvellement embauchés sur l'une des plantations d'hévéa, proclament qu'ils ont "les reins cassés", que "la santé passe avant le travail" et qu'ils "préfèrent jeûner au village que de manger avec des mains pleines d'ampoules sur la plantation". Ils seraient néanmoins prêts à accepter les sacrifices qu'ils consentent à condition qu'on leur assure un salaire "raisonnable", qu'ils estiment à 600 francs CFA par jour...

L'hébergement

Il est d'usage dans le secteur agro-industriel que le logement soit fourni au travailleur. En phase de création des plantations - ce qui est encore la situation pour tous les programmes de la région en 1976 -, cet avantage se réduit souvent à un abri sommaire dans une construction de fortune, quand il ne lui est pas purement et simplement substitué une prime - 30 francs CFA par jour en cette même année - défrayant la société de toute autre obligation envers son employé, et censée permettre à celui-ci de se loger "par ses propres moyens". Aussi, le logement est-il volontiers, après le salaire, le cheval de bataille de prédilection du travailleur, un facteur décisif dans le choix de celui-ci de rester ou de ne pas rester..., du moins tant que n'auront pas été réalisés les "villages de plantation" définitifs.

Le ravitaillement

Autre préoccupation, et non la moindre, du travailleur de ce secteur agro-industriel : le ravitaillement. L'interfluve Sassandra-Cavally, nous le savons, n'est que faiblement peuplé. La production vivrière autochtone ne dégage que peu de surplus pour une commercialisation sur place. Seuls des produits comme le manioc et les graines de palme sont fournis en quantité suffisante par le marché local. Tous les autres produits sont acheminés de l'extérieur,

souvent de très loin. Ainsi, sur la plantation de la SOCATCI, par exemple, l'igname vaut-elle aussi cher qu'à Abidjan, la banane plantain plus cher. La viande est hors de prix : le bœuf est quasiment introuvable, si ce n'est à Grand-Béréby même, où il est vendu 450 francs CFA le kilo avec os (l'équivalent de presque deux jours de salaire de base) ; un poulet, quand on en trouve, est vendu en moyenne 850 francs CFA, une pintade 950. Il reste heureusement les ressources de la chasse, qui, quoique interdite, constitue la principale source de protéines du travailleur de la région : le Libéria n'est pas loin et l'approvisionnement en cartouches ne pose pas de problèmes. Seul le poisson est d'un prix abordable, grâce aux importantes colonies de pêcheurs fanti, qui, de Sassandra à Tabou, s'égrènent le long du littoral.

A ces difficultés de ravitaillement, les directions des sociétés essaient de remédier en créant des économats, ce qui permet notamment des achats en gros de riz et une revente de ce produit de base à des conditions avantageuses. Des "déplacements de ravitaillement" au centre urbain le plus proche sont par ailleurs organisés systématiquement, une ou deux fois dans la semaine pour les femmes des travailleurs, le dimanche pour les travailleurs eux-mêmes. La création de parcelles de cultures vivrières est encouragée sur les espaces laissés libres par la plantation industrielle, voire aidée par l'aménagement mécanique du terrain, la distribution de plants sélectionnés, la fourniture de conseils : une initiative que beaucoup de travailleurs prennent en fait spontanément dès qu'ils ont décidé de rester sur place.

L'environnement social

Le travailleur accorde enfin une importance non négligeable à l'ensemble des équipements collectifs que l'employeur met à sa disposition pour se soigner, pour se distraire, pour scolariser ses enfants, bref à ce qui constituera l'environnement social de son univers de vie sur la plantation.

La mise en place d'une unité de soins est toujours synchronique du démarrage de l'opération elle-même, une unité qui évolue dans tous les cas assez rapidement vers un véritable complexe médical : dans ce domaine, le travailleur reconnaît volontiers qu'il n'a pas à se plaindre, même si les médicaments ne lui sont pas aussi généreusement distribués qu'il le souhaiterait.

Pendant la phase de création de la plantation, le domaine des loisirs n'est par contre pas un domaine prioritaire pour l'employeur : un terrain de football sommairement aménagé, une "sortie" assurée le dimanche au centre urbain le plus proche, seront dans un premier temps les seules possibilités de distraction du travailleur. Sur le "camp" d'habitation se greffe, heureusement, très vite une communauté "rapportée", fonctionnant comme un véritable groupe d'appui logistique à la communauté des travailleurs, et comprenant des commerçants, des restaurateurs, des artisans de toutes sortes..., mais aussi un contingent de prostituées proportionnel à l'effectif des salariés de l'entreprise (sur la plantation de la SOCATCI par exemple, celles-ci étaient pas moins de 42 en mai 1975) ; c'est en fait au niveau de cette communauté rapportée que le travailleur réalise l'essentiel de ses échanges sociaux.

Quant à l'école enfin, elle n'aura sa place dans le dispositif que bien plus tard : il est vrai qu'en cette année 1976 les travailleurs en activité sur les blocs agro-industriels en cours de création n'ont encore que peu de charges de famille ; ils sont plutôt jeunes -24,4 ans de moyenne d'âge pour les Ivoiriens, 25,6 ans pour les étrangers - et en majorité célibataires - 67,7 % des Ivoiriens, 73,7 % des étrangers.

3. Un bilan remarquable

Trouver - et surtout garder - la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'ambitieux programme agro-industriel prévu restera un casse-tête permanent pour les responsables des différentes opérations durant toute la décennie 1970. Les conditions matérielles de vie des travailleurs s'amélioreront certes au fil des années : tous seront progressivement logés dans des villages "en dur", électrifiés, équipés de points d'eau si ce n'est d'eau courante, dotés chacun d'un dispensaire... ; des écoles seront construites ; des marchés seront créés. La main-d'œuvre ne se stabilisera pas pour autant. L'évolution du recrutement sur la plantation de la SOCATCI est à cet égard particulièrement significatif :

- au 8 mai 1975, pour un effectif de 1 632 travailleurs, le nombre total des recrutés depuis le démarrage de l'opération s'élevait à 5 125 ;
- au 6 avril 1976, pour un effectif de 1 351 travailleurs, le nombre total des recrutés s'élevait à 9 110, soit près de 4 000 recrutements nouveaux sur onze mois pour un effectif pourtant en diminution de plus de 300 ;
- au 14 mars 1977, pour un effectif de travailleurs encore en diminution, puisqu'il n'est plus que de 1 300, le nombre total des recrutés s'élevait à 10 900 ;
- au 23 décembre 1980, pour un effectif de 2 516 travailleurs, le nombre des recrutés atteignait enfin le chiffre de... 22 759 !

En dépit de ces difficultés de main-d'œuvre, le programme connaîtra un rythme de réalisation remarquable. Fin 1980, au terme officiel de l'opération San Pedro, le bilan en est le suivant :

- opération "hévéa" de la SOCATCI : 11 800 ha de plantés sur les 13 500 ha de prévus (le programme, qui atteindra même 13 525 ha, sera achevé dès fin 1981) ; une usine de traitement du latex en service depuis avril 1980 ; un effectif de quelque 2 500 travailleurs ;
- opération "hévéa" de la SAPH : 4 700 ha de plantés sur les 5 000 ha de prévus (le programme, qui atteindra 5 245 ha, sera lui aussi intégralement réalisé fin 1981) ; un effectif de quelque 1 000 travailleurs ; une usine de traitement du latex prévue pour 1981 ;
- opération "palmier à huile" de la SODEPALM : 6 800 ha de réalisés en plantation industrielle sur les 11 000 ha de prévus (le programme sera arrêté à 7 087 ha, faute de crédits), mais... 42 ha seulement en plantations villageoises sur les 2 000 ha de prévus (nous reviendrons sur ce problème plus loin) ; un effectif de quelque 1 000 travailleurs ; une huilerie en construction, qui sera opérationnelle en 1981 ;
- opération "cocotier" de la SODEPALM : 6 300 ha de réalisés en plantation industrielle sur les 7 500 ha de prévus (le programme sera lui aussi arrêté par manque de crédits, à 6 535 ha); 220 ha de plantations villageoises sur les 2 000 ha de prévus (nous y reviendrons également plus loin) ; un effectif de quelque 800 travailleurs ; 2 fours à coprah de type "Ceylan" en activité, plusieurs dizaines en prévision.

Un bilan qui relève quasiment de l'exploit, puisque les 29 600 ha de plantations industrielles réalisées au cours de la période de référence l'auront été en fin de compte avec à peine un peu plus de la moitié seulement des effectifs de main-d'œuvre initialement prévus. Un bilan, il convient de le souligner, qui par ailleurs ne doit rien - ou presque - à l' ARSO, qui n'interviendra qu'épisodiquement, et pas toujours de façon très efficace, nous le verrons plus loin, pour tenter de régler les problèmes que ne manqueront pas de connaître de surcroît les responsables des diverses opérations avec les occupants traditionnels des terroirs soumis à leur action.

E. La gestion de l'immigration agricole

La promotion d'une immigration agricole, dans cette région sous-peuplée du Sud-Ouest, fut une autre constante des actions préconisées par les planificateurs successifs de l'opération San Pedro. Cette immigration devait bénéficier d'une dynamique déjà bien enclenchée : l'attrait exercé depuis plusieurs décennies par la zone forestière, propice aux cultures du café et du cacao, donc à l'économie de plantation, sur les populations qu'un milieu naturel défavorable en tient écartées, ressortissants des savanes du Centre et du Nord du pays, mais aussi des pays soudano-sahéliens voisins, en particulier Haute-Volta (Burkina Faso) et Mali. Une dynamique sur laquelle comptent tout spécialement les responsables de l'Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB) pour inciter les populations amenées à être déguerpies de la zone d'inondation du barrage de Kossou à émigrer en masse vers le Sud-Ouest. Pas question, bien sûr, de laisser cette immigration se développer de façon désordonnée, comme cela fut notamment le cas au cours de la dernière décennie dans la zone forestière du Centre-Ouest - pays dida, bété, godié... -, avec les effets désastreux que l'on imagine : 5 périmètres d'accueil, nous l'avons vu, sont programmés dès 1969, et conçus par l'"esquisse du schéma-directeur" de 1970 pour recevoir pas moins de 61 villages de 1 200 habitants en moyenne chacun, soit plus de 70 000 personnes... Qu'en sera-t-il dans la réalité ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner à travers une présentation de ce que fut réellement cette immigration, à la fois celle *organisée* des déguerpis de Kossou et celle *spontanée* de migrants de toutes origines, au cours de la décennie 1970.

1. L'immigration organisée des déguerpis de Kossou

La réalisation d'une retenue hydro-électrique sur le fleuve Bandama à Kossou, dans le Centre du pays, démarrée en 1969 peu après l'opération San Pedro, allait mettre sous eau environ 1 700 km^2 de terres, et priver de terroir quelque 75 000 personnes. La complémentarité entre cette opération, exigeant un important *départ* de population, et celle menée conjointement dans la région sous-peuplée du Sud-Ouest, exigeant une importante *arrivée* de population, paraissait *a priori* d'autant plus évidente que les Baoulé, principal groupe ethnique concerné par le déguerpissement, faisaient précisément partie, depuis une bonne dizaine d'années, de ces populations de savane fortement enclines à émigrer en zone forestière (1). Les premiers chiffres avancés, rappelons-le, font état d'un transfert potentiel de Kossou à San Pedro de 20 000 à 40 000 personnes (2). Deux périmètres leur sont destinés en priorité par

(1) Cf. sur ces migrations P. et M. Étienne, 1968.
(2) ARSO, 1970a.

l'"esquisse du schéma-directeur" de l'ARSO de 1970 : le P1 - une zone de 42 000 ha s'étendant, de part et d'autre de la route San Pedro-Sassandra, de la rivière San Pedro à la rivière Méné - et le P1 bis - une zone de 60 000 ha s'étendant, de part et d'autre de la même route, de la rivière Méné à la rivière Nonoua, et correspondant à la forêt classée de la Nonoua, déclassée pour la circonstance. En 1969, une consultation des intéressés eux-mêmes n'avait pourtant révélé qu'un intérêt mitigé pour une transplantation dans le Sud-Ouest, dont les habitants sont connus dans l'histoire de la Côte-d'Ivoire - et ce jusqu'en pays baoulé - pour avoir "mauvaise réputation". Un manque d'enthousiasme que confirme début 1970 une enquête sociologique effectuée à l'initiative de l'AVB (1), et que ne dissipe par ailleurs pas vraiment le voyage d'"information" organisé à la mi-août par l'AVB et l'ARSO à l'intention d'une délégation de quelque 400 personnes, comprenant les principaux chefs des villages à déplacer et les grands chefs baoulé traditionnels, dans l'arrière-pays de San Pedro, où ils sont (officiellement) accueillis à bras ouverts par les autochtones bakwé, à en juger par le discours d'accueil du chef de canton Nicadja, et d'où ils repartent plutôt favorablement impressionnés par le milieu naturel qu'on propose de mettre à leur disposition.

Les choses en sont là quand, quelques mois plus tard, un événement vient malencontreusement conforter les Baoulé dans l'opinion qu'ils ont des populations autochtones du Sud-Ouest : le soulèvement contre le pouvoir central d'une tribu bété de la région de Gagnoa. A l'aube du 27 octobre 1970, un groupe d'hommes de la tribu guébié, en tenue de guerre traditionnelle, monte "à l'assaut" de la ville de Gagnoa. A la tête du commando, un jeune "intellectuel" de la tribu, Gnagbé Opadjlé, qui, par le passé, avait déjà eu maille à partir avec les autorités ivoiriennes pour avoir manifesté publiquement son hostilité au régime du président Houphouët-Boigny. Un drapeau blanc et noir est planté devant la sous-préfecture, un autre devant la gendarmerie, dont les occupants ouvrent le feu. Cinq assaillants sont tués. Un officier de police, délégué pour parlementer, est abattu. Une unité d'intervention de l'armée est dépêchée sur les lieux par hélicoptère. Les insurgés s'égaillent dans la forêt. Personne ne saura sans doute jamais avec exactitude ce qui se passe dans les jours qui suivent. Des Guébié sont tués, mais aussi des Baoulé, semble-t-il, dans des campements isolés, par des Guébié en fuite... L'insurrection se veut cependant davantage qu'une simple jacquerie. Dans la nuit qui précède l'attaque contre Gagnoa, deux tracts, signés "Gnagbé Opadjlé, chancelier de l'État d'Éburnie, commandant en chef de l'armée populaire nationaliste", sont mystérieusement diffusés dans tous les grands centres du pays. Le premier est une "proclamation aux tribus d'Éburnie", en 12 articles, dont l'article 10 éclaire tout particulièrement les motivations de l'action entreprise : "La terre est propriété exclusive des tribus. Elles peuvent la céder à l'État pour des travaux d'utilité publique. L'État ne peut en déposséder les tribus". L'allusion déguisée à la mainmise par les Baoulé sur la forêt bété est évidente. La nouvelle de ces événements se propage en pays baoulé comme une traînée de poudre, malgré le silence total que font les autorités sur cette affaire. Bien sûr, la rumeur en amplifie considérablement l'importance. Plus question pour les "déguerpis" de Kossou d'aller s'exposer à la vindicte des populations du Sud-Ouest : les Bakwé ne sont-ils pas

(1) Cf. M. Pescay, 1970.

les "frères" des Bété ? Gnagbé Opadjlé est arrêté deux mois plus tard, précisément dans le Sud-Ouest, où il s'était réfugié. Au procès, qui a lieu à Gagnoa fin 1974, on annonce qu'il est décédé au cours de sa détention ; cependant que près de 200 de ses partisans, défendus par l'ensemble des avocats ivoiriens commis d'office, sont jugés à huis clos et condamnés pour rébellion à des peines allant jusqu'à la mort... avant de bénéficier ultérieurement de la clémence du président de la République...

Cet événement fut-il vraiment décisif dans l'échec que connut en définitive le projet de transfert à grande échelle des sinistrés de Kossou dans le Sud-Ouest ? Sur les 75 000 personnes déplacées, quelque 3 400 seulement acceptèrent en effet d'être réinstallées dans l'arrière-pays de San Pedro : 1 500 ressortissants de 4 villages du sous-groupe nguiran-nzizi de la tribu baoulé-nanafoué, dont le choix fut d'ailleurs plus motivé par des raisons d'ordre socio-politique interne que par des raisons d'ordre économique (1) ; 1 900 ressortissants de 8 villages de la tribu baoulé-kodé, parmi lesquels des Gouro et des Ouan. De quoi constituer, sur le périmètre P1 bis qui leur fut réservé en dernier ressort, 4 villages exactement. Le calendrier de transfert de ces populations et de création des nouveaux villages fut le suivant :

- arrivèrent tout d'abord, en avril 1971, les "volontaires" des trois premiers villages nanafoué -Koriakro, Ya-Sakassou-Kansi, Lossou - touchés par la montée des eaux du lac de Kossou, au total 782 personnes réparties en 122 familles ; au nouveau village qui les regroupera sera donné le nom symbolique de *Boignykro,* en hommage au "père de la nation" ivoirienne, sans l'action duquel cette opération n'aurait pas été possible... ; le chef en sera l'ancien candidat malheureux à la chefferie nguiran-nzizi, Djé Goli ;
- suivirent, d'avril à juin 1972, d'abord les vrais volontaires d'un premier groupe de 2 villages kodé - Grobonoudan et Tiendokro -, au total 1 050 personnes réparties en 185 familles, qui formeront ensemble le village nouveau de *Grobonoudan* ; ensuite les "volontaires" du quatrième village nanafoué - Do-Sakassou -, au total 726 personnes réparties en 143 familles, dont le village nouveau continuera à porter le nom de *Do-Sakassou ;*
- vinrent enfin, de juin à septembre 1973, des volontaires d'un second groupe de 6 villages kodé - Bourébo, Briko, Agbaou, Kokofré, Asséyakro, Boyakro -, comprenant un certain nombre de Gouro et de Ouan, au total 854 personnes réparties en 110 familles, qui donneront au village nouveau qui les réunit le nom de *Nonoua.*

Ces quelque 3 400 migrants de Kossou seront tout au long de la décennie 1970 les enfants gâtés de l'aménageur. L'AVB, tout d'abord, les indemnisera sur la base du manque à gagner de trois ans qu'ils pourront avoir subi avec la perte, dans leur village d'origine, d'une plantation de culture pérenne. L'ARSO, en second lieu, les aidera à reconstituer leur potentiel productif : un bloc vivrier et un bloc caféier sont défrichés dans chaque village, sur la base de 1 ha de chacun de ces types de culture par famille. Le PAM (Programme alimentaire mondial), en troisième lieu, leur fournira, une aide alimentaire, sous la forme

(1) Des élections à la chefferie nguiran-nzizi venaient de diviser la population de ce sous-groupe, autour des deux candidats, en deux fractions rivales ; la fraction perdante, avec à sa tête le candidat malheureux, décida, dans la plus pure tradition des migrations akan, de s'en aller, trouvant dans cette possibilité de migration vers le Sud-Ouest un exutoire inespéré. Cf. M. Pescay, 1970.

d'une ration individuelle énergétique et protéinique, pendant 21 mois (1). Le canevas d'installation de ces migrants et de structuration de l'espace mis à leur disposition sera par ailleurs largement celui du modèle préconisé dès 1969 par la "note technique" du BNETD qui fait alors office d'avant-projet de schéma-directeur : chaque village est édifié sur une plate-forme aménagée, dotée d'un système d'adduction d'eau, de pistes d'accès et de desserte du terroir, d'une école ; chaque famille y devient attributaire d'une maison en dur, dont la taille est fonction de l'importance numérique du groupe domestique ; sur chaque terroir, des blocs de culture sont créés, sur la base de parcelles de 15 ha par famille ; pour chaque village également, un animateur est prévu pour assurer l'encadrement des paysans ; une "base" d'appui logistique, appelée Méné-Centre - du nom de la rivière qui limite le périmètre P1 bis à l'ouest -, embryon d'un futur "village-centre", est enfin créée au coeur du "pays rural" que sont censés constituer les villages de réinstallation des déguerpis de Kossou : le PAM y construit son magasin de stockage, l'ARSO y installe un service de radiotéléphonie - ce qui permet à ses responsables de savoir à tout moment ce qui se passe sur le périmètre -, ainsi qu'un marché et un dispensaire.

Certes, les contretemps ne manquèrent pas dans l'exécution de ce programme, dont les différentes composantes ne furent pas toujours coordonnées entre elles de façon parfaite (le village définitif de la Nonoua, par exemple, à la suite d'un mauvais choix initial de plate-forme, ne sera achevé qu'en 1978, soit cinq ans après l'arrivée dans le Sud-Ouest de ses futurs occupants). Certes, dans ce canevas où l'aménageur n'a en principe rien laissé au hasard, l'espace de liberté dont dispose en fin de compte le paysan est limité (2). Il n'en demeure pas moins que le cadre de vie et de travail offert par l'ARSO aux migrants de Kossou s'impose, à la fin de la décennie 1970, à l'observateur comme l'un des plus enviables du monde rural ivoirien. Le village de Boignykro n'a-t-il pas remporté en 1980 la coupe attribuée par la BICICI (Banque internationale pour le commerce et l'industrie de Côte-d'Ivoire) aux trois "villages les plus épargnants" du pays ?

2. L'immigration spontanée

Au moment où démarre l'opération San Pedro, trois fronts pionniers au moins, constitués par des migrants agricoles spontanés venus dans le sillage des exploitants forestiers, existent déjà, nous l'avons vu, sur l'interfluve Sassandra-Cavally : dans la partie septentrionale du canton bakwé de Soubré, à l'entrée de la piste de Rapide-Grah dans l'arrière-pays bakwé de San Pedro, sur le terroir oubi de Gouléako au sud de Taï. Rappelons aussi,

(1) Par mois, une telle ration individuelle comprend : 4 kg de riz, 1,2 kg d'huile, 1,2 kg de lait en poudre, 0,6 kg de légumineuses (haricots ou petits pois), 0,6 kg de poisson (séché ou en boîte), 3 kg de farine sous forme de pain, 0,3 kg d'œufs en poudre, 0,3 kg de sucre en poudre. A souligner que les sinistrés de Kossou réinstallés sur la périphérie du lac ne toucheront cette ration complète que pendant les 12 premiers mois, la composante énergétique n'étant plus fournie les 9 mois suivants.

(2) Du moins en théorie, car dans la pratique il saura très vite tirer parti des inévitables failles du système pour se créer un espace de liberté parallèle, comme l'a fort bien montré une étude sur le village de Boignykro. Cf. A.M. Pillet-Schwartz, 1979.

pour mémoire, la présence, sur le terroir de Pauli-Brousse du canton bakwé de Sassandra, d'une colonie baoulé, implantée là en 1957 à l'initiative de l'administration coloniale et qui devait être l'embryon d'une migration organisée à plus grande échelle vers le Sud-Ouest... L'achèvement, en 1968, de la liaison routière Sassandra-San Pedro donne très vite naissance à un front pionnier supplémentaire sur les 30 derniers kilomètres du nouvel axe. C'est principalement à partir de ces fronts, qui comptent au début de la décennie 1970 quelque 4 000 personnes (1), que va se développer une colonisation agricole dont le rythme de progression sera tout au long de la décennie de type quasiment géométrique.

L'histoire du front pionnier du canton bakwé de Soubré, le plus spectaculaire de tous, et dont nous avons plus particulièrement suivi l'évolution de 1971 à 1975 (2) est significative du processus selon lequel s'opère cette colonisation agricole. Cette histoire est d'abord celle du *désenclavement* géographique de la région. Nous avons vu plus haut quelles avaient été les tentatives faites en ce sens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : mise en chantier d'une route directe Soubré-Sassandra, la "route des crêtes", mise en place en 1955 d'un bac sur le Sassandra à Soubré. L'ouverture à la fois intérieure et extérieure du canton ne s'effectuera en fait qu'à partir de 1963, avec le démarrage de l'exploitation forestière. Y obtiennent alors successivement des permis : la société allemande Juan et Wolf, relayée, après une brève période d'activité seulement, par la SIFCI (Société industrielle et forestière de Côte-d'Ivoire, une autre société allemande, du groupe Karl Danzer), dont les chantiers se situent entre Soubré et la réserve de Taï (dans laquelle la seconde ne manquera d'ailleurs pas de pénétrer sur plusieurs kilomètres...) ; la société française Robert Porte, dont les chantiers se situent entre la "route des crêtes" et le fleuve Sassandra ; une autre société française, la société LBS (Les bois de Sassandra), dont les chantiers se situent dans la partie centre-sud. C'est à l'action conjuguée de ces sociétés que l'on doit la réalisation, en 1967, de la jonction entre le tronçon nord - au départ de Soubré - et le tronçon sud - au départ de Sassandra - de la "route des crêtes". C'est à leur action, mais aussi à celle de nombre d'autres sociétés qui viennent s'y ajouter, que l'on doit l'impressionnant réseau de pistes qui quadrille bientôt toute la région. Actions de désenclavement que vient "couronner" en décembre 1970 l'achèvement du pont sur le Sassandra à Soubré.

L'exploitation forestière a sur la colonisation agricole un triple impact. Les pistes qu'elle ouvre permettent, tout d'abord, la pénétration physique du pays : c'est sur leurs bords que s'installent les migrants. La main-d'œuvre qu'elle emploie, essentiellement allochtone, constitue, en second lieu, un réservoir de colons potentiels. Les chantiers forestiers se situent toujours plus ou moins à l'écart des villages autochtones. Le "camp" où sont logés les travailleurs est généralement entouré d'immenses étendues de terres disponibles, dont la mise en valeur est tentante. Celle-ci commence par la création d'une petite parcelle de culture vivrière, que l'employé du chantier réalise à ses heures libres. Puis, pour ne pas perdre le bénéfice d'un défrichement pénible, elle se poursuit par la mise en place de plants de café ou de cacao. D'année en année, le processus se reproduit, et la plantation s'agrandit.

(1) A. Schwartz, 1973.
(2) *Id.*, 1979a.

Tant que le chantier forestier est "stable", le cumul peut se prolonger indéfiniment. La "rupture" se produit généralement en cas de déplacement du chantier : rares sont alors les ouvriers-planteurs qui abandonnent leur plantation, à moins d'occuper dans la société un emploi particulièrement attrayant - auquel cas on confie l'exploitation à un parent. Cette rupture est automatique en cas de fermeture, définitive ou provisoire, du chantier, suivie de licenciement, ce qui se produira fréquemment à partir de 1974. D'une enquête effectuée en 1976, il ressort ainsi que 59 % des migrants agricoles d'origine voltaïque alors installés comme planteurs dans le canton bakwé de Soubré ont exercé, avant leur établissement, une activité salariée en Côte-d'Ivoire, dont près de la moitié dans l'industrie forestière dans la sous-préfecture même de Soubré (1)... Dernier impact de l'exploitation forestière sur la colonisation agricole : l'ouvrier-planteur, ou l'ancien ouvrier devenu planteur, fait volontiers venir du pays, ou d'une autre région de Côte-d'Ivoire, un membre de sa famille pour l'aider, voire un ou plusieurs manœuvres, qui deviennent à leur tour des colons potentiels. La même enquête de 1976 révèle à cet égard que pour un migrant agricole, ancien salarié du secteur forestier et installé comme planteur dans la région où il a été employé, ce sont en moyenne *deux* autres migrants agricoles, cultivateurs au pays ou manœuvres de type "contractuel" travaillant ailleurs en Côte-d'Ivoire, qui ont été attirés dans la région (2).

Jusqu'à l'achèvement, en 1967, de la liaison routière Soubré-Sassandra, l'immigration dans le canton bakwé de Soubré est modeste. Des 492 actifs allochtones de sexe masculin (15 ans et plus) établis dans le canton en janvier 1971 (3), deux seulement sont déjà là lorsque Pierre Messmer inaugure le bac de Soubré en 1954 : un Guéré de Toulépleu, installé depuis 1953 sur la "route des crêtes" embryonnaire, à une dizaine de kilomètres de Soubré ; un Aïzi de la basse côte lagunaire, venu la même année chasser le crocodile sur la rive bakwé du Sassandra et qui prendra femme, nous l'avons vu, dans le village de Niamagui, où il se fixera définitivement. Sept autres les rejoignent avant l'ouverture, en 1963, du premier chantier forestier : un Dan de Man, un Peulh du Mali, un Zambarama du Niger en 1958 ; un Guerzé et un Koniaka de Guinée en 1959 ; un Maïga et un Malinké de Guinée en 1960. L'orpaillage, quelque peu pratiqué dans les années qui précèdent l'indépendance dans le nord du pays bakwé, sur la rivière Hana, n'est pas étranger à ce mouvement, en particulier en ce qui concerne l'implantation des ressortissants guinéens. De 1963 à 1966, l'immigration reste peu importante : cinq arri-

(1) Cf. A. Schwartz, 1976, p. 19.
(2) *Ibid.*, p. 20
(3) *Id.*, 1971b. D'après le recensement que nous en avons effectué.

vées en 1963, quatre en 1964, onze en 1965 - parmi eux, le premier Baoulé -, dix-sept en 1966. C'est la mise en service de la "route des crêtes", synonyme de liaison rapide et régulière avec Sassandra, qui en marquera en fait le véritable démarrage :48 implantations en 1967, 135 en 1968, 93 en 1969, 165 en 1970, 5 pour les 10 premiers jours de 1971. Si l'on ajoute à ces 492 actifs masculins les "dépendants" venus s'installer avec eux dans la région, le front pionnier du canton bakwé de Soubré compte ainsi dès janvier 1971 pas moins de 1 480 personnes, se répartissant entre 1 303 colons ivoiriens (88,0 %) - 819 Baoulé (55,3 %), 484 autres Ivoiriens (32,7 %) -, et 177 colons étrangers (12,0 %) - 72 Guinéens, 59 Voltaïques, 45 Maliens, 1 Nigérien.

L'ouverture du pont de Soubré va transformer, à partir de 1971, ce mouvement de colonisation en un véritable raz-de-marée. La conjoncture politique interne que connaît la Côte-d'Ivoire peu avant l'achèvement de cet ouvrage - le soulèvement de Gagnoa - lui est pourtant, nous l'avons vu, plutôt défavorable. Elle l'est en particulier à l'immigration de l'ethnie de loin la plus dynamique dans l'investigation de la zone forestière ivoirienne, l'ethnie baoulé. Les effets de cette conjoncture sont en fait contrebalancés par ceux d'un autre facteur, climatique celui-ci, la *sécheresse,* que connaissent à la même époque, de façon particulièrement dramatique, les pays soudano-sahéliens, et qui se fait sentir jusque dans la zone de contact forêt-savane en Côte-d'Ivoire. De nombreux Baoulé invoquent les chutes de production catastrophiques de leurs plantations de café ou de cacao, voire l'anéantissement total de celles-ci à la suite de ces mauvaises conditions climatiques, pour expliquer leur migration. Ils s'ajoutent aux centaines de Voltaïques et de Maliens qui, à partir de 1971, affluent dans le canton bakwé de Soubré. Les données chiffrées dont nous disposons ne nous permettent malheureusement pas de faire l'historique détaillé, année par année, de cette seconde phase d'immigration (1). Le rythme en est en tout cas soutenu : de 1 480 colons en janvier 1971, le front pionnier passe en effet à 9 875 en mai 1975, soit, sur 4 ans et 4 mois, un taux d'accroissement de 567 %. L'origine de ces migrants (cf. tableau 38) est d'une extraordinaire diversité : les 6 986 Ivoiriens (70,7 % de l'effectif, contre 88,0 % en 1971) proviennent de pas moins de 17 ethnies et 90 sous-préfectures (sur les 115 que compte alors la Côte-d'Ivoire), les 2 889 étrangers (29,3 %, contre 12,0 % en 1971) de pas moins de 8 pays de l'Ouest africain. Une ethnie ivoirienne, l'ethnie *baoulé,* fournit cependant à elle seule plus de la moitié de l'effectif (56,0 %, contre 55,3 % en 1971). Précisons, par comparaison, qu'au cours de la même période la communauté bakwé d'accueil n'a augmenté que de 150 individus, passant de 2 004 membres en 1971 à 2 154 en 1975, ce qui correspond en gros à l'accroissement naturel.

Nous n'aborderons pas ici les dynamiques à la fois socio-spatiales et socio-économiques, nombreuses et complexes, mises en œuvre par cette colonisation, dernier volet en fait du développement de l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire : plusieurs travaux de fond y ont été

(1) Cf. A. Schwartz, 1975. Il s'agit des données du recensement démographique national d'avril-mai 1975, dont nous avons assuré l'encadrement sur le terrain pour le canton bakwé de Soubré, avec l'autorisation de la direction de la statistique. Ce recensement ne comportait pas de question sur l'arrivée des migrants.

consacrés, auxquels nous renvoyons (1). De même que nous nous réservons de traiter plus loin de l'évolution des rapports induits à travers cette colonisation entre la population autochtone, propriétaire de la terre, et la population allochtone, en quête de terre. Soulignons simplement que le mode d'implantation dans l'espace adopté par la majorité des migrants aboutit d'entrée de jeu à une utilisation extensive de celui-ci : en nous référant encore à l'exemple du front pionnier du canton bakwé de Soubré, l'examen de la distribution spatiale des 9 875 migrants qui constituent ce front en 1975 fait en effet apparaître que ceux-ci sont répartis en pas moins de 298 unités de résidence, dont 156 de moins de 20 habitants et 13 seulement de plus de 100 - dissémination des migrants dans l'espace qui ne présage évidemment rien de bon pour la préservation du patrimoine forestier (cf. figure hors-texte en couleur en fin d'ouvrage).

Tableau 38

Origine ethno-géographique des migrants implantés dans le canton bakwé de Soubré en mai 1975

Pays, ethnie, sous-préfecture d'origine	Effectif	
	en nombre	en %
CÔTE-D'IVOIRE	**6 986**	**70,7**
Baoulé	**5 526**	**56,0**
Bocanda	1 720	17,4
Kouassi-Kouassikro	660	6,7
Daoukro	440	4,5
Sakassou	322	3,3
Bouaké	292	2,9
Diabo	290	2,9
Béoumi	244	2,5
Botro	218	2,2
Tiébissou	205	2,1
Autres sous-préfectures	1 135	11,5
Autres Ivoiriens	**1 460**	**14,7**
Malinké	860	8,7
Guéré-wobé	211	2,1
Sénoufo	158	1,6
Dan	95	0,9
Bété	87	0,9
Autres ethnies	49	0,5
ETRANGER	**2 889**	**29,3**
Haute-Volta (Burkina Faso)	1 516	15,4
Mali	1 148	11,6
Guinée	198	2,0
Autres pays	27	0,3
TOTAL	**9 875**	**100,0**

Source : recensement national.

(1) Il s'agit, tout d'abord, des travaux effectués sur le même front pionnier du canton bakwé de Soubré, à partir de 1975, par Colette Vallat, géographe de l'université Paris X, sur la composante "allochtones baoulé", par Philippe Léna, géographe de l'ORSTOM, sur la composante "allochtones ivoiriens autres

C'est précisément pour éviter une occupation aussi abusive de l'espace que les planificateurs de l'opération San Pedro prévoient dès le départ d'aménager des "périmètres de peuplement" pour "accueillir" les migrants. Des quatre périmètres initialement programmés pour recevoir cette colonisation spontanée, un seulement connaîtra une tentative de réalisation : il s'agit du périmètre P1, à la sortie nord de San Pedro, d'abord affecté, avec le P1 bis, aux déguerpis de Kossou, puis reconverti, face au peu d'enthousiasme manifesté par ces derniers à émigrer vers le Sud-Ouest, en un périmètre mixte, sur lequel l'ARSO décide, à partir de 1971, de mener une action de structuration du milieu rural en faveur aussi bien des autochtones que des allochtones, migrants spontanés récents, comme ceux établis le long de l'axe routier Méné-San Pedro ouvert en 1968, ou plus anciens, comme ceux établis le long de la piste forestière Méné-Rapide-Grah ouverte en 1964. Le volet "allochtones" de cette action vise en fait essentiellement à regrouper sur le site du village autochtone nouvellement créé de Gabiadji - à défaut, à proximité de celui-ci - une partie au moins des migrants de l'un et l'autre de ces fronts pionniers : il ne dépassera pas le stade de l'exécution de plates-formes d'accueil... L'aménagement du périmètre P2, prévu à la latitude de Soubré entre le fleuve Sassandra et la réserve de Taï, en restera au stade des études : fin 1975, une manifestation d'hostilité des Bakwé envers les agents de la société canadienne Kenting Earth Sciences Limited, chargée de l'établissement de la carte d'affectation des sols du futur périmètre, incite l'ARSO à ne pas y poursuivre son action... Quant aux périmètres P3A et P3B programmés sur la frange nord-ouest de la réserve de Taï, l'étude réalisée en 1971 par Berlin-Consult sur l'aménagement de la région de Taï avait conclu dès cette époque à la nécessité d'abandonner ce projet, la vocation de la région s'affirmant plus forestière qu'agricole... ; ce qui n'empêchera bien évidemment pas le front pionnier établi au sud de Taï de continuer à s'étoffer...

(suite note page 358)

que baoulé", par Francis Martinet, sociologue de l'ORSTOM, sur la composante "allochtones étrangers" ; à partir de 1978, par Michel Lesourd, géographe de l'université Paris X, à nouveau sur la composante "allochtones baoulé". Rendent compte de ces travaux : C. Vallat, 1979 ; Ph. Léna, 1979 ; F. Martinet, 1975 ; M. Lesourd, 1982.

Il s'agit, en second lieu, de l'étude réalisée en 1976 et 1977, dans le cadre du "programme sur l'homme et la biosphère" (programme MAB) de la Division des établissements humains et de l'environnement socio-culturel de l'UNESCO, sur l'impact de ce même front pionnier sur le milieu forestier ; cette étude fit l'objet d'une convention entre l'UNESCO et le ministère de la Recherche scientifique de Côte-d'Ivoire, qui en confia l'exécution à une équipe de chercheurs de l'ORSTOM, deux géographes, Philippe Léna et Jean-François Richard et deux sociologues, Francis Martinet et nous-même, en collaboration avec l'université nationale de Côte-d'Ivoire (plusieurs étudiants de maîtrise participèrent notamment aux enquêtes sur le terrain). Rend compte de ce travail : Ph. Léna, F. Martinet, J.F. Richard, A. Schwartz, 1977.

Il s'agit, enfin, des recherches menées depuis 1979, à la fois sur le front pionnier du canton bakwé de Soubré et sur celui du pays oubi au sud de Taï, par un agro-économiste de l'IRAT (Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières), François Ruf. Rendent compte de ces travaux : F. Ruf, 1979 et 1984, t. I.

Combien sont-ils, à la fin de la décennie 1970, de migrants agricoles spontanés sur l'interfluve Sassandra-Cavally à l'échelle de notre zone d'étude ? Vraisemblablement quelque 40 000, dont pas moins de 20 000 dans le seul canton bakwé de Soubré. Essentiellement limitée dans un premier temps aux pays bakwé et oubi, cette immigration gagne dans la seconde moitié de la décennie également le pays krou : la partie septentrionale de la sous-préfecture de Grabo, *via* Taï, mais aussi l'arrière-pays de Grand-Béréby, où la fermeture, en 1978, de la SIBOIS, qui employait sur son complexe industriel et sur ses chantiers forestiers quelque 800 travailleurs, donne naissance à un vigoureux front de colonisation agricole tout au long de l'axe Grand-Béréby-Dogbo... On imagine le traitement infligé au milieu naturel par cette masse totalement incontrôlée de pionniers, dont la seule préoccupation est chaque année d'abattre pour la mettre en culture la plus grande portion de forêt possible...

Qu'il s'agisse de l'immigration organisée ou de l'immigration spontanée, le décalage est, là encore, flagrant entre le schéma théorique conçu par l'aménageur et la pratique. Le fait que 3 400 personnes seulement, sur les 75 000 déguerpies de la zone d'inondation du barrage de Kossou, aient accepté en fin de compte de venir s'installer dans le Sud-Ouest n'a certes pas causé de préjudice irrémédiable à l'opération San Pedro - encore que l'on puisse s'interroger sur l'opportunité d'une action de transfert de population aussi lourde à une si petite échelle. L'incapacité notoire dont a par contre fait preuve l'ARSO à contrôler l'immigration spontanée, à canaliser celle-ci en direction des périmètres de peuplement initialement prévus, est non seulement incompréhensible de la part d'un organisme d'intervention aux moyens aussi importants, mais encore totalement inadmissible par les conséquences désastreuses et irréversibles sur le milieu forestier que l'occupation tout à fait anarchique de l'espace ainsi permise ne pouvait manquer d'entraîner.

F. La promotion du monde rural autochtone

Les autochtones ont été, nous l'avons vu, largement ignorés par l'ensemble des "plans" de développement qui ont servi de fil conducteur théorique à l'opération San Pedro. Leur présence s'imposera cependant très rapidement à l'aménageur comme une réalité incontournable. Ne demandent-ils pas d'entrée de jeu à "être traités comme les déguerpis de Kossou", bénéficiaires à leurs yeux d'avantages considérables ? Leurs terroirs ne vont-ils pas en effet, eux aussi, être "noyés" sous les plantations d'hévéas, de palmiers à huile, de cocotiers programmés dans la région ? Aussi, "afin d'éviter des explosions de colère pouvant engendrer des complications d'ordre politique" (1) et sur intervention expresse du chef de l'État, un "programme autochtone" est-il initié dès 1971. Deux grands objectifs en sous-tendront l'exécution tout au long de la décennie : la constitution de villages "viables", la mise en œuvre d'une agriculture familiale moderne.

(1) ARSO, 1975c, p. 3.

1. La constitution de villages "viables"

A l'aube de l'opération San Pedro, rappelons-le, le village autochtone moyen de l'interfluve Sassandra-Cavally compte 61,3 habitants, un chiffre de population qui ne justifie guère évidemment la réalisation d'une infrastructure sociale et économique de type moderne. Un *regroupement* systématique des unités de résidence traditionnelles s'impose donc si l'on veut que l'aménageur puisse intervenir de façon rationnelle. Tel est en tout cas le thème central d'une campagne de sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie lancée par l'ARSO en 1971 dans la sous-préfecture de San Pedro, circonscription d'accueil des Baoulé de Kossou, où le démarrage de l'action en faveur des autochtones est jugée prioritaire, et où il est prévu de regrouper les 60 villages krou, bakwé et wané qui s'y trouvent sur 12 sites seulement...

C'est, pour l'essentiel, à l'échelle du périmètre P1 - ce périmètre de peuplement de l'arrière-pays immédiat de San Pedro destiné au départ à recevoir les Baoulé de Kossou, puis, devant le peu d'entrain de ces derniers à venir, affecté à une action de structuration de l'espace touchant à la fois les populations autochtones et les migrants allochtones spontanés (cf. ci-dessus) - qu'est donné, en 1972, le coup d'envoi du "programme autochtone". Maître d'œuvre du programme : l'ARSO. Sur les 5 villages de regroupement prévus, 3 verront effectivement le jour, tous trois le long de l'axe routier San Pedro - Soubré et tous trois bakwé :

- *Blahou* (à 26 km de San Pedro), dont les quelque 80 ressortissants du clan gaouli, dispersés jusque-là en pas moins de 6 implantations différentes (1 "village", 5 campements), acceptent de se reconstituer en communauté de résidence ;
- *Gabiadji (* à 40 km de San Pedro, au carrefour des routes de Soubré et de Sassandra), dont les quelque 140 ressortissants issus de 4 des 6 villages qui forment le clan gabioagui (Diébagui, Ziriguiagui, Niaboagui, Natouagui, les deux autres étant implantés sur la sous-préfecture de Sassandra) décident eux-aussi, au moins partiellement, de refaire leur unité ;
- *Takoranidi* (à 47 km de San Pedro), dont les 160 ressortissants des 3 villages du clan gniti (Bokanidi - I et II -, Takoranidi, Kaminidi) se portent, là encore, volontaires pour cohabiter dans un village unique.

Un schéma d'aménagement uniforme de ces villages, conçus pour être socialement et économiquement "viables" - au chiffre de la population autochtone regroupée sur chaque site devant bien entendu être ajouté celui de la population allochtone établie à proximité (ou à même de s'y adjoindre) et donc bénéficiaire elle aussi de l'infrastructure mise en place -, est adopté, à l'instar de celui prévu pour les villages baoulé déguerpis de Kossou : plate-forme défrichée et nivelée, dotée d'un - ou de plusieurs - puits équipés, de pistes d'accès et de desserte du terroir, d'une école, plus tard d'un hangar tenant lieu de marché ; chaque famille sera attributaire d'une maison en dur, dont la taille sera fonction de l'importance démographique du groupe domestique ; sur chaque terroir, des blocs de culture seront créés, sur la base de 15 ha par famille... Un schéma dont les composantes seront toutefois inégalement respectées d'un village de regroupement à l'autre. A *Gabiadji,* il est effectivement conforme au cahier des charges théorique défini par l'aménageur : sur la plate-forme retenue, 2 puits sont forés dès 1972, une école de 3 classes est ouverte en octobre de la même année, 25 maisons sont construites en dur et

remises à leurs destinataires en mai 1974, un terroir de 10 000 ha avec pistes de desserte est délimité... A *Blahou*, il ne l'est que partiellement : un puits, une école et 20 maisons en dur y sont bien réalisés selon le même calendrier que pour le village précédent, mais la délimitation du terroir ne sera jamais menée à terme... A *Takoranidi*, il s'en écarte franchement : puits et école doteront certes encore la plate-forme ouverte en 1975, mais les maisons d'habitation ne seront édifiées qu'en semi-dur (en briques de terre stabilisée) et selon une formule dite de "construction auto-assistée" impliquant une participation active des villageois (en 1980, les 41 habitations prévues ne sont toujours pas achevées...), et le terroir ne sera pas "structuré"...

Le peu d'enthousiasme évident des populations autochtones à se regrouper - il est vrai que l'architecture des villages nouveaux de Gabiadji et de Blahou ne suscite pas spécialement la convoitise - ne freine cependant nullement l'ARSO dans la mise en œuvre, à partir de cette même année 1972 et à l'échelle de l'ensemble du Sud-Ouest, d'une politique systématique de création de plates-formes villageoises, sites virtuels de regroupement dont l'aménagement ne peut *a priori* que favoriser l'action de structuration de l'espace visée. Une politique qui cherche en fait d'une part à inscrire sur le terrain le découpage théorique de la région tel qu'il vient d'être établi selon les normes définies par le plan ivoirien - et le schéma préconisé par les planificateurs de l'opération San Pedro depuis 1969 - en *pays ruraux* (21 au total pour l'interfluve Sassandra-Cavally), articulés sur des *villages-centres*, c'est-à-dire des agglomérations du type de celles que l'on essaie précisément de promouvoir à partir de l'ouverture de plates-formes villageoises, d'autre part à faciliter la tâche des responsables des grands programmes agro-industriels, dont la réalisation comporte inévitablement un volet plus ou moins important de regroupement des populations très lâchement disséminées (mais bel et bien présentes) sur les périmètres à planter. Certaines de ces plates-formes seront défrichées deux, voire trois fois (celle de Djimoulé, destinée à recevoir les populations krou de la périphérie ouest de San Pedro, le sera même quatre fois !), avant d'être pour les unes enfin occupées, pour les autres définitivement abandonnées...

2. La mise en place d'une agriculture familiale moderne

A l'aube de l'opération San Pedro, l'agriculture autochtone de l'interfluve Sassandra-Cavally demeure très largement, nous l'avons vu, une agriculture de subsistance. Les cultures de rente - cacao et café - qui ont été à l'origine ailleurs, dans la zone forestière du pays, de l'émergence du "planteur" ivoirien, avec tout ce que signifie cette étiquette au plan de l'intégration de celui-ci dans l'économie moderne, n'en sont certes pas totalement absentes, mais l'enclavement extrême de la région en a incontestablement freiné jusque-là l'extension. C'est donc à leur adoption systématique, considérée comme un facteur déterminant de la modernisation de l'agriculture familiale, que l'aménageur va convier les paysans.

La mise en œuvre de ce programme de développement des cultures cacaoyère et caféière sera essentiellement du ressort de la SATMACI - Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte-d'Ivoire -, responsable en particulier à partir de 1971 de l'exécution d'un très ambitieux "programme national de plantations villageoises de *cacao*" de 86 500 ha, initié par le gouvernement ivoirien dans le but de renforcer sa position dans la

révision de l'"accord cacao" portant fixation des quotas d'exportation entre pays producteurs prévue pour 1978, et financé par la Côte-d'Ivoire, la Banque mondiale et le FED. Un programme cacao tout particulièrement incitatif pour le paysan, puisque moyennant une participation forfaitaire de 1 250 francs CFA par hectare à planter, celui-ci bénéficie de la fourniture des semences, des sachets de germination, des insecticides, des engrais, mais aussi de l'encadrement d'un agent de la SATMACI pour le choix du terrain et la conduite des opérations de plantation et d'entretien, ainsi que, dans une première étape (jusqu'en 1976), d'un *prêt* de 14 000 francs - réparti sur les trois premières années de plantation et remboursable sur les huit années suivantes - censé couvrir une partie au moins des frais de main-d'œuvre, dans une deuxième étape (de 1976 à 1981), d'une *prime* de 60 000 francs - fractionnée en deux versements de 30 000 francs, octroyés respectivement à la fin de la première année et à la fin de la deuxième, voire de la troisième année -, après contrôle bien entendu du bon état de la plantation (1).

Sur l'interfluve Sassandra-Cavally, l'action de la SATMACI démarre dès 1972 : elle sera étroitement appuyée sur le terrain par les structures d'encadrement et d'animation de l'ARSO, et bénéficiera même, à partir de 1973, d'une assistance technique du CENAPEC - Centre national de promotion des entreprises coopératives -, dans le double but d'aider les paysans à s'organiser en groupements à vocation coopérative - GVC - et de les inciter à réaliser des *blocs culturaux,* une assistance technique renforcée, à partir de 1974, par l'affectation au projet de jeunes "volontaires" néerlandais et canadiens, puis allemands et américains. Les données statistiques disponibles (2) ne permettent malheureusement pas de dresser le bilan exact de cette action en milieu autochtone, puisqu'elles ne font pas apparaître la distinction entre planteurs autochtones et planteurs allochtones. A en juger toutefois par celles se référant majoritairement et sans ambiguïté au milieu autochtone, on peut conclure que les résultats seront cependant très en deçà de ce que l'on attendait de l'entreprise : le cacao n'est que timidement adopté - de 1973 à fin 1979, dans les sous-préfectures à population encore très largement krou de Tabou, Grabo et Grand-Béréby, pas plus de 1 200 hectares en plantations individuelles et 130 hectares en 3 blocs sont réalisés avec l'aide de la SATMACI, dans les villages bakwé des sous-préfectures de Soubré et de Sassandra, quelques dizaines d'hectares seulement en plantations individuelles et une participation autochtone à 4 blocs de 400 hectares, alors qu'au cours de la même période plus de 2 000 hectares le sont dans la sous-préfecture devenue très largement allochtone de San Pedro ; le café est franchement boudé - de 1973 à fin 1979, quelque 220 hectares seulement, dont un bloc de 49 hectares, pour les trois sous-préfectures krou de Tabou, Grabo et Grand-Béréby, quelques dizaines d'hectares à peine dans les villages bakwé des sous-préfectures de Soubré et de Sassandra, contre 1 500 hectares pour la sous-préfecture de San Pedro... A noter cependant à l'actif de l'effort d'encadrement articulé sur le développement de ces cultures de rente la constitution au cours de la même période de référence de 9 GVC autochtones - 6 krou, 2 bakwé, 1 wané -, comptabilisant au total 1 475 adhérents, groupements en fait plus de commercialisation du cacao et du café que de production.

(1) Une initiative, entre autres, qui permettra quelque dix ans plus tard à la Côte-d'Ivoire de devenir le premier producteur mondial de cacao.

(2) In Rapports annuels d'activité de l'ARSO, mais aussi d'après enquêtes directes auprès des responsables locaux de la SATMACI.

Il serait certes injuste de réduire les actions entreprises en faveur de la promotion du monde rural autochtone sous couvert de l'opération San Pedro aux seules tentatives de constitution de villages "viables" et de mise en place d'une agriculture familiale moderne. Au bilan esquissé doivent bien évidemment être ajoutées, à titre direct, les réalisations ponctuelles initiées ou appuyées par l'ARSO en divers endroits de la région - construction d'écoles, forage et équipement de puits, aménagement de petits périmètres agricoles, voire hydro-agricoles -, à titre indirect, l'extraordinaire œuvre de désenclavement géographique des villages de l'interfluve Sassandra-Cavally entraînée par l'exécution d'autres volets de l'opération d'aménagement, et qui vont toutes incontestablement dans le sens d'une amélioration des conditions de vie de la population autochtone. Il n'en demeure pas moins clair que la "promotion du monde rural autochtone" aura été très largement l'appendice social de programmes à finalité avant tout économique. Nous verrons, en effet, plus loin combien la plupart de ces programmes font peu cas dans leur déploiement sur le terrain du fait autochtone.

G. Autres initiatives en milieu rural

Sous l'intitulé "autres initiatives en milieu rural", nous présentons enfin un ensemble d'actions plus ponctuelles, mais néanmoins d'une certaine envergure, entreprises sur l'interfluve Sassandra-Cavally dans le cadre de l'opération San Pedro, par l'ARSO ou par d'autres intervenants. Entrent dans ce volet, dans l'ordre chronologique de leur mise en œuvre : la base de multiplication et de vulgarisation de San Pedro, le projet de riziculture irriguée de San Pedro, le Centre d'étude et de développement de l'*Arabusta* de Soubré, la plantation expérimentale d'essences papetières de Rapide-Grah, le projet "petites et moyennes entreprises agricoles", le centre d'élevage de San Pedro.

1. La base de multiplication et de vulgarisation de San Pedro

Du "plan de développement" de la DRC de 1968 à la "synthèse du schéma-directeur" de l'ARSO de 1975, l'existence d'une structure de soutien à la modernisation de l'agriculture est affirmée comme une constante. Une telle structure voit en fait le jour dans la partie méridionale de l'interfluve Sassandra-Cavally dès 1971, sous l'appellation de "base de multiplication et de vulgarisation" (BMV) de San-Pedro (1). Implantée à 16 km de cette dernière localité, sur la route de Soubré, elle a pour objectif d'étudier les méthodes culturales les mieux adaptées aux conditions écologiques de la région (variétés, fumures, traitements phytosanitaires, assolements...), de produire le matériel végétal adéquat dans ses pépinières, enfin d'assurer la formation des encadreurs. La réalisation en est confiée par l'ARSO à l'IFCC - devenu, depuis, IRCC, Institut de recherches pour le café et le cacao -, ce qui en dit long sur la fonction première que l'on assigne à cette structure... Des expérimentations y seront cependant également menées à partir de 1973 par l'IRAT - Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières -, sur le comportement de différentes variétés de riz pluvial, d'igname, de

(1) Une autre BMV est créée à la même époque à Zagné, dans la sous-préfecture de Taï, en marge de notre zone d'étude.

manioc, de maïs, de soja, d'arachide..., et de l'IFAC - devenu, depuis, IRFA, Institut de recherches des fruits et des agrumes -, sur le comportement d'espèces fruitières telles que l'avocatier, le kolatier, le bananier plantain, ainsi que de diverses variétés d'agrumes... Des essais d'association de la culture vivrière à la culture caféière y seront par ailleurs conjointement menés par l'IRAT et l'IFCC, dans le but en particulier de définir des normes de stabilisation de la culture vivrière.

La BMV de San Pedro ne remplira, malheureusement, que très partiellement la mission qui lui avait été impartie au démarrage de l'opération San Pedro. La recherche agronomique qui y fut menée, de haut niveau mais par définition de longue haleine, ne put, faute de temps, passer au stade de l'application en milieu paysan. La formation des encadreurs n'y atteignit pas davantage le stade opérationnel. Seul domaine dans lequel la base s'acquitte en définitive véritablement de son mandat : la production de semences de cacaoyers sélectionnés, en réponse à la demande relayée par la SATMACI.

2. Le projet de riziculture irriguée de San Pedro

L'histoire du projet de riziculture irriguée de San Pedro - seul programme de promotion à relativement grande échelle d'une culture vivrière de l'opération d'aménagement du Sud-Ouest - est, très curieusement, celle de la dérive d'une initiative de type social à une entreprise de type économique. A l'aube de la décennie 1970, la toute nouvelle ville de San Pedro connaît, nous l'avons vu, un développement démographique spectaculaire, très vite sans rapport avec les possibilités d'emploi qui y sont offertes. Les résultats du premier recensement de la jeune cité portuaire organisé par l'ARSO à la mi-1972 confirment cette dégradation du marché du travail : 773 actifs potentiels y sont en effet dénombrés comme "actifs inoccupés" (pour reprendre la terminologie de l'ARSO), pour 4 795 "actifs occupés" (1). Il faut donc à tout prix trouver une occupation à ces sans-travail. Pourquoi pas dans une activité agricole forte consommatrice de main-d'œuvre telle que la riziculture irriguée ?

C'est dans cet esprit que l'ARSO lance dès la fin de l'année 1972 une action-pilote - l'action-pilote du PK7 - portant sur l'aménagement de quelque 30 hectares de bas-fonds en bordure de la rivière San Pedro, à la sortie nord de la ville, avec l'aide d'une équipe de techniciens chinois de Taïwan. Une action qui est élargie à 60 ha dès 1973, puis à 100 ha en 1974 par l'ouverture d'un second périmètre - le périmètre du château d'eau -, avant de devenir, à partir de 1975, un véritable projet agro-industriel, avec la réalisation par la SODERIZ - Société pour le développement de la riziculture -, nouveau maître d'œuvre du programme, d'un périmètre supplémentaire de 600 ha. Une infrastructure technique et administrative imposante est mise en place : ouvrage de prise et station de pompage sur le San Pedro, système d'irrigation permettant la culture du riz sur deux cycles annuels, usine de décorticage d'une capacité de traitement de 20 000 tonnes de paddy, magasins de stockage, bureaux... Une formation draconienne est parallèlement imposée aux candidats à la riziculture, qui sont tenus de suivre un enseignement à la fois théorique et pratique pendant un an et demi (soit sur trois cycles de culture), et dont la SODERIZ se

(1) ARSO, 1972b, p. 10.

propose de faire des "paysans modernes". Sur les 700 ha de superficie totale aménagée, 410 ha sont effectivement cultivés dès le cycle principal de 1977, par quelque 250 riziculteurs organisés en 11 ateliers. La suppression cette même année de la SODERIZ, relayée dans ses fonctions par la SODEPALM (1), ne sera cependant pas un facteur favorable à l'achèvement rapide du programme : lors du cycle principal de 1980, celui-ci n'en est qu'à 473 ha de superficie cultivée, pour un effectif de 248 riziculteurs et une production de 1 559 tonnes de paddy (soit, par ailleurs, un rendement à l'hectare économiquement tout à fait satisfaisant d'environ 3,3 tonnes).

Le projet eut-il en définitive réellement un effet positif en ce qui concerne la résorption du chômage à San Pedro ? Cela n'est pas sûr. Dans un premier temps, l'action démarre modestement, donc avec peu d'hommes. Dans un second temps, les contraintes imposées aux candidats à la riziculture par la SODERIZ - obligation de travailler sur la parcelle allouée à plein temps (donc de ne pratiquer aucune autre culture), obligation d'utiliser (à titre payant) engrais, insecticides et herbicides, obligation de céder la production au projet..., sous peine d'exclusion - ne seront certes pas de nature à stimuler les vocations. D'une enquête réalisée en 1976, il ressort en effet que, pour réunir les riziculteurs dont le projet avait besoin pour mettre en valeur les parcelles nouvellement aménagées, la SODERIZ dut aller chercher cette année-là la moitié de ses recrues ailleurs en Côte-d'Ivoire (2)...

3. Le Centre d'étude et de développement de l'*Arabusta* de Soubré

Le développement des cultures du cacao et du café occupe, nous l'avons vu, une place capitale dans l'action de modernisation de l'agriculture familiale engagée dans le Sud-Ouest ivoirien sous couvert de l'opération San Pedro. Si, en ce qui concerne la première de ces cultures, le souci des responsables de l'économie ivoirienne est bien d'accroître la production, estimée très en deça des possibilités du pays, il est plutôt, en ce qui concerne la seconde, de réussir à *maintenir* la production, menacée de baisse par le vieillissement du verger caféier. Un verger qu'il importe donc de renouveler au plus vite, et de préférence avec du matériel végétal de qualité.

---

(1) En 1977, à la suite d'un important remaniement ministériel, les nouveaux responsables de l'agriculture ivoirienne décident de substituer à une approche jusque-là largement sectorielle du développement rural une approche plus intégrée. Aux anciennes structures "verticales", chargées - telle la SODERIZ - de la promotion d'une culture (ou d'un ensemble de cultures de même type), succèdent ainsi des structures "horizontales", les Sociétés de développement régional (SDR), chargées - à l'instar de ce qu'étaient déjà censées réaliser l'ARSO ou l'AVB - de la promotion de l'homme pris globalement. Trois sociétés de développement régional sont ainsi créées : la SDR des savanes, la SDR du Centre, la SDR côtière, mais sans qu'il y ait toutefois entre elles des frontières précises au plan de leur compétence territoriale. La gestion en sera confiée aux trois grandes sociétés sectorielles opérant "traditionnellement" de façon dominante dans les secteurs géographiques retenus : la CIDT (Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles, chargée jusque-là de la seule culture du coton) dans le Nord, la SATMACI (chargée jusque-là des seules cultures du café et du cacao) dans le Centre, la SODEPALM (chargée jusque-là des seules cultures du palmier à huile et du cocotier) dans le Sud.

(2) Cf. A.M. Pillet-Schwartz, 1978, p. 76.

C'est précisément un matériel tout à fait révolutionnaire que des chercheurs de l'IFCC mettent au point dans le domaine de la caféiculture, sur la station d'essai de Bingerville, en ce début de la décennie 1970 : l'*Arabusta*, variété de café hybride issue du croisement de la traditionnelle variété *Robusta* ivoirienne, de qualité moyenne, avec la variété *Arabica*, d'excellente qualité mais non viable en Côte-d'Ivoire. Un matériel qu'il convient cependant d'expérimenter à plus grande échelle et dans des conditions de milieu qui soient les plus représentatives possibles de celles qui seront les siennes dans son aire de développement future, prévue pour être principalement la forêt du Centre-Ouest et de l'Ouest ivoiriens, avant d'en entreprendre la vulgarisation en milieu paysan. Le secteur géographique retenu pour cette expérimentation sera la partie septentrionale du pays bakwé, où voit ainsi le jour en 1974, à 15 km au sud de Soubré, le Centre d'étude et de développement de l'*Arabusta* (CEDAR). Objectif assigné au centre : définir les méthodes de culture et de traitement de l'hybride, produire une quantité suffisante en vue de tester le comportement de ce nouveau café sur le marché mondial, servir de base de multiplication. Le maître d'œuvre en sera la SATMACI, le conseiller scientifique l'IFCC. Sur le périmètre de 5 000 ha mis à la disposition du Centre, un bloc d'essai de 75 ha est créé dès 1975-1976, une plantation industrielle de 425 ha de 1975 à 1978, une usine de traitement en 1978. La réalisation, sur une période de trois ans, de 13 blocs d'*Arabusta*, soit au total quelque 1 800 ha, est par ailleurs prévue dès 1977, dans les sous-préfectures de Gueyo et de Soubré.

Pour des raisons qui n'ont jamais été clairement explicitées (sont-elles d'ordre scientifique - problèmes liés à la multiplication de l'hybride -, économique - rendement moins élevé -, technique - traitement en usine plus complexe - ou tout simplement politique ?), la vulgarisation de l'*Arabusta* est cependant freinée dès 1978 : le projet de création de blocs culturaux est mis en veilleuse, "en attendant les résultats définitifs des recherches du CEDAR" (1), aucune initiative n'est prise pour une diffusion de l'hybride à l'échelle de l'exploitation agricole familiale traditionnelle. La situation en sera toujours là à la fin du mandat de l'ARSO.

4. La plantation expérimentale d'essences papetières de Rapide-Grah

Un autre projet cher aux promoteurs de l'opération San Pedro aura été, tout au long de la décennie 1970, le projet "pâte à papier", pour lequel, rappelons-le, pas moins de 350 000 ha de forêt sont finalement mis en réserve en janvier 1977. Un projet qui se propose de produire de la pâte kraft blanchie, dans un premier temps, à partir des bois feuillus hétérogènes de la forêt naturelle (des essais industriels faits à Taïwan en 1974, sur un échantillon de 6 000 tonnes de bois en provenance de l'arrière-pays immédiat de San Pedro, ont prouvé qu'il était effectivement possible de tirer de cette matière première une pâte de bonne qualité sans difficultés techniques particulières), dans un deuxième temps, à partir d'espèces de sylviculture à croissance rapide. Ces espèces, le CTFT - Centre technique forestier tropical - commence à les expérimenter dès 1971, sur une plantation de 30 ha créée à 12 km à l'ouest de San Pedro le long de la route de Grand-Béréby, avant de faire tester, à partir de 1975, le comportement en sylviculture industrielle des deux essences sélectionnées, le pin et l'eucalyptus.

(1) Rapport annuel d'activité de l'ARSO 1978, p. 34.

Maître d'œuvre de cette seconde phase d'expérimentation : la SODEFOR - Société pour le développement des plantations forestières -, qui, de 1975 à 1977, créera dans le nord de la sous-préfecture de San Pedro, dans la forêt dite de Rapide-Grah, une plantation semi-industrielle de 900 ha : 105 de pins, 795 d'eucalyptus. Y seront en particulier étudiés, dans l'optique d'un programme de plantation de 8 000 ha par an : les méthodes de préparation des terrains à l'échelle industrielle, l'organisation des pépinières pour la fourniture des plants, l'implantation des parcellaires compte tenu des contraintes imposées par le milieu physique de l'arrière-pays de San Pedro, les problèmes parasitaires... Les résultats donneront toute satisfaction : l'eucalyptus, par sa vitesse de croissance spectaculaire, s'impose en particulier comme l'essence papetière idéale de l'interfluve Sassandra-Cavally. Fin 1980, le projet "pâte à papier" ne sera cependant toujours pas passé au stade de l'exécution.

5. Le projet "petites et moyennes entreprises agricoles"

Ne figure par contre dans aucun des canevas successifs d'aménagement de la région du Sud-Ouest proposés de 1969 à 1975 par les planificateurs de l'opération San Pedro un projet initié par l'ARSO en 1973 sous l'appellation, tout d'abord, de "grands domaines", puis, plus pudiquement, de "petites et moyennes entreprises agricoles" (PMEA). Le projet peut être résumé dans la formule suivante : la terre à qui a les moyens de la mettre en valeur. Sur un périmètre de 20 000 ha érigé en réserve en plein cœur du pays bakwé, à une cinquantaine de kilomètres au nord de San Pedro, des terrains agricoles d'une superficie minimum de 20 ha seront en effet attribués, en concession provisoire en un premier temps, "à toutes personnes pouvant justifier de moyens suffisants pour une mise en valeur certaine", précise l'article XI du cahier des charges, et moyennant le paiement par le bénéficiaire, à titre de participation aux frais d'aménagement primaire du périmètre, d'une redevance de 15 000 francs CFA par hectare ; en concession définitive en un second temps, après constatation de mise en valeur (1). Une formule à travers laquelle on espère en particulier orienter vers la terre une épargne privée ivoirienne de plus en plus importante...

Le projet, nous le verrons plus loin, est très mal accueilli par les Bakwé. A en croire les responsables de l'ARSO, il suscite par contre l'enthousiasme dans la catégorie des investisseurs potentiels à laquelle il s'adresse. Une centaine de demandes d'attribution de concessions sont formulées à fin 1976, portant sur une superficie totale de près de 19 000 ha, soit la quasi-totalité du périmètre. Une seule pourtant débouchera réellement sur une action de mise en valeur : celle introduite par l'un des plus hauts dignitaires du moment de l'État ivoirien, auquel, il est vrai, l'ARSO prodigue de 1975 à 1980 une sollicitude toute particulière pour la réalisation d'une cacaoyère de quelque 500 ha...

(1) Tel est du moins le statut juridique annoncé dans le contrat tenant lieu de cahier des charges proposé lors du lancement du projet par l'ARSO aux futures attributaires. En 1976, il sera plutôt question de concession sous forme de bail emphytéotique de 99 ans, seul un noyau de 12 ha pouvant être acquis en pleine propriété.

6. Le centre d'élevage de San Pedro

Une dernière initiative doit enfin être signalée dans ce panorama des actions ponctuelles entreprises sur l'interfluve Sassandra-Cavally sous couvert de l'opération San Pedro : la création d'un centre d'élevage. Souhaité par tous les plans d'aménagement du Sud-Ouest en appui aux programmes de développement rural, ce centre sera progressivement mis en place à partir de 1974, non loin de la base de multiplication et de vulgarisation de San Pedro, sur un domaine de quelque 500 ha. Fin 1980, il comprend : une unité de production avicole, opérationnelle depuis 1976, destinée à la fois à l'approvisionnement des villages de la région en poussins et au ravitaillement de la ville de San Pedro en volailles et en œufs ; une unité de production de porcins, opérationnelle depuis 1977 ; une unité de production d'ovins, opérationnelle depuis 1978 ; une unité de production piscicole, articulée sur un lac artificiel de 4 ha, achevée en 1979 ; une unité de fabrication d'aliments, achevée en 1980. Une unité d'expérimentation pour l'élevage bovin devait constituer le dernier volet du centre : elle ne verra malheureusement pas le jour...

Les actions que nous venons de présenter, si elles ont en commun le fait d'être ponctuelles, ne peuvent bien évidemment pas toutes être mises sur le même pied. Il y a celles qui ont été initiées pour remplir une fonction d'appui à des programmes de développement en cours - base de multiplication et de vulgarisation, centre d'élevage - ou projetés - Centre d'étude et de développement de l'Arabusta, plantation expérimentale d'essences papetières -, dont la place est d'une importance capitale dans une entreprise d'aménagement "scientifique" telle que cherche à l'être l'opération San Pedro, et dont on peut regretter qu'elles n'aient pu, faute de temps ou de concrétisation du projet envisagé, jouer réellement et pleinement le rôle que l'on attendait d'elles. Il y a celles qui, quelles qu'aient été les motivations alléguées lors de leur lancement, remplissent incontestablement une fonction de production - projet de riziculture irriguée, projet "petites et moyennes entreprises agricoles" -, et dont on peut par contre se demander si elles ont vraiment leur place dans une entreprise de développement "intégré" telle que cherche également à l'être l'opération San Pedro. Dans un tel type d'entreprise, en effet, où la finalité de l'intervention est censée être l'*homme,* était-il opportun de promouvoir la culture du riz, culture de base et clé de voûte du système de production autochtone, à travers une formule de monoculture industrielle, c'est-à-dire en dehors de tout *système* de production, ce qui revenait à éliminer irrémédiablement de l'action engagée les responsables des unités de production autochtones traditionnelles, mais aussi ceux des unités allochtones nouvellement implantés et soucieux de continuer à produire dans le cadre de l'économie domestique traditionnelle ? Était-il de même opportun de chercher à promouvoir la culture du cacao, à la fois "fer de lance" affiché de la modernisation de l'exploitation agricole familiale autochtone et composante spontanée dominante de l'exploitation allochtone, à travers une formule d'accès sélectif à la terre qui réservait la pratique de l'économie de plantation à une minorité privilégiée ? Le projet "petites et moyennes entreprises agricoles" aura à ce dernier égard, nous le verrons plus loin, tout particulièrement fait tort à l'opération d'aménagement, en aliénant sérieusement à l'ARSO la population locale bakwé, coercitivement dépossédée d'une partie de son patrimoine foncier pour les besoins d'une action dont elle n'a jamais accepté - et encore moins compris - le bien-fondé.

H. Aspects financiers

"La mise en valeur de la région de San Pedro sera certainement la plus grande entreprise de la Côte-d'Ivoire après l'indépendance : nous prendrons toutes dispositions pour qu'elle soit une réussite". C'est en ces termes que le 1er janvier 1969, dans son message de Nouvel An, le Président Houphouët-Boigny présente "officiellement" au peuple ivoirien la toute jeune opération San Pedro, démarrée voilà quelques mois à peine par la mise en route de la première tranche de travaux. Le discours est volontariste : il signifie, en particulier, que le "Père de la nation" s'engage personnellement à veiller à ce que les moyens financiers ne fassent jamais défaut à cette entreprise, à la réalisation de laquelle il tient énormément. Un engagement que confirme fin 1969 le statut de l'Autorité chargée de la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du Sud-Ouest - l'ARSO -, placée, rappelons-le, sous la tutelle directe de la présidence de la République.

De moyens financiers, l'opération San Pedro ne manquera effectivement point : des premières études de la décennie 1960 à la cessation d'activité de l'ARSO le 30 novembre 1980, pas moins de 216,8 milliards de francs CFA seront investis dans la région du Sud-Ouest (1) ; une "région" dont notre zone d'étude, même si elle a été le théâtre des interventions les plus importantes, ne constitue toutefois, il faut le rappeler, qu'une partie.

Sur ce montant, la part des *investissements publics* s'élève à 180,8 milliards de francs CFA, soit 83,4 % du total. Le tableau 39 et la figure 35 nous en donnent la ventilation par nature, par source de financement et par origine du financement. De la ventilation *par nature,* il apparaît que les fonds injectés par l'État ivoirien dans l'opération San Pedro vont pour un peu plus du tiers - 62 milliards, soit 34,3 % - dans le secteur de l'**énergie** : il s'agit, pour l'essentiel, d'une part, de la construction de 1976 à 1980 du barrage de Buyo, l'un des grands barrages prévus sur le fleuve Sassandra par le schéma-directeur de 1975 à la fois en appui au projet d'exploitation du minerai de fer de la région de Man et, à plus grande échelle, en équipement en énergie électrique d'origine hydraulique, moins onéreuse que l'énergie d'origine thermique, de toute la partie occidentale du pays (coût de l'opération : 60 milliards), d'autre part, de la construction de 1977 à 1980 du barrage de Rapide-Grah, un ouvrage beaucoup plus modeste réalisé sur le San Pedro en appui au projet "pâte à papier", dont il doit assurer les besoins en eau et partiellement en électricité (coût de l'opération : 2 milliards) ; s'inscrit comme second bénéficiaire des investissements publics l'**agriculture industrielle**, avec 39,9 milliards (22,1 % du total) ; suivent l'**infrastructure routière et aéroportuaire**, avec 31,9 milliards (17,7 %) ; l'**aménagement rural**, avec 15,4 milliards (8,5 %) - dont les deux tiers environ pour le seul programme de réinstallation des quelque 16 000 personnes déguerpies du périmètre d'inondation du barrage de Buyo -, le **port de San Pedro**, avec 15,1 milliards (8,4 %), la ville de San Pedro, avec 11,5 milliards (6,3 %) ; ferment enfin la série, très loin en retrait, les **études** et le **contrôle**, avec 3,1 milliards (1,7 %), le **divers**, avec 1,5 milliards (0,8 %), et la **gestion du patrimoine forestier**, avec 0,4 milliard (0,2 %) seulement. De la ventilation *par source de financement,* il ressort que près des deux tiers des investissements publics proviennent d'**emprunts** - 117,8 milliards, soit 65,1 % -, un peu moins d'un tiers de **fonds**

(1) ARSO, 1980.

propres - 54,6 milliards, soit 30,2 % -, une faible part seulement de **subventions** - 8,4 milliards, soit 4,7 %. De la ventilation *par origine du financement,* il s'établit enfin que l'État ivoirien a été obligé de recourir à l'**aide extérieure** pour 62,9 % de ces investissements, une aide fournie principalement par la France (29,6 %) et les États-Unis (13,5 %), mais aussi par les organisations internationales (9,9 %), l'Allemagne fédérale (6,1 %), l'Italie (3,0 %)...

Tableau 39
Investissements publics réalisés dans le Sud-Ouest ivoirien sous couvert de l'opération San Pedro au 30-11-1980

Ventilation	Montant	
	en millions de francs CFA	en %
1) par nature de l'investissement	180 764,5	100,0
Études et contrôle	3 136,0	1,7
Port de San Pedro	15 093,0	8,4
Ville de San Pedro	11 451,5	6,3
Routes, aérodrome de San Pedro	31 964,3	17,7
Forêt	381,3	0,2
Agriculture industrielle	39 890,4	22,1
Aménagement rural	15 376,0	8,5
Énergie	62 000,0	34,3
Divers	1 472,0	0,8
2) par source de financement	180 764,5	100,0
Fonds propres de l'État ivoirien	54 558,2	30,2
Emprunts	117 767,3	65,1
Subventions	8 439,0	4,7
3) par origine du financement	180 764,5	100,0
Côte-d'Ivoire	67 057,5	37,1
France	53 417,5	29,6
États-Unis	24 344,0	13,5
Allemagne fédérale	11 007,0	6,1
Italie	5 472,0	3,0
Aide multilatérale	17 998,5	9,9
Divers	1 468,0	0,8

Source : ARSO.

La part des *investissements privés* s'élève, quant à elle, à 36 milliards de francs CFA. Par ordre d'importance décroissante, les secteurs bénéficiaires en sont : le **bâtiment** (au niveau de la ville de San Pedro notamment) - 10,5 milliards -, l'**exploitation forestière** et l'**industrie du bois** - 9,8 milliards -, le **commerce**, les **transports** et les **services** - 6,7 milliards -, les **industries diverses** - 4 milliards -, l'**agriculture privée** - 4 milliards. L'identité des investisseurs est par contre beaucoup plus difficile à établir, la discrétion étant plutôt de règle au niveau de l'information disponible sur l'origine des *véritables* opérateurs économiques. Ceux-ci vont en

— Montant : 180.764,5 millions de francs CFA

— Ventilation :

1) Par nature de l'investissement

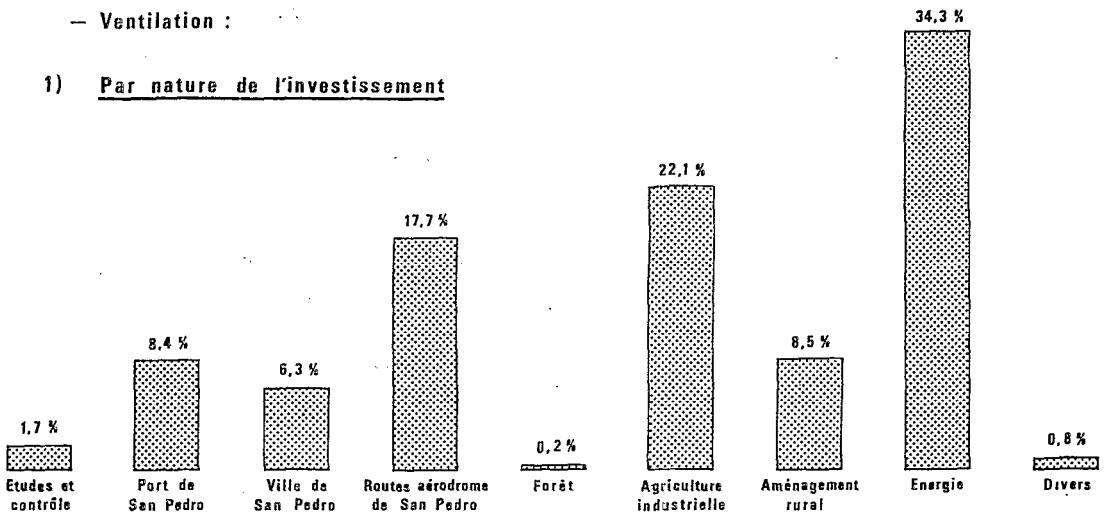

2) Par source de financement

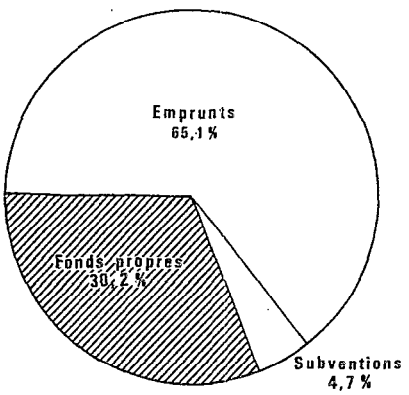

3) Par origine du financement

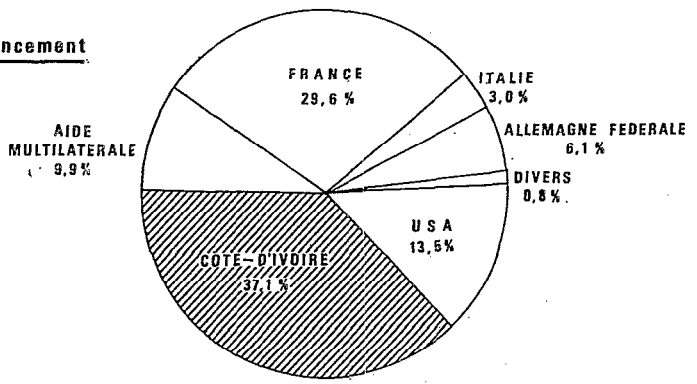

Figure n° 35

Investissements publics réalisés dans le Sud-Ouest ivoirien sous couvert de l'opération San Pedro au 30-11-1980.

(Source : ARSO)

fait du particulier - national ou étranger - en quête d'une opération financière intéressante - investissement dans l'immobilier à San Pedro, par exemple (1) - à la société - nationale, étrangère ou multinationale -, d'implantation déjà ancienne dans la région - telles certaines sociétés d'exploitation forestière - ou toute nouvelle - telles les succursales des grands établissements commerciaux "traditionnels" de l'Afrique noire -, généralement déjà présents dans la capitale ou dans d'autres villes du pays, et qui s'installent en nombre dans la jeune cité portuaire pour ne pas "rater" ce nouveau marché, telles aussi ces entreprises de transformation du bois qui ont toutes déjà "pignon sur rue" ailleurs dans le pays, en Afrique ou dans le monde, et qui ouvrent une unité à San Pedro parce qu'elles tiennent, elles aussi, à être présentes sur un marché dont elles savent qu'il sera, à court terme du moins, particulièrement lucratif.

Les fonds investis dans l'opération San Pedro ont été considérables : sur la période 1968-1980, le seul effort public d'investissement réalisé dans la région du Sud-Ouest représente près de 12 % de l'effort national d'investissement de l'État ivoirien (2). La destination de ces fonds a toutefois été très inégale selon les secteurs : la grande infrastructure - routes, port et ville de San Pedro, barrage de Buyo - a absorbé les deux tiers de l'investissement public et plus de la moitié de l'investissement total, l'agriculture industrielle a été une bénéficiaire non moins privilégiée, l'aménagement rural - gestion de l'immigration agricole, programme "autochtone", actions ponctuelles de production ou d'accompagnement en ce qui concerne l'investissement public, mise en œuvre d'une agriculture de rente en ce qui concerne l'investissement privé - a été véritablement réduite à la portion congrue, la valorisation de la forêt a plus porté sur l'exploitation - domaine exclusif ici de l'investissement privé - que sur la conservation - domaine exclusif ici de l'investissement public -, littéralement sacrifiée, du patrimoine existant...

Le 19 septembre 1980, un décret portant mise en liquidation de l'ARSO à compter du 1er décembre met brusquement fin à l'opération San Pedro. Justification invoquée par les responsables de la société d'État dissoute : la mission qui lui avait été confiée est terminée (3) ! Il est vrai que dès le 12 juin 1980, le chef de l'État avait laissé entendre devant le Conseil national du PDCI, réuni en une période de conjoncture économique particulièrement difficile, que les jours des deux organismes régionaux de développement mis en place à la fin de la décennie 1960 - l'ARSO et l'AVB - étaient comptés, leur tâche pouvant être considérée comme accomplie... Fin 1980, l'opération San-Pedro est-elle vraiment achevée ?

Trois grands volets sous-tendent implicitement, d'un plan d'intervention à l'autre, le projet d'aménagement de la région du Sud-Ouest : le développement de l'activité économique, la promotion de l'homme, l'organisation de l'espace (4). Rapporté aux propositions faites dans chacun de ces domaines, le bilan des actions engagées permet-il effectivement de considérer que, au moment où est décidée la dissolution de l'ARSO, l'opération San Pedro est arrivée à son terme ?

---

(1) Ou, de façon plus originale, dans l'extraction du gravier dans l'arrière-pays, tel l'investissement réalisé par le colonel Ojuku après son départ du Biafra en 1970...

(2) C'est-à-dire des dépenses effectuées au titre du Budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE), de l'ordre de 1 400 milliards de francs CFA sur la période de référence.

(3) ARSO, 1980.

(4) Pour reprendre la terminologie du "livre blanc" de l'ARSO de 1972.

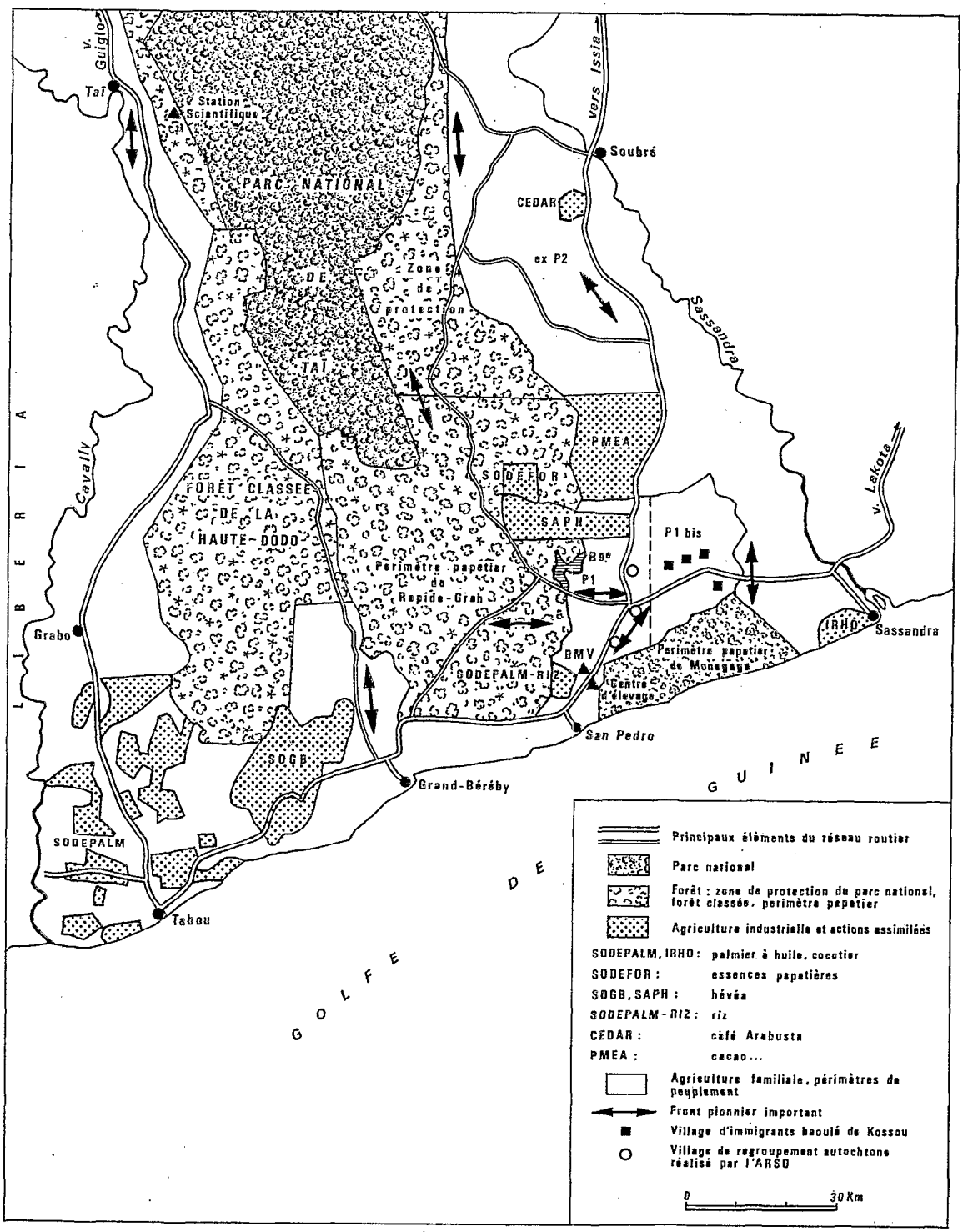

Figure n° 36

Le Sud-Ouest ivoirien en 1980. Affectation de l'espace au terme de l'opération San Pedro.

En ce qui concerne le *développement de l'activité économique,* il est des éléments de bilan incontestablement positifs : le port de San Pedro est opérationnel, une infrastructure routière de qualité innerve et désenclave la région, le complexe hydro-électrique de Buyo assure une part non négligeable des besoins énergétiques du pays, près de 30 000 ha de plantations industrielles (sur les 37 000 de prévus) sont en place sur le seul interfluve Sassandra-Cavally, quelque 3 400 déguerpis de Kossou exploitent leurs nouveaux terroirs dans des conditions tout à fait satisfaisantes, des structures d'appui à l'agriculture - industrielle comme familiale - existent ; il en est d'autres qui le sont beaucoup moins : la ville nouvelle de San Pedro est loin d'être "sur les rails", la forêt n'est toujours pas exploitée de façon rationnelle, l'agriculture familiale - autochtone comme allochtone - reste très faiblement encadrée ; il en est d'autres qui sont franchement négatifs : la valorisation du patrimoine touristique n'a pas démarré, la grande industrie - pâte à papier, minerai de fer - pas davantage...

En ce qui concerne la *promotion de l'homme,* tout - ou presque - reste à faire : sur l'interfluve Sassandra-Cavally, 7 villages seulement - les 3 autochtones bakwé du P1 et les 4 allochtones baoulé du P1 bis - sont édifiés en dur ou semi-dur, les écoles, les dispensaires et les puits en place sont insuffisants, la formation professionnelle est quasi inexistante - le centre ouvert en 1969 par l'Office national de la formation professionnelle à San Pedro n'est qu'un centre de perfectionnement pour mécaniciens déjà formés, la base de multiplication et de vulgarisation ouverte en 1971 à proximité de San Pedro ne remplit pas encore la fonction de formation initialement annoncée -, le dispositif d'encadrement et d'animation du milieu rural prévu par la restructuration de l'organigramme de l'ARSO en 1975 n'est que très partiellement en place...

En ce qui concerne l'*organisation de l'espace,* l'action engagée - quand elle l'a été - reste tout à fait embryonnaire : deux périmètres de peuplement seulement ont une existence officielle, dont un - le P1 bis - assimilable à un véritable "pays rural", l'immigration agricole demeure totalement anarchique, l'accès à la terre est toujours régi par le seul régime d'attribution coutumier...

Fin 1980, l'opération San Pedro ne peut de toute évidence être considérée comme achevée.

III. LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET L'OPÉRATION SAN PEDRO

Même inachevée, l'opération San Pedro aura eu le temps, en un peu plus d'une dizaine d'années d'existence, de marquer profondément - et parfois irréversiblement - les sociétés autochtones du Sud-Ouest ivoirien. Comment les Krou et les Bakwé ont-il reçu cette opération ? Comment ont-ils à la fois *subi* l'entreprise de "développement" et réagi aux différentes manifestations de l'intervention ? C'est à ce questionnement, qui constitue, rappelons-le, l'une des grandes composantes de la problématique de ce travail, que nous nous proposons à présent de répondre, à travers l'examen de ce que furent, successivement, le rapport autochtones-aménageur, l'évolution de la traditionnelle activité autochtone de manutention maritime et portuaire, la réaction des autochtones aux autres formes d'activité, leur attitude face à l'immigration agricole spontanée, enfin la réponse de deux villages autochtones - le village krou de Roc-Oulidié, le village bakwé de Niamagui - à l'opération de développement.

A. Les autochtones et l'aménageur : un face-à-face difficile

"Il n'est pas question d'effacer la société ancestrale, il faut conserver ce qu'il y a de bon dans cette société et lui transfuser le sang nouveau du modernisme pour construire une synthèse réaliste... Agir auprès des populations en ce sens, cela veut dire parler, cela veut dire dialoguer". Tel est le passage-clé de l'exposé-programme présenté par le responsable de la cellule de promotion humaine de l'ARSO à la "réunion de direction" du 27 mars 1972 consacrée aux "problèmes humains dans le Sud-Ouest" (1). "Parler", "dialoguer" : la volonté d'établir une communication réciproque avec les destinataires de l'entreprise de développement ne peut être plus clairement exprimée par l'aménageur. Entre ce discours et la pratique, quel décalage pourtant à en juger par la manière dont ont été "traitées" les populations autochtones dans la mise en œuvre d'un certain nombre de volets de l'opération San Pedro, que ce soit par le maître d'œuvre de l'opération lui-même - l'ARSO - ou par d'autres intervenants ! Quelques exemples illustreront avec éloquence ce décalage.

Premier exemple. En 1968, quand démarrent les travaux de construction du port et de la ville de San Pedro, les quelque 40 autochtones krou du *village* de San Pedro sont déguerpis du site qu'ils occupent en bord de mer, sur lequel doit être construit le quartier résidentiel et administratif de Mohikrako. Après une implantation provisoire à hauteur de la future zone industrielle sud, ils s'installent, en 1970, à San Pedro-bis, en attendant, comme cela leur a été promis, que l'ARSO reconstitue leur habitat. En 1980, ils attendent toujours, sans que, à notre connaissance, la moindre indemnité leur ait été versée. Une plate-forme - la plate-forme de Djimoulé - a certes été ouverte à la sortie ouest de la ville "parallèle", sur la route de Grand-Béréby, pour les accueillir avec d'autres populations autochtones de la périphérie immédiate de San Pedro : défrichée, nous l'avons vu, à quatre reprises, elle ne sera jamais occupée... Il est évident que le faible poids numérique de la poignée d'autochtones ainsi dépossédée de la terre de ses aïeux sans la moindre contrepartie n'a pas spécialement contribué à inciter l'aménageur à se soucier du devenir de cette communauté, en d'autres termes à adopter à son égard une attitude de concertation, de "dialogue". Une attitude qu'il eût pu d'autant plus facilement mettre en pratique que la réinstallation dans des conditions correctes de la population déplacée n'exigeait que des moyens dérisoires, du fait précisément de la faiblesse de l'effectif concerné (2).

Deuxième exemple. En 1973, nous l'avons vu, est initié par l'ARSO, en plein cœur du pays bakwé, un projet de mise en valeur agricole d'un périmètre de 20 000 ha sous forme de "grands domaines". L'idée d'une telle réalisation est en fait dans l'air depuis le lancement de l'opération San Pedro. Les Bakwé, qui en ont en effet très vaguement entendu parler, croient le projet abandonné quand, brusquement, en 1973, des panneaux portant l'inscription "Domaines réservés, défrichements interdits" viennent matérialiser la limite orientale du périmètre retenu le long de la route San Pedro-Soubré. Grande est l'émotion des trois villages concernés quand ils comprennent qu'ils viennent d'être purement et

(1) ARSO, 1972c, p. 15.

(2) La même analyse est valable pour le village de Dédiako, absorbé à partir de 1968 par San Pedro-bis et sans que rien n'ait été fait pour ses habitants.

simplement spoliés d'une partie de leur patrimoine foncier traditionnel, sans avoir été ni consultés ni même informés. Leur faible poids démographique ne leur permettra cependant, là encore, guère d'autre attitude que la résignation... Une attitude que ne sont par contre plus du tout décidés à afficher leurs voisins septentrionaux du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré quand l'ARSO tente, en 1975-1976, de mettre en place le périmètre de peuplement P2, l'un des quatre périmètres prévus sur l'interfluve Sassandra-Cavally, rappelons-le, pour "accueillir" les migrants agricoles. En novembre 1975, nous l'avons déjà signalé, une mission d'agro-pédologues de la société canadienne Kenting Earth Sciences Limited, chargée d'établir la carte d'affectation des sols du futur périmètre, est reçue avec hostilité par les populations autochtones, qui sont persuadées que cette nouvelle initiative de l'ARSO est la première étape d'une extension vers le nord des "grands domaines". Les responsables administratifs et politiques de la région essaient d'intervenir pour ramener les Bakwé à de "meilleurs sentiments". Une première réunion de conciliation - et du même coup d'explication -, présidée par le député de Soubré (par ailleurs une personnalité politique nationale de premier plan) et à laquelle assistent les représentants de l'ARSO, les délégués politiques, les notables et les chefs des 14 villages bakwé concernés, est tenue le 17 janvier 1976 au chef-lieu de sous-préfecture : la "raison" semble l'emporter et rien ne devrait dorénavant plus s'opposer à ce que la mission Kenting poursuive son travail. Une seconde réunion est organisée par l'ARSO et les responsables de la société Kenting avec les représentants des villages bakwé du périmètre le 5 février à Oupoyo : elle confirme la nouvelle - et meilleure - disposition d'esprit des autochtones. Quand, quelques jours plus tard, enquêteurs et prospecteurs se présentent dans les villages pour reprendre le travail, une fin de non-recevoir catégorique leur est cependant à nouveau opposée. Une troisième réunion est convoquée par le secrétaire général de la sous-section du PDCI de Soubré le 3 mars dans la même localité d'Oupoyo : les autochtones y affirment cette fois-ci sans la moindre ambiguïté leur refus du projet ; "après nous être concertés, nous, Bakwé de la sous-préfecture de Soubré, avons décidé de ne plus accepter que la mission Kenting pénètre dans le canton bakwé", déclare en effet, au terme de la concertation, le porte-parole de la communauté autochtone (1). Une dernière médiation est tentée dans le courant du mois par le PDG de l'ARSO en personne, qui va jusqu'à promettre, pour calmer les esprits, d'offrir aux populations du périmètre... deux écoles : celles-ci seront effectivement construites (l'une à Galéa, l'autre à Touagui), mais les Bakwé ne se départiront plus de leur attitude de refus. Une attitude que le responsable du secteur d'encadrement que constitue dans l'organigramme de l'ARSO le canton bakwé de Soubré impute, dans le rapport qu'il adresse dès le 12 décembre 1975 à ses supérieurs hiérarchiques sur les difficultés rencontrées par la mission Kenting et dont les termes sont un véritable plaidoyer pour ces autochtones frondeurs, à la fois à un manque de dialogue évident entre ces derniers et l'aménageur et au climat psychologique désastreux créé en pays bakwé par le projet des "grands domaines" : "Car en fait ces villageois ont raison ; ils n'ont jamais bénéficié d'un contact permanent avec l'ARSO... ; donc ils ne sont ni informés ni animés de façon constante.

(1) ARSO, 1976 , p. 6.

Et brusquement voilà des enquêteurs et des prospecteurs qui débarquent avec du matériel, alors que les "grands domaines" sont tout à côté d'eux. Ils se demandent : qui sont ces "intrus", qui les envoie ? L'ARSO ? Ah non ! Surtout pas, car l'ARSO est réputée "arracher" les terres" (1). Le projet de création du périmètre de peuplement P2 aura beau être abandonné, les "grand domaines" auront beau être débaptisés et recevoir la dénomination - plus pudique - de "petites et moyennes entreprises agricoles" : le courant ne passera plus vraiment après ces incidents entre l'ARSO et les Bakwé...

Troisième exemple. Dans la première moitié de la décennie 1970, un ambitieux programme - 41 000 ha - de plantations agro-industrielles est initié, nous l'avons vu, sur l'interfluve Sassandra-Cavally. Les périmètres concédés par l'État aux trois grandes sociétés chargées de créer ces plantations - SODEPALM, SOCATCI, SAPH - ne sont "malheureusement" pas aussi libres d'occupation humaine que certaines études préalables l'avaient laissé entendre. Dans la région du Bas-Cavally, en pays krou, où la SODEPALM doit mettre en place 22 500 ha de plantations (industrielles et villageoises) de palmier à huile et de cocotier, ce sont pratiquement tous les villages de la sous-préfecture de Tabou - la plus peuplée de l'interfluve - qui se trouvent, plus ou moins directement, affectés par l'opération ; une stratégie d'investigation de l'espace dite "en doigts de gant" - occupation des seules parties effectivement non cultivées des terroirs, ce qui entraîne par ailleurs un morcellement extrême de la plantation industrielle, découpée en parcelles d'une superficie moyenne de 60 à 80 ha seulement - a beau être adoptée pour tenir compte au maximum de l'existence des villages autochtones (2) : dans un système cultural hautement extensif, c'est l'asphyxie à très court terme, partant le déplacement obligatoire des villages concernés pour l'une des 15 plates-formes de regroupement prévues à cet effet... Dans l'arrière-pays de Grand-Béréby, toujours en pays krou, où la SOCATCI entreprend la réalisation d'une plantation d'hévéa de 13 500 ha, ce sont quelque 1 200 autochtones, répartis en 21 villages, qui sont disséminés sur le périmètre de 35 000 ha mis à la disposition de l'opération ; dans une zone bien moins peuplée, il est vrai, que la précédente, la stratégie consiste ici à n'épargner que les villages : les cultures "arrachées" seront indemnisées sur la base d'un recensement systématique de l'espace planté effectué d'octobre 1972 à mai 1973 par le ministère de l'Agriculture (3) ; libre donc à la population autochtone de continuer à résider sur le périmètre, mais avec obligation de cultiver à l'extérieur, ou de déménager sur l'une des cinq plates-formes ouvertes à son intention à la périphérie, ce que pour des raisons de commodité évidentes elle sera petit à petit contrainte de faire, à l'exception d'un noyau d'irréductibles qui, fin 1980, occupent toujours leurs villages... Dans l'arrière-pays de San Pedro enfin, en pays

(1) ARSO, 1975d, p. 2.

(2) Pour la réalisation de 6 300 ha de plantations de cocotier, par exemple, seulement 19 000 francs CFA d'indemnités avaient ainsi été déboursés, à fin 1980, par la SODEPALM "pour arrachage de cultures"... En 1983, un rappel de 1 800 000 francs CFA sera toutefois accordé aux villageois affectés par le même projet "cocotier".

(3) Les 277 "planteurs sinistrés" du périmètre devront toutefois attendre jusqu'en 1981 pour toucher leurs "indemnités d'éviction pour destruction de cultures". Le montant de ces indemnités, imputé sur le BSIE, s'élèvera très exactement à 27 524 058 francs CFA, soit à environ 100 000 francs en moyenne par planteur.

bakwé, où la SAPH a la responsabilité de la création d'une autre plantation d'hévéa, de 5 000 ha "seulement" et dans une zone cette fois-ci effectivement presque vide d'hommes, il n'y a certes qu'un seul village à déguerpir - le village de Kabo, peuplé en décembre 1970 de très exactement 38 personnes - du périmètre de 10 800 ha confié à l'aménageur : ses habitants ne bénéficieront pas pour autant d'un traitement de faveur ; autorisés en un premier temps à poursuivre leur activité agricole sur leurs terrains de culture anciens, ils sont très vite contraints, sous la pression de la plantation industrielle et sans la moindre indemnisation, de quitter et leur terroir et leur village, pour une plate-forme de regroupement ouverte par l'ARSO à proximité de la plantation expérimentale d'essences papetières de la SODEFOR, plate-forme qu'ils acceptent de rejoindre en attendant que la SAPH leur offre mieux ; fin 1980, ils attendent toujours...

Quatrième exemple. La création d'une industrie de la pâte à papier aura été, de 1968 à 1975, l'une des constantes des plans d'aménagement proposés pour le Sud-Ouest ivoirien. Le tracé d'un périmètre papetier théorique de 225 000 ha est esquissé par le CTFT dès 1969 : celui-ci occupera, dans l'arrière-pays de San Pedro, la partie centrale de l'interfluve Sassandra-Cavally. Il faudra toutefois attendre 1975 pour qu'un décret en date du 6 juin de cette année fixe les limites effectives du périmètre de 193 000 ha retenu en définitive pour les besoins du projet. L'enquête agricole par ailleurs ordonnée par le même décret en vue d'évaluer l'importance de l'occupation humaine du périmètre, partant de permettre au gouvernement de "décider du sort des habitants en connaissance de cause" (1), et menée sur le terrain de décembre 1975 à mai 1976, révèle que sont alors installées dans la zone du projet quelque 3 200 personnes, dont environ 2 000 autochtones - 1 200 Bakwé et 800 Krou -, répartis en pas moins de 47 villages. Deux solutions sont envisageables en ce qui concerne ces populations : la première consisterait à les regrouper à l'intérieur d'enclaves situées dans le périmètre, ce qui aurait en particulier comme avantage de ne pas éloigner du projet une main-d'œuvre potentielle - nous avons vu à propos de la réalisation des grands programmes agro-industriels combien il était précisément difficile en ce milieu de la décennie 1970 de trouver de la main-d'œuvre agricole dans le Sud-Ouest ivoirien ; la seconde, à les réinstaller hors du périmètre. C'est cette dernière que les ministres du Plan et des Eaux et Forêts proposent à la réunion du Conseil des ministres du 21 décembre 1976, qui l'adopte, sous prétexte que "...le fait de réaliser des enclaves, aussi petites soient-elles, dans le périmètre, rendrait extrêmement aléatoire le contrôle de l'immigration et des défrichements clandestins" (2). Les populations à déplacer seront bien entendu "convenablement indemnisées" et installées dans "des villages aménagés à leur intention" : en ce qui concerne les autochtones, les Krou le seront dans un village à créer à la périphérie sud du périmètre papetier, les Bakwé dans trois villages à créer au nord du périmètre de peuplement P1 bis... "sous réserve de confirmation... par une consultation des populations et des élus locaux" (2)... La décision du gouvernement est à peine

(1) Ministère de l'Agriculture, Procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 1976 à la Direction des statistiques rurales pour préparer la mise en place de la deuxième phase de l'enquête agricole "Périmètre papetier de San Pedro", p. 1.

(2) Ministère du Plan-ministère des Eaux et Forêts, communication en Conseil des ministres relative aux implantations villageoises dans le périmètre papetier de San Pedro, 21 décembre 1976, p. 3.

rendue publique qu'un nouveau décret, pris le 7 janvier 1977, porte la superficie du périmètre papetier à 350 000 ha, l'extension ayant été largement réalisée, il est vrai, par adjonction au premier périmètre d'espaces forestiers déjà classés (forêt classée de Monogaga, partie orientale de la forêt classée de la Haute-Dodo) ou vides d'occupants autochtones - mais pas allochtones... Le projet "pâte à papier", nous l'avons vu, en restera heureusement (pour les occupants du périmètre) au stade de projet...

Dans ce face-à-face difficile entre les autochtones et l'aménageur, incontestablement plus souvent proche du bras de fer que du dialogue, les premiers comptent beaucoup, tout au long de la décennie 1970, sur l'aide qu'est censée pouvoir leur apporter dans la défense de leurs intérêts la fraction non résidante - et non rurale - de leur communauté. Au tournant des décennies 1960-1970, se constituent en effet un peu partout en Côte-d'Ivoire, à l'initiative des cadres des villes - et particulièrement d'Abidjan - et en réponse à différents appels lancés par le président de la République à un "retour à la terre", des associations de type "coopératives" ou "mutuelles", officiellement appelées "sociétés locales de développement". Objectif de ces associations : promouvoir le développement économique et social d'un village, d'un canton, d'une sous-préfecture, d'une région... Les cadres krou et bakwé résidant à Abidjan ne sont pas en reste face à ce mouvement : les premiers créent, en 1972, l'Union pour le développement économique et social de la sous-préfecture de Grand-Béréby - UDESBE -, en 1975, l'Amicale des originaires et ressortissants de la sous-préfecture de Tabou - AMORSTA ; les seconds, en 1972, l'Union pour la promotion de San Pedro - UPROSAN -, en 1974, la Coopérative pour le développement économique et social de la région bakwé - CODESORBA -, qui absorbe l'UPROSAN en 1975 et dont la compétence géographique s'étend cette fois-ci à l'ensemble des trois cantons bakwé de Sassandra, Soubré et San Pedro. Ces associations contribueront-elles vraiment à améliorer les conditions de vie des populations autochtones résidantes du Sud-Ouest ivoirien ? L'UDESBE centrera son action sur le désenclavement des villages les plus reculés de la sous-préfecture de Grand-Béréby : elle investira dans un "taxi-brousse"... et connaîtra très vite tous les avatars que peuvent connaître en Afrique les praticiens par chauffeur interposé de l'activité de transport - utilisation du véhicule à des fins personnelles, détournement des recettes, pannes répétées... ; dès 1976, elle n'existera plus que sur le papier, puis disparaîtra de fait en 1980, après des élections législatives qui furent un désastre pour ses responsables... L'AMORSTA aura comme préoccupation principale la prise en main du contrôle de l'institution krouman, qu'elle sait être le véritable "nerf de la guerre" dans la sous-préfecture de Tabou par l'importance des revenus distribués par l'activité de navigation : avec l'accord des autorités administratives, un fonds de solidarité sera en particulier instauré, alimenté de "contributions" prélevées d'office, au retour de chaque embarquement et par l'intermédiaire du chef-cacatois, sur la rémunération des navigateurs et destiné à la réalisation d'investissements sociaux dans la région ; une disposition qui ne sera pas spécialement populaire, ni tout à fait étrangère aux querelles intestines qui aboutirent en 1979 à la création, par une fraction dissidente, d'une association rivale, la Mutuelle pour le développement économique et social de Tabou - MUDESTA -, puis, en 1980, à la disparition pure et simple de l'Amicale, à la suite d'élections législatives - et pour la première fois municipales à Tabou - qui furent là aussi défavorables à ses responsables... La CODESORBA, quant à

elle, arrêtera en mars 1975 un véritable plan-programme à l'horizon 1980 : l'idée maîtresse de ce plan est la création, dans la partie centrale du pays bakwé, à égale distance à la fois de San Pedro, de Soubré et de Sassandra, d'un *marché,* qui serait non seulement un centre d'activité économique mais aussi le point de regroupement d'un certain nombre de villages autochtones - la dénomination proposée pour la nouvelle agglomération est d'ailleurs symboliquement *Bakama,* "union" ; des routes, à ouvrir par les exploitants forestiers, relieraient ce marché aux villages encore enclavés de la région ; la construction d'une école et d'un dispensaire compléterait par ailleurs la fonction de service de la nouvelle localité, qui pourrait bien faciliter son érection future en chef-lieu d'une sous-préfecture spécifiquement bakwé, ce qui ne semble pas être le moindre des objectifs recherchés par les responsables de la Coopérative; se grefferait également sur cette réalisation tout un programme de mise en valeur agricole de la zone...; le site du futur marché sera effectivement défriché dès le second semestre de 1975, mais le projet en restera là... Il est significatif de noter qu'aucune de ces trois associations n'a en définitive vraiment cherché à jouer un rôle de liaison systématique dans le face-à-face difficile qui opposa si souvent tout au long de la décennie 1970 populations autochtones et aménageur, un rôle qu'il leur eût été d'autant plus facile de jouer que leurs responsables étaient proches et des premiers, par leur origine ethno-géographique, et des seconds, par leur situation socio-professionnelle.

On peut bien évidemment se demander pourquoi l'ARSO, qui dispose dès le démarrage de son action d'une cellule de promotion humaine, puis, à partir de 1974, d'un département de promotion humaine, l'un et l'autre dirigés pendant pratiquement toute la décennie par un expert de nationalité française - doté au demeurant d'une solide expérience de terrain -, n'a pas réussi à mettre en pratique ce dialogue, si vivement prôné pourtant, avec les populations autochtones. Un constat s'impose tout d'abord : ce qui a incontestablement le plus manqué dans la mise en œuvre de l'opération San Pedro, c'est la diffusion auprès de ces populations autochtones d'une information de base exacte, précise et détaillée sur les tenants et les aboutissants des différentes actions envisagées dans la région. A qui incombait cette tâche ? Aux autorités politiques à coup sûr, dans un premier temps : si des "tournées" de sensibilisation ont bien été organisées, il n'est pas certain que la transparence ait toujours été de règle dans la façon de présenter l'opération. A l'ARSO, cela semble aller de soi, dans un deuxième temps : les exemples présentés montrent à l'évidence que le nécessaire n'a pas été fait. Aux intervenants techniques, quoi qu'il en soit, dans un troisième temps : les stratégies utilisées révèlent, là aussi, le peu de cas qui fut fait sur le terrain lui-même, par des opérateurs tenus à des délais de réalisation contraignants - et donc pressés -, des populations autochtones... Cette dilution de la fonction d'information n'est pas sans fournir un premier niveau d'explication de la carence manifestée dans ce domaine par l'ARSO : se "renvoyer la balle", cela est clair, a été en la matière le jeu favori de tous les responsables. La polarisation excessive de l'ARSO sur quelques actions ponctuelles, à fort impact politique, apporte un second niveau d'explication : la réinstallation des déguerpis de Kossou a ainsi mobilisé toutes les attentions durant une bonne partie de la première moitié de la décennie 1970, celle des déguerpis de Buyo durant une bonne partie de la seconde moitié, la construction de la ville de San Pedro durant toute la décennie ; la plupart des autres actions furent souvent des interventions au "coup par coup", en réponse à des situations appelant un traitement d'urgence. L'ignorance flagrante affichée

par l'ARSO du fait autochtone, considéré d'entrée de jeu comme un paramètre mineur de l'opération - ce que faisait en particulier ressortir, rappelons-le, le "plan de développement" de la DRC de 1968 -, constitue cependant le niveau d'explication décisif d'une carence davantage imputable en définitive à un choix délibéré qu'à une quelconque forme d'incurie : l'occupation *extensive* de l'espace telle que pratiquée par les populations autochtones est purement et simplement assimilée à une *inoccupation* de l'espace ; en théorie, l'aménageur n'a donc pas à prendre en considération sur les périmètres soumis à son action la présence d'occupants qui ne sont pas censés être là ; dans la pratique, comme l'on ne peut tout de même pas faire totalement abstraction de cette présence que l'on sait par ailleurs effective, on priera "gentiment" les intrus éventuels, le cas échéant avec force promesses à l'appui, d'aller s'installer, dans cette forêt où les terres ne manquent pas, en un endroit où ils ne gêneront personne...

Une telle attitude ne pouvait évidemment guère favoriser l'instauration d'un véritable dialogue entre l'aménageur et les populations autochtones. Elle sera au contraire génératrice de tensions tout à fait préjudiciables à la "bonne" marche de l'opération San Pedro.

B. Les autochtones et l'activité maritime : une évolution du marché du travail décevante

A l'aube de l'opération San Pedro, les activités de navigation et de manutention portuaire constituent, nous l'avons vu, les deux grandes sources de revenu des populations autochtones de l'interfluve Sassandra-Cavally. Au terme du mandat de l'ARSO, ces activités tiennent toujours une place importante dans l'économie de la région. L'évolution qu'elles connaissent au cours de la décennie 1970 n'est cependant pas tout à fait en rapport avec ce qu'en espèrent leurs principaux bénéficiaires traditionnels : la première va en se dégradant, la seconde n'accorde pas vraiment aux autochtones la place privilégiée qu'ils attendent de la création du port de San Pedro.

1. L'évolution de l'activité de navigation

Au cours de la décennie 1970, l'activité de navigation subit une double dégradation : l'offre d'emploi de la main-d'œuvre krouman ne cesse de régresser, les conditions d'exercice du métier de Krouman ne cessent de se détériorer.

L'offre d'emploi de la main-d'œuvre krouman ne cesse, tout d'abord, de régresser. En 1971, rappelons-le, le nombre de navigateurs embarqués s'est élevé au total à 13 942, pour 311 navires recruteurs : 11 498 au départ de Tabou pour 214 navires, 2 444 au départ de Sassandra pour 97 navires. En 1975, ils ne sont plus que 9 589, pour 267 navires : 8 143 au départ de Tabou pour 181 navires, 1 446 au départ de Sassandra pour 86 navires (1). En 1979, l'effectif des Kroumen recrutés tombe à 7 443 (- 46,6 % par rapport à 1971), pour 245 navires (- 21,2 %) : 4 779 au départ de Tabou pour 131 navires, 2 664 au départ de Sassandra pour 114 navires (2). Une évolution qui, si elle est globalement négative, correspond en fait, d'une part, à un véritable *effondrement* de l'activité de navigation à Tabou, point

(1) D'après nos propres enquêtes auprès des bureaux de l'inscription maritime de Tabou et de Sassandra.
(2) D'après Ch. Behrens, 1982, p. 338.

de recrutement traditionnel de "grosses" équipes de "manutention", où, en 1979, les embarquements sont de 58,4 % inférieurs à ceux de 1971, d'autre part, à une relative *stagnation* de cette activité à Sassandra, point de recrutement traditionnel de "petites" équipes d'"entretien", où, en 1979, les embarquements, après une forte diminution en 1975, sont même de 9,0 % supérieurs à ceux de 1971. Ch. Behrens, qui s'interroge en 1980, lors d'un retour sur son terrain de 1968-1969, sur les fondements de la mutation que connaît au cours de la décennie 1970 l'institution krouman, voit dans cette régression de l'offre d'emploi le résultat de la conjonction de trois séries au moins de facteurs : la modernisation de l'activité de transport maritime - multiplication des "vrais" ports, automatisation de plus en plus poussée des navires, utilisation de plus en plus large des containers -, synonyme de réduction des besoins en main-d'œuvre et en particulier de substitution à des équipes de "manutention" d'équipes d'"entretien", beaucoup plus légères ; la récession économique qui frappe les grands pays industriels à partir de 1974, synonyme de baisse des achats de bois, et donc sur la côte ouest-africaine de baisse du niveau d'embauche de la main-d'œuvre krouman traditionnellement préposée au chargement sur les navires de cette matière première si difficile à arrimer ; la fermeture partielle aux Kroumen du marché du travail gabonais, réservé en priorité depuis la seconde moitié de la décennie 1970 aux travailleurs nationaux chaque fois que ceux-ci sont qualifiés pour remplir la tâche qui leur est demandée, ce qui est encore - heureusement pour les Kroumen - loin d'être le cas en ce qui concerne l'embarquement des grumes sur les rades foraines du sud du pays (1)...

Les conditions d'exercice du métier de Krouman ne cessent, en second lieu, de se détériorer. Dans ce contexte de forte réduction de l'offre d'emploi, l'emprise de la vénalité sur l'institution est plus forte que jamais : "...à tous les niveaux du recrutement, que le simple navigateur cherche à obtenir la carte de Krouman ou à se faire embarquer, qu'il s'agisse de la nomination d'un chef-cacatois ou de l'attribution d'un bateau, il faut payer... Le problème n'est certes pas nouveau... mais il a pris ces dernières années, du fait du chômage croissant dans le métier, des proportions tout à fait inquiétantes", fait très justement remarquer Ch. Behrens à propos de la situation prévalant dans la corporation en 1980 (2). Difficultés auxquelles s'ajoutent, depuis l'ouverture du port de San Pedro (officiellement en décembre 1972, dans la pratique dès le mois de mai 1971) et la fermeture au trafic maritime qui lui est consécutive des points traditionnels d'embarquement des Kroumen de Sassandra (juin 1972) et de Tabou (décembre 1972), celles liées à l'acheminement matériel aux nouveaux points d'embarquement des "heureux" sélectionnés pour un "voyage" vers le sud et qui sont dorénavant San Pedro et... Abidjan. Si les formalités de constitution des équipages continuent en effet à se faire, comme par le passé, à Sassandra et à Tabou, les travailleurs destinés à un navire n'ayant pas d'opération commerciale à effectuer à Abidjan sont "dirigés" sur San Pedro (environ 10 % des Kroumen de Sassandra et 50 à 55 % de ceux de Tabou, selon le calcul réalisé par Ch. Behrens en 1980), les travailleurs destinés à un navire ayant affaire à Abidjan sont "dirigés" sur Abidjan (environ 90 % des Kroumen de Sassandra et 45 à 50 % de ceux de Tabou), au retour le choix du point de débarquement

(1) Ch. Behrens, 1982, pp. 342-345.
(2) *Ibid.*, p. 349.

étant laissé à l'appréciation du commandant (1). Tous ces déplacements se font bien sûr par la route, à bord de petits véhicules de transport en commun loués par le représentant à Sassandra et à Tabou des armements utilisateurs de la main-d'œuvre krouman, avec tout ce que peuvent comporter comme avatars pour les transportés des trajets de 110 km dans le cas d'un embarquement à San Pedro, de respectivement 360 et 560 km dans le cas d'un embarquement à Abidjan (2).

Ni la régression de l'offre d'emploi ni la détérioration des conditions d'exercice du métier de navigateur ne réussissent cependant à dissuader les jeunes autochtones de l'interfluve Sassandra-Cavally à suivre la voie de leurs aînés. A Tabou par exemple, de fin 1971 à fin 1980, ce sont ainsi quelque 2 750 cartes de travail qui sont encore accordées par le bureau de l'inscription maritime - dont un certain nombre, il convient de le souligner, à des allochtones -, ce qui porte le nombre des Kroumen immatriculés dans la "nouvelle série" à très exactement 7 128 au 23 décembre de la dernière année, et le total des Kroumen "actifs" dans le centre à quelque 8 000 au moins. Il est vrai que, en 1980, à niveau de qualification égal des travailleurs, la journée de travail rapporte toujours deux fois plus à bord d'un navire que sur une plantation agro-industrielle (3).

2. L'évolution de l'activité de manutention portuaire

A l'aube de l'opération San Pedro, rappelons-le, l'activité de manutention portuaire emploie, sur les rades de Sassandra, Grand-Béréby et Boubélé, quelque 470 travailleurs permanents et plusieurs centaines de travailleurs occasionnels, dont une proportion importante d'autochtones (en particulier dans les "équipes de bord"), pour un trafic annuel d'environ 650 000 tonnes, presque exclusivement fondé sur l'exportation de grumes de bois. Fin 1980, au terme du mandat de l'ARSO, le fonctionnement du port de San Pedro, ouvert depuis 1971 et où ont été transférées à partir de 1972 les activités des trois centres précédents, requiert les services de quelque 1 200 travailleurs permanents

(1) A San Pedro, les opérations d'embarquement et de débarquement se font toujours au large, le transfert des Kroumen s'effectuant, *via* le port, par remorqueur ; à Abidjan, elles se font au port lui-même.

(2) Une situation qui se complique encore singulièrement pour les Kroumen de Tabou quand, en 1977, à la suite de la découverte d'abus flagrants, la formalité de la visite médicale est transférée à San Pedro, ce qui signifie pour le candidat à l'embarquement reconnu inapte un retour dans son village, ou à Tabou s'il souhaite tenter une nouvelle fois sa chance lors d'un autre enrôlement, *à ses frais*.... Le maintien des formalités de constitution des équipages à Sassandra et à Tabou, pour des embarquements qui se font à San Pedro ou à Abidjan, peut paraître illogique. La centralisation des opérations de recrutement à San Pedro n'aurait cependant vraisemblablement pas manqué de déclencher un mouvement de population des anciens centres d'embarquement vers la nouvelle cité portuaire d'une importance telle qu'il aurait été difficile à celle-ci de l'absorber dans des conditions décentes. En mars 1974, le "Comité de réflexion des cadres krou de la sous-préfecture de Tabou à Abidjan" - future AMORSTA - a lui-même adressé à la présidence de la République une "note sur le devenir des Kroumen" demandant le maintien du statu quo, pour éviter justement que ne se dépeuple Tabou ; une note que la présidence chargea la DATAR - Direction de l'aménagement du territoire et de l'action régionale du ministère du Plan - d'instruire, et dont celle-ci retint effectivement les conclusions.

(3) 1 172 francs CFA de salaire journalier de base dans l'activité de navigation, contre 555 francs dans le secteur agro-industriel.

(90 "préparateurs" du bois à l'embarquement, 590 dockers "professionnels", 170 techniciens et employés pour les besoins des compagnies de navigation ou des sociétés de transit maritime présentes dans la cité portuaire, 350 employés pour l'administration du port) et 1 340 travailleurs occasionnels (l'ensemble des dockers dits "ordinaires"). Si, au cours de la décennie 1970, l'offre d'emploi a incontestablement connu une forte progression dans ce second volet de l'activité maritime, les autochtones n'ont cependant pas bénéficié comme ils l'auraient souhaité de ces retombées positives de la création du port de San Pedro, dans les deux domaines en particulier de l'activité portuaire les plus proches de leur compétence professionnelle traditionnelle de navigateurs : la "préparation" du bois à l'embarquement, le chargement et le déchargement des navires.

Les *opérations de "préparation" du bois à l'embarquement* sont assurées, sur le parc à bois du nouveau port, par la Société d'exploitation du parc à bois d'Abidjan - SEPBA -, un organisme privé créé à l'initiative des compagnies maritimes concernées par le transport du bois, et qui installe une antenne à San Pedro en septembre 1971. Ces opérations sont les suivantes : réception du bois, manutention, mise à l'eau, confection des dromes, chargement des plates pour les bois non flottables, remorquage et stockage des dromes dans les darses, enfin gardiennage jusqu'à l'arrivée du navire auquel le bois est destiné ; autant d'interventions qui sont dans le droit sillage de celles que les Kroumen ont l'habitude de pratiquer à travers l'activité de navigation. En novembre 1975, sur les 93 employés (64 Ivoiriens et 29 étrangers) que compte la SEPBA de San Pedro, ils ne sont pourtant que 2 à être autochtones : 1 Krou et 1 Neyo. L'antenne a en fait été constituée à partir d'un noyau de 27 travailleurs détachés du parc à bois d'Abidjan, auxquels ont été ajoutés 20 travailleurs licenciés par le "Groupement d'entreprises pour la construction du port de San Pedro", 15 autres en provenance du secteur forestier, 25 d'origines professionnelles diverses... et 6 seulement dont l'activité antérieure avait déjà un rapport avec l'activité maritime...

Les *opérations de chargement et de déchargement des navires* sont, quant à elles, assurées par un corps de dockers créé en 1973 et géré par le Syndicat des entrepreneurs de manutention du port d'Abidjan - SEMPA -, un organisme privé regroupant l'ensemble des entreprises de transport maritime recourant à ce type de main-d'œuvre. Lors du recrutement constitutif de ce corps, effectué de février à mars 1973, 1 142 cartes de docker sont délivrées par la commission d'attribution - dans laquelle l'antenne de San Pedro de l'Office de la main-d'œuvre de Côte-d'Ivoire (OMOCI) joue un rôle prépondérant -, pour des besoins quotidiens du port évalués à 700 hommes. Priorité est accordée aux anciens employés des rades de Sassandra et de Grand-Béréby, fermées en juin et septembre 1972, ainsi qu'aux travailleurs mis au chômage par l'achèvement du port. D'une enquête que nous avons réalisée auprès des 1 052 dockers issus de ce premier recrutement et toujours en activité au 1er juin 1975 (les manquants s'étant pour la majorité d'entre eux fait retirer leur carte pour "fraude sur l'identité" à la suite de la découverte d'une affaire de location de cartes à des sans-emploi de la place), il ressort que la moitié seulement des travailleurs embauchés l'ont effectivement été parmi le personnel précédemment employé sur les rades de Sassandra et de Grand-Béréby, une très faible partie parmi celle libérée par le "Groupement d'entreprises". Leur origine ethno-géographique (cf. tableau 40) révèle alors par ailleurs que si les Ivoiriens, au nombre de 625

(59,4 %), sont sensiblement plus nombreux que les étrangers, au nombre de 427 (40,6 %),les *autochtones,* au nombre de 292 (27,8 % de l'effectif total), n'ont pas été spécialement favorisés par cette opération de création d'emploi dans un secteur d'activité pour lequel ils sont pourtant, là encore, particulièrement qualifiés... D'octobre 1975 à janvier 1976, un deuxième recrutement est organisé : en juillet 1975, le corps des dockers ne compte plus que 920 membres - 135 viennent encore d'être radiés pour n'avoir pas travaillé une seule fois au cours des six derniers mois, dont 44 autochtones -, pour un trafic portuaire dont les prévisions sont à une forte hausse. Priorité est cette fois-ci donnée par le responsable de l'Office de la main-d'œuvre de San Pedro, fortement préoccupé par l'effondrement du marché du travail krouman, aux autochtones : sur 697 cartes attribuées, 599 le sont à des Ivoiriens, dont 348 (50 % du total) à des ressortissants du Sud-Ouest, 98 seulement à des étrangers. D'une nouvelle enquête que nous avons effectuée auprès des 1 612 dockers en activité au port de San Pedro au 1er mars 1976 (cf. tableau 40), il ressort en effet que, si les autochtones ne sont toujours pas majoritaires dans cette corporation de travailleurs (1), ils constituent tout de même, après ce second recrutement et avec 596 représentants, 37,0 % de son effectif...

Les responsables du SEMPA sont-ils inquiets de cette arrivée en force dans l'activité de manutention portuaire de ces autochtones, titulaires pour plus de 80 % d'entre eux de cartes de Krouman, et qui entendent bien - leur comportement le confirmera très rapidement - à la fois pratiquer cette nouvelle activité à l'instar de l'activité de navigation - c'est-à-dire de façon *occasionnelle* et *accessoire,* l'activité permanente et principale demeurant pour eux l'activité agricole - et se partager entre l'une et l'autre au gré de l'offre de travail, risquant ainsi d'introduire dans l'exercice de l'activité de docker une discontinuité qui pourrait se révéler préjudiciable à la qualité du service portuaire de San Pedro ? Dès 1977, une réforme fondamentale du corps des dockers est décidée, qui ne sera pas du tout à l'avantage des autochtones. Deux catégories bien distinctes de travailleurs sont instituées : une catégorie de dockers permanents dits "professionnels", une catégorie de dockers occasionnels dits "ordinaires". Les premiers doivent au SEMPA un minimum de 180 heures de travail par mois, limite en dessous de laquelle ils sont "rétrogradés" dans la catégorie des dockers occasionnels, les seconds un minimum de 30 heures, limite en dessous de laquelle ils sont renvoyés. Pour le docker professionnel, désormais au service du port à plein temps, il est donc exclu de pratiquer une quelconque autre activité, ce qui implique en particulier pour le docker autochtone l'abandon de l'activité agricole. Pour le docker ordinaire, s'enrôler comme Krouman, si l'occasion se présente, reste par contre tout à fait possible... à condition de ne pas être absent plus de trois semaines dans le même mois, ce qui ne peut en aucun cas lui être garanti au moment de l'embarquement. Beaucoup d'autochtones se sont très vite fait "piéger" par cette contrainte, appliquée avec d'autant plus d'efficacité que la gestion des cartes de docker est elle-même assurée depuis la réforme par ordinateur. De 1977 à 1979, sur les 400 cartes annuellement attribuées, 125 le sont toujours prioritairement aux autochtones, ce

(1) Ce que semble en fait dès le départ vouloir à tout prix éviter la commission d'attribution des cartes de docker pour empêcher que ne se crée au sein du corps un groupe de pression par trop puissant, fait de gens - les Kroumen autochtones - réputés pour leur âpreté à la revendication...

qui permet, malgré une avalanche de radiations, d'en accroître encore quelque peu l'effectif. En 1980, le nombre de cartes délivrées tombe à 200 et la pratique du quota réservé est abandonnée. Les informations disponibles, que ce soit au SEMPA ou au SYDOPSA - Syndicat des dockers du port autonome de San Pedro, créé en avril de la même année -, ne nous ont toutefois malheureusement pas permis de savoir quel était au terme de ce dernier recrutement le nombre exact des dockers autochtones, ni leur répartition entre permanents et occasionnels, sur les 1 930 dockers - 590 professionnels et 1 340 ordinaires - en activité à San Pedro à la fin du mandat de l'ARSO.

Tableau 40

Évolution de l'origine ethno-géographique des dockers du port de San Pedro du premier recrutement (février-mars 1973) au deuxième recrutement (octobre 1975-janvier 1976).

Pays, ethnie d'origine	Effectif issu du premier recrutement Situation au 1-04-1975		Effectif après le deuxième recrutement Situation au 1-03-1976		Évolution
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre
CÔTE-D'IVOIRE	**625**	**59,4**	**1 120**	**69,5**	**+ 495**
Ethnies autochtones au Sud-Ouest	**292**	**27,8**	**596**	**37,0**	**+ 304**
Krou	216	20,5	416	25,8	+ 200
Bakwé	46	4,4	97	6,0	+ 51
Wané	14	1,3	66	4,1	+ 52
Neyo	10	1,0	12	0,8	+ 2
Oubi	6	0,6	5	0,3	- 1
Ethnies allochtones	**333**	**31,6**	**524**	**32,5**	**+ 191**
Guéré-Wobé	116	11,1	139	8,6	+ 23
Bété	58	5,5	66	4,1	+ 8
Baoulé	43	4,1	69	4,3	+ 26
Malinké	38	3,6	108	6,7	+ 70
Dan	16	1,5	51	3,2	+ 35
Dida	15	1,4	17	1,1	+ 2
Sénoufo	12	1,1	25	1,5	+ 13
Autres ethnies	35	3,3	49	3,0	+ 14
ETRANGER	**427**	**40,6**	**492**	**30,5**	**+ 65**
Mali	**217**	**20,6**	**259**	**16,1**	**+ 42**
Marka-Sarakolé	71	6,7	76	4,7	+ 5
Touareg	29	2,7	33	2,1	+ 4
Peulh	28	2,7	32	2,0	+ 4
Songhai	27	2,6	42	2,6	+ 15
Autres ethnies	62	5,9	76	4,7	+ 14
Niger	**103**	**9,8**	**125**	**7,8**	**+ 22**
Haoussa	50	4,7	70	4,3	+ 20
Zambarama	49	4,7	52	3,2	+ 3
Autres ethnies	4	0,4	3	0,2	- 1
Haute-Volta (Burkina Faso)	**86**	**8,1**	**84**	**5,2**	**- 2**
Peulh	36	3,4	32	2,0	- 4
Mossi	20	1,9	24	1,5	+ 4
Autres ethnies	30	2,8	28	1,7	- 2
Autres pays d'Afrique occidentale	**21**	**2,1**	**24**	**1,4**	**+ 3**
TOTAL	**1 052**	**100,0**	**1 612**	**100,0**	**+ 560**

Source : Enquêtes directes auprès des dockers de San Pedro, avril 1975 et mars 1976.

Si l'évolution de l'activité de navigation s'est faite dans un contexte international difficilement maîtrisable, celle de l'activité de manutention portuaire a été à l'inverse le produit d'une action volontariste permanente des responsables de ce volet de l'opération

San Pedro. On peut dès lors tout particulièrement déplorer que, dans ce second domaine de l'activité maritime, où ils avaient leurs coudées parfaitement franches, ces responsables n'aient pas davantage pris en considération la sensibilité traditionnelle des populations autochtones à tout ce qui touche au "travail sur les bateaux", un travail que ceux-ci pratiquent depuis plusieurs générations sous couvert de l'activité krouman tout au long de la côte ouest-africaine et que la création du port de San Pedro leur donne désormais la possibilité d'exercer sur mesure au pays même. Il est notamment regrettable à cet égard, d'une part que les autochtones n'aient pas été plus largement prioritaires dans l'attribution des cartes de docker, d'autre part que les contraintes imposées à l'exercice du métier de docker n'aient pas spécialement facilité l'intégration de ceux-ci dans la nouvelle activité. Ce que les autochtones attendaient en effet de la création du port de San Pedro, c'était de pouvoir y pratiquer l'activité de manutention portuaire exactement de la même manière qu'ils pratiquaient jusque-là l'activité de navigation, c'est-à-dire comme une activité d'appoint - leur activité principale restant l'activité agricole -, donc par définition de façon discontinue. L'institution, en 1977, d'une catégorie de dockers occasionnels, permet certes une telle pratique du métier de docker, dans des conditions qui n'assurent toutefois pas à celui qui opte pour la formule une liberté de gestion pleine et entière de son emploi du temps. Celle, parallèlement, d'une catégorie de dockers permanents ne l'autorise par contre pas du tout : non seulement le docker professionnel doit faire de la manutention portuaire son activité principale - ce qui l'oblige à renoncer à l'activité agricole -, mais il doit en toute logique dorénavant également résider sur son lieu de travail - ce qui était rarement le cas jusque-là du docker autochtone, qui continuait à habiter dans son village d'origine et ne venait à San Pedro que pour des séjours de travail de courte durée -, avec tout ce que cela implique dans le contexte d'une ville dont nous connaissons par ailleurs les problèmes de croissance...

Les autochtones seront d'autant plus déçus par le cours imposé au fonctionnement du corps des dockers que cette institution était le mieux à même de prendre la relève de l'institution krouman, par la nature de l'activité pratiquée mais aussi par le système de rémunération appliqué, qui en fait depuis son existence un secteur de travail tout spécialement convoité (1).

C. Les autochtones et l'activité autre que maritime : une participation réduite

A l'heure de l'opération San Pedro, l'activité maritime est certes le secteur d'emploi qui continue à avoir la préférence des populations autochtones de l'interfluve Sassandra-Cavally. Celle-ci ne couvre pourtant plus de façon aussi étendue que par le passé le

(1) Au 1er janvier 1980, un docker est rémunéré au taux horaire de base de 193 francs CFA, ce qui représente pour 8 heures de travail un salaire journalier de 1 544 francs - donc sensiblement plus encore que le salaire journalier de base du Krouman, de 1 172 francs. A cette rémunération de base doivent par ailleurs être ajoutées d'une part les primes (de salissure, de froid, de manipulation de sacherie de 100 kg et plus, de "mouillé", de panier...), d'autre part les heures supplémentaires, nombreuses, qui permettent à un docker d'améliorer le salaire minimum d'au moins 50 % et de gagner ainsi couramment par quinzaine de l'ordre de 40 000 francs.

champ des activités *possibles* dans la région. Au cours de la décennie 1970, le marché du travail se diversifie en effet considérablement : d'autres activités, nous l'avons vu, se créent, les activités anciennes de types primaire et secondaire se développent. La participation des autochtones à ce marché restera cependant réduite, que les possibilités offertes relèvent de l'agriculture autre que traditionnelle ou de l'emploi salarié.

1. L'activité agricole autre que traditionnelle

Par activité agricole autre que traditionnelle, nous entendons ici les initiatives prises par l'aménageur pour promouvoir une agriculture moderne autres que les actions mises en œuvre par le "programme autochtone", et dont l'objectif était, rappelons-le, l'intégration systématique dans l'exploitation familiale des cultures du cacao et du café. Ces initiatives ont été de deux types : le lancement en 1972 d'un projet de riziculture irriguée à la périphérie nord de la ville de San Pedro, l'adjonction de volets "plantations villageoises" au programme de plantations industrielles de palmier à huile et de cocotier entrepris en 1975 dans la sous-préfecture de Tabou.

La participation des autochtones au *projet de riziculture irriguée de San Pedro* peut être considérée comme nulle : sur les 156 riziculteurs que compte le projet lors du cycle principal de 1976, il y a certes trois Krou, mais il s'agit de Krou originaires de Tabou. A proximité immédiate du périmètre existent alors pourtant trois communautés krou proprement autochtones que l'initiative aurait pu, *a priori*, intéresser : celle formée par les ressortissants du village de Dédiako, autour duquel s'est constituée la ville "parallèle" de San Pedro ; celle formée par les ressortissants de l'ancien village de San Pedro, "déguerpi" du bord de mer pour cette même ville parallèle depuis 1970 ; celle formée par les ressortissants du village de Poro, resté jusque-là, sur la rive gauche de la rivière San Pedro et à moins de deux kilomètres en aval de la réalisation rizicole, un village véritablement traditionnel... Les contraintes imposées aux candidats-riziculteurs sont en fait telles, nous l'avons déjà souligné, qu'il ne leur est à l'évidence pas possible de participer à cette entreprise, qui exige une disponibilité totale, sans rompre avec leur exploitation agricole familiale d'appartenance, donc sans se couper d'une certaine manière de leur société d'origine, ce que pas même les jeunes n'acceptent ici en l'occurrence de faire.

Quant aux *volets "plantations villageoises"* qui sont adjoints au programme de plantations industrielles de palmier à huile et de cocotier entrepris dans l'arrière-pays de Tabou, ils suscitent à peine davantage l'adhésion des autochtones. Sur les 2 000 ha qu'il est prévu de mettre en place en agriculture paysanne pour chacune de ces cultures à l'horizon 1979, 220 ha seulement le sont effectivement en 1980 en ce qui concerne le cocotier, par 25 planteurs allochtones et *10 autochtones krou,* pas plus de 42 ha en ce qui concerne le palmier à huile, par *12 planteurs autochtones krou.* Trois raisons au moins nous semblent contribuer à expliquer la très grande réserve que les autochtones manifestent en cette seconde moitié de la décennie 1970 pour une initiative qui en maints autres endroits de la Côte-d'Ivoire forestière a pourtant suscité jusque-là l'assentiment massif des paysans. Les Krou continuent, tout d'abord, à croire en l'avenir de l'institution krouman : ils n'admettent pas que la crise que connaît l'activité de navigation puisse être autre que passagère ; accepter de créer une plantation de cocotier ou de palmier à huile, avec tout ce que cela implique d'obligations, c'est renoncer définitivement à cette acti-

vité, c'est renoncer aussi - et surtout - à une identité à laquelle, nous l'avons vu, ils sont fortement attachés. Ils ne veulent pas, en second lieu, donner l'impression à l'aménageur que, sous couvert de participation à ces volets certes résolument sociaux de son entreprise, ils cautionnent une opération qui pour eux signifie quand même et avant tout création de 18 500 ha de plantations industrielles, donc dépossession d'autant d'hectares des meilleures de leurs terres, avec tout ce que cela entraîne, nous l'avons vu, de bouleversements au plan de leur organisation traditionnelle de l'espace. Ils ne reçoivent, enfin, de toute évidence pas, au cours de cette phase de lancement du programme, tout l'appui matériel dont ils ont besoin pour la réalisation de ces plantations villageoises, qui leur aurait peut-être permis de surmonter leurs réticences, de la part d'un aménageur - en l'occurrence la SODEPALM - soucieux au premier chef de la mise en place des plantations industrielles...

Participation inexistante au projet de riziculture irriguée de San Pedro, participation insignifiante aux volets "plantations villageoises" du programme "palmier" et "cocotier" de l'arrière-pays de Tabou : les autochtones sont décidément encore moins intéressés par l'une et l'autre de ces formules d'ouverture à l'agriculture moderne qu'ils ne le sont par le programme de développement du cacao et du café qui leur est proposé parallèlement, nous l'avons vu, dans la même perspective.

2. L'activité salariée autre que maritime

L'activité salariée autre que maritime attire à peine plus les ressortissants de l'interfluve Sassandra-Cavally en âge de travailler. Elle ne les intéresse déjà pas particulièrement au début de la décennie 1970, où elle est présente dans la région, rappelons-le, à travers l'exploitation forestière (une vingtaine de chantiers de coupe), la transformation de produits agricoles (un complexe élaéicole, une usine d'extraction d'huiles essentielles), la transformation du bois (trois unités de sciage, un complexe de sciage, de déroulage et de production de contre-plaqué) et emploie environ 3 300 travailleurs, dont quelque 120 autochtones, soit un taux de participation de 3,6 % seulement. Au 1er semestre 1976, à un stade de l'opération San Pedro où l'offre de travail est particulièrement forte et où l'activité salariée autre que maritime représente quelque 6 300 emplois dans le Sud-Ouest, le taux global de participation autochtone, tel que nous avons pu l'établir à partir de l'enquête sur la situation de l'emploi que nous avons effectuée à la demande du ministère du Plan dans le cadre des travaux préparatoires au lancement du projet "pâte à papier" (1), n'est toujours que de 8,9 % (cf. tableau 41).

Ce taux varie en fait sensiblement d'un secteur d'emploi à l'autre, et encore davantage, à l'intérieur du secteur d'emploi, d'une entreprise ou d'un domaine d'activité à l'autre. Par secteur d'emploi, nous entendons ici la catégorie *administrative* de rémunération à laquelle toute entreprise est rattachée par la législation du travail lors de sa création, indépendamment de la nature exacte de son activité. Trois grands secteurs d'emploi se partagent alors l'activité salariée autre que maritime de la région (cf. tableau 41) :

(1) Cf. A. Schwartz, 1976.

Tableau 41

La place des autochtones dans l'activité salariée autre que maritime. Situation au 1er semestre 1976

Secteur d'emploi, entreprise ou domaine d'activité	Effectif des travailleurs								
	Total	touchés par l'enquête	dont autochtones					Total	
			Krou	Wané	Bakwé	Oubi	Neyo	Nbre	%
I. SECTEUR AGRO-INDUSTRIEL	3 003	2 905	193	2	50	1	10	256	8,8
1. SOCATCI (Société des caoutchoucs de Côte-d'Ivoire)	1 351	1 351	61				1	62	4,6
2. SAPH (Société africaine de plantations d'hévéa)	421	421	11	2	32			45	10,7
3. SEDEPALM (Société pour le développement du palmier à huile)	493	407	116			1		117	28,7
4. CEDAR (Centre d'étude et de développement de l'Arabusta)	177	177			2			2	1,1
5. Plantation expérimentale d'essences papetières	109	109	1		16			17	15,6
6. PMEA (Petites et moyennes entreprises agricoles)	165	165	4					4	2,4
7. IRHO (Institut de recherches pour les huiles et oléagineux)	171	160					3	3	1,9
8. COCI (Consortium des agrumes et plantes à parfum de Côte-d'Ivoire)	116	115					6	6	5,2
II. SECTEUR FORESTIER "AGRICOLE"	≠ 2 740	1 915	162		25		2	189	9,9
1. Chantiers forestiers (≠ 15)	≠ 1 200	443	10		13			23	5,2
2. Parcs à bois de San Pedro (30)	600	600	13		6		1	20	3,3
3. Transformation du bois									
.le complexe SIBOIS (Société industrielle ivoirienne des bois)	627	563	116		1			117	20,8
.les autres scieries (3)	313	309	23		5		1	29	9,4
III. SECTEUR FORESTIER "INDUSTRIEL" (4 scieries à San Pedro, 1 à Sassandra)	550	410	17		2		2	21	5,1
TOTAL	6 293	5 230	373	2	78	1	14	468	8,9

Source : Enquêtes directes auprès des travailleurs des différentes entreprises.

- le secteur agro-industriel, constitué par toutes les entreprises ayant un rapport avec l'activité agricole "moderne" (en l'occurrence, s'intéressant aux cultures autres que le café, le cacao, le riz et le coton, considérées comme formant le secteur agricole "traditionnel"), qu'elle soit de production (emploi sur les plantations) ou de transformation (emploi en usine) ; au 1er janvier 1976, le salaire journalier de base y est de 240 francs CFA ;
- le secteur forestier "agricole", constitué en théorie par toutes les entreprises se livrant à des "travaux forestiers exécutés sur le parterre de la coupe" - chantiers forestiers, scieries ou autres établissements de traitement du bois -, dans la pratique et selon des critères dont l'appréciation n'est pas toujours très objective, par un certain nombre d'entreprises se livrant également à ces mêmes travaux mais *hors* du parterre de la coupe - complexe de la SIBOIS à Grand-Béréby, parcs à bois de San Pedro... ; au 1er janvier 1976, le salaire journalier de base y est de 300 francs CFA ;
- le secteur forestier "industriel", constitué par les entreprises se livrant au traitement du bois *hors* du parterre de la coupe - toutes les scieries de San Pedro, l'une des deux scieries de Sassandra ; au 1er janvier 1976, le salaire journalier de base y est de 920 francs CFA.

Dans le *secteur agro-industriel,* le plus mal rémunéré des secteurs d'emploi, la participation autochtone est globalement de 8,8 %, pour un effectif total de 3 000 travailleurs. C'est sur les opérations "palmier" et "cocotier" conduites par la SODEPALM dans l'arrière-pays de Tabou, en pays krou, que la participation, avec un taux de 28,7 %, est la plus importante : le déclin accéléré de l'activité de navigation n'y est pas étranger. Ne sont pas non plus négligeables les apports en main-d'œuvre, essentiellement bakwé cette fois-ci, à l'opération "essences papetières" menée par la SODEFOR dans la forêt de Rapide-Grah (15,6 %) d'une part, à l'opération "hévéa" menée par la SAPH dans cette même forêt (10,7 %) d'autre part. Sont par contre insignifiantes, du moins en valeur relative, les contributions des autochtones aux autres opérations (de 1,1 à 5,2 %, dont 4,6 % pour la plus grosse utilisatrice de main-d'œuvre de la région, l'opération "hévéa"de la SOCATCI à Grand-Béréby). A souligner enfin, à l'échelle de l'ensemble du secteur, la très faible représentation des travailleurs neyo, wané et oubi.

Dans le *secteur forestier "agricole"* à peine mieux rémunéré, mais avec un avantage en nature qui peut être tentant et qui est le logement, la participation autochtone est globalement de 9,9 %, pour un effectif total de quelque 2 740 travailleurs. Nous avons déjà souligné plus haut la réticence manifestée par les autochtones pour le volet "exploitation forestière" de ce secteur, une réticence confirmée ici par un taux de participation de 5,2 % seulement à l'activité de coupe et qui semble être encore plus forte, avec un taux de 3,3 % seulement, pour le travail sur les parcs à bois de San Pedro. Leur intérêt y va en fait essentiellement à l'activité de transformation du bois : leur taux de participation est de 20,8 % dans le cas du complexe de sciage, de déroulage et de production de contre-plaqué exploité par la SIBOIS à Grand-Béréby (des Krou pour la quasi-totalité - par rapport à 1971 l'effectif en a été multiplié par 2,4 -, dont le marché traditionnel de l'emploi - le marché du travail krouman - souffre à la fois de la fermeture au trafic de la rade de Grand-Béréby en 1972 et de la crise d'ensemble que connaît l'activité de transport maritime depuis 1974) ; il est de 9,4 % (en majorité des Krou, mais aussi quelques

Bakwé) dans le cas des trois autres unités de sciage relevant de ce secteur (deux déjà en activité en 1971 - la scierie Deneuve et Vilarosa à Sassandra, la scierie de l'EFBA à Boubélé -, la troisième créée en 1975 - la scierie de la Forestière ivoirienne du Gô à Téréagui -, dans le canton bakwé de Soubré).

Dans le *secteur forestier "industriel"* enfin, trois fois mieux rémunéré que le précédent et près de quatre fois mieux que le premier, la participation autochtone est de 5,1 %, pour un effectif total de quelque 550 travailleurs. Un niveau de participation aussi faible à un secteur d'activité aussi attrayant peut paraître étonnant. Précisons que notre enquête n'a porté dans ce secteur que sur les quatre scieries ouvertes entre 1972 et 1974 à San Pedro (1), et non sur celle - la SOCOGIFR - implantée à Sassandra depuis 1961, qu'il nous avait fallu éliminer de notre investigation compte tenu du climat social particulièrement tendu qui règnait au début de l'année 1976 dans l'entreprise. Ces scieries, produits de sociétés forestières déjà existantes, se sont tout d'abord constituées avec un personnel provenant pour près de 40 % de ces sociétés. Elles ont ensuite recouru, pour le reste de leurs besoins, aux services de l'antenne de San Pedro de l'Office de la main-d'œuvre de Côte-d'Ivoire, qui accorde alors certes une priorité de recrutement à la main-d'œuvre ivoirienne - et en particulier parmi celle-ci aux travailleurs mis au chômage par l'achèvement du port, qui fourniront au secteur quelque 15 % supplémentaires de son effectif -, mais ne réserve aucun traitement privilégié à la main-d'œuvre autochtone. Celle-ci ne réussira en fin de compte qu'une entrée très discrète dans le secteur, non pas parce qu'elle n'aura pas voulu, à l'instar de son attitude face aux secteurs précédents, du type d'activité proposé, mais parce que la compétition pour y accéder aura été spécialement difficile.

Quatre ans plus tard, au terme du mandat de l'ARSO, l'activité salariée autre que maritime représente quelque 9 000 emplois à l'échelle de notre zone d'étude : 6 000 dans le secteur agro-industriel, 2 000 dans le secteur forestier "agricole", 1 000 dans le secteur forestier "industriel". D'une enquête beaucoup plus rapide effectuée fin 1980, il ressort que les autochtones ne constituent alors plus que 6,0 % de cet effectif, ce qui en chiffres absolus correspond en réalité à une stagnation - autour de 560 - du nombre des travailleurs globalement à pied d'œuvre dans le type d'activité. Dans le secteur agro-industriel, la participation autochtone se maintient à environ 8,0 % : si elle a chuté à la fois en valeur absolue et en valeur relative sur les plantations d'hévéa de la SOGB (ex-SOCATCI), où les Krou sont passés de 61 à 22, pour un effectif total qui a crû de 1 351 à 2 516, et de la SAPH, où les Bakwé sont passés de 32 à 10, pour un effectif total qui a crû de 421 à près de 1 000, elle a considérablement progressé en valeur absolue et n'a que peu régressé en valeur relative sur les plantations de palmier et de cocotier de la SODEPALM, où les Krou sont passés de quelque 145 à quelque 400, pour un effectif total qui a crû de 493 à 1 800. Dans le secteur forestier "agricole", elle tombe par contre à 3,5 %,

(1) Dans l'ordre de leur installation :
- la scierie STEBT, Société de transformation et d'exploitation des bois tropicaux, anciennement implantée dans la forêt de la Niégré (sous-préfecture de Sassandra), transférée à San Pedro fin 1972 ;
- la scierie IBS, Ivoirienne des bois et scieries, mise en service en 1973 ;
- la scierie IVOBOIS, Société ivoirienne de bois, en service depuis novembre 1973 ;
- la scierie SOTRABOI, Société de transformation des bois ivoiriens, en service depuis novembre 1974.

du fait de la fermeture en 1978 du complexe de la SIBOIS, qui entraîne le licenciement de quelque 130 travailleurs krou. Dans le secteur forestier "industriel" enfin, qui compte quatre scieries de plus à San Pedro, et dans lequel les ressortissants du Sud-Ouest n'arrivent décidément pas à se faire admettre, la participation autochtone se situe toujours à environ 5,0 %...

Le potentiel démographique autochtone de l'interfluve Sassandra-Cavally n'est certes pas en mesure de répondre à la totalité de la demande en main-d'œuvre induite par le développement spectaculaire, tout au long de la décennie 1970 et sous couvert de l'opération San Pedro, de l'activité salariée dans la région. En 1972, rappelons-le, la population masculine des tranches d'âge à même d'être intéressées par une activité de ce type (15 à 40 ans) s'élève à 3 000 individus, en 1980 à 3 600. Rapportée à ce dernier chiffre, la participation autochtone à l'activité salariée autre que maritime, de quelque 560 individus au terme du mandat de l'ARSO, soit 15,6 % du potentiel théorique, apparaît cependant comme tout particulièrement faible.

Comment interpréter cette participation singulièrement réduite des autochtones à l'activité autre que maritime proposée par l'opération de développement ? Dans le domaine de l'ouverture à l'agriculture moderne, nous l'avons déjà souligné, les contraintes imposées aux candidats impliquent pour ceux-ci des choix qui sont très largement en discontinuité avec leur univers socio-économique traditionnel : la pratique de la riziculture irriguée signifie pour eux rupture avec leur système de production ancien, la réalisation d'une plantation villageoise de palmier à huile ou de cocotier signifie renoncement définitif à la navigation. Dans le domaine de l'ouverture à l'activité salariée autre que maritime, les systèmes de rémunération ne sont pas spécialement incitatifs en ce qui concerne les secteurs agro-industriel et forestier "agricole", le système de recrutement ne prévoit aucun traitement privilégié pour les autochtones en ce qui concerne le secteur forestier "industriel". Du début à la fin de l'opération San Pedro, la population de l'interfluve Sassandra-Cavally aura en fait eu une attitude globale davantage fondée sur la réserve que sur le refus à l'égard d'une entreprise dont elle attendait, au départ du moins, incontestablement plus qu'elle n'était capable de lui apporter. Une attitude de réserve à la fois psychologique et physique qui lui permettra de se maintenir pleinement disponible pour l'activité dont elle attendait bien sûr le plus et que la création du port de San Pedro ne pouvait que développer, l'activité maritime, et l'incitera dans cette expectative à ne s'engager qu'accessoirement et provisoirement dans les autres formes d'activité initiées par l'aménageur.

D. Les autochtones et l'immigration agricole spontanée : un comportement suicidaire

Autant les autochtones auront manifesté de réserve à l'égard de la plupart des initiatives prises par l'aménageur dans les domaines de l'activité autre que maritime, autant ils auront en revanche fait montre d'ouverture à l'égard d'une composante de l'opération San Pedro qui contribuera pourtant, bien plus encore que la mise en œuvre des grands programmes agro-industriels, à déstabiliser gravement leur rapport traditionnel à l'espace, partant leur organisation sociale tout entière, l'*immigration agricole spontanée*. Cette immigration, indispensable à la réussite de l'entreprise de développement dans le

contexte de sous-peuplement autochtone où celle-ci était engagée et d'entrée de jeu fort vigoureuse, devait être prise en compte, nous l'avons vu, par l'ARSO, à travers la création de "périmètres de peuplement" rationnellement organisés, dont un seulement - sur les quatre planifiés - connaîtra en fin de compte un début d'exécution. Elle le sera en fait entièrement par les occupants traditionnels des terroirs d'accueil. Comment s'effectuera cette prise en compte ? En d'autres termes, face à une demande foncière croissante, comment les autochtones "géreront"-ils tout au long de la décennie 1970 l'accès des immigrants à la terre ?

1. L'accès à la terre : la théorie

Quels sont, tout d'abord, les référents théoriques sur lesquels s'appuient les autochtones pour prendre en compte l'immigration agricole spontanée ?

Premier référent : *la terre est appropriée collectivement.* Chez les Krou, rappelons-le, le propriétaire en est la fédération de patrilignages constituée sur la base de l'alliance matrimoniale - le *bloa* -, dont le mandataire est l'aîné du patrilignage le plus anciennement établi sur le territoire. Chez les Bakwé, le propriétaire en est le patrilignage - le *grigbe* -, dont le mandataire est l'aîné du groupe de descendance. Le *bloa* comme le *grigbe* possèdent un espace territorial bien défini, à l'intérieur duquel les ressortissants de ces communautés disposent tacitement d'un droit d'usage généralisé sur la terre : tout individu peut librement défricher telle ou telle portion de forêt et la mettre en valeur ; il gardera sur la parcelle exploitée un droit d'usage préférentiel jusqu'au terme de la durée normale de la jachère qui fait suite au cycle cultural ; s'il laisse passer ce terme sans remettre la parcelle en culture, celle-ci peut être reprise par n'importe quel autre membre de la communauté. La chasse est par contre autorisée partout.

Second référent : *la terre est inaliénable.* Le droit d'usage dont jouit l'autochtone peut être accordé également à tout membre extérieur à la communauté, mais ce droit d'usage ne peut en aucun cas devenir un droit de propriété. Cela implique en particulier que soit exclu de la "transaction" foncière qui accompagne la demande d'accès à la terre formulée par l'allochtone tout recours aux espèces monétaires, pratique susceptible d'être interprétée par ce dernier comme sanctionnant une procédure d'acquisition en pleine propriété de la terre.

En regard de ces référents théoriques, l'immigrant qui sollicite son admission sur un terroir est donc tenu de passer par le canal du mandataire de la communauté autochtone. La demande est transmise aux notables, qui l'instruisent. L'allochtone dont la requête est agréée se fait accompagner sur la portion de forêt qui lui est attribuée. Le finage en est précisé à l'aide de repères naturels : marigot, ligne de crête, arbre caractéristique... Souvent c'est un front de x... mètres d'une piste forestière qui sert de base au domaine, sans limite en profondeur. Pour sceller l'accord, l'arrivant gratifie la communauté d'accueil d'une redevance dont le caractère est éminemment symbolique : une bouteille d'alcool "fort" (gin, whisky, rhum), accompagnée d'un casier de vin ou de bière. Ces boissons font en effet l'objet de libations collectives, à l'issue desquelles le mandataire du *bloa* ou du *grigbe* appelle la protection des ancêtres sur le nouveau venu en répandant quelques gouttes d'alcool sur le sol...

2. L'accès à la terre : la pratique

Qu'en sera-t-il, en second lieu, de ces référents théoriques dans la pratique ? Que nous apprend en particulier à cet égard l'histoire du front pionnier du canton bakwé de Soubré, le plus important des fronts pionniers de l'interfluve Sassandra-Cavally, dont nous avons suivi l'évolution de 1971 à 1975 ?

Dans un premier temps, l'accès des immigrants à la terre se fait très largement en conformité avec les référents autochtones. Les arrivants n'ont à vrai dire guère le choix, puisque, en l'absence de structure d'accueil spécifique, ils sont tenus de transiter, pour des périodes plus ou moins longues, par les villages sur les terroirs desquels ils sollicitent leur admission. Quant aux Bakwé, confinés jusque-là dans un isolement quasi total derrière le Sassandra, ils sont plutôt ravis de voir venir à eux ces immigrants, dont l'implantation constitue enfin pour la région une garantie d'ouverture. Dans ce climat d'enthousiasme, les limites fixées aux terres attribuées sont plus que floues. Le plus souvent on n'accompagne même pas l'immigrant sur le terrain. On lui dit simplement : "Va dans cette direction et installe-toi !" Résultat : les premiers venus s'arrogent des espaces considérables - le fondateur d'Amaradougou, Amara Fofana, un Malinké d'Odienné arrivé en 1964, revendiquera ainsi plus tard la propriété de 1 200 ha sur le terroir de Niamagui. Cette phase d'euphorie dure, en gros, aussi longtemps que les autochtones conservent la supériorité du nombre. Cela est encore le cas au début de l'année 1971, lors de notre premier contact avec la région. L'immigration, qui n'atteint que la partie nord du canton, nous semble plutôt bien contrôlée. D'une enquête portant sur un échantillon de 105 chefs d'exploitation allochtones - 88 Ivoiriens, dont 58 Baoulé, et 17 étrangers - alors implantés sur le territoire de cette entité administrative, il ressort en effet que 89 immigrants, soit 84,8 %, sont bel et bien passés par le canal d'un mandataire autochtone pour accéder à la terre, dont 1 seulement contre versement d'une redevance incluant des espèces monétaires. Les autochtones n'ont-ils pas pris la précaution supplémentaire, pour empêcher les allochtones d'empiéter sur leurs propres terroirs et de créer ainsi des occasions de conflit, de les installer loin de leurs villages ?

C'est précisément de cette dissémination excessive dans l'espace - le canevas de l'actuel front pionnier est pratiquement en place, du moins dans la partie nord du canton, dès 1971 - que les immigrants vont tirer avantage, dès qu'avec l'ouverture du pont de Soubré le flot migratoire s'amplifie et que le rapport démographique leur devient favorable, en s'érigeant eux-mêmes en véritables "maîtres de la terre" à l'échelle des territoires - immenses - que les autochtones leur ont accordés. Au mieux les nouveaux "chefs" allochtones informent-ils les chefs des villages autochtones de l'implantation dans leur mouvance de tel ou tel arrivant. Les Bakwé, qui perdent petit à petit le contrôle de la situation, sont d'autant plus inquiets de cette évolution que des conflits de double attribution de terres ne tardent pas à apparaître entre allochtones, conflits dont on les rend responsables. Au début de l'année 1974, par exemple, un groupe de 114 immigrants baoulé va jusqu'à adresser une lettre au président de la République pour se plaindre du mauvais accueil qui leur est fait par les autochtones. Le sous-préfet de Soubré est convoqué à Abidjan et une enquête est ordonnée. Il passera deux mois sur le terrain pour essayer de débrouiller la situation et régler les litiges les plus graves... D'une nouvelle enquête effectuée sur un échantillon de 164 chefs d'exploitation allochtones - 77 Ivoiriens, dont 55 Baoulé, et 87 étrangers - venus s'installer dans le canton entre janvier 1971 et avril 1975, il ressort pourtant que le nombre des immigrants ayant respecté les référents autochtones pour

accéder à la terre est officiellement toujours de 128, soit 78,0 %, sans inclusion aucune d'espèces monétaires dans les redevances versées. Mais les résultats de cette enquête sont-ils vraiment conformes à la réalité ? Dès cette seconde phase d'immigration, il est notoire qu'une vingtaine au moins d'allochtones - les premiers implantés - "distribuent" la forêt pour leur propre compte. Chaque grand ensemble ethnique ou national en dénombre au moins un. Amara Fofana, par exemple, installe couramment des immigrants, essentiellement de confession islamique, depuis le début de la décennie 1970. Les autochtones ne lui discutent d'ailleurs même plus son autorité. Le doyen de la communauté de Niamagui dont il ressortit théoriquement, converti à l'islam, ne lui fait-il pas lui-même implicitement allégeance sur le plan religieux, en allant prier chaque vendredi avec lui dans la mosquée qu'il a édifiée dans son campement dès 1967 ? D'autres immigrants de confession islamique vont même jusqu'à faire transiter leur demande de terre par le chef de la communauté musulmane de Soubré, véritable chef spirituel à l'échelle de la sous-préfecture, qui la répercute sur le chef de campement, musulman bien sûr lui aussi, de son choix. Quant aux Baoulé, ils contrôlent des pistes forestières entières...

Jusqu'au milieu de la décennie 1970, dans l'esprit des autochtones une chose est toutefois certaine : le droit acquis par les allochtones sur les terres auxquelles ils ont accédé, quel que soit le canal emprunté, n'est qu'un *droit d'usage*. Il est vrai que jusque-là, à de rares exceptions près, les cessions foncières opérées, qu'elles l'aient été par des autochtones ou par des allochtones, ont soigneusement exclu le recours aux espèces monétaires, à même d'être interprété, nous l'avons vu, comme une procédure d'acquisition en pleine propriété de la terre. Il n'en sera plus de même dans la seconde moitié de la décennie, qui verra se généraliser, aussi bien chez les premiers que chez les seconds, les transactions à titre payant - dans le canton bakwé de Soubré, l'hectare de forêt est désormais vendu de 5 000 à 15 000 francs CFA selon le village (1). Une fois le processus enclenché, une véritable frénésie s'empare en particulier des Bakwé, qu'il s'agisse des mandataires officiels des communautés traditionnelles ou d'individus isolés s'en prétendant les représentants et intervenant en fait le plus souvent pour leur propre compte. "Parfois même ils ont vendu des terres d'un autre *grigbe,* provoquant des conflits très embrouillés", note le géographe Ph. Léna qui suit le phénomène de 1975 à 1979 (2).

Face à cette dégradation plus qu'alarmante de la situation foncière, on peut s'étonner de la passivité dont fait montre un acteur auquel nous n'avons fait allusion qu'une seule fois dans cet examen du processus de colonisation agricole du canton bakwé de Soubré, à travers l'intervention ordonnée en 1974 par son représentant à l'échelle nationale - le président de la République - et conduite sur le terrain par son représentant à l'échelle locale - le sous-préfet - pour tenter de désamorcer les conflits les plus graves : l' État. En droit moderne, c'est pourtant ce dernier qui, en application d'un décret du 15 novembre 1935 tenant toujours lieu de code domanial en Côte-d'Ivoire et stipulant que toutes les terres "vacantes" - en l'occurrence "abandonnées depuis dix ans" - "appartiennent à l'État, à charge pour lui de les rétrocéder" (3), est le véritable propriétaire des terres ainsi mises sur le marché par les

(1) Ph. Léna, 1979, p. 216.
(2) *Ibid*, p. 217.
(3) Cf. A. Ley, in E. Le Bris *et al.*, 1982, pp. 136-138.

autochtones bakwé. C'est l'État seul qui peut donc attribuer celles-ci. A l'aube de l'opération San Pedro, la procédure réglementaire à suivre pour accéder à la terre est en fait singulièrement longue et compliquée. L'immigrant doit, tout d'abord, obtenir un "droit d'installation" du détenteur coutumier - nous avons vu dans quelles conditions ce droit est obtenu - et, surtout, comment il est interprété par les partenaires en présence. Il lui appartient, ensuite, de faire reconnaître ce "droit d'installation" par l'autorité publique : pour obtenir cette reconnaissance, il est tenu d'introduire une demande auprès du service du Domaine rural (un service technique fonctionnant sous la tutelle du ministère de l'Agriculture) de la circonscription administrative dont ressortit le terrain accordé par le détenteur coutumier ; à l'initiative de ce service, une commission *ad hoc*, comprenant des représentants des services de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, de la Production animale, les notabilités traditionnelles et modernes du terroir d'accueil, et présidée par le sous-préfet, est chargée d'assurer l'instruction du dossier - ce qui suppose, entre autres, un déplacement sur les lieux... ; étape à l'issue (heureuse) de laquelle une "autorisation d'occupation à titre précaire et révocable d'une parcelle de terrain du domaine rural" lui est délivrée. S'il ne tient pas à rester dans la "précarité", il ne lui reste, enfin, plus qu'à formuler une nouvelle requête auprès du service du Domaine rural pour obtenir, après mise en valeur, l'immatriculation de sa parcelle : un droit de pleine propriété lui est alors reconnu pour une superficie de 12 ha, et un bail emphytéotique accordé pour le reste... Peu d'immigrants vont au-delà de la première étape, encore moins parviennent à la dernière, tout en n'ignorant pas que le "droit d'installation" qui leur est accordé par les autochtones - même s'il leur a été vendu - doit être reconnu par l'État pour devenir pleinement "valable". Pour des raisons matérielles évidentes, les pouvoirs publics sont en réalité totalement incapables d'assurer cette reconnaissance, partant d'assumer la fonction de régulation de l'ordre foncier que le droit moderne a confié si exclusivement à l'État. Tout au plus le représentant local le plus éminent de celui-ci, le sous-préfet, peut-il, sous couvert de ce droit, intervenir en opération "coup de poing" quand les choses vont vraiment très mal pour rappeler qui est le véritable détenteur du pouvoir foncier : il l'a fait en 1974 ; il le fera à nouveau en 1979, alors que la situation est particulièrement confuse - et explosive (1) -, en interdisant aux autochtones toute nouvelle cession de terre aux immigrants, sous peine d'emprisonnement pour les contrevenants - une mesure qui non seulement ne sera pas respectée (en dépit de plusieurs incarcérations) mais qui mécontentera profondément les Bakwé, et sur laquelle il sera très vite obligé de revenir...

L'ambiguïté de la position de l'État aidant, fin 1980, au terme du mandat de l'ARSO, l'exacerbation est véritablement à son comble aussi bien chez les autochtones, qui réalisent qu'une bonne partie de leur patrimoine foncier traditionnel ne relève plus de leur contrôle, que chez les allochtones, qui n'apprécient guère les avatars qu'ils sont obligés de subir pour accéder à la terre.

(1) Par deux fois, il y eut mort d'homme chez les immigrants, par suite de conflits de double attribution des mêmes terres à des Baoulé et à des Mossi ; cf. Ph. Léna, 1979, p. 239.

"Traditionnellement, écrit Ph. Léna, la terre, lorsqu'elle est abondante, ne peut se refuser. Mais il s'agit alors d'un droit d'usage temporaire accordé au demandeur pour satisfaire ses besoins alimentaires" (1). C'est incontestablement de cette règle élémentaire de l'hospitalité africaine, que les Bakwé appliquent d'entrée de jeu avec d'autant plus d'esprit de convivialité que l'espace qu'ils occupent n'est effectivement pas rare, qu'il convient de partir pour comprendre comment le rapport en est venu à se dégrader aussi rapidement et aussi fortement entre ces derniers et leurs hôtes allochtones.

A la décharge des autochtones, il importe tout d'abord de rappeler que la colonisation agricole du canton bakwé de Soubré s'est faite à une cadence et avec une vigueur d'une intensité exceptionnelle : en 1967, lorsque s'achève la "route des crêtes", le front pionnier ne compte que quelques dizaines d'individus ; en 1971, au lendemain de l'ouverture du pont de Soubré, il s'élève à 1 480 ; en mai 1975, il en totalise 9 875 ; fin 1980, il atteint vraisemblablement les 20 000... Face à ce véritable raz-de-marée allochtone, la population autochtone ne connaît qu'un accroissement démographique insignifiant : en janvier 1971, elle compte 2 004 individus ; en avril 1975, elle s'élève à 2 154 ; fin 1980, elle en totalise environ 2 400 (estimation sur la base du taux d'accroissement annuel bakwé, de 1,81 %). En d'autres termes, les allochtones rattrapent les autochtones dès 1972, ils sont 4,6 fois plus nombreux qu'eux en 1975 et au moins 8 fois en 1980... Toujours à la décharge des autochtones, il importe également de rappeler que ce sont les allochtones qui les premiers ont fait fi des référents autochtones régissant l'accès à la terre : dès le début de la décennie 1970, nous l'avons vu, une poignée d'immigrés "distribue" de la forêt pour son propre compte...

Dans ce contexte de pression démographique allochtone croissante d'une part, de non-respect flagrant par certains allochtones des règles autochtones d'accès à la terre d'autre part, les Bakwé vont essayer, en gros jusqu'en 1975, de rester fidèles à leurs référents fonciers théoriques : les terres accordées le sont toujours au titre de ce droit d'usage qu'il n'est pas envisageable dans la société traditionnelle de refuser à l'"étranger", qui sollicite en fait au premier chef le droit de se nourrir, et moyennant une redevance dont le caractère restera strictement symbolique. Toutes les pratiques contraires à ces référents sont dénoncées - la "chasse" est notamment faite aux nouveaux "maîtres de la terre" allochtones -, même si tous ne sont pas traités avec la même sévérité. Réalisent-ils que le combat qu'ils mènent, et qui les contraint à consacrer le plus clair de leur temps à des palabres le plus souvent stériles, est sans issue ? A partir de 1975-1976, c'est à un changement total de stratégie que les Bakwé procèdent : faisant fi à leur tour de leurs référents traditionnels, ils se mettent à *vendre* la terre, tout en sachant fort bien que ce type de transaction ne peut plus être interprété par les immigrants comme correspondant à la cession d'un simple droit d'usage mais bien à celle d'un droit de propriété. La forêt bakwé deviendra ainsi un immense marché foncier sur lequel vont dorénavant s'affronter dans une lutte sans merci, tout d'abord les *grigbe* autochtones entre eux, dont certains n'hésitent pas à mettre en vente la terre du voisin, ensuite autochtones et allochtones, qui ne sont jamais à court de griefs les uns contre les autres, enfin les communautés alloch-

(1) Ph. Léna, 1979, p. 235.

tones entre elles, trop volontiers victimes de conflits de double attribution. Un marché sur lequel l'ensemble des intervenants bravent par ailleurs allègrement l'État, dont les propres règles en matière foncière sont totalement ignorées, et dont la fonction est ostensiblement réduite à l'arbitrage des conflits les plus aigus...

Ce renoncement volontaire des Bakwé à leurs référents théoriques, qui aura comme conséquence inéluctable de les engager dans un processus de dépossession "officielle" de leur patrimoine foncier traditionnel, relève indubitablement d'un comportement *suicidaire*. Ceux-ci savent en effet qu'ils ne sont plus en mesure - et ne le seront plus jamais - de contrôler le mouvement d'immigration massif qui déferle sur leur pays ; ils savent que de toutes les façons ils ne peuvent plus rien faire pour éviter de perdre à plus ou moins brève échéance ce qu'il leur reste de terres ; alors autant essayer d'en tirer un avantage immédiat et maximum en monnayant celles-ci tant que cela est encore possible... Un comportement qui en les privant de ce qui fonde véritablement leur statut d'autochtones, le droit sur la terre, ne peut que hâter la fusion de leur société dans l'extraordinaire creuset humain en train de se constituer à la faveur de cet afflux démographique, partant leur disparition en tant que groupe social spécifique.

Si, au terme de l'opération San Pedro, l'ensemble du pays bakwé est plus ou moins étroitement engagé dans ce processus de dégradation accélérée de la situation foncière, le pays krou, qui ne s'est ouvert à l'immigration agricole que plus tardivement, ne l'est encore que très ponctuellement. L'accès à la terre continue à s'y faire largement selon les référents autochtones anciens. Combien de temps cela durera-t-il ?

E. Deux villages autochtones à l'heure de l'opération San Pedro : espoir et déception

Comment l'opération San Pedro s'est-elle enfin "répercutée" à l'échelle du village autochtone ? C'est ce que nous chercherons à appréhender dans cet ultime volet de notre approche de l'impact de l'entreprise de développement sur les populations de l'interfluve Sassandra-Cavally, à la lumière du devenir au cours de la décennie 1970 de la communauté krou de Roc-Oulidié d'une part, de la communauté bakwé de Niamagui d'autre part.

1. Roc-Oulidié et l'opération San Pedro

En juillet 1970, à l'aube de l'opération San Pedro, le village krou de Roc-Oulidié compte, rappelons-le, 280 habitants. La population active s'y partage entre une activité agricole de subsistance, qui occupe la totalité des femmes et - à plein temps ou à temps partiel - près de 90 % des hommes et assure à la communauté la majeure partie de ses besoins alimentaires, et une activité maritime salariée, qui occupe - à plein temps ou à temps partiel, comme préposés à l'embarquement du bois sur la rade toute proche de Grand-Béréby ou comme Kroumen enrôlés au départ de Tabou ou de Sassandra pour les besoins en main-d'œuvre de cargos opérant en d'autres points du golfe de Guinée - près de 45 % des hommes et qui fournit à la communauté un revenu monétaire non négligeable. L'histoire du village a été profondément marquée, nous l'avons vu, par les conditions d'exercice de la seconde activité, à l'origine d'une propension importante à l'émigration, temporaire ou définitive, des travailleurs des tranches d'âge actives les plus jeunes. L'enclavement géographique de la localité, qui n'a été reliée par voie routière au

reste du pays - *via* Grand-Béréby et San Pedro - qu'en 1969, n'a pas été sans contribuer également à l'exode. Un enclavement qui, s'il n'a, par exemple, guère favorisé la création d'une école, n'a toutefois pas été un obstacle à la pénétration massive, dès 1967, d'une religion nouvelle, le harrisme...

L'annonce, à la fin de la décennie 1960, du lancement dans la région d'une opération de développement dont le fer de lance serait la réalisation à San Pedro, à une cinquantaine de kilomètres seulement du village, d'un *port*, est accueillie à Roc-Oulidié avec un réel enthousiasme. La "rumeur" qui accompagne la publicité faite autour du projet ne laisse-t-elle pas entendre que les autochtones bénéficieraient d'une priorité à l'embauche dans tous les domaines d'activité en rapport avec le fonctionnement du nouveau port, en d'autres termes, que bientôt ils pourraient exercer "chez eux" ce métier qui est devenu au fil des générations une composante à part entière de leur identité et auquel ils tiennent aujourd'hui tant, le métier de Krouman ? C'est dire combien le démarrage de l'opération San Pedro suscite dans l'ensemble du Sud-Ouest ivoirien confiance et espoir.

A Roc-Oulidié, ce climat d'optimisme a des répercussions rapides et spectaculaires sur la structure démographique du village : un mouvement de retours de migration s'amorce, qui, de juillet 1970 à juin 1974, fait passer la population autochtone de 280 à 404 individus, population autochtone à laquelle vient s'ajouter de surcroît un embryon de peuplement allochtone de 10 personnes (1). Pour 5 actifs résidants qui au cours de cette période de référence partent encore à l'extérieur, très exactement 20 actifs non-résidants regagnent en effet le pays, ce qui représente, avec les familles, un afflux total de 111 personnes. En plus du contexte globalement favorable induit par le démarrage de l'opération San Pedro, ont contribué de façon plus ponctuelle à ces retours : l'achèvement en 1970 de la liaison routière Grand-Béréby-Tabou (ce qui permettra plus facilement aux Kroumen navigant au départ de Tabou de résider entre deux embarquements dans leur village), la fermeture en 1972 au trafic maritime du port de Sassandra (qui emploie jusqu'alors 7 ressortissants de Roc-Oulidié), l'installation en 1973 au village d'un chef-cacatois jusque-là en résidence à Tabou, l'ouverture à la rentrée scolaire de septembre 1973 d'une école primaire publique desservant à la fois Roc-Oulidié et Roc-Dogbalé (bâtiment scolaire en matériau traditionnel - mais avec toit en tôle - et logements des maîtres "en dur" ont été financés conjointement par la population résidante et la population non résidante des deux villages), mais aussi - et cela nous semble capital - l'instauration par le harrisme, religion à laquelle adhèrent depuis son introduction en 1967 près de 90 % des habitants de la localité, d'un climat de plus grande "sécurité".

Mais si la communauté de Roc-Oulidié connaît, au cours de ces quatre premières années de la décennie 1970, un accroissement démographique exceptionnel, elle n'enregistre que peu de changements en ce qui concerne la structure de l'activité exercée par la population masculine de 15 ans et plus. En 1974, les 88 actifs qui composent celle-ci se partagent toujours, en gros, selon les mêmes proportions entre activité agricole (45,5 % contre 50,7 % en 1970), activité combinant agriculture et manutention maritime ou portuaire (38,6 % contre 38,8 %, aux 4 navigateurs de cette catégorie étant venus

(1) D'après les recensements faits par nous-même, selon des méthodes rigoureusement identiques, à quatre ans d'intervalle.

s'ajouter 3 dockers), activité non agricole (11,4 % contre 10,5 %, aux actifs anciens étant venus s'adjoindre 2 tailleurs et 1 moniteur d'enseignement), mais aussi une catégorie de "sans activité" (4 cas, soit 4,5 %) qui n'avait pas d'existence en 1970. Actifs autochtones auxquels viennent par ailleurs s'ajouter 4 actifs allochtones - 1 instituteur bété, affecté en 1973 par le ministère de l'Éducation nationale à la toute nouvelle école, 1 tâcheron nigérien, 2 pêcheurs-menuisiers ghanéens. Une évolution qui laisse apparaître toutefois une amorce de diversification de l'activité au sein de la communauté villageoise, en réponse à l'émergence incontestable d'une demande économique et sociale nouvelle.

L'optimisme qui s'était emparé, au lendemain du lancement de l'opération San Pedro, des ressortissants - résidants comme non-résidants - de Roc-Oulidié ne se prolongera malheureusement guère au-delà de la première moitié de la décennie 1970. Si la fermeture, en septembre 1972, de la rade de Grand-Béréby à l'embarquement du bois, activité qui assurait depuis le début de la décennie 1960, nous l'avons vu plus haut, un emploi occasionnel à quelque 20 actifs du village, a été acceptée par la population comme une conséquence logique et incontournable de la création du port de San Pedro, la délivrance "au compte-gouttes" qui leur est faite des cartes de docker leur permettant d'accéder aux emplois offerts par ce nouveau pôle d'activité sera vécue par eux, qui avaient mis tant d'espoir en cette réalisation, avec amertume. Au recrutement constitutif du corps des dockers de ce port de 1973, les postulants - nombreux - de Roc-Oulidié n'obtiennent que trois cartes ; au recrutement complémentaire de 1975-1976, qui se veut pourtant plus ouvert aux autochtones, ils en acquièrent cinq supplémentaires... L'installation au village, en 1973, d'un chef-cacatois précédemment établi à Tabou, atténue certes quelque peu cette amertume, puisqu'elle s'accompagne à l'échelle de la localité, malgré la dégradation du marché du travail krouman, d'un regain important de l'activité de navigation - nous y reviendrons plus loin -, facilité par la présence sur place de ce personnage-clé de l'institution, chargé en particulier, pour le bateau dont il a la responsabilité, du recrutement des équipages... La désillusion n'en est pas moins très vive. Une désillusion qui va se traduire par un quasi-arrêt du mouvement des retours de migration et, ce qui est bien plus grave, par une reprise du mouvement des départs. C'est ce qui ressort en tout cas clairement d'une enquête que nous avons effectuée en septembre 1976 sur l'évolution depuis juin 1974 de la population autochtone masculine de 15 ans et plus, dont l'effectif des actifs résidants redescend au cours de la période de référence de 88 unités à 76, par suite de 15 départs en migration, contrebalancés par 4 retours seulement. Une réduction de l'effectif des actifs qui s'accompagne par ailleurs, après l'amorce de diversification notée en 1974, d'un véritable recentrage de l'activité sur les deux volets "traditionnels" de l'univers économique krou, l'agriculture d'une part - qui occupe en 1976, à titre principal ou à titre secondaire, 92,1 % des actifs -, la manutention maritime d'autre part - qui occupe, dans l'activité de navigation ou dans celle de docker au port de San Pedro, à titre exclusif (2 cas) ou de pair avec l'activité agricole (43 cas) ou une activité artisanale (cas des 2 actifs établis en 1974 au village comme tailleurs et qui ont réussi depuis à obtenir une carte de Krouman) -, pas moins de 61,9 % des actifs. Sans que toutefois ce recyclage puisse être interprété comme un retour à un schéma de reproduction pure et simple de l'univers économique ancien, puisque l'un et l'autre volets qui constituent celui-ci

comportent au moins une ouverture sur l'opération San Pedro : l'activité agricole, à travers la participation de 5 actifs au "programme autochtone" de modernisation de l'agriculture familiale - 4 au programme cacao, 1 au programme café -, un programme auquel le village aurait pu participer davantage mais ne l'a manifestement pas voulu ; l'activité maritime, à travers l'accès permis à 8 actifs à l'activité de docker, une activité à laquelle le village aurait voulu participer davantage mais ne l'a manifestement pas pu... Autre signe - et qui ne trompe pas - du climat de désillusion qui a gagné la localité : les trois étrangers venus y "tenter leur chance" au début de la décennie sont repartis...

Après la fermeture au trafic maritime de la rade de Grand-Béréby et à défaut de pouvoir accéder comme elle le souhaite à l'activité de docker au port de San Pedro, la population active masculine de Roc-Oulidié s'investit donc à nouveau à fond, à partir de 1973, en l'absence de toute autre alternative susceptible de l'intéresser et en dépit de la crise qui commence à affecter le marché du travail krouman, dans l'activité de navigation. Celle-ci s'était quelque peu "tassée" au cours de la phase de démarrage de l'opération San Pedro, personne ne voulant courir le risque, nous l'avons déjà signalé, d'être absent du pays pour le cas où, comme l'entretenait la rumeur, les autorités auraient procédé effectivement et sans crier gare à une distribution prioritaire aux autochtones de postes de travail au nouveau port. De 1970 à 1972, le nombre moyen annuel de jours passés en mer (1) par les quelque 30 actifs du village à avoir pratiqué l'activité ne descend cependant pas en dessous de 70 par individu (il était, rappelons-le, de 76 à la fin de la décennie 1960), un temps de travail auquel il convient d'ajouter les quelque 20 jours supplémentaires passés par ces mêmes actifs et dans le même type d'activité sur la rade toute proche de Grand-Béréby. L'année 1973 marque la fin de la période d'attente : les résultats du recrutement, opéré en février-mars, de la première vague de dockers du port de San Pedro ne laissent plus guère d'illusions sur la façon qu'ont en fin de compte les autorités de concevoir la place des autochtones dans cette entreprise. A Roc-Oulidié, on décide en quelque sorte de revenir à la case "départ", et de refaire confiance à une institution dont l'avenir, à en juger par les difficultés qu'elle connaît aujourd'hui, est peut-être incertain, mais à laquelle on reste profondément attaché, l'institution krouman.

L'installation au village d'un chef-cacatois, attributaire d'un bateau de la SNCDV relevant du bureau de l'inscription maritime de Tabou - un cargo polyvalent utilisant les services de quelque 20 Kroumen -, a-t-elle été le catalyseur de cette décision ? Elle facilitera en tout cas singulièrement les choses, compte tenu du pouvoir discrétionnaire dont dispose, répétons-le, le chef-cacatois pour la constitution des équipages et dont vont à présent profiter en priorité les détenteurs d'une carte de Krouman du village qui souhaitent naviguer sous son autorité. Si le système n'a pas encore fonctionné en 1973 - le bateau "du village" ayant été provisoirement retiré cette année-là de la ligne ouest-africaine par son armateur -, qui fut, avec un nombre moyen de 65 jours seulement passés en mer par Krouman, une année plutôt moyenne, il marchera parfaitement bien en 1974, année pour laquelle le nombre moyen des jours passés en mer sera de 79, et en 1975, année qui verra ce nombre passer à 104. Nous ne disposons malheureusement plus de

(1) Obtenu par dépouillement des cartes de Krouman.

données chiffrées sur les temps d'embarquement à partir de 1976, mais savons que le chef-cacatois ainsi revenu au pays et "son" bateau resteront, durant toute la seconde moitié de la décennie, le pivot d'une intense activité de navigation pour la communauté. En 1978, une équipe de 15 travailleurs de la localité passera même dix mois d'affilée - de janvier à octobre - au Gabon, où les agences locales des compagnies maritimes recrutent volontiers depuis le milieu de la décennie, pour pallier le manque d'expérience dans le chargement du bois de la main-d'œuvre nationale, des Kroumen dits "stationnaires". Pour les jeunes, le métier de navigateur redevient plus que jamais une activité professionnelle convoitée : si, de 1970 à 1972, aucune nouvelle "carte de travail de Krouman" ne fait son entrée au village, de 1973 à 1976, pas moins de 11 postulants intègrent la corporation, ce qui par rapport au total de la population active masculine en âge d'exercer physiquement le métier (en gros de 20 à 50 ans) porte, fin 1976, l'effectif des Kroumen potentiels à 88,0 % (il était de 85,4 % en 1970).

Qu'en aura-t-il été en définitive de l'impact de l'opération San Pedro sur l'évolution, au cours de la décennie 1970, des conditions de vie à Roc-Oulidié ? Quelque chose a-t-il vraiment changé au village au terme de cette entreprise "exceptionnelle" de développement ? L'école ouverte en 1973 compte, en 1980, trois instituteurs et assure l'intégralité de l'enseignement du cycle primaire : sa réalisation est incontestablement un événement capital dans l'histoire de la communauté irépoué - elle a été conduite, rappelons-le, à l'échelle des villages de Roc-Oulidié et de Roc-Dogbalé -, par la fonction, bien sûr, de scolarisation des jeunes qu'elle permet à présent de satisfaire sur place, mais aussi par l'effet indéniablement positif qu'elle est à même d'exercer sur la stabilisation au pays de la population active ; elle est cependant autant, si ce n'est davantage, nous l'avons vu, à inscrire au crédit de l'initiative locale qu'à celui de l'entreprise de développement... La première maison d'habitation entièrement en matériau moderne sort de terre en 1974, une bâtisse en l'occurrence imposante : elle est ostensiblement accueillie par les villageois comme un symbole des temps nouveaux ; l'auteur de l'investissement, un ancien "headman" du port de Takoradi revenu avec quelques économies du Ghana dans l'euphorie du début de la décennie, ne survivra malheureusement que peu de temps à l'achèvement de la construction et ne fera pas d'émule... Le "taxi-brousse" de l'UDESBE - la "société locale de développement" créée par les ressortissants de la sous-préfecture de Grand-Béréby en activité à Abidjan - a bien desservi pendant quelque temps, entre 1973 et 1975, la localité : il y a toutefois belle lurette que la population effectue de nouveau à pied, comme par le passé, les 6 km qui séparent le village de Grand-Béréby, le chef-lieu de sous-préfecture, où se trouvent le marché et le dispensaire, mais aussi la gare routière d'où les Kroumen partent à destination de Tabou ou de Sassandra... Le complexe de sciage, de déroulage et de production de contre-plaqué que la SIBOIS exploite à Grand-Béréby, même s'il n'emploie qu'un seul ressortissant de Roc-Oulidié, fournit abondamment tout au long de la décennie planches et feuilles de contre-plaqué aux villageois qui souhaitent améliorer leur habitat : en 1978, pour des raisons économiques, il ferme brusquement ses portes (pour ne plus les rouvrir)... Un puits, équipé d'une pompe, est "offert" à la localité en 1979 dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme national d'hydraulique villageoise : les habitants apprendront cependant bientôt que la maintenance ne pourra en être assurée que s'ils acceptent de passer un contrat d'entretien

- au demeurant fort onéreux - avec la SODECI (Société des eaux de Côte-d'Ivoire)... Certes, cinq dockers ont réussi à conserver leur carte après le "coup de balai" donné par le SEMPA en 1977 et continuent, depuis, à assurer, de pair avec une activité agricole au village, un minimum de 30 heures de manutention par mois au port de San Pedro. Certes, une dizaine d'exploitants agricoles participent en 1980 au "programme autochtone" de modernisation de l'agriculture familiale et pratiquent, encadrés par la SATMACI, la culture du cacao et du café. Certes, trois jeunes ont même accepté en fin de décennie un emploi dans le secteur agro-industriel de la région, l'un sur la plantation d'hévéa toute proche de la SOGB, les deux autres sur le complexe palmier à huile-cocotier de la SODEPALM à Tabou...

Au terme de l'opération San Pedro, Roc-Oulidié demeure en fait, comme au début de l'opération, un village fondamentalement tourné vers l'activité agricole de subsistance d'une part, vers l'activité de navigation, créatrice de revenu monétaire, de l'autre, donc en totale continuité avec son passé. La poursuite de la seconde activité permettra tout au long de la décennie 1970 de maintenir le niveau de relative aisance qui caractérisait déjà son univers économique ancien - l'école en est un produit -, voire même de l'améliorer. Les habitants de la localité ont-ils, ce faisant, fait le "bon choix" ? Le marché du travail krouman est en pleine régression, peut-être même menacé de disparition, et seule une conjoncture très spécifique, anormalement favorable, leur aura garanti jusque-là une certaine sécurité de l'emploi. Avaient-ils en réalité la possibilité de faire un autre choix ? Comme tous les autochtones, ils avaient mis beaucoup d'espoir dans la réalisation du port de San Pedro. Comme tous les autochtones, ils ont été déçus du peu de cas qui a été fait par l'aménageur de leur compétence professionnelle traditionnelle dans le domaine de la manutention maritime. A défaut de pouvoir travailler comme dockers au pays même, ils continueront donc à travailler comme Kroumen au loin, du moins aussi longtemps que cela leur sera possible.

2. Niamagui et l'opération San Pedro

Pour le village bakwé de Niamagui - 60 habitants en 1970, mais un espace foncier traditionnel de quelque 30 000 ha au moins -, l'opération San Pedro est pour l'essentiel synonyme de dépossession de la majeure partie de ses terres au profit d'un flot devenu très vite incontrôlable d'immigrants agricoles spontanés. Les mécanismes de cette dépossession sont ceux décortiqués ci-dessus à l'échelle de l'ensemble du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré : l'exemple de Niamagui n'en est donc qu'une illustration ponctuelle, mais une illustration particulièrement pathétique.

Dans ce village des confins septentrionaux du pays bakwé, qui restera enclavé jusqu'au lendemain de l'indépendance, l'arrivée des premiers immigrants sera pourtant saluée avec enthousiasme : n'est-elle pas enfin le signe annonciateur de l'ouverture tant attendue de la région sur l'extérieur ? Si quelques isolés s'implantent sur le terroir dès la décennie 1950 - un Aïzi de la basse Côte-d'Ivoire, ancien chasseur de crocodile reconverti à l'agriculture, en 1955 (il réussira même, nous l'avons vu, à prendre femme à Niamagui), deux Guinéens, anciens orpailleurs sur la rivière Hana, à la fin de la décennie -, il faudra toutefois attendre le désenclavement effectif du village pour que le mouvement d'immigration amorcé s'amplifie. Ce sera chose faite en 1964, avec l'achè-

vement par la société forestière allemande Juan et Wolf (à pied d'œuvre dans la partie nord du pays bakwé depuis 1963) du tronçon Soubré-Niamagui (10 km) de la piste centrale de desserte des chantiers qu'elle est en train d'ouvrir en direction de la forêt classée de Taï, piste sur laquelle va bientôt s'articuler un réseau impressionnant de bretelles d'évacuation du bois, qui innervera progressivement la totalité de l'espace foncier de la communauté. En cette même année 1964 arrive, rappelons-le, Amara Fofana, un Malinké d'Odienné, que le chef de Niamagui installe à trois kilomètres seulement à l'ouest du village : son "campement", Amaradougou, comptera dix ans plus tard près de 1 000 personnes. Il sera suivi, en 1965, par le premier Baoulé, Saraka Kouadio - futur chef de la communauté baoulé du terroir -, un ressortissant de la sous-préfecture de Diabo, dont un frère travaillait alors précisément pour la société Juan et Wolf et qui résidera près de trois années à Niamagui même avant d'aller créer son exploitation définitive à une dizaine de kilomètres plus à l'ouest. Durant la seconde moitié de la décennie sera même orchestrée en pays baoulé toute une campagne d'incitation à la migration vers le terroir de Niamagui par un ressortissant non-résidant du village, un sous-officier de gendarmerie en affectation dans la région : c'est dire combien le mouvement d'immigration qui se dessine avec de plus en plus de force, en particulier depuis le pays baoulé, en direction de ce secteur géographique aura été voulu et encouragé par la communauté autochtone. L'achèvement, en 1967, de la "route des crêtes", qui permet enfin une liaison directe entre Soubré et Sassandra, n'a sans doute pas été étrangère non plus au développement du mouvement... Les résultats dépassent à l'évidence les espérances : au recensement que nous avons effectué dans les premiers jours de janvier 1971 de l'ensemble du front pionnier en cours d'émergence dans le canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré, ils étaient déjà pas moins de 1 241 immigrants à être installés sur le seul terroir de Niamagui - 13 dans le village lui-même, 1 228 répartis sur 64 campements -, soit 83,6 % des 1 480 colons alors implantés dans la circonscription administrative.

"Nous ne voulons plus être seuls dans cette grande forêt ; et plus nous serons nombreux, mieux nous nous en sortirons", sera le leitmotiv des motivations alléguées par les responsables de la communauté autochtone au cours de cette phase de véritable promotion du produit "immigration". Leur langage est-il réellement sincère ? A en juger d'après les modalités concrètes d'accueil des immigrants par les autochtones, il semble bien que oui. Des enquêtes faites auprès des deux parties, il ressort que ces modalités sont alors effectivement en parfaite conformité avec les référents théoriques d'accès à la terre de la société bakwé traditionnelle : pas de recours dans la transaction aux espèces monétaires, seule une prestation symbolique est demandée à l'arrivant - une bouteille d'alcool "fort", un casier de vin ou de bière - en contrepartie du "droit de culture" accordé. Aucun conflit notoire ne sera en tout cas signalé pour cette période entre les deux communautés.

Dès le début de la décennie 1970 cependant et en dépit des apparences, Niamagui ne contrôle plus tout à fait l'immigration sur son terroir. Les responsables du village le savent : depuis 1970 au moins, Amara Fofana, sur l'espace sans limites - donc extensible à volonté - qui lui a été attribué dans l'euphorie de l'arrivée des premiers pionniers, "distribue" de la forêt pour son propre compte. L'aîné de la communauté autochtone, musulman comme lui, s'avère malheureusement à son égard, nous l'avons déjà souligné, d'une indulgence coupable. D'autres allochtones anciennement implantés s'érigent à leur

tour en maîtres de la terre. Les autochtones réagissent en essayant de régulariser les situations irrégulières qu'ils découvrent au coup par coup. Sera en particulier investi de cette tâche le sous-officier de gendarmerie précédemment en activité en pays baoulé et renvoyé entre-temps dans ses foyers après une plainte formulée contre lui par les prévenus d'une affaire criminelle pour avoir quelque peu abusé, semble-t-il, de son autorité au cours de l'enquête... Avec l'achèvement, en décembre 1970, du pont de Soubré et l'accroissement spectaculaire du mouvement d'immigration qui s'ensuivit, une telle tâche s'avérera toutefois très vite impossible. La résignation succédera à l'enthousiasme d'antan, mais sans que pour autant les autochtones abandonnent l'idée de parvenir un jour à régler la situation selon leurs référents fonciers propres et sans qu'eux-mêmes cherchent en attendant à exploiter à leur profit leur statut de propriétaires traditionnels de la terre auprès des immigrants qui acceptent encore de passer par eux. Le recensement national de la population ivoirienne d'avril 1975 leur fait perdre leurs dernières illusions : ils sont à présent 6 252 allochtones à être établis sur le terroir de Niamagui - 33 dans le village lui-même, 6 219 répartis sur 185 campements -, soit 63,3 % des 9 875 colons implantés dans le canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré...

Tentative désespérée pour reprendre le contrôle de la situation ou simple baroud d'honneur ? Le dimanche 27 juillet de cette même année 1975 le chef de Niamagui parvient à réunir au village, autour des responsables de la communauté autochtone, les responsables des principales communautés allochtones présentes sur le terroir, en vue de débattre d'un projet auquel les premiers semblent tenir beaucoup : la création d'un village commun. Les avantages d'une telle réalisation seraient nombreux : la concentration sur un même lieu d'une population importante permettrait, entre autres, d'envisager l'ouverture d'une école, d'un marché, d'un dispensaire..., autant d'équipements collectifs qui font toujours totalement défaut dans ce secteur du pays bakwé. La proposition de Niamagui suscite le plus vif intérêt : elle est retenue par applaudissements. Le site proposé, après une courte discussion, fait l'unanimité : le village de regroupement sera édifié à 2 km au sud-est de Niamagui, au bord de la route qui mène à Soubré. La localité comprendra trois quartiers : un quartier bakwé, un quartier baoulé et un quartier "dioula". Rendez-vous est fixé au dimanche 25 août pour l'exécution en commun des travaux de défrichement de la plate-forme, un rendez-vous qui sera effectivement respecté. Mais l'opération n'ira pas plus loin...

Cette tentative malheureuse fait-elle enfin prendre conscience aux Bakwé de Niamagui qu'ils ont tout au long de la première moitié de la décennie 1970 perdu beaucoup de temps et beaucoup d'énergie à vouloir à tout prix "gérer" le flot migratoire qui déferle sur leur terroir selon des principes qui en définitive ne leur ont pas apporté grand-chose, si ce n'est des désillusions ? A partir de 1976, en gros, la résignation, teintée malgré tout d'espoir, qu'ils affichent depuis le début de la décennie se transforme en désarroi. Cette terre de leurs ancêtres, qu'ils ont jusque-là traitée avec tant d'égards, voilà qu'ils se mettent brusquement à la traiter comme un banal bien marchand. Et ce qui était par le passé rigoureusement exclu de la transaction foncière, le recours aux espèces monétaires, en devient à présent le moteur. Niamagui se met donc à vendre sa terre, du moins ce qu'il lui en reste. Un changement brutal de comportement qui ne se comprend précisément qu'à la lumière du malaise qui s'empare de la communauté en cette seconde moitié de la décennie 1970 et dont les fondements sont

simples : rien ne peut dorénavant plus s'opposer à ce que les allochtones exercent à brève échéance leur contrôle sur l'ensemble du patrimoine foncier autochtone ; alors, puisque l'on va de toutes les façons perdre celui-ci, autant le perdre en en tirant, tant que cela est encore possible, un avantage matériel...

En 1978, les habitants de Niamagui décident de quitter leur ancien village pour aller s'installer, seuls, sur le site de regroupement retenu trois ans plus tôt. Ils espèrent pendant quelque temps y être rejoints par les habitants de Kopéragui, auxquels les lie une longue histoire et avec lesquels ils ont déjà pratiqué une expérience de cohabitation, nous l'avons vu, dans les années 1930. Autre façon d'exprimer leur désarroi ? Ils savent pourtant depuis 1975 que l'emplacement sur lequel ils ont choisi de s'établir doit être englouti, comme celui qu'ils viennent de quitter, par les eaux du lac de retenue du second barrage prévu dans la région sur le fleuve Sassandra et dont la réalisation est programmée pour le début de la décennie 1980, le barrage de Soubré. Dans de telles conditions, la précarité ne peut qu'être de règle, aussi bien dans le domaine de l'habitat, qui restera volontairement de type traditionnel, que dans celui de l'exploitation agricole, qui demeurera totalement en marge des actions de développement des cultures cacaoyère et caféière proposées par le "programme autochtone". Seul élément d'amélioration des conditions de vie par rapport à l'ancien village : un puits, équipé d'une pompe, que l'ex-sous-officier de gendarmerie, animateur toujours très actif de la communauté -le seul des deux anciens non-résidants revenus au village au début de la décennie à y être resté - a réussi, envers toute logique (puisque le site doit être inondé), mais non sans contribution financière ni une bonne dose de "magouille", à "arracher" à l'aménageur en cette même année 1978.

A l'aube de l'opération San Pedro, le village de Niamagui n'offrait déjà guère, nous l'avons vu, l'image d'une communauté humaine épanouie. A la fin de la décennie 1970, l'ambiance y est à la frustration. Le groupe de parenté qui constitue la communauté a certes gardé toute sa cohésion interne, renforcée d'ailleurs par l'appartenance de la quasi-totalité de ses membres au harrisme. Le malaise n'y est pas moins réel. L'entreprise de développement n'a, à vrai dire, pas apporté grand-chose de positif au village. L'espoir qu'avait fait naître l'immigration s'est transformé en leurre. Le patrimoine foncier traditionnel s'est réduit comme une peau de chagrin, sans que ses propriétaires en aient vraiment tiré profit. Les habitants de Niamagui ne vivent incontestablement pas mieux qu'il y a dix ans : ne sont-ils pas, entre autres, toujours obligés d'envoyer leurs enfants à l'extérieur s'ils veulent qu'ils soient scolarisés ? Et l'avenir est, de surcroît, totalement incertain. Quel sort leur réservera, en effet, l'instance chargée de la réinstallation des quelque 7 000 personnes concernées par la mise en eau du barrage de Soubré, parmi lesquelles ils risquent de toute évidence de n'être qu'une composante anonyme ? Ironie du destin : leur souhait serait dans cette perspective d'obtenir du gouvernement le déclassement d'une portion de la lisière orientale du parc national de Taï, dans une zone qui faisait précisément partie jadis de leur espace foncier... Les autorités ivoiriennes se montreront-elles aussi généreuses à leur égard qu'eux-mêmes l'auront été avec la plupart des allochtones qui sont aujourd'hui implantés sur leur terroir ? C'est peu probable.

Espoir suivi de déception à Roc-Oulidié, enthousiasme suivi de résignation puis de désarroi à Niamagui : pour l'un comme pour l'autre villages, l'opération San Pedro n'aura décidément pas été spécialement avantageuse.

"La question demeure de savoir dans quelle mesure et jusqu'à quand on pourra conduire des projets et des politiques dits "de développement" en reléguant les principaux acteurs à l'arrière de la scène", écrit C. Freud dans un bilan récent qu'il tente d'établir de la politique française de coopération (1). Cette interrogation rejoint pleinement la nôtre en ce qui concerne la place faite aux populations autochtones par l'opération San Pedro.

Le fait autochtone, nous l'avons souligné à maintes reprises au cours de ce travail, n'a tout d'abord jamais été pris en compte de façon systématique, c'est-à-dire en tant que réalité ayant une existence propre et autonome, par les nombreuses esquisses de schéma-directeur qui ont précédé ou accompagné l'entreprise de développement. Pas un mot n'en est dit dans les premiers documents : estime-t-on effectivement, comme le font plus ou moins implicitement les auteurs du plan "américain" de 1968, que la région, vu sa faible densité démographique, peut être considérée comme libre de toute occupation humaine ? L'attitude affichée par les responsables des grands programmes agro-industriels à l'égard des populations autochtones établies sur leurs périmètres d'intervention le laisse en tout cas penser. Il est évident que la politique d'"aménagement-déménagement" qui en est résultée n'a pas été spécialement appréciée par les autochtones... Certes, la "promotion de l'homme" est proclamée en 1972 "but ultime du développement" par le "livre blanc" de l'ARSO. Mais, même si dès cette époque le fait autochtone commence à apparaître comme incontournable, dans la pratique celui-ci continue à être largement ignoré, nous l'avons vu, par l'aménageur.

Le fait autochtone n'a, en second lieu, jamais été vraiment pris en compte dans ce qu'il pouvait avoir de spécifique. Cette spécificité est ici constituée par un phénomène dont on ne peut pourtant absolument pas faire abstraction dans cette région tant il fait partie de l'histoire et de l'organisation sociale de la quasi-totalité des populations krou et d'une grande partie des populations bakwé, le "phénomène krouman". Dans un premier temps, celui-ci a été ignoré totalement. Rien d'étonnant dans ces conditions à ce que l'aptitude de ces dockers "embarqués" que sont les Kroumen à exercer leur savoir-faire dans le domaine de la manutention maritime comme dockers "classiques" n'ait pas été davantage reconnue lors de la constitution d'un tel corps de travailleurs à l'ouverture du port de San Pedro. Certes, elle le sera un peu mieux lors d'une seconde phase de recrutement, qui fait passer la représentation autochtone dans cette corporation de 27,8 % à 37,0 %... On est cependant loin de ce qui aurait pu constituer pour les populations autochtones un marché du travail privilégié, et du même coup de ce que celles-ci attendaient réellement de l'opération San Pedro.

En dépit du discours officiel, largement démagogique, la concertation avec les autochtones n'a, enfin, jamais vraiment été de règle dans la conduite de l'entreprise de développement. La politique de l'aménageur a toujours été plutôt en ce domaine, nous l'avons

(1) C. Freud, 1988, p. 165.

vu, la mise devant le fait accompli. L'une des rares fois où concertation il y eut, en l'occurrence lorsque les Bakwé décidèrent de faire opposition à la réalisation du périmètre de peuplement P2, ce fut pour tenter de rattraper une action mal engagée et éviter qu'elle ne s'envenime politiquement, et non pas pour débattre préalablement de la pertinence de celle-ci... Cette façon de faire a fini par provoquer chez les populations autochtones une véritable allergie à l'institution qui incarnait pour elle l'opération San Pedro, l'ARSO, avec tout ce que cela signifie de méfiance et de suspicion à l'égard des agents préposés par celle-ci à la diffusion de ses messages d'"animation" dans les villages.

La déception des Krou et des Bakwé, décidément relégués à l'arrière de la scène tout au long de cette tentative de mise en valeur de leur pays, sera d'autant plus grande que, eux aussi, comme leur président, ils avaient cru en l'opération San Pedro !

CONCLUSION

L'opération San Pedro, par l'ampleur de la tâche engagée et l'importance des moyens mis en œuvre, illustre de façon spectaculaire un modèle de développement particulièrement à l'honneur dans l'Afrique des décennies 1960 et 1970, le modèle *volontariste*. L'idée de base qui sous-tend ce type de modèle peut se résumer ainsi : le développement résulte de la conjonction d'un schéma rationnellement élaboré de transformation d'un milieu donné et d'une volonté clairement affirmée de réalisation de ce schéma quel qu'en soit le coût. Si, en théorie, une telle conjonction nous semble à l'évidence être une condition nécessaire à la réussite de toute entreprise de développement, l'exemple de l'opération San Pedro montre que, dans la pratique, elle n'en est cependant pas du tout une condition suffisante. L'étude de cas à laquelle nous venons de procéder à partir de cet exemple révèle en particulier combien les actions les mieux conçues peuvent connaître des effets de dérive, voire de véritables "dérapages", quand il n'est pas en permanence tenu compte dans leur engagement de *réalités* qui de par leur nature ne sont en fait pas capables de se plier aux normes du modèle volontariste, ou qui n'y sont tout simplement pas intégrables à l'avance, mais qui n'en sont pas pour autant moins déterminantes pour le devenir de l'opération de développement.

Une première de ces réalités est ici d'ordre démographique : elle a trait aux modalités envisagées par le planificateur pour assurer le peuplement de cette région du Sud-Ouest ivoirien traditionnellement si peu occupée par l'homme. Dans le modèle théorique, ce peuplement est censé se faire sous trois formes : une immigration organisée de quelque 20 000 à 40 000 personnes privées de terroir par la mise en eau du barrage de Kossou, dans le Centre du pays, et "acceptant" d'être transférées dans l'arrière-pays de San Pedro, où deux périmètres d'accueil leur sont spécialement destinés ; une immigration spontanée de quelque 30 000 à 50 000 colons agricoles de toutes origines, dont l'installation est programmée au niveau de trois autres périmètres d'accueil ; une immigration spontanée de travailleurs salariés, également de toutes origines, attirés par les possibilités d'emploi offertes par les entreprises du secteur moderne dont l'implantation est prévue dans la région, et dont la demande de main-d'œuvre s'annonce particulièrement forte dans le domaine agro-industriel. Dans la pratique, l'opération de transfert des "sinistrés" de Kossou n'amènera sur le périmètre P1 bis que 3 400 personnes... ; l'immigration

agricole spontanée sera bien à l'origine de l'implantation sur l'interfluve Sassandra-Cavally de quelque 40 000 colons au moins, mais elle se déploiera dans l'espace de façon totalement anarchique, ce qui en rendra très vite tout contrôle impossible et contribuera à l'abandon du programme de création des trois périmètres d'accueil prévus pour la canaliser et l'organiser... ; quant au mouvement "spontané" de main-d'œuvre escompté en réponse à la demande du secteur salarié moderne, il se produira effectivement en direction des secteurs d'activité les mieux rémunérés, en réalité assez peu demandeurs, mais très peu seulement en direction du secteur agro-industriel, de très loin le plus gros demandeur, et dont les responsables devront eux-mêmes organiser le recrutement des travailleurs dont ils auront besoin, dans des conditions, nous l'avons vu, qui frisent souvent l'illégalité... On est évidemment loin du modèle théorique imaginé par le planificateur, un modèle qui n'aura en l'occurrence absolument pas résisté à la réalité.

Une seconde de ces réalités est d'ordre économique : elle est en rapport avec les modalités de valorisation des ressources forestières dont la région du Sud-Ouest est si généreusement dotée et dont l'existence aura été l'un des fondements de l'opération San Pedro. Dans le modèle théorique, ces ressources doivent permettre, dans un premier temps, d'assurer au jeune port de San Pedro un trafic de grumes à l'exportation correspondant d'entrée de jeu à sa capacité maximale ; dans un second temps, d'alimenter une industrie de transformation du bois, créatrice à la fois d'emploi et de valeur ajoutée ; dans un troisième temps, de mettre en œuvre une industrie de la pâte à papier, qui sera l'une des pierres angulaires du développement de la région... Dans la pratique, ces ressources ne connaîtront qu'une amorce de valorisation : dans le sillage des premiers forestiers, qui se livrent, nous l'avons vu, à une coupe très sélective, mais qui ouvrent, pour ce faire, un réseau dense de pistes, s'engouffre tout au long de la décennie 1970 un flot totalement incontrôlé d'immigrants agricoles, dont la technique privilégiée de maîtrise du milieu naturel dont ils font ainsi l'investigation est le *feu* ; une technique qui rend bien entendu totalement inapte à toute exploitation ultérieure les espaces forestiers touchés par cette immigration, c'est-à-dire progressivement la totalité des espaces non expressément protégés... Il s'agit là sans doute de l'effet de dérive le plus grave qu'aura connu l'opération de développement, puisqu'il compromet sérieusement l'avenir du port de San Pedro lui-même, un effet de dérive dont le planificateur signale la possibilité, mais sans trop y croire ni prévoir de parade, tant il lui paraît évident que les immigrants n'auront vraiment aucune raison d'aller s'installer ailleurs que sur les périmètres de peuplement prévus pour les accueillir.

Une troisième de ces réalités est d'ordre financier : elle concerne le coût de l'opération de développement. Dans le modèle théorique, ce coût, que l'on sait dès le départ élevé, ne semble à aucun moment devoir poser le moindre problème ; la conjoncture économique du pays est plutôt favorable ; et puis, le président de la République lui-même n'a-t-il pas donné publiquement, en 1969, sa caution personnelle à l'entreprise ? Dans la pratique, et dans les limites de ce qui a été réalisé, l'opération San Pedro, nous l'avons vu, n'a effectivement pas manqué de moyens financiers, et ce malgré la crise économique que connaît la Côte-d'Ivoire à partir de 1978. On peut toutefois se demander si cette crise, liée d'une part à la baisse substantielle qu'enregistrent les cours du café et du cacao sur le marché mondial (après deux années consécutives, il est vrai, de hausse

spectaculaire), d'autre part à la ponction de plus en plus lourde que commence à exercer sur le budget de l'État le service de la dette extérieure, n'est pas partiellement responsable au moins à la fois du non-engagement du programme d'industrialisation lourde - réalisation du projet "pâte à papier" et du projet "minerai de fer" -, dont les responsables du schéma-directeur définitif d'aménagement de la région de 1975 ont pourtant fait la condition *sine qua non* de la réussite de cette entreprise, et de la dissolution fin 1980 de l'ARSO, qui met un terme brutal à l'opération San Pedro alors que celle-ci est loin d'être achevée... Le discours volontariste n'aura, là non plus, guère résisté à la réalité de la détérioration de la situation financière nationale.

Une quatrième de ces réalités est enfin d'ordre commercial : elle touche aux mécanismes qui décident en dernier ressort du choix que font les opérateurs économiques de recourir aux services du nouveau port de San Pedro ou de continuer à recourir, comme par le passé, à ceux du port d'Abidjan. Dans le modèle théorique, ce choix s'impose mécaniquement : les aires de trafic de l'un et de l'autre ports sont définies par une ligne d'isocoût, établie mathématiquement ; ne pas respecter cette ligne serait aller à l'encontre de la rationalité économique la plus élémentaire... Dans la pratique, une étude récente de la Direction et du contrôle des grands travaux vient de le montrer (1), le trafic réel du port de San Pedro ne correspond en fait pas du tout à son trafic potentiel, c'est-à-dire à celui défini par la ligne d'isocoût. Pour l'année 1985 par exemple, le manque à gagner est évalué à 45 % en ce qui concerne les exportations : si la totalité des grumes, de l'huile de palme et du caoutchouc produits par l'hinterland théorique du port de San Pedro sort bien par celui-ci, les deux tiers des bois usinés et du cacao, la moitié du café et du coton produits par le même hinterland gagnent le port d'Abidjan, soit un "détournement" de trafic de 490 000 tonnes - délais de chargement trop longs pour les bois usinés, sous-capacité de stockage et d'usinage pour le cacao, sous-capacité d'usinage pour le café... étant les principaux reproches formulés (à tort ou à raison) contre San Pedro. Un manque à gagner qui est certes moins spectaculaire en ce qui concerne les importations - 3 000 tonnes, soit quelque 4 % seulement du trafic à l'entrée, lui-même infime par rapport au trafic à la sortie -, qui est essentiellement dû au fait que la faiblesse de la demande en produits finis du marché local ne justifie pas vraiment l'arrêt de navires à San Pedro, mais qui est aussi la conséquence du peu d'empressement manifesté par les importateurs, traditionnellement implantés dans la capitale, à ouvrir une succursale dans la nouvelle cité portuaire... Cette discordance, considérable, entre le projet théorique et la réalité est non seulement préjudiciable à un fonctionnement équilibré du port de San Pedro, mais aussi à un développement harmonieux de la ville qui est née de l'activité économique initiée par celui-ci et qui en reste étroitement tributaire.

Ces dysfonctionnements du modèle volontariste de développement que fut l'opération San Pedro, auxquels il pourrait en être ajoutés, nous l'avons vu au fil de l'étude de cas, nombre d'autres, tous largement imputables à cette absence d'ajustement permanent dans le temps entre le projet théorique et la réalité, ne plaident bien évidemment pas en faveur d'un tel modèle. Le manque de dimension humaine dont celui-ci aura par ailleurs

(1) Cf . DCGTX, 1988.

fait preuve tout au long de l'entreprise de développement, dans la manière en particulier de prendre en compte le fait autochtone, ne peut pas davantage lui valoir, dans ce cas précis, la sympathie du sociologue. Faut-il pour autant le récuser sans appel ? L'opération San Pedro a incontestablement péché par excès d'ambition : le cadre territorial de l'intervention a été démesuré, le champ d'investigation appréhendé a été excessif. Les moyens matériels mis en œuvre furent certes à la hauteur du gigantisme de l'entreprise. Les moyens humains le furent beaucoup moins. L'ARSO n'aura en particulier absolument pas eu cette fonction de maîtrise d'ensemble de l'opération qui était en principe censée être la sienne et dont l'exercice aurait pu - et dû - lui permettre de prendre en temps opportun les mesures qui s'imposaient pour empêcher - à tout le moins pour limiter - les effets de dérive. Un tel exercice aurait notamment nécessité de sa part une bien plus grande attention à ces réalités non prévues par le modèle volontariste et qui pèseront finalement si lourd dans le bilan de l'opération de développement. Une attention que l'ARSO n'a en vérité jamais eu le temps d'avoir, happée comme elle l'aura été dès le départ dans un tourbillon d'actions tous azimuts, puis entraînée comme elle le sera tout au long de son mandat, à une vitesse de plus en plus grande et de façon de plus en plus désordonnée, dans une fuite en avant qui rendront pratiquement toute pause impossible.

CONCLUSION A LA DEUXIÈME PARTIE

De par son ampleur, l'opération San Pedro n'a pas laissé indifférents les observateurs qui, de près ou de loin, ont été amenés à réfléchir sur le modèle ivoirien de développement. M. Amondji y voit purement et simplement une tentative de mainmise américaine sur l'économie de son pays : "Le projet de San Pedro est... américain dans la mesure où il était plus ou moins compris dans un programme de développement des plantations Firestone par-dessus la frontière ivoiro-libérienne... Par ce biais, les États-Unis posaient un solide jalon en vue de leur expansion ultérieure en Côte-d'Ivoire"(1). C. Coquery-Vidrovitch et H. Moniot inscrivent "la grandiose réalisation en cours du port de San Pedro..., destinée à créer de toutes pièces, en plein "Far West" ivoirien, un nouveau pôle de développement dans une zone où les obstacles naturels... sont en passe de rendre le coût excessif pour l'État ivoirien" au compte du seul "souci de prestige" (2). A. Dubresson pense, quant à lui, que "l'explication" à ce type de pratique de l'aménagement du territoire "semble devoir être recherchée dans le processus d'ancrage spatial du pouvoir d'État, c'est-à-dire... d'appropriation et de mise en valeur, par les pouvoirs publics, d'une fraction de l'espace national afin de dynamiser directement la croissance économique, mais aussi afin de créer de nouvelles bases territoriales d'accumulation des richesses dont profitent, au premier chef, les principaux responsables du pouvoir d'État" (3)... Rappelons que l'opération San Pedro se voulait officiellement, du moins dans l'esprit de ses promoteurs, une entreprise de *développement,* fondée sur la création d'un pôle économique articulé sur un port d'une part, sur la mise en valeur d'une région aux potentialités naturelles importantes d'autre part.

Les actions menées tout au long de la décennie 1970 sous couvert de cette opération furent-elles véritablement porteuses de développement pour le Sud-Ouest ivoirien ? Le modèle retenu fut-il en d'autres termes le plus adéquat pour atteindre les objectifs visés et, à défaut, une alternative aurait-elle pu lui être substituée pour rendre l'entreprise plus performante ?

---

(1) M. Amondji, 1984, p. 305. La contribution des États-Unis au financement de l'entreprise fut très exactement de 13,5 % du total des investissements publics (cf. tableau 39, p.371). Les Américains, nous l'avons vu, participèrent activement à la phase préparatoire de l'opération, à travers une présence sur le terrain quasi ininterrompue, de 1962 à 1968, du bureau d'études new-yorkais "Development and Resources Corporation" (DRC), qui établit notamment le premier "plan de développement" de la région. Ils n'interviendront cependant pas directement dans sa réalisation : Good Year - et non Firestone - envisagea effectivement de créer une plantation d'hévéa dans le Bas-Cavally, mais ne donna pas suite au projet.

(2) C. Coquery-Vidrovitch et H. Moniot, 1974, pp. 419-420.

(3) A. Dubresson, 1986, p. 85. Une explication qui renvoie à la grille de lecture plus globale du modèle ivoirien proposée par Y.A. Fauré et J.F. Médard, qui posent "la poursuite de l'accumulation primitive" comme "la ligne de force de l'action ivoirienne", pour reprendre la formulation résumée que fait de ce modèle A.R. Zolberg. Cf. Y.A. Fauré et J.F. Médard, 1982, et A.R. Zolberg, 1983, p. 123.

L'opération San Pedro fut-elle véritablement porteuse de développement ?

Dans l'introduction à ce travail, nous avons admis de façon très empirique qu'"il y a développement chaque fois que, pour un groupe social donné, il y a transformation dans un sens favorable, équitable et durable de ses conditions d'existence, c'est-à-dire élévation du niveau de satisfaction de ses besoins fondamentaux - ceux-ci étant bien évidemment à apprécier en fonction de la seule perception que le groupe de référence en a lui-même -, sous réserve toutefois que la transformation ne se fasse au préjudice ni du milieu naturel dans lequel elle intervient, ni de l'identité culturelle des hommes dont elle est censée améliorer le destin". Au regard de cette définition, le bilan que l'on peut établir de l'opération San Pedro en tant qu'opération de développement fait apparaître des éléments incontestablement positifs, mais aussi d'autres incontestablement négatifs.

Éléments de bilan positifs

L'opération San Pedro fut, tout d'abord, une gigantesque entreprise de *désenclavement* de la région du Sud-Ouest, désormais reliée à l'extérieur et innervée à l'intérieur par un réseau de routes et de pistes d'une exceptionnelle densité. Les pouvoirs publics, les exploitants forestiers, les opérateurs des différentes actions d'aménagement en furent les artisans conjoints. Rares sont au début de la décennie 1980 les communautés humaines encore inaccessibles en voiture...

L'opération San Pedro sous-tendit, en second lieu, une dynamique de *peuplement* de cette région, dont les résultats, même s'ils restèrent en deça des prévisions, furent importants. De la mise en œuvre de l'entreprise à la dissolution de l'ARSO, la population du seul interfluve Sassandra-Cavally passa (1) de quelque 55 000 individus à environ 162 000 : la population autochtone rurale de 20 000 à 24 000, au rythme retrouvé de son taux d'accroissement naturel (les retours de migration ayant plus que vraisemblablement contrebalancé les départs) ; la population allochtone rurale "agricole" de 4 000 à au moins 44 000 - 40 000 immigrants "spontanés", 4 000 immigrants "encadrés" en provenance de Kossou ; la population allochtone rurale "salariée" (les travailleurs et leurs dépendants des secteurs agro-industriel et forestier "agricole") de 6 000 à 19 000 ; la population de San Pedro de 40 à 40 000 ; la population des autres centres urbains ou semi-urbains (Sassandra, Grand-Béréby, Tabou, Grabo, Taï et Soubré) globalement de 25 000 à 35 000. Soit une croissance démographique de près de 200 %, qui fit monter la densité moyenne globale de l'interfluve de 3,2 habitants au km^2 à 9,4, la densité moyenne rurale de 1,7 habitant au km^2 à 5,0, la densité moyenne rurale effective (déduction faite de la superficie occupée par le parc national de Taï et par la forêt classée de la Haute-Dodo, mais non de celle constituée par les "zones de protection" et les périmètres papetiers, ouverts de fait à l'immigration) de 2,1 habitants au km^2 à 6,2 (la barre visée par l'aménageur ayant toutefois été, rappelons-le, de 15)...

(1) D'après nos propres enquêtes pour ce qui concerne la première série de chiffres, d'après nos enquêtes, estimations ou calculs effectués à partir de données recueillies soit auprès des responsables administratifs locaux, soit auprès des principaux opérateurs économiques de la région, pour la seconde série.

L'opération San Pedro induisit, en troisième lieu, dans la région un processus de *croissance* spectaculaire. Un port fut créé, dont le trafic passa de 855 000 tonnes en 1972 à 1 542 000 tonnes en 1980. Une ville "nouvelle" vit le jour, articulée sur l'activité portuaire, mais aussi sur l'émergence d'une activité industrielle, fondée dans un premier temps sur la transformation du bois et amenée par la suite à se diversifier, embryon naissant d'un véritable "pôle de développement". L'exploitation de la forêt, principale ressource naturelle de l'arrière-pays, fut menée tambour battant, faisant passer les exportations de bois au départ de la côte ouest-ivoirienne de 663 000 tonnes en 1971 à 1 360 000 tonnes en 1980. Un programme agro-industriel ambitieux fut initié, portant à terme, pour le seul interfluve Sassandra-Cavally, sur la réalisation de 18 500 ha de plantations d'hévéa, 13 000 ha de plantations de palmier à huile (dont 2 000 ha de plantations villageoises), 9 500 ha de plantations de cocotier (dont 2 000 ha également de plantations villageoises), environ 1 000 ha de rizières irriguées. Les cultures du cacao et du café, cultures de rente par excellence de la forêt ivoirienne, furent fortement encouragées - et aidées - à l'échelle de l'exploitation agricole familiale : de 1970 à 1979, dans le département de Sassandra (qui couvre alors 8 des 11 sous-préfectures du périmètre d'intervention de l'ARSO, dont la quasi-totalité de l'interfluve Sassandra-Cavally), la production de cacao passa ainsi de 1 100 tonnes à 10 700 (elle atteindra 73 400 tonnes en 1986), celle de café de 2 700 tonnes à 8 500 (21 000 tonnes en 1986). Un barrage fut enfin construit sur le Sassandra à Buyo, qui permit, avec une puissance installée de 180 000 kW, d'augmenter la capacité nationale de production d'énergie électrique de près de 25 %... Un processus de croissance qui a été possible grâce à un effort financier de l'État exceptionnel : d'après un calcul effectué par le ministère du Plan, de 1971 à 1980, les seuls investissements publics "reçus" par les huit sous-préfectures du département de Sassandra - qui constituera "la" région du Sud-Ouest pour le plan 1981-1985 -, ont représenté 10,7 % des investissements inscrits aux lois-programmes, pour une population correspondant à 2,9 % seulement de la population ivoirienne, soit 3,7 fois la moyenne nationale (1).

L'opération San Pedro contribua indubitablement, en quatrième lieu, à une *amélioration des conditions de vie* des populations de la région. Quelques indicateurs de qualité de vie, de niveau d'équipement ou d'administration, puisés dans le V^{e} plan quinquennal ivoirien de développement économique, social et culturel (2), permettent d'en avoir une idée. En 1980, le département de Sassandra, tel que défini ci-dessus comme la nouvelle "région-plan" du Sud-Ouest, se situait en tête du pays (loin devant Abidjan) en ce qui concerne le taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans, de 68,2 % (pour une moyenne nationale de 54,7 %) ; il arrivait en deuxième position en ce qui concerne le bitumage du réseau routier de types A (routes internationales) et B (routes nationales), réalisé à 48,2 %, en deuxième position également (Abidjan exclu) en ce qui concerne le nombre d'infirmiers pour 100 000 habitants, 28,9 ; en troisième position en ce qui concerne le nombre de lits d'hospitalisation pour 10 000 habitants, 7,2 ; en troisième encore en ce qui concerne à la fois le taux d'encadrement administratif de la population, avec 1 agent de la fonction publique pour 121,8 habitants, et le taux d'animation de base du milieu rural, avec (en 1978 pour ce dernier indicateur) 1 animateur pour 165 exploitations agricoles...

(1) Chiffres communiqués par G. Ancey, qui a participé à ce calcul.
(2) Ministère du Plan et de l'Industrie, 1983, vol. III, pp. 777-779.

Des résultats indiscutablement tangibles, mais qui ne prennent toutefois leur pleine et véritable signification qu'à la lumière des éléments négatifs du bilan.

Éléments de bilan négatifs

L'opération San Pedro *a,* tout d'abord, largement *ignoré le fait autochtone.* Premièrement, elle l'a ignoré en tant que *réalité démographique* : le faible niveau de peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally a été en particulier et d'entrée de jeu assimilé à une absence de peuplement ; une attitude dont le ministre du Plan de la Côte-d'Ivoire, Mohamed Diawara, s'est fait lui-même et sans ambiguïté aucune l'écho dans l'allocution qu'il prononça à l'occasion de l'inauguration du port de San Pedro le 4 décembre 1972 : "Nous disposons là d'un espace pratiquement vierge que nous pouvons façonner et organiser rationnellement, avec le maximum d'efficacité en vue du développement national. Le Sud-Ouest, dégagé au départ de contraintes humaines très souvent paralysantes, est la chance de la Côte-d'Ivoire" (1). Deuxièmement, elle l'a ignoré en tant que *réalité historique* : le "phénomène krouman", produit spécifique de l'histoire des populations de la région, n'a à aucun moment, nous l'avons longuement souligné au cours de ce travail, été pris en compte par le développeur ; le peu de cas qui sera fait, lors de la mise sur pied du corps des dockers du port de San Pedro, de l'expérience traditionnelle des travailleurs autochtones dans le domaine de la manutention maritime, sera vécue par ceux-ci avec amertume et frustration. Troisièmement, elle l'a ignoré en tant que *réalité économique* : ni les Krou ni les Bakwé ne vivaient jusqu'à l'avènement de l'opération "en marge de l'économie", pas même de l'économie "moderne" ; les premiers évoluaient dans un univers économique aux résultats tout à fait satisfaisants, fait d'un subtil équilibre entre activité agricole et activité de navigation, dont l'aménageur ne s'est à aucun moment soucié d'assurer la reproduction, ce qu'il aurait pourtant pu faire facilement en favorisant l'intégration des Kroumen comme dockers *occasionnels* dans l'activité du port de San Pedro ; les seconds pratiquaient un système de production aux résultats non moins satisfaisants, associant culture de rente - sous la forme du cacao -, agriculture de subsistance et, pour une part toujours non négligeable, cueillette et chasse - les composantes maîtresses de leur univers économique ancien -, dont l'aménageur ne s'est pas davantage soucié d'assurer les conditions de reproduction, ce qu'il aurait pu faire en aidant les autochtones à se préserver un espace de vie incompressible face à l'immigration agricole spontanée ; une aide à la modernisation de l'agriculture familiale, c'est-à-dire à une intégration systématique dans celle-ci des cultures du cacao et du café, l'une des deux composantes du "programme autochtone" de promotion du monde rural, n'était de toute évidence pas ce que ni les Krou ni les Bakwé attendaient le plus de l'entreprise de développement. Quatrièmement, elle l'a ignoré enfin en tant que *réalité sociologique* : le maître mot de la seconde composante du "programme autochtone" de promotion du monde rural, la constitution de villages "viables", fut le mot *regroupement,* de la même manière qu'il le fut d'ailleurs sur tous les périmètres agro-industriels "indûment" peuplés d'autochtones, comme s'il suffisait d'additionner des individus pour constituer des communautés viables... Une ignorance qui fut à l'origine d'une somme considérable de malentendus, et qui à coup sûr ne contribua pas à une transformation favorable des conditions d'existence des populations autochtones.

(1) M. Diawara, 1972, p. 27.

L'opération San Pedro *a,* en second lieu, grandement *contribué à la dégradation du milieu naturel* du Sud-Ouest ivoirien. Elle est plus ou moins directement responsable de la destruction de la majeure partie du patrimoine forestier de la région. La réalisation des grands programmes agro-industriels, qui a nécessité des coupes à blanc sur des milliers d'hectares, en a été l'une des causes. L'exploitation du bois d'œuvre et la colonisation agricole anarchique qui l'a accompagnée en ont cependant été de loin les plus importantes. Nous avons vu quels étaient les mécanismes de la détérioration opérée par ces deux derniers phénomènes : ouverture de pistes par les forestiers, qui pratiquent en un premier passage une coupe sélective et extensive, ne prélevant que 5 à 7 m^3 de bois à l'hectare, installation le long de ces pistes d'immigrants spontanés totalement incontrôlés, qui créent des exploitations agricoles en recourant largement au feu, réduisant en cendres ou rendant inexploitables les quelque 15 m^3 de bois "commercial" restants. Les conséquences de cette disparition de la forêt sont, bien sûr, économiques : l'activité de développement liée au bois est condamnée à l'asphyxie à court terme (la production totale de bois exporté par le port de San Pedro tombera ainsi de 1 360 000 tonnes en 1980 à 502 694 tonnes en 1987 - une chute qui ne s'explique ni par l'accroissement dans les exportations de la part des bois transformés, passée il est vrai de l'une à l'autre année de 70 215 tonnes à 198 395 tonnes, ni par un accroissement spectaculaire de la demande intérieure). Mais elles sont aussi écologiques : les espèces endémiques au massif forestier éburnéo-libérien qui font la richesse, rappelons-le, aussi bien de la flore que de la faune de la région, sont menacées de disparition, les sols sont fragilisés, le climat risque d'être altéré...

L'opération San Pedro *n'a,* en troisième lieu, *pas profité de façon équitable* à tous ceux qui étaient censés en tirer un avantage; en d'autres termes, les fruits de la croissance qu'elle a générée ont été inégalement répartis. Les grands bénéficiaires en auront, dans le court terme, incontestablement été 1) les **attributaires des permis d'exploitation forestière** (plus que les exploitants forestiers eux-mêmes, le plus souvent simples auxiliaires techniques au service des précédents), c'est-à-dire au premier chef les dignitaires de l'appareil d'État ivoirien (nous avons vu comment ces permis étaient délivrés), qui auront disposé là d'une possibilité d'enrichissement d'autant plus exceptionnelle que le réseau routier de qualité mis en place sous couvert de l'entreprise de développement, en facilitant à la fois l'accès aux chantiers de coupe et l'évacuation de la production, leur aura permis de valoriser leurs titres dans les meilleures conditions, 2) les **transporteurs maritimes**, qui, dans le nouveau port de San Pedro, auront chargé leurs bateaux beaucoup plus rapidement (2 000 tonnes de bois par jour contre 700 sur les rades foraines anciennes) et beaucoup plus sûrement (les pertes de grumes étant devenues à peu près nulles), ce qui leur aura permis à la fois d'alléger leurs coûts de manutention et d'améliorer le taux de rotation de leurs navires ; ils seront rejoints, à plus long terme, par les **"sponsors" de certains programmes agro-industriels** (Michelin, Société indochinoise de plantations d'hévéa...), qui se sont assurés, en participant à la création des plantations, donc en surveillant étroitement la qualité du matériel végétal utilisé, des sources d'approvisionnement futures de matières premières de grande valeur. Les **immigrants agricoles** en sont sans nul doute, à une toute autre échelle bien évidemment, une seconde catégorie de bénéficiaires, plus discrète certes, mais néanmoins réelle, grâce aux revenus

procurés par les cultures du cacao et du café : en ce qui concerne les immigrants spontanés, "rien, dans un proche avenir, ne semble devoir entraver la constitution d'une classe paysanne relativement aisée", conclut Ph. Léna (1), "la réussite économique des pionniers baoulé est spectaculaire", enchérit M. Lesourd (2) ; en ce qui concerne les immigrants encadrés, en provenance de Kossou, nous avons vu que leur cadre de vie et de travail est à la fin de la décennie 1970 l'un des plus enviables du monde rural ivoirien... Les **populations autochtones**, rappelons-le, n'auront pas été spécialement favorisées par l'opération. Auront par ailleurs été franchement lésées, à la fois par la centralisation de l'activité portuaire de la région sur San Pedro et la fermeture consécutive au contexte économique nouveau de plusieurs unités de transformation du bois, les **populations** - autochtones comme allochtones d'implantation ancienne - des centres de **Sassandra** (dont le wharf et la rade furent fermées en juin 1972, ce qui mit fin aussi bien aux opérations de fret - qui occupaient quelque 450 travailleurs permanents et un nombre important d'occasionnels - qu'à l'embarquement et au débarquement des Kroumen, et l'une des deux scieries de la localité - la SOCOGIFR, qui employait près de 200 personnes - fin 1976), de **Grand-Béréby** (dont la rade fut fermée à l'exportation du bois en septembre 1972, et le complexe de sciage, de déroulage et de production de contreplaqué de la SIBOIS - qui employait plus de 600 travailleurs permanents - en novembre 1978), de **Boubélé** (dont la rade fut fermée en 1975, et la scierie de l'EFBA - qui employait quelque 90 personnes - en 1981) et de **Tabou** (dont la rade fut fermée à l'embarquement et au débarquement des Kroumen en décembre 1972)...

L'opération San Pedro *n'a,* en quatrième lieu, *pas réussi à faire du centre de San Pedro un pôle de développement.* La population de la ville nouvelle ne cessera certes d'augmenter de façon spectaculaire du démarrage des travaux d'infrastructure urbaine et portuaire en mars 1968 à la fin du mandat de l'ARSO en 1980. Le trafic du jeune port ne cessera certes de progresser de son entrée en fonction en 1971 jusqu'à la fin de la décennie. Si les chiffres d'évolution de la population de la ville et du trafic du port constituent incontestablement pour la période de référence des indicateurs de croissance, ils ne sont pas pour autant des indicateurs de développement. Une seule activité commande alors en effet l'essentiel de cette croissance : l'exploitation du bois. Or, cette activité connaîtra à partir de 1980 une décroissance constante, sans qu'aucune autre activité ne vienne réellement ni en prendre la relève ni enclencher un processus d'industrialisation significatif et durable. Deux unités industrielles voient bien le jour en 1982 : une minoterie (d'une capacité de production annuelle de 50 000 tonnes de farine de blé) et une cimenterie (d'une capacité de 350 000 tonnes). La première arrête son activité dès 1985, à cause de coûts d'exploitation trop élevés, qui rendaient le prix de la farine prohibitif par rapport à celui de la farine produite par la minoterie d'Abidjan (3). La seconde, dans une période de crise économique dont souffre particulièrement le secteur du bâtiment et des travaux publics, ne tourne en cette même année 1985 qu'au 1/8^{e} de sa capacité (4). L'industrie manufacturière (industries de seconde

(1) Ph. Léna, 1979, p. 302.
(2) M. Lesourd, 1982, p. 521.
(3) DCGTX, 1988, p. 37.
(4) *Ibid.*, p. 35.

transformation du bois, industries de seconde transformation des produits agricoles...) restera par contre totalement en rade, de même que le resteront les projets d'industrialisation lourde (pâte à papier, minerai de fer), dont les responsables du schéma-directeur définitif de 1975 avaient pourtant fait la "pierre angulaire" du développement du Sud-Ouest... La croissance initiale de San Pedro, articulée sur la filière "bois", pour s'être limitée à cette seule filière, dont toutes les possibilités n'ont par ailleurs même pas été exploitées, ne se sera tout simplement pas transformée en développement : elle se sera essoufflée avec l'essoufflement de l'activité à laquelle elle aura été si exclusivement liée. Un non-développement qui est inquiétant pour le devenir et du port et de la ville. "Le port... connaît des difficultés grandissantes, qui hypothèquent gravement son avenir... Les perspectives... ne sont guère favorables en l'absence des grands projets industriels qui avaient en partie suscité sa création et avec l'arrêt complet des exportations de grumes à l'horizon 2000", constate en 1988 l'étude déjà citée de la direction et du contrôle des grands travaux (1). "Le destin de (la ville de) San Pedro est contrarié", déclare en mars 1987, dans une interview au quotidien ivoirien *Fraternité Matin,* le député-maire de la localité, Kragbé Landry, qui reconnaît que le quartier du Bardo - la ville "parallèle" -, où "vivent dans des conditions déplorables" quelque 50 000 habitants, est devenu "une obsession pour le conseil municipal" (2). Les auteurs allemands d'une étude effectuée en 1984 sous l'égide de l'institut de sociologie de l'université libre de Berlin sur les retombées socio-économiques de l'opération San Pedro vont jusqu'à se demander "si la construction du port a été une décision raisonnable" (3)...

L'opération San Pedro *a,* en cinquième lieu, *contribué à accroître la dépendance de la Côte-d'Ivoire à l'égard de l'extérieur.* Accroissement de la **dépendance à l'égard du marché mondial des matières premières** d'une part, en fondant trop exclusivement la mise en valeur de la région sur la production de richesses destinées au premier chef à l'exportation : si le cacao, par exemple, dont le concours du Sud-Ouest à la production nationale est passé de 0,7 % en 1970-1971 à 13,2 % en 1985-1986, connaît depuis une dizaine d'années une détérioration des cours spectaculaire, de 300 % en valeur constante entre 1978 et 1987 (4), c'est bien sûr parce qu'il y a surproduction de cette matière première dans le monde ; mais si surproduction il y a, c'est en grande partie précisément à cause de la contribution croissante à ce marché de la Côte-d'Ivoire, qui, premier producteur mondial de cacao depuis 1978, l'alimente en 1987 pour pas moins de 30,1 % (5). Accroissement de la **dépendance à l'égard du marché financier international** d'autre part, en recourant abondamment à l'emprunt extérieur pour le financement des investissements publics réalisés dans la région - 105,3 milliards sur les 180,7 milliards investis au total, soit 58,2 % ; accroissement, en d'autres termes, de la *dette publique extérieure* ivoirienne, dont, de 1970 à 1980, l'**encours** passe de 63 milliards de francs CFA à 1 300 milliards, le **service** de 7,4 milliards à 189,7 milliards, le rapport du service aux

(1) DCGTX, 1988, pp. 6 et 43.
(2) *Fraternité Matin* du 4 mars 1987, p. 12.
(3) K. Fiege, P. Hillen *et al.*, 1986, p. 365.
(4) Calcul fait d'après données de ATLASECO 1988, p. 15.
(5) En 1986-1987, la production ivoirienne de cacao a été de 590 000 tonnes, pour une production mondiale de 1 958 000 tonnes. Cf. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens,* 6 mai 1988, p. 1121.

ressources budgétaires annuelles de 12,0 % à 29,1 %, le rapport du service aux recettes d'exportation de 7,0 % à 26,2 % (1). Détérioration des cours et endettement qui vont en fait de pair, puisque plus le manque à gagner est important du côté des ressources d'exportation, plus l'État est tenté - voire obligé - de recourir à l'emprunt pour permettre à la machine économique de continuer à tourner, et qui entraîneront progressivement la Côte-d'Ivoire dans une situation financière catastrophique : fin 1986, l'encours de la dette publique extérieure est de 2 303 milliards de francs CFA, son service de 353 milliards, le rapport du service au budget de l'année de 57,6 %, le rapport du service aux recettes d'exportation (2) de 31,8 % ; une situation qui amène les responsables du pays à prendre la décision, le 25 mai 1987, d'interrompre purement et simplement le remboursement des échéances de cette dette, en précisant que "le choix d'une autre décision menacerait la stabilité politique et sociale" (3), avant d'en demander le rééchelonnement dans le sens d'un allègement du service qui en rende le poids plus supportable (4)...

A la lumière de l'ensemble de ces éléments négatifs du bilan, l'opération San Pedro peut difficilement être considérée en définitive comme ayant été véritablement porteuse de développement. La stratégie déployée aura certes été initiatrice de croissance, mais, pour avoir été davantage fondée sur l'exploitation que sur la mise en valeur, d'une "croissance sans développement", pour reprendre une expression que l'économiste Samir Amin appliqua déjà au modèle ivoirien de la période 1950-1965, c'est-à-dire d'une croissance "engendrée et entretenue de l'extérieur, sans que les structures socio-économiques mises en place permettent d'envisager un passage automatique à l'étape ultérieure, celle d'un dynamisme auto-centré et auto-entretenu" (5).

Quelle alternative ?

Une alternative aurait-elle pu être substituée au modèle retenu pour faire de l'opération San Pedro une véritable opération de développement ? Il est sans nul doute plus facile de jouer les Cassandre *a posteriori* qu'*a priori*... Sans remettre fondamentalement en cause ni le caractère volontariste du modèle ni le contexte idéologique - le capitalisme libéral - dans lequel celui-ci a été conduit, il semble toutefois qu'il aurait été possible de lui apporter un certain nombre d'amendements à même de rendre l'entreprise plus porteuse au regard de l'objectif poursuivi.

(1) C'est généralement ce dernier ratio qui est utilisé pour évaluer le poids réel de la dette sur l'économie d'un pays. Au-delà de la barre de 25 %, on considère que le niveau de l'endettement devient insoutenable.

(2) Auxquelles le seul cacao a participé en 1986 pour 39,4 %. Cf. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 17 juin 1988, p. 1558.

(3) Nord Sud Experts Consultants, 1987, p. 29.

(4) Elle obtiendra ce rééchelonnement en décembre 1987 du Club de Paris (qui regroupe les prêteurs publics) et en mai 1988 du Club de Londres (qui regroupe les prêteurs privés, les banques commerciales).

(5) Samir Amin, 1967, p. 281.

Le cadre géographique assigné à l'opération San Pedro aurait, tout d'abord, pu être défini de façon plus appropriée. Le périmètre confié à l'ARSO était non seulement immense - 37 000 km^2 -, mais aussi, nous l'avons montré en introduction, démographiquement et ethniquement hétérogène. Ce périmètre comprenait en réalité deux zones très nettement distinctes : une zone centrale, très peu peuplée et composée d'espaces ethniques continus, correspondant à la partie de l'interfluve Sassandra-Cavally comprise entre l'océan Atlantique et le parallèle de Taï (6°52' de latitude nord) ; une zone périphérique, beaucoup plus peuplée et composée d'espaces ethniques discontinus, correspondant aux marches orientales et septentrionales. C'est à la première de ces zones, qui constitue à la fois l'arrière-pays direct de San Pedro et la véritable région naturelle du Sud-Ouest, qu'il aurait en fait été préférable de limiter l'opération de développement. Une zone à laquelle il aurait néanmoins été souhaitable d'inclure la totalité du futur parc national de Taï, qui déborde la frontière septentrionale proposée au nouveau périmètre d'aménagement du tiers environ de sa superficie. La région du Sud-Ouest ainsi redéfinie aurait été, d'une part, géographiquement deux fois moins étendue - 18 500 km^2 - que celle officiellement retenue - ce qui ne pouvait que faciliter l'action de l'aménageur -, d'autre part, humainement beaucoup plus homogène, la caractéristique démographique majeure en étant le sous-peuplement, la caractéristique ethnique la continuité des espaces occupés par les six groupements humains - Krou, Wané, Neyo, Kodia, Bakwé et Oubi - qui y sont traditionnellement implantés. Rappelons que c'est au même interfluve Sassandra-Cavally, mais avec comme frontière septentrionale le parallèle de Guiglo (6°30' de latitude nord), que le "plan de développement" établi en 1968 par le bureau d'études américain "Development and Resources Corporation" avait déjà proposé de limiter l'action de développement à entreprendre dans la région du Sud-Ouest.

Le schéma-directeur d'aménagement à long terme de la région aurait, en second lieu, pu - et dû - être élaboré avec plus de célérité. Une esquisse en fut certes ébauchée dès février 1970, deux mois à peine après la création de l'ARSO, mais le schéma définitif ne fut achevé qu'en 1975 : "trop tard", de l'avis d'observateurs aussi avertis de la réalité ivoirienne que G. Ancey et M. Pescay, "pour avoir un rôle vraiment directif" (1).

L'affectation de l'espace telle qu'arrêtée par ce schéma-directeur aurait, en troisième lieu, dû être immédiatement "matérialisée" sur le terrain, et ce au plus tard dans le courant de l'année 1970, alors que l'immigration agricole spontanée n'en était encore qu'à ses débuts. Auraient alors en particulier dû être délimités : 1) la réserve de Taï, 2) le(s) périmètre(s) papetier(s), 3) les périmètres agro-industriels, 4) les périmètres de peuplement. Une tâche à laquelle on aurait pu associer, par exemple, les exploitants forestiers, dans le cadre des travaux d'intérêt général prévus dans leur cahier des charges, et qui aurait pu consister en l'ouverture par ceux-ci, au bulldozer, de layons tout autour de ces périmètres. De l'avis d'un forestier lui-même, une telle initiative apparaissait

(1) G. Ancey et M. Pescay, 1983, p. 33.

notamment comme la seule façon de protéger efficacement la réserve de Taï, dont le layon de délimitation aurait pu être conçu, pour faciliter la surveillance, comme une piste carrossable, sur laquelle auraient par ailleurs pu prendre appui, dans l'optique d'une exploitation touristique ultérieure, des layons de pénétration... (1).

Les populations autochtones auraient, en quatrième lieu, dû faire l'objet d'une bien plus grande attention de la part des responsables du schéma-directeur. Au niveau de la préparation de l'opération, une large concertation s'imposait dans un premier temps entre les autochtones résidants, les autochtones non-résidants (à travers les représentants des différentes associations les regroupant à l'extérieur, notamment à Abidjan), l'autorité politique moderne locale et l'aménageur, en vue de définir les modalités d'intégration des occupants traditionnels de la région à l'entreprise de développement. Une concertation destinée au premier chef à "aménager la transition", pour reprendre une expression de G. Balandier (2), c'est-à-dire à préparer les populations autochtones à recevoir les transformations de leur univers de vie ancien qu'impliquait nécessairement la mise en œuvre de l'opération projetée (abandon éventuel de leurs terroirs au profit de la constitution de périmètres agro-industriels ou de périmètres de peuplement, déplacement et regroupement de leurs villages, modernisation de leur agriculture, accueil hors périmètres de l'immigration spontanée...), mais aussi à sensibiliser l'aménageur à la spécificité que conférait au fait autochtone dans cette région du Sud-Ouest l'existence du "phénomène krouman" et à l'atout qu'une telle spécificité représentait dans la perspective de la constitution d'un corps de spécialistes de la manutention maritime dans le cadre de la création du port de San Pedro. Au niveau de l'exécution de l'opération, une sollicitude de tous les instants pour les populations autochtones aurait dû être affirmée dans un deuxième temps comme la règle de conduite de base à afficher par l'aménageur. Une sollicitude faite de prévenance et de respect pour des sociétés que l'on savait sans possibilité aucune de défense face aux moyens mis en œuvre par l'appareil d'intervention, et dont on savait qu'elles risquaient d'être fortement traumatisées si la "transition" était mal engagée.

La valorisation des potentialités de la région aurait, en cinquième lieu, dû être moins exclusivement centrée sur la création de richesses destinées à l'exportation. L'activité agricole, familiale comme industrielle, quasi totalement orientée vers la production de matières premières pour le marché extérieur - cacao, café, caoutchouc, huile de palme, coprah -, aurait dû accorder une place au moins aussi importante - si ce n'est plus importante - à la culture vivrière ; celle-ci ne fut promue qu'à travers un seul produit, le riz, et à une échelle très ponctuelle, le périmètre irrigué de San Pedro, dont la contribution au marché national fut en 1980 de quelque 2 000 tonnes, alors que la satisfaction de ce même marché nécessita cette année-là l'importation de pas moins de 252 700 tonnes de cette denrée alimentaire (3) ; diversification des cultures et

(1) Interview de Victor Balet, l'un des plus importants forestiers alors implantés dans le Sud-Ouest, mai 1971. La réalisation d'un layon de délimitation du parc national fut effectivement entreprise en 1975, à l'initiative du secrétariat d'État aux parcs nationaux, mais... à la main, avec les difficultés que l'on imagine et sans que le layon ainsi ouvert fût jamais carrossable.

(2) G. Balandier, 1961, p. 293.

(3) Après avoir culminé à 450 000 tonnes en 1983, les importations ivoiriennes de riz sont toujours de 360 900 tonnes en 1986, ce qui correspond à une sortie de devises de 27,9 milliards de francs CFA.

intensification des systèmes de production paysans (qui était pourtant l'un des objectifs de la base de multiplication et de vulgarisation de San Pedro) auraient dû être d'entrée de jeu les deux grands thèmes mobilisateurs de la politique agricole de l'aménageur... L'activité forestière, essentiellement orientée vers la production de grumes, aurait dû faire, avec la mise en exploitation intensive de la forêt du Sud-Ouest ivoirien autorisée par l'opération San Pedro, l'objet d'une réglementation nationale draconienne en ce qui concerne à la fois le volume annuel total de bois exploitable par chantier (calculé sur la base d'un volume plafond de production annuelle fixé à l'échelle de l'ensemble du pays), la part prise dans ce volume par les différentes catégories d'essences (pour empêcher l'écrémage des essences dites "nobles"), la part à réserver sur ce volume à la transformation sur place du bois... L'activité industrielle "légère", très largement limitée à une activité de première transformation des produits agricoles et du bois - éminemment productrice de biens intermédiaires pour l'exportation -, aurait dû systématiquement, chaque fois que cela était possible, s'étendre à l'activité de seconde transformation ; une extension qui aurait pu être le fait de l'initiative publique - puisque l'initiative privée a été singulièrement déficiente dans ce domaine -, et aurait incontestablement contribué à rendre durable la croissance initiée dans la région sous couvert de l'opération San Pedro, c'est-à-dire à la transformer en développement... L'activité industrielle "lourde" ne vit pas le jour : si la réalisation d'une filière "fer" est toujours apparue nimbée d'une aura de démesure et ne s'est jamais vraiment inscrite de toutes les façons dans le seul cadre d'une opération d'aménagement régional, la réalisation d'une filière "pâte à papier" aurait sans nul doute pu être un atout décisif pour le développement du Sud-Ouest ; encore aurait-il fallu que le projet se limite à la satisfaction du marché ivoirien - c'est-à-dire qu'il reste de petite dimension -, tant il est peu vraisemblable que sur le marché mondial, de type plutôt cyclique, un projet de trop grande envergure eût jamais pu soutenir à armes égales la concurrence des unités de production de l'Europe du Nord ou du Canada...

Un volet de "rechange" à l'option d'industrialisation lourde aurait, en sixième lieu, dû être inclus dans le schéma-directeur, pour le cas précisément où cette option ne se réaliserait pas par suite d'une raréfaction des ressources nationales, toujours possible quand celles-ci sont si étroitement tributaires de cours de matières premières à l'évolution non maîtrisable. Un tel volet, à base d'actions plus légères et plus souples, n'a absolument pas été envisagé, comme si l'éventualité d'une économie ivoirienne moins porteuse ne pouvait être qu'une hypothèse tout à fait invraisemblable. Les responsables de l'opération ont à cet égard incontestablement péché par excès de confiance en un modèle de développement pour lequel le facteur financier n'avait par le passé effectivement jamais été limitant. Il s'agit là de l'un des aspects essentiels du "pari" de San Pedro, qui aura engagé, entre autres, l'aménageur dans des investissements structurants démesurés par rapport aux besoins réels de l'opération (extension à partir de 1977 de la capacité du port, construction du barrage de Buyo - dans la perspective de la concrétisation à la fois du projet "fer" et du projet "pâte à papier" -, construction du barrage de Rapide-Grah - dans la perspective du projet "pâte à papier" -..., pour ne citer que les exemples les plus extrêmes), qui apparaissent aujourd'hui - du moins pour partie - comme un gaspillage de ressources. L'échec de ce pari, il faut par ailleurs le reconnaître, est en réalité celui du pari fait tout au long de la décennie 1970 sur l'économie ivoirienne dans son ensemble, une économie qui au lieu de continuer à suivre une courbe ascendante est entrée à partir de 1978-1979 dans une phase de récession, comme la plupart des pays du monde et au premier chef des pays en développement.

La fonction dévolue à l'ARSO de maîtrise d'ouvrage de l'opération San Pedro aurait, enfin, dû être exercée par cet organisme à la fois avec plus de perspicacité et plus de fermeté. Si l'Autorité réussit tout à fait convenablement sa mission en ce qui concerne la réinstallation dans le Sud-Ouest des quelque 3 400 immigrants "encadrés" en provenance de Kossou, elle la rata totalement dans deux domaines au moins, et non des moindres : l'édification de la ville de San Pedro, la gestion de l'immigration agricole spontanée. Dans le premier domaine, elle ne parvint absolument pas à juguler l'expansion spectaculaire de la ville "parallèle", née d'une cité de chantier qu'elle avait voulue "provisoire", mais qui devint très vite un véritable bidonville, dont elle n'intégra dans la ville "officielle", au fil des années, qu'une infime partie de la population ; une cité de chantier "définitive" vit bien le jour dès 1970, dans le quartier Poro de la nouvelle ville, mais elle resta financièrement inaccessible à la très grande majorité des travailleurs auxquels elle était destinée ; les logements "économiques" réalisés à partir de 1972 dans le quartier de Séwéké, toujours dans le but de faire disparaître la ville-bis, ne furent pas tout à fait adaptés non plus aux moyens des habitants de celle-ci ; un habitat qui fût réellement à la portée de tous les travailleurs n'aurait-il pu être conçu ?... Dans le second domaine, l'ARSO ne parvint ni à mettre en place les périmètres de peuplement prévus pour canaliser les immigrants agricoles spontanés, ni à exercer le moindre contrôle sur ce mouvement d'immigration ; la colonisation anarchique de l'espace qui s'ensuivit fut catastrophique pour le patrimoine forestier de la région ; un système qui permit d'assurer la maîtrise effective de cette immigration n'aurait-il pu être imaginé ?... Vis-à-vis des populations autochtones, l'attitude de l'Autorité, nous l'avons longuement montré, fut pour le moins ambiguë : la présence de celles-ci était incontestablement perçue comme "gênante", mais, dans la mesure où elle s'imposait comme une réalité incontournable, on ne pouvait décidément pas tout à fait l'ignorer... Une maîtrise d'ouvrage plus efficace de l'opération de développement n'aurait de toutes les façons été possible qu'à trois conditions : que l'ARSO se dotât sur le terrain, et ce dès le début de son mandat, des structures de base requises par la mission qui lui était confiée (aucune structure spécifique de contrôle de l'immigration ne fut jamais instituée, l'encadrement du milieu rural ne fut entrepris qu'à partir de 1975, et encore ne fut-il qu'amorcé...) ; que l'ARSO accordât une attention égale à tous les volets de l'opération et ne consacrât pas trop exclusivement son temps et son énergie à certains d'entre eux (aménagement du périmètre d'accueil des déguerpis de Kossou, réinstallation des déguerpis de Buyo - une tâche qui absorba totalement l'Autorité à la fin de la décennie 1970 et dont l'ampleur aurait justifié au demeurant la création d'un organisme spécifique -, construction de la ville de San Pedro...) ; que l'ARSO ne démérităt surtout pas de la confiance qu'avaient indubitablement en elle les populations autochtones lors du lancement de l'opération San Pedro, et qu'un minimum de concertation avec ceux-ci aurait pu lui assurer jusqu'au bout de son mandat.

"... La condition *sine qua non* du développement, du véritable développement, écrit J. Tricart, est la mise au point d'approches adaptées, cas par cas . Une telle *approche adaptée* doit reposer *à la fois* sur la connaissance des spécificités du milieu naturel et sur celles des groupes sociaux et prendre en charge leurs relations dialectiques" (1). L'alternative que viennent d'esquisser les "amendements" proposés au modèle de développement mis en œuvre dans le Sud-Ouest ivoirien sous couvert de l'opération San Pedro se veut en conformité avec ce type de démarche. Il est malheureusement trop tard pour qu'elle puisse encore revêtir une portée opératoire.

(1) J. Tricart, 1984, p. 13.

ÉPILOGUE

Chronique du Sud-Ouest ivoirien quelques années après...

Décembre 1986. Dix-sept ans après le premier contact, six ans après la dissolution de l'ARSO, je suis de retour dans le Sud-Ouest ivoirien, sur ce "terrain" qui aura en définitive occupé tant de place dans ma vie de chercheur et que je n'aurai à vrai dire jamais réussi à quitter totalement. En écho à la relation que j'ai faite de ma "découverte" de ce terrain au seuil de ce travail, c'est le journal de bord de l'ultime "tournée" que j'y ai entreprise que je propose à présent de livrer en bout d'itinéraire...

Soubré

C'est en un peu moins de quatre heures que j'ai parcouru les 375 kilomètres d'une excellente route goudronnée - dont 110 d'autoroute - qui séparent aujourd'hui Abidjan de cette porte d'entrée du Sud-Ouest. Le campement à l'abandon dans lequel j'avais bivouaqué en février 1970 est devenu l'"Auberge de la Nawa", un établissement hôtelier de premier ordre : il affiche complet le soir de mon arrivée et ne peut m'accueillir ! "La prochaine fois, n'oubliez pas de téléphoner pour réserver", me dit sur un ton presque de reproche le gérant, avant de m'orienter vers un établissement concurrent, ouvert de fraîche date, tout aussi sélect puisque toutes les chambres y sont climatisées, et qui n'a pas l'air de manquer lui non plus de clientèle. Le ton est donné : la bourgade n'est de toute évidence plus le centre léthargique d'antan... De la fébrilité du "nouveau" Soubré, je découvre les ressorts lors des visites que je rends le lendemain aux responsables des principaux services implantés dans la ville. La promotion de la localité au rang de chef-lieu de préfecture (sur le papier depuis 1979, dans les faits depuis 1982) en a certes renforcé la fonction administrative. Mais le moteur réel de l'essor pris par le centre a été le développement prodigieux dans la campagne alentour de la culture du cacao, dont la production à l'échelle du jeune département (anciennes sous-préfectures de Soubré et de Buyo) est passée au cours des seules trois dernières années de 25 400 tonnes en 1982-1983 à 44 500 tonnes en 1985-1986, ce qui correspond à une masse d'argent distribuée au producteur de 17,8 milliards de francs CFA. Signe des temps, et qui ne trompe pas : une vingtaine de Libanais sont établis en cette fin 1986 à Soubré, la plupart comme acheteurs agréés de cacao et de café. Autre signe des temps, et qui trompe encore moins : voilà quelques jours, deux agressions à main armée ont été commises dans la même matinée, l'une contre un Libanais précisément (qui fut blessé), l'autre contre le directeur d'une agence bancaire (qui réussit à mettre les malfaiteurs en fuite). Conséquence du boom économique spectaculaire que connaît la région : la population de la ville est passée de 4 800 habitants en 1972 à quelque 15 000 en 1985.

Canton bakwé de Soubré

A ce boom, le canton bakwé de Soubré a contribué pour une part importante : la production de cacao, insignifiante en 1970, de 5 000 tonnes en 1980, y est de 15 000 tonnes en 1985. Une production sous-tendue par une immigration agricole spontanée qui aura elle-

même connu une progression exceptionnelle : le front pionnier qui s'est développé dans le canton, pratiquement inexistant avant 1965, de 1 480 individus en 1971 (d'après notre recensement), de 9 875 individus en 1975 (d'après le recensement national), de quelque 20 000 individus en 1980 (d'après notre estimation), serait d'environ 32 000 individus en 1985 (d'après le dénombrement administratif effectué en vue des élections législatives). Élément essentiel de cette immigration, nous l'avons vu : le pont construit sur le Sassandra à Soubré, achevé en décembre 1970. C'est par ce même pont que je rejoins la rive droite du fleuve - dont la traversée est certes moins pittoresque, mais oh ! combien plus rassurante, que du temps du bac - et pénètre dans ce canton bakwé de Soubré, dont j'eus le privilège d'assister à l'"ouverture" dans la première moitié de la décennie 1970. Une ouverture dont les résultats éloquents acquis entre-temps lui ont valu d'être érigé, voilà moins de deux mois seulement (par décret en date du 24 septembre 1986 très exactement), en... sous-préfecture ! C'est dire que la liesse est encore de règle en ce mois de décembre dans la population bakwé, qui considère qu'elle a enfin obtenu "sa" sous-préfecture, même si elle compte moins de 3 000 ressortissants sur les quelque 35 000 de la nouvelle circonscription administrative. Le site retenu pour recevoir le chef-lieu n'est d'ailleurs pas celui d'un village autochtone, mais celui occupé par l'ancienne cité de chantier de la société forestière EFACI (Exploitation forestière et agricole de Côte-d'Ivoire) près du village autochtone de Téréagui II, sur le terroir du groupement bakwé traditionnel *méagui* ("les enfants de Mé"), dont le nom - sous la transcription de Méadji - lui est d'ailleurs donné. A 50 km au sud de Soubré et à 10 km seulement de la limite septentrionale de la sous-préfecture de San Pedro, le site de Méadji n'est pas très central ; il revêt toutefois deux avantages au moins : il est en bordure de l'axe Soubré-San Pedro, il est à proximité de la seule scierie existant dans l'ancien canton, celle créée en 1975 par la société FIG (Forestière ivoirienne du Gô) près du même village de Téréagui II, ce qui peut être bien utile pour l'édification future du centre administratif.

Village de Niamagui

A Niamagui - que je rejoins avec beaucoup de difficultés par la piste ouverte voilà plus de 20 ans par la SIFCI, au départ de Kpéhiri, en direction de la réserve de Taï, une piste qui a été en excellent état tout au long de la décennie 1970, et qui est aujourd'hui totalement défoncée -, l'annonce de la transformation du canton bakwé de Soubré en sous-préfecture a été accueillie avec d'autant plus de liesse que le nom du village avait été, dans un premier temps et tout ce qu'il y a de plus officiellement, donné par la presse (parlée et écrite) comme étant celui du nouveau chef-lieu de circonscription administrative - on savait bien à l'avance que ce serait Méadji, mais sait-on jamais ? L'ambiance y est en réalité à la morosité. Depuis mon dernier passage, en 1980, l'aîné de la communauté est décédé. Un autre de ses membres, encore dans la force de l'âge, est gravement malade depuis quelques jours, sans que l'on sache de quoi il souffre (je l'évacue sur l'hôpital de Soubré, où il mourra peu après son admission). 12 familles mossi et 1 famille guéré sont à présent implantées à côté des Youwlagui sur le nouveau site de Niamagui. Mais la précarité demeure de règle : la construction du barrage de Soubré, prévue pour le début de la décennie 1980 et dont le lac de retenue doit inonder la localité, n'est toujours pas commencée, sans que l'on sache réellement si elle sera un jour entreprise ou

non (1). En attendant, l'habitat reste en matériau traditionnel - seule la case occupée par l'ancien sous-officier de gendarmerie a un toit en tôle, surmonté de façon tout à fait insolite d'une immense antenne de télévision : dans le "salon" trône effectivement un superbe récepteur, alimenté par un groupe électrogène portatif et dont les émissions sont suivies le soir, en plein air, par tout le village ; la culture du cacao ou du café est restée au point mort. Les immigrants agricoles spontanés n'ont par contre pas cessé d'affluer : en 1985, d'après le dénombrement pré-électoral, ils auraient été pas moins de 12 000 sur le terroir de Niamagui - une incursion en direction du parc national de Taï me confirme la densification de l'occupation de l'espace, repérable à la fois à la dégradation du milieu naturel, à l'omniprésence de la culture cacaoyère, à la prolifération et à la structuration des implantations humaines - (une mosquée "en dur" a même vu le jour à Amaradougou). Les conflits fonciers - entre autochtones, entre autochtones et allochtones, entre allochtones - n'ont parallèlement pas cessé de se multiplier : le plus grave dégénéra en mars 1984 en une rixe sanglante entre Baoulé et Mossi, qui fit 2 morts et 12 blessés parmi les seconds (2). Les exploitants forestiers ont, quant à eux, totalement abandonné le secteur, ce qui explique le mauvais état de la piste, qui n'est plus du tout entretenue. Au désarroi de la communauté autochtone de la fin des années 1970 s'ajoute à présent l'inquiétude, voire la peur, face à un avenir de plus en plus incertain. Deux signes au moins ne trompent pas à cet égard : l'ancien chasseur de crocodile aïzi installé au village - où il avait pris femme - depuis 1953 et considéré comme définitivement intégré aux Youwlagui, est retourné dans sa basse Côte-d'Ivoire natale ; une démarche a été faite auprès du "prophète" ivoirien le plus en vue du moment, Gbahié-Koudou Jeannot - un Dida de la région de Divo -, pour que celui-ci vienne établir un "diagnostic" de la situation - "il extirpe totalement la sorcellerie là où il passe" -, me précise le porte-parole de la communauté (3). Le harrisme, qui avait su si bien assurer la régulation de l'ordre social au cours des vingt dernières années, aurait-il à son tour déçu ? Quelque chose ne va décidément plus à Niamagui... Je quitte les Youwlagui, perplexe. Comment surmonteront-ils la crise d'identité qui les affecte de toute évidence si fortement aujourd'hui ? Leurs racines sont ébranlées, leurs aspirations contrariées... Comment ont-ils surtout pu se laisser "déborder" de la sorte par le phénomène migratoire ?

---

(1) En 1983, le montage financier du projet est pourtant considéré comme acquis. A cet investissement de 221 milliards de francs CFA, dont 26 % doivent être apportés par la Côte-d'Ivoire elle-même, ont en particulier prévu de contribuer, aux côtés de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque africaine de développement, plusieurs établissements financiers arabes - le Fonds koweitien, le Fonds séoudien, le Fonds de l'OPEP, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique - (cf. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, mars 1983, p. 162). Peur d'engager de nouveaux emprunts ou réticence des dirigeants ivoiriens face à une dépendance financière à l'égard de pays arabes, comme l'hypothèse en a été avancée ? Le projet restera au point mort.

(2) 25 Baoulé furent arrêtés après ces incidents et gardés en détention préventive pendant deux ans, avant d'être finalement remis en liberté.

(3) Pour plus d'informations sur ce prophète nouveau, dont les méthodes semblent être effectivement d'une "efficacité" redoutable, cf. Cl.H. Perrot, 1988.

En ce mois de décembre 1986, Gbahié-Koudou Jeannot a justement quelques "ennuis" avec les autorités ivoiriennes, qui n'apprécient pas pleinement ses façons d'intervenir et viennent de l'assigner à résidence à Abidjan...

Centre d'étude et de développement de l'Arabusta

Je retrouve la route goudronnée à Kpéhiri. La trouée dans laquelle je m'engage en direction de San Pedro n'a plus rien de la sente forestière un peu améliorée que constituait la "route des crêtes" : les paysages qu'elle dessert sont à présent incontestablement plus proches de la savane arborée que de la forêt équatoriale. L'impressionnant réseau de lignes de haute tension articulées sur le transformateur que l'EECI (Énergie électrique de Côte-d'Ivoire) a installé non loin de Soubré pour "dispatcher" vers le sud et vers l'est l'électricité en provenance du barrage de Buyo confère même à l'entrée de la trouée une allure de paysage industriel. Parmi les campements implantés de part et d'autre du nouvel axe, et dont beaucoup me sont familiers, il en est un - récent - dont le toponyme est significatif : Dar El Islam... A 15 km de Soubré, je fais un détour par le Centre d'étude et de développement de l'Arabusta (CEDAR), ce centre d'expérimentation de la culture du café *Arabusta* - un hybride de *Robusta* et d'*Arabusta* - créé en 1974 avec en arrière-plan l'idée d'une régénération future du verger caféier national sur la base de cette variété, dont les qualités gustatives devraient permettre notamment à la Côte-d'Ivoire de devenir plus compétitive sur le marché mondial du café face aux gros producteurs d'*Arabica* que sont le Brésil et la Colombie. Lors de mon dernier passage en 1980, la diffusion de l'hybride en milieu paysan n'était pas commencée. Elle ne l'est toujours pas. La plantation du Centre - 500 ha avec le bloc d'essai - produit certes annuellement quelque 350 tonnes d'*Arabusta*, traitées dans l'usine mise en place en 1978 (dépulpage, fermentation, lavage, séchage se font selon une filière dite de la "voie humide", relativement complexe). Mais l'avenir du projet est incertain : la stabilité génétique de l'hybride n'est pas assurée (ce qui se traduit par une fréquence anormalement élevée de cerises sans grains), la maîtrise du parasitisme (plus fort que pour le *Robusta*) ne l'est pas davantage (ce qui ne permet pas sa vulgarisation), le produit enfin n'a pas trouvé sa place sur le marché international. Le personnel - 260 employés, dont 1 Bakwé - ne cache pas son inquiétude face à la menace de fermeture qui plane en cette fin 1986 sur le Centre (1).

Méadji, chef-lieu de la nouvelle sous-préfecture

De part et d'autre de la route Soubré-San Pedro, toujours les mêmes paysages de forêt dégradée. De temps en temps, un vaste terrain dégagé au bulldozer, profondément raviné et inégalement recouvert d'une végétation qui essaie de retrouver ses droits : une ancienne plate-forme de regroupement de l'ARSO, restée inoccupée ! Des amoncellements d'ignames et de bananes plantain aux abords des campements. Dans toutes les localités d'un peu d'importance des "maquis" (ces bars-restaurants qui voient le jour en Côte-d'Ivoire à la fin de la décennie 1970, et où l'on sert en particulier du gibier, devenu avec la fermeture de la chasse un produit que l'on ne peut plus consommer que "clandestinement", d'où l'appellation donnée à ces établissements qui ont à leur menu de la "viande de brousse", même s'ils ont pignon sur rue...). Beaucoup de tôle ondulée également sur les cases ; et toujours à ma grande stupéfaction, un certain nombre d'antennes de télévision aussi... Méadji : un village en "planches" - la proximité d'une scierie se lit dans la structure de l'habitat. A l'entrée de

(1) Une fermeture qui deviendra malheureusement effective au début de l'année 1988.

localité, une imposante maison à étage, "en dur". Son propriétaire : Moussa Baydoun, un jeune Libanais de nationalité australienne, commerçant et acheteur agréé de produits agricoles, au village depuis 1980 et à la tête d'une véritable armada de pick-up tout terrain - 18 au total, payés 5 millions de francs CFA l'unité ! - qui lui permettent d'aller "ramasser" le cacao, accessoirement le café, dans les endroits les plus reculés ; ils sont ainsi une quinzaine d'acheteurs à se "partager" l'ancien canton, dont 4 Libanais installés à Méadji. Moussa Baydoun croit en l'avenir de la région : la seule production de cacao de la dernière campagne - 15 000 tonnes -, ne représente-t-elle pas un revenu au paysan de 6 milliards de francs CFA, c'est-à-dire un marché potentiel à la consommation considérable ? Le rez-de-chaussée de sa maison comprend deux parties : un entrepôt (où sont stockés à la fois les produits de traite en attente d'évacuation sur San Pedro et les marchandises importées destinées au marché local), une "boutique" de commerce général, qui devrait ouvrir ses portes incessamment... Quant à Kato Loué Vincent, le chef bakwé du village de Téréagui II et de ce fait chef de Méadji, il croyait dans le destin du futur chef-lieu de sous-préfecture dès 1982, année où il entreprit de faire réaliser par un topographe le lotissement de la localité, une opération pour laquelle il réussit à collecter 22,5 millions de francs CFA auprès de ses "administrés" et qui déboucha sur la matérialisation de 1 500 lots (dont environ 800 sont occupés fin 1986). Le conseil de village qu'il préside a par ailleurs largement intégré les représentants des communautés ethniques allochtones auxquelles ressortissent les 5 000 immigrants installés dans la mouvance de Méadji... Seule la scierie de la FIG, à présent exploitée en location par la société IVOBOIS, d'une capacité de production de 1 000 m^3 de bois débités par mois et qui emploie 46 travailleurs - dont 2 Bakwé -, ne semble pas participer à l'optimisme général : il n'y a plus de bois dans la région ; pour assurer l'approvisionnement de la petite unité de transformation, il faut aller chercher les grumes jusqu'à Guiglo, Duékoué et même Danané, ce qui ne crée pas des conditions d'exploitation spécialement rentables (1)... Au déjeuner que le chef de Méadji offre en mon honneur dans l'un des "maquis" de la localité, j'apprends que le "prophète" Gbahié-Koudou Jeannot, à qui d'autres villages de l'ancien canton - à l'instar de Niamagui - ont demandé une "consultation", a une ascendance bakwé : son arrière-grand-père, ou arrière-arrière-grand-père, serait parti précisément du village de Téréagui, en compagnie de plusieurs autres personnes, pour le pays dida, où le groupe aurait fondé le village de Zikoboué...

Village de Krohon

Assistait notamment à ce déjeuner le chef de Krohon, village bakwé distant de 5 km seulement de Méadji et berceau d'un autre "prophète", Sépi-Ganié, fondateur, nous l'avons vu, d'un culte qui eut son heure de gloire dans le Sud-Ouest ivoirien au début de la décennie 1940, le culte de *gu-nyõswa*. Sur ce culte, mes informateurs n'avaient été guère loquaces à vrai dire dans la décennie 1970. Aussi suis-je vivement alléché par la proposition que me fait spontanément le chef de Krohon d'organiser dans son village une "réunion de travail" sur Sépi-Ganié. Participent, entre autres, à cette réunion une fille du "prophète" et le mari de celle-ci, aujourd'hui chef du village bakwé de Guiré. Sépi-Ganié

(1) Le quotidien ivoirien *Fraternité-Matin* en annoncera le dépôt de bilan le 19 janvier 1987.

est surtout présenté comme un devin-guérisseur, grand spécialiste des problèmes de stérilité, mais aussi de toutes les maladies consécutives à des pratiques de sorcellerie. La divination par les cauris lui permettait de découvrir l'origine du mal dont souffrait ses patients, la confession d'obtenir la guérison de ceux qui étaient eux-mêmes responsables de leur maladie. "Tous ses malades repartaient guéris", m'affirme-t-on. Son arrestation, le 7 août 1940, créa cependant une telle peur parmi les adeptes de son culte que celui-ci cessa immédiatement au village. "Gbahié-Koudou est arrivé. Il faut profiter de chaque religion nouvelle", concluent les anciens proches de Sépi-Ganié...

Périmètre des "petites et moyennes entreprises agricoles"

Je quitte la toute jeune sous-préfecture de Méadji pour entrer dans la sous-préfecture - de 16 ans seulement son aînée - de San Pedro à une dizaine de kilomètres au sud de Krohon. Si, dans sa traversée de l'ancien canton bakwé de Soubré, la voie bitumée mise en place par l'aménageur dans la décennie 1970 emprunte assez largement le tracé de la route des crêtes, elle s'en écarte résolument à partir du village le plus septentrional de cette même circonscription administrative, Niagué, pour obliquer plein sud, puis même sud-sud-ouest, en direction de San Pedro. A Niagué, on devine bien encore le point de départ en direction du sud-est de l'artère ouverte par les forestiers dans la décennie 1960 pour évacuer leur production de bois sur Sassandra, mais celle-ci est aujourd'hui fermée à la circulation automobile : faute d'entretien après la réorientation du trafic grumier vers le nouveau port de San Pedro, la chaussée en a été très vite détériorée par l'action conjointe du climat et de la végétation... C'est à Niagué également que commençait le périmètre des "petites et moyennes entreprises agricoles" - alias "grands domaines" -, dont la création avait suscité tant d'émotion parmi les Bakwé. Prévisible revanche du temps : après la dissolution de l'ARSO, la cacaoyère de 500 ha mise en place par l'Autorité au bénéfice d'un haut dignitaire de l'État ivoirien - et qui resta la seule "entreprise agricole" à avoir vu le jour dans le cadre du projet - fut exploitée, en un premier temps, par les travailleurs de la plantation restés sur place après leur licenciement, en un deuxième temps, par les Bakwé des villages spoliés de leurs terres, qui s'en affirment les légitimes propriétaires, et ce à la faveur d'une "traversée du désert" que connaît l'homme politique officiellement destinataire de la réalisation au début de la décennie 1980. Mais une revanche qui n'aura sans doute été que provisoire, puisque ce dernier, revenu en grâce récemment, a déjà fait savoir qu'il comptait récupérer son "domaine"...

Périmètre hévéicole de la SAPH

Autre bénéficiaire de l'abandon, après la disparition de l'ARSO, du projet des "petites et moyennes entreprises agricoles" : la SAPH (Société africaine de plantations d'hévéa), qui obtient une extension de son périmètre hévéicole dans la partie méridionale du périmètre des ex-"grands domaines", son voisin immédiat au sud. Elle n'y réalisera cependant que 26 ha de plantations - la zone s'étant révélée "truffée" d'immigrants baoulé -, qui s'ajouteront aux 5 245 ha en place sur la concession principale. Un volet "plantations villageoises" est prévu - les Bakwé l'attendent avec impatience -, mais rien n'a encore été fait pour le concrétiser. Près de 1 000 travailleurs - parmi lesquels 8 autochtones bakwé seulement (ils étaient 32 en 1976) - sont à pied d'œuvre sur les plantations et à l'usine de coagulation du

latex - opérationnelle depuis 1981 -, répartis en 5 villages "modernes", disposant chacun de points d'eau, de l'électricité, d'une infirmerie..., et globalement d'une école. De ces différents services, auxquels s'ajoute la visite mensuelle d'un médecin, les Bakwé des villages alentour peuvent bien évidemment bénéficier, mais dans des conditions moins larges que le personnel de la SAPH : ils n'ont, par exemple, droit ni à la gratuité des médicaments ni au ramassage scolaire... Une discrimination que n'apprécient notamment pas les habitants de l'ancien village de Kabo, seuls autochtones contraints de déménager en 1975 du périmètre, installés provisoirement sur une plate-forme ouverte par l'ARSO, réinstallés depuis 1986, mais dans des conditions toujours précaires et sans avoir touché la moindre indemnité, sur une nouvelle plate-forme ouverte par la SAPH sur le terroir du village de Grand-Galo et baptisée "Naboville"- du nom d'un "ancien combattant" de la localité récemment décédé et dont le fils est aujourd'hui député à l'Assemblée nationale ivoirienne -, une plate-forme distante de 18 km de l'école...

Périmètre de peuplement P1

Quelques kilomètres plus au sud, les trois villages bakwé du périmètre de peuplement P1 -Takoranidi, Gabiadji, Blahou - à avoir accepté le schéma de "viabilisation" de leur espace habité proposé par l'ARSO dans le cadre du "programme autochtone" n'ont, eux au moins, plus de problèmes en ce qui concerne la scolarisation de leurs enfants... Ils en auraient plutôt pour garder le contrôle de l'immigration agricole spontanée, dont le mouvement s'est considérablement amplifié au cours des dernières années : les deux fronts pionniers anciens - celui qui s'est constitué à partir de 1964 le long de la piste forestière Méné-Rapide-Grah, celui qui s'est constitué à partir de 1968 le long du tronçon Méné-San Pedro de l'axe routier Sassandra-San Pedro - se sont étoffés ; un front nouveau s'est ouvert le long du tronçon Niagué-Gabiadji de l'axe routier Soubré-San Pedro. Un contrôle qui s'avère d'autant plus difficile que les immigrants n'acceptent pas davantage que par le passé l'idée d'une cohabitation "rapprochée" avec les autochtones.

Périmètre de peuplement P1 bis

Les Bakwé souhaitent-ils d'ailleurs une telle cohabitation ? Ceux proches du périmètre de peuplement P1 bis - ancienne forêt classée de la Nonoua, spécialement déclassée pour recevoir les "déguerpis" de Kossou - tirent en fait plutôt avantage - et ce de façon parfaitement consciente et avec, là aussi, un incontestable esprit de revanche - de la propension que manifestent les immigrants agricoles spontanés à s'installer dans les endroits les plus reculés de la forêt, en "cédant" aux nouveaux arrivants des terres situées précisément à l'intérieur même du périmètre réservé, dont ils se considèrent toujours comme les légitimes propriétaires. A Boignykro, c'est la consternation : non seulement la périphérie du terroir jadis attribué au village est à présent entièrement occupée - ce qui empêche toute extension future -, mais les blocs de culture délimités par l'ARSO commencent eux-mêmes à être grignotés. Les rapports avec les autochtones s'en trouvent bien évidemment dégradés. Les "palabres" sont quotidiens, quand ils ne dégénèrent pas en affrontements physiques, qui ne se soldent pas toujours à l'avantage des Baoulé malgré leur statut privilégié d'antan (ainsi, en 1985, le chef Djé Goli, jadis interlocuteur respecté et "gâté" de l'ARSO, a-t-il été lui-même retenu quelques jours à la gendarmerie

de San Pedro à la suite d'un conflit foncier, un des chefs de quartier ayant même été emprisonné six mois). Le village connaît certes une prospérité matérielle remarquable : au cours de la dernière campagne agricole (1985-1986), les seules cultures du cacao (dont la production fut de 164 tonnes) et du café (dont elle fut de 100 tonnes de cerises) lui ont permis d'accéder à un revenu monétaire de 85,6 millions de francs CFA (ce qui représente, sur la base d'une population de 1 060 habitants, un revenu moyen par famille de l'ordre de 520 000 francs), sans compter les quelque 6,5 millions de francs de "bonus" versés au GVC qui en a assuré la commercialisation. Mais cette prospérité peut-elle être maintenue sans sécurité ?... Jusqu'en 1980, cette sécurité était incarnée par l'ARSO, dont la "base" créée non loin de Boignykro avait en particulier pour mission de veiller au bien-être sous toutes ses formes des ressortissants des quatre villages de réinstallation en provenance de Kossou. De cette base, il ne reste fin 1986, à l'exception du dispensaire toujours opérationnel, que des bâtiments vides...

Sassandra

Le tronçon Gabiadji-Sassandra de l'axe routier créé en 1968 pour relier ce dernier centre au futur port de San Pedro et autour duquel s'articule le périmètre de peuplement P1 bis n'est toujours pas bitumé : il fallait à tout prix éviter que l'ancienne capitale économique du Sud-Ouest puisse s'ériger en rivale du nouveau pôle de développement de San Pedro. L'objectif de l'aménageur aura été sur ce plan pleinement atteint : la fermeture en 1972 du port de Sassandra à l'activité maritime sonnera définitivement le glas de la réelle prospérité qu'avait connue jadis la cité coloniale. Une mesure qui sera suivie d'un sérieux déclin démographique, puisque la population de la ville, de 10 360 individus à l'aube de l'opération San Pedro (recensement BNETD-ORSTOM de mars 1972), ne sera plus que de 8 401 en 1975 (recensement national) et aura à peine refranchi la barre des 9 000 en 1984 (dénombrement administratif). De la "splendeur" passée, le wharf à l'abandon est sans aucun doute le témoin le plus nostalgique. Seuls bénéficiaires apparents de la cessation d'activité sur la rade : les pêcheurs fanti, dont la flottille de pirogues opère à présent à partir de la baie de Sassandra. Certes, le travail salarié n'a pas totalement disparu de la localité : au cours des onze derniers mois, le bureau de l'inscription maritime, auquel sont officiellement rattachés 21 navires, a recruté 103 équipages de Kroumen, ce qui correspond à un niveau d'activité sensiblement identique à celui de 1979 ; la scierie Deneuve et Vilarosa - 160 travailleurs - tourne toujours, même si elle connaît de grosses difficultés ; l'usine d'extraction d'huiles essentielles - 120 travailleurs - exploitée par le COCI (Consortium des agrumes et plantes à parfum de Côte-d'Ivoire) traite en gros la même quantité de fruits qu'au début des années 1970 - 16 000 tonnes pour la dernière campagne -, même si le verger commence à vieillir et le nombre des producteurs à diminuer. Mais la reconversion de l'ancien centre administratif et commercial dans l'agriculture vivrière s'inscrit aujourd'hui avec force dans l'espace : les bas-fonds de la ville et de ses environs immédiats sont abondamment plantés en riz, les flancs des collines en manioc... Ce qui permet, à ceux qui croient encore en l'avenir de Sassandra et refusent, en attendant que quelque chose s'y passe à nouveau, d'en partir, de trouver au moins à manger...

Port et ville de San Pedro

Si, du pont Weygand au carrefour de Gabiadji, de part et d'autre du tronçon non bitumé de l'axe Sassandra-San Pedro, l'emprise de l'homme sur l'espace n'est pas encore très visible - dans l'ancienne forêt classée de la Nonoua, théoriquement réservée aux déguerpis de Kossou, les immigrants spontanés évitent en fait de s'installer au bord même de la route -, celle-ci est tout à fait spectaculaire le long du tronçon bitumé Gabiadji-San Pedro du même axe. Sur une trentaine de kilomètres, la colonisation agricole est à présent continue : les campements forment deux chaînes quasiment ininterrompues, le front forestier a partout reculé de plusieurs centaines de mètres. Au débouché de cette large trouée, une clairière encore plus impressionnante : San Pedro... Du "destin contrarié" de ce pôle de "développement" - en définitive avorté -, rien ne transparaît en vérité de façon notoire de la physionomie extérieure de la jeune cité : sur le plan démographique, celle-ci a continué à connaître au cours des dernières années une croissance soutenue, passant de quelque 40 000 habitants en 1980 à 65 000 en 1986 (d'après les estimations de la mairie) - dont près de 50 000, il est vrai, pour la ville parallèle ; sur le plan de l'activité industrielle, il existe dans la localité 8 unités de première transformation du bois, 2 unités de tri-calibrage de café, 2 unités de séchage et d'ensachage de cacao, 1 cimenterie, 1 minoterie ; sur le plan de l'activité portuaire, le trafic total dépassera encore le million de tonnes en 1986 (1)... Une approche plus fine de la réalité socio-économique locale, en termes en particulier d'évolution du marché du travail salarié, ne permet guère pourtant d'être très optimiste pour l'avenir : si les unités de transformation du bois et de traitement du café et du cacao assurent depuis leur entrée en activité un niveau d'emploi à peu près constant, la cimenterie ne tourne qu'au ralenti et la minoterie est fermée depuis 1985 ; quant au principal employeur de la ville, le SEMPA, il a réduit ses effectifs de 1 930 dockers en 1980 à 1 246 en 1986 - les dockers "professionnels" sont passés de 590 à 396, les dockers "ordinaires" de 1 340 à 850 -, aucune nouvelle carte n'ayant été délivrée depuis 1982. Ce qui, en l'absence d'informations précises, pose une véritable énigme en ce qui concerne les fondements de l'accroissement démographique élevé qu'enregistre l'agglomération entre 1980 et 1986 - la ville parallèle serait-elle vraiment en passe de devenir une bourgade "rurale", comme les responsables de la municipalité le laissent entendre ? - et en dit en tout cas long sur la qualité de vie de sa population. "Le bois, c'est fini ; l'avenir de San Pedro est dans le tourisme", me dit le gérant français d'un petit complexe hôtelier qui avait permis à son promoteur aux tous débuts de l'opération San Pedro, alors que forestiers et négociants en bois se bousculaient dans le Sud-Ouest, de faire fortune...

Périmètre de riziculture irriguée de San Pedro

Une bourgade "rurale", la ville parallèle l'est en fait au moins partiellement depuis 1972, année où l'ARSO entreprit de réaliser à sa lisière nord un périmètre de riziculture irriguée, en vue précisément de résorber le chômage qui apparut dans la cité portuaire à l'achèvement de la première tranche de travaux. Encadrés depuis 1977 par la

(1) Il sera en fait de 1 144 793 tonnes exactement. Il ne sera plus que de 914 699 tonnes en 1987.

SODEPALM, les riziculteurs en activité sur le périmètre, au nombre de 248 lors du cycle principal de 1980, pour une superficie cultivée de 473 ha, ne sont cependant plus que 150 (dont 5 Krou) lors du cycle principal de 1986, pour une superficie cultivée de 393 ha et une production de 1 375 tonnes de paddy... Le projet subit incontestablement la concurrence de la culture du cacao, plus rentable aujourd'hui que la culture du riz en termes de rapport temps de travail/revenu.

Grand-Béréby

C'est par une route en travaux que je poursuis mon périple en direction de l'ouest : le tronçon San Pedro-carrefour de Grand-Béréby de l'axe San Pedro-Tabou va enfin être bitumé, ce qui ne sera pas un luxe pour les habitants du Bardo qui en sont les riverains sur les premiers kilomètres, et qui depuis dix-sept ans sont exposés à la poussière de latérite soulevée de façon incessante par la ronde en particulier des grumiers... A une douzaine de kilomètres de San Pedro, les pins et les eucalyptus de la plantation expérimentale d'espèces sylvicoles à croissance rapide créée au début de la décennie 1970 par le CTFT dans le cadre du projet "pâte à papier" forment une tache d'autant plus irréelle dans le paysage forestier environnant - encore relativement bien préservé ici - que ce volet de l'opération San Pedro n'aura pas été concrétisé - et ne le sera sans doute jamais... A l'entrée de la bretelle qui, au départ du grand axe est-ouest, mène à Grand-Béréby, deux énormes pylônes métalliques se dressent, tout aussi insolites, au sein d'un site encore tout vibrant de la présence de l'homme, mais totalement abandonné au bon vouloir de la nature si l'on en juge par la densité du couvert végétal ; il s'agit des seuls vestiges - indémontables - laissés derrière elle par la SIBOIS, qui exploitait là, jusqu'en 1978, l'un des plus importants complexes de sciage, de déroulage et de production de contre-plaqué du pays... De la fermeture de cette unité industrielle, la "ville" de Grand-Béréby a certes souffert sur le plan économique, mais pas sur le plan démographique : un front de colonisation agricole s'est constitué au début de la décennie 1980 à ses abords septentrionaux, dont le développement explique en grande partie le doublement en cinq ans de la population de la localité, qui passe de 1 387 habitants au dénombrement administratif de 1979 à 2 741 à celui de 1984. En cette fin 1986, l'optimisme est en tout cas de mise dans la petite cité : dans la baie dite des "sirènes", une société suisse ("Les chalets suisses") vient d'entreprendre la réalisation d'un village de vacances de 120 bungalows ; le responsable du chantier m'assure que le complexe - qui coûtera pas moins de 6 milliards de francs CFA - sera opérationnel dès fin 1987, et que dès à présent les 200 lits sont loués pour le séjour d'ouverture... L'avenir du Sud-Ouest serait-il réellement dans le tourisme ?

Village de Roc-Oulidié

A 6 km seulement de la "baie des sirènes", les jeunes de Roc-Oulidié, dont l'attente a été plus que déçue par l'opération San Pedro, suivent avec un intérêt tout particulier l'édification de ce complexe, qui devrait procurer un travail salarié à quelque 300 personnes au moins... En attendant cette "bouffée d'oxygène" (en sera-ce vraiment une ?), la population en âge de travailler du village se partage comme par le passé entre trois types d'activité : l'agriculture - café et cacao sont un peu mieux admis que dans la décennie 1970 (le café surtout, puisque donnant moins de travail depuis qu'il est commercialisé

sous forme de cerises) -, la navigation - une quinzaine de Kroumen embarquent encore régulièrement sur le bateau du chef-cacatois de la localité -, la manutention portuaire occasionnelle à San Pedro - cinq cartes de dockers "ordinaires" ont réussi à échapper aux coups de balai répétés du SEMPA. L'ambiance qui règne en cette fin 1986 à Roc-Oulidié n'est toutefois pas à la sérénité. Les difficultés qu'ont les responsables de la communauté à administrer matériellement le village en est un indicateur. Depuis 1981, par exemple, la pompe qui équipe le puits dont la localité a été dotée deux ans auparavant est en panne : elle ne sera pas réparée tant que n'aura pas été souscrit auprès de la SODECI un contrat de maintenance ; en cinq ans, les 55 000 francs CFA de prime annuelle, dont le versement permettrait au moins l'intervention de dépannage, n'ont pu être réunis... Comme à Niamagui, c'est en fait un malaise profond qui plane aujourd'hui sur Roc-Oulidié. Un malaise que le harrisme lui-même n'arrive de toute évidence plus à dissiper, puisque non seulement, là aussi, le village a fait appel dès 1985 à un nouveau prophète, Assi Georges - un Attié de la région d'Adzopé -, qui a commencé par faire ériger une immense croix en béton - passée à la chaux pour être plus visible - à l'une des entrées de la localité "pour en protéger les habitants", mais une fraction de la population est même allée jusqu'à accuser le prêtre harriste en exercice d'agissements en sorcellerie, le soupçonnant de se servir à cette fin des *wè* dont il aurait hérité en 1984 de son père défunt - le chef de la tribu irépoué I -, l'un des rares villageois à être précisément resté réfractaire à la religion syncrétique nouvelle... G. Balandier l'a rappelé récemment : "Quand les choses ne vont pas bien, c'est le foisonnement dans le domaine de la créativité religieuse" (1)... Un élément tout de même positif dans ce tableau plutôt pessimiste : alors que la plupart des communautés krou de l'arrière-pays de Grand-Béréby pratiquent couramment depuis le début de la décennie 1980 la vente de terre - en 1986, le prix à l'hectare en varie de 15 000 à 20 000 francs CFA -, celle de Roc-Oulidié ne s'est pas encore livrée à ce type de transaction - et ne s'y livrera jamais, m'a-t-on assuré !

Périmètre hévéicole de la SOGB

Retour sur le grand axe San Pedro-Tabou. Du carrefour de Grand-Béréby à Tabou, un autre programme de travaux routiers est en cours : jusqu'à la Nidia, sur le territoire de la sous-préfecture de Grand-Béréby, une voie de contournement par le sud du périmètre hévéicole de la SOGB (Société des caoutchoucs de Grand-Béréby) est en train d'être ouverte - l'ancienne voie passe par le périmètre lui-même -, au-delà de la Nidia, sur le territoire de la sous-préfecture de Tabou, la voie existante est élargie et son tracé, le cas échéant, amélioré. Une dizaine de kilomètres de trajet, et je pénètre dans la plus grande plantation d'hévéa de Côte-d'Ivoire - l'une des plus grandes d'un seul tenant du monde -: sur le périmètre de 35 000 ha, 13 525 auront en définitive été plantés - auxquels doivent s'ajouter prochainement 500 ha supplémentaires -, dont 12 664 ha sont aujourd'hui en saignée ; 16 300 tonnes de caoutchouc ont été produites au cours de la campagne 1985-1986, 20 300 tonnes devraient l'être en 1986-1987, 30 000 tonnes à partir de 1991, quand la plan-

(1) Colloque de Cerisy-la-Salle, 25 juin-5 juillet 1988, "Les nouveaux enjeux de l'anthropologie", intervention orale.

tation sera entrée en période de croisière ; au 20 décembre 1986, pas moins de 4 755 personnes sont employées dans les différents secteurs de l'entreprise, mais le nombre total de recrutements depuis le démarrage du projet en 1971 est lui de... 38 492 - ce qui donne une idée des problèmes de main-d'œuvre qu'a connus (et que continue d'ailleurs à connaître) l'opération ; 20 villages ont été réalisés pour héberger ces travailleurs, qui avec leurs familles constituent une population de quelque 11 000 individus - villages tous dotés de l'eau courante, de l'électricité, d'un dispensaire, d'un hall d'information (où fonctionne le soir un poste de télévision), d'un marché... ; 1 centre médical ultra-moderne et 4 écoles de 6 classes chacune sont enfin à la disposition de cette population, mais aussi - et sans discrimination aucune - de la population autochtone des villages restés sur le périmètre ou regroupés à sa périphérie. Une population autochtone dont le "sort" n'est en effet pas encore totalement réglé, puisqu'une poignée de villages irréductibles refusent toujours de rejoindre l'une des 7 plates-formes aménagées en définitive pour les recevoir - 5 avant 1980 par l'ARSO, 2 plus récemment par la SOGB ; mais dont l'intégration à l'opération, largement refusée dans un premier temps sous la forme du travail salarié, a été enfin amorcée, de façon tout à fait heureuse semble-t-il, par le biais du lancement en 1982-1983 autour du bloc industriel d'un programme de 500 ha de plantations villageoises, puisque sur les 83 planteurs qui se partagent en 1986 les 546 ha réalisés au titre de ce programme, 79 sont des autochtones krou (en bonne partie originaires d'ailleurs des anciens villages du périmètre), un programme qui, vu le succès remporté, sera suivi d'une deuxième tranche, étalée sur 4 ans, de 1 000 ha, et pour laquelle les candidats sont déjà nombreux (1). Le responsable du complexe - l'un des 8 expatriés de la société, tous de chez Michelin - me fait visiter l'usine : de conception modulaire, d'une capacité actuelle de 20 000 tonnes, le latex (produit de début de coulée, de qualité supérieure) et le "fond de tasse" (produit de fin de coulée, de moins bonne qualité) y sont transformés, sur des chaînes de traitement différentes, en caoutchouc naturel, lui-même conditionné en fin de circuit en balles de standard international de 34 kg ; balles qui sont ensuite acheminées en container par la route vers le port de San Pedro, d'où elles sont exportées en totalité vers l'une des usines des Établissements Michelin, avec lesquels la SOGB a conclu un contrat d'exclusivité... Le chemin parcouru en quinze ans est incontestablement impressionnant.

Tabou

Je quitte le périmètre de la SOGB en prenant bien garde de ne pas m'égarer dans le dédale des quelque 900 km de pistes ouvertes au total pour les besoins de l'opération. Un pont en béton tout nouvellement mis en place franchit la Nidia à quelques kilomètres de la corne sud-ouest de la "mer" d'hévéa que je viens de traverser. Et déjà je pénètre dans une autre mer, de cocotiers celle-ci, que je ne quitte plus jusqu'à Tabou et qui s'étend au-delà jusqu'au Cavally. Une seule digression dans ce nouvel univers de plantation indus-

(1) Précisons que les conditions proposées aux candidats à une plantation villageoise sont particulièrement alléchantes : outre l'appui technique apporté par la SOGB, ceux-ci bénéficient d'un prêt sur six ans (jusqu'à l'entrée en production de la plantation) de 400 000 francs CFA/hectare (750 000 francs pour la deuxième tranche), dont une partie non remboursable accordée à titre de rémunération du travail effectué pendant la période de constitution du patrimoine productif par le planteur.

trielle : la pancarte qui, à l'entrée de la piste menant à Boubélé - l'ancien débouché maritime de l'empire forestier de Victor Balet, dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir -, fait de la publicité pour le "village-hôtel" créé récemment dans la baie à l'initiative d'un investisseur privé européen, sans doute persuadé lui aussi que l'avenir du Sud-Ouest est dans le tourisme (1)... A Tabou - quelque 7 000 habitants en 1972, 8 400 au dénombrement administratif pré-électoral de 1985, soit un accroissement de population annuel moyen sur treize ans de 1,5 % seulement, inférieur en d'autres termes à l'accroissement naturel -, l'institution krouman - à présent gérée, comme à Sassandra, par la mairie - demeure un paramètre important de l'économie locale. L'évolution des données chiffrées ne permet cependant plus guère d'avoir des illusions sur son avenir : de 1971 à 1986, le nombre de navires "attachés" à ce point d'embarquement est tombé de 52 à 17, le nombre des équipages enrôlés de 214 à 86, le nombre des navigateurs recrutés de 11 498 à 2 237 ; du 23 décembre 1980 au 22 décembre 1986, le nombre de Kroumen immatriculés dans la "nouvelle série" ne s'est par ailleurs accru que de 363 unités, passant de 7 128 à 7 491 : le recrutement est en fait arrêté depuis le 27 février de l'année en cours, seul le renouvellement des anciennes cartes de travail est pour l'instant encore assuré... Tabou incontestablement ne vit plus uniquement de la navigation.

Opération "cocotier" du Bas-Cavally

Après une phase initiale de forte réticence, les Krou acceptent tout d'abord, depuis le début de la décennie 1980, de participer plus activement à l'opération "cocotier" initiée en 1975 dans la zone littorale de la sous-préfecture de Tabou par la SODEPALM et conduite aujourd'hui par PALMINDUSTRIE. Si, fin 1986, ils restent peu nombreux dans l'effectif de la main-d'œuvre salariée engagée sur les 6 535 ha du volet "plantation industrielle" - 74 exactement sur les 762 travailleurs employés par le programme -, ils accueillent par contre beaucoup plus favorablement le volet "plantations villageoises" de l'opération, à présent de 303 ha et dont quelque 60 des 84 adhérents sont autochtones (ils étaient 10 en 1980). Un volet dont l'extension est arrêtée pour l'instant, du fait du bas niveau des cours du coprah, qui rend la production économiquement peu intéressante à l'échelle paysanne pour PALMINDUSTRIE. Une production qui a tout de même rapporté au cours de la dernière campagne, pour quelque 300 tonnes de coprah commercialisées, environ 18 millions de francs CFA, soit près de 215 000 francs de revenu moyen par planteur villageois.

Opération "palmier à huile" du Bas-Cavally

Après une période de réticence encore plus forte, les Krou effectuent en second lieu un retournement complet d'attitude à l'égard de l'opération "palmier à huile" initiée, en même temps que l'opération "cocotier", par la SODEPALM, puis menée par PALMINDUSTRIE, dans la zone intérieure de la sous-préfecture de Tabou. Fin 1986, leur participation, par le biais de l'emploi salarié, au volet "plantation industrielle" du programme est certes en forte

(1) Le "village" fermera ses portes dès 1987, faute de clientèle. De nouveaux propriétaires essaient depuis de faire redémarrer le complexe.

régression par rapport à 1980 : ils ne sont alors plus que 270 sur les 1 810 travailleurs à pied d'œuvre sur les 7 087 ha de la palmeraie industrielle. Leur adhésion au volet "plantations villageoises" est par contre spectaculaire : alors qu'ils n'étaient que 12 en 1980, ils sont aujourd'hui quelque 600, sur les 636 planteurs que compte au total ce volet, à être partie prenante dans les 1 688 ha de palmeraie réalisés en milieu paysan. Un volet dont l'extension est de surcroît prévue sur pas moins de 3 000 ha supplémentaires en 1987, et dont la mise en œuvre devrait cette fois-ci mobiliser en grand nombre non seulement les autochtones du secteur concerné qui ne participent pas encore à l'opération, mais aussi les immigrants agricoles spontanés, de plus en plus nombreux dans la région. Le Bas-Cavally, pays par excellence des Kroumen ivoiriens, serait-il réellement en train d'amorcer un tournant décisif de son histoire ?

"Plantation villageoise d'hévéa pour le développement du village d'Olodio"

Du changement de cap intervenu, un autre exemple porte en tout cas fortement témoignage. Il s'agit de l'initiative prise par les villageois d'Olodio d'exploiter eux-mêmes la plantation expérimentale d'hévéa de 36 ha que l'IRCA (Institut de recherches sur le cacoutchouc en Afrique) avait créée en 1942 sur leur terroir, à quelque 40 km au nord de Tabou. Les arbres de cette plantation, abandonnée au lendemain de la guerre, n'avaient jusque-là jamais été saignés. Avec l'accord du sous-préfet de Tabou, le porte-parole d'Olodio - un fils du dernier chef, aujourd'hui décédé, du canton Tépo-Sud - saisit du projet de valorisation de ce patrimoine par la communauté villageoise les responsables de la SOGB, qui l'accueillent favorablement, en 1983. Un GVC (Groupement à vocation coopérative) est constitué à cet effet, dont la raison sociale se veut claire sur l'objectif poursuivi : "Plantation villageoise d'hévéa pour le développement du village d'Olodio". La SOGB en assurera, dans un premier temps, à partir d'avril 1984, l'encadrement technique pour l'exploitation de la plantation - elle formera notamment 6 saigneurs - et lui achètera sa production sous forme de coagulum. Elle mettra en place, dans un deuxième temps, sur le périmètre de la plantation, une mini-usine pilote de traitement du latex, qui sera opérationnelle dès novembre 1985 et permettra de produire des "feuilles fumées" de caoutchouc (selon un procédé couramment utilisé en Malaisie) directement exportables, après conditionnement - là aussi - en balles de 34 kg. 10 personnes sont employées fin 1986 par le GVC - 6 à la saignée sur la plantation, 3 au traitement du latex, au fumage des feuilles de caoutchouc et au pressage des balles à l'usine (toutes 3 des femmes), 1 au gardiennage du complexe -, encadrées par un moniteur de plantation villageoise de la SOGB. Un président, un vice-président et un trésorier gèrent - bénévolement - le groupement, dont les bénéfices sont exclusivement destinés à des réalisations d'intérêt collectif, le premier objectif étant la construction d'un logement de fonction pour la sage-femme. Production annuelle de caoutchouc escomptée : environ 20 tonnes, ce qui au prix d'achat des feuilles fumées par la SOGB - 396 francs CFA le kilo en décembre 1986 - représente un chiffre d'affaires théorique de près de 8 millions de francs... Une initiative qui n'a certes été possible que parce que fonctionnait déjà non loin de là, à grande échelle, un complexe hévéicole, mais qui n'en est pas moins significative de l'émergence chez les Krou d'un état d'esprit nouveau, en réponse d'une part, bien sûr, à la crise que connaît avec de plus en plus d'acuité l'institution krouman, d'autre part à la mainmise que semble vouloir opérer avec de plus en plus de détermination l'État sur leur patri-

moine foncier traditionnel par le biais du développement de l'agriculture industrielle et dont ils sont à présent conscients de ne pouvoir limiter l'impact qu'en acceptant de s'associer eux-mêmes à part entière à l'entreprise.

Grabo

D'Olodio à la frontière septentrionale de la circonscription administrative de Grabo, où s'arrête le programme "palmier à huile" du Bas-Cavally, cette volonté de participation autochtone au volet "plantations villageoises" de l'entreprise agro-industrielle s'inscrit avec évidence dans l'espace : de part et d'autre de la route, d'immenses zones fraîchement défrichées sont prêtes à recevoir les plants de PALMINDUSTRIE ; les destinataires des futures plantations, reconnaissables aux panneaux d'identification déjà mis en place par la structure d'encadrement, sont en majorité des Krou... Dans la partie méridionale de la sous-préfecture de Grabo, au sud mais aussi sur une vingtaine de kilomètres au nord du chef-lieu, de très beaux pans de forêt subsistent encore - 5 forestiers sont d'ailleurs toujours à pied d'œuvre dans la circonscription -, même si la densité du réseau de pistes existant témoigne d'une activité de coupe déjà ancienne. Au cœur de ce massif forestier relativement préservé et au pied d'un mont Kopé toujours aussi ennuagé, la localité de Grabo, à l'exception de quelques maisons en dur (dont celle de l'ancien ministre de la Culture, à présent ambassadeur) et de quelques poteaux et fils électriques (privilège aujourd'hui de tout chef-lieu de sous-préfecture), est elle-même restée immuable : le "village" a su garder intactes ses cases rondes aux très hautes et très belles toitures coniques, typiques de ce que fut jadis partout l'habitat en pays krou ; un "campement-hôtel" est certes en train d'être aménagé dans les murs du poste administratif érigé sous forme de fortin en 1899, au lendemain de la reddition des Tépo, sur une éminence dominant le site, par le lieutenant Dromard, mais l'initiative ne déparera nullement les lieux ; la population de Grabo n'a elle-même pratiquement pas changé en nombre : elle était de 605 habitants en 1972, elle est de 700 environ en 1985. Une pérennité qui contraste singulièrement avec l'effervescence qui règne dans la partie septentrionale de la sous-préfecture, largement ouverte aujourd'hui à l'immigration agricole spontanée, mais aussi depuis trois ans à une nouvelle - et gigantesque - opération "palmier à huile" (il a été initialement question de 26 000 ha !), dont PALMINDUSTRIE a dès à présent réalisé les 1 300 premiers hectares du volet "plantation industrielle" et amorcé la première tranche du volet "plantations villageoises". Immigration agricole et déploiement agro-industriel qui expliquent pour l'essentiel le triplement qu'a connu entre 1972 et 1985 la population rurale de la circonscription, passée de 2 700 habitants à 7 600, et qui se traduit sur le terrain par une extension géographique notoire de l'ensemble des anciens villages. Du nord de Grabo au sud de Taï, sur une centaine de kilomètres environ, c'est en fait une ligne de colonisation continue qui s'est progressivement constituée dans le "couloir" entre le Cavally à l'ouest et le parc national à l'est. Une colonisation synonyme, entre autres, de culture du cacao, ce qui a même entraîné l'installation dans le village de Para de trois Libanais.

Canton oubi de Taï

Dans le canton oubi de la sous-préfecture de Taï, même constat de densification de l'occupation de l'espace : entre 1971 et 1985, la population rurale a été globalement multipliée par 7, passant de 687 habitants (dont 508 Oubi autochtones) à 4 863 ; la

population "urbaine" - celle du chef-lieu de sous-préfecture, Taï - de 669 (dont 157 Oubi) à 1 661. Un Libanais a également ouvert une boutique dans cette dernière localité, devenue un vrai centre de service au cœur d'une région qui a investi à fond dans l'économie de plantation. L'ensemble de la circonscription administrative, que le bureau d'études ouest-allemand "Berlin-Consult" avait pourtant considéré en 1971 comme n'ayant pas de "vocation agricole", n'a-t-elle pas produit au cours de la dernière campagne 3 000 tonnes de cacao et 3 000 tonnes de café ?

Parc national et station scientifique de Taï

La crainte des experts allemands, qui mirent alors un veto au financement d'un projet d'aménagement systématique de ce secteur géographique, fut en fait que la réalisation de celui-ci constituât un péril à long terme pour un patrimoine de valeur exceptionnelle, auquel l'opinion un peu plus avertie commençait à être sensible en ce début de décennie 1970 : le massif forestier de Taï ; un massif qui compte des espèces floristiques et faunistiques uniques au monde, que l'administration coloniale française avait érigé dès 1926 en "forêt classée et réserve de faune", puis en 1956 en "réserve totale", mais qui apparaissait à présent, avec l'ouverture de sa périphérie à l'immigration agricole, bien menacé par l'homme. La mission que le Programme biologique international y effectua fin 1971-début 1972 mit en garde contre le même péril et ne fut pas étrangère à la décision que prirent les autorités ivoiriennes dès le mois d'août 1972 de conférer à la "réserve totale" le statut de "parc national". Un parc national qui a, depuis 1977, une superficie de 740 000 ha, que sont censés protéger sur ses flancs les plus menacés quelque 66 000 ha supplémentaires de "zones de protection"... et que l'UNESCO - suprême consécration - a inscrit en 1982 sur la liste du "Patrimoine mondial". Le "programme sur l'homme et la biosphère" (programme MAB) de la division des établissements humains et de l'environnement socio-culturel de l'Organisation des Nations unies pour la science et la culture s'est, il est vrai, particulièrement intéressé au devenir de ce massif forestier depuis qu'il a financé en 1976-1977 un projet de recherche - le "projet Taï" -, portant précisément sur l'étude de l'écosystème naturel de la région et les répercussions sur celui-ci de l'action anthropique (1), et qu'il a contribué à la mise en place en 1977 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique de Côte-d'Ivoire d'une "station scientifique" à l'orée du parc national à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Taï. Fin 1986, cette station, qui a été installée à quelque 5 km de l'entrée du parc, dans la "zone de protection", aux abords d'une piste forestière ouverte en 1972 et qui pénètre assez profondément dans ce qui était alors pourtant déjà une "réserve totale", est toujours opérationnelle, même si elle ne tourne qu'au ralenti : deux jeunes agronomes hollandais y sont actuellement basés et conduisent à partir de là une recherche sur la culture de l'igname en milieu immigré baoulé ; des zoologistes suisses viennent d'en partir en

(1) Pour ce dernier volet, cf. Ph. Léna *et al.*, 1977. Un film porta en 1984 les résultats de cette recherche à la connaissance d'un plus grand public. Il fut réalisé, sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique de Côte-d'Ivoire et sur financement de l'UNESCO, par Georges Keita (responsable de l'émission "Télé pour tous" de la télévision ivoirienne) et intitulé *Une forêt et des hommes... Taï, patrimoine scientifique mondial.*

catastrophe, après que la communauté de chimpanzés qu'ils suivaient depuis plusieurs années eût été décimée par des braconniers... ; beaucoup de chercheurs, étrangers mais aussi nationaux (la station relève de l'Institut d'écologie tropicale de l'université d'Abidjan), n'y font en fait que "passer"... Quant au parc national, il n'a de "parc" que le nom : rien n'a été entrepris à ce jour pour son exploitation touristique ; un layon a certes été tracé en 1975 pour en concrétiser les limites là où cela était nécessaire, mais des immigrants agricoles sont toujours installés dans les "zones de protection" ; une inspection a certes été créée pour en assurer la surveillance (en 1982, elle comprend un effectif de 69 personnes - dont 16 gardes forestiers - réparties entre le siège - à Soubré -, une brigade d'intervention - également à Soubré - et cinq cantonnements - à Soubré, Buyo, Grabo, Taï et San Pedro -), mais la chasse y est toujours activement pratiquée - à l'éléphant en particulier -, qui est aujourd'hui purement et simplement menacé de disparition dans le massif...

Je quitte la région de Taï et mon ancien terrain en me posant plus que jamais des questions sur les tenants et les aboutissants de l'opération qui, sous couvert de "développement", a mis en œuvre dans le Sud-Ouest ivoirien un processus aussi radical et aussi irréversible de transformation et du milieu humain et du milieu naturel. Le temps permettra-t-il à l'un et à l'autre de "digérer" un jour vraiment cette intervention ? La surprise qui m'attend à mon arrivée à Abidjan au terme de cette ultime tournée m' incite à en douter. Un ami a fait déposer à mon intention à l'ORSTOM une volumineuse étude (trois tomes), réalisée en 1985 par un bureau d'études ivoirien , le BETPA (Bureau d'études techniques des projets agricoles), pour le compte du ministère du Développement rural et apparemment de nature à m'intéresser ; elle est en effet intitulée : "Projet de développement rural intégré de la région du Sud-Ouest" ! Je crois rêver... Le développement ne serait-il, comme l'histoire, qu'un perpétuel recommencement ?

POSTFACE

Fallait-il "faire" San Pedro ? Pouvait-on et aurait-on pu ou dû le réaliser autrement ? Quel sens donner aux mots échec et réussite ? Au nom et en vertu de quoi juger de la justesse d'un choix ? Toutes questions essentielles que se pose nécessairement le sociologue ou l'économiste. Pour des projets moins considérables, ces questions simples, déjà dans la plupart des cas, appellent des réponses nuancées, rares étant les exemples irrécusables de francs succès ou d'échecs massifs et plus rare encore l'infrangible démonstration de la rationalité ou de l'irrationalité d'un choix. A court terme, une rationalité n'est guère probante et en matière de développement agraire le temps présent dure - l'ignore-t-on encore ? - une génération. Une rationalité à long terme reste problématique et relève assez généralement de l'univers du mythe. Dans le cas de San Pedro, l'esprit de surcroît manque de points de repère. La question porte au-delà d'une évaluation classique en termes de coûts-avantages pour la collectivité, touchant au cœur même de ce que l'on a accoutumé de baptiser le "modèle ivoirien" de développement. A savoir, très succinctement : un cadre de croissance économique libéral largement ouvert sur l'extérieur et nourri par des dépenses publiques considérées, parfois hâtivement, comme de l'investissement.

Fallait-il donc faire San Pedro ? Je répondrai pour ma part, sans la moindre hésitation, oui. Mais peut-être conviendrait-il en quelques mots de rappeler le contexte général de l'économie ivoirienne à l'heure où commençait à prendre corps l'idée du projet. Durant la décennie 1960, la Côte-d'Ivoire, contrairement à ses proches voisins le Ghana et la Guinée, faisait figure de pays dépourvu de richesses minières abondantes, sans ressources hydrauliques fabuleuses quoique bénéficiant d'un milieu naturel diversifié, d'une dynamique et d'une mobilité de peuplement favorables et d'un déterminisme géographique suffisamment peu contraignant pour conférer à l'aménagiste-planificateur le sentiment d'une réelle marge d'action. Plus à l'est, profitant de l'ouverture du chenal de Vridi en 1951 - déjà une création volontariste *ex nihilo* -, Abidjan devenait à grande allure le plus important port en eau profonde de l'Ouest africain : souvenons-nous, à peine 50 000 habitants vers 1950, 335 000 en 1965, il en comptera près de un million dix ans plus tard, avec à ce train la perspective de dépasser 2 500 000 en 1985 selon les projections de l'époque (heureusement démenties). Comment, dans ces conditions, hésiter fût-ce une seconde à lancer San Pedro? Dans l'esprit de ses concepteurs - la décision de principe avait été arrêtée avant même l'indépendance - tout militait dès le début de la décennie 1960 en faveur de l'édification d'un second port destiné à désenclaver cet immense Sud-Ouest, épais, verdoyant, peuplé de clans diffus, épars, affecté d'un fort et ancien courant d'exode de jeunes, courant qui ne se renversa guère qu'à partir des années 1970-1972, et devant à terme contrebalancer la croissance affolante d'Abidjan. D'ailleurs, à 400 km de là, au nord-est, n'y avait-il pas aussi en gestation le barrage de Kossou sur le Bandama, propre, supposait-on, à occasionner un déguerpissement massif de 60 000, 80 000, voire 100 000, on ne savait trop, villageois originaires du pays baoulé et qu'il fallait bien songer à recaser quelque part ?

San Pedro devait être fait. Plutôt deux fois qu'une. Nouveau "pôle de croissance" érigé de toutes pièces, fruit du génie humain, rayonnant jusqu'aux confins du Nord-Ouest malinké riche de ses traditions marchandes et sur une bonne part du Centre-Ouest forestier - Daloa, Issia, Gagnoa, Divo... -, front pionnier d'exploitations caféières et cacaoyères alors en pleine expansion. Le pari semblait d'autant plus judicieux qu'il participait d'un puissant courant d'idées, animé du sein même du ministère du Plan, tendant à concrétiser dans l'espace une authentique politique d'aménagement du territoire et de développement régional mieux équilibré. Les bons arguments en faveur de San Pedro ne manquaient pas. En particulier, la croissance explosive d'Abidjan, sur une pente supérieure à 10% par an depuis des lustres, dont au moins 6 à 7 % de flux migratoire, laissait à brève échéance augurer de très sérieux problèmes (revers de cette politique libérale tournée vers l'extérieur tendant à concentrer inexorablement et cumulativement en un seul point du territoire national la majorité des opportunités de développement). Bien que non chiffrés de manière précise, les surcoûts d'édilité et de transports d'une agglomération comme Abidjan par rapport à des villes de moindre importance, calculés par tête d'habitant, commençaient à faire réfléchir de nombreux responsables. Très rapidement, le simple maintien du niveau de service dans la capitale allait rencontrer de redoutables difficultés. Ultérieurement, dans les années 1970, une étude a pu confirmer l'acuité de ce diagnostic en montrant, cette fois chiffres à l'appui, que la création d'un seul emploi moteur dans l'industrie moderne à Abidjan entraînait l'arrivée d'une dizaine de personnes, dont deux à trois emplois induits et un nombre égal d'inactifs par emploi total, moteur et induits. Vers 1975, le surcoût d'édilité global de la capitale comparé à la moyenne des villes de l'intérieur représentait ainsi plus de 35 000 francs CFA par an et par habitant. De sorte que l'adjonction de chaque emploi-moteur y revenait en équivalent-coût pour la collectivité à un surplus égal au minimum à 350 000 francs CFA annuellement. Au plan de la simple rationalité économique en conséquence, on aurait pu justifier pratiquement à concurrence du SMIG la prise en charge subventionnée soit par l'État soit par les collectivités locales de n'importe quel emploi-moteur hors d'Abidjan. A plus forte raison si cet emploi devait se localiser en un autre point édifié expressément dans le dessein de limiter l'attraction d'Abidjan.

C'est ici que l'on touche une première grave contradiction : était-il réaliste, vu la nature extravertie du modèle ivoirien de développement, d'imaginer qu'il pût y avoir place pour deux portes d'entrée? Abidjan avait la préséance et, à bien des égards, nonobstant les options déclarées d'aménagement du territoire, sa croissance continuait à dépendre principalement de la pression incessante des financements internationaux et des investisseurs privés. Preuve en est, elle se tassa d'elle-même, la "crise" aidant.

Deuxième contradiction : était-il fondé, dans le cadre hyper-centralisé de l'Administration au sens large, incluant services tertiaires, banques, assurances, etc., de penser que pût prendre racine et se renforcer en quelques années un "pôle de croissance" secondaire susceptible de rééquilibrer l'omnipotence d'une métropole de la taille et du dynamisme d'Abidjan ? La question paraissait d'autant plus pertinente que la Côte-d'Ivoire multipliait dans le même temps en divers points du territoire d'autres investissements emblématiques (chantier de Kossou déjà évoqué, Yamoussoukro, complexes sucriers...) et était donc loin de rassembler tous ses efforts au bénéfice exclusif de San Pedro, au risque d'un certain éparpillement.

Si l'on pouvait encore nourrir quelque illusion, en 1965, sur les mirages du "développement auto-entretenu", quand fleurissaient les concepts de "centres relais", "pôles moteurs", "effets d'induction" et d'autres de la même veine, il devint assez vite évident, mais seulement après que fut lancée l'opération San Pedro, que les formes d'organisation de l'espace régional ivoirien étaient bien souvent dépourvues de véritable contenu économique. Cela, faute d'un tissu dense et diversifié d'entreprises et de services générant à l'aval d'un secteur primaire bien intégré un courant fort et régulier de valeur ajoutée locale : salaires, taxes et fiscalité, revenu brut d'entreprise réinjectés dans cet espace régional.

Cela renvoie par conséquent à l'interrogation élémentaire de la compatibilité entre une vision demeurée très jacobine du développement et la capacité effective de jeter les bases d'une société qui fût réellement décentralisée. Que l'ARSO, opérateur désigné pour l'ensemble des aménagements du Sud-Ouest, ait été directement rattachée à la présidence, n'est certes pas le fait du hasard. Combien de chefs d'entreprise, petits, moyens ou gros, finissent par renoncer, moins pour des raisons de coûts de transports, d'enclavement, etc., souvent mises en avant comme principaux blocages d'une politique de délocalisation industrielle, que pour des raisons beaucoup plus liées à l'absence d'un environnement de services tertiaires décentralisés, à l'incapacité à nouer des relations permanentes avec un réseau de fournisseurs et de sous-traitants, à l'éviction des appels d'offre et soumissions aux grands marchés de travaux publics ?...

Ainsi, la double option de libéralisme économique ouvert sur l'extérieur et de centralisme politico-administratif refermé sur Abidjan faisait planer une très lourde hypothèque sur le devenir de San Pedro ou d'autres grands projets tout aussi vulnérables parce que trop étroitement liés à l'État. Sans doute est-ce là le point faible, bien qu' il y ait toujours quelque dérision à asséner après coup des vérités premières sur le mode du "n'y-avait-qu'à...". A l'évidence, il eût fallu mieux peser les risques d'un projet conçu trop exclusivement en fonction d'une conjoncture économique soutenue, à la manière d'un prototype d'écurie de course bâti pour les allures extrêmes et les forts vents mais promis au naufrage par calme plat ou faible brise.

Le modèle ivoirien était en réalité condamné à la croissance selon un rythme accéléré. En effet, toutes proportions gardées, la logique du système s'apparente à celle d'une entreprise dont les engagements à long terme dépassent le montant de ses capitaux permanents et qui en vient à financer des projets de grande envergure au moyen de ressources aléatoires instables : dans un premier temps, en gros jusque vers 1980, les marges bénéficiaires de la Caisse de stabilisation (CSSPPA), dans un second temps et de plus en plus l'endettement extérieur souscrit à des conditions qui furent loin d'être concessionnelles. L'évolution du ratio "Épargne brute nationale publique ou privée"/ "Formation brute de capital fixe" au cours des années 1970-1980 est bien éclairante sur ce processus d'endettement et la fragilisation extrême du système économique qui en résulta. En cas de retournement des tendances, ce qui s'est produit en Côte-d'Ivoire à compter de 1978-1979, par pans entiers, des investissements programmés se trouvèrent écrêtés, ajournés ou supprimés. L'on assista *de facto* à un recentrage général autour d'Abidjan, avec pour consigne la couverture prioritaire des charges récurrentes d'entretien et de fonctionnement des projets lancés précédemment. La volonté de régionalisa-

tion et d'aménagement du territoire, cependant très affichée dans le Plan quinquennal 1981-1985, n'eut pas les moyens de sa politique et redevenait pratiquement ce luxe que l'on réserve aux seules périodes d'abondance.

Les différents volets constituant ensemble l'opération San Pedro - port, ville, réseau routier modernisé, blocs agro-industriels, cimenterie... -, sans parler des projets avortés - pâte à papier, mine de fer... -, avaient par ailleurs tous un très fort contenu en importations, direct ou indirect, comme cela est très généralement le cas pour ce type de réalisations, et par voie de conséquence avaient un bien modeste impact en "valeur ajoutée", dispensatrice de salaires, de retours à l'État, de taxes réintroduites dans la sphère économique régionale, de marges brutes bénéficiant aux entreprises, qu'elles fussent nationales ou mieux encore locales. Il ne fallait ainsi point trop compter sur une large diffusion d'effets induits et de multiplication d'activités au plan régional, même - notons-le et insistons sur ce point - en cas de succès de ces grands projets. Dès lors, l'émergence d'un tissu consistant de petites et moyennes entreprises, véritable filet de sécurité en cas de retournement de conjoncture, propre à faciliter une mise en veilleuse graduelle du système économique, en attendant l'embellie, n'a pas eu lieu. Comme de son côté l'État n'avait pas les moyens, s'il en eut jamais la claire volonté, de favoriser une réelle dynamique de décentralisation pouvant contribuer à la constitution puis au renforcement de ce tissu diversifié d'entreprises à haut coefficient de main-d'œuvre plutôt que de capital, le sort de l'opération San Pedro se trouvait scellé.

Par la même occasion et suivant la même logique se trouvait également scellé le sort des populations autochtones, sur lesquelles sans cesse, de manière presque lancinante, revient Alfred Schwartz dans son propos, anxieux de constater que si peu d'emplois et si peu gratifiants leur auront, en définitive, été réservés dans la zone.

Gérard Ancey
Économiste, chargé de mission à la
Caisse centrale de coopération économique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. DOCUMENTS D'ARCHIVES

A. Archives françaises

1. Archives nationales, section outre-mer, Paris

- Dépôts des fortifications. Gorée. La Côte d'Or et le Gabon : "État des esclaves que peuvent retirer les nations d'Europe de la côte occidentale d'Afrique", 1775, sans indication d'auteur. Portefeuille 24, carton 76, document n° 96.
- Missions 22 : Mission Quiquerez et de Segonzac, 1891.
- Côte-d'Ivoire IV-2 : Expansion territoriale et politique indigène, 1889-1895.d) Région de Béréby.
- Côte d'Ivoire XIV-1 : Réglementation du recrutement des Kroumen, 1894-1895.

2. Archives de la Compagnie des scieries africaines (SCAF), Paris

- Archives du Domaine de San Pedro.

3. Archives de la Bibliothèque municipale de Saint-Maur-des-Fossés

- Fonds Pobéguin.

B. Archives ivoiriennes

1. Archives nationales, Abidjan

- Capitaine Laurent, 1911 : Monographie du cercle du Haut-Cavally, doc. manuscrit.

2. Archives de Sassandra, sous-préfecture de Sassandra

- Consultation systématique de l'ensemble du fonds.

3. Archives de Tabou, sous-préfecture de Tabou

- Consultation systématique de l'ensemble du fonds.

C. Autres archives

1. Archives du Sénat américain, Washington

- US Senate Documents, doc. n° 244, 1843. Relation, jour après jour, de l'expédition punitive montée par l'African Squadron contre les habitants de Béréby après le massacre de l'équipage du schooner américain *Mary Carver*, de Boston, le 24 avril 1842.

2. Archives de la chambre de commerce de Liverpool, Brown, Picton et Hornby Libraries, Liverpool

- Archives de l'*African Trade Section* : consultation des minutes des réunions de 1902 à 1921.

II. AUTRES DOCUMENTS

AMONDJI (M.), 1984, *Félix Houphouët et la Côte-d'Ivoire. L'envers d'une légende,* Paris, Karthala.

ANCEY (G.) et PESCAY (M.), 1983, *La planification à base régionale en Côte-d'Ivoire. Méthodologie,* Paris, ministère des Relations extérieures-Coopération et Développement.

ANGOULVANT (G.), 1916, *La pacification de la Côte-d'Ivoire. 1908-1915. Méthodes et résultats,* Paris, Larose.

ANVILLE (Sieur d'), 1729, "Carte de la côte de Guinée et du Pays, autant qu'il est connu, depuis la rivière de Serre lione jusqu'à celle des Camarones", in Snelgrave (G.), 1735.

ARNAUD (J.C.) et SOURNIA (G.), 1979, "Les forêts de Côte-d'Ivoire : une richesse naturelle en voie de disparition", *Cahiers d'Outre-Mer,* n° 127, pp. 281-301.

ARSO (Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest),1970a, *Esquisse de schéma-directeur d'aménagement de la région du Sud-Ouest,* doc. multigr.

ARSO, 1970b, *Justification économique de la mise en valeur de la région du Sud-Ouest,* doc. multigr.

ARSO, 1970c, *Le Sud-Ouest ivoirien, effort de développement,* Abidjan, BNETD-Éditions africaines.

ARSO, 1972a, *Demain, le Sud-Ouest,* doc. multigr.

ARSO, 1972b, *Masse salariale mensuelle distribuée à San Pedro et situation de la main-d'œuvre,* doc. multigr.

ARSO, 1972c, *Les problèmes humains dans le Sud-Ouest,* doc. multigr.

ARSO, 1973a, *Projet de schéma-directeur,* doc. multigr. en 9 livrets, intitulés "La mise en valeur forestière", "Le développement rural", "L'industrie", "Le développement touristique", "Le développement pour l'homme", "Les activités induites", "L'organisation de l'espace", "Le soutien au développement", "Les résultats économiques".

ARSO, 1973b, *Le développement de l'économie forestière du Sud-Ouest,* doc. multigr.

ARSO, 1975a, *Enquête agricole et socio-économique de la sous-préfecture de Tabou,* doc. multigr.

ARSO, 1975b, *Synthèse du schéma-directeur,* doc. multigr. en deux parties, intitulées "Stratégies de développement" et "Conséquences économiques des stratégies de développement".

ARSO, 1975c, *Aménagement de périmètres pour autochtones,* doc. multigr.

ARSO, 1975d, *Compte rendu des interventions du chef de secteur Sud-Soubré dans les villages touchés par la mission Kenting,* doc. multigr.

ARSO, 1976, *Compte rendu de l'intervention de M. le secrétaire général de la sous-section du PDCI-RDA dans le canton bakwé en faveur de la mission Kenting,* doc. multigr.

ARSO, 1970 à 1979, *Rapport annuel d'activité,* doc. multigr.

ARSO, 1980, *ARSO : mission terminée* !, doc. multigr.

ATGER (P.), 1962, *La France en Côte-d'Ivoire de 1843 à 1893: 50 ans d'hésitations politiques et commerciales,* Faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Dakar, Publications de la section d'Histoire, n° 2.

ATLASECO (Atlas économique mondial), 1988, "Cours des matières premières agricoles et minières de 1970 à 1987", Paris, Les éditions SGB, p. 15.

AUGÉ (M.), 1969, *Le rivage alladian,* Paris, ORSTOM (Mémoire 34).

AUGÉ (M.), 1972, "Sous-développement et développement : terrain d'étude et objets d'action en Afrique francophone", *Africa,* XLII (3), pp. 205-216.

AUGÉ (M.), 1974, "Préface", in Ceccaldi (P.), 1974.

AVENARD (J.M.) *et al.*, 1971, *Le milieu naturel de la Côte-d'Ivoire,* Paris, ORSTOM (Mémoire 50), cartes en annexe.

AVENARD (J.M.), 1971, "Aspects de la géomorphologie", in AVENARD (J.M.) *et al.*, 1971, pp. 7-72.

BAIÃO (A.), CIDADE (H.), MURIAS (M.), 1937-1940, *Historia da expansão portuguesa no mundo,* Lisboa, Edit. Atica, 3 vol.

BALANDIER (G.), 1961, "Le contexte socio-culturel et le coût social du progrès", in G. Balandier (sous la direction de), *Le "Tiers-Monde". Sous-développement et développement,* Paris, PUF, Travaux et Documents de l'INED, Cahier n° 39, pp. 289-303 (1re édition, 1959, Cahier n° 27).

BALANDIER (G.), 1977, *Histoire d'Autres,* Paris, Stock (Les grands auteurs).

BARBOT (J.), 1746, *A description of the Coasts of North and South Guinea,* London, Henry Lintot and John Osborn.

BARROS (J. de), 1552-1563, *De Asia,* 1re décade, éd. Lisbonne, H. Cidade, 1945. Extraits traduits in Coquery (C.), 1965.

BARTELS (F. L.), 1959, "Jacobus Eliza Johannes Capitein, 1717-47", *Transactions of the Historical Society of Ghana,* IV (1), pp. 3-13.

BAUMANN (O.), 1888, *Eine afrikanische Tropen-Insel ; Fernando Poo und die Bube,* Wien und Olmütz.

BAUMANN (H.) et WESTERMANN (D.), 1948, *Les peuples et les civilisations de l'Afrique,* Paris, Payot.

BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole), 1975, *Propositions d'aménagements touristiques et de conservation du milieu naturel du parc national de Taï,* République de Côte-d'Ivoire, Secrétariat d'État aux Parcs Nationaux, 2 tomes multigr.

BEHRENS (Ch.), 1974, *Les Kroumen de la Côte occidentale d'Afrique,* Talence, Centre d'études de géographie tropicale (CEGET).

BEHRENS (Ch.), 1982 , "Les Kroumen et le développement du Sud-Ouest ivoirien", *Cahiers d'Outre-Mer,* 35 (140), pp. 335-361.

BERTHO (J.), 1950, "La place du dialecte adiukru par rapport aux autres dialectes de la Côte-d'Ivoire", *Bulletin de l'IFAN,* XII (4), série B, pp. 1075-1094.

BERTHO (J.), 1951, "La place des dialectes géré et wobé par rapport aux autres dialectes de la Côte-d'Ivoire", *Bulletin de l'IFAN,* XIII (4), série B, pp. 1272-1280.

BLAKE (J.), 1942, *Europeans in West Africa, 1450-1560,* London, Hakluyt Society Publications.

BNETD (Bureau national d'études techniques de développement) - ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer), 1973, *Recensement démographique du Sud-Ouest. Rapport général,* Abidjan, 1973, doc. multigr.

BONZON (B.), FILLONNEAU (C.), HAINNAUX (G.), PICARD (D.), 1971, *Point de vue agronomique sur l'utilisation du milieu naturel par les agriculteurs bakwé (Sud-Ouest ivoirien) et sur l'évolution actuelle,* Abidjan, Centre ORSTOM d'Adiopodoumé, Laboratoire d'agronomie, doc. multigr.

BOSMAN (W.), 1705, *A New and Accurate Description of the Coast of Guinea,* London, J. Knapton.

BOUERAT (C.), 1970, *Monographies des postes et télécommunications de Côte-d'Ivoire,* Abidjan, doc. multigr.

BOUERAT (C.), 1974, *Éphémérides des postes et télécommunications de la Côte-d'Ivoire,* Abidjan, doc. multigr.

BOUET (E.), 1843, *Esquisse commerciale de la Côte Occidentale d'Afrique depuis Gallinas jusqu'au Gabon. Années 1838 et 1839,* Paris, Autographié à l'Imprimerie royale.

BOUET-WILLAUMEZ (E.), 1846, *Description nautique des Côtes de l'Afrique Occidentale comprises entre le Sénégal et l'Équateur, commencée en 1838 et terminée en 1845,* Paris, Imprimerie royale.

BOUET-WILLAUMEZ (E.), 1848, *Commerce et traite des Noirs aux Côtes Occidentales d'Afrique,* Paris, Imprimerie royale.

BOUYS (P.), 1933, *Le Bas-Cavally (Afrique Occidentale Française) et son avenir,* Montpellier, Imprimerie Mari-Lavit.

BRIDGE (H.), 1845, *Journal of an african cruiser,* London, Wiley and Putram.

BRIET (R.), 1975, *Noms français en Afrique de l'Ouest (villes, forts, lieux géographiques),* Abidjan, doc. multigr.

BROOKS (G.E.Jr), 1972, *The Kru Mariner in the nineteenth century : an Historical Compendium,* Newark, Liberian Studies Association in America Inc., University of Delaware.

BRUN (S.), 1624, *Schiffarte,* De Linschoten-Vereeniging, VI, Gravenhage, 1912.

BRUNSCHWIG (H.), 1957, *L'expansion allemande outre-mer du XV^e siècle à nos jours,* Paris, PUF (Pays d'outre-mer).

BRUNSCHWIG (H.), 1971, *Le partage de l'Afrique noire,* Paris, Flammarion (Questions d'Histoire).

BRUNSCHWIG (H.), 1983, *Noirs et Blancs dans l'Afrique Noire Française,* Paris, Flammarion (Nouvelle bibliothèque scientifique).

BURTON (R.F.), 1863, *Wanderings in West Africa from Liverpool to Fernando-Po,* London, Tinsley brothers, 2 vol.

BÜTTIKOFER (J.), 1890, *Reisebilder aus Liberia,* Leiden, E.J. Brill, 2 vol.

CABANNES (R.), 1976, "Épidémiologie de la drépanocytose", *Médecine d'Afrique Noire,* 23 (n° spécial), pp. 39-49.

CANOT (Th.), 1854, *Les aventures d'un négrier. Histoire véridique de la vie et des aventures du capitaine Théodore Canot, trafiquant en or, en ivoire et en esclaves sur la côte de Guinée, telle qu'il la raconta en 1854 à Brantz Mayer,* trad. française de Marthe Nouguier, 1931.

CAPOT-REY (P.) et SCHWARTZ (A.), 1970, *Recensement démographique et enquête agricole. Sous-préfecture de San Pedro,* BNETD-ORSTOM-ARSO, doc. multigr.

CAPOT-REY (P.) et SCHWARTZ (A.), 1971, *Recensement démographique et enquête agricole. Sous-préfecture de Taï ;* BNETD-ORSTOM-ARSO, doc. multigr.

CAPOT-REY (P.), 1972, *Enquête agricole dans la région de l'ARSO,* BNETD-ARSO, doc. multigr.

CARRÈRES (G.), 1973, *San Pedro, juin 1973,* ARSO, doc. multigr.

CASSELL (C.A.), 1970, *Liberia : History of the first African Republic,* New York, Fountainhead Publishers.

CECCALDI (P.), 1974, *Essai de nomenclature des populations, langues et dialectes de Côte-d'Ivoire,* Paris, CARDAN, 2 vol.

CEDA (Centre d'édition et de diffusion africaines), 1971, *Histoire de la Côte-d'Ivoire. Cours élémentaires,* Abidjan, Collection d'histoire à l'usage des écoles de Côte-d'Ivoire.

CEI (Compagnie d'équipement international), 1960, *Région du Sud-Ouest. Première étude de planification,* Paris.

CHARTIER (J.), 1925, "Un cercle de la Côte-d'Ivoire : le cercle du Bas-Sassandra. Afrique Française", *Renseignements coloniaux,* 4, pp. 120-127.

CHEVASSU (J.), 1970, *San Pedro. Recensement démographique (février 1969),* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

CLARKE (J.), 1848, *Specimens of dialects : short vocabularies of languages and notes on countries and customs in Africa,* Berwick-upon-Tweed, D. Cameron.

CLOZEL (F.J.), 1899, "Côte d'Ivoire. Superficie et population", *Bulletin de la Société de géographie de Paris,* 2^e trim., pp. 236-240.

CLOZEL (F.J.) et VILLAMUR (R.), 1902, *Les coutumes indigènes de la Côte-d'Ivoire,* Paris, Challamel.

CONNELLY (J.), 1856, "Report of the Kroo People", *American Colonization Society,* Thirty-Ninth Annual Report.

COQUERY (C.), 1965, *La découverte de l'Afrique. L'Afrique noire atlantique des origines au XVIIIe siècle,* Paris, Juillard (coll. Archives).

COQUERY-VIDROVITCH (C.), 1969, *Brazza et la prise de possession du Congo. La mission de l'Ouest Africain, 1883-1885,* Paris, Mouton.

COQUERY-VIDROVITCH (C.) et MONIOT (H.), 1974, *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours,* Paris, PUF (coll. Nouvelle Clio, L'Histoire et ses problèmes).

CORNEVIN (R.), 1962, *Histoire de l'Afrique,* Tome I, *Des origines au XVIe siècle,* Paris, Payot.

CORTESÃO (A.) et TEIXEIRA da MOTA (A.), 1960, *Portugaliae Monumenta Cartographica,* Lisbonne, 6 vol.

COUTOULY (F. de), 1920a, "Quelques coutumes des Kroumen du Bas-Cavally (Côte-d'Ivoire)", *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française,* 1, pp. 79-98.

COUTOULY (F. de), 1920b, "Note sur les migrations krou contemporaines", *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française,* 4, pp. 498-507.

CRUDELI (J.), 1914, *Monographie du Cercle du Bas-Cavally,* Paris, Paul Dupont.

DAGET (S.), 1969, *La France et l'abolition de la traite des Noirs de 1814 à 1831,* Université de Paris I, thèse de 3e cycle, doc. multigr.

DALBY (D.) et HAIR (P.), 1964, "'Le langaige de Guyne'. A sixteenth century vocabulary from the Pepper Coast", *African Language Studies,* V, pp. 174-191.

DAVIS (R.), 1968, *Historical outlines of the kru coast, Liberia, 1500 to present,* Bloomington, Indiana University, Ph. dissertation, doc. multigr.

DAVIS (R.), 1974, *The Liberian struggle for authority on the kru coast,* Bloomington, Indiana University, doc. multigr.

DCGTX (Direction et contrôle des grands travaux), 1988, *Plan national de transport. Volume XV : Port autonome de San Pedro, évolution et perspectives,* Abidjan, Présidence de la République.

DEBIEN (G.), DELAFOSSE (M.) et THIMANS (G.), 1978, "Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait par Jean Barbot en 1678-1679", *Bulletin de l'IFAN,* t. XL, série B, n° 2, pp. 235-395.

DELAFOSSE (M.), 1900, "Un État nègre. La république de Liberia", *Bulletin du Comité de l'Afrique Française,* Renseignements Coloniaux, 9, pp. 165-194.

DELAFOSSE (M.), 1904, *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte-d'Ivoire et dans les régions limitrophes,* Paris, Ernest Leroux.

DESCHAMPS (H.), 1967, *L'Europe découvre l'Afrique. Afrique occidentale* 1794-1900, Paris, Berger-Levrault.

DESCHAMPS (H., sous la direction de), 1970, *Histoire générale de l'Afrique noire. 1. Des origines à 1800,* Paris, PUF.

DESTOMBES (M.), 1952, "Une carte intéressant les études colombiennes conservée à Modène", *Studii Colombiani,* II.

DIAWARA (M.), 1972, "Allocution d'inauguration du port de San Pedro", *Bulletin mensuel de la chambre d'industrie de Côte-d'Ivoire,* décembre 1972, pp. 25-30.

DIOP (L.M.), 1978, "Le sous-peuplement de l'Afrique noire", *Bulletin de l'IFAN,* t. XL, série B, n° 4, pp. 718-862.

DJESSOU (L.), s.d. (c. 1950), *Notes sur le culte de gu-nyõswa,* Archives de Tabou, doc. dactyl.

DOLLFUS (O.), 1970, *L'espace géographique,* Paris, PUF ("Que sais-je ?").

DOZON (J.P.), 1974, *Autochtones et allochtones face à la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

DOZON (J.P.), 1985, *La société bété,* Paris, Karthala-ORSTOM.

DRC (Dévelopment and Resources Corporation), 1968, *Plan de développement pour la région sud-ouest,* New York, 4 vol.

DUBRESSON (A.), 1986, "Derrière la contradiction, l'État. Discours et pratique de l'aménagement du territoire en Côte-d'Ivoire", *Politique Africaine,* 21, pp. 77-89.

DUCHEMIN (J.P.) et TROUCHAUD (J.P.), 1967, *République de la Côte-d'Ivoire. Évaluation de la population en 1965 par unités administratives,* Abidjan, Centre ORSTOM d'Adiopodoumé, Section sciences humaines, doc. multigr.

DUCHEMIN (J.P.), 1979, "Densité de la population rurale en 1965", in ORSTOM-IGT, 1979, Planche B1a.

DU PREY (P.), 1962, *Histoire des Ivoiriens : naissance d'une nation,* Abidjan, Imprimerie de la Côte-d'Ivoire, 236 p.

DU VAL d'ABBEVILLE (P.), 1653, *Carte de Nigritie et Guinée,* Paris, Bibliothèque nationale, Département des cartes et plans.

DUVAL (P.), c. 1670, *Le Pais des Noirs où sont la Nigritie, la Nubie et la Guinée . . .,* Paris, Bibliothèque nationale, Département des cartes et plans (le fichier date cette carte de la deuxième moitié du XVII^e siècle).

DU VAL (P.), 1684, *L'Afrique revuë et augmentée,* Paris, Bibliothèque nationale, Département des cartes et plans.

ELDIN (M.), 1971, "Le climat", in Avenard (J.M.) *et al.*, 1971, pp. 73-108.

ÉTIENNE (P. et M.), 1968, "L'émigration baoulé actuelle", *Les Cahiers d'Outre-Mer,* XXI, pp. 155-195.

FAURÉ (Y.A.) et MÉDARD (J.F.) éd., 1982, *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire,* Paris, Karthala.

FGU (Forschungs-Gemeinschaft Unternehmensberatung)-Kronberg, 1979, *État actuel des parcs nationaux de la Comoé et de Taï ainsi que de la réserve d'Azagny et propositions visant à leur conservation et à leur développement aux fins de promotion du tourisme.* Tome I : *Principes fondamentaux pour la conservation, l'aménagement et l'utilisation des parcs nationaux de la Comoé et de Taï ainsi que de la réserve d'Azagny,* Abidjan, Ministère des Eaux et Forêts de Côte-d'Ivoire, doc. multigr.

FIEGE (K.), HILLEN (P.) *et al.*, 1986, *Planification régionale et développement socio-économique dans la région du Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire,* Freie Universität Berlin, Institut für Soziologie, Arbeitspapiere zu Wirtschaft, Gesellschaft und Politik in Entwicklungsländern, n° 1.

FILLERON (J.C.), MONNIER (Y.), 1979, "Oro-hydrographie", in ORSTOM-IGT, 1979, Planche A1.

FONTOURA da COSTA (A.), 1938, "Descobrimentos maritimos africanos dos portugueses con D. Henrique, D. Afonso V et D. João II", in *Congresso da Historia da Expansão Portuguesa no Mundo,* Lisboa, pp. 3-78.

FONTOURA da COSTA (A.), 1940a, "Una carta nautica portuguesa de circa 1471", Lisboa, *Agencia General das Colonias.*

FONTOURA da COSTA (A.), 1940b, "Descobrimentos portugueses no Atlantico e na costa ocidental africana do Bojador ao Cabo de Catarina", in *Congresso do Mundo Português,* Publicações, vol. III, Lisboa, pp. 234-286.

FORBES (Lieutenant), 1849, Six *month's service in the African blockade,* réimp. Londres, Dawsons, 1969.

FORLACROIX (Ch.), 1972, "Origine et formation de la Côte-d'Ivoire", *Annales de l'université d'Abidjan,* Série I, Histoire, t. I., pp. 63-93.

FORTES (M.) et EVANS-PRITCHARD (E.), 1964, *Systèmes politiques africains,* Paris, PUF.

FOSSE (Eustache de la), 1479-1480, voir R. Mauny, 1949.

FRAENKEL (M.), 1964, *Tribe and Class in Monrovia,* London, Oxford University Press.

FRAENKEL (M.), 1966, "Social Change on the Kru Coast of Liberia", *Africa,* XXXVI, pp. 154-172.

FREUD (C.), 1988, *Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement,* Paris, Karthala.

FRICK (E.) et BOLLI (M.), 1971, "Inventaire préliminaire des langues et dialectes en Côte-d'Ivoire", *Annales de l'Université d'Abidjan,* Série H, Linguistique, fasc. hors série 1.

FYFE (Ch.), 1962, *A history of Sierra Leone,* London, Oxford University Press.

GEORGE (P.), 1951, *Introduction à l'étude géographique de la population du monde,* Paris, INED-PUF (Travaux et documents 14).

GESCHIERE (P.), SCHLEMMER (B.) *et al.*, 1987, *Terrains et perspectives. L'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux politiques et aux idéologies du développement,* Leyde, ORSTOM/Afrika-Studiecentrum (Colloques et Séminaires).

GNIELINSKI (S. von), 1972, *Liberia in maps,* London, University of London Press Ltd.

GODINHO (V.M.) et LEITE (D.), 1958-1960, *Historia dos descobrimentos,* Lisboa, Ed. Cosmos, 2 vol.

GOKOU (Y.), 1977, *Histoire du Bas-Sassandra de 1893 à 1920 (Les débuts de l'ère coloniale),* Université Paris I, thèse de 3e cycle, doc. multigr.

GOUROU (P.), 1971, *Leçons de géographie tropicale,* Paris, Mouton.

Gouvernement général de la Côte-d'Ivoire, 1901, *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie de la Côte-d'Ivoire en 1900,* Bingerville, Imprimerie du Gouvernement.

GREENE (G.), 1936, *Voyage sans cartes,* Paris, Ed. du Seuil (Le Livre de Poche), 1951.

GUILLAUMET (J.L.), 1967, *Recherches sur la végétation et la flore de la région du Bas-Cavally (Côte-d'Ivoire),* Paris, ORSTOM (Mémoire 50).

GUILLAUMET (J.L.) et ADJANOHOUN (E.), 1971, "La végétation de la Côte-d'Ivoire", in Avenard (J.M.) *et al.*, pp. 157-265.

GUILLAUMONT (P.), 1985, *Économie et développement.* Tome I : *Le sous-développement,* Paris, PUF (Coll. Thémis).

HAERINGER (Ph.), 1969, "San Pedro 1969. La première vague d'immigrants", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* X (2-3), 1973, pp. 245-267.

HAERINGER (Ph.), 1973, "San Pedro 1973. Quatre années d'évolution", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* X (2-3), 1973, pp. 269-287.

HAERINGER (Ph.), 1974, *Les effets d'une crise sur les données de population,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

HAERINGER (Ph.), 1975, *San Pedro 1975. Les prémisses d'une innovation totale en matière d'urbanisme populaire,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

HAERINGER (Ph.), 1977, *San Pedro 1968-1978. Photo-interprétation d'un site entre deux eaux et de sa mise en valeur. Hypothèses d'aménagement pour deux nouvelles décennies,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

HAIR (P.), 1966a, "An introduction to John Clarkes's Specimens of dialects . . . 1848/49", *African Language Review,* 5, pp . 72-82.

HAIR (P.), 1966b, "Collections of vocabularies of Western Africa before the Polyglotta", *Journal of African History,* V, 3

HAIR (P.), 1967, "Ethnolinguistic Continuity on the Guinea Coast", *Journal of African History,* VIII, 2, pp. 247-268.

HAIR (P.), 1969, "An ethnolinguistic Inventory of the lower Guinea Coast before 1700", *African Language Review,* 8, part II, pp. 225-256.

HAKLUYT (R.), 1589, *The Principal Navigations, Voyages, Trafiques and Discoveries of the English Nation,* réimpression Londres, Dent, 1962, 8 vol.

HALIBURTON (G.M.), 1971, *The prophet Harris,* London, Longman.

HENING (E.F.), 1850, *History of the african mission of protestant episcopal church in the United States, with memories of deceased missionaries and notices of native customs,* New York, Stanford and Swords.

HINSCHBERGER (F.), 1979, "Oro-hydrographie", in ORSTOM-IGT, 1979, Planche A1.

HOLAS (B.), 1968, *L'image du monde bété,* Paris, PUF.

HOLAS (B.), 1980, *Traditions krou,* Paris, Fernand Nathan.

INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) - INED (Institut national d'études démographiques), 1967, *Afrique Noire, Madagascar, Comores. Démographie comparée,* Paris.

JAFFELIN (M.), 1972, *Esquisse socio-économique de la région de Grand-Béréby,* Institut d'Études Politiques de Lyon, Mémoire de 3e année, doc. multigr.

JAMAIN (E.), 1973, *Introduction à l'histoire précoloniale du pays neyo d'après la tradition orale,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

JOHNSTON (H.), 1906, *Liberia,* London, Hutchinson and Co., 2 vol.

JOULIN (Dam), 1739-1740, "Journal de l'Affricain", in J. Mousnier, 1957.

JULIEN (Ch.A.), 1948, *Histoire de l'expansion et de la colonisation françaises. 1) Les voyages de découverte et les premiers établissements (XVe-XVIe siècles),* Paris, PUF.

KINGSLEY (M.), 1898, *Travels in West Africa,* London, Macmillan.

KOELLE (S.), 1854, *Polyglotta Africana ; or a comparative vocabulary of nearly hundred words and phrases in more than one hundred distinct african languages,* London, Church Missionary Society House.

LABARTHE (P.), 1803, *Voyage à la Côte de Guinée ou Description des Côtes d'Afrique depuis le Cap Tagrin jusqu'au Cap de Lopez Gonzalves,* Paris, A. Faivre.

LABAT (R.P.), 1730, *Relation de voyage du Chevalier des Marchais en Guinée et à Cayenne,* Paris, 4 vol.

LAIRD (M.) et OLDFIELD (R.A.K.), 1837, *Narrative of an expedition into the interior of Africa, by the river Niger, in the steamvessels Quorra and Alburkah, in 1832, 1833 and 1834,* London, R. Bentley, 2 vol.

LAVERGNE de TRESSAN (M. de), 1953, *Inventaire linguistique de l'Afrique-Occidentale française et du Togo,* Dakar, IFAN (Mémoire 30).

LÉNA (Ph.), MARTINET (F.), RICHARD (J.F.), SCHWARTZ (A.), 1977, *Projet Taï. Effets de l'accroissement des activités humaines sur la forêt du Sud-Ouest ivoirien,* UNESCO-Ministère de la Recherche scientifique de Côte-d'Ivoire - ORSTOM, doc. multigr.

LÉNA (Ph.), 1979, *Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien,* Université Paris I, thèse de 3e cycle, doc. multigr.

LEONARD (P.), 1833, *Records of a voyage to the Western Coast of Africa,* Edinburgh, William Tait.

LESOURD (M.), 1982, *L'émigration baoulé vers le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire,* Université Paris X, thèse de 3e cycle, 2 vol. multigr.

LEY (A.), 1982, "La logique foncière de l'État depuis la colonisation. L'expérience ivoirienne", in LE BRIS (E.), LE ROY (E.) et LEIMDORFER (F.), *Enjeux fonciers en Afrique noire,* Paris, ORSTOM-Karthala, 1982, pp. 135-141.

LINSCHOTEN (J.H. van), 1912, *De Linschoten-Vereeniging,* Gravenhage, Martinus Nijhoff.

LIVINGSTONE (F.), 1958, "Anthropological Implications of Sickle Cell Gene Distribution in West Africa", *American Anthropologist,* LX, pp. 533-562.

LIVINGSTONE (F.), 1960, "Population genetics and population ecology", *American Anthropology,* LXIV, pp. 44-53.

LOK (J.), 1554, "The second voyage to Guinea set out by Sir George Barne, Sir John Yorke, Thomas Lok, Anthonin Hickman and Edaward Castelin in the year 1554", in Hakluyt (R.), 1589, vol. IV.

LOYER (R.P.G.), 1702, "Relation du voyage du royaume d' Issyny (1702)", in Roussier (P.), 1935.

LUDLAM (Th.), 1825-1826, "An account of the Kroomen on the Coast of Africa", *African Repository and Colonial Journal,* I, pp. 43-55.

LUZON (J.L.), 1985, "San Pedro : nouveau port du Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire", *Les Cahiers d'Outre-Mer,* 38 (149), pp. 81-87.

MADARIAGA (S. de), 1952, *Christophe Colomb,* Paris, Calmann-Lévy.

MAGALHÃES-GODINHO (V.), 1969, *L'économie de l'Empire portugais aux XVe et XVIe siècles,* Paris, EPHE, Centre de recherches historiques, SEVPEN.

MAIR (L.), 1984, *Anthropology and Development,* Basingstoke, Macmillan.

MANGENOT (G.), 1955, "Étude sur les plaines et plateaux de la Côte-d'Ivoire", *Études Éburnéennes,* IV, pp. 5-61.

MANNIX (D.) et COWLEY (M.), 1963, *Black cargoes. A history of the Atlantic slave trade. 1518-1865,* New York, Viking Press.

MAREES (P. de), 1605, *Description et récit historial du riche royaume d'Or de Guinéa, autrement nommé la Coste de l'Or de Mina...,* Amsterdam, C. Claesson ; traduction de *Beschrijvinge van de Gout-custe,* paru en 1602.

MARGUERAT (Y.), 1975, *Les fondements historiques de la puissance urbaine de Kumasi,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

Marine (Service hydrographique de la), 1965, *Instructions nautiques. Océan Atlantique Est. Afrique. Côte Ouest,* Série C, vol. V.

MARTINET (F.), 1975, *L'immigration étrangère dans la région de Soubré (Sud-Ouest ivoirien)*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

MASSING (A.), 1971, *The Kru-speaking groups of the windward and leeward coasts in the 18th and 19th Century ; migration and settlement*, Bloomington, Indiana University, doc. multigr.

MASSING (A.), 1976, *The Kru cultural area*, Bloomington, Indiana University, doc. multigr.

MASSING (A.), 1980, *The Economic Anthropology of the Kru (West Africa)*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag (Studien zur Kulturkunde 55).

MAUNY (R.), 1949, "Eustache de la Fosse. Voyage dans l'Afrique Occidentale (1479-1480)", Modernisation et notes de R. Mauny, Bissau, *Bol. cult. da Guinée Port.*, n° 14, IV, pp. 181-195.

MAUNY (R.), 1950, "Les prétendues navigations dieppoises à la côte occidentale d'Afrique au XIVe siècle", *Bulletin de l'IFAN*, XII, 1.

MAUNY (R.), 1956, *Esmeraldo de Situ Orbis. Côte occidentale d'Afrique, du Sud Marocain au Gabon, par Duarte Pacheco Pereira*, (vers 1506-1508), traduction de R. Mauny, Bissau, *Centro de Estudos da Guiné Portuguesa* (Mémoire 19).

MAUNY (R.), 1961, *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen-Âge d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie*, Dakar, IFAN (Mémoire 61).

MAUNY (R.), 1970a, "Le périple d'Hannon, un faux célèbre", *Archeologia*, 37.

MAUNY (R.), 1970b, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Paris, Fayard (Résurrection du passé).

MAUNY (R.), 1970c, "Les navigations anciennes et les grandes découvertes", in Deschamps (H., éd.), 1970, pp. 203-218.

MAUNY (R.), 1971, "Mise au point sur le périple d'Hannon", *Archeologia*, 40.

McEVOY (F.), 1977, "Understanding Ethnic Realities among the Grebo and Kru peoples of West Africa", *Africa*, XLVII, 1, pp. 62-80.

MEILLET (A.) et COHEN (M.), 1924, *Les langues du monde*, Paris, Ed. Champion.

METTAS (J.), 1978 et 1984, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle*. Tome I : *Nantes*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer (S. Daget éd.) ; tome II : *Ports autres que Nantes*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer (S. et M. Daget éd.).

Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan de Côte-d'Ivoire, 1960, *Inventaire économique et social de la Côte-d'Ivoire, 1947-1958*, Abidjan, Service de la Statistique.

Ministère de l'Agriculture de Côte-d'Ivoire, 1972, *Statistiques agricoles* 1970-1971, Abidjan, Direction des statistiques rurales et des enquêtes agricoles.

Ministère du Plan et de l'Industrie de Côte-d'Ivoire, 1983, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1981-1985*, Abidjan, CEDA, 3 vol.

MOUSNIER (J.), 1957, *Journal de la traite des Noirs,* Paris, Éditions de Paris.

NARDIN (J.C.) 1989, "Que savons-nous du chevalier Des Marchais?" in *De la traite à l'esclavage,* Actes du Colloque international sur la traite des Noirs (Nantes 1985), Centre de recherche sur l'histoire du monde atlantique - Société française d'histoire d'outre-mer, pp. 325-345.

Nations unies, 1978, *Guide démographique de l'Afrique,* Commission économique pour l'Afrique.

Nations unies, 1979, *Les perspectives d'avenir de la population mondiale évaluée en 1973,* Département des affaires économiques et sociales, Études démographiques n° 60.

Nations unies, 1981, *Dynamique de la population. Fécondité et mortalité en Afrique,* Commission économique pour l'Afrique.

Nord Sud Experts Consultants, 1987, "Côte-d'Ivoire : perspectives financières", *Lettre confidentielle,* n° 133, pp. 23-32.

OBERLÄNDER (R.), 1885, *Deutsch-Afrika : Land und Leute, Handel und Wandel in unseren Kolonien,* Leipzig und Berlin, Verlag von Wilhelm Friedrich.

OGILBY (J.), 1670, *Africa,* London, Johnson.

OLLONE (Capitaine d'), 1901, *De la Côte-d'Ivoire au Soudan et à la Guinée, Mission Hostains-d'Ollone,* Paris, Hachette.

ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique outre-mer) - IGT (Institut de géographie tropicale de l'université d'Abidjan), 1979, *Atlas de Côte-d'Ivoire,* Abidjan, Association de l'Atlas de Côte-d'Ivoire .

PAPON (A.) et LEMARCHAND (R.), 1973, "Géologie et minéralisations du Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. Synthèse des travaux de l'opération SASCA 1962-1968", *Bulletin de la Direction des mines et de la géologie de Côte-d'Ivoire,* n° 6.

PAULME (D.), 1962a, *Une société de Côte-d'Ivoire hier et aujourd'hui : les Bété,* Paris, Mouton.

PAULME (D.), 1962b, "Une religion syncrétique en Côte-d'Ivoire : le culte *deima*", *Cahiers d'études africaines,* III, 1, pp. 5-90.

PEREIRA (Duarte Pacheco), c. 1506-1508, *Esmeraldo de situ orbis,* Traduction de R. Mauny, 1956, Bissau, *Centro de estudos da Guiné Portuguesa* (Mémoire 19).

PERRAUD (A.), 1971, "Les sols", in Avenard (J.M.) *et al.*, 1971, pp. 265-391.

PERROT (Cl.H.), 1982, *Les Anyi-Ndenye et le pouvoir aux XVIIIe et XIXe siècles,* Abidjan-Paris, CEDA-Publications de la Sorbonne.

PERROT (Cl.H.), 1988, "Une révolution religieuse chez les Eotilé (Côte-d'Ivoire). Village d'Akounougbé", *Godo-Godo,* université d'Abidjan ; à paraître également in Gosselin (G.) éd., *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie* (autour de G. Balandier), Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 25 juin - 5 juillet 1988.

PERSON (Y.), 1961, "Les Kissi et leurs statuettes de pierre dans le cadre de l'histoire ouest-africaine", *Bulletin de l'IFAN,* XXIII, série B, 1-2, pp. 1-57.

PERSON (Y.), 1962, "Tradition orale et chronologie", *Cahiers d'Études Africaines,* II, 3, pp. 452-476.

PERSON (Y.), 1964, "En quête d'une chronologie ivoirienne", in J. Vansina *et al., The historian in tropical Africa,* London-Ibadan-Accra, Oxford University Press, pp. 322-336.

PERSON (Y.), 1966, "Des Krou en Haute-Volta", *Bulletin de l'IFAN,* XXVIII, série B, 1-2, pp. 485-492.

PERSON (Y.), 1968, *Samori. Une révolution dyula,* t. I, Dakar, IFAN (Mémoire 80).

PERSON (Y.) et TROUCHAUD (J.P.), 1974, "Groupes culturels et ethniques", in ORSTOM-IGT, 1979, Planche B2A.

PERSON (Y.), 1977, Compte rendu de lecture de Lamphear (J.), *The traditional history of the Jie of Uganda,* Oxford, Clarendon Press, 1976, in *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer,* LXIV, 234.

PESCAY (M.), 1970, *Étude sociologique des problèmes posés par le transfert et la réinstallation des villages inondés par le lac de Kossou,* Abidjan, AVB, doc. multigr.

PHILIPPES de KERHALLET (Ch. de), 1851, *Manuel de la navigation à la Côte Occidentale d'Afrique,* Paris, Paul Dupont.

PHILIPPS (T.), 1693-1694, "Voyage du capitaine Thomas Philips au royaume de Juida, et dans l'île de Saint-Thomas", in Walckaener (C.A.), 1842, t. VIII.

PICARD (G.Ch.), 1971, "Le périple d'Hannon n'est pas un faux", *Archeologia,* 40, pp. 54-59.

PICARD (G.Ch.), 1978, "Les Romains en Côte-d'Ivoire", *Archeologia,* 116, pp. 22-27.

PILLET-SCHWARTZ (A.M.), 1978, "Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte-d'Ivoire", *Études rurales,* 70, pp. 65-79.

PILLET-SCHWARTZ (A.M.), 1979, "Terroir officiel et terroir parallèle : Boignykro, un village imaginé par l'aménageur (Côte-d'Ivoire)", in *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale,* Paris, ORSTOM (Mémoire 89), pp. 329-334.

POBÉGUIN (H.), 1895-1896, *Carte de la région côtière de Fresco au Cavally au 1/150 000e,* Paris, Ministère des Colonies, 8 feuilles.

POBÉGUIN (H.), 1898, "Notes sur la Côte-d'Ivoire ; région comprise depuis Grand-Lahou jusqu'au Cavally", *Bulletin de la Société de Géographie de Paris,* XIX, 7, pp. 328-374.

Portugaliae . . ., voir Cortesão (A.) et Teixeira da Mota (A.), 1960.

PROST (A.), 1964, *Contribution à l'étude de quelques langues voltaïques,* Dakar, IFAN (Mémoire 70).

PROUTEAUX (M.), 1932, "Les épreuves par le poison chez les indigènes du Bas-Cavally", *Journal de la Société des Africanistes,* II, 1, pp. 59-74.

RATELBAND (K., éd.), 1953, *Vijf dagregisters van het kasteel São Jorge da Mina aan de Goudkust, 1645-1647,* Gravenhage, Linschoten Vereeniging.

RAYMOND (G.), 1974, *Bilan vivrier. Ensemble de la région du Sud-Ouest,* Abidjan, ARSO, doc. multigr.

RÉMY (G.), 1979, *Introductions épidémiologiques à une étude géographique des maladies en Afrique tropicale,* EHESS-Centre pluridisciplinaire de la Vieille Charité (Marseille)-CNRS, doc. multigr.

RENAULT (G.), 1956, *Les caravelles du Christ,* Paris, Plon.

REPIQUET (J.), 1915, *Le Bas-Cavally français,* Rodez, Imprimerie Carrère.

RICHARD (J.) et SCHWARTZ (A.), 1970, *Inventaire ethno-géographique du peuplement du Sud-Ouest ivoirien,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr., 9 cartes ethno-politiques, 9 cartes de localisation des villages et campements.

RIOU (G.), 1961, *Observations sur les sols du Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire,* Abidjan, Centre ORSTOM d'Adiopodoumé .

ROBERTSON (G.A.), 1819, *Notes on Africa ; particularly those parts which are situated between Cape Verd and the River Congo,* London, Paternoster Row.

RODNEY (W.), 1967, "A reconsideration of the Mane invasions of the Sierra Leone", *Journal of African History,* VIII, 2, pp. 219-246.

ROUGERIE (G.), 1960, *Le façonnement actuel des modelés en Côte-d'Ivoire forestière,* Dakar, IFAN (Mémoire 58).

ROUSSIER (P.), 1935, *Voyages à la côte de Guinée. 1687-1702. L'établissement d'Issiny,* Paris, Larose.

RUF (F.), 1979, "Travail et stratification sociale en économie de plantation. À propos du dynamisme allogène en pays oubi", *Cahiers du CIRES,* 23, pp. 47-88.

RUF (F.), 1984, *Évolution des derniers fronts pionniers du Sud-Ouest ivoirien.* Tome I : *Structures de production et stratification sociale,* Abidjan, IRAT-IRCC-Institut des savanes, doc. multigr.

RUITERS (D.), 1623, *Toortse der Zee-Vaert,* Linschoten-Vereeniging, VI, Gravenhage, 1912.

SALVERTE-MARMIER (Ph. et M.A. de), 1964, *Étude régionale de Bouaké.* Tome I : *Le peuplement,* Abidjan, Ministère du Plan de Côte-d'Ivoire.

SAMIR (A.), 1967, *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire,* Paris, Les Éditions de Minuit.

SAUTTER (G.), 1966, *De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous-peuplement,* Paris, Mouton, 2 vol.

SCHNAPPER (B.), 1961, *La politique et le commerce français dans le Golfe de Guinée de 1838 à 1871,* Paris, Mouton.

SCHRÖDER (G.) et MASSING (A.), 1970, *Notes and materials on the Kru-speakers of South-East Liberia. III. The formation of the Kru peoples of today,* Bloomington, Indiana University, doc. multigr.

SCHRÖDER (G.) et SEIBEL (D.), 1974, *Ethnographic Survey of Southeastern Liberia. The Liberian Kran and the Sapo,* Newark, Liberian Studies Association in America Inc., University of Delaware.

SCHWARTZ (A.), 1968 et 1969, "La mise en place des populations guéré et wobé : essai d'interprétation historique des données de la tradition orale", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* V (4), pp. 3-38 (1re partie) et V (1), pp. 3-56 (2e partie).

SCHWARTZ (A.), 1970, *Le peuplement de la "zone" de Fresco : présentation ethno-sociologique,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam-Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire, doc. multigr.

SCHWARTZ (A.), 1971a, *Tradition et changements dans la société guéré,* Paris, ORSTOM (Mémoire 52).

SCHWARTZ (A.), 1971b, *Recensement démographique du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

SCHWARTZ (A.), 1973, *Peuplement autochtone et immigration dans le Sud-Ouest ivoirien,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

SCHWARTZ (A.) et MÉNARD (M.), 1973, *Les nomades de la mer,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam - Institut national des arts, film en 16 mm et Ektachrome sur la vie et le travail des Kroumen à bord d'un cargo-grumier.

SCHWARTZ (A.), 1974, "Les Krou de Côte-d'Ivoire", in ORSTOM-IGT, 1979, Contribution au commentaire de la carte B2a "Groupes culturels et ethniques".

SCHWARTZ (A.), 1975, *Le peuplement du canton bakwé de Soubré en mai 1975,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, doc. multigr.

SCHWARTZ (A.), 1976, *La problématique de la main-d'œuvre dans le Sud-Ouest ivoirien et le projet pâte à papier,* Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam-Ministère du Plan de Côte-d'Ivoire, doc. multigr.

SCHWARTZ (A.), 1978, "Fécondité et mortalité avant l'âge de 3 ans chez les Krou de Côte-d'Ivoire", in *Mariage, fécondité et rôle des parents en Afrique de l'Ouest,* Actes du XVe Colloque du Comité de la recherche sur la famille de l'Association Internationale de Sociologie (Lomé, janvier 1976), Canberra, The Australian National University, Department of Demography, pp. 453-472.

SCHWARTZ (A.), 1979a, "Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Ouest ivoirien : l'exemple du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* XVI (1-2), pp. 83-101.

SCHWARTZ (A.), 1979b, "La dimension humaine des grandes opérations de développement : l'exemple de l'opération San Pedro (Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire)", *L'Espace Géographique,* 1, pp. 65-70.

SEMI-BI-ZAN, 1973-1974, *La politique coloniale des travaux publics en Côte-d'Ivoire (1900-1940)*, Thèse de 3e cycle d'histoire, *Annales de l'université d'Abidjan*, série I, Histoire, t. II.

SMITH (W.), 1744, *A new voyage to Guinea*, London, John Nourse.

SNELGRAVE (G.), 1735, *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée, et du commerce d'esclaves qu'on y fait*, traduit de l'anglais par A.F.D. de Coulange, Amsterdam.

SNOEK (J.), 1701, "Vingt-Deuxième (et dernière) Lettre de John Snoek", in Bosman (W.), 1705.

Statistique (Service de la), 1960, *Inventaire économique et social de la Côte-d'Ivoire, 1947-1958*, Abidjan, Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan.

Statistique (direction de la), 1978, *Principaux résultats du recensement de 1975, Côte-d'Ivoire entière*, Abidjan, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.

STROMQUIST (N.), 1985, "Nouvelle approche au tiers-monde, la recherche-action", *Le CRDI Explore*, XIV (1), pp. 12-13.

TEIXEIRA da MOTA (A.), 1950, *Toponimos de origem portuguesa na costa occidental de Africa desde o cabo Bojador ao Cabo de Santa Catarina*, Bissau, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa (Mémoire 14).

TERRAY (E.), 1969, *L'organisation sociale des Dida de Côte-d'Ivoire*, Thèse de 3e cycle de sociologie, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F, t. I, fascicule 2.

THOIRÉ (G.), 1933, "Le dialecte Plaoui", *Journal de la Société des Africanistes*, III, pp. 319-333.

THOMANN (G.), 1901, "À la Côte d'Ivoire. La Sassandra", *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, Renseignements Coloniaux, t. XI, pp. 1-46.

THOMANN (G.), 1905, *Essai de manuel de la langue Neouolé parlée dans la partie occidentale de la Côte-d'Ivoire*, Paris, Leroux.

TONKIN (E.), 1973, *Modernizing migrants and problems of change in kru polities*, Birmingham University, Centre of West African studies, doc. multigr.

TORSET (J.), 1973, *La mission Quiquerez et de Segonzac, 1891*, Mémoire de maîtrise, Paris I, doc. multigr.

TOWRSON (W.), 1555, "The first voyage made by Maister William Towrson, Merchant of London, to the Coast of Guinea, with two ships, in the year 1555", in Hakluyt (R.), 1589, réimp. 1962, vol. IV.

TOWRSON (W.), 1556, "The second voyage made by Maister William Towrson to the Coast of Guinea, and the Castle of Mina, in the year 1556, with Tiger of London, a ship of 120 tunnes, the Hart of London of 60 tunnes, and a Pinnesse of 16 tunnes", in Hakluyt (R.), 1589, réimp. 1962, vol. IV.

TOWRSON (W.), 1557, "The third and last voyage of M. William Towrson to the Coast of Guinea, and the Castle of Mina, in the year 1557", in Hakluyt (R.), 1589, réimp. 1962, vol. IV.

TRICART (J.), 1984, "Quelques réflexions écogéographiques sur le développement rural", in Blanc-Pamard (Ch.) *et al.* éd., 1984, *Le développement rural en questions,* Paris, ORSTOM (Mémoire 106), pp. 1-14.

TROUCHAUD (J.P.), 1979, "Localisation de la population", in ORSTOM-IGT, 1979, Commentaire de la planche B1.

URING (N.), 1726, *The voyages and travels of Captain Nathaniel Uring,* réimp. 1928, London, Cassell and Co Ltd, The Seafarers' Library.

VALLAT (C.), 1979, "L'immigration baoulé en pays bakwé : étude d'un front pionnier", *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines,* XVI (1-2), pp. 103-110.

VANSINA (J.), 1961, *De la tradition orale. Essai de méthode historique,* Thervuren, Musée royal de l'Afrique centrale.

VANSINA (J.), MAUNY (R.) et THOMAS (L.V.), 1964, *The historian in tropical Africa,* London-Ibadan-Accra, Oxford University Press.

VERDIER (A.), 1897, *Trente-cinq années de luttes aux colonies, côte occidentale d'Afrique,* Paris, J. André.

VILLAULT de BELLEFOND (N.), 1670, *Relation des côtes d'Afrique appelées Guinée,* Londres, J. Starkey.

WALCKENAER (C.), 1842, *Collection des relations de voyages par mer et par terre en différentes parties de l'Afrique depuis 1400 jusqu'à nos jours,* Paris, 21 vol.

WELSH (J.), 1588, "A voyage to Benin beyond the Country of Guinea, set forth by Maister Bird and Master Newton, Merchants of London, with a shippe called the Richard of Arundell, and a Pinesse ; written by James Welsh, who was chiefs Master of the said voyage, begunne in the year 1588", in Hakluyt (R.), 1589, vol. IV.

WESTERMANN (D.) et BRYAN (M.A.), 1970, *Languages of West Africa,* Londres, International African Institute, Handbook of African languages, part II.

WILSON (J.L.), 1856, *Western Africa ; its History, Conditions and Prospects,* New York, Harper.

WHITFORD (J.), 1877, *Trading life in Western and Central Africa,* réimp. 1967, Londres, Thomas Nelson Ltd.

WONDJI (Ch.), 1963, "La Côte-d'Ivoire occidentale. Période de pénétration pacifique", *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer,* L, pp. 346-381.

ZETTERSTROM (K.), 1969, *Ethnographic Survey of Southeastern Liberia : Preliminary Report on the Kru,* Robertsport, Tubman Center of African Culture.

ZOLBERG (A.R.), 1983, "La redécouverte de la Côte-d'Ivoire", *Politique africaine,* 9, pp. 118-131 (rubrique "À livre ouvert", débat sur le livre de Y.A. Fauré et J.F. Médard, *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire,* Paris, Karthala, 1982).

INDEX DES NOMS PROPRES

Sont répertoriés dans cet index l'ensemble des noms de personnes, de groupes culturels, de groupes et de sous-groupes ethniques, de lieux, de pays, d'espaces ou de repères géographiques, d'établissements commerciaux, industriels, financiers ou scientifiques, de navires... en rapport à un titre ou à un autre avec le sujet traité. N'ont toutefois pas été pris en compte dans cette recension les noms d'auteurs - sauf quand ceux-ci ont été des acteurs ou des témoins directs des événements rapportés -, les noms ou expressions revenant trop fréquemment - tels que Côte-d'Ivoire, Sud-Ouest ivoirien, interfluve Sassandra-Cavally, opération San Pedro... -, les noms figurant dans les tableaux et sur les cartes, les noms - en particulier de personnes et de lieux - dont l'intérêt est trop ponctuel, enfin les noms dont le rapport au sujet est trop lointain ou trop général.

La légende des abréviations utilisées est la suivante :

adm., administrateur colonial
cap., capitaine
circ. adm., circonscription administrative
col., colon
com., commerçant
dir., directeur
ét. com., établissement commercial
eth., groupe ou sous-groupe ethnique
exp., explorateur
gouv., gouverneur des colonies
gr. cult., groupe culturel
ind., industriel
lieut., lieutenant
loc., localité
méd., médecin
miss., missionnaire
navig., navigateur
prés., président
riv., rivière
soc., société
sous-lieut., sous-lieutenant

Abidjan, loc., 48, 49, 69, 122, 149, 199, 202, 220, 228, 229, 232, 244, 312, 314, 318, 320, 327, 332, 339, 349, 380, 383, 384, 385, 397, 405, 413, 417, 420, 424, 427, 429, 443.
Abla-Pokou, reine des Baoulé-Assabou, 116.
Abri, Abri-bi, Abri-nyõ, Abri-nyon, Abriwi, eth., 81, 82, 83, 84; voir aussi Béréby.
Accra, loc., 212.
Agni, eth., 69, 116.
Ahui J., fondateur de l'Eglise harriste de Côte-d'Ivoire, 262.
Aïzi, eth., 83, 84, 270, 272, 356, 406, 429.
Akan, gr. cult., 69, 83, 89, 114, 116, 117, 118, 284, 353.
Alans, Alaws, Alares: voir Côte des Alans.
Alcaçõvas, traité d', 132.
Alladian, eth., 131, 162.
Allemagne, Allemand, 174, 182, 207, 214, 226, 299, 308, 312, 318, 320, 331, 355, 363, 370, 407, 421, 442.
Almadia: voir Ponta da Almadia.
Ancober, riv., 154.
Andone, eth., 78.
Angleterre, Anglais, 87, 123, 127, 132, 133, 134, 136, 139, 141, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 159, 165, 166, 167, 170, 172, 173, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 191, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 215, 236, 237, 262, 285.
Angola, 152.
Angoulvant, gouv., 5, 196, 198, 207.
Aoulopo, eth., 81 .
Arago, lieut., 189, 191.
Ashanti, eth., 149, 206, 245.
Assabou, eth., 116; voir aussi Abla-Pokou et Baoulé.
As sete Aldeas, "les sept villages", 136, 158.
Assi G., prophète, 437.
Assinie, loc., 136, 137, 141, 150, 158, 159, 181, 182, 199.
Avikam, eth., 87.
Axim, loc., 125, 136, 159, 212, 232, 236.
Ba, Bâ, Banüa, Bagnwa, Bobwa, Ouaya, Waya, Zagé, Zagye, eth., 81, 82, 83, 84; voir aussi Guéré, Pa-nyõ, Wè.
Bakwé, Bakoué, eth., 10, 11, 12, 14, 22, 26, 27, 34, 35, 36, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 50, 70, 74, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 99, 100, 101, 110, 116, 194, 195, 196, 217, 221, 222, 227, 228, 233, 264-285, 286, 290, 291, 293, 296, 339, 342, 343, 344, 346, 352, 354-357, 358, 359-361, 363, 367, 368, 375, 376, 377-381, 393-394, 396-401, 406-411, 418, 423, 427-428, 430-433; voir aussi Gbé.
Balet V., forestier, 8, 221, 226, 227, 293, 424, 439.
Ballay, lieut.-gouv., 183, 186, 236.
Bandama, riv., 114, 116, 129, 131, 159, 326, 351.
Banque de Paris et des Pays-Bas, 215.
Baoulé, eth., 69, 87, 116, 130, 222, 227, 228, 272, 292, 346, 351, 352, 353, 355, 357, 361, 375, 397, 398, 399, 407-408, 420, 429, 432, 433, 442.
Bapo, Bawo, eth., 78, 79, 80, 81, 96; voir aussi Barboe.
Barbas ou **Barbos**: voir Rio das Barbas.
Barboe, eth., 78, 79, 80; voir aussi Bapo.
Barby: voir Béréby.
Barclay, prés., 183.
Bardo (San Pedro-bis), loc., 7, 334, 337-338, 421, 436; voir aussi ville et port de San Pedro.
Bas-Cavally, région, cercle du, 24, 116, 149, 192, 193, 195, 200, 204, 206, 210, 213-214, 216, 219, 220, 221, 314, 318, 320, 378, 415, 439-440; voir aussi Cavally.
Basha, Grand-Basha, Bassa, loc., 179, 182, 184; voir aussi Boubélé.
Bassa, Basa, Gbasa, eth., 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 115.
Bas-Sassandra, région, cercle du, 5, 81, 194, 196, 200, 201, 202, 217, 219, 220, 228; voir aussi Sassandra.
Bayol, lieut.-gouv., 185, 186.

Bawo: voir Bapo.
Bèèlé ou **Kwaa, eth.**, 84.
Beiçudos, "les hommes aux lèvres épaisses", 131, 136, 158, 161.
Belgique, 186.
Bellé, eth., 115.
Bénoué, riv., 173.
Béréby, Berby, Barby, loc., 23, 24, 25, 78, 81, 127, 128, 131, 138, 152, 173, 176, 177, 178, 179, 183, 185, 186, 189, 191, 192, 193, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 212, 214, 223, 225, 235, 236, 237, 284; voir aussi Grand-Béréby. Petit-Béréby, Half-Béréby, Moyen-Béréby, Mani-Béréby.
Berlin, conférence de, 182, 200.
Bété, Bêté, eth., 10, 11, 81, 82, 83, 84, 90, 92, 98, 99, 116, 118, 194, 210, 211, 216, 264, 267, 272, 292, 296, 346, 351, 352, 353, 403.
Bidaud, cap. au long cours, 183, 184, 236.
Bilou, eth., 98.
Binger L. G., gouv., 189, 191, 200, 236.
Bingervill, loc., 202.
Blahou, loc., 361, 362, 433.
Blapo, Blawi: voir Plapo.
Blidouba, loc., 193.
Bliéron, loc., 183, 191, 192, 205-207.
Bobojreh, eth., 117.
Bobwa: voir Ba.
Bodo, eth., 81; voir aussi Wané.
Boignykro, loc., 353-354, 433, 434.
Bojador, cap, 124, 132.
Bokoué, eth., 81.
Bonne-gens: voir Côte des Bonne-gens.
Bordes Ch., col. et com., 205-206, 213.
Boubélé (ancien Basha), loc. et rade foraine, 221, 226, 228, 293, 308-309, 312, 332, 384, 394, 420, 439; voir aussi Basha.
Bouet E., lieut. de vaisseau, 176, 179-183, 187.
Bouet-Willaumez E., amiral, 77, 150, 170, 235.
Boutard, lieut., 193.
Boutoubré, loc. et ancien poste adm., 194, 195.
Bouys Ph., adm., 17, 26, 183, 191, 193, 205, 212-213, 214.
Brazza S. de, exp., 173, 182, 186, 191.
Bridge H., cap., 176, 177, 178, 235.
Brimay, riv., 59, 216.
Britannique: voir Angleterre.
Brun S., chirurgien-barbier, 135, 154, 155, 158.
Bruni ou **Broone, rocher**, 127, 128.
Bukra, eth., 78.
Buyo, loc., chef-lieu de circ. adm. et circ. adm., 10, 194, 264, 267, 313, 328, 443.
Buyo, aménagement hydro-électrique, 324, 370, 371, 375, 381, 417, 425, 427, 430.

Cabo da Praya, cap, 127, 128, 129, 131; voir aussi Capo de Montes.
Cahalo, p... do, Cavalo, p. de, 127, 129, 142; voir aussi Canaille, Cavaille, Cavallos, Cavally.
Cameroun, Kamerun, 174, 182, 202.
Canada, 359, 363, 377.
Canaille, rivière de ou **rivière du grand**, 127, 146; voir aussi Cahalo, Cavaille, Cavally.
Canot Th., cap., 168-170.
Cap de Lopez Gonsalvo, Cap Lopez, 129, 136, 179.
Cap des Palmes, 59, 73, 77, 78, 79, 80, 88, 89, 116, 118, 121, 125, 127, 130, 132, 135, 136, 137, 140, 141, 143, 145, 149, 150, 151, 153, 156, 158, 159, 160, 162, 164, 168, 172, 175, 177, 180, 181, 182, 183, 188, 235, 262, 284.
Cap des Trois Pointes, 129, 135, 150, 153, 158, 161.
Cap Lahou, 121, 128, 156, 158, 159, 160, 181; voir aussi Grand-Lahou, Petit-Lahou, Rio de Lagoa.
Cap Mesurado, 77, 124, 125, 126.
Capo de Montes, 127, 129; voir aussi Cabo da Praya et Iblé (pointe) ou Klama (pointe).
Carbor, eth., 115.
Cavaille, riv. de, Cavallos, riv., 152; voir aussi Cahalo, Canaille, Cavally.

Cavally, riv., 8, 10, 20, 32, 34, 58, 62, 69, 77, 78, 79, 80, 84, 94, 96, 98, 117, 120, 126, 127, 146, 152, 172, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 200, 204, 205, 206, 207, 210, 213, 214, 221, 227, 262, 280, 284, 438, 441; voir aussi Cahalo, Canaille, Cavaille.
Cavally, circ. adm., 23, 24, 195, 197, 200, 202, 284.
Cavally, loc., 175, 179, 184, 189; voir aussi Half-Cavally.
Cavally, eth., 80.
Cestos, Nipoué, Nuon, riv., 74, 163, 194.
Chama, Sama, loc.,125.
Charlier, adm., 280.
Chartier J., adm., 26, 216.
Clozel F. J., gouv., 20, 23.
Commendo, loc., 155.
Comoé, riv., 125, 126, 129, 136, 159.
Compagnie de l'Afrique Française, 206.
Compagnie des Chargeurs Réunis, 183, 219, 228, 237, 307.
Compagnie des Scieries Africaines (SCAF), 199, 215, 216, 223, 225, 226, 227.
Compagnie Forestière de Sassandra ou **Société des Bois de Sassandra (SBS)**, 217.
Compagnie Fraissinet, 183.
Compagnie Française de Kong, 199, 205.
Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO), 205.
Compagnie Générale de l'Afrique de l'Ouest (CGAO), 205.
Compagnie Générale des Indes Occidentales, 140.
Compagnie Générale de Participation et d'Entreprise (CEGEPAR), 226.
Compagnie Royale d'Afrique, African Royal Company, 145, 155.
Conakry, loc., 179, 194.
Congo, Etat libre du, 170.
Congo, République du, 17, 31, 191, 202, 283.
Connelly, pasteur, 74, 75.
Consortium des agrumes et plantes à parfum de Côte-d'Ivoire (COCI), 229, 293, 434.
Costa Soeiro (Sweiro) da, navig. portugais, 124, 125, 126, 156.
Côte au Vent, 165.
Côte des Alans, Alaws, Alares ou **Côte des Dogues**, 136, 157, 158, 160, 161.
Côte des Bonne-gens, 132, 159, 160, 161.
Côte des Dents, Côte de l'Ivoire, Tantcust, Tand Koste, 66, 77, 79, 134, 135, 137, 141, 143, 150, 156, 158-161.
Côte des Esclaves, 79.
Côte des Graines, Côte de la Malaguette, Côte du Poivre, 77, 78, 79, 88, 145, 149, 150, 151, 154, 162-166, 171, 175, 181.
Côte de l'Ivoire: voir Côte des Dents.
Côte krou, kru Coast, Côte des Krou, 77, 79.
Côte des Malgens, 130, 131, 132, 139, 143, 157-162, 179, 187, 231.
Côte de(s) Quaqua, Quaquase Küste, Queeck queeck-Cust, 135, 136, 145, 154, 156, 158, 159, 160, 161.
Côte de l'Or, 145, 151, 154, 155, 165; voir aussi Gold Coast et Ghana.
Côte sous le Vent, 154.
Coutouly F. de, adm, 212, 261.
Cracko, Cracow, eth., 177-179.
Crespin, lieut., 181, 183, 184.
Croa, Crouw, Croo, Crew, Crua, eth., 74, 75, 165; voir aussi Kra et Krou (Kru) du Libéria.
Crudeli J., méd. et adm., 24, 25, 193, 197, 198, 199, 202-205, 207.

Daguiré, riv., 81.
Dan, eth., 81, 89, 114, 210, 211, 214, 216, 292, 296, 346, 356.
Danemark, Danois, 151, 207.
Dé, Déi, Déo, Déwoï, Do, eth., 80, 82, 83, 84, 115.
Decressac-Villagrand, adm., 191.
Dédiako, loc., 337, 376, 390.
Déhonontin ou **Orépoué, eth.**, 81.

Deneuve, forestier, 222, 226, 293, 394, 434; voir aussi Vilarosa.
Denkyra, eth., 116.
Dents: voir Côte des Dents.
Denys-Bonaventure, cap., 148, 157.
Deschamps H., gouv., 219, 227.
Devez et Chaumet, ét. com., 205.
Devil, îlot, Diable, îlot du, 128, 131.
Dida, Dyida, eth., 81, 82, 83, 84, 85, 87, 90, 92, 116, 118, 281, 351, 429, 431.
Digboué, lagune, 98, 216, 334.
Dioula, eth., 214, 408; voir aussi Malinké.
Dodo, riv., 59, 186, 194, 235.
Dodyé, eth., 83; voir aussi Godié.
Dogbalé: voir Roc-Dogbalé et Roc-Béréby.
Dogues: voir Côte des Alans.
Doma, eth., 89.
Doru, Douru, eth., 80, 90.
Dougbo, eth., 86, 235.
Doulayeko, Grand Victory, Petit Victory, loc., 201, 204; voir aussi Kounouko.
Douo ou **Youbou (Cavally), riv.**, 194; voir aussi Cavally.
Douobé, riv., 192, 194.
Drewin, Drouin, Druwin, loc., 137, 138, 139, 140, 142, 145, 152, 155, 156, 179, 180, 184, 185, 192, 200, 207, 216, 223; voir aussi Grand-Drewin, Petit-Drewin, Tahoe-Drewin.
Drewin ou **Victory Drewin, hautes terres de**, 58, 62, 128, 137.
Drewin ou **Monoho, pointe**, 128; voir aussi Ponta da Almadia.
Dromard, lieut.: voir Fort-Dromard.
Dugbe, riv., 74.
Duperré, amiral, 182.

Eanes G., navig. portugais, 124.
Ebrié, eth., 84, 262.
Ega, Egwa, eth., 83.
Ekopo, eth., 83.
Elder-Dempster, compagnie de navigation, 174.
Elmina, Mina, Mine, loc., 123, 125, 126, 134, 135, 140, 150, 152, 165.
Enframa, pointe, 128; voir aussi Ponta de Santiago.
Eple, eth., 78.
Esclaves: voir Côte des Esclaves.
Escobar ou **Escolar P. de, navig. portugais**, 124-126.
Espagne, 132, 134, 141, 168, 169, 178.
Etats-Unis d'Amérique, Américain, 167, 170, 172, 177-179, 182, 183, 214, 235, 262, 371, 415.
Exploitation forestière de bois africains (EFBA), 226, 293, 308, 394, 420.

Fanti, eth., 206, 349, 434.
Farwell, cap. de marine marchande, 176, 177, 178; voir aussi "Mary Carver".
Fernando-Po, 173, 202, 206.
Fish, cap. de marine marchande, 175; voir aussi Fisolocpo.
Fish-Kru, eth., 80; voir aussi Grébo.
Fish-Town, loc., 80.
Fisolocpo, îlot, 175, 176; voir aussi Fish.
Fix, colonel, 185; voir aussi Quiquerez.
Fleuriot de Langle, lieut. de vaisseau puis **amiral**, 181-183.
Flotte, cap. de, 147, 155, 157.
Forbes, lieut., 166.
Forestière Equatoriale, soc. forestière, 221, 226, 227, 308; voir aussi Société industrielle ivoirienne des bois (SIBOIS).
Forestière Ivoirienne du Gô (FIG), soc. forestière, 394, 428, 431.
Fort-Binger, loc., 194, 197.
Fort-Dromard, loc., 9, 193, 441; voir aussi Grabo.
Fosse Eustache de la, com. brugeois, 151, 163, 164.
Fraissinet A., com., 205, 206, 237.
France, Français, 3, 121, 123, 129, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 141, 145, 147, 151-152, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 163, 166, 167, 170, 173, 179-188, 189, 192, 193, 199, 200-201, 204, 205, 206, 207, 214, 215, 226, 231, 236, 237, 244, 299, 312, 318, 319, 326, 331, 355, 371, 381, 410, 435, 442.

Freetown, loc., 77, 79, 80, 165, 166, 167, 169, 172, 173, 183, 184, 185.
Fresco, loc., 10, 14, 73, 78, 99, 129, 184, 189, 191, 313, 326.

Gabiadji, loc., Gabioagui, eth., 359, 361, 362, 433, 434, 435.
Gabon, 17, 31, 38, 152, 174, 186, 228, 231, 262, 283, 302-303, 306, 383, 405.
Gagnoa, loc., 116, 118, 219, 222, 228, 352, 353, 357.
Galéa, loc. et **eth.**, 96, 101, 194, 267, 270, 272, 277, 377.
Gallinas, loc., 168, 169.
Garraway, loc., 181, 183.
Gatia, eth., 98.
Gauvain, lieut., 198.
Gbahié-Koudou J., prophète, 429, 431-432.
Gbasa: voir Bassa.
Gbati, eth., 96, 267.
Gbé, Gbéi, eth., 80, 81, 82, 83; voir aussi Bakwé.
Gbeta, eth., 75, 115.
Gbi, eth., 80, 90.
Gbollo, eth., 98.
Gedeh ou **Niété, mont**, 117.
Gendre, adm., 192.
Gentile de, adm., 211.
Géré: voir Guéré.
Ghana, 125-126, 152, 232, 236, 244, 403, 405; voir aussi Côte de l'Or et Gold Coast.
Gibwa, eth., 83.
Gio, eth., 80, 114.
Giraudel: voir Société de Construction Giraudel Frères (SOCOGIFR).
Giron, loc., 137.
Givi, Gibi, eth., 81, 83.
Gnagbé Opadjlé, chef de la rébellion de Gagnoa, 352-353.
Gnagbiyou, eth., 98, 99, 334.
Gnahia, loc., 117.
Gniti, eth., 270.
Gô, riv., 196, 199.
Godié, Godyé, eth., 10, 11, 81, 82, 84, 87, 90, 92, 94, 116, 267, 351; voir aussi Dodyé.
Gold Coast, 181, 199, 204, 212, 213, 236, 285; voir aussi Côte de l'Or et Ghana.
Gomes F., marchand de Lisbonne, 124, 125, 126, 149.
Gonçalo de Nimontes: voir Ilheo de Gonçalo de Nimontes.
Gordon, major, 174.
Gorée, île de, 167, 181.
Gouro, eth., 81, 114, 116, 117, 353.
Grabo, loc., 8, 9, 10, 12, 20, 25, 32, 40, 43, 48, 58, 59, 60, 62, 99, 103, 191, 192, 193, 195, 197, 198, 200, 203, 210, 214, 219, 221, 225, 227, 313, 360, 363, 416, 441, 443; voir aussi Fort-Dromard.
Grabwa, Graboa, eth., 78, 79.
Graines: voir Côte des Graines.
Grand-Basha: voir Basha.
Grand-Bassa, loc., 80; voir aussi Bassa.
Grand-Bassam, loc., 181, 182, 184, 192, 193, 199, 202, 210, 212, 215, 221, 232, 236, 346, 360, 363.
Grand-Béréby, région et **circ. adm.**, 10, 12, 20, 44, 99, 150, 202, 234, 235, 290, 291, 312, 313, 314, 318, 343, 363, 378, 393, 405, 436.
Grand-Béréby, loc. et **rade foraine**, 7, 14, 32, 48, 58, 62, 78, 98, 99, 127, 128, 129, 131, 132, 142, 150, 151, 153, 178-179, 181, 182, 184, 225, 226, 227, 228, 233, 235, 253, 256, 258, 294, 308, 312, 320, 321, 332, 341, 342, 346, 384, 385, 401, 403, 404, 405, 416, 420, 436, 437; voir aussi Béréby, Half-Béréby, Moyen-Béréby, Petit-Béréby, Mani-Béréby.
Grand-Cess, riv., 115, 117, 177.
Grand-Cestos, loc., 78, 79.
Grand-Drewin, Grand-Drouin, loc., 78, 79, 137, 144, 151, 156, 184, 204, 206, 216, 293; voir aussi Drewin, Petit-Drewin, Tahoe-Drewin.
Grande-Bretagne: voir Angleterre.
Grand-Lahou, loc., 77, 89, 96, 131, 136, 157, 158, 184; voir aussi Petit-Lahou, Cap Lahou, Rio de Lagoa.

Grand-Tahou, loc., 179, 204; voir aussi Tahou, Tahoe-Drewin.
Grand Victory: voir Doulayeko.
Grao: voir Krao.
Grébo, Gré, Krébo, eth., 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 90, 115, 116, 117, 118, 210, 236, 262, 296; voir aussl Fish-Kru.
Greenville, loc., 74.
Gruwa, loc., 159, 160.
Guébié, eth., 352.
Guémin, Guéo, eth., 87; voir aussi Guéré.
Guéré, Géré, Gué, Nguéré, eth., 6, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 92, 98, 117, 118, 210, 211, 214, 246, 251, 261, 277, 286, 292, 296, 346, 356, 428; voir aussi Ba, Krahn, Panyõ, Wè, Wobé.
Guerzé, eth., 115, 356.
Gueyo, loc. et circ. adm., 5, 10, 222, 313, 367.
Guiglo, loc. et circ. adm., 8, 9, 10, 82, 117, 214, 227, 313, 317, 326, 328, 431.
Guinée, 58, 59, 79, 115, 159, 194, 296, 356, 357, 406.
Gwéabo, eth., 84.

Half-Béréby, loc., 176, 177, 180; voir aussi Béréby, Grand-Béréby, Moyen-Béréby, Petit-Béréby, Mani-Béréby.
Half-Brébo: voir Padébo.
Half-Cavally, loc., 183, 262; voir aussi Cavally, loc.
Half-Graway, loc., 262.
Hana, riv., 58, 194, 195, 196, 197, 267, 277, 356, 406.
Haoulo, eth., 35, 86, 202, 236.
Harper, loc., 236.
Harris W.W., fondateur de l'Eglise harriste, 262.
Haut-Cavally, cercle du, 87, 207.
Haute-Dodo, chaîne et forêt classée de la, 58, 62, 217, 380, 416.
Haute-Volta (Burkina Faso), 69, 89, 116, 118, 219, 292, 346, 351, 356, 357.
Haut-Sassandra, cercle du, 207.
Hawerländer Ch., col. et com., 214, 219.
Ho, eth., 98.
Hollande, Pays-Bas, 132, 134-137, 140, 141, 144, 148, 151, 153, 155, 156, 157, 158, 165, 363, 442.
Hostains, adm., 81, 192, 193, 194, 197, 204; voir aussi d'Ollone.
Houphouët-Boigny, prés., 223, 311, 327, 352, 370.
Hwané, Hwanné, Huvane, Hwine: voir Wané.

Iblé ou Klama, pointe, 127.
Ilheo de Gonçalo de Nimontes, 127, 129.
Indes occidentales, 174.
Infant Henri, dit le Navigateur, 124, 125, 149.
Institut d'écologie tropicale de l'Université d'Abidjan, 69, 443.
Institut Pasteur de Côte-d'Ivoire, 69.
Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (IRAT), 359.
Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (IRCA), 9, 214, 440.
Institut de recherches pour les huiles et oléagineux (IRHO), 223, 293.
Irapoué: voir Irépoué.
Irawé, clan, 234-236, 237, 249-252.
Irépoué, Irapoué, eth., 81, 86, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 245, 405, 437.
Irufa ou Little-Kru, loc., 80.
Ivoire, Côte de l': voir Côte des Dents.
Ivory Coast Corporation Limited, 199, 207, 215.
Ivory Coast Rubber Estates (ICRE), 206.

Jaffelin G., dir. gén. de la SCAF, 216.
Jlao, eth., 114.
Joulia, adm., 197.
Joulin Dam, lieut. de navire négrier, 146, 151.
Juan et Wolf, soc. forestière, 355, 407; voir aussi Société Industrielle et forestière de Côte-d'Ivoire (SIFCI).
Julio, ét. com., 184, 204.

Kabinda, Kabindes, eth., 170.
Kanikeu Lia, chef de guerre bakwé, 195, 196, 197.
Katum, rocher, 128, 131, 132.
Kédio, mont, 58.
Khartum, loc., 174.
Kiawé, eth., 98.
King, ét. com., 176, 189, 204.
King William's Town, King-Will-Town ou **Wia, loc.**, 75, 80.
Kissi, eth., 149.
Klama ou **Iblé, pointe**, 127.
Klépo, eth., 83.
Kô, riv., 87.
Kodé, eth., 353.
Kodia, Kwadya, Kwadre ou **Nigbiyo, eth.**, 10, 69, 81, 82, 83, 84, 90, 92, 189, 423.
Kolb, cap ., 193.
Koniaka, eth., 356.
Konian, région, 115.
Kopé, mont, 9, 441.
Kopéragui, loc. et **eth.**, 96, 264, 267, 268, 270, 272, 409.
Kosso, eth., 99.
Kossou, opération, 130, 319, 326, 351-354, 359, 360, 361, 375, 381, 411, 416, 420, 426, 433, 434, 435.
Kotrohou, Kotrahu, Kotrou ou **Lègrègnoua, eth.**, 78, 90, 92.
Kouati, loc., 69, 88, 189, 191, 192, 194, 267.
Koumassi, loc., 116.
Kounouko, Victoria Town, Victory, loc., 88, 180; voir aussi Doulayeko.
Kouya, eth., 90, 92.
Kouzié, eth., 10, 90, 92.
Kpaan: voir Krahn.
Kpéhiri, loc. et **eth.**, 195, 196, 197, 264, 267, 270, 272, 428, 430.
Kra, Krao, Krawi, eth., 74, 75, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 88, 115, 163, 164; voir aussi Croa et Krou (Kru) du Libéria.
Krahn, Krâ, Kpaan, Pahn, eth., 75, 81, 82, 83, 84, 90, 117, 118; voir aussi Pa-nyõ.
Kré, riv., 199.
Krébo: voir Grébo.
Krohon, loc., 270, 280, 431-432.
Krou, Kru, Kroo, Krew, eth. du Libéria, 8, 77-92, 114-118, 162-167, 173-174, 176, 177, 188; voir aussi Croa et Kra.
Krou, eth. de Côte-d'Ivoire, 10, 11, 14, 21, 26, 34-35, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 50, 77-92, 96, 98-101, 103, 106, 114, 116, 117, 118, 150, 173, 176, 188, 192, 200, 201, 211, 227, 233-263, 275, 277, 279, 280, 282, 284, 285, 286, 290-294, 296, 299, 308, 310, 334, 337, 343, 344, 346, 360, 361, 362, 363, 375, 376, 378, 379, 380, 384, 385, 390, 393-395, 396, 401, 403, 410, 411, 418, 436-440, 441.
Krou, gr. cult., 69, 74-94, 114-120.
Krou, unité de capacité, 77.
Kroubés, eth., 197.
Krouman, Kroumen, 7, 8, 38, 43, 48, 75, 77, 79, 80, 88, 117, 121, 162-175, 180, 182, 183, 186, 187-188, 200-204, 207, 210-213, 214, 219-220, 223, 226, 228, 229, 231, 232, 235, 237, 243, 244, 246, 253, 262, 263, 271, 282, 284, 285, 294-307, 310, 332, 380, 382-386, 389, 390, 401-405, 410, 418, 420, 423, 434, 437, 439, 440.
Krubah, Kru-bar ou **Nimbeo, loc.**, 75, 80.
Kwaa ou **Bèèlé, eth.**, 84.
Kwaya ou **Sokwélé** ou **Zegbe, eth.**, 81, 82, 83, 84.

Labat, miss., 142, 143, 144, 151, 156, 179.
Lagoa, Laguoa: voir Rio de Lagoa.
Lahou: voir Cap Lahou., 158, 159, 160, 181.
Laird M., exp., 173, 187; voir aussi Oldfield R.
Laïrle, sous-lieut., 193.
Lalou Marie, fondatrice du culte deima, 281.
Lamy J., cap. au long cours, 163.
Laurent, cap. et adm., 87.
Lébou, eth., 167.
Lègrègnoua: voir Kotrohou.
Létinois, méd.-major, 193.

Liban, Libanais, 177, 248, 291, 427, 431, 441, 442.
Libéria, 8, 10, 37, 77, 79, 83, 85, 87, 89, 96, 98, 114, 115, 117, 118, 124, 126, 134, 145, 149, 162, 164, 171, 173, 177, 181-183, 189, 191, 192, 193, 197, 200, 207, 210, 214, 219, 228, 236, 244, 262, 296, 349, 415.
Lisbonne, loc., 125, 134, 149.
Little-Kru ou **Irufa, loc.**, 75, 80.
Liverpool, loc., 171, 175, 184.
Livingstone D., exp., 173.
Lok J., com., 132.
Londres, loc., 118, 132, 165, 175, 215, 422.
Lopez: voir Cap de Lopez Gonsalvo.
Lucas, ét. com., 204.
Ludlam Th., gouv., 166.

Mahdi, 174.
Malaguette: voir Côte des Graines.
Malao ou **Nana-Kru, loc.**, 80.
Malgens: voir Côte des Malgens.
Mali, 296, 339, 351, 356, 357.
Malinké, eth., 87, 292, 296, 356, 397, 407; voir aussi Dioula.
Man, loc., 118, 214, 227, 317, 319, 320, 324, 356, 370.
Mana, Mane, Mano, Sumba, eth., 75, 80, 114, 115.
Mandé, gr. cult., 114-115, 118, 120, 284; voir aussi Mandé du Nord et Mandé du Sud.
Mandé du Nord, Manding, Mandingue, gr. cult., 114, 149; voir aussi Mandé.
Mandé du Sud ou **Mandé-fu, gr. cult.**, 81, 82, 89, 115, 118, 284; voir aussi Mandé.
Mané, chef krou, 184, 185, 186, 236.
Mani-Béréby, loc., 176, 203, 215; voir aussi Béréby, Grand-Béréby, Half-Béréby, Moyen-Béréby, Petit-Béréby.
Mani-Kru: voir Nana-Kru.
Maninka, eth., 114, 115.
Marchais, Chevalier des ; voir Labat.
Marees P. de, com., 134, 135, 153, 158.
"Mary Carver", goélette, 176-178, 182, 183, 235; voir aussi Farwell.
Maryland, colonie libérienne du, 177, 262.
Mathiau, adm., 191.
Maurel et Prom, et. com., 205.
Maurice, adm., 192.
Méadji, Méagui, loc., 428, 430, 432.
Méditerranée, mer, 114, 122, 149, 421, 422, 429.
Méné, riv., 352, 359, 433.
Méné-Centre, loc., 354.
Méno, riv., 58.
Messmer P., gouv., 5, 222, 356.
Mesurado: voir Cap Mesurado.
Michelin, établissements, 316, 318, 343, 419, 438.
Mina, Mine: voir Elmina.
Minor, pasteur, 183.
Monogaga, loc., 11, 56, 58, 62, 101, 128, 137, 201, 204, 222, 312, 321; voir aussi Monoho, pointe, et Ponta da Almadia.
Monnikwé, eth., 96.
Monoho ou **Drewin, pointe**, 128, 137; voir aussi Monogaga et Ponta da Almadia.
Monrovia, loc., 77, 80, 81, 82, 89, 167, 171, 194.
Montagnies de la Roque, amiral, 181.
Montes: voir Capo de Montes.
Montferrand, lieut. de vaisseau, 186.
Morgan, com. et **forestier**, 213, 214.
Mossi, eth., 292, 346, 399, 428, 429.
Moyen-Béréby, loc., 81; voir aussi Béréby, Grand-Béréby, Petit-Béréby, Half-Béréby, Mani-Béréby.

Nachtigal, exp. et **commissaire impérial**, 174.
Nawa, chutes de la, 5, 192, 194, 222, 264, 267.
Nanakru, Nana-Kru, Nanakrou, Mani-Kru ou **Malao, loc.**, 75, 80, 115, 210.
Néro, riv., 20, 59, 132, 151, 153, 194, 215, 221, 234, 235, 308, 339.
Néro-Mer, loc., 215.
Néro-Pont, loc., 237, 243, 321.
Nesso, eth., 98.
New Ivory Coast Company Limited, 215.
New-Sestros, loc., 168.

Néyè, eth., 96.
Neyo, Neyau, Néouolé, Newo, Néwolé, Niyo, eth., 10, 11, 12, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 90, 92, 94, 175, 201, 228, 293, 296, 346, 385, 393, 423.
Ngere, Nguere, Nguéré: voir Guéré.
Niaboua, Nyabwa, eth., 83, 90, 92.
Niagué, loc., 432, 433.
Niamagui, loc., 14, 222, 227, 233, 264-281, 290, 356, 375, 397, 398, 406-411, 428-429, 437.
Nidia, riv., 7, 437, 438.
Niédéboua, Nyedebwa, eth., 83, 90, 92.
Niéga, riv., 20, 128, 137.
Niénokoué, mont, 58, 62.
Niété ou Gedeh, mont, 117.
Nifu, loc., 117.
Nigbiyo: voir Kodia.
Niger, République du, 356, 357, 403.
Niger, riv., 31, 114, 115, 172, 173, 184, 185, 187.
Nigritie, 128, 129, 159.
Nil, riv., 174.
Nimba, mont, 58, 194.
Nimbeo: voir Krubah.
Nipoué, riv.: voir Cestos.
Nkrofu, loc., 236.
Nkrumah Kwamé, prés., 236.
Nlamoin, eth., 98.
No, eth., 234.
Nonoua, riv. et forêt classée de la, 217, 317, 352, 353-354, 433, 435.
Nouin, loc., 191, 192.
Nuon, riv.: voir Cestos.
Nyabwa, eth.: voir Niaboua.
Nyedebwa, eth.: voir Niédéboua.
Nzima, eth., 89, 236.
Nzo, riv., 117, 341.

Oldfield R., exp., 172, 187; voir aussi Laird M.
Ollone d', cap., 81, 193, 194, 197, 204; voir aussi Hostains.
Olodio, loc., 9, 35, 195, 212, 214, 440.
Omélokoué: voir Pihè.
Omnium Colonial Français, ét. com., 205.
Or: voir Côte de l'Or.
Orépoué ou Déhonontin, eth., 81.
Orodara, loc., 116.
Oséi Toutou, roi des Ashanti, 116.
Ouadébo, loc., 9, 193, 214.
Ouan, eth., 353.
Ouaya, Waya: voir Ba.
Oubi, Ubi, eth., 10, 11, 22, 35, 36, 41, 42, 47, 74, 77, 82, 83, 86, 88, 90, 92, 96, 113, 197, 198, 227, 267, 273, 290, 291, 296, 346, 354, 360, 393, 423, 441-442.
Oulidié: voir Roc-Oulidié.
Ouobé: voir Wobé.
Ouroubouè, eth., 86, 235, 236, 237.

Padébo, eth., 83.
Pagouéhi, loc. et ancien poste adm., 197, 198.
Pahn: voir Krahn et Pa-nyõ.
Pahn-Bobojreh: voir Bobojreh.
Palmes: voir Cap des Palmes.
Panama, canal de, 174.
Pa-nyõ, Pa-wè, eth., 98, 117, 233, 234; voir aussi Ba, Guére, Krahn, Wè, Wobé.
Patokla, ancien poste adm., 25, 197, 198, 203, 210.
Pawé, eth., 86.
Payne B., miss., 183.
Pays-Bas: voir Hollande.
Pécourt R., col. et com., 214, 219.
Pelnard-Considère R., ingénieur TP, 312.
Penel, adm., 192.
Pequenin Drouin, loc., 152; voir aussi Petit-Drewin.
Pereira Duarte Pacheco, navig. portugais, 74, 115, 126-128, 136, 150, 157, 158, 163, 284.
Perry M. C., commodore, 177, 178.
Petit-Béréby, Little Berriby, loc., 177, 178, 181, 182, 184, 202; voir aussi Béréby, Grand-Béréby, Half-Béréby, Moyen-Béréby, Mani-Béréby.

Petit-Drewin, Petit-Drouin, loc., 137; voir aussi Drewin, Grand-Drewin, Pequenin Drouin, Tahoe-Drewin.
Petit-Lahou, loc., 184; voir aussi Grand-Lahou, Cap Lahou, Rio de Lagoa.
Petit-Victory: voir Doulayeko.
Philipps Th., cap. au long cours, 139.
Pihè, Pia, Pya, Pié ou **Omélokoué, eth.**, 81, 82, 83, 84, 86, 98.
Plaoulou, loc., 185, 191.
Plapo, Plawi, Blapo, Blawi, eth., 24, 81, 82, 83, 86, 98-99.
Ply, eth., 86, 235.
Pobéguin H., adm., 30, 88, 191, 192, 201, 202, 203, 204, 205, 206.
Poivre: voir Côte des Graines.
Ponta da(s) Almadia, cap, 128, 129; voir aussi Drewin ou Monoho, pointe.
Ponta de Santiago, cap, 128, 129; voir aussi Enframa, pointe.
Poor-River, pointe de, 235.
Pori, eth., 78.
Port-Bouet, loc., 202, 212, 232.
Portugal, Portugais, 121, 124-126, 129, 130, 132, 134, 136, 141, 145, 149-151, 157, 160, 163, 164, 177, 284.
Praya: voir Cabo da Praya.
Prollo, loc., 205, 206.
Prouteaux M., adm., 261.
Putu, chaîne, 117.

Quaqua, Quaqua Coste, Quaqua Küste, Queeck Queeck Cust: voir Côte de (s) Quaqua .
Quiquerez P., lieut. et **exp.**, 183, 184-186, 189, 191, 236, 312; voir aussi Segonzac B. de, sous-lieut.

Rapide-Grah, lieu-dit et **forêt de**, 227, 344, 354, 359, 364, 368, 370, 393, 425, 433.
Repiquet J., adm., 193, 195, 205.
Rider Son Andrews, ét. com., 204.
Rio das Barbas, dos Barbos, riv., 128, 129, 159.
Rio da (de) Lagoa, Laguoa, riv., 125, 128, 129, 131; voir aussi Bandama.
Rio do Meio, riv., 129.
Rio de las Puntas, das Puntas, das Pontas, de los Potos, de Potos, riv., 128, 129, 132, 133, 134, 151.
Rio de Sueyro, do Soeiro, riv., 125, 126, 129, 136.
River Cess, loc., 80.
Roberts J . Y., gouv., 177, 178.
Robertson G. A., com., 175, 179.
Roc-Béréby, Rock-Town, Rocktown-Béréby, Rockboukah, Rabookah, loc., 81, 179, 183, 184, 204-206, 212, 235-236, 262; voir aussi Roc-Dogbalé et Roc-Oulidié.
Roc-Dogbalé, loc., 235, 237, 243, 247, 402, 405; voir aussi Roc-Béréby.
Roc-Oulidié, loc., 14, 43, 46, 128, 131, 212, 215, 233-263, 270, 271, 273, 275, 279, 280, 282, 290, 295, 308, 375, 401-406, 436-437; voir aussi Roc-Béréby.
Roumens L., adm., 212.
Royal African Company, Compagnie Royale d'Afrique, 145, 155.
Ruiters D., com., 135, 155, 158.

Saint-John, riv., 75, 115.
Saint-Paul, riv., 194.
Sakré, loc., 197, 198.
Sama, Chama, loc., 125.
Sangwin, riv., 115.
San Pedro, Sam Pedro, riv., 7, 59, 98, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 134, 151, 177, 181, 182, 183, 185, 186, 189, 191, 199, 262, 312, 314, 334, 365, 370, 390.
San Pedro, site, village, 51, 77, 88, 100, 101, 134, 137, 140, 142, 179, 183, 186, 203, 206, 207, 215, 223, 227, 312, 376, 390.
San Pedro, poste, circ. adm., 10, 12, 14, 17, 23, 27, 43, 94, 99, 116, 189, 191, 200, 201, 203, 205, 210, 227, 284, 361, 363, 368, 379.
San Pedro, domaine, 199, 205, 207, 215-216, 223-224.

San Pedro, port, ville, "pôle", 6-8, 10-15, 48, 56, 99, 106, 116, 183, 184, 253, 311-339, 342, 351, 352, 353, 354, 359, 361, 363, 364-367, 368, 369, 370-375, 376, 378-389, 390-391, 393-395, 402, 403, 404, 406, 411, 412, 413, 415, 416, 418, 419, 420, 421, 423, 424, 425, 426, 431, 432, 433, 434, 435-436, 437, 438, 443.
San Pedro, "trésor", 122, 123.
Santarem J. de, navig. portugais, 124, 125, 126.
Santiago: voir Ponta de Santiago.
Sao Tomé, île de, 125.
Sapan, Sapo, Sabo, eth., 83, 117.
Sassandra, Sao André, Saint-André, riv., 5, 11, 14, 20, 32, 58, 66, 69, 77, 78, 81, 84, 88, 96, 101, 116, 117, 120, 126, 129, 131, 134, 137, 139, 142, 144, 147, 148, 151, 153, 164, 179, 181, 189, 191, 194, 195, 197, 201, 202, 204, 207, 217, 221, 222, 227, 228, 233, 264, 267, 272, 281, 284, 307, 317, 321, 324, 339, 352, 355, 356, 359, 370, 397, 409, 428.
Sassandra, village, port, ville, 5, 6, 12, 30, 48, 56, 58, 59, 60, 69, 130, 139, 145, 151, 152, 155, 156, 157, 175, 176, 179, 180, 184, 189, 191, 192, 194, 195, 196, 200, 201, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 213, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 232, 244, 253, 275, , 293, 294-298, 300, 304, 307-308, 312, 314, 317, 321, 328, 332, 349, 357, 381, 382-385, 393, 394, 401, 402, 405, 416, 417, 420, 432, 433, 434, 439.
Sassandra, circ. adm., région, 5, 10, 12, 20, 23, 26, 27, 40, 43, 195, 196, 200, 202, 211, 212, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 228, 229, 280, 313, 326, 355, 361, 363, 380, 417.
Sasstown, loc., 114, 117.
SCAF: voir Compagnie des Scieries Africaines.
Schiffer, cap., 5, 100, 196, 199, 206, 221, 222, 275.
Schwander, forestier, 217, 221, 226.
Segonzac Bardon de, sous-lieut. et exp., 183-186, 189, 191, 236; voir aussi Quiquerez, P.
Sèmè, Siamou, eth., 116, 118; voir aussi Semien.
Semien, eth., 116; voir aussi Sèmè.
Sénoufo, eth., 69, 292.
Sépi-Ganié, fondateur du culte de gunyõswa, 280, 281, 431-432.
Settra-Kru ou Wote, loc., 74, 75, 80.
Sherbro, riv., 134, 154, 166.
Shyen, eth., 83.
Siahé, chef krou, 192, 193.
Sierra Leone, 79, 114, 115, 150, 165, 166, 167, 172, 173, 204.
Sigli, eth., 78.
Sikon, eth., 83.
Sinoe, riv., 74, 75, 115.
Sinoe County, circ. adm., 75.
Sintra P. de, navig. portugais, 125.
Smith W., com., 145, 151, 154, 156.
Snoek J., com., 140, 156.
Société des Bois de Sassandra (SBS) ou Compagnie Forestière de Sassandra, 217.
Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA), 205, 214, 219.
Société de Construction Giraudel Frères (SOCOGIFR), soc. forestière, 226, 293, 394, 420.
Société Française des Huileries et Plantations de Côte-d'Ivoire (SFHPCI), 205, 216; voir aussi Societé des Hiuileries Africaines (SHA) et Union Tropicale de Plantations (UTP).
Société des Huileries Africaines (SHA), 216; voir aussi Societé Francaise des Huileries et Plantations de Côte-d'Ivoire (SFHPCI) et Union Tropicale de Plantations (UTP).
Société des Huileries et Plantations du Cavally (SHPC), 214, 215.
Société Industrielle et Forestière de Côte-d'Ivoire (SIFCI), 227, 355, 428.

Société Industrielle Ivoirienne des Bois (SIBOIS), 221, 226, 292, 294, 308, 341, 342, 360, 393, 395, 405, 420, 436; voir aussi Forestière Equatoriale.
Société Navale Chargeurs Delmas-Vieljeux (SNCDV), 294, 306, 307, 404.
Société Ouest-Africaine d'Entreprises Maritimes (SOAEM), 294, 299, 300, 304.
Soeiro da Costa: voir Costa .
Sokwélé ou **Kwaya** ou **Zegbe**: voir Kwaya.
Soubré, site, poste adm., ville, 5, 14, 30, 48, 58, 59, 66, 96, 99, 192, 195, 196, 197, 198, 200, 206, 210, 221, 222, 227, 228, 233, 264, 267, 275, 277, 317, 321, 324, 328, 339, 342, 355, 357, 359, 364, 381, 408, 409, 427-428, 433, 443.
Soubré, région, circ. adm., 10, 12, 20, 26, 27, 43, 62, 99, 196, 221, 222, 270, 280, 313, 343, 354, 355, 356, 357-358, 360, 363, 366-367, 377, 380, 394, 397-400, 406, 416, 427-428, 430, 432.
Stein, baron de, diplomate, 183.
Suez, canal de, 174.
Sumba: voir Mana.

Tabaoré, loc., 35, 176.
Tabétouo, eth., 86.
Tabo, Taboe, Thabo: voir Tabou.
Tabou, riv., 59, 98, 127, 128, 129, 130, 179, 184, 191, 203, 213.
Tabou, site, poste adm., loc., 7, 8, 9, 12, 24, 26, 32, 48, 60, 78, 129, 131, 138, 146, 148, 151, 152, 155, 159, 179, 181, 183, 184, 189, 191, 192, 193, 195, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 213, 214, 217, 219, 220, 224, 226, 227, 228, 232, 237, 244, 248, 253, 260, 262, 284, 291, 294-297, 299, 302, 304, 305, 306, 308, 314, 321, 328, 332, 349, 382- 384, 390, 391, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 416, 420, 437, 438-439.
Tabou, région, circ. adm., 10, 12, 20, 25, 26, 40, 43, 62, 78, 80, 99, 206, 211, 212, 214, 217, 221, 223, 226, 251, 279, 290, 293, 313, 320, 339, 344, 363, 378, 380, 390, 393, 406, 437-439.
Taho, Tahoe, Tahou, loc., 81, 94, 142, 152, 179, 184, 191, 202, 236; voir aussi Grand-Tahou et Tahoe-Drewin.
Tahoe Drewin, loc., 142; voir aussi Grand-Tahou, Taho et Drewin.
Taï, loc., poste adm., circ. adm., région, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 20, 40, 48, 58, 88, 96, 101, 197, 198, 207, 210, 219, 221, 225, 227, 251, 267, 284, 290, 313, 314, 317, 321, 326, 354, 359, 360, 364, 416, 441-441, 443.
Taï, forêt, massif, réserve de faune et de flore, parc national, 34, 66, 217, 225, 227, 277, 321, 340, 341, 355, 359, 407, 409, 416, 423, 424, 428, 429, 442.
Taï, station scientifique, 69, 442-443.
Taïwan, 365, 367.
Takoradi, loc., 96, 232, 405.
Takoranidi, loc., 361, 362, 433.
Tantcust, Tand Koste: voir Côte des Dents.
Tapé, monts, 58, 62.
Taté, loc. et **ancien poste adm.**, 193, 195, 205, 214.
Tépo, Téwi, eth., 35, 81, 82, 83, 86, 192-195, 441.
Téréagui, loc., 58, 342, 394, 428, 431.
Thoiré G., adm., 94.
Thomann G., adm., 81, 94, 175, 176, 187, 192, 194, 196, 201, 202, 204, 233.
Thomas, cap., 199.
Tiboto, loc. et **rapides**, 58, 69, 191, 205, 214.
Togo, 182, 214.
Toma, eth., 115.
Tordesillas, traité de, 132.
Touagui, loc., 270, 377.
Touyo, eth., 81, 86, 98.
Towrson W., com., 78, 132, 133, 134, 153.
Trépo, eth., 86, 96, 198.
Tricart J., géographe, 312, 426.
Trois Pointes: voir Cap des Trois Pointes.
Trotter, cap. et **exp.**, 172.
Tyen, Tchien, eth., 83.

Ubi: voir Oubi.
Uring N., officier de marine marchande, 142, 151.
Union Tropicale de Plantations (UTP), 216, 223; voir aussi Société Française des Huileries et Plantations de Côte-d'Ivoire (SFHPCI) et Société des Huileries Africaines (SHA).

Verdier A., com. et résident de France, 182, 184, 199, 201, 215.
Véritsky S., décorateur, 122; voir aussi San Pedro, "trésor".
Victoria Town, Victory: voir Kounouko.
Victory Drewin: voir Drewin.
Vilarosa, forestier, 226, 293, 394, 434; voir aussi Deneuve.
Villault de Bellefond N., voyageur, 123, 124, 136, 137, 138, 144, 150, 151, 155, 159.
Voisin, adm., 236.

Wané, Hwané, Hwanné, Huvane, Hwiné, eth., 10, 11, 22, 34, 35, 36, 41, 42, 47, 74, 77, 81, 82, 83, 84, 86, 88, 90, 92, 96, 98, 101, 109, 273, 290, 291, 296, 346, 361, 363, 393, 423; voir aussi Bodo.
Wappou, loc., 173, 184, 186, 204, 205, 214.
Waya, Ouaya: voir Ba.
Wè, eth., 6, 7, 9, 10, 11, 81, 83, 87, 89, 90, 92, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 114, 116, 233, 234; voir aussi Ba, Ouaya, Waya, Guéré, Krahn, Pa-nyõ, Wobé.
Wia: voir King William's Town.
Williamson, com., 184, 185, 186, 204, 235, 236, 237.
Wimpo, eth., 98.
Wobé, Wobê, eth., 6, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 92, 98, 116, 118, 296, 346; voir aussi Ba, Guéré, Krahn, Pa-nyõ, Wè.
Wolf: voir Juan et Wolf.
Wolof, eth., 167.
Woodin, ét. com., 184, 186, 204, 206, 235, 248.
Worodugu, "le pays du kola", 114, 115.
Wote: voir Settra-Kru.

Yaba, eth., 197, 198; voir aussi Yowa.
Yacouba, eth., 89; voir aussi Dan.
Youbou ou Douo (Cavally), riv., 194; voir aussi Cavally.
Youwlagui, clan, 96, 264, 265, 267, 268, 272, 275, 277, 428, 429; voir aussi Niamagui.
Yowa, eth., 96, 101, 197; voir aussi Yaba.

Zagé, Zagye: voir Ba.
Zagné, loc., 317, 364.
Zambarama, eth., 356.
Zambèze, riv., 173.
Zegbe ou Kwaya ou Sokwélé, eth.: voir Kwaya.
Zeguebo, eth., 115.
Zérabaon, eth., 117.

TABLE DES FIGURES

Figure n° 1
L'interfluve Sassandra-Cavally. Situation..... 4

Figure n° 2
Localisation des villages autochtones en 1971. 28

Figure n° 3
Localisation des implantations humaines en 1895..... 29

Figure n° 4
Densité de la population autochtone rurale en 1971 par carrés pondérés (carte à trame géométrique). 33

Figure n° 5
Population autochtone rurale. Pyramide des âges..... 39

Figure n° 6
Mouvements migratoires. Destination des partants. 49

Figure n° 7
Oro-hydrographie..... 57

Figure n° 8
Éléments du climat..... 61

Figure n° 9
Esquisse pédologique..... 63

Figure n° 10
Végétation. 65

Figure n° 11
Les étapes de l'extension du vocable "krou". 76

Figure n° 12
Le groupe culturel krou et ses voisins. Les "ethnies administratives". 91

Figure n° 13
Le peuplement autochtone du Sud-Ouest ivoirien. Structure ethno-politique traditionnelle. 93

Figure n° 14
Peuplement ancien et peuplement présumé autochtone de l'interfluve Sassandra-Cavally. 97

Figure n° 15
La mise en place des populations krou. XVI^{e}-XIX^{e} siècle. 119

Figure n° 16
Évolution de la toponymie de la côte entre le cap des Palmes et le cap des Trois Pointes. 161

Figure n° 17
La mise en place de l'appareil colonial. 1893-1914. 190

Figure n° 18
Évolution de l'organisation administrative (1893-1915)..... 208-209

Figure n° 19
Évolution de l'organisation administrative (1916-1947)..... 218

Figure n° 20
Évolution de l'organisation administrative (1959-1969)..... 230

Figure n° 21
Généalogie du lignage irawé. Branche de Roc-Oulidié. Chefs de ménage résidant au village en 1970. 238

Figure n° 22
Roc-Oulidié et le groupement irépoué. Situation en 1970..... 240

Figure n° 23
Roc-Oulidié : plan du village en 1970. Structure lignagère..... 242

Figure n° 24
Roc-Oulidié 1970. Organisation de l'économie domestique. Exemple du lignage irawé..... 250

Figure n° 25
Roc-Oulidié. Importance de l'activité de navigation..... 255

Figure n° 26
Roc-Oulidié. Fluctuations saisonnières de l'activité de navigation..... 257

Figure n° 27
Niamagui 1975 : généalogie du lignage youwlagui. Chefs des unités de production élémentaires résidant au village..... 265

Figure n° 28
Niamagui et son environnement ethno-politique traditionnel. Situation 1970..... 266

Figure n° 29
Niamagui : plan du village en août 1975. 269

Figure n° 30
Niamagui : terroir 1975..... 278

Figure n° 31
Place de la parenté au chef-cacatois et de l'origine ethno-géographique dans le recrutement des navigateurs. Organigramme de l'équipage krouman du *Grimsnis* (avril 1971)..... 301

Figure n° 32
Localisation de l'activité économique autre qu'agricole familiale du Sud-Ouest ivoirien en 1970. 309

Figure n° 33
Organigramme ARSO 1975..... 329

Figure n° 34
San Pedro en 1980. Plan schématique. 336

Figure n° 35
Investissements publics realisés dans le Sud-Ouest ivoirien sous couvert de l'opération San Pedro au 30-11-1980..... 372

Figure n° 36
Le Sud-Ouest ivoirien en 1980. Affectation de l'espace au terme de l'opération San Pedro. 374

Figure hors-texte
Peuplement du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré. Avril 1975

TABLE DES MATIÈRES

NOTES LIMINAIRES 3

INTRODUCTION 5

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE 17
Le peuplement autochtone du Sud-Ouest ivoirien à l'aube de l'opération San Pedro : les faits démographiques

I. LES CHIFFRES DE POPULATION 20
A. Effectif en 1971 20
B. Variations de la population dans le temps 20

II. LA RÉPARTITION DES HABITANTS DANS L'ESPACE 27
A. Localisation de la population 27
1. Localisation de la population en 1971 27
2. Variations de la localisation de la population dans le temps 30
B. Densité 31
1. L'établissement d'une carte de densité: problèmes de méthode 31
2. Classement statistique des densités et arrangements dans l'espace 32
C. Modes de projection dans l'espace et niveaux de densité 34
1. Le groupement socio-politique traditionnel 34
2. Le village 35
3. Le campement 36

III. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES 37
A. Caractéristiques de structure 37
1. Structure par sexe et par âge 37
2. Structure professionnelle 38
3. Structure familiale et matrimoniale 41
B. Caractéristiques de mouvement 43
1. Les mouvements naturels 44
2. Les mouvements migratoires 47

CONCLUSION : UN CONSTAT DE SOUS-PEUPLEMENT 51

PREMIÈRE PARTIE : UNE ÉTIOLOGIE DU SOUS-PEUPLEMENT 53

CHAPITRE I 55
Le milieu naturel

I. MILIEU PHYSIQUE 56
A. Géologie. Relief. Hydrographie 56
B. Climat 59
C. Sols 62

II. MILIEU BIOTIQUE 64
A. Végétation 64
B. Faune 66
C. Paysage épidémiologique 67

CONCLUSION : MILIEU NATUREL ET SOUS-PEUPLEMENT 70

CHAPITRE II 73
La mise en place du peuplement

I. LES POPULATIONS DU SUD-OUEST IVOIRIEN ET L'ENSEMBLE CULTUREL KROU 74
A. Le terme "krou": les différentes acceptions 74
B. La place des Krou, Wané, Bakwé et Oubi dans l'ensemble krou 77
1. L'approche linguistique 78
2. L'approche anthropologique 85

II. HISTOIRE DU PEUPLEMENT DE L'INTERFLUVE SASSANDRA-CAVALLY : LES DONNÉES DE LA TRADITION ORALE 95
A. Le recueil des données : problèmes de méthode 95
B. Le peuplement ancien 96
C. La mise en place du peuplement actuel 98
1. Origine ethno-géographique 98
2. Motifs invoqués pour expliquer le départ 99
3. Ancienneté de l'implantation 100

III. LE PEUPLEMENT DU SUD-OUEST IVOIRIEN ET L'HISTOIRE DES KROU 114

CONCLUSION : MISE EN PLACE DU PEUPLEMENT ET SOUS-PEUPLEMENT 120

CHAPITRE III 121
Le Sud-Ouest ivoirien et l'Europe : 500 ans d'histoire

I. FIN DU XV^e SIÈCLE : LES PREMIERS CONTACTS 121

II. DU XVI^e AU XVIII^e SIECLE : UNE CÔTE RÉPUTÉE INHOSPITALIÈRE 130
A. Les témoignages 130
1. La côte au XVI^e siècle 130
2. La côte au XVII^e siècle 134
3. La côte au XVIII^e siècle 141
B. La leçon des témoignages 148
1. L'enjeu des relations 149
2. La nature des relations 153
3. La toponymie de la côte 157

III. LE XIX^e SIÈCLE : LA MÉTAMORPHOSE 162
A. L'émergence des Kroumen 162

B. Le littoral ouest-ivoirien au XIXe siècle 175
1. La première moitié du XIXe siècle : une côte encore peu fréquentée 175
2. La seconde moitié du XIXe siècle : des contacts commerciaux aux contacts politiques 180

IV. LE XXe SIÈCLE : L'AFFIRMATION D'UNE VOCATION 188
A. De la création de la colonie de Côte-d'Ivoire à la Première Guerre mondiale (1893-1914) : la mise en place des structures d'exploitation 189
1. La prise en main du pays 189
2. Le contrôle de la force de travail krouman 200
3. L'exploitation des richesses naturelles 204
B. Du début de la Première Guerre mondiale à la fin de la Seconde (1914-1945) : une économie fortement conditionnée par le phénomène krouman 207
1. L'essor du phénomène krouman 210
2. La poursuite de l'exploitation des ressources naturelles et les tentatives de colonisation agricole 213
C. De la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance (1945-1960) : une main-d'œuvre krouman de plus en plus pléthorique, une main-d'œuvre à terre de plus en plus inaccessible 219
D. De l'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance à l'ouverture du port de San Pedro (1960-1972) : une institution à son apogée mais d'une grande vulnérabilité 224

CONCLUSION : HISTOIRE DES RELATIONS ENTRE LE SUD-OUEST IVOIRIEN ET L'EUROPE ET SOUS-PEUPLEMENT 231

CHAPITRE IV 233
L'organisation sociale

I. ROC-OULIDIÉ, VILLAGE KROU 233
A. Historique du village 233
B. Structure socio-spatiale 237
C. Caractéristiques socio-démographiques 243
D. Système matrimonial 244
E. Univers économique 246
1. L'activité agricole 247
2. L'activité de navigation 253
F. Régulation de l'ordre social 258
1. L'univers socio-religieux ancien 259
2. L'univers socio-religieux nouveau 262

II. NIAMAGUI, VILLAGE BAKWÉ 264
A. Historique du village 264
B. Structure socio-spatiale 267
C. Caractéristiques socio-démographiques 270
D. Système matrimonial 271
E. Univers économique 273

1. Une économie traditionnelle de chasseurs-cueilleurs 273
2. Une économie moderne d'agriculteurs-planteurs 275
F. Régulation de l'ordre social 279

CONCLUSION : ORGANISATION SOCIALE ET SOUS-PEUPLEMENT 282

CONCLUSION A LA PREMIÈRE PARTIE 283

DEUXIÈME PARTIE : SOUS-PEUPLEMENT ET DÉVELOPPEMENT 287

CHAPITRE V 289
L'économie autochtone du Sud-Ouest ivoirien à la veille de l'ouverture du port de San Pedro : esquisse d'un bilan

I. ACTIVITÉ PRIMAIRE 290
A. L'agriculture 290
B. L'exploitation forestière 292

II. ACTIVITÉ SECONDAIRE 292
A. La transformation des produits agricoles 292
B. La transformation du bois 293

III. ACTIVITÉ TERTIAIRE 294
A. L'activité de navigation 294
1. Importance 294
2. Organisation 298
3. Les fondements économiques de l'institution krouman 306
B. L'activité de manutention portuaire 307
1. Activité portuaire de Sassandra 307
2. Activité portuaire de Grand-Béréby 308
3. Activité portuaire de Boubélé 308

CONCLUSION 310

CHAPITRE VI 311
L'opération San Pedro : les tenants et les aboutissants d'une décennie de "développement" volontariste

I. L'OPÉRATION SAN PEDRO : LE SCHÉMA THÉORIQUE 311
A. La phase préparatoire 311
B. L'élaboration d'un schéma-directeur 313
1. La base de départ : le "plan de développement" de la DRC de 1968 313
2. Un avant-projet de schéma-directeur : une "note technique" du BNETD de 1969 316
3. Un document de circonstance : l' "esquisse du schéma-directeur" de l'ARSO de 1970 .. 318
4. Un document d'étape : le "livre blanc" de l'ARSO de 1972 319
5. Le document définitif : la "synthèse du schéma-directeur" de l'ARSO de 1975 323

II. L'OPÉRATION SAN PEDRO : LA PRATIQUE 325
A. Une société de développement à la mesure des ambitions : l'ARSO 326
1. Un organigramme musclé 326
2. Un budget de fonctionnement confortable 328
B. La mise en place de l'infrastructure de base 331
1. L'infrastructure portuaire 331
2. L'infrastructure urbaine: la ville de San Pedro 332
3. L'infrastructure routière 339
C. La gestion du patrimoine forestier 340
D. Le développement de l'agriculture industrielle 343
1. Un programme ambitieux 343
2. Des problèmes de main-d'œuvre énormes 344
3. Un bilan remarquable 350
E. La gestion de l'immigration agricole 351
1. L'immigration organisée des déguerpis de Kossou 351
2. L'immigration spontanée 354
F. La promotion du monde rural autochtone 360
1. La constitution de villages "viables" 361
2. La mise en place d'une agriculture familiale moderne 362
G. Autres initiatives en milieu rural 364
1. La base de multiplication et de vulgarisation de San Pedro 364
2. Le projet de riziculture irriguée de San Pedro 365
3. Le Centre d'étude et de développement de l'Arabusta de Soubré 366
4. La plantation expérimentale d'essences papetières de Rapide-Grah 367
5. Le projet "petites et moyennes entreprises agricoles" 368
6. Le centre d'élevage de San Pedro 369
H. Aspects financiers 370

III. LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET L'OPÉRATION SAN PEDRO 375
A. Les autochtones et l'aménageur : un face-à-face difficile 376
B. Les autochtones et l'activité maritime : une évolution du marché du travail décevante 382
1. L'évolution de l'activité de navigation 382
2. L'évolution de l'activité de manutention portuaire 384
C. Les autochtones et l'activité autre que maritime : une participation réduite . 389
1. L'activité agricole autre que traditionnelle 390
2. L'activité salariée autre que maritime 391
D. Les autochtones et l'immigration agricole spontanée : un comportement suicidaire 395
1. L'accès à la terre : la théorie 396
2. L'accès à la terre : la pratique 397
E. Deux villages autochtones à l'heure de l'opération San Pedro : espoir et déception 401
1. Roc-Oulidié et l'opération San Pedro 401
2. Niamagui et l'opération San Pedro 406

CONCLUSION 411

CONCLUSION A LA DEUXIÈME PARTIE 415
L'opération San Pedro fut-elle véritablement porteuse de développement ? 416
Éléments de bilan positifs 416
Éléments de bilan négatifs 418
Quelle alternative ? 422

ÉPILOGUE 427
Chronique du Sud-Ouest ivoirien quelques années après...

POSTFACE 445

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 449
I. DOCUMENTS D'ARCHIVES 449
II. AUTRES DOCUMENTS 450

INDEX DES NOMS PROPRES 467

TABLE DES FIGURES 481

TABLE DES MATIÈRES 485

ORSTOM Éditeur
Dépôt légal : janvier 1993
Micro-édition Impression
ORSTOM BONDY

PEUPLEMENT DU CANTON BAKWÉ DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE SOUBRÉ AVRIL 1975

ECHELLE 1/200 000

0 5 10 km

6° 50′ 6° 40′ 6° 30′

5° 50′ 5° 40′ 5° 30′ 5° 20′

PARC NATIONAL DE TAI

Soubré III
Petit Chicago
Tibegie
Hana
Petit Hana
Mbrakro
Petit-Tiémé
Amaradougou
Soubré I
Petit Odienné
Kangakro
Pokoukro
Père Kouassikro
Daoukro II
Soubré II
Kouassikro
SASSANDRA
Niamagui
Kopéragui
Kpéhiri
SOUBRÉ
Galéa
Kolobadougou
Gnankoragui
Nibi II
Nibi I
Salékoragui
Oupagui
Guéagui
Oupoyo
Koréagui
Guiré
Touagui I
Touagui II
Négréagui
Téréagui I
Téréagui II
Krohon
Nititoagui

STRUCTURE	EFFECTIFS	%
AUTOCHTONES		
● BAKWÉ	**2 154**	**17,9**
ALLOCHTONES	**9 875**	**82,1**
◍ BAOULÉ	5 526	45,9
○ AUTRES IVOIRIENS	1 460	12,1
◍ ÉTRANGERS	2 889	24,1
TOTAL	**12 029**	**100,0**

Un ● représente 40 habitants

Etablie par A. SCHWARTZ d'après — Recensement National avril 1975
— Enquête complémentaire

Service Cartographique de l'O.R.S.T.O.M. - Abidjan 1978

Dans l'euphorie de la manne financière que lui vaut, au lendemain de son accession à l'indépendance, un ralliement inconditionnel au libéralisme économique, la Côte-d'Ivoire engage à la fin de la décennie 1960 la plus gigantesque opération de développement jamais entreprise dans le pays : l'opération San Pedro. Objectif : la mise en valeur de la région du Sud-Ouest, une région forestière restée jusque-là en marge du "miracle ivoirien", riche en ressources naturelles, mais pauvre en hommes. Trois grands volets : la création d'un port en eau profonde, l'édification d'une ville, l'aménagement de l'arrière-pays. C'est à une investigation d'ensemble sur ce Far West ivoirien et sur l'extravagant projet imaginé pour le "développer" que procède le présent travail.

L'histoire économique et sociale de la région, telle qu'elle a pu être reconstituée ici, montre que l'opération San Pedro n'est pas la première tentative faite pour tirer parti de ses ressources naturelles et humaines. L'intervention s'inscrit dans le prolongement d'un processus d'exploitation du milieu entamé sur cette portion du littoral africain dès l'arrivée des premières caravelles portugaises, au tournant des années 1470-1471 : traite de la malaguette, de l'ivoire, de l'huile de palme, des esclaves, recrutement de main-d'œuvre "krouman", écrémage de la forêt... Les investissements massifs réalisés sous couvert de l'entreprise nouvelle auront-ils eu des retombées plus positives ?

Le bilan de l'opération San Pedro ne plaide malheureusement pas en faveur du "modèle ivoirien" de développement, dont celle-ci aura été le fleuron tout au long de la décennie 1970. Comment expliquer cet échec ? Pour l'auteur de l'étude, la stratégie déployée par l'aménageur a certes été génératrice de croissance, mais, pour avoir été une fois de plus fondée sur l'exploitation des ressources existantes plutôt que sur leur valorisation, d'une "croissance sans développement"... Pour Gérard Ancey, l'un des meilleurs connaisseurs de la Côte-d'Ivoire et qui dans une postface donne son point de vue d'"expert" sur la question, le modèle ivoirien, pour réussir, "était condamné à la croissance selon un rythme accéléré". Or, la crise financière que connaît le pays à partir de 1978 entraînera une réduction drastique des investissements, c'est-à-dire un ralentissement brutal de la croissance, auquel le projet San Pedro, "conçu trop exclusivement en fonction d'une conjoncture économique soutenue", ne pourra pas survivre. Il sera abandonné fin 1980, alors qu'il était loin d'être achevé...

ORSTOM Éditions
213, rue La Fayette
F-75480 Paris Cedex 10
Diffusion
72, route d'Aulnay
F-93143 Bondy Cedex
ISSN : 0767-2888
ISBN : 2-7099-1117-5

Photo de couverture :
Pont Weygand, construit sur le Sassandra en 1938,
à une dizaine de kilomètres de l'embouchure.
Cliché A. Schwartz